La

Revue Socialiste

SYNDICALISTE & COOPÉRATIVE

TOME LVIII

La Revue Socialiste

SYNDICALISTE ET COOPÉRATIVE

FONDÉE
en 1885
PAR
Benoît MALON



DIRECTEUR :
Eugène FOURNIÈRE



RÉDACTEUR EN CHEF :
Albert THOMAS

TOME LVIII

(Juillet-Décembre 1913)

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE & Cie
31, RUE JACOB ET 1, RUE SAINT-BENOIT

Le Matérialisme historique et son nouvel interprète [1]

V

De tous les éléments constitutifs de leur philosophie aucun n'a paru à Marx et à Engels avoir l'importance et la fécondité de leur dialectique : c'est pour n'avoir pas voulu ou pour n'avoir pas été capables d'en pénétrer le sens que les adversaires de Marx et bon nombre de ses disciples ont donné de sa pensée des interprétations si peu fidèles : « ce qui manque à tous ces messieurs, c'est la dialectique : ils ne voient qu'ici cause, là effet; c'est une abstraction vide : dans le monde réel de pareilles oppositions « polaires », métaphysiques, n'existent que dans les crises; tout le développement se poursuit sous la forme de l'action réciproque de forces à vrai dire très inégales... il n'y a rien là d'absolu, tout est relatif; mais ils ne le voient pas : pour eux Hegel n'a pas existé » (2).

Aux yeux de Marx et d'Engels, qui gardent de l'hégélianisme la méthode en laissant tomber le système, les choses pas plus que les notions ne vivent d'une vie isolée et indépendante. Tout concept, tout phénomène est limité : et de même que dans la pensée tout concept, pour peu que l'on en pense jusqu'au bout le contenu, aboutit à sa négation qui le

(1) Rodolfo Mondolfo, *Il materialismo storico in Federico Engels*.
(2) Lettre d'Engels du 27 oct. 1890.

supprime, et que cette dernière elle-même, pour peu qu'on en épuise la richesse, aboutit à un concept nouveau qui n'est que le premier approfondi, enrichi, élevé à une puissance supérieure, de même dans la nature tout phénomène fini, en raison de sa limitation, se nie et se dépasse lui-même, n'est qu'un moment du grand enchaînement intégral (3). Et dans cet enchaînement il n'y a pas de phénomènes qui ne soient que causes et d'autres qui soient seulement effets; ces expressions sont toutes relatives : l'effet devient cause à son tour, réagit sur ce qui a agi sur lui; ce qui avait été produit produit à son tour, de telle façon qu'à prendre les choses à la rigueur il n'y a point de causes et point d'effets, mais seulement un vaste et infini système d'actions réciproques.

Dans l'histoire humaine, nous l'avons vu précédemment, les conditions extérieures s'imposent aux hommes avec une force qui n'est point irrésistible : s'ils peuvent en subir passivement l'action un certain temps, ils peuvent également réagir contre elles, soit pour s'en affranchir, soit même pour les utiliser. L'évolution, dans la mesure où elle intéresse l'homme, n'est pas un processus purement objectif se déroulant automatiquement dans les choses : les hommes en sont les éléments actifs et par là sont les véritables acteurs de leur histoire. Par cette conception le matérialisme historique, qui a sa source dans la philosophie de l'action et la dialectique relativiste, se distingue nettement du déterminisme économique, lequel suppose une théorie « passiviste » de la volonté et de l'évolution sociale: si l'économie était seule agissante, il faudrait que l'homme en fût le produit inerte. Or, nous savons que l'économie est au contraire l'une des formes et l'un des fruits de l'activité de l'homme, la condition et l'une des fins de cette activité.

Que Marx et Engels soient pour une bonne part responsables de l'erreur persistante qui leur attribue une tout autre

(3) Cf. Höffding. *Hist. de la philos. moderne*, trad. Bordier. Paris, Alcan, 1908, t. II, p. 182.

doctrine, on ne saurait sérieusement le contester : l'emploi qu'ils font des termes de « cause » et de « condition », de « motif » et de « fin » est incertain et sans rigueur : et l'équivoque des mots entraîne, si l'on n'y prend garde, la confusion des idées.

Mais les expressions les plus malheureuses ne sauraient tromper celui qui conserve présente à l'esprit la notion de la dialectique marxiste et qui corrige, le cas échéant, les erreurs de langage pour se maintenir en accord avec cette notion fondamentale.

Il ne peut point y avoir un rapport de causalité univoque entre l'économie et ce qui n'est pas l'économie, l'économie étant considérée comme une sorte de système clos à l'action des autres phénomènes. Car nous savons que d'une part il n'est point de systèmes clos, et que d'autre part il n'existe point de causes qui ne soient que causes, comme il n'existe point d'effets qui ne soient qu'effets. Comment dès lors pourrait-on dire que la « suprastructure » est un simple « reflet » de l'« infrastructure », ou que l'économie est la cause de tous les autres phénomènes sociaux qui n'en sont tous que les effets, ou encore que l'économie est la substance de la vie sociale dont la religion, la politique, le droit, l'art, la philosophie ne seraient que les accidents ? La relation entre les diverses manifestations de la vie humaine — dans la mesure où celles-ci peuvent être légitimement distinguées par l'abstraction dans la vie même qui est une — cette relation ne peut être que d'action réciproque.

L'économie ne peut être représentée comme l'unique ressort de l'histoire qu'à la faveur de confusions de mots et de réductions dénoncées par Marx même et par Engels comme inadmissibles. Reconnaissons franchement que Marx parle indifféremment de « *base* réelle » et de « *facteur* déterminant » ; concédons que dans l'*Antidühring* les classes sociales et leurs luttes sont souvent données comme le « produit » des conditions de la production et de l'échange. Mais souvenons-nous qu'Engels lui-même a vivement reproché au matérialisme de

vouloir réduire les formes supérieures de la réalité aux formes inférieures, la vie de la conscience aux conditions externes : il ne saurait être plus légitime de réduire la vie sociale et l'histoire à l'économie, et les classes sociales, dont Engels a l'un des premiers mis en lumière l'existence, l'activité et la nature psychologique, à de pures formes de la production et de l'échange. Notons-le au surplus : une telle réduction exige que l'on laisse le concept d'économie dans une indétermination qui, si elle est compatible avec les extensions les plus arbitraires, empêche tout usage rigoureux et tout exercice utile de la pensée. Il est trop certain que si le mot économie signifie tout ce que l'on veut, il ne sera pas malaisé de montrer que tout ce que l'on veut est de l' « économie ». La nécessité d'établir avec le plus grand soin les notions dont on est appelé à se servir, de définir avec une précision minutieuse tous les termes techniques afin d'éviter les flottements et les passages insensibles d'un ordre de faits à un autre, cette nécessité, sur laquelle M. Durkheim a insisté à si juste titre dans les *Règles de la Méthode sociologique,* n'a jamais été nettement perçue par les fondateurs du socialisme scientifique. Les idées de base, de condition, de cause n'ont jamais été par eux sérieusement délimitées : et ce qui est vrai de ces grandes notions l'est aussi malheureusement de notions spéciales à la science économique, de celles mêmes d'économie, de rapport d'échange, ou de force productive. Il ne faut donc pas s'étonner que mainte formule marxiste tende au déterminisme économique : mais il faut toujours avoir soin de dégager la doctrine des formules qui en faussent l'esprit. M. Mondolfo a parfaitement montré, à propos de l'ouvrage d'Engels sur l'*Origine de la Famille,* le danger qu'il y a à prendre à la lettre certaines expressions de Marx et d'Engels et parfois celles mêmes auxquelles ils tenaient le plus (4).

Dans le chapitre IX de l'*Origine* Engels a cherché à tracer les grandes lignes de l'histoire des formes juridiques et poli-

(4) MONDOLFO, *op. cit.*, pp. 269-271.

tiques et des notions morales concernant la famille, les classes et l'Etat, en les dérivant des diverses phases du processus économique (état pastoral, état agricole avec asservissement de la femme et esclavage, séparation du métier et de l'agriculture, naissance du commerce). Mais dans le chapitre II, c'est par les instincts naturels et par les facultés psychologiques qu'Engels rend compte du développement de la famille C'est par la vertu de l'instinct de conservation et d'amélioration de l'espèce que s'opère le passage de la promiscuité primitive au mariage par groupes; les préférences affectives qui apparaissent dans les unions d'habitude ménagent le passage à la famille proprement dite; le sentiment de la paternité naît alors et la famille à descendance maternelle fait place au régime du patriarcat; dans les temps modernes le développement de l'amour sexuel et la proclamation des principes de liberté et d'égalité engendrent l'aspiration à une forme supérieure de la famille, où, de la nature exclusive du véritable amour, naît l'union monogamique. Il va sans dire que chacun de ces passages signifie la formation non seulement d'institutions juridiques nouvelles, de notions morales inédites, mais aussi de rapports économiques originaux qui aparaissent ainsi comme des effets dérivés bien plutôt que comme des causes. Quoi qu'il en soit, pour avoir accordé une telle importance dans l'ouvrage sur la *Famille* à des facteurs purement physiologiques ou phychologiques, Engels finit par aboutir, dans la célèbre lettre de septembre 1890, à une formule nouvelle : le mouvement essentiel et décisif de l'histoire se trouve dans la production et la reproduction de la vie, dans la production des subsistances et la procréation des hommes.

Il semblerait que l'on dût en tirer à tout le moins la conclusion suivante : les institutions sociales sont déterminées pour une part par le degré d'évolution du travail, et pour l'autre par le degré d'évolution de la famille. C'est ici que, dominé par des analogies verbales, Engels tombe dans une confusion à peine explicable : il conclut qu'il s'agit dans les deux cas de « modes de production » ! Bien plus il va jusqu'à assimiler

la procréation au travail, et, se référant à un vieux manuscrit composé par Marx et par lui en 1846 et resté inédit, il déclare que « la première division du travail est celle entre l'homme et la femme pour la procréation ». Mais qui ne voit qu'il s'agit ici d'une ressemblance toute superficielle, que la « division du travail physiologique », commune à tous les êtres vivants qui manifestent au moindre degré une différenciation de tissus et de fonctions, est essentiellement différente de la division du travail entre les individus et entre les classes, fait social propre à l'espèce humaine et au petit nombre d'espèces animales qui vivent en sociétés organisées ?

Si la notion du travail reste mal déterminée chez les fondateurs du marxisme, il en est de même de celle d'activité économique, comme l'a justement remarqué M. Stammler. L'« infrastructure économique », qu'il faut regarder comme la base réelle de l'histoire, semble consister essentiellement dans le mode de production et d'échange : mais elle comprend également, d'après la lettre d'Engels de janvier 1894, les moyens de transport, le mode de répartition, l'Etat, la politique, le droit, le régime des classes; il semble même qu'on doive faire rentrer parmi les facteurs économiques les conditions géographiques, les survivances de stades dépassés de l'évolution conservées par la tradition ou force d'inertie, la race, le milieu au sens le plus général du terme.

Il est impossible de ne pas penser avec M. Mondolfo (5) que tout cela n'est nullement clair. Pour ne prendre qu'un exemple, Engels aurait dû tout au moins préciser le rapport qu'entretient avec l'économie la force essentiellement psychologique de la tradition qui conserve des institutions devenues incompatibles avec le stade économique actuel. Si l'on fait rentrer dans le concept d'économie toutes les formes de l'existence sociale que nous avons énumérées, on aboutit à ce résultat absurde que pour le matérialisme historique la totalité des faits économiques produirait une partie d'entre eux. Mais si

(5) *Op. cit.*, p. 277.

l'on se souvient de la notion fondamentale de la dialectique marxiste, on peut comprendre comment Engels arrive à faire rentrer dans la notion d'économie les « moments » qu'il voulait faire dépendre précisément de l'économie comme les effets d'une cause : l'effet est inséparable de la cause et est lui-même cause. L'idée de dépendance a, dans la sociologie marxiste, un sens tout particulier : elle n'y a pas d'autre valeur que celle de relation. Dire d'un phénomène qu'il dépend d'un autre, ce n'est pas dire qu'il lui est *subordonné*, c'est dire qu'il lui est *coordonné*. Il ne faut jamais perdre de vue cette signification spéciale de la notion de dépendance lorsque l'on cherche à découvrir quel est pour Marx et pour Engels le véritable rapport entre l'économie et les autres « moments » de la vie sociale.

Il convient, en effet, de remarquer qu'un phénomène qui « dépend » d'un autre n'est pas nécessairement en accord avec cet autre : Marx voit par exemple dans l'*opposition* entre forces productives et rapports sociaux la condition de l'émancipation de la classe opprimée : les rapports sociaux « déterminés » par les forces productives sont en contradiction avec ces dernières qui travaillent à les détruire. Il ne faut pas, parce que Marx semble avoir en vue tantôt des attractions suivies de répulsions, tantôt de simples concordances ou parallélismes, tantôt de véritables rapports de causalité, distinguer, avec M. Georges Sorel, « trois systèmes historiques de Marx ». Il est bien plus exact de rechercher, comme l'a fait M. Mondolfo (6), le lien intime qui, pour le matérialisme historique, les relie dans la vie et dans l'histoire.

Engels a indiqué, soit dans l'*Antidühring* (7), soit dans la lettre du 27 octobre 1890, comment les diverses formes de l'activité humaine ont pu atteindre à une sorte d'existence propre et autonome jusqu'à un certain point : il montre comment en vertu de la division du travail social le jugement des litiges, la répression des délits, la surveillance des eaux, les

(6) *Op. cit.*, p. 273.

(7) *Philos. Econ. pol. Social.*, pp. 230-231.

fonctions religieuses, la défense militaire ont amené la formation d'organes distincts qui, par le fait même qu'ils représentaient les intérêts communs du groupe tout entier, ont eu, par rapport à chaque communauté particulière, une position spéciale et parfois même antagoniste. « L'indépendance de la fonction sociale par rapport à la société s'accroît avec le temps jusqu'à devenir une domination sur la société; celui qui était primitivement un serviteur se transforme peu à peu, quand les circonstances sont favorables, en seigneur. »

Toujours se vérifie la grande loi de l'action réciproque : elle rattache ce que la loi de la division du travail semblait désunir, et par elle la différenciation des classes et des activités dans la société qui évolue ne fait pas tort à cette unité de l'existence sociale que Marx et Engels ont si profondément sentie. Si, pour la commodité de l'analyse, l'abstraction isole l'économie de l'ensemble des phénomènes sociaux, elle ne peut légitimement considérer l'économie comme existant en soi et pour soi et déterminant en quelque sorte du dehors les autres phénomènes sociaux. Bien loin que l'économie absorbe en elle toute la vie sociale, ce n'est que par artifice que l'on distingue l'économie dans l'ensemble constitué par la vie sociale. Par économie il ne faut donc pas entendre la loi universelle de toute activité humaine, mais une des formes que revêt cette activité, une classe de faits; or, dans l'unité de la vie la classification des formes d'activité ne peut évidemment être ni bien précise ni très rigide : ce qui à un certain point de vue est attribué à une classe de phénomènes peut et doit à un autre point de vue être rangé dans une autre classe. Comme l'a fort bien dit M. Turgeon (8) : « Marx et Engels repoussent toute fragmentation de la vie; ils se refusent à choisir le facteur économique et à le détacher, à l'isoler des facteurs politiques, juridiques, moraux ou religieux... Ils ne veulent point qu'on morcelle la réalité vivante, comme le chirurgien dissèque et démembre un cadavre. La vie est une, respectons l'unité de

(8) *La conception matérialiste de l'histoire*, p. 7.

la vie. La méthode matérialiste suppose une exposition unitaire de l'histoire ». Mais pour faire de l'économie la cause et de tous les autres phénomènes sociaux des effets, il faudrait d'abord les isoler et les dissocier violemment. Comment dès lors le même interprète qui a si bien pénétré l'esprit de la *méthode* marxiste peut-il donner du *système* le résumé suivant : « Les intérêts économiques sont l'unique ressort de l'histoire. Ils ne constituent pas une des faces du problème social; ils sont toute l'explication de la vie sociale... L'histoire plonge toutes ses racines dans l'économie... Cette divinité implacable qui mène le monde, c'est la nécessité économique »? (9)

Nous allons voir, en examinant le rapport de l'économie avec les diverses formes de l'existence sociale, que l'économie subit au moins autant d'actions qu'elle en exerce; que l'unité de la vie sociale ne supporte pas le monisme économique; et que Marx et Engels n'ont refusé d'accorder à aucune des manifestations de l'activité humaine ni une existence propre, ni un développement relativement autonome, ni surtout la dignité de la causalité.

VI

Même parmi les phénomènes économiques la production ne joue pas seule un rôle actif, comme on le prétend à tort lorsque l'on dit que le mode de production détermine tous les autres faits économiques et par là tous les phénomènes sociaux. Sans doute la lettre de 1894 déclare que le mode de production crée le régime de l'échange. Mais, d'après la lettre de 1890, une fois qu'est apparue la division du travail, chaque moment dérivé de l'existence sociale acquiert une certaine indépendance et des tendances propres de développement. Le commerce réagit sur la production; la grande industrie mo-

(9) *Ibid.*, pp. 9-12.

derne est dominée par les intérêts commerciaux (10). Il en est de même des moyens de transport: Engels signale, dans la lettre de 1890, que le développement des chemins de fer, en Angleterre et en Amérique, est subordonné à l'état du marché monétaire et subit l'influence des opérations de bourse. Si l'échange est dans une certaine mesure indépendant de la production et réagit sur elle, la répartition, à son tour, n'est pas une pure et simple résultante du mode de production et du mode d'échange: elle en est l'effet, d'après l'*Antidühring*, mais c'est un effet qui ne reste pas passif, qui réagit sur sa cause, qui entre en lutte avec elle, qui devient facteur de l'évolution ultérieure; tout nouveau mode de production, toute nouvelle forme d'échange est d'abord contrariée, non seulement par les formes anciennes de la production et de l'échange, mais aussi par le régime régnant de la répartition. Si donc la répartition est déterminée par la production, elle la détermine à son tour.

La question des rapports entre la production et la répartition n'est qu'un des aspects du vaste problème des rapports entre la force et l'économie. En effet, si les lois de la production participent dans une certaine mesure du caractère des lois physiques, il n'en est pas sûrement de même de la distribution des richesses: celle-ci subit peut-être à un haut degré les influences de la force politique, du régime juridique, de l'action de l'Etat sous toutes ses formes; il est bien vrai qu'Engels a paru, dans l'*Antidühring*, nier de la manière la plus absolue toutes ces influences (11), mais on peut se demander si une telle négation est vraiment commandée par l'esprit de la doctrine du matérialisme historique ou même si elle est compatible avec cet esprit.

Il s'agit au fond de savoir si les inégalités dans la réparti-

(10) Cf. R. Hilferding, *Das Finanzkapital. Eine Studie über die jüngste Entwicklung des Kapitalismus*. Vienne, Ignaz Brand, 1910.

(11) *Philosophie, Economie politique, Socialisme*, 2e part., chap. II, III, IV. Cf. Introduction, ch. VI: *Le matérialisme historique d'Engels et la théorie de la violence de Dühring*.

tion et l'existence des classes sociales résultent de l'action de causes purement économiques, comme semble l'affirmer Engels, ou si, au contraire, ce sont des relations politiques entre vainqueurs et vaincus qui ont engendré les classes, si la division du travail social a son fondement dans la conquête, comme l'a pensé Dühring (12).

Les distinctions de classes apparaissent, selon Engels, avec les différences dans la répartition: la société se scinde en classes privilégiées et classes frustrées; mais comment se produisent les différences dans la répartition? Engels ne répond pas nettement à cette question. Il se borne à déclarer, à la fin du second chapitre de la troisième partie de l'*Antidühring*, que « la loi de la division du travail est à la base de la division en classes », que cette dernière est fondée sur l'insuffisance de la production; mais l'origine des classes n'est pas expliquée par là: car rien n'empêche que la division du travail elle-même ait été établie par la violence, la ruse et la fraude, comme le voulait Dühring. Et au début de ce second chapitre de la troisième partie, Engels lui-même explique la formation du prolétariat par le fait que la bourgeoisie brisa l'ordre féodal et les liens de réciprocité personnelle caractéristiques du régime juridique correspondant. Déjà, dans le chapitre du *Capital* sur la genèse de l'accumulation capitaliste, Marx avait montré la fonction de la violence dans l'évolution sociale et en avait donné quelques exemples significatifs, tels que l'expulsion des paysans écossais par les landlords et la réglementation légale du travail en Angleterre au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Engels oppose à Dühring que la force protège la spoliation, mais ne la cause pas : on pourrait dire tout aussi bien, en s'autorisant de textes marxistes, que la force cause la spoliation et que l'intérêt économique la protège (13). Arturo Labriola va jus-

(12) Cf. E. LASKINE, *Les doctrines économiques et sociales d'Eugène Dühring*, *Revue d'Histoire des Doctrines économiques et sociales*, 1912, pp. 252 sq.

(13) Cf. CROCE, *Materialismo storico*, pp. 122-123; MONDOLFO, *op. cit.*, p. 288; ARTURO LABRIOLA, *Marx nell' econ.*, pp. 149-150.

qu'à affirmer que, dans le marxisme, « le moment économique est un acte de violence devenu nécessaire », et que « la violence engendre les positions initiales de l'économie ». Ce qu'il faut entendre par là, c'est que la force qui détermine le cours de l'histoire doit être recherchée dans les besoins, les sentiments et les idées des masses, qu'il s'agisse d'ailleurs de classes ou de nations; que l'action continue et la pression des masses, mues par des motifs et des mobiles subjectifs, engendrent les transformations historiques. Mais il faut que « l'acte de violence », pour parler comme Labriola, soit devenu « nécessaire », c'est-à-dire que la misère, l'insuffisance de la production soient senties avec une netteté suffisante, que les besoins et les désirs des hommes soient, par les circonstances, si vivement contrariés que les hommes se décident à changer les circonstances. La volonté réformatrice est suscitée par l'état précédent de l'économie; elle nie dans l'action cet état de l'économie, et crée une situation nouvelle d'où surgira plus tard la possibilité d'un nouveau mouvement dialectique. Ici encore se vérifie la « loi du renversement de la *praxis* ». Se demander ce qui est primitif de la force ou de l'économie, c'est un peu se demander si la poule était avant l'œuf ou l'œuf avant la poule; la dialectique marxiste exclut ces pseudo-problèmes : la force présuppose l'économie, l'économie présuppose la force, et l'évolution réelle les présuppose toutes deux (14).

Faute de se souvenir des exigences de la dialectique, on se trouve amené à poser, à propos de l'œuvre de Marx et d'Engels, des questions insolubles et à leur reprocher comme réelles des contradictions qui ne sont qu'apparentes. C'est ainsi que Bernstein, après avoir pris à la lettre les expressions d'Engels où l'économie est donnée comme la cause déterminante en même temps que comme la base et la condition des processus historiques, a retrouvé dans la *Situation des classes laborieuses*, dans le *Manifeste*, dans la *Lutte des classes*, dans le *18 Bru-*

(14) MONDOLFO, *op. cit.*, p. 290.

maire, dans la circulaire de 1850, les traces d'une tendance inconciliable avec ces affirmations, et a dénoncé un dualisme qui lui paraît irréductible entre le principe de l'émancipation par l'évolution économique et celui de l'émancipation par l'expropriation politique.

La vérité est que si, dans l'*Antidühring* et ailleurs, Engels a, pour des raisons faciles à démêler, forcé son « économisme », la force n'en est pas moins, pour lui comme pour Marx, un facteur économique. Et il le faut bien, car sans cela l'espérance socialiste elle-même serait caduque : M. Mondolfo remarque, en effet, profondément, qu'on pourrait retourner contre Engels l'argument opposé par lui à Dühring, à savoir que si les conditions politiques étaient les causes du régime économique, la bourgeoisie aurait dû être l'enfant gâté de la féodalité, tandis que c'est seulement en s'armant de sa supériorité économique qu'elle a pu acquérir la suprématie politique. Mais, si la puissance politique n'était jamais que l'effet et le reflet de la puissance économique, les prolétaires ne pourraient espérer la victoire qu'à la condition de conquérir préalablement la richesse et de devenir des magnats capitalistes. Et, d'autre part, si la force politique était sans efficacité économique, à quoi bon, comme le demandait Engels lui-même dans sa lettre d'octobre 1890, pour réfuter Barth, à quoi bon lutter pour la « dictature politique du prolétariat » ? Cette lettre d'octobre 1890, où Engels démontre l'importance économique de l'action politique, est la meilleure réfutation de la thèse de l'*Antidühring,* d'après laquelle on ne peut trouver dans la force politique l'explication d'un seul fait économique (15). Au reste, l'*Antidühring* même prévoit que, lorsque la masse du prolétariat aura enfin acquis une volonté, la classe opprimée s'emparera de l'Etat et transformera tous les moyens de production en propriété collective, de sorte qu'une ère nouvelle dans l'histoire économique de l'humanité sera ouverte par un acte de la puissance politique. Engels a, d'autre

(15) *Philos., Econ. pol., Social.,* p. 282.

part, souvent répété que seule la révolution sociale permettrait à l'Europe de ne pas succomber sous le poids de la concurrence industrielle et agricole de l'Amérique.

Enfin, Engels admet la possibilité de la conquête d'un pays de civilisation économique supérieure par des conquérants barbares qui troublent l'évolution économique et anéantissent de nombreuses forces productives (16). Mais si la puissance politique et militaire n'était jamais que l'effet de la puissance économique, si, comme l'affirme Engels dans l'*Antidühring* (17), la force politique était « entièrement subordonnée à la situation économique », il serait impossible qu'une horde de barbares fit la conquête de cités industrieuses, de contrées enrichies par le labeur intelligent et l'ingéniosité technique de leurs habitants. L'humanité a déjà vu souvent, hélas! et elle verra souvent encore la force brutale prévaloir sur la civilisation, lorsque les civilisés n'auront pas su prendre les mesures nécessaires pour se défendre contre les sauvages ou les demi-civilisés.

L'existence nationale a d'autres causes en effet et d'autres raisons d'être que des causes et des raisons d'être économiques; et, d'autre part, elle n'est pas sans réagir sur l'économie, sans la plier à ses besoins propres et sans la faire servir aux fins plus qu'économiques qu'il lui arrive de poursuivre. Lorsque la presse et les congrès socialistes affectent de ne voir dans les revendications des nationalités que le reflet des appétits économiques de leurs dirigeants, lorsqu'ils s'efforcent, par exemple contre l'évidence, de présenter le fanatisme religieux, les rancunes historiques, la passionnée volonté de revanche manifestés par les peuples des Balkans comme le déguisement astucieux ou l'expression naïve d'ambitions financières, ils se livrent à ces réductions faciles et à ces transpositions banales dont Engels n'a cessé de dénoncer la stérilité et le danger. Dans l'écrit intitulé *Force et économie dans la formation de l'empire germanique*, des-

(16) *Philos., Econ. pol., Social.*, p. 235.
(17) *Ibid.*, p. 222.

tiné par Engels à servir d'illustration concrète aux théories de l'*Antidühring*, on est frappé de voir combien Engels fait peu usage des considérations économiques pour rendre compte des grands phénomènes historiques : le patriotisme des Alsaciens qui, malgré la conquête brutale, affirment leur volonté de rester Français, est expliqué dans cet opuscule, non par le mécanisme de la production ou de l'échange, mais par le souvenir reconnaissant de la liberté apportée par la grande Révolution et par une antipathie séculaire pour les manières allemandes de vivre, de sentir et de penser. Dans l'article *Pô et Rhin*, ce n'est pas à des causes économiques que la formation des grandes nations et les changements qui en résultent dans la configuration politique de l'Europe sont ramenés, mais bien à la vie propre des langages ethniques, aux sympathies que la communauté d'idiome engendre et entretient, aux aspirations unitaires qu'une littérature commune exprime et exalte. De même, dans la lettre de septembre 1890, Engels voit dans les différences linguistiques la véritable origine de la distinction si nette et si durable entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud. Une nationalité n'attend pas pour s'exprimer et se vouloir que le développement économique ait donné aux aspirations patriotiques une « base matérielle » : l'Allemagne commerçante et industrielle n'existait pas encore que les corporations d'étudiants, célébrant la fête de la Wartbourg, proclamaient leur espoir et leur volonté d'une Allemagne une : le Zollverein ne vint qu'après l'affirmation idéaliste de l'unité germanique : il faut seulement ajouter que le développement croissant de l'industrie et du commerce, rendant de plus en plus nécessaire l'abolition des barrières douanières, des réglementations locales, des diversités de poids et de mesure, ajoutait une force nouvelle et décisive aux tendances unitaires et nationalistes (18).

(18) Mondolfo, *op. cit.*, pp. 268, 311 sq. : Engels, *La force et l'économie dans la formation de l'Empire germanique*, trad. *Devenir social*, 2e année, 1896, pp. 734-760, 844-872, résumé dans *Philos., Econ. pol., Social.*, note pp. 237-239.

Ainsi toute la réalité de l'existence et de la volonté nationales ne réside pas dans leurs bases ou leurs conditions d'existences matérielles. Et il en résulte qu'elles possèdent une force de résistance à l'égard de certaines tendances antagonistes nées de la situation économique. Le processus de la production, le mode de répartition donnent lieu à des distinctions de classes; et ces distinctions sont contraires à l'unité nationale, qu'elles tendent à briser; à l'esprit national, auquel elles tendent à substituer l'esprit de classe. Mais, comme Engels l'a dit dans *Force et économie*, toutes les distinctions de classes se fondent et s'évanouissent dans un grand élan patriotique : L'unité « idéologique » est alors si forte, les représentations qu'elle suscite sont si intenses que les antithèses « réelles » disparaissent: en face de l'étranger, de l'envahisseur, tous les fils d'une même patrie se sentent frères, ils oublient que la situation économique les avait rendus étrangers ou même hostiles les uns aux autres.

Aussi l'indépendance et l'unité interne des grandes nations apparaissent-elles à Engels comme la condition même du développement de la classe et de la conscience de classe ouvrières (19). Tant qu'un pays a à conquérir ou à défendre son autonomie, les questions nationales passent au premier plan et les questions sociales ne peuvent être librement débattues entre les classes intéressées. Ainsi il faut que les aspirations nationales soient satisfaites pour que les forces économiques puissent produire leurs effets normaux; tant que l'existence nationale n'est pas assurée, les rapports économiques sont relégués dans l'ombre. On aperçoit, sans qu'il y ait nécessité à les développer, les conséquences pratiques et théoriques de cette vérité, si bien mise en lumière par Engels: d'une part, la possibilité du progrès *économique* de la production et du progrès social est suspendue à la réalisation du phénomène *politique* de la conquête de l'unité et de l'indépendance nationales; d'autre part, il faut qu'une nation soit une, soit libre, soit forte,

(19) Préf. aux *Luttes de classes en France*.

ait fait rentrer dans son sein ceux de ses enfants et celles de ses provinces que les hasards de l'histoire lui ont arrachés, il faut qu'elle n'ait plus à craindre les agressions de ses voisins, pour qu'elle puisse laisser se développer en son sein les antagonismes que l'évolution économique engendre normalement et pour qu'elle puisse résoudre ces antagonismes après les avoir poussés jusqu'au bout. Seule, on ne saurait assez le répéter, une nation une, libre et forte peut espérer s'élever jusqu'à la plus haute forme d'organisation économique et sociale que l'humanité ait rêvée (20).

VII

La protection de l'existence nationale contre les dangers extérieurs et intérieurs qui la menacent à été constamment, au cours de l'histoire, une des fonctions de l'Etat et c'est sans doute le besoin de cette protection qui lui a donné naissance, comme Engels l'explique dans l'*Antidühring*. Que la puissance de l'Etat garantisse des intérêts économiques, cela n'est pas douteux; mais il est certain que ce ne sont pas uniquement des intérêts économiques qu'elle sauvegarde: Engels a lui-même noté l'importance, dans les sociétés primitives, des

(20) On pourra lire à ce propos la belle préface qui précède le volume de mémoires récemment publiées par Hyndman. Le disciple direct et le confident de Marx et d'Engels, le véritable et presque le seul représentant de l'esprit marxiste en Angleterre, le vétéran des luttes socialistes anglaises a subi toutes les attaques pour avoir affirmé la nécessité pour la Grande-Bretagne de se protéger contre les visées agressives du militarisme allemand. Il a affirmé cette nécessité en socialiste, du point de vue socialiste, et pour servir les fins socialistes; si elle peut être contestée par des *Little-Englanders* bourgeois, elle ne devrait pas l'être par des socialistes. L'expérience la plus constante montre que la domination ou l'hégémonie étrangère retarde le développement social et obscurcit la conscience de classe prolétarienne en tendant toutes les énergies vers la lutte pour la liberté nationale. Le socialisme est au plus bas dans tous les pays asservis par l'étranger: il n'a pu prendre pied ni en Pologne ni en Irlande, et il perdrait toute influence dans tout pays qui deviendrait demain une Irlande ou une Pologne.

fonctions religieuses assumées par les dirigeants: l'accomplissement des cérémonies et des rites jugés nécessaires pour le maintien et la prospérité du groupe, la défense de l'intégrité religieuse du groupe contre les causes internes et externes de désagrégation ont été à coup sûr parmi les fonctions et les raisons d'être de l'Etat, et non parmi les moins importantes.

D'autre part, l'évolution de l'économie n'est plus intelligible par elle-même à partir du moment où est « né » l'Etat : il faudra toujours tenir compte de l'influence de ce dernier, de la réaction qu'il exerce sur l'économie, de l'indépendance relative de son propre développement, de la tendance qu'il manifeste à « dominer les forces qui l'ont créé ». Il est probable, comme le dit M. Sorel, que Marx et Engels auraient plus franchement encore reconnu la réalité de l'action de l'Etat, qu'ils n'ont d'ailleurs pas niée, s'ils n'avaient pas subi sur ce point avec beaucoup de force l'emprise des idées bien connues des économistes libéraux : ceux-ci répétaient sans se lasser que les sociétés humaines sont gouvernées par des lois naturelles et inéluctables dont la volonté des gouvernants est absolument impuissante à modifier le jeu spontané; ils méconnaissaient la part de la force, de la législation positive et de l'action politique dans la constitution et l'évolution des institutions économiques. Marx et Engels n'ont certes pas entièrement partagé ce préjugé de l'école orthodoxe, mais ils n'ont pas non plus entièrement réussi à s'en dégager, et leurs idées sur l'origine, le rôle et l'action de l'Etat ont toujours manqué de cohérence et de clarté.

Les Hégéliens avaient vu dans l'Etat la « réalisation de l'Idée » et leur philosophie avait conduit dans la pratique à une sorte de superstition idolâtre envers l'Etat et les gouvernements. Engels et Marx, engagés dans une lutte acharnée avec ces derniers, ne pouvaient évidemment accepter la philosophie politique de l'hégélianisme. Ils s'efforcèrent de substituer à la conception idéaliste et mystique de l'Etat une conception réaliste; ils en firent « le produit logique et nécessaire des conditions sociales ». Bien plus, au lieu d'y trouver l'incarna-

tion et l'instrument d'une volonté générale, ils ne voulurent voir en l'Etat que le serviteur et le gérant des intérêts particuliers des plus forts, c'est-à-dire des plus riches. L'Etat est « une machine pour l'oppression des classes frustrées »; il est seulement la puissance organisée des classes possédantes; il a « pour but de maintenir par la force les conditions d'existence et de domination de la classe dominante contre la classe dominée »; il contraint les opprimés à rester dans la situation voulue par le mode de production existant, esclavage, servage ou salariat. Engels a, dans la dernière partie de l'*Antidühring*, exprimé cette idée avec une insistance particulière (21) : l'Etat est « le représentant officiel de la société capitaliste », il est « une machine essentiellement capitaliste »; il « n'est qu'une organisation que se donne la société bourgeoise pour maintenir les conditions générales extérieures du mode de production capitaliste en face des empiètements des travailleurs ainsi que des capitalistes isolés », il est « Etat des capitalistes, le capitaliste collectif idéal ».

Si nettes que soient ces déclarations, il est impossible d'y voir le dernier mot de la pensée marxiste. Remarquons en premier lieu que si, comme nous venons de le voir, l'Etat est le représentant des exigences du capitalisme en face des empiètements des capitalistes isolés, il n'est plus possible d'affirmer, comme Engels le fait ailleurs, dans la *Question des logements* : « Ce que ne veulent pas les capitalistes individuellement, l'Etat ne le veut pas non plus ». L'Etat resterait dans ces conditions le ministre de l'intérêt général, et ferait prévaloir cet intérêt même sur celui des capitalistes isolés; il devrait dès lors être considéré malgré tout, et selon la pensée même du marxisme, comme l'agent du progrès économique qui se réalise au travers du capitalisme et par lui. Il serait bien le serviteur du capitalisme, il ne serait pas celui des capitalistes.

Est-il même exact que d'une manière générale et nécessaire-

(21) *Philos., Econ. pol., Social.*, pp. 357, 359.

ment l'Etat soit toujours docile aux directions de la classe dominante et ne poursuive que les fins de cette dernière ? Cette théorie suppose d'abord que ce sont les divisions de la société en classes qui donnent naissance à l'Etat : et Engels déclare en effet, dans l'*Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat,* que ce dernier apparaît au moment où la constitution gentilice fait place à la scission de la société en groupes hiérarchisés, il soutient aussi dans la *Question des logements* que le besoin qui détermine la constitution de l'Etat est celui de faire respecter les lois qui régissent la production, l'échange et la répartition.

Mais ailleurs, et par exemple dans l'opuscule sur *Louis Feuerbach*, Engels définit l'Etat un organe créé pour protéger les intérêts communs de la société contre les attaques de l'intérieur et de l'extérieur. Mais, demande très justement M. Mondolfo (22), la société gentilice, avant la scission en classes, n'avait-elle pas d'intérêts communs ? Si simples qu'on les suppose, les groupes humains ne sont-ils pas exposés à des attaques des tribus voisines et obligés pour se maintenir de combattre les tendances anarchiques de leurs propres membres ? A ces questions l'*Antidühring* apporte une réponse : « Dans toutes les communautés... on trouve dès le début certains intérêts communs dont la défense est nécessairement confiée à des individus, encore que ce soit sous le contrôle de la communauté : jugement des litiges, répression des empiètements des individus sur les droits d'autrui, surveillance des eaux surtout dans les pays chauds, enfin, à ce stade absolument primitif et sauvage, fonctions religieuses » (23). Qu'est-ce à dire, sinon que l'Etat est contemporain de la société et non pas de la division de la société en classes et qu'il est, du moins dans le principe, le serviteur de la société et non pas celui de la classe dominante dans la société ?

On peut au reste admettre à la fois que l'Etat est antérieur aux classes et que, les classes une fois nées, il subit fortement,

(22) *Op. cit.*, p. 300.
(23) *Philos., Econ. pol., Social.*, p. 230.

sinon exclusivement, l'influence de la plus puissante d'entre elles. Sous la constitution des *gentes*, des fonctions publiques d'intérêt général sont confiées aux chefs ou au conseil des chefs de la tribu; mais rien n'empêche qu'avec le temps ceux-ci captent à leur profit dans une large mesure le pouvoir qui leur avait été confié pour le bien de tous : il n'y a d'ailleurs pas d'aristocratie qui ait pu se maintenir après avoir cessé de s'acquitter des fonctions qui lui avaient donné naissance et qui l'avaient rendue nécessaire : toute aristocratie, qu'elle soit religieuse, militaire, ou financière, représente toujours une élite et ne subsiste que tant qu'elle manifeste une supériorité qui la fait respecter de ceux-là mêmes qui la combattent. Il y a donc de bonnes raisons pour que l'Etat soit en un certain sens et dans une certaine mesure l' « Etat de la classe dominante », mais il ne l'est pas toujours et il ne l'est pas uniquement. Du fait même qu'il se rend relativement indépendant de la société qui lui a donné naissance, il lui devient possible de s'élever au-dessus des classes qui la composent, et de jouer entre elles le rôle d'un médiateur : c'est ainsi, comme le montre Engels dans l'*Origine de l'Etat*, que le bonapartisme a utilisé le conflit entre la bourgeoisie et le prolétariat; c'est ainsi encore que Bismarck a été amené à convoyer entre les différentes classes » (24). L'Etat est d'autant moins prédéterminé à servir docilement les intérêts de la classe économiquement dominante qu'il peut arriver que des classes douées d'une puissance économique considérable ne manifestent aucune volonté réelle d'exercer la direction politique : Engels a cité dans la préface de la *Guerre des paysans* l'exemple de la bourgeoisie prussienne, active, industrieuse et opulente, qui n'a aucune puissance dans l'Etat, qui ne veut pas régner, qui laisse au gouvernement tout le pouvoir qu'il revendique, et qui docilement vote les impôts, les lois militaires, les lois sociales et de police que le gouvernement lui propose.

L'institution des impôts rend l'Etat relativement indépen-

(24) *La force et l'économie dans le développement de l'Empire germanique,* cité dans *Philos., Econ. pol., Social.*, p. 239.

dant de la société et lui constitue périodiquement par rapport à cette dernière une sorte d'autonomie précaire. D'autre part l'Etat tend sous nos yeux à augmenter de toutes manières sa puissance économique, en se constituant des monopoles, en assumant le contrôle ou la charge d'industries et de services, et par là il tend aussi à se rendre indépendant de la société : c'est ainsi que « Bismarck, en dehors de toute nécessité économique, étatisa les principales lignes de Prusse... surtout pour se procurer une nouvelle source de revenus indépendante des décisions du Parlement » (25). Il peut arriver que l'Etat, serviteur de la société, non seulement s'émancipe, mais devienne maître à son tour : il peut se faire que le personnel politique arrive, comme aux Etats-Unis, à constituer une classe, se divise en deux bandes qui se partagent à l'amiable le pouvoir et les profits du pouvoir, et aux pillages desquelles la nation doit assister impuissante.

Mais cette indépendance relative de l'Etat par rapport à la nation, si elle peut avoir des effets regrettables, n'en implique pas moins l'indépendance au moins relative de l'Etat par rapport à la classe dominante dans la nation. L'Etat peut dans certaines circonstances prendre en main les intérêts de la classe opprimée; il peut les prendre même lorsque cette classe n'a pas la force de vouloir pour elle-même : Engels cite en ce sens, dans l'*Origine de la famille*, l'exemple de la constitution de Solon et des mesures qui y sont prises en faveur des débiteurs insolvables. Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs que l'Etat agisse d'autant plus efficacement en faveur d'une classe opprimée que celle-ci se montre plus capable d'agir elle-même pour améliorer sa situation : ainsi dans l'Etat moderne le suffrage universel, qui mesure la maturité de la classe ouvrière, est devenu pour cette dernière un puissant instrument d'émancipation économique.

En résumé l'Etat n'est pas pour le matérialisme historique le produit de causes purement économiques, surtout il n'en

(25) *Philos., Econ. pol., Social.*, pp. 357-358, note.

est pas le produit passif; il réagit sur l'économie : son action s'exerce avec une force d'autant plus grande qu'il travaille dans le sens de l'évolution économique; mais il peut aussi modifier et même dans certains cas arrêter le cours de cette évolution. Et si sa puissance peut être accaparée par la plus forte des classes créées par le développement économique, l'Etat peut aussi s'affranchir de cette influence pour tenir la balance égale entre les classes ou même pour agir de toutes ses forces en faveur des classes frustrées et dominées.

VIII

L'Etat peut agir sur l'économie par des actes isolés; mais il agit sur elle surtout par les règles de droit qu'il édicte et au service desquelles il met sa puissance. Ces règles pour une part traduisent l'état de l'économie, mais pour une part aussi elles n'y sont point adaptées : cela est si vrai que les conflits sociaux ont pour origine, selon Marx et Engels, un désaccord entre le droit et l'économie, entre la situation économique qui se modifie et les règles juridiques qui n'évoluent pas selon le même rythme : la question sociale contemporaine naît de ce que le mode de production est aujourd'hui soumis à une forme juridique d'appropriation dont il a sapé la base : « l'incompatibilité de la production sociale et de l'appropriation capitaliste devait se faire jour brutalement » (26). Il y a un conflit interne dans une société quand l'économie n'est plus d'accord avec le système juridique régnant. Le conflit consiste, comme l'a dit Stammler, en un antagonisme entre le droit et l'économie (27).

Si même l'on admettait par conséquent l'interprétation vulgaire du marxisme d'après laquelle le droit est un simple

(26) *Philos., Econ. pol., Social.*, pp. 348-349.

(27) STAMMLER, *Wirtschaft und Recht nach der materialistischen Geschichtsauffassung*. Leipzig, 1896, p. 406; cf. E. LASKINE, *L'évolution du socialisme juridique*. *Archiv für die Geschichte des Sozialismus*, vol. III, pp. 18 sq.

reflet des rapports économiques existants, un effet du mode de production qui ne saurait agir à son tour sur ce dernier, une simple traduction en langage abstrait de la réalité économique, il faudrait du moins convenir que pendant les périodes critiques où se prépare, se développe et se résout un conflit entre le droit et l'économie, l'effet est indépendant de la cause, le reflet décevant et trompeur, la traduction inexacte et infidèle. En tout cas on ne peut affirmer qu'il y ait entre le droit et l'économie un parallélisme absolu, que l'état de l'économie détermine automatiquement celui du droit.

Sans doute nul ne conteste qu'à la longue et dans une certaine mesure les transformations économiques et les rapports nouveaux entre les forces sociales viennent se traduire dans le droit; mais, pour que le système juridique tienne compte de ces changements de la réalité, il faut qu'ils soient devenus importants et même irrésistibles : et l'on ne prétendra pas que la moindre invention technique ou la moindre modification dans la situation respective des classes trouve aussitôt son expression juridique. Bien au contraire, et de l'aveu même de Marx, la force de la tradition prolonge, au sein d'un monde économique tout nouveau, une structure juridique sans parenté ni harmonie avec lui. D'autre part les notions élaborées par la science du droit ont leur vie propre et leur développement autonome : elles s'engendrent les unes les autres, se combinent les unes avec les autres selon les exigences de la logique : et s'il y a une dialectique des choses, comme l'a montré Marx, il y a aussi une dialectique des idées. Cela a sans doute été vrai de tout temps : car dans les communautés primitives elles-mêmes, où la classe des juristes ne s'est pas formée à l'état distinct, et où l'opinion collective constitue à elle seule tout le *corpus juris,* il est difficile d'attribuer à cette opinion un instinct infaillible des réalités et des nécessités économiques. Mais une fois établies une éducation et une culture juridiques professionnelles, une fois le *Juristenrecht* différencié du *Volksrecht,* des concepts et des constructions s'élaborent et se transmettent de génération en génération et

ces concepts et ces constructions trahissent bien plus souvent, à regarder les choses de près, l'influence de l'acquit intellectuel préexistant que celle du milieu social contemporain. Tout l'effort du « socialisme juridique » a consisté et consistera précisément à convaincre les juristes de plier et d'accommoder les règles de droit et les notions qu'ils dégagent aux nécessités de la vie sociale qui se s'arrête pas. Mais il s'en faut bien qu'il y ait entre le droit et l'économie une union indissoluble, puisqu'il est besoin au contraire d'un effort conscient, constant et pénible pour empêcher le divorce entre l'économie et le droit.

Cela déjà interdit de sous-évaluer l'importance du droit : car, n'aurait-il pour effet que d'entraver ou de ralentir l'évolution, il n'en représenterait pas moins dans la vie sociale un élément actif et non pas seulement passif : il ne faut pas moins exercer une force pour arrêter un mouvement que pour le déchaîner. Mais le droit n'exerce pas seulement cette action négative : il est aussi créateur de situations économiques nouvelles et ses répercussions sociales ne sont pas négligeables. Marx, qui dit dans la *Misère de la Philosophie*, non sans exagération, que « la législation politique et civile ne fait qu'enregistrer le vouloir des rapports économiques », citerait sans doute en ce sens, comme l'a fait Engels, l'exemple des modifications continuelles que fait subir au droit civil moderne la puissance croissante du prolétariat. Mais inversement c'est toute une législation et une jurisprudence systématiques et cohérentes qui, en détruisant la classe des *yeomen* et en réglementant étroitement le travail des ouvriers et leurs rapports avec les patrons, ont donné naissance au prolétariat en Angleterre. C'est le principe juridique anglais de la liberté testamentaire et le principe juridique français de la limitation légale du droit de tester qui donnent au système économique et notamment à l'économie rurale des deux pays des physionomies si distinctes. Nous avons signalé déjà quelle importance et quelle efficacité Marx et Engels ont attribuées à la législation des fabriques.

N'oublions pas au surplus que Marx et Engels ont souvent

en vue des phénomènes juridiques quand ils ne parlent que de phénomènes économiques : l'imprécision où ils ont malheureusement laissé la notion même d'économie en est la cause. Lorsque Stammler soutient que le droit est la forme dont l'économie est la matière, lorsqu'il déclare qu'il est impossible d'entendre par économie autre chose qu'une économie déterminée par des règles juridiques, ce n'est qu'en apparence qu'il va à l'encontre du marxisme, et le savant pandectiste de Halle ne s'y est pas trompé (28). Engels, lui-même, en critiquant dans son livre sur Feuerbach les juristes idéologues pour lesquels la *forme* juridique est tout et le *contenu* économique n'est rien, ne reconnaît-il pas avec la plus grande netteté que l'économie est la matière dont le droit est la forme ? D'autre part, il est certain que, selon la remarque de Sorel et celle de Leone (29), ce sont des rapports juridiques auxquels on fait allusion quand, parlant d'appropriation, de possession, de formes de répartition, on croit rester encore sur le terrain de l'économie. La notion de la marchandise, — qui a une telle importance dans le marxisme, puisque c'est l'apparition de la marchandise qui est la condition initiale de toutes les lois de l'économie capitaliste, — est une *notion* juridique : mais le *fait* même de la marchandise est également un fait juridique, car, si le produit comme tel est un moyen de satisfaire des besoins économiques, c'est l'échange seul qui, par le fait qu'il convertit le produit en un objet de *possession*, en fait une marchandise. Marchandises, capital, capitalisme, propriété capitaliste, expropriation socialiste, autant de notions qu'une économie pure ignorerait et qui ne peuvent prendre place que dans une économie sociale, limitée, déterminée et dominée par des règles de droit.

(*A suivre.*) EDMOND LASKINE.

(28) Non plus que SOREL, *Saggi*, p. 213 ; MONDOLFO, *op. cit.*, pp. 304 sq.
(29) SOREL, *Saggi*, p. 245 ; LEONE, *La revisione del Marxismo*, pp. 277-279.

Les Mines de fer du Calvados

I

La Normandie, pays jusqu'ici entièrement agricole, subit actuellement une profonde transformation et deviendra dans quelque temps un des centres industriels les plus importants de la France. En effet, depuis quelques années, l'exploration méthodique du sous-sol de la Normandie, et surtout du Calvados, a mis en valeur l'immense bassin minier que constitue la Vallée de l'Orne.

Depuis longtemps, la présence du minerai de fer était connue dans notre région. On a même prétendu que ces richesses étaient probablement exploitées à l'époque romaine. Elles le furent certainement au XIVe siècle, d'autant plus facilement que sur bien des points le minerai apparaissait à la surface et ne nécessitait aucune recherche difficile. C'est ainsi que la mine de Saint-Rémy, dont nous parlerons plus loin, a certainement fait l'objet, vers 1400, d'une exploitation assez intense pour l'époque.

Il n'est pas moins certain aussi qu'une forge avait été établie à la même époque près de cette minière, à Danvou.

Mais ces exploitations furent vite abandonnées, elles le furent tant à cause des difficultés d'extraction que par suite des changements successifs survenus dans le traitement du minerai.

Tant que les forges employèrent le charbon de bois pour fondre le minerai, les mines du Calvados connurent une grande prospérité; mais, peu à peu, le pays se déboisa, et lorsque la houille fut substituée au combustible végétal, les maîtres de

forges abandonnèrent le Calvados et transportèrent leur industrie dans les contrées où gisait le nouveau combustible.

Des recherches furent faites d'ailleurs pour trouver la houille indispensable; elles aboutirent à l'ouverture de la mine de Littry, mais ces recherches incertaines furent faites sans méthode, et l'absence de capitaux suffisants obligea les chercheurs à abandonner leur travail.

Toute exploitation fut donc abandonnée, et il faut franchir plus de quatre siècles pour trouver trace, dans le Calvados, d'une activité minière.

En 1873, des recherches furent entreprises dans la région de Saint-Rémy, à 35 kilomètres de Caen, sur les bords de l'Orne. Il était logique que les premières tentatives fussent faites dans cette contrée où de nombreuses traces de l'exploitation ancienne apparaissaient çà et là. Un gros propriétaire foncier du pays obtint une concession en 1874 et la mine prit bientôt une assez grande importance. C'est la plus ancienne des concessions du département.

Pendant dix ans, la mine de Saint-Rémy fut la seule exploitée.

En 1882, des recherches furent également entreprises à May-sur-Orne et à Saint-André, à 9 kilomètres de Caen. Là aussi, une minière avait été exploitée et des traces apparentes en signalaient l'emplacement; là aussi, ce fut un gros propriétaire qui fit faire des recherches et qui obtint une concession.

La contrée de Falaise fut explorée un peu plus tard. Ce fut seulement en 1900 que des recherches furent conduites dans ce pays par un négociant caennais. Quelque temps après, ce négociant s'associa à deux autres et les recherches reprirent avec une plus grande activité. Mais si elles donnaient des résultats satisfaisants quant au minerai, elles épuisèrent vite la capacité financière des premiers capitalistes qui avaient obtenu une concession en 1902.

Vers 1907, ils se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur exploitation.

A ce moment, aucun capitaliste étranger n'avait d'intérêts

dans le bassin minier normand. Toutes les recherches faites l'avaient été par des Français et les concessions avaient été accordées à des Français.

Nous insistons particulièrement sur cette concession de Soumont parce qu'elle sera la plus importante du Calvados et qu'elle est destinée à approvisionner l'établissement métallurgique que le groupe Thyssen fait construire à Colombelle, près Caen.

Nous disions donc que les premiers concessionnaires étaient près d'échouer, faute de capitaux. C'est alors que l'un d'eux se décida à sauver la Société. Il fallait soit vendre la mine, soit y intéresser un groupe financier. Notre homme alla donc trouver les grands métallurgistes français, alla trouver Schneider, il alla frapper tour à tour à la porte des établissements de crédit et partout la réponse fut la même : « Votre affaire ne nous intéresse pas ».

Ces faits sont certains, ils ont d'ailleurs été confirmés par l'auteur même des démarches, M. P., qui écrivait le 23 juin 1910, au *Moniteur du Calvados :*

« J'ajouterai que je n'ai pas cédé la mine de Soumont, mais « apporté simplement ma part avec obligation de souscrire un « chiffre d'actions dont j'ai versé le montant à la succursale « du Crédit Lyonnais. Je ne me suis même décidé à cette solu- « tion qu'après une longue série de tentatives infructueuses « auprès de la plupart des sociétés métallurgiques de France, « qui se désintéressèrent de cette affaire. »

Et le 29 juin suivant :

« Ce n'est qu'au refus des capitalistes français que des « Allemands ont pu intervenir. »

Mais revenons à notre affaire.

Il fallait arriver à un résultat. C'est alors que M. P. apprit que les métallurgistes allemands, qui achetaient toute la production des mines de Normandie, cherchaient partout, et notamment en Meurthe-et-Moselle, le minerai qui leur faisait défaut. Il entra en pourparlers avec MM. Thyssen, les grands industriels de la Rühr, et il leur vendit la mine de Soumont.

ou, suivant l'expression même de M. P., il leur « apporta » cette mine.

Cette entrée des Allemands en Normandie constituait un événement considérable pour notre contrée.

Ce que les capitalistes français n'avaient pu ou voulu exploiter, les Allemands allaient vite le mettre en œuvre et en faire une exploitation méthodique et intensive.

Des ingénieurs allemands s'installèrent à Caen, les recherches et l'extraction furent poussées très activement. La main-d'œuvre faisant entièrement défaut, surtout pour les métiers spécialisés, on fit appel aux mineurs du Nord et du Pas-de-Calais et aux Espagnols. Il faut dire à la vérité que des forts salaires les attirèrent immédiatement.

On fit tant et si bien que deux ans après MM. Thyssen pouvaient être assurés d'une production suffisante pour alimenter deux hauts fourneaux et jeter les bases d'une société au capital de trente millions, la Société des Aciéries et Hauts Fourneaux de Caen, dont nous aurons à parler dans une autre étude.

Comme nous le verrons, Thyssen fut obligé, par la suite, de partager, tout au moins nous le dit-on, avec la Société des Anciens Etablissements Cail, mais la Société des Hauts Fourneaux de Caen et la Mine de Soumont n'en restent pas moins le pivot de l'industrie minière et métallurgique dans le Calvados : et ce n'est pas trop présumer que d'avancer que, tôt ou tard, ce groupe absorbera toutes les mines du département, à moins qu'un autre Allemand, encore plus audacieux, ne vienne supplanter le groupe Thyssen-Cail. Cette concentration sera facilitée d'ailleurs par le fait que les nouvelles exploitations de la contrée de Falaise devront emprunter, pour transporter leurs minerais à Caen, la voie du chemin de fer minier que la Société des Hauts Fourneaux a été autorisée à construire entre Soumont et le port de Caen.

Ce n'est pas seulement à Soumont que les étrangers cherchèrent le minerai qui leur manquait.

Dans la contrée de Saint-Rémy, à Jurques, une autre mine avait été exploitée autrefois, elle alimentait aussi la forge de

Danvou, et elle disparut pour les mêmes raisons que sa voisine. En 1887, des recherches furent entreprises mais elles durent être abandonnées pour n'être reprises qu'en 1893. Une concession fut accordée en 1896.

Le minerai était riche, et une belle exploitation s'annonçait. Aussi, la Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et Anzin s'en porta amodiataire en 1900.

Des recherches plus approfondies furent entreprises mais, sous le prétexte que la couche superficielle était carbonatée et silicieuse, l'exploitation fut abandonnée.

La véritable cause de l'abandon de la Société de Denain et d'Anzin était tout autre, car, en 1908, un armateur et gros négociant en minerais de Hollande, M. de Poorter, se rendit acquéreur de la mine et continua les recherches qui aboutirent à la fin de l'année à la découverte d'une nouvelle couche fort riche, à 100 mètres de profondeur.

Comme à Soumont, les capitalistes français ont lâché la proie pour l'ombre, et il a fallu l'intervention de l'étranger pour mettre en exploitation nos richesses minières.

II

Le Calvados se divise, au point de vue minier, en trois régions :

La région de Caen ;

La région de Saint-Rémy ;

La région de Falaise.

Les deux premières régions envoient leurs minerais à Caen, en employant la ligne de l'Etat, de Caen à Laval.

La région de Falaise est desservie actuellement par le chemin de fer à voie étroite de la Compagnie des Tramways départementaux; mais ce moyen primitif va bientôt faire place au chemin de fer minier à traction électrique que la Société des Hauts Fourneaux a été autorisée à établir entre Soumont-Saint-Quentin et le port de Caen.

Il existe toutefois un moyen de transport économique pour

les régions de Caen et Saint-Rémy. Toutes les concessions de ces deux contrées se trouvent aux bords même de l'Orne, et cette rivière n'aurait besoin que de quelques travaux pour être navigable sur une grande partie de son cours.

Mais là, comme ailleurs, le manque de capitaux, l'indifférence des pouvoirs publics empêchent la mise en valeur d'un moyen de communication peu coûteux et qui favoriserait considérablement l'exploitation des mines qui se trouvent sur son parcours.

C'est là une question qui va venir prochainement en discussion. Depuis que la Ville de Paris a fait connaître son intention de capter les eaux de l'Orne pour son approvisionnement d'eau potable, le problème de la canalisation de cette rivière revient à l'ordre du jour.

Région de Caen

La région de Caen s'étend à dix kilomètres au sud et au sud-est de cette ville.

Elle comprend quatre concessions :

Saint-André-sur-Orne et May, qui sont en pleine exploitation;

Maltot, dont l'exploitation n'est pas commencée;

Bully, dont l'exploitation a pris fin.

1° *Saint-André-sur-Orne*

Autorisation de disposer des minerais, du 30 décembre 1891.

Décret de concession du 1er septembre 1893.

Décret d'extension du 23 juillet 1907.

Etendue de la concession : 389 hectares.

Le minerai se présente sous la forme d'hématite de couleur rouge vif, d'une teneur de 48 à 50 p. 100 de fer.

Concessionnaires : MM. Allainguillaume, Lanque et Larue.

Exploitant : Société civile des Mines de Saint-André.

Le personnel se compose d'une soixantaine d'ouvriers. Ce chiffre est peu élevé car l'exploitation y est facile et on y

emploie la « massette », qui réduit de beaucoup la main-d'œuvre.

Production : en	1906	27.971	tonnes.
	1907	28.900	—
	1908 mine......	17.993	—
	1908 minière ...	10.907	—
	1910	32.065	—

2° *May-sur-Orne*

Autorisation de disposer des minerais de recherches, du 12 avril 1892.

Concessions des 5 mars 1895, 23 juillet 1907 et 5 mars 1909.

Etendue de la concession : 1.341 hectares.

Même minerai qu'à Saint-André.

Concessionnaires : MM. Samson et Chollet.

Exploitant : Société des Mines et Produits chimiques.

La mine emploie de 150 à 160 ouvriers.

Production : en	1908	62.200	tonnes.
	1910	46.840	—

3° *Bully*

Décret de concession du 5 mars 1896.

Production : en 1907, 4.336 tonnes.

Etendue de la concession : 402 hectares.

Concessionnaires : MM. Larue, Bouet et Salanson.

Exploitant : Société civile des Mines de Bully.

Le minerai extrait à Bully était fort carbonaté; aussi l'exploitation a-t-elle été abandonnée en 1907, mais il est possible qu'il se trouve une couche plus profonde et de meilleure qualité.

4° *Maltot*

Autorisation de disposer des minerais, du 22 juillet 1893.

Concession du 3 juin 1903.

Concessionnaire : M. de Bourmont.

Etendue : 130 hectares.

Exploitant : Société civile des Mines de Maltot.

La présence du minerai est indéniable, mais la direction du filon n'a pas encore été trouvée.

Les travaux ont été abandonnés, mais vont reprendre incessamment.

Région de Saint-Rémy

La région de Saint-Rémy, située à environ 35 kilomètres de Caen, comprend quatre concessions :

Saint-Rémy en pleine exploitation;

Montpinçon et Ondefontaine, qui ne sont pas encore exploitées ;

Jurques, dont l'exploitation vient de commencer.

1° *Saint-Rémy*

Autorisaiion d'employer les minerais de recherche, du 31 juillet 1874.

Concession du 28 septembre 1875.

Concessionnaire : M. de Croisilles.

Exploitant : Société des Mines de Saint-Rémy.

Etendue : 750 hectares.

Production : en	1895............	95.000	tonnes.
	1906............	102.564	—
	1908............	106.051	—
	1910............	110.919	—

Le personnel se compose de 250 à 280 ouvriers.

2° *Montpinçon*

Concession accordée le 28 mars 1902.

Concessionnaires : MM. Morin, de la Mariouze et du Pontavice.

Exploitant : Société des Mines et Forges de Normandie.

Etendue : 605 hectares.

La non-continuité du gisement exige des outils perfectionnés et beaucoup de capitaux.

L'exploitation est abandonnée.

3° *Ondefontaine*

Concession du 22 juillet 1902.

Concessionnaire et exploitant : Société française des Mines de fer.

Etendue : 559 hectares.

Nota. — La Société française des Mines de fer (groupe de Poorter) exploite aussi les Mines de Jurques, ainsi que celles de Mortain et de Bourberouge dans la Manche.

Les galeries étant envahies par l'eau, les recherches n'ont pas été suivies d'exploitation.

4° *Jurques*

Demande de concession du 12 mars 1887.

Concession du 26 novembre 1896.

Etendue : 365 hectares.

Le 21 février 1901, un décret déclare la Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et Anzin, amodiataire.

En 1908, M. de Poorter reprend les travaux.

Exploitant actuel : Société française des Mines de fer.

Production : en 1910, 8.875 tonnes.

Région de Falaise

La région de Falaise comprend six concessions :

Soumont, exploitée;

Gouvix, Urville, Estrées, Perrières, non exploitées;

Barbery, plus exploitée.

1° *Soumont*

Déclaration de recherches du 18 avril 1900.

Concession du 13 décembre 1902.

Concessionnaire et exploitant : Société des Mines de Soumont.

Etendue : 773 hectares.

Production : en 1908............	7.762	tonnes.
1910............	28.645	—

Teneur du minerai : 41 à 42 p. 100.

Le personnel occupé s'élève au moins à 400 ouvriers, ce nombre sera doublé d'ici la fin de l'année.

2° *Gouvix*

Concession du 11 mars 1896.

Concessionnaires : MM. Chollet, Samson, de St-Aldegonde.

Exploitant : Société des Mines et Forges de Normandie.

Etendue : 329 hectares.

3° *Urville*

Concession du 4 mars 1896.

Concessionnaire : M. Schmidt.

Exploitant : Société civile des Mines d'Urville.

4° *Estrées-la-Campagne*

Concession du 23 août 1904.

Concessionnaire et exploitant : Société d'Etudes minières de la Basse-Normandie.

Etendue : 780 hectares.

Ces trois dernières mines ont dû être abandonnées. Les sociétés qui avaient entrepris les recherches n'avaient pas les capitaux suffisants pour aboutir. Aussi se sont-elles dissoutes. Mais cela ne veut pas dire que l'exploitation n'en puisse être faite au moins avec un machinisme perfectionné, mais coûteux.

5° *Perrières*

Concession du 9 août 1901.

Concessionnaire et exploitant : Société Minière et Métallurgique du Calvados.

Etendue : 1.460 hectares.

Les travaux n'ont jamais été poussés activement, mais cette mine sera certainement exploitée un jour, car elle dépend du groupe Thyssen.

6° *Barbery*

Concession du 16 août 1900.

Concessionnaire : M. Monod.

Exploitant : Société des Mines de Barbery.

Etendue : 325 hectares.

Production en 1907 : 8.968 tonnes.

Les travaux ont été suspendus en septembre 1907 par suite des difficultés d'extraction et du peu d'épaisseur de la couche.

III

Il est assez difficile d'établir la situation exacte des ouvriers des mines.

Tant que les recherches ne nécessitèrent que deux ou trois ouvriers par entreprise, tant que l'exploitation des mines en activité ne demanda qu'un nombre réduit d'ouvriers, la main-d'œuvre locale suffit amplement. On embaucha des chefs mineurs dans le Nord et le Pas-de-Calais, qui initièrent les Normands aux difficultés du métier. Mais la situation devint critique lorsqu'il s'agit d'exploiter d'une façon intense.

Les mines de May et de Saint-André furent les premières à faire appel à la main-d'œuvre étrangère : elles embauchèrent quelques Allemands et surtout des Polonais.

Mais c'est surtout Soumont qui fit appel aux étrangers. Il fallait aller vite, on prit tout ce que l'on pouvait trouver et on peut sans exagération affirmer qu'à l'heure actuelle la grande majorité du personnel n'est pas français.

Ce sont les Espagnols et les Italiens qui sont en plus grand nombre, viennent ensuite les Allemands, les Grecs et les Ottomans. Depuis quelque temps, on est allé — nous ne supposons pas qu'ils soient venus eux-mêmes — chercher des Marocains,

qui actuellement sont au nombre d'une trentaine. Des pourparlers sont actuellement engagés pour embaucher plus d'un millier d'Italiens. L'exploitation, qui doit fournir 300.000 tonnes par an, devant être nécessairement renforcée, il faut s'attendre à une recrudescence du nombre d'étrangers.

On a d'ailleurs prétendu que Thyssen n'avait décidé de s'installer en Normandie que parce qu'il est certain de trouver à l'étranger la main-d'œuvre qui lui fait défaut sur place.

En tout cas il y a là un obstacle sérieux pour les organisations ouvrières dont la propagande est très difficile. Les patrons le savent bien et c'est peut-être la raison pour laquelle ils agissent ainsi.

Salaires

En 1910, les salaires se sont élevés : pour les ouvriers au fond à 892.175 francs pour 156.221 journées, intéressant 604 ouvriers; pour les ouvriers au jour à 212.730 francs pour 47.884 journées, intéressant 177 ouvriers.

Les salaires varient d'une mine à l'autre. Dans la même exploitation ils varient également selon les difficultés d'extraction ou le risque, aussi est-il assez difficile de fixer des bases précises. Néanmoins les chiffres qui suivent peuvent servir de moyenne :

Mineur : par jour, 6 fr. 75 à 8 francs. Exceptionnellement de 8 fr. 50 à 11 fr. 50.

Aide-mineur : 5 fr. 80 à 6 fr. 50.

Manœuvre au fond : 5 à 6 francs.

Tous les ouvriers du fond travaillent 8 heures.

Manœuvre au jour : 4 fr. 50 à 5 francs.

Mécaniciens : 4 fr. 75 à 5 fr. 50.

Ajusteurs : 5 à 7 francs.

Forgerons : 5 à 6 francs.

Moulineurs : 4 fr. 50 à 5 francs.

Chauffeurs : 5 fr. 50 à 6 francs.

Tourneurs : 5 fr. 50 à 6 francs.

Chaudronniers : 5 francs à 5 fr. 25.

Charretiers : 5 francs à 5 fr. 25.

Charpentiers : 5 francs à 7 francs.

Pour 10 heures de travail.

Aucune organisation syndicale minière n'existe dans le Calvados.

Outre la difficulté provenant de la différence de langage, les sociétés minières retiennent le plus possible leur personnel. La mine de May par exemple se vante de posséder des ouvriers modèles, qui ne s'alcoolisent pas et qui, à la Sainte-Barbe, *fraternisent* avec le concessionnaire, le directeur et le curé dans un somptueux banquet !

A Soumont la société a fait construire des maisons ouvrières où elle loge une partie de ses ouvriers.

IV

Quel est l'avenir réservé aux mines de fer du Calvados ?

La production totale a été en 1908 de 203.956 tonnes pour une valeur de 1.174.131 francs.

En 1910, elle a été de 227.344 tonnes pour une valeur de 1.954.430 francs.

Ce sont là des chiffres sur lesquels on ne peut se baser.

Il ne faut pas oublier que l'exploitation méthodique et sérieuse est à peine commencée, qu'il n'y a qu'un an environ que la mine de Soumont est en activité et que les capitaux ont toujours fait défaut aux exploitants.

La Société des Mines de Soumont a pris l'engagement de fournir à la Société des Hauts Fourneaux de Caen une production annuelle minima de 300.000 tonnes. Cette production devra être portée à 500.000 tonnes pour une seule mine, c'est-à-dire la richesse que l'on a reconnue au gisement falaisien.

Nous savons que d'ici la fin de l'année cette exploitation emploiera 1.500 à 1.600 ouvriers, alors que la mine de Saint-Rémy extrait annuellement 120.000 tonnes avec 300 ouvriers seulement.

Mais ce qui donne le mieux l'impression de la richesse minière du Calvados, ce sont les recherches qui ont été faites dans tout le département et les demandes en concession qui sont en instance.

En 1910, il a été fait 8 déclarations de recherches.

En 1911, il en a été fait 16.

En 1912, il en a été fait 27.

En trois ans ce sont donc 51 puits de recherches qui ont été forés dans le département.

Au 1er janvier 1913, 14 demandes de concessions étaient encore en instance; elles englobent une grande surface, c'est ainsi que l'une d'elles formée par M. P., dont il a été déjà parlé, porte sur 13 communes pour une superficie de 4.639 hectares.

Il est à remarquer que les nouvelles demandes portent sur le territoire situé entre Saint-André, Saint-Rémy et Falaise, ce qui laisse à supposer que le filon part de Caen pour aller jusqu'à Soumont et Saint-Rémy, à 35 kilomètres.

Le Calvados renferme d'autres gisements minéraux. Le 30 septembre 1898, il a été fait une demande de concession d'une mine d'or, argent, étain et plomb à Saint-Marc-d'Ouilly et une autre pour les mêmes métaux, le 24 février 1899 à Tracy-Bocage. Ces demandes n'ont jamais été solutionnées. En 1902, une déclaration de découverte d'antimoine a été faite. Qu'attendent les capitalistes français pour exploiter ces richesses ?

Qu'il nous soit permis en terminant de souhaiter que la solution de la question minière soit au plus vite apportée par le Parlement.

Quel que soit le système qui prévaudra, nous avons hâte de voir le Calvados devenir le pays industriel qu'il doit être, pour le plus grand bien du pays et de la cause socialiste.

G. Drouet.

L'Etatisme des Entreprises et des Propriétés

Maximes d'application pratique du Socialisme et du Communisme

---

II. — Le département de la production

1. *Le but. — La productivité maxima.*

Après avoir étudié le troisième département où on distribue les biens à consommer, nous étudierons maintenant le second département dans lequel on produit les biens. Cet ordre dans l'analyse est conseillé par des raisons de didactique.

Le but dans le département de la production est la produc-

ERRATA

Quelques erreurs se sont glissées dans le précédent article (*Rev. soc.*, avril 1913) :

Page 349, ligne 5, au lieu de *revivant*, lisez *vivant;*
Page 353, ligne 17, au lieu de *cette nécessité*, lisez *l'obligation;*
Page 360, ligne 30, au lieu de *possibilité*, lisez *désirabilité;*
Page 362, ligne 25, au lieu de *destruction*, lisez *distinction;*
Page 365, ligne 5, au lieu de *calculer*, lisez *calculer les prix;*
Page 368, ligne 2, au lieu de *remboursements*, lisez *encombrements;*
Page 368, ligne 31, au lieu de *pas même*, lisez *donc pas;*
Page 370, ligne 20, au lieu de p, lisez p_a.
Page 370, ligne 21, au lieu de p lisez p_b.
Page 371, ligne 2, au lieu *d'unités-terre*, lisez *d'unités de travail.*

tivité maxima; les moyens, ce sont les ordres. Il faut, par des ordres, réaliser la productivité maxima de la production. Il faut d'abord définir cette dernière notion.

La direction du département de la production est en présence de deux faits qui sont :

1° Une quantité donnée de désirs des consommateurs, qui exigent, pour leur satisfaction, la consommation d'une certaine quantité de biens *finaux*, c'est-à-dire prêts à la consommation, de différentes espèces (pain, viandes, vin, vêtements, logements, livres, etc.);

2° Une quantité donnée de facteurs *primitifs* de la production, avec lesquels il faut faire la production de ces biens finaux.

Le problème de la productivité maxima est le problème qui consiste à diriger la production de manière à ce que la satisfaction des désirs arrive à son maximum. Pour arriver à ce but il y a deux sous-problèmes à résoudre :

1° Celui de la *technique* dans chaque branche de la production;

2° Celui de l'*agencement* des branches de la production. Je m'explique:

La production totale se divise, longitudinalement, en *branches*, et, horizontalement, en *métiers*. Les branches correspondent aux différentes espèces des biens finaux à consommer.

Il y a donc une branche du pain, une de la viande, une des livres, une des logements, et ainsi de suite.

Les métiers correspondent aux différences techniques des processus économiques.

Une branche embrasse une pluralité de métiers, et un métier appartient à une pluralité de branches.

Dans chaque branche, le degré de bonté de la technique est donné par le quotient entre l'unité des biens finaux et la quantité des facteurs primitifs de la production qui ont été consumés pour produire cette unité, c'est-à-dire les coûts de production de cette unité de biens finaux.

L'agencement des branches est donné par la quantité des facteurs primitifs de la production consumée dans chaque branche de la production dans l'unité du temps, c'est-à-dire par les coûts de production de chaque branche.

On connaît les espèces des biens *finaux*, sur lesquelles il n'y a pas de controverses. Ce sont le pain, la viande, les vêtements, les livres, etc.

Mais la question des facteurs *primitifs* de la production est la question la plus controversée dans l'économie, et c'est cette question dont les réponses donnent naissance aux différentes grandes écoles de l'économie. Il faut donc d'abord déterminer les facteurs primitifs de la production.

Nous savons déjà qu'il y a ici, dans la littérature économique, quatre théories qu'on appelle :

1° La chrématistique;
2° La physiocratie;
3° La ponocratie;
4° La ponophysiocratie.

La chrématistique dit que ces facteurs primitifs sont l'*argent*, et que les coûts de production, par conséquent, consistent en argent. Ce sont les coûts-argent.

La physiocratie dit que ces facteurs primitifs sont la *terre seule*, et que les coûts de production consistent, par conséquent, en terre seule. Ce sont les coûts-terre.

La ponocratie dit que ces facteurs sont le *travail seul*, et que les coûts de production ne consistent qu'en travail. Ce sont les coûts-travail.

La ponophysiocratie dit que ces facteurs sont *travail plus terre*, et que, par conséquent, les coûts de production consistent en travail et terre. Ce sont les coûts-travail et les coûts-terre.

Nous savons aussi déjà que tous les socialistes contemporains n'acceptent que la théorie ponocratique, et, par conséquent, le socialisme contemporain est le socialisme *ponocratique*.

Notre théorie est la théorie ponophysiocratique, et avec elle nous créerons le nouveau socialisme *ponophysiocratique*.

Limitons-nous à l'étude de la production selon les deux principes, et ponocratique des socialistes contemporains, et ponophysiocratique du socialisme de l'avenir, en négligeant et la chrématistique et la physiocratie. Pour simplifier les calculs nous laisserons de côté les qualifications et du travail et de la terre.

Rien de plus facile que de résoudre les deux sous-problèmes de la production, celui de la technique et celui de l'agencement des branches, selon le principe ponocratique.

Selon ce principe la bonté de la technique est, dans chaque branche de la production, le quotient entre l'unité des biens finaux et leurs coûts-travail. Rien de plus facile que de déterminer quand ce quotient arrive à son maximum.

Le problème de l'agencement des branches de la production se limite à déterminer la quantité de travail à employer dans chaque branche. Etant donnée la quantité des désirs des consommateurs, et la quantité de travail disponible, rien de plus facile que de résoudre ce problème.

Il me paraît utile d'entrer ici dans les détails des calculs. A vrai dire, ces détails ne seront sans doute pas compris par l'ouvrier moyen, qui est le principal lecteur que j'ai en vue. Mais l'explication de ces détails est une garantie de leur vérité. Si les hommes d'art, les spécialistes, les acceptent, le lecteur moyen peut être assuré qu'ils sont corrects.

Dans le problème de l'agencement des branches, les inconnues sont les quantités de travail à employer dans chaque branche. Il y a donc autant d'inconnues qu'il y a de branches. Il faut donc, pour les déterminer, autant d'équations qu'il y a de branches, ni plus, ni moins.

Les désirs des consommateurs, dans chaque branche de la production, nous donnent un nombre d'équations égal au nombre des branches. Mais il y a encore l'équation qui dit que la somme totale des travaux employés dans chaque

branche de la production ne dépasse pas la quantité totale de travail disponible. Il y a donc une équation de trop. Il faut donc éliminer une équation sous peine de construire une utopie. Cette élimination se fait en substituant l'égalité à la proportionnalité entre les désirs et les quantités de travail employées dans chaque branche.

La solution ponocratique du problème est donc facile, mais en revanche elle est fausse. Il n'y a que la solution ponophysiocratique du problème qui soit vraie. Malheureusement elle est un peu plus compliquée, sans du reste être vraiment difficile. La voici:

Le degré de la bonté de la technique est donné par le quotient entre l'unité des biens finaux, et la somme de leurs coûts-travail et de leurs coûts-terre. Si ces deux parties des coûts varient dans le même sens, la variation de la bonté de la technique est donnée sans controverse possible. Mais comment décider, si ces deux parties des coûts varient en sens inverse, ce qui, du reste, arrive dans la grande majorité des cas? Par exemple: on peut produire la même quantité de blé sur une surface moindre, c'est-à-dire en diminuant les coûts-terre, mais en augmentant les coûts-travail, ou on peut produire la même quantité de blé avec moins de coûts-travail, mais sur une surface plus grande, c'est-à-dire en augmentant les coûts-terre. Comment faut-il, dans un tel dilemme, résoudre le problème de la technique?

Voici les vues générales:

Théoriquement la solution du problème est impossible, car travail et terre sont des quantités irréductibles l'une à l'autre, leur somme est une quantité complexe. On ne peut résoudre le problème que d'une manière *pratique*, en établissant entre travail et terre une équation qui ne peut être que *conventionnelle*. On peut prévoir que dans les parlements socialistes il y aura là-dessus beaucoup de controverses. Pour les comprendre on n'a qu'à comparer l'agriculture chinoise avec l'agriculture américaine. En Chine on produit la nourriture d'une famille dans un petit jardin, mais à force de beaucoup

de travail, tandis qu'en Amérique le blé nécessaire pour mille hommes est produit par trois hommes, mais sur des surfaces immenses.

Le principe adopté par les parlements socialistes ne sera ni exactement le principe chinois, ni exactement le principe américain, mais de quel côté tendra le vote de ces parlements?

On prévoit facilement des discussions interminables coupées de temps en temps par le vote d'une majorité, renversée périodiquement.

Dans le problème de l'*agencement* des branches de la production il y a deux fois autant d'inconnues qu'il y a de branches de la production, car dans chaque branche il y a à déterminer et une quantité de travail, et une quantité de terre. Il nous faut donc deux fois autant d'équations qu'il y a de branches, ni moins, ni plus.

Les désirs des consommateurs dans chaque branche de la production nous donnent pour les quantités de travail autant d'équations qu'il y a de branches,

La technique, supposée connue, nous donne dans chaque branche un quotient travail: terre connue. Voilà autant d'équations qu'il y a d'inconnues. Mais il y a encore deux équations auxquelles il faut suffire: la somme totale des quantités et de travail et de terre employées dans chaque branche ne doit pas être plus grande que les quantités et de travail et de terre dont dispose la population. Cela nous donne deux équations de trop. A moins qu'on ne suppose ici une harmonie préétablie par une providence mystérieuse, harmonie entre les désirs des hommes et les deux facteurs primitifs de la production, la solution de ces équations donnerait pour chaque inconnue une quantité de solutions contradictoires, ce qui arrive toujours quand le nombre des équations indépendantes est plus grand que le nombre des inconnues. Ces contradictions produisent, en sociologie, des utopies. Pour les éviter il faut donc éliminer deux équations qui sont de trop.

La première équation s'élimine par le procédé que nous

connaissons déjà, après en avoir parlé en discutant le socialisme ponocratique. Il faut substituer l'égalité entre les produits et les désirs des consommateurs par leur proportionnalité. Cette proportionnalité doit se calculer de façon à ce que la somme totale des coûts-travail de tous les produits soit égale à la totalité du travail disponible.

Mais il reste encore une équation à éliminer, car il se peut toujours que la somme totale des quantités de terre, qui correspondent dans chaque branche aux quantités de travail, soit plus grande que la quantité totale de terre dont dispose la population.

Cette proportionnalité doit être calculée de façon à ce que la somme des coûts-terre de tous les produits soit égale à la totalité de la terre disponible.

On verra maintenant qu'il y a une quantité de travail qui reste sans emploi, ce qui ne nuit pas, dans ce sens que la solution ne renferme plus une utopie. On réduira la journée de travail, ou on produira encore quelques produits moins utiles, peut-être, qui ne coûtent que du travail.

N'entrons pas dans les détails de cette petite gêne qui ne compromet nullement la réalisation du socialisme.

Voilà le problème de la productivité maxima résolu.

Je dois attirer ici l'attention du lecteur sur une distinction essentielle sur laquelle la confusion est excessivement fâcheuse. Dans chaque branche de la production il faut distinguer d'abord entre les *produits* et les *désirs* des consommateurs, dont nous avons parlé ici, ensuite entre les *offres* et les *demandes* des acheteurs, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent qui s'occupe de la distribution des produits dans chaque branche de la production. Le *produit* et l'*offre* sont des quantités égales. Mais il s'en faut de beaucoup que les *demandes* et les *désirs* soient des quantités égales. Les demandes sont les désirs *solvables*. La différence entre les offres et les demandes est donc autre chose que la différence entre les produits et les désirs. Nous avons vu qu'on peut par des prix-courants habiles annuler la différence entre les demandes et les offres,

mais aucun prix-courant ne peut annuler la différence entre les produits et les désirs. Cette différence ne peut être annulée par aucun artifice. Elle représente un des « *maux inévitables* » de la vie, auxquels il faut se soumettre par résignation, c'est-à-dire par le précepte du *contenti estote,* du contentez-vous !

Quelle est la valeur de cette quantité, de ces maux inévitables de la vie ? C'est ce que nous chercherons à déterminer dans un chapitre ultérieur.

2. *Les moyens. — Les ordres.*

Après l'étude des buts vient l'étude des moyens. Comme nous avons déjà dit, dans ce département le moyen est l'*ordre*. Il faut obéir. C'est que la production repose sur une coopération, et où il y a une coopération, il faut de la discipline. Le contraire serait l'anarchie.

Le problème des ordres ne renferme, du reste, aucune difficulté sérieuse, et je n'y insiste pas.

Il s'en faut de beaucoup que dans la société bourgeoise la technique et l'agencement des branches de la production soient conformes aux postulats de la productivité maxima. La raison n'en est pas d'ordre intellectuel. Il ne s'agit pas d'une formule fausse de la productivité maxima. Il s'agit d'autre chose que voici : Dans la société bourgeoise tout le monde cherche à réaliser non la productivité maximale, mais la *rentabilité* maximale, c'est-à-dire la *lucrativité,* la *profitabilité* maximales.

Cela veut dire que dans la société bourgeoise personne ne croit être intéressé dans la création des biens; tous ne pensent qu'à l'acquisition de leur possession. Or, il y a des conflits entre la productivité et les rentabilités. La productivité d'une production dirigée selon le principe de la rentabilité maximale est donc nécessairement moindre que la productivité de cette production dirigée selon le principe de la productivité maximale.

Dans la société socialiste les entreprises seront dirigées selon le principe de la *productivité maxima,* qui y est le seul intérêt du gouvernement.

Cela signifie que dans la société socialiste la productivité de la production sera plus grande que dans la société bourgeoise. La différence entre ces deux valeurs de la productivité sont une partie des coûts de la société bourgeoise.

Quelle est la valeur de cette différence ?

Chez les socialistes il y a là-dessus des optimismes d'une exagération fantaisiste.

C'est ainsi que Jules Guesde me dit, dans un entretien, un jour, que « dans le socialisme la quantité de tous les biens sera aussi abondante que l'eau et l'air dans la société bourgeoise ».

Ce sont cela des exagérations dangereuses qu'il convient de rectifier. Mais il faut admettre que là où la production est dirigée, d'une manière consciente, par le principe de la productivité maxima, la productivité réelle est plus grande que là où la production est dirigée par le principe de la rentabilité maximale.

J'ai fait sur le problème des conflits entre la productivité et la rentabilité des études spéciales que j'ai publiées dans mon livre sur les « antagonismes économiques ». Les quantités de travail et de terre gaspillées dans la société bourgeoise sur l'autel de la divinité de la rentabilité sont prodigieuses.

La vérité est celle-ci : L'augmentation relative des produits dans le socialisme sera différente dans les différentes branches de la production. Elle sera d'autant plus grande que le quotient travail : terre, sera plus grand. Donc elle sera plus petite dans l'agricuture que dans l'industrie. Il est probable que la productivité de l'agriculture socialiste ne dépassera pas la productivité agricole qui existe de nos jours dans l'Extrême-Orient, ce qui signifie qu'elle n'augmentera pas plus qu'en raison de 1 à 3, tandis que dans certaines branches de l'industrie cette augmentation sera peut-être en raison de 1 à 20.

Ces augmentations restent toujours entre les limites du raisonnable. Des augmentations selon les idées de Guesde, qui, du reste, ne reposent sur aucun calcul sérieux, sont à écarter.

III. — Le département de la distribution des travaux

1. *Le but. — Le minimum de la justice distributive. — Les prix-courants qui impliquent l'obligation. — Le droit au salaire.*

Dans ce département le but est la *justice distributive* des *travaux* à fournir, parmi les individus, et le moyen y est le *prix-courant.* Il faut, par des prix-courants, réaliser la justice distributive des travaux parmi les individus.

Il faut d'abord examiner ce que signifie cette notion tellement controversée de la justice distributive des travaux. Pour cette notion on a donné une infinité de formules dont voici les principales : « A chacun sa part égale » — « A chacun selon ses forces » — « A chacun selon ses désirs ».

Tous ceux qui ont discuté ces formules ont oublié une chose; ils n'ont pas distingué entre le *maximum* et le *minimum* de cette justice. On peut discuter le maximum, on ne peut jamais discuter le minimum qui n'est autre chose que le caractère « *obligeant* » de ces prix-courants. Il faut sur le marché de la main-d'œuvre créer le « droit au salaire » comme nous avons déjà créé, sur le marché des marchandises, le « droit aux marchandises ».

Dans la société bourgeoise il y a, sur le marché des marchandises, quelques exemples pour des prix-courants qui impliquent l'obligation, mais sur le marché de la main-d'œuvre il n'y a pour de tels prix-courants encore aucun exemple. Sur ce marché, dans la société bourgeoise, tous les prix-courants ne sont que des « invitations ».

Ce fait se révèle par l'existence des encombrements sur ce

marché, des chômages qui, selon Gide, représentent la dixième partie de l'offre de la main-d'œuvre.

Cela est vrai non seulement dans les entreprises particulières, mais encore dans les entreprises de l'Etat.

La raison pour ce fait est d'ordre technique. C'est que toute entreprise particulière, et même toute entreprise limitée de l'Etat, ferait banqueroute à l'instant si, sur le marché de la main-d'œuvre, elle voulait proclamer le caractère obligeant des prix-courants. On n'a qu'à penser au sort des ateliers de L. Blanc, qui reposaient, en partie, sur le principe des prix-courants obligeants, et qui ont produit la banqueroute à l'instant.

Cela change dans la société étatisée. Une société à étatisation en principe généralisée des entreprises ne peut, psychologiquement, exister que si elle proclame le caractère obligeant de ses prix-courants non seulement sur le marché des marchandises, mais encore sur le marché de la main-d'œuvre, c'est-à-dire si elle proclame non seulement le « droit aux marchandises », mais encore le « droit au salaire », selon prix-courant. (On parle généralement de droit « au travail »; par cette locution on veut désigner le droit au salaire; mais cette locution est vicieuse et il faut la remplacer par la locution plus correcte de droit au « salaire ».)

Pour se convaincre de cette nécessité psychologique on n'a qu'à se rendre compte de ce qui arriverait, si on voulait ne pas proclamer ce droit.

Je suis cordonnier et je cherche du travail salarié, selon prix-courant. On me dit que dans ce métier l'offre s'est encombrée, et qu'il n'y a plus de travail pour moi, mais qu'il y a encore peut-être du travail de mécanicien. Puisque je suis cordonnier, je ne puis faire le travail demandé, et je me vois obligé de chômer, c'est-à-dire de mourir de faim, moi et ma famille.

Dans un tel socialisme il y aurait donc des chômeurs, comme il y en a dans la société bourgeoise. Mais il y a une différence psychologique énorme entre un chômeur dans

l'individualisme, et un chômeur dans l'étatisme. Dans l'individualisme le chômeur est un résigné, il ne voit pas le coupable, il comprend qu'aucun individu concret ne peut être le coupable, que ce coupable ne peut être que la vieille dame Société qui est introuvable. Il ne sait pas de qui se venger, et il se résigne. Dans la société bourgeoise le nombre des chômeurs révolutionnaires est au minimum. Mais dans l'étatisme le chômeur voit le coupable, ou il croit le voir. Ce coupable, c'est le Ministre de la production, c'est le Régent. A l'instant le chômeur se venge, et il devient révolutionnaire et attentateur.

Une étatisation étendue sans prix-courants obligeants sur le marché de la main-d'œuvre ne serait qu'un capitalisme public, organisation horrible qui produirait d'abord une série de révolutions, pour se terminer par une restauration bourgeoise dégradée.

Le cinquième paragraphe du code socialiste aura donc la teneur que voici :

§ 5. — *Les prix-courants sur le marché de la main-d'œuvre sont, en principe, des offres qui impliquent l'obligation.*

2. *Les moyens. — La monnaie fiduciaire. — Les coefficients des salaires.*

Evidemment il ne suffit pas de simplement sanctionner une loi, il faut encore démontrer sa réalisabilité technique, qui est tout à fait indépendante de sa désirabilité comme but. Si on ne démontre pas la réalisabilité technique d'une loi désirable comme but en soi, il s'agit tout simplement d'une de ces utopies dont le nombre est si fâcheusement grand.

Il faut donc prouver qu'il existe, pour la main-d'œuvre, au moins un prix-courant qui permet au gouvernement de lui donner le caractère obligeant, sans faire faillite.

Voici comment il faut procéder pour arriver à ce but. Il faut d'abord construire le tableau de la rentabilité sur le marché de la main-d'œuvre.

Ce tableau se compose d'abord de sept colonnes qui nous donnent :

I. — Les métiers;

II. — Les unités;

III. — Les offres;

IV. — Les demandes;

V. — Les écoulements;

VI. — Les encombrements (chômages);

VII. — Les épuisements (déficits de main-d'œuvre).

Les six dernières colonnes qui représentent les quantités doivent être considérées de deux manières :

1° En nature;

2° Comme valeur en argent.

La valeur des unités s'appellent prix.

Cela nous donne treize colonnes et sous-colonnes. Les trois premières sous-colonnes qui renferment les métiers, les unités et leurs prix (salaires) composent le prix-courant sur ce marché. Le système des demandes dans tous les métiers représente l'*agencement* des métiers, c'est-à-dire la répartition voulue du travail parmi les métiers. Cette répartition voulue se calcule à l'aide des connaissances de l'agencement des branches, c'est-à-dire de la répartition du travail parmi les branches de la production.

La totalité des offres est égale au travail dont dispose la société. C'est le fait primitif.

La totalité des valeurs des écoulements sur ce marché est la totalité des valeurs des demandes sur le marché des marchandises.

La totalité des encombrements, des chômages, est nécessairement toujours égale à la totalité des épuisements. Cela résulte des calculs du tableau de la production.

Si les prix-courants impliquent une obligation, cela signifie que les encombrements, les chômages, doivent arriver à la valeur zéro. Pour arriver à ce but, voici comment il faut faire :

Il faut d'abord créer une monnaie *fiduciaire*.

On commence en disant que l'unité de cette monnaie est le salaire de l'unité du travail dans chacun des métiers. Il y a donc, pour commencer, égalité de tous les salaires.

A moins qu'on ne suppose qu'il y ait une harmonie préétablie par une Providence mystérieuse entre les goûts des citoyens comme producteurs, entre leurs goûts comme consommateurs, et entre les conditions techniques de la production, on peut être sûr qu'avec ce prix-courant il se déclarera des encombrements dans un métier, qui seront égaux aux épuisements dans un autre.

Pour annuler les encombrements, il faut créer des coefficients pour les salaires, c'est-à-dire il faut baisser les salaires dans les métiers où il y a des encombrements, et il faut hausser les salaires dans les métiers où il y a des épuisements.

En faisant cela il faut prendre soin que la totalité des salaires payés reste constante, ce qui est facile.

On continue ces hausses et ces baisses jusqu'à la disparition des encombrements et, par conséquent, des épuisements.

C'est cela l'essentiel du fameux prix-courant de Rodbertus, qui peut être considéré comme pleinement satisfaisant.

Mais quelle est la monnaie fiduciaire à créer ? Pour le marché de la main-d'œuvre, considéré isolément, toutes les monnaies fiduciaires sont également bonnes.

Rodbertus a proposé la monnaie-travail, dont nous avons déjà parlé à l'occasion des prix-courants sur le marché des marchandises. Pour le marché de la main-d'œuvre cette monnaie suffit, mais évidemment il faut, sur les deux marchés, la même monnaie.

Nous avons vu que sur le marché des marchandises la monnaie-travail, comme tout *mono-monnaiisme*, ne pouvait conduire qu'à la faillite, et qu'il y fallait nécessairement une double monnaie, un *bi-monnaiisme*, *une* monnaie-travail et une monnaie-terre. Il faut évidemment sur le marché de la main-d'œuvre la même monnaie double. Je n'insiste pas dans les détails.

Avec cela le problème des prix-courants obligeants sur le marché de la main-d'œuvre peut être considéré comme résolu.

IV. — Les degrés supérieurs de la justice distributive des travaux et des biens

Nous sommes arrivés à réaliser le *minimum* de la justice distributive. Il faut maintenant chercher à en réaliser les degrés supérieurs. Il faut, pour cela, d'abord déterminer les degrés supérieurs, et ensuite il faut montrer par quels moyens on peut les réaliser.

Je n'entrerai pas dans la discussion des formules de la justice distributive. Je me limiterai à démontrer les moyens par lesquels on puisse arriver à chaque distribution voulue.

Ces moyens ce sont des *coefficients* de prix. Je m'explique. Selon ce que nous avons dit, il y a quatre prix, deux sur le marché de la main-d'œuvre, nous les appellerons des salaires; et deux sur le marché des marchandises, nous les appellerons des prix.

Il y a donc :

1° Le salaire monnaie-travail;
2° Le salaire monnaie-terre;
3° Le prix monnaie-travail;
4° Le prix monnaie-terre.

Chacun de ces prix est susceptible de recevoir un coefficient. Cela fait quatre coefficients. En variant ces coefficients on varie la distribution et des travaux et des revenus. En variant convenablement ces quatre coefficients on peut arriver à chaque distribution voulue. Je n'insiste pas sur les détails.

Voilà le problème du socialisme résolu dans toute son ampleur, dans chacun de ses trois départements.

B. — L'Étatisme des propriétés. Le Communisme

1. *Expropriation ou indemnisation ?*

Pour commencer une entreprise, il faut la *possession* des moyens de cette entreprise. Le problème consistant à acquérir la possession des moyens d'une entreprise peut s'appeler, en terminologie commerciale, sa *financiation.*

Selon leurs titres il y a un grand nombre de différents genres de possession, qui forment une série hiérarchique, qui commence avec la détention (*vi, clam, precario*) et qui termine avec la propriété *jure quiritium*, qui est le *jus utendi et abutendi.*

Pour chaque entreprise il y a un genre de possession qui lui convient le mieux. Cette possession optima n'est nullement toujours la propriété.

Dans la société bourgeoise, avec ses entreprises particulières, il y a, en principe, la possession particulière. Dans la société socialiste, avec ses entreprises étatisées, il y a la possession de l'Etat.

Pour commencer l'exécution du socialisme, il faut donc que l'Etat *dépossède* les particuliers.

Cette dépossession est la *financiation* du socialisme.

Il faut se demander quelle est la possession qui convient le mieux à l'entreprise socialiste ?

On ne peut discuter que deux genres de possession :

1° La propriété;

2° Le bail héréditaire où les individus restent les propriétaires, et où la société loue les moyens de l'entreprise en payant une rente fixe.

Ce dilemme correspond au dilemme : expropriation ou indemnisation ? Je dois donner là-dessus quelques explications.

Dans la société bourgeoise, dans une dépossession, on peut

indemniser en donnant un capital. Dans ce cas la dépossession est une expropriation.

Dans le socialisme le gouvernement ne peut indemniser qu'en donnant des titres de rente, car le capital n'existe plus.

Dans ce cas la dépossession n'est plus une expropriation.

Si on indemnise par des titres de rente, la propriété particulière, qui, de nos jours, est *pro diviso*, devient *pro indiviso*, mais elle ne devient pas publique; elle reste particulière. Si le socialisme indemnise, il conservera la propriété particulière, tout en créant l'entreprise publique.

Pour créer l'étatisation des entreprises il faut donc l'étatisation des possessions, mais il ne faut nullement l'étatisation des propriétés.

Au point de vue de l'entreprise étatisée, l'étatisation des propriétés n'est qu'un hors-d'œuvre.

Mais ce ne sont là que des subtilités d'ordre juridique, qui délecteront les avocats, mais qui n'intéresseront pas les hommes politiques pratiques.

Il faut donc maintenant discuter le problème de l'indemnisation. Il y a trois cas à discuter :

1° L'indemnisation totale à sa valeur;

2° L'indemnisation partielle;

3° L'indemnisation nulle.

La grande majorité des auteurs socialistes refusent toute indemnisation, en disant que l'indemnisation coûterait trop cher à la société, et qu'elle ne pourrait pas soutenir le fardeau d'une telle dette.

Lassalle cependant a plaidé la cause d'une indemnisation partielle pour les droits qu'il appelle les droits « acquis », et pour lesquels il a donné une définition nouvelle. Il a plaidé cette cause dans son fameux livre « Le système des droits acquis ».

Il n'y a, que je sache, aucun auteur socialiste qui ait plaidé pour une indemnisation de tous les droits à leur valeur.

Pour décider dans cette controverse il faut d'abord répondre aux deux questions que voici :

1° Combien coûte l'indemnisation totale ?

2° Combien coûte l'indemnisation nulle ?

La comparaison de ces deux quantités nous donnera facilement la réponse dans notre controverse. Aucune de ces deux questions n'a encore jamais été étudiée d'une manière sérieuse, et il convient de combler cette lacune.

2. *Les coûts de l'indemnisation.*

Je ferai d'abord un calcul grossier de ces coûts, pour en donner une idée préparatoire. Désignons par 100 le produit de la société bourgeoise, et supposons que de ce produit 50 vont au capital, et que 50 vont au travail. Dans ce cas la société bourgeoise coûte aux ouvriers 50, ni plus, ni moins. Si on indemnise à sa valeur, l'indemnisation coûtera donc 50, ni plus, ni moins.

L'indemnisation totale coûtera donc à la classe des travailleurs, au moment qu'on la fait, la même quantité que la société bourgeoise leur coûte, ni plus, ni moins.

Les socialistes qui refusent l'indemnisation parce qu'elle représenterait une dette fabuleuse impossible à payer, ces auteurs oublient que les ouvriers payent cette dette déjà aujourd'hui, seulement sous un autre titre.

Si la productivité restait constante, le seul avantage de la société socialiste se trouverait donc sur le domaine de la distribution, et cet avantage se limiterait à la suppression du chômage, à cause de l'introduction du droit au salaire.

Cet avantage est certainement très grand, car le chômage est non seulement le mal le plus grand qui puisse frapper l'ouvrier, mais ce mal frappe de nos jours déjà dix pour cent de la classe ouvrière (Gide), et il va en augmentant. Si la suppression du chômage était le seul avantage du socialisme, cet avantage à lui seul suffirait amplement à souhaiter son introduction, dans l'intérêt des salariés.

Mais la production ne reste pas constante. Nous savons qu'elle augmente. Voyons comment cette augmentation affecte

les coûts de l'indemnisation. Si la production augmente à *200*, les salariés toucheront 150; si la production augmente à 300, les salariés toucheront 250, et ainsi de suite.

Les coûts de l'indemnisation sont toujours égaux à l'indemnisation constante, divisée par la production. Cela veut dire que les coûts de l'indemnisation diminuent en raison inverse de l'augmentation de la production.

Si les socialistes optimistes, comme Jules Guesde, ont raison en disant que la production augmentera pratiquement jusqu'à l'infiniment grand, les coûts de l'indemnisation diminueront jusqu'à l'infiniment petit, car $a : x = 0$.

Mais entrons un peu dans les détails du calcul. En étudiant la distribution nous avons vu que l'argent dans lequel on paie la rente se compose de deux espèces, de monnaie-travail et de monnaie-terre. Dans ce cas qu'est-ce que cela signifie d'indemniser *à sa valeur ?*

Voici ce que cela signifie: Tout revenu renferme deux quantités, et du travail et de la terre. C'est cela le revenu-travail et le revenu-terre. Ces deux parties du revenu sont indépendantes l'une de l'autre.

Indemnisation totale signifie donc indemniser le revenu-travail et un revenu-terre.

Indemnisation totale signifie donc d'indemniser le revenu-travail par des rentes en monnaie-travail, et d'indemniser le revenu-terre par des rentes en monnaie-terre. Or la partie du revenu-travail de la population, qui devient revenu-travail de la classe capitaliste, est très différente et beaucoup plus grande que la partie du revenu-terre de la population, qui devient revenu-terre de la classe capitaliste. Tandis que la première partie représente peut-être au moins *50* pour cent, la seconde partie n'en représente tout au plus que *10* pour cent. Cela veut dire que si la classe des capitalistes mange peut-être plus de la moitié du travail de la société (des salariés), elle ne mange tout au plus que la dixième partie de la terre de la société. C'est cela un fait très curieux que seulement la ponophysiocratie peut comprendre. La preuve de ce fait, je n'en peux pas

donner ici les détails; qu'il suffise de dire que je les ai publiés dans mon livre « *Les antagonismes économiques* », et qu'aucun économiste, sans faire exception des auteurs socialistes, n'a dit que ces raisonnements étaient faux. Or, celui qui ne parle pas quand il aurait dû parler, consent. Cela signifie que la société bourgeoise coûte à la classe des salariés tout au plus la dixième partie de leur revenu-terre, et au moins la moitié de leur revenu-travail. Si donc on indemnise à sa valeur, cela signifie que cette indemnisation coûtera aux indemnisants la dixième partie de leur revenu-terre, et la moitié de leur revenu-travail. Au lieu de gagner 10 francs-travail et 10 francs-terre par jour, à cause de l'indemnisation on ne gagnera que 5 francs-travail et 9 francs-terre.

Cela est vrai aussi longtemps que la productivité reste constante. En étudiant la production nous avons vu que la productivité augmente, mais d'une manière différente, dans les différentes branches de la production. Nous avons vu que dans l'agriculture elle augmente moins vite que dans l'industrie. Dans l'agriculture elle ne montera tout au plus que de 1 à 3, tandis que dans l'industrie elle montera au moins de 1 à 10. Cela signifie que le revenu-travail moyen de l'individu augmentera de 1 à 10, mais cela ne signifie pas que le revenu-terre moyen des individus augmentera de 1 à 3. Cela signifie plutôt que la population augmentera environ de 1 à 3, tandis que le revenu-terre des individus restera environ constant.

Voici ce qui en résulte pour les coûts de l'indemnisation totale et à sa valeur: elle coûtera aux indemnisants environ la trentième partie de leur revenu-terre, et la vingtième partie de leur revenu-travail. Ainsi un salarié qui, abstraction faite de l'indemnisation, gagnerait par jour 10 francs-travail et 10 francs-terre, n'en toucherait, à cause de l'indemnisation, seulement 9,60 francs-terre et 9,50 francs-travail.

Voilà les coûts de l'indemnisation totale de tous les droits qui existent dans la société bourgeoise.

3. *Les coûts de la non-indemnisation*

Mais combien coûte la non-indemnisation? A première vue on dirait qu'elle ne coûte rien, et c'est cela, en réalité, le fond des raisonnements des auteurs socialistes qui rejettent l'idée de l'indemnisation. Pour eux la non-indemnisation ne coûte rien. C'est faux! C'est comme si on voulait dire qu'un objet pris par la force n'a rien coûté. Demandez là-dessus l'avis des voleurs! Tout dépend de la force de la résistance qu'on retrouve chez ceux qu'on veut déposséder. En général, il n'y a pas de biens plus coûteux que ceux pris par la force.

La non-indemnisation coûtera tous les efforts nécessaires pour briser la résistance des expossédés. Quels seront ces efforts ?

On peut dire que les antisocialistes de nos jours se composent de trois groupes:

1° Il y a d'abord ceux qui rejettent le socialisme comme idéal;

2° Il y a ensuite ceux qui, tout en acceptant le socialisme comme idéal, le rejettent à cause de son irréalisation technique;

3° Il y a enfin ceux qui le rejettent à cause de la non-indemnisation.

Le premier groupe se compose en général des richards qui jouissent de tous les bienfaits de la civilisation bourgeoise, sans souffrir de ses maux.

Le second groupe se compose, en général, d'hommes de quelque pénétration. Avant d'avoir découvert la ponophysiocratie, c'est-à-dire à l'époque où j'étais encore ponocrate, j'appartenais moi-même à ce groupe.

Le troisième groupe se compose de ceux qui ont au moins une petite propriété.

On peut dire que les socialistes se composent, eux aussi, de trois groupes:

1° Le premier groupe se compose de ceux qui, aveuglés et

par la beauté de l'idéal du socialisme et par le spectacle hideux des maux de la société bourgeoise, ont perdu la pénétration nécessaire pour comprendre l'irréalisation technique du socialisme dominant, c'est-à-dire ponocratique;

2° Le second groupe se compose de ceux qui n'ont pas même une petite propriété à eux, et qui n'ont pas l'espoir de jamais en avoir;

3° Le troisième groupe, malheureusement, se compose d'ambitieux qui veulent faire carrière.

Le nombre du premier groupe des antisocialistes, qui rejettent le socialisme comme idéal, est, selon mes observations, assez petit.

Le nombre du second groupe des antisocialistes, qui rejettent le socialisme à cause de l'irréalisation technique du socialisme ponocratique, la seule forme du socialisme qui ait existée jusqu'à ce jour, ce nombre se réduira probablement à zéro à partir du moment où le socialisme ponophysiocratique sera connu.

Il ne restera donc comme parti à combattre que le troisième groupe, qui rejette le socialisme à cause de sa non-indemnisation. Leur nombre est grand et, par conséquent, la première chose que la non-idemnisation coûterait serait au moins une « grande bataille », et, très probablement, elle coûterait une série de grandes batailles, une grande campagne.

Quelle en est la probabilité de victoire définitive ? Pour le moment cette probabilité est nulle.

Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer le nombre des socialistes avec le nombre des antisocialistes. Pour faire cette comparaison il faut d'abord savoir distinguer entre un socialiste et un électeur socialiste, ce qui n'est pas la même chose.

Les électeurs socialistes représentent, là où ce parti est le plus grand, environ le quart des électeurs. Même en supposant que tous les électeurs socialistes soient des socialistes, on ne pourrait pas encore songer à livrer la grande bataille.

Mais cette supposition est très optimiste. Seulement une partie des électeurs socialistes sont des socialistes. Le reste

se compose de purs mécontents appartenant à tous les autres partis. Ces mécontents votent généralement avec les socialistes seulement pour créer au gouvernement des difficultés (lisez là-dessus « *Iéna ou Sedan* ») (1), mais ils ne feront aucun sacrifice sérieux pour le socialisme. Au contraire, il suffirait seulement d'une probabilité pour la réalisation du socialisme, qu'ils se rangeraient du côté de ses adversaires.

Quel est le nombre de ces pseudo-socialistes mécontents? L'erreur ne sera pas très grande si on dit que la partie flottante du parti socialiste se compose de tels purs mécontents. En Allemagne, le groupe parlementaire socialiste varie, depuis vingt ans, entre 40 et 120 membres. On peut donc dire que seulement la troisième partie des électeurs socialistes sont des socialistes. Donc tout au plus la dixième partie des Allemands sont des socialistes. Très probablement ce nombre est encore moindre en France. Le rapport entre les socialistes et les antisocialistes est donc, en Europe, environ de 1 à 10.

Mais, dira-t-on, la qualité l'emporte sur la quantité. Il faut peser et non compter les combattants. Le cœur se pèse. Bien, mais les socialistes trouveront une résistance héroïque, car tout paysan meurt sur son bas de laine, comme tout petit bourgeois meurt sur son titre de rente.

Donc, pour le moment, dans la grande campagne, la déroute est certaine, dès la première grande bataille.

Il faut donc encore attendre jusqu'à ce que l'on ait au moins la majorité.

De cela résulte que la non-indemnisation coûte non seulement du *sang*, mais encore du *temps*.

Combien de temps coûtera-t-elle? On peut dire que le socialisme, comme parti politique, n'existe que depuis cinquante ans. En supposant que le nombre des socialistes augmentera dans le futur comme il a augmenté dans le passé, le parti socialiste aura la majorité après plus de deux siècles.

Mais cette supposition est très optimiste. Dans ses com-

(1) Ouvrage de BEYERLEIN, traduit en français.

mencements on augmentait le nombre des socialistes par *instruction*. De nos jours cette méthode ne donne plus de résultats, car à présent tout le monde connaît le socialisme. Or, du moment que tout le monde connaît une doctrine, le parti qui l'a adopté ne se propage qu'en augmentant le nombre des *intéressés*. Pour le socialisme cela signifie que le nombre de ceux qui refuseront l'indemnisation augmentera avec le nombre des déshérités, c'est-à-dire avec la concentration du capital.

C'est cela la manière de voir de Marx.

Combien de temps s'écoulera-t-il jusqu'à ce que cette concentration soit arrivée au degré nécessaire pour pouvoir livrer la grande bataille ?

Marx a dit que cela ne durerait pas longtemps. Mais il y a déjà quarante ans qu'il a dit cela, et la concentration du capital n'a encore rendu socialiste que tout au plus la dixième partie des peuples. Il paraît donc que la concentration nécessaire du capital se laissera attendre encore plusieurs siècles. En effet, Lassalle a déjà dit, non en public, devant des ouvriers, mais en cachette dans des lettres à ses intimes, que l'introduction du socialisme ne pourra se réaliser qu'après tout au plus deux siècles.

Donc, la non-indemnisation coûtera et énormément de sang et un retard d'au moins deux siècles.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que la non-indemnisation coûtera tous les avantages que l'étatisation des entreprises avec indemnisation pourrait procurer pendant deux siècles.

Ces avantages se répartissent en trois groupes :

1° Des avantages de la productivité augmentée;

2° Des avantages de la distribution améliorée des travaux (suppression du chômage);

3° Des avantages de la distribution améliorée des revenus.

Si pour faire ce calcul, nous acceptions les vues des socialistes optimistes, comme celles de Jules Guesde, il en résulterait que les coûts de la non-indemnisation seraient énormes,

car selon ces optimistes la production grandirait dans des proportions fabuleuses.

Mais soyons plus sobres! La productivité socialiste augmente, selon les branches, de 1 à 10. La distribution socialiste donne donc un revenu non seulement sûr, mais augmenté, selon ses parties, de 1 à 10. Voilà les avantages de l'introduction du socialisme, dont la non-indemnisation privera la société pendant deux siècles. Voilà donc les coûts de la non-indemnisation.

4. *La balance des coûts*

Quelle est la balance des coûts et de l'indemnisation et de la non-indemnisation?

Faisons à nos adversaires toutes les concessions possibles. Supposons que les coûts du sang soient nuls, c'est-à-dire que les adversaires de la non-indemnisation déposeraient les armes au moment où ils verraient qu'ils perdraient la bataille. Supposons ensuite que l'indemnisation coûte la dixième partie du revenu dans le socialisme. Dans ce cas la question se pose non ainsi : Vaut-il mieux avoir neuf ou dix ? Mais elle se pose ainsi : Vaut-il mieux avoir neuf à présent, ou dix en tout au plus un siècle? Poser la question ainsi, c'est la résoudre.

Evidemment, il vaut infiniment mieux avoir neuf à présent que d'avoir dix dans un siècle. Il vaut donc infiniment mieux d'indemniser à sa valeur, que de ne pas le faire.

On voit de cela que les maux produits par l'*entreprise* particulière sont infiniment plus grands que les maux produits par la *propriété* particulière, bien qu'en réalité on ne parle que des derniers maux.

Personnellement je conseillerais, en vue de la véritable petitesse des coûts de l'indemnisation, d'indemniser non seulement honnêtement à sa valeur, mais d'indemniser royalement au-dessus de la valeur.

Au moment de l'introduction du socialisme j'aimerais à

voir des torrents, non de sang, mais de larmes de joie. J'aimerais à voir que les propriétaires bourgeois s'empressassent d'être indemnisés, et réclamassent la dépossession comme une faveur. Pour un tel événement il y a déjà un beau précédent dans l'histoire, c'est l'introduction de l'organisation féodale. Cette organisation ne s'est nullement introduite par violence, les seigneurs féodaux n'ont nullement forcé les propriétaires libres de leur donner leurs propriétés en fiefs, mais ce sont les propriétaires libres qui ont réclamé cette évolution, à cause des grands avantages qu'elle leur promettait. Voilà le beau précédent. Je désirerais voir le socialisme s'établir par le même principe, ce qui sera facile en donnant une indemnisation suffisamment libérale.

5. *Critique des adversaires*

Je n'ignore pas qu'avec cette proposition j'avance une thèse très impopulaire parmi les militants socialistes, car si la pièce de résistance de leurs études, depuis soixante ans, est la question de l'indemnisation, c'est essentiellement pour la condamner. Comment, disent-ils, on indemnise tout au plus les volés, on n'indemnise pas les voleurs!

Ce qui est bizarre, c'est que les tribuns socialistes sont toujours autant plus opposés à toute indemnisation qu'ils sont plus optimistes dans la question de l'augmentation de la production socialiste. Les adversaires les plus intransigeants dans la question des indemnisations sont les tribuns qui, comme Jules Guesde, affirment que l'accroissement de la production dans le socialisme sera tellement prodigieux que tous les genres de biens y seront abondants, comme l'eau et l'air dans la société bourgeoise. Dans ce cas l'indemnisation ne coûterait plus rien du tout; mais, cependant, pour l'éviter, ces socialistes intransigeants veulent livrer une grande bataille, et, ce qui est pire encore, ils veulent attendre encore au moins un siècle pour s'aguerrir suffisamment afin de pouvoir la livrer, seulement pour sauver l'honneur, et pour ne pas se

souiller par le déshonneur d'avoir indemnisé les voleurs.

Mais laissons de côté les optimismes; ce que je viens de dire n'est qu'une argumentation subjective, *ad hominem*. L'indemnisation coûtera non seulement « l'honneur », mais encore environ la dixième partie du revenu. Envisageons, de ce point de vue, la formule: « On n'indemnise pas les voleurs! »

C'est bien vrai qu'on n'a aucun devoir, ni légal, ni moral, d'indemniser un voleur. Mais il se peut cependant que la simple prudence conseille de l'indemniser. Si on tombe entre les mains des Klephtes grecs, il sera toujours *prudent* de les indemniser, surtout s'il ne demandent que la dixième partie de l'avoir, car autrement ils couperont à leur victime d'abord les oreilles, et ensuite la gorge. L'honneur n'y est pour rien, il ne s'agit que d'une simple question de prudence.

C'est ainsi que la simple prudence exige d'indemniser les propriétaires.

Je viens de parler de « voleurs ». C'est pour donner plus de force à mes arguments, et pour chatouiller les oreilles d'un grand nombre des adversaires de l'indemnisation. Mais j'ajoute qu'il est faux de dire que la propriété bourgeoise est un vol. S'il en était ainsi, un très grand nombre de chefs socialistes seraient des voleurs, car non seulement il y a beaucoup de riches parmi eux, mais il y en a même un grand nombre qui sont devenus riches à cause de leur socialisme.

Aussi longtemps que la société bourgeoise existe, les droits bourgeois sont légitimes, et aussi longtemps que la société bourgeoise existe *nécessairement*, les droits bourgeois sont *nécessairement* légitimes. Or, avant de connaître une formule qui permette de donner aux prix-courants le caractère d'offres qui impliquent l'obligation, la société bourgeoise était nécessaire. Donc...

Chez ceux qui condamnent toute indemnisation, il y a encore une autre contradiction bizarre, c'est qu'ils se résignent à conserver la propriété particulière *pro diviso*, là où elle est *suffisamment petite*, par exemple, chez le petits paysans. Cela signifie encore qu'on veut conserver la petite entreprise bour-

geoise. C'est ainsi que Jaurès se prononce chaque fois qu'on lui pose cette question.

On refuse la généralisation de la propriété particulière *pro indiviso*, mais on accepte, en partie, la propriété particulière *pro diviso*. Celui qui parle ainsi ne veut donc étatiser que la *grande* propriété et les *grandes* entreprises bourgeoises, mais il veut conserver et la *petite propriété bourgeoise* et la petite ENTREPRISE bourgeoise.

Mais qu'est-ce que cela signifie : *petite* propriété. Est-ce que cela signifie une propriété qui correspond à une entreprise pour laquelle les membres de la famille suffisent, donc où il n'y aura pas de salariés ?

Pas le moins du monde ! Selon les avocats du socialisme une *petite* propriété est une propriété qui correspond à une entreprise qui n'exige pas plus de deux à trois salariés !

Voilà les propriétés et les entreprises bourgeoises que veulent conserver les plus ardents adversaires de l'indemnisation...

Voyons si cette conservation est *techniquement* possible. La possibilité technique de la conservation d'entreprises particulières, dans le socialisme, dépend de leur nature et de leur extension. S'il s'agit d'entreprises industrielles, c'est-à-dire à quotient travail : terre considérable, on pourra, techniquement, la conserver à toute extension. Mais du moment qu'il s'agit d'entreprises agricoles, à quotient travail : terre petit, leur conservation n'est techniquement possible que si leur extension est insignifiante, car du moment que cette extension serait plus grande, le gouvernement ne pourrait plus donner à ses prix-courants le caractère qui implique l'obligation.

Or, en France, l'extension de la petite propriété rurale est très grande. Beaucoup plus de la moitié du sol de la France est la propriété de petits paysans qui n'occupent pas plus de trois salariés. Mais si l'Etat n'a à sa disposition que moins de la moitié de la récolte, il ne peut pas, sur le marché des vivres, donner à ces prix-courants le caractère d'offres qui impliquent l'obligation, et, par conséquent, la conservation de cette propriété est techniquement impossible. Un tel projet de

vouloir conserver la *petite* propriété et la *petite* entreprise bourgeoise, à l'intérieur de l'étatisation des grandes entreprises, un tel projet ne peut sortir que du cerveau d'un homme qui n'a pas encore compris la quintessence du socialisme, l'obligation impliquée dans les prix-courants.

Pourquoi faire de tels projets, grotesques à première vue, que de vouloir ne pas indemniser une moitié des entreprises étatisées, et de vouloir laisser subsister l'autre moitié des entreprises dans leur état bourgeois ? La mentalité de cette contradiction est simple : on ne veut que capter des suffrages. Avec le projet de la non-indemnisation on capte les suffrages des salariés industriels, et avec le projet de laisser subsister la petite entreprise agricole on capte le suffrage du paysan. Il ne s'agit que d'une manœuvre d'élection, pour grossir le nombre des députés qui forment le parti socialiste, mais aux dépens de la réalisabilité du socialisme.

(A suivre.) O. EFFERTZ.

Lettres de César De Paepe à Benoît Malon [1]

(1876-1890)

VIII

Bruxelles, le 6 novembre 1877.

Mon cher Malon,

J'ai reçu ce matin ta carte-correspondance et je m'empresse de te répondre.

Au reçu des 100 nouvelles circulaires que tu m'as envoyées, je me suis mis en demeure de les expédier, par la poste, aux abonnés de l'*Economie sociale* et à quelques connaissances. Un certain nombre des uns et des autres ont répondu et souscrit; d'autres m'ont envoyé des cartes-correspondances pour me demander s'il n'y avait absolument pas moyen d'être abonnés sans payer d'avance; quelques-unes des circulaires expédiées me sont revenues à cause de départ ou de changement de demeure du destinataire (2).

(1) Voir les numéros d'avril et mai.

(2) Avec la collaboration très active de De Paepe, Malon préparait la publication du *Socialisme progressif*, « revue des idées sociales et des faits économiques », dont les vingt-trois numéros parurent à Lugano, du 1er janvier au 30 novembre 1878, en fascicules de 40 et 32 pages, y compris alternativement 8 et 16 pages de l'*Histoire du Socialisme*, de Benoît Malon. Lorsque le *Socialisme progressif* cessa de paraître, l'*Histoire du Socialisme* fut continuée d'abord dans le même format, puis republiée et achevée dans un format agrandi, avec illustrations, à Paris, cette fois, par l'éditeur Derveaux, en 1882.

Bref, j'ai pour le moment une cinquantaine d'*abonnés*, dont tu trouveras ci-joint les noms et les adresses. Je dis des *abonnés* et non des *souscripteurs*, parce que j'ai aussi reçu des demandes d'abonnement par carte-correspondance ou par lettre, sans que l'on ait signé le bulletin de souscription. Je crois cependant que tous sont des abonnés sérieux; enfin, il y a deux de ces abonnés auxquels je te prierai (vu les grands services qu'ils m'ont rendus) d'envoyer le journal sans leur envoyer jamais la note; si tu le permets, je paierai l'abonnement en leur lieu et place; ces deux abonnés sont D. Brismée, qui a pris chez lui et élève un de mes enfants, et Hector Denis, qui m'a montré le plus grand dévouement et est parvenu, comme avocat, à atténuer un peu ma débâcle financière.

A propos, je te dirai que, grâce à Denis, secondé de Janson, mon affaire est entrée dans une nouvelle phase: celle des arrangements. Grâce à ces arrangements, je ne serai pas saisi et exécuté à présent, c'est-à-dire immédiatement. J'ai pris avec le fisc, le propriétaire et les créanciers des engagements. Pourrai-je tenir ces engagements, gagnerai-je assez d'argent pour arriver à rembourser par fractions et annuités tout ce que l'on exige? Je crains beaucoup que non. La débâcle est donc différée, sinon supprimée; mais, comme dit Denis, le temps est un grand maître, et il remédiera peut-être à bien des choses. Quoi qu'il en soit, cette nécessité de gagner bon an mal an un millier de francs de plus, et (pour arriver à cela) de courir encore un peu plus la clientèle, n'est pas de nature à me donner des loisirs pour écrire et pour étudier les questions sociales.

Notre ami Swinnen, librairie du Parti socialiste, à Anvers, m'a demandé s'il aurait le monopole de la vente du *Socialisme progressif* à Anvers, et rien que pour Anvers. Je crois qu'on peut lui accorder cela; et j'ai répondu dans ce sens, en lui disant, bien entendu, que cela n'empêcherait pas l'abonnement direct à Anvers comme ailleurs, qu'il ne s'agissait que de la *vente au numéro*, et de plus qu'il devait se charger alors d'en placer un ou deux exemplaires chez les principaux libraires

de la ville, à ses risques et périls. Que pensez-vous de cela ? Ai-je bien fait? — Dans tous les cas, je lui ai écrit que je vous entretiendrai de son cas... Mes abonnés sont presque tous des avocats, des médecins, des ingénieurs, des professeurs; il y a bien peu d'abonnés parmi eux (sans doute parmi les ouvriers). Ceci ne veut pas dire que le *Socialisme progressif* ne sera pas goûté par les ouvriers intelligents, en Belgique; Beaucoup de travailleurs, à qui j'ai parlé de souscription à la Revue, m'ont semblé hésiter et déclaré qu'ils achèteraient les numéros dès qu'elle paraîtrait; je crois, en effet, que la vente au numéro se fera mieux que l'abonnement. Déjà, ici, Kistemaekers (le libraire socialiste), Bertrand, Frick, Vanberen [Van Beveren?] (à Gand) m'ont dit qu'ils se chargeraient d'en placer dans les associations ouvrières. Du temps de la *Liberté* et de l'*Internationale*, et même de l'*Economie sociale*, la vente au numéro produisait plus que l'abonnement; il en est encore de même aujourd'hui pour le *Werker*. Cela provient de ceci, que l'ouvrier belge, *gagne petit* s'il en fut, trouve avec moins de difficulté cinquante centimes plusieurs fois répétés que 3 fr. 50 ou 6 francs, et surtout que 12 francs.

A propos de la question des femmes, il n'est peut-être pas inutile que je te dise en passant (et dis-le également à André Léo) que je ne suis plus du tout, et depuis longtemps déjà, dans les idées émises dans un rapport que j'ai présenté au Congrès de Lausanne il y a dix ans (1). Dame ! on apprend et

(1) Dans ce rapport, De Paepe et ses cosignataires : Vandenhouten et L. Fontaine, déclarent que, « dans la société actuelle », ils ne sont pas pour le travail de la femme dans l'industrie, « parce qu'il contribue à faire baisser le salaire des hommes » ; et encore, « parce que la femme qui travaille à l'atelier doit laisser son ménage sans direction et ne peut entretenir convenablement son intérieur » : et encore, parce que le travail de la femme « tend à perpétuer l'ignorance » : une mère de famille « qui travaille pendant douze heures par jour » n'a pas le temps d'instruire ses enfants; et encore, « parce que le travail industriel des femmes, surtout dans les mines et les manufactures, est une cause de dégénérescence pour la race ». Le rapport invoque ensuite les raisons physiologiques : « Nous ne dirons pas précisément, comme Michelet, que la femme est une malade perpétuelle... mais ces fonctions qui rendent la femme impropre au travail industriel

on se modifie en dix années de temps, et je ferais volontiers aujourd'hui amende honorable de ce factum. A cette époque, du reste, j'étais encore fortement imbibé de proudhonisme, et, bien que les invectives de Proudhon contre la femme m'eussent révolté, je croyais (comme un sot que j'étais) que la femme était intellectuellement inférieure à l'homme et que dans tous les cas, son rôle idéal ne pouvait être (toujours sauf exception) que celui d'épouse, de ménagère et d'éducatrice de l'enfance; ce dernier point, même, je l'avais plutôt puisé dans Aug. Comte que dans Proudhon.

Mais revenons au *Socialisme progressif*. C'est une idée excellente que celle d'indiquer à qui les publicistes doivent envoyer leurs journaux et revues d'échange, ainsi que les autres publications qu'il leur plairait de nous envoyer. Seulement, ne penses-tu pas qu'au lieu de mettre cela, une seule fois et dans une note, il vaudrait mieux le mettre au-dessous de l'en-tête et le laisser à chaque numéro ? Cela pourrait, par exemple, être indiqué comme suit :

Envoi des publications en langues française, italienne, espagnole et, en général, des pays latins à M. Malon maison Papi, à Lugano (Suisse)	**Envoi des publications en langues allemande, néerlandaise, anglaise à M. C. De Paepe rue Cuerens, 18, à Bruxelles (Belgique)**

sont précisément celles qui la rendent propre à la maternité... Oui, machine *à faire des enfants*, plutôt que machine industrielle! Mais pourquoi employer des termes méprisants pour désigner des choses respectables ? Si nous considérons avec raison le travail industriel comme une noble fonction, que dire de la maternité? S'il est beau de créer des produits, est-il moins beau de créer des producteurs? » (*Rapports lus au Congrès ouvrier* réuni du 2 au 8 septembre 1867, à Lausanne [Chaux-de-Fonds, imprimerie de la « Voix de l'Avenir », 1867], pp. 98-107.) — Alphonse Vandenhouten, l'un des signataires du rapport rédigé par De Paepe, était ouvrier peintre et membre du Conseil général belge de l'Internationale. Quant à Léon Fontaine, directeur, en 1862, du journal la *Cloche*, où Alexandre Herzen donnait la traduction des principaux articles du *Kolokol*, puis, en 1868, de l'*Uylenspiegel*, il fut un des fondateurs de la *Liberté* socialiste de 1868 et l'un des plus actifs propagateurs de l'Internationale en Belgique.

Peut-être bien trouveras-tu mieux que cela, mais je suis sûr que tu saisis mon idée.

De plus, ne pourrait-on pas demander que certaines revues en langue française nous soient envoyées en double ? Je pourrais, il est vrai, écrire à ces revues une lettre particulière, et cela n'en vaudrait que mieux.

Enfin ne ferait-on pas aussi une déclaration conçue dans ce sens : « Il sera rendu compte de tous les ouvrages traitant des questions économiques, sociales, politiques, philosophiques, scientifiques, etc., dont deux exemplaires seront envoyés à la rédaction ». Ici encore, je crois que tu saisis ma pensée et peut-être pourras-tu mieux la formuler pratiquement que je ne viens de le faire.

Me permettras-tu maintenant, mon cher ami, de t'exprimer ma façon de penser sur les tendances et l'attitude qui, d'après moi, devraient être celles du *Socialisme progressif*. Tu sais que, depuis longtemps, moi aussi (avec mon pauvre ami Sellier qui maintenant n'est plus de ce monde) je ruminais de fonder une revue socialiste, soit de quinzaine, soit plutôt mensuelle. Nous nous serions efforcés, Sellier et moi, de rallier les écrivains socialistes des différentes écoles, épars sur les deux continents, et de les appeler à lutter sur le terrain neutre d'une revue socialiste essentiellement scientifique; nous nous proposions de ne point faire de programme proprement dit, mais d'émettre uniquement en tête du premier numéro quelques idées aphoristiques, que pouvaient accepter toutes les écoles et sur lesquelles les socialistes sont généralement d'accord. Nous voulions surtout ne pas être des sectaires, et, pour cela, admettre dans nos colonnes, comme rentrant dans le grand cadre du socialisme, aussi bien l'exposé des principes du socialisme le plus modéré et le plus pacifique (par exemple celui des phalanstériens, ou celui des coopératistes anglais, ou des positivistes à la Littré-Wyrouboff) que celui du socialisme le plus révolutionnaire (par exemple celui des blanquistes scientifiques (je fais cette distinction) tels que Regnard, Vaillant, etc., et celui des bakounistes, tels que Brousse,

James Guillaume, Schwitzguébel, etc.). C'était un beau rêve !

Aujourd'hui, voyant les choses d'un point de vue un peu plus pratique, je crois qu'il est presque impossible de se rallier ces extrêmes, surtout les extrêmes ultra-révolutionnaires, les *enragés* (pour employer l'expression employée et acceptée par l'un d'eux à Gand, par Costa); je pense au contraire que les modérés, les pacifiques, seraient bien plus près de collaborer avec nous, malgré nos principes égalitaires et collectivistes : à preuve le positiviste Cornette, le proudhonien Denis, et la réclame que nous a faite le fouriériste Limousin, dans son *Bulletin du Mouvement social* (1).

Au surplus, pas de programme du tout, c'était pousser la chose un peu à l'absurde; l'abonné ne savait à quoi il s'abonnait. Je pense donc que tu as bien fait, en fondant la Revue (notre Revue, puisque tu le veux ainsi), d'élaborer sous forme de prospectus un programme tel que celui que tu as fait, et surtout d'y mettre une clause par laquelle on déclare que, sous la rubrique « *Tribune libre* », on accueillera toutes les observations que l'on voudra bien nous adresser. Et néanmoins, je pense qu'il n'est pas précisément nécessaire de renvoyer à la *Tribune libre* tout article qui ne serait pas strictement, rigoureusement d'accord avec toutes les parties du programme; je crois qu'il y a lieu à distinction, et qu'il faudrait agir ainsi :

1° Dans le corps de la Revue, comme appartenant à la Revue, tout article, toute étude qui nous serait envoyée et qui serait conforme au programme, ou qui, sans être de tout point conforme à ce programme, ne s'en écarterait pas considérablement. Ainsi, par exemple, je mettrais dans le corps de la Revue les articles des anciens rédacteurs de la *Liberté* de Bruxelles, même ceux de Cornette, ceux des communistes genre allemand, etc. S'il y a là, par-ci par-là, une idée qui n'est pas celle du rédacteur en chef (c'est-à-dire de toi) celui-ci peut faire suivre d'une observation ou répondre dans un

(1) Ch.-M. Limousin est mort en 1911. Il était directeur de la revue maçonnique l'*Acacia* et vice-président de la Société de Sociologie de Paris.

numéro suivant ; ces articles, du reste, seraient signés.

2° Dans la *Tribune libre*, je mettrais les articles ou lettres qui émettraient des idées complètement en désaccord avec celles du programme, par exemple :

a) Les observations que pourraient nous envoyer des économistes bourgeois, des écrivains catholiques, des socialistes chrétiens, etc.;

b) Les articles ou observations où seraient émises des idées révolutionnaires *un peu* excentriques (dans le bon sens du mot ex-centrique), tels que la dictature personnelle des blanquistes, l'ultra-anarchie bakouninienne, ou des plans de réorganisation sociale trop en dehors des tendances actuelles; en un mot, tout ce qui, tout en faisant du socialisme par le fond ou par la forme, se base sur la passion, sur l'instinct ou sur l'imagination au lieu de se baser sur la science. Et si la passion, l'instinct ou l'imagination font seuls les frais de la chose, il faudrait la repousser impitoyablement. Pardonne-moi, mon ami, si je me permets de te donner des conseils; j'ai voulu répondre à la demande que tu me faisais dans ta dernière lettre, quand tu m'écrivais : « fais-moi part de tes observations... ».

Voici, si tu veux bien les admettre, quelques nouveaux collaborateurs éventuels :

1° M. Claudel, professeur, auteur d'un livre socialiste intitulé : *Le Péril social dévoilé*, volume qui te sera envoyé sous peu par l'auteur;

2° Desès, professeur, un de nos instituteurs communaux les plus avancés; il pourrait s'occuper de temps à autre de la réforme de l'enseignement et des questions pédagogiques au point de vue socialiste;

3° Guillaume De Greef, ancien rédacteur de la *Liberté;* il m'a promis un travail de temps à autre. Avec lui viendront, si tu le veux bien, Arnould (Victor) (1), Robert, etc., en un mot toute

(1) Un des fondateurs de la *Liberté* en 1867. Il était avocat et défendait les journaux d'avant-garde bruxellois poursuivis pour outrages à Napoléon III. Entré à la Chambre, il fut, avec Paul Janson, un des fondateurs

la *Liberté* d'autrefois. Ils sont devenus un peu moins proudhoniens qu'autrefois;

4° Notre ami Bazin (1), réfugié français habitant Bruxelles l'année dernière et aujourd'hui à Londres; il pourra vous envoyer une note de temps à autre, relativement aux faits intéressants qui pourraient se produire au sein de la colonie française de Londres, et aux faits les plus saillants du mouvement ouvrier anglais (en attendant un correspondant anglais et plus spécial);

5° M. Tabaraud, lequel donne ici des conférences sur divers sujets et pourra, si tu le veux, les arranger en articles après (2). Ces conférences sont plutôt littéraires que scientifiques, mais faites à un point de vue socialiste. Cette semaine, il a donné une conférence sur le livre de Zola, l'*Assommoir*, livre qu'il critique fortement dans sa forme et dans son esprit; je t'enverrai cela et tu soumettras à Mme André Léo;

6° Mlle Dumont, la traductrice de Ferdinand Lassalle, qui pourra nous donner la primeur de certains chapitres éminemment remarquables du socialiste allemand.

N.-B. — Tous ces gens, pas plus que Denis et Cornette, ne m'ont pourtant autorisé à ce que l'on publie d'avance leurs noms en prospectus ou en tête de la Revue (3).

du parti radical. Dans la *Liberté*, en 1868, il avait, au nom de la doctrine proudhonienne, reproché à César De Paepe son adhésion au collectivisme. Celui-ci lui répondit dans l'*Internationale*, dont le premier numéro parut dans les premiers jours de 1869.

(1) Il a épousé la sœur de César De Paepe. Rentré en France à l'amnistie il a été, en 1881, l'administrateur de l'*Egalité* (2e série), de Jules Guesde, Lafargue, Massard, Labusquière, Marouk, etc., et a contribué à organiser le Parti ouvrier au lendemain des Congrès de Marseille et du Havre.

(2) A sa rentrée en France, Tabaraud contribua à fonder le journal *Le Petit Parisien*, dont il fut un des principaux rédacteurs, puis l'administrateur.

(3) Aucun des noms cités par De Paepe, sauf celui d'Arthur Cornette, ne figure parmi les collaborateurs du *Socialisme progressif*, qui a été surtout rédigé par Mme André Léo, Benoît Malon et César De Paepe. Dans sa lettre du 3 décembre, répondant à celle-ci, Malon avait pourtant accepté « de grand cœur » ces collaborateurs. (V. *Revue socialiste* de novembre 1908, p.451.)

(*En marge*). Une question à laquelle je te prie de répondre : Accepterais-tu la collaboration éventuelle de Longuet, de Regnard, de Lissagaray, d'Elisée Reclus ? (1).

Comme tu le vois, je suis entouré ici d'une collection d'amis (professeurs, écrivains, ouvriers, avocats, etc.), pouvant faire un joli noyau comme collaboration à une Revue socialiste qui ne serait pas sectaire. Dis-moi si je dois persévérer dans cette voie, ou si tu crois inutile d'accepter tous ces collaborateurs libres. — J'envisage aussi la question à un autre point de vue que celui de l'intérêt que peut offrir au lecteur cette multiplicité de collaborateurs et de travaux divers; chaque collaborateur devient un propagateur de la Revue, qu'il recommande à ses amis et connaissances.

Maintenant, mon cher Malon, deux commissions à faire, l'une pour moi et l'autre pour Mlle Dumont et moi... :

1° (*Ici de longs détails concernant des questions de librairie*)... Par la même occasion, dis-lui [à M. Bignami, l'éditeur actuel de *Cœnobium*, vieil ami de Malon] que si je ne lui ai pas envoyé les exemplaires de ma brochure sur les *Services publics*, c'est parce que la première édition est épuisée et que la deuxième édition n'a pas paru (2). Figure-toi que, depuis

(1) V. la réponse que fit Malon sur ce point et les suivants, dans sa lettre du 3 décembre 1877. *Revue socialiste* de novembre 1908, pp. 451-452.

(2) Nous croyons bien que la deuxième édition de la brochure les *Services publics* fut celle qui parut à la fin de 1890 après réimpression dans la *Revue socialiste* des rapports aux Congrès de l'Internationale qui la composent, et dont le premier : *De la Propriété collective*, fut présenté au troisième Congrès (Bruxelles, septembre 1868) et le second : *De l'Organisation des Services publics*, au sixième Congrès (Bruxelles, septembre 1874). Le premier de ces rapports est suivi des deux articles que De Paepe publia dans l'*Internationale* pour le défendre contre les critiques qui en avaient été faites dans la *Liberté*, de Victor Arnould. La nouvelle édition des *Services publics* devait être ou suivie ou augmentée d'un *Appendice à l'Essai sur l'organisation des Services publics*, qui est une réponse faite aux critiques opposées aux rapports de 1874, notamment par le *Bulletin du Mouvement social*, le *Journal des Economistes* et le *Bulletin de la Fédération jurassienne*. La première partie seulement en parut dans la *Revue socialiste* de mars 1890, pp. 322-344. Cette publication fut interrompue par la mort de notre regretté ami et collaborateur, survenue le 19 décembre de

deux ans, six feuilles de la deuxième édition sont tirées et se trouvent enfouies dans le grenier de Brismée, et que depuis deux ans je n'ai pas trouvé le temps d'écrire la 7e et dernière feuille (car cette seconde édition sera peu revue, mais beaucoup augmentée); toujours il m'est survenu d'autre besogne, plus pressante, tantôt pour le *Werker*, tantôt pour l'*Economie sociale* (1), tantôt pour mes leçons à la Chambre du Travail, ou pour une conférence; puis la maladie, puis ma débâcle financière, et maintenant voilà que c'est la *Zukunft*, et le *Beobachter der Sozialisten Litteratur* (2), et le parti socialiste brabançon, et le *Werker* encore (dans lequel j'ai toujours à terminer deux articles de longue haleine), et puis le *Socialisme progressif*, et puis l'*Egalité* de Paris (3).

la même année. Il publia encore un article dans la Revue: le *Communisme relatif* (n° de mai, pp. 547-553), qui très probablement constitue l'introduction au travail que, dans la préface des *Services publics*, Malon annonce sous ce titre: *Un programme politique et économique*, 1881, et dont la mise au point ne put être faite par l'auteur. Le titre exact de la brochure (108 p. gr. in-8) est: *Les Services publics*, précédés de deux Essais sur le Collectivisme, par le Docteur César De Paepe. Notice biographique par Benoît Malon.

(1) Le journal *De Verker* fut fondé à Anvers en 1869 par un ouvrier cordonnier, Philippe Coenen. L'*Economie sociale* fut fondée par Sellier, dont il est fréquemment question dans cette correspondance. Sellier était un proscrit de la Commune qui mourut à Dinant en cette même année 1877.

(2) La *Zukunft*, revue fondée par Karl Hœchberg en 1877, d'accord avec le Comité directeur du Parti socialiste. Elle paraissait deux fois par mois et fut supprimée en novembre 1878 par la loi contre les socialistes. Hœchberg, qui fut un des meilleurs amis de Malon, mit à la disposition de celui-ci une trentaine de mille francs, avec lesquels fut fondé le journal quotidien socialiste l'*Emancipation*, à la fin de 1880. Ce journal n'eut que trois à quatre mois d'existence, les promesses de concours matériel faites à Malon n'ayant pas été tenues. Hœchberg mourut en 1885. « C'était, dit Edouard Bernstein, à l'obligeance de qui nous devons quelques-uns de ces renseignements, un socialiste plutôt éthique que marxiste, mais sa revue publia beaucoup d'articles strictement marxistes ». Quant au *Beobachter der Sozialisten Litteratur*, ce fut une petite feuille dont le titre indique le caractère et qui parut à Zurich en 1877-1878, par les soins de Jakob Franz, ouvrier typographe, et de Karl Moor, étudiant.

(3) Il s'agit de la première série qui parut du 18 novembre 1877 au 14 juillet 1878. On lisait dans le premier numéro: « Notre correspondant de Belgique est le Docteur César De Paepe, le célèbre collectiviste dont

2° Mlle Dumont, une socialiste liégeoise, met la dernière main à sa traduction de Lassalle; je suis chargé de revoir sa traduction et de l'amender s'il y a lieu, et de la faire précéder d'une étude sur Lassalle (y compris deux notices, biographique et bibliographique). Mlle Dumont, qui a passé beaucoup de temps à cette traduction et s'est donné pas mal de peine pour cela, espère (hélas ! vain espoir, c'est à craindre) mettre la main sur un éditeur qui lui achèterait sa traduction. Notre ami Kistemaekers, à qui j'en ai parlé, craint de boire un bouillon s'il achetait cette traduction; déjà, il n'a guère fait de brillantes affaires avec les quelques ouvrages socialistes qu'il a édités jusqu'ici. Je lui avais conseillé de s'adresser à Guillaumin et je me chargeais même d'écrire à cet éditeur; mais d'autres personnes nous l'ont déconseillé en nous disant que c'était peine perdue, et qu'au surplus le gouvernement aurait probablement interdit la publication de ce livre en ce moment-ci. Bref, Mlle Dumont m'a prié de t'écrire pour te demander si, par hasard, tu ne connaîtrais pas, soit en Suisse, soit en Italie, un éditeur qui serait disposé à publier sa traduction en indemnisant la traductrice jusqu'à un certain point (1).

Encore une commission que j'allais oublier : Le libraire Kistemaekers (Bruxelles, boulevard du Nord, 60) me charge de demander à Mme André Léo s'il n'y a plus moyen aucun de trouver quelques exemplaires de ses divers romans, et surtout du *Divorce*, et à Benoît Malon s'il n'y a plus moyen d'avoir quelques exemplaires de sa *3e Défaite du Prolétariat français*.

A propos de ce dernier livre, que Marx m'a jadis envoyé, je serais bien désireux, moi aussi, d'en retrouver quelque part

les rapports sur la propriété foncière et l'organisation des services publics excitèrent jadis une si grande sensation. »

(1) Cette traduction a paru en 1881 à Bruxelles, par les soins et avec une préface de César De Paepe. Le lecteur trouvera plus loin (lettre du 20 janvier 1881) quelques éclaircissements sur ce fait qu'il parut presque simultanément deux traductions de l'ouvrage de Lassalle : celle de Malon à Paris en 1880 et celle d'Eugène Monti (Mlle Eugénie Dumont) à Bruxelles, l'année suivante.

un exemplaire. J'ai prêté le mien à un ami (le Dr Daniel André); cet ami s'est fait tuer en duel par un officier français qui s'était vanté d'avoir abattu de son revolver plusieurs communards pendant les journées de mai; j'ai fait réclamer, il y a quelque temps, mon volume chez son père, mais on n'a pu le retrouver.

Présente mes amitiés les plus sincères à Mme André Léo et reçois ma fraternelle et cordiale poignée de main.

C. De Paepe.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT SYNDICAL

Fédérations d'industries et Fédérations de spécialités

On pourrait construire, sur l'immense domaine des formes d'organisation nationales, des édifices aussi multiples que variés, qui tous sembleraient apporter des avantages au point de vue des connexités, de l'activité et des résultats éventuels.

En France, depuis plus de quinze ans, cette absorbante question fait l'objet de discussions passionnées, de querelles dissolvantes et de solutions plus ou moins empiriques et raisonnées.

La Fédération du Bâtiment, qui s'éleva soudain sur les ruines de fédérations de métiers aussi embryonnaires qu'impuissantes, donna le signal d'une croisade plus agressive encore dirigée contre les fédérations de métiers de toutes industries qui végétaient, d'ailleurs, entravées dans leur recrutement par les plus irritantes polémiques et par une propagande concurrente et démoralisante.

Le Congrès confédéral de Marseille 1908, entraîné par la vague de concentration industrielle, prit l'audacieuse décision d'imposer la fusion aux diverses fédérations de la métallurgie.

Sans doute, le procédé était quelque peu brutal, mais ses conséquences, si elles blessaient les préférences de nombreux milliers de confédérés, étaient susceptibles de mettre fin à une situation intolérable en ramenant, sur l'Unité, une sympathie depuis trop longtemps disparue et la collaboration indispensable de tous les travailleurs organisés des métaux, collaboration qui était devenue improbable avec l'antagonisme permanent qui régnait entre tous les groupements intéressés.

Aujourd'hui, en songeant à ces pénibles années d'efforts stérilisés, de dénigrements continus et d'anémie conséquente, on ne saurait rien regretter de la décision violente de Marseille qui a précipité

les choses en amalgamant métallurgistes, mouleurs et mécaniciens qui, maintenant, se meuvent sur un terrain plus harmonieux et plus fertile.

* * *

Mais en France, la continuité n'est pas un défaut répandu ; l'inconstance, par contre, apparaît comme un principe qui donne l'illusion du renouveau et du dédain de la routine.

A peine les anciennes fédérations de métiers, mutilées par d'irritantes oppositions, étouffées par le Congrès de Marseille, ont-elles rassemblé leurs débris et constitué le cadre d'une unique fédération, que des formes nouvelles apparaissent dans des cerveaux géniaux et enthousiasmés.

Déjà on prétend disloquer à nouveau les organismes existants en constituant des fédérations non plus d'industries ni de métiers, mais des organismes de spécialités qui emprunteraient à la mobilité même des formes industrielles et commerciales leurs propres formes et leur champ d'action.

C'est ainsi que l'automobile, constituant un produit déterminé et limité, devrait constituer une Fédération nationale de l'automobile, englobant les mécaniciens, les ouvriers de la voiture, les tôliers, les peintres, les tapissiers, toutes les professions, en un mot, qui concourent à l'édification de cet objet.

Il devrait en être ainsi, d'après les initiateurs des nouvelles méthodes, des constructions navales et de toutes les catégories de production bien cataloguées qui feraient ainsi front aux industriels qui les exploitent exclusivement.

Système alléchant, acceptable *a priori*, mais qui apparaît détestable lorsqu'on examine les conséquences de son application.

Sans doute la complexité en cette matière interdit toute prétention à une forme parfaite qui délimiterait sans heurt et sans contestation le champ de recrutement des Fédérations d'industrie.

Un principe apparaît rationnel, mais combien arbitraire et incohérent. C'est celui de la forme d'organisation nationale basée sur la matière façonnée. C'est un peu le principe adopté en Allemagne, où existe la Fédération des métaux, allant des hauts fourneaux jusqu'à l'atelier du bijoutier; la Fédération du bois comprenant le bûcheron, le charpentier, l'ébéniste, etc. On prévoit tout de suite par ces titres génériques combien peuvent être disparates les éléments qu'ils intègrent souvent sans aucune autre justification que la matière qu'ils emploient.

La Fédération du Bâtiment, en France, qui répond si indiscuta-

blement à une nécessité moderne, n'aurait plus sa place avec le système allemand, qui classerait implacablement ses adhérents tant aux métaux qu'à la pierre, qu'au bois, etc.

Pour l'industrie des métaux, le problème est plus compliqué. En France, la matière façonnée en est nécessairement la base, mais la rigidité de cette base est extrêmement tempérée par l'abandon raisonné de toutes les spécialités qui concourent à l'édification d'un objet qui est inclus dans le champ d'action d'une Fédération existante. C'est ainsi que, par un accord implicite, les charpentiers en fer, les serruriers en bâtiment et en voiture, les plombiers-zingueurs sont laissés aux Fédérations du Bâtiment et de la Voiture.

Pour satisfaire aux intentions de morcellement nouveaux préconisés par quelques-uns et notamment par le camarade Griffuelhes la Fédération des Métaux pourrait-elle, sans nuire à son unité et à sa raison d'être, détacher d'autres catégories pour constituer les Fédérations prévues ?

La question ne saurait se poser sous forme de réponse à un caprice ne visant qu'une espèce; il faut l'envisager dans toute son étendue et prévoir sa généralisation partout où une fraction de métallurgistes contribue limitativement à la production d'un seul objet ou de plusieurs satisfaisant les mêmes besoins.

Si la construction navale, l'automobile apparaissent comme des catégories précises de production avec un personnel exploitant distinct, on ne saurait nier que cette même apparente particularité peut être judicieusement invoquée pour une multitude de fabrications.

Comment, ayant accepté ce principe, pourrait-on nier la nécessité d'une Fédération nationale des ouvriers de l'extraction et de première fusion, d'une Fédération du matériel roulant, d'une autre de la construction mécanique, puis de celle des appareils de chauffage et d'éclairage, des instruments de musique, de la jumelle et de l'optique, et de cinquante autres, que justifieraient les précédents établis.

Sans crainte d'arbitraire, il faut envisager la question sous cet angle, et il serait aussi imprudent qu'enfantin de prétendre construire en se laissant guider par l'impulsion née d'une vue superficielle.

* * *

Pourtant, l'industrialisme moderne duquel on affecte de suivre les successives métamorphoses, réfléchit-il réellement la forme

d'organisation que des précurseurs impatients veulent à nouveau lui imprimer ?

Le machinisme ne tend-il pas au contraire à spécialiser à l'infini par le principe automatique de la production et à confondre par la multiplicité des destinations affectées au produit d'une même usine ?

Déjà l'industrie de l'automobile est disséquée. Des usines ont la spécialité des châssis, d'autres des essieux, de la carosserie, des roues, des appareils de carburation, des appareils d'allumage, des chambres à air; les pneus sont de fabrication dispersée, et les usines qui façonnent chacune de ces parties occupent du personnel attaché à d'autres productions ne ressortissant nullement à l'automobile

La concentration industrielle, qui ira toujours s'accentuant, impliquerait déjà aujourd'hui, dans de nombreux établissements, si on adoptait le système proposé, la division d'un même personnel en de nombreuses catégories, adhérentes ainsi à des syndicats distincts, affiliés à des organismes nationaux différents.

Car en métallurgie la concentration ne se réalise pas nécessairement par l'édification d'un tout, complet et définitif, mais bien souvent par la confection de quelques spécialités nécessitant le même et coûteux outillage et qui sont destinées à d'innombrables industries.

Il faut ignorer un tel enchevêtrement, une telle confusion dans les spécialités, une telle collaboration générale pour émettre la pensée de tracer dans cette inextricable activité une ligne de démarcation durable qui ne soit en contradiction ni avec la réalité, ni avec la raison, ni avec les nécessités pratiques.

Il faut ignorer la mobilité des situations de chaque ouvrier qui alternativement, sans changer d'atelier, sans changer d'outillage, voit néanmoins la destination de son travail se modifier, ce qui devrait alternativement et conséquemment modifier sa qualité d'adhérent à tel ou tel syndicat.

* * *

Ce qui peine le plus en présence de cette nouvelle et encore sourde tentative de destruction et de reconstitution, c'est l'instabilité et l'insécurité qui plane depuis quinze ans en France sur les organes nationaux successivement constitués et contestés.

Nous sortons à peine d'une longue période de déchirement et de dissociation et déjà les cadres fragiles de l'organisation des Métaux sont aux prises avec la négation déloyale de son utilité. Les mêmes militants qui ont étranglé deux Fédérations de métier vi-

vantes, qui leur ont imposé une forme précise de Fédération, chuchotent aujourd'hui qu'il y a maldonne, que la partie est à recommencer. Il serait trop facile d'arguer d'un mutisme peu louable lors de la première période pour invoquer sa liberté d'action aujourd'hui.

Oublie-t-on que la condition primordiale de la puissance et de l'efficacité de l'organisation fédérale c'est d'avoir des effectifs réels ? Les modalités de recrutement et d'action que l'inconstance veut placer au premier plan ne sont vraiment que secondaires dans l'état général des esprits. Le non-syndiqué, les milieux éternellement courbés sous le joug capitaliste n'invoquent ni la forme de l'organisation, ni ses périmètres de recrutement pour justifier leur inaction et leur servitude; seuls plaident pour eux l'égoïsme inintelligent, l'inconscience et la peur qui arment davantage le maître. Organisation de métier, organisation de catégorie, organisation d'industrie n'ont sur eux aucune influence ni aucun succès.

Pourquoi essayer de rejeter la responsabilité de ces pénibles obstacles sur la forme de Fédération actuelle ? Pourquoi tenter de justifier l'indifférence et l'absence de solidarité par des artifices inaccessibles aux cerveaux engourdis par la domination, à la générosité étouffée par la dépendance ?

Le remède ne réside-t-il pas plutôt dans le perfectionnement des organismes existants, dans la persévérance dans l'effort? N'est-il pas dans une action moins négative sachant puiser dans la grandeur de l'idéal commun la ténacité pour les besognes quotidiennes ou s'attachant à la défense des moindres intérêts des adhérents?

Dans le sein des Fédérations, les compétences professionnelles ne sauraient faire défaut. Ce qui est impérieux, c'est que les Fédérations d'industrie ne se grisent pas de leur complexité, même pour répudier l'activité de détail qui est la source intarissable de mouvement, de vie et de développement.

Les sections techniques pourraient et devraient utilement se mouvoir dans le sein même des Fédérations d'industrie. Ceci est prévu, réglementé, mais les éléments sont indispensables pour que ces sections ne fonctionnent pas dans le vide.

On ne saurait judicieusement incriminer la Fédération des Métaux de se désintéresser des intérêts spéciaux de diverses parties de ses membres. La réalité, c'est que parmi ses trente à trente-deux mille adhérents ne figurent encore que des fractions insuffisantes de chaque spécialité, qui ne possèdent encore que des moyens trop limités et pour lesquelles le recrutement est encore forcément l'essentielle préoccupation.

Vouloir à nouveau bouleverser les forces établies, condamner le syndicalisme au perpétuel recommencement, détruire son unité après l'avoir créée, c'est travailler à sa stagnation, à son impuissance, au découragement.

Nombreux sont ceux qui sont décidés à réagir contre ces prétentions absorbantes; nombreux sont ceux qui se refusent à instaurer une formule qui n'a même pas la saveur de l'inédit, car elle représente le trade-unionisme anglais, syndicalisme désuet, dont s'efforcent de se libérer, en ce moment, les militants éclairés et prudents de la Grande-Bretagne.

D'autre part, les métallurgistes n'ont-ils pas en face d'eux un patronat combatif et puissant qui agglomère pour une œuvre de résistance et de représailles toutes les spécialités, toutes les catégories, tous les exploitants des métaux qui veulent résister à toute amélioration et à toute dignité ouvrière ?

Le Comité des Forges qui organise et dirige toutes les forces de conservation et de servitude ne nuit en rien à l'action de chacun de ces groupes. L'initiative industrielle et commerciale n'est nullement entravée par l'assurance contre le « chômage forcé ». Les compétences spéciales ont libre cours et s'affirment de plein droit dans chacune des branches pour la défense des intérêts particuliers.

Les Fédérations ouvrières d'industrie ne sauraient prétendre à la puissance, à l'efficacité et à la continuité si elles dédaignaient les mille côtés de leur mission, et c'est justement parce qu'elles ne dédaignent rien de ces multiples détails que les projets qui s'élaborent dans l'esprit de quelques-uns ne sont ni justifiés ni explicables.

Tout nous indique que l'Unité des Métaux avec des rouages souples, avec des sections techniques et d'étude, correspond aux nécessités modernes et que sans apporter la moindre entrave à l'examen compétent de toutes les situations elle permet, ou plutôt permettra, de résister aux chocs les plus redoutables comme aux assauts les plus dangereux.

Raoul Lenoir.

Revue des Livres

C.-F.-G. Mastermann. — **L'Angleterre d'aujourd'hui.** Traduit de l'anglais par l'abbé Le Meur. Paris, Lethielleux, 1912, in-8, xv-346 p.

Ce livre n'est pas un livre de science, ni d'histoire, et ce n'est pourtant pas un livre de vague littérature. C'est un recueil d' « essais » intelligents, ouverts, souvent précis et clairvoyants sur différents aspects de la vie sociale dans l'Angleterre contemporaine. Le peuple, les industriels, les riches; la vie suburbaine, le monde du travail; la foule démocratique, la foule des grandes villes, des faubourgs; la vie ouvrière, les pauvres, les vagabonds; l'Angleterre rurale; la science, la littérature, la religion: tels sont les sujets successivement touchés par l'observateur averti, sans beaucoup de préjugés, sans ferme doctrine.

L'ouvrage, au total, est un document et un témoignage. Tous les contrastes, les fièvres, les inquiétudes de l'Angleterre contemporaine y apparaissent, avec des avertissements non dissimulés. « Armées jusques-aux dents, les nations sont séparées entre elles par des barrières, et la division entre riches et pauvres est devenue une crevasse cosmopolite. Dans ces conditions, l'avenir du progrès reste douteux et précaire... Le sage continuera doucement son chemin. Il travaillera toujours en vue d'une plus grande égalité économique, d'un côté, et en vue de l'entente entre les peuples ennemis, de l'autre ; il craindra toujours que la moindre sottise, la moindre violence ne porte un coup mortel à la civilisation du xxe siècle et ne dresse les forces de la destruction triomphante sur les ruines du monde. » — *Hubert Bourgin.*

Michel Augé-Laribé. — **L'évolution de la France agricole.** Paris, Colin, 1912, in-18, xvii-304 p.

M. Augé-Laribé s'excuse de tout ce qu'il y a dans son livre d'incomplet, de vague, même d'incertain ou de contradictoire: il a voulu présenter de l'évolution agricole un tableau d'ensemble, qui

fût possible, qui se tînt, qui satisfît un premier désir de connaître et de comprendre; il a voulu faire un rapport sommaire, procéder à une reconnaissance d'un domaine extrêmement vaste, divers, complexe. Dans ces conditions, il a réussi à son œuvre. Il a réussi, souvent, à satisfaire notre désir et notre besoin de connaissance ; plus souvent encore, à exciter notre curiosité, à provoquer nos réflexions, peut-être nos recherches ; quelquefois aussi, à nous forcer à prendre parti pour ou contre les programmes politiques qui s'occupent de la question agraire, et aussi pour ou contre lui-même.

Commençons par là ; c'est le moins important, mais il faut tout de même le remarquer. En luttant pour la découverte de la difficile vérité, M. Augé-Laribé bataille un peu, de temps à autre, et non sans ardeur, contre certaines doctrines; ou plutôt il réserve cette ardeur batailleuse contre le parti socialiste. Cela n'est ni juste, ni utile, ni efficace. Si la doctrine agraire du parti socialiste prête à discussion, elle n'est pas la seule, M. Augé-Laribé le sait pertinemment; si même le parti socialiste est gêné, dans certains cas, ou dirigé, ou poussé par des préoccupations électorales, il n'est pas le seul; et surtout, si le parti socialiste, dans son élaboration d'un programme agraire, manifeste des incertitudes, des faiblesses, des contradictions, qui ne sont pas son privilège, M. Augé-Laribé doit savoir que cela s'explique par son caractère réaliste, social et humain. Toute la pensée socialiste, tout le programme socialiste, toute l'action socialiste est l'émanation, la production du milieu social, et plus particulièrement du milieu économique où nous vivons. Le socialisme n'est pas un dogme, ni religieux, ni politique, ni économique, imposé aux directions générales ni aux conduites particulières du parti : c'est une interprétation réaliste, par réactions directes, par mouvements de groupes, et par approximations scientifiques, du milieu lui-même. Or, précisément ici, le milieu est extrêmement compliqué, multiple, souvent incohérent, contradictoire: l'effort de pensée, d'explication, de conduite du socialisme traduit nécessairement ces caractères. Il les traduit, peut-on dire, en toute simplicité, en toute candeur, dans l'ensemble; car chacun sait qu'aucun parti et aucune doctrine ne sont à l'abri des intentions particulières et de leurs conséquences.

La position de M. Augé-Laribé, quand du moins elle est telle, n'est donc pas juste. Elle n'est pas efficace. Ses arguments ne portent pas, ou du moins ils ne dépassent point la surface même de la discussion. Elle n'est pas utile, ou plutôt elle nuit à l'ouvrage: elle le fait paraître, de temps à autre, comme légèrement tendancieux. Heureusement, il corrige lui-même cette impression par tout ce

qu'il contient de solide et d'objectif. Mais enfin cette préoccupation un peu partiale paraît déplacée ici; elle paraît difficilement conciliable avec la sérénité de la recherche scientifique. La hantise de la vérité ne doit-elle pas effacer, en matière de science, toutes les hantises de doctrine?

L'ouvrage, très clair, très accessible, nullement scolastique, est réparti en huit chapitres où M. Augé-Laribé a distribué, par grands sujets, la matière de son enquête. Il montre d'abord comment l'agriculture est passée de l'économie domestique à l'économie industrialisée par les progrès de la technique, des transports, et comment, aujourd'hui, par l'effet de la concurrence internationale et de l'application des méthodes intensives, elle est sous la domination du capital. Malgré l'insuffisance des statistiques, on peut comprendre l'augmentation des rendements agricoles, le développement de l'outillage, le progrès des machines, et, mieux encore, le progrès des cultures spéciales.

La répartition de la propriété est une question extrêmement débattue. En réalité, les changements de la répartition n'ont pas une signification très précise. Ce qui est sûr, c'est que le nombre des petites propriétés paysannes reste considérable, et que, si l'on considère la grandeur des exploitations elles-mêmes, les petites exploitations résistent à la concentration. Cela s'explique par la faiblesse encore générale de la concurrence, par le nombre et l'étendue des spécialisations de la production. Mais si l'état présent dépend de l'état de la concurrence internationale et des conditions mêmes de la production, il est donc soumis aux variations possibles qui résulteront des transformations de la production et du marché.

M. Augé-Laribé étudie ensuite la population rurale, le mouvement rurifuge, les remèdes proposés à la dépopulation des campagnes. Il montre avec beaucoup de fermeté que des phénomènes comme celui-là s'expliquent par des causes trop générales et trop puissantes pour pouvoir céder devant des palliatifs ou devant des invitations lénifiées; il n'attend des transformations en sens inverse que des changements économiques eux-mêmes, tels que les progrès de l'industrialisation et du capitalisme rural.

Suivent deux chapitres sur les associations agricoles et sur le prolétariat agricole. Puis l'orateur décrit la démocratie paysanne, ses mœurs, ses forces, son affaiblissement par l'alcoolisme, par la neurasthénie, le malthusianisme agricole, enfin la politique dans les campagnes. Où M. Augé-Laribé voit les progrès de la démagogie, nous voyons surtout les mouvements troubles et confus des groupes ruraux, cherchant, dans la décomposition des anciennes formes poli-

tiques, sociales, morales, les éléments d'une reconstitution. C'est précisément à cette reconstitution que servira et que s'emploiera le socialisme agraire, avec d'autant plus d'efficacité qu'il connaîtra mieux les conditions et les moyens de son action. Et c'est pourquoi il utilisera, ce n'est pas douteux, le livre de M. Augé-Laribé, dans la mesure où ce livre permet ou prépare la connaissance nécessaire de la France agricole. — *Hubert Bourgin.*

ANATOLE WEBER. — **L'assistance aux miséreux à l'étranger.** Paris, Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob, 1 vol. in-8° de 730 p.

M. Anatole Weber vient de publier, sous le titre: *L'assistance aux miséreux à l'étranger,* une nouvelle partie de l'ouvrage d'ensemble qu'il consacre aux nécessiteux adultes valides.

Après avoir apporté, dans son *Essai sur le problème de la misère* — dont nous avons rendu compte ici même, — une importante contribution théorique à la question sociale dont il s'occupe, M Weber a pu, au cours d'une mission dont il a été chargé par le ministère de l'Intérieur, examiner de très près, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Danemark, aux Etats-Unis, en Hollande, en Italie et en Suisse, le fonctionnement de toutes les institutions créées dans le but de venir en aide aux miséreux.

Il a réuni ainsi une documentation des plus complètes sur les efforts, si nombreux et parfois si originaux, faits dans les différents pays étrangers, par l'Assistance publique et la Bienfaisance privée. Les résultats de ces enquêtes, sélectionnés avec discernement pour éviter le fatras, sont très clairement exposés. Les pages où M. Weber traite, par exemple, des workhouses et settlements anglais et américains, des colonies de bienfaisance belges, hollandaises et suisses, etc. etc., sont d'une lecture véritablement attachante et il faut lui savoir gré d'avoir rendu attrayant un sujet quasi aride.

Mais si cet ouvrage est ainsi susceptible d'être consulté facilement et avec profit par tous ceux qui s'intéressent aux problèmes sociaux de l'heure présente, il est, en outre, d'une incontestable utilité pour les spécialistes en matière d'assistance. Une table des matières et un index alphabétique permettent de le consulter aisément et ne laissent rien échapper de sa riche documentation.

M. Weber a suivi, dans l'étude de chacun des huit pays précités, un plan uniforme, méthodique et simple d'ailleurs. Les différents chapitres exposent, en effet, successivement: La grandeur de la misère; Les efforts faits pour la secourir; Les principes adoptés; Les œuvres de secours qui vont au plus pressé (secours en argent, nature, vêtements, abri, facilités diverses) ; L'assistance par le tra-

vail (œuvres procurant un travail continu ou passager, œuvres rapprochant le travailleur soit de l'employeur, soit du travail) ; Les mesures de prévention (œuvres qui agissent sur la mentalité générale ou sur celle de l'individu par l'influence du milieu) ; Les efforts de relation (coordination des œuvres, groupements d'efforts différents, offices de contrôle, œuvres de renseignements et de transmissions), etc...

C'est là une véritable encyclopédie du sujet et qui se range en bonne place dans la bibliographie charitable. Elle intéressera particulièrement, à une époque où les principaux pays du monde s'efforcent de réformer les méthodes d'assistance adoptées jusqu'ici et que bon nombre des œuvres étudiées par M. Weber, assez peu connues en France, présentent un intérêt incontestable. Et nous sommes persuadé que la connaissance des principes théoriques et des modalités pratiques exposés dans cet ouvrage considérable permettra de faire bénéficier nos institutions françaises d'améliorations et de perfectionnements des plus profitables. — *P. M.*

MAURICE JUBINEAU. — **L'idée de fédéralisme économique dans le socialisme français.** Paris, Giard et Brière, 1912, in-8°, 181 p.

La thèse de droit de M. J. est fort mal composée et souvent mal délimitée. En étudiant les origines de l'idée de fédéralisme économique, il s'est trouvé amené à rechercher dans les œuvres de socialistes non français la conception qu'ils se faisaient de l'état, et cette revue est à la fois trop sommaire et incomplète. Du moins, il distingue avec justesse le fédéralisme de producteurs de Fourier et le fédéralisme de consommateurs de l'Ecole de Nîmes, du fédéralisme professionnel, dont l'analyse a été poussée par Proudhon principalement, et dont les développements théoriques et les réalisations pratiques constituent l'objet propre de son livre. Le syndicalisme ouvrier français et le syndicalisme administratif forment les deux principaux aspects du fédéralisme économique: partis de mouvements idéologiques très différents, ils tendent à un but à peu près identique, qui est la substitution à l'ancienne notion d'état de la notion du libre groupement économique des individus. M. J. a exposé les tendances, a décrit les institutions du syndicalisme avec une objectivité qu'on ne saurait trop louer: c'est dans sa conclusion seule que ses sympathies percent. — *G. B.*

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

FÉDÉRATION DU LIVRE MARQUE SYNDICALE PARIS-91e SECTION

La Concentration des forces coopératives en France

La concentration des forces coopératives s'impose de plus en plus en France. Non pas simplement, comme pourraient le croire certains, le groupement des sociétés autour de leurs fédérations (nationales et régionales) et du Magasin de gros; mais plutôt la fusion des coopératives, éparses jusqu'ici.

Cette fusion, réalisée déjà dans les nations coopératives étrangères et avec un très grand profit pour l'ensemble du mouvement, s'impose en France plus qu'ailleurs.

La France est, en effet, un pays de grande natalité et de grande mortalité au point de vue coopératif. C'est là un symptôme fâcheux pour elle et qui la rapproche de la Russie au point de vue démographique.

Il y avait, en France, fin 1912, 3.094 coopératives de consommation. De 1909 à 1912, il s'en est créé 899; mais, d'autre part, il en était mort 327 dans la même période.

I. — *Les causes de la régression*

Pour bien comprendre les causes de la régression coopérative, que nous regrettons, nous croyons indispensable de faire un court historique de la coopération depuis 1890 dans la région parisienne — persuadés d'ailleurs que les mêmes faits s'appliquent, pour une certaine part au moins, aux coopératives de province.

Jusqu'en 1891, la coopération était restée une agglomera-

tion dans laquelle la classe demi-bourgeoise d'employés et d'ouvriers aisés se réunissait avec le simple espoir de payer moins cher que dans le commerce les denrées nécessaires à l'existence et aussi dans le but de toucher en fin d'exercice des trop-perçus sur les achats annuels. A part quelques rares exceptions, aucune œuvre sociale, démocratique ou même simplement humanitaire, n'existait dans la coopération.

A ce moment-là, le Parti socialiste, qui avait jusqu'alors et depuis le Congrès de Marseille (1879) répudié la coopération, permit et recommanda même, dans un congrès, à ses militants les meilleurs, non seulement d'être coopérateurs, mais aussi et surtout de prendre une part active à l'administration des sociétés coopératives. Alors, à partir de cette époque et pendant dix années, jusqu'en 1900, sous la poussée de ces militants socialistes, la coopération connut, dans la région parisienne, son apogée — hélas, bien atténuée aujourd'hui...

Ce moment a été celui de dépenses considérables. Très souvent ces dépenses étaient utiles pour la propagande coopérative, telles que deniers de la veuve (ou secours aux orphelins); service médical gratuit; caisses de prêts, de chômage, de grèves; distribution gratuite de marchandises aux grévistes au prorata de leur consommation; etc., etc., toutes œuvres qui attiraient chaque jour à la coopération des adhésions nouvelles.

D'autres fois, quand ces dépenses étaient engagées pour acheter ou pour édifier des immeubles trop considérables, on pouvait dire qu'on avait eu, dans ces sociétés, la « maladie de la pierre ».

La maladie était d'autant plus grave que, dans bien des cas, on y sacrifiait aux dépens de la constitution du fonds de réserve collectif qui, s'il avait été constitué, aurait pu prévenir dans la suite bien des cataclysmes et permettre aux coopératives bien dotées de fonds de réserve de tenir tête à leurs adversaires.

Certes, il faut le reconnaître, de 1890 à 1900, les administrateurs n'avaient pas besoin de connaissances commerciales

aussi considérables que de celles dont on a besoin de nos jours. Et ceux-là mêmes qui, à cette époque, obtenaient de grands succès ne feraient pas mieux dans les conjonctures présentes que les administrateurs actuels dont la bonne volonté, le courage et l'abnégation sont toujours à la hauteur de leurs devanciers.

Mais les temps sont changés.

Les succès, à cette époque bienheureuse, ont tenu surtout à ce qu'à ce moment-là la coopération n'avait à lutter que contre le petit commerce de détail mal outillé. Il était mal approvisionné au point de vue du prix et de la qualité des marchandises. Les coopératives étaient, au contraire, sollicitées à l'excès à cause de leur crédit de premier ordre. A ce moment-là, la majoration sur les marchandises d'épicerie n'intéressait que peu les administrateurs, bien qu'il en fût réparti autant que de nos jours. A eux seuls, les liquides (le vin en particulier, qui se répartissait avec un écart de 15 et même 20 centimes par litre au-dessous des prix du commerce) fournissaient les subsides nécessaires à la bonne marche de la coopérative.

Aujourd'hui, la face des événements a bien changé. Sous la poussée d'une concurrence acharnée, se préoccupant fort peu de la qualité de la marchandise, cet article a souvent bien de la peine à payer sa part des frais généraux.

Malheureusement, la situation exceptionnelle du début a pris fin.

Les militants, lassés par dix ans d'action, se retiraient peu à peu du mouvement. D'autre part, le petit commerçant, surpris et mécontent de la concurrence que lui faisaient les coopératives, finit par se ressaisir et diminua ses majorations excessives.

Dans bien des cas même, les petits marchands de vin devinrent les simples dépositaires des négociants de gros qui les avaient dépossédés de leurs boutiques personnelles. Souvent même ces boutiques furent ornées de l'épithète coopérative. Et cette épithète, on s'efforçait d'en mériter l'apparence par la

distribution d'une ristourne fixe — pendant que bien des coopératives, frappées de la maladie de la pierre et lâchées par des coopérants sans principes coopératifs, voyaient les trop-perçus diminuer et diminuer d'autant plus que les lâcheurs abandonnaient davantage leurs sociétés.

Devant cette forme commerciale nouvelle et inattendue, les nouveaux administrateurs se sont trouvés désemparés. Ils ne passaient pas quelquefois des marchés avantageux parce qu'on ne leur faisait plus autant d'offres qu'auparavant. — D'autres fois, se sentant débordés et incapables de faire face aux exigences de leur clientèle, ils désespéraient de remonter le courant de désaffection qu'ils sentaient grossir contre eux, malgré leur dévouement. — Dans certains cas, lorsque la situation paraissait désespérée, quelques citoyens peu consciencieux se posaient en sauveurs et, grâce à leurs promesses mirifiques, se faisaient bombarder administrateurs et, une fois dans la place, ils « pot-de-vinaient ». Naturellement les résultats de leur néfaste intervention furent une aggravation de la situation des coopératives à eux maladroitement confiées et, par suite, le départ de plus en plus accentué des coopérants.

Et même si, à cette époque, le Magasin de gros n'avait pas été créé par la ténacité d'un homme, il faut se demander si les coopératives n'auraient pas été boycottées par le gros commerce qui aurait cessé de les approvisionner.

II. — *La fusion des sociétés coopératives*

Lorsque l'idée de fusion des coopératives fut exposée pour la première fois à la Fédération des coopératives de la région parisienne (1912), elle ne recueillit que fort peu d'adhésions. La plupart des coopérateurs craignaient que, si les coopératives existantes se fondaient en une seule et vaste organisation (on était encore sous l'impression du projet de Gray, secrétaire général de l'Union coopérative anglaise, prévoyant la création d'une seule coopérative pour l'Angleterre tout entière), la valeur sociale de la coopération ne disparût au profit d'une entreprise purement commerciale.

Mais, puisque l'entreprise actuelle ne correspondait plus aux besoins du moment, il importait d'étudier la situation actuelle de la coopération en France en ce qui concerne le nombre des sociétés dans les grandes agglomérations coopératives de France, et notamment dans la région parisienne.

De la lecture des Almanachs de la Coopération socialiste et de la Coopération française, il résulte que le nombre des coopératives est notoirement mal réparti dans la France. Alors que, sur les 36.000 communes de France, nombreuses sont celles où il n'y a pas de coopératives de consommation, ni de succursales de ces sociétés et où même on n'en a pas encore entendu parler, dans certaines communes il y en a trop: comme à Bordeaux où l'on en compte 10; à Montceau-les-Mines, 12; à Lille, 13; au Creusot, 21; à Roubaix, 26; à Lyon, 43; à Paris, 51 (y compris trois colonies de vacances), et dans la banlieue de Paris, 63.

Cette surabondance de coopératives s'explique par des raisons diverses. Quelquefois elles sont le résultat de scissions dans des sociétés anciennes; d'autres fois, elles sont le fait de haines politiques ou religieuses; d'autres fois encore, elles proviennent du désir qu'éprouvent certains citoyens à administrer des coopératives ou à les présider.

Il arrive tout de même que les sociétés nouvelles soient destinées à prendre en mains la défense des consommateurs. Mais ce n'est pas toujours le cas pour les localités plus haut citées.

En tout cas, de notre enquête, qui porte sur 43 sociétés, il résulte que, notamment dans la région parisienne, le nombre des coopératives n'a pas déterminé une progression dans leur chiffre d'affaires. Le contraire est même plutôt vrai. Voici les chiffres qui sont véritablement suggestifs :

Total des ventes de 25 sociétés de Paris :

En 1900	13.100.000 fr.
En 1912	9.500.000 fr.
Différence en moins	3.600.000 fr.

Il convient même de noter que la *Bellevilloise*, *l'Utilité sociale* et *l'Egalitaire* ont, à elles trois, augmenté de 1.100.000 fr. leur chiffre d'affaires (dont 850.000 francs pour la seule *Bellevilloise*). Vous pouvez donc conclure de là ce que les autres sociétés ont perdu.

Total des ventes de 18 sociétés de la banlieue parisienne :

En 1900	6.937.000 fr.
En 1912	2.780.000 fr.
Différence en moins	4.157.000 fr.

Si l'on additionne la baisse de Paris et de sa banlieue, on constate qu'en 12 ans la baisse totale a été de 7.757.000 francs, soit environ une baisse de 39 p. 100 du chiffre initial d'affaires.

Voici d'ailleurs un tableau exposant parfaitement et par le détail la situation de chacune de ces sociétés aux deux époques considérées :

PARIS

Arrond	Coopératives	1900	1912
—	—	—	—
		Francs	Francs
3e	Economie parisienne	450.000	100.000
4e	Maison du Peuple	40.000	28.000
5e	Prolétarienne	65.000	100.000
6e	Lutèce sociale	30.000	100.000
7e	La Famille	450.000	(disparue)
10e	L'Egalitaire (1)	2.140.000	2.260.000
11e	La Moissonneuse (22.000 memb.)		(disparue)
11e	L'Union ouvrière	400.000	(disparue)
11e	La Famille du XIe	260.000	150.000
12e	L'Avenir du XIIe	100.000	60.000
	A reporter	3.935.000	2.798.000

(1) A noter qu'entre ces périodes cette société a subi un recul.

Arrond^{ts}	Coopératives	1900	1912
—	—	—	—
		Francs	Francs
	Report................	3.935.000	2.798.000
12e	La Laborieuse................	250.000	75.000
13e	L'Union ouvrière, rue Baudricourt (1).................	150.000	(disparue)
13e	L'Union des Travailleurs (1)...	200.000	(disparue)
13e	L'Espérance des Ve et XIIIe....	350.000	190.000
13e	L'Utilité sociale (2)...........	450.000	573.000
14e	L'Avenir de Plaisance (3)......	1.800.000	500.000
15e	L'Avenir de Vaugirard........	250.000	(disparue)
15e	La Thémis..................	200.000	(disparue)
15e	L'Avenir social..............	120.000	120.000
16e	L'Abeille de Passy...........	63.000	147.000
17e	La Ménagère.................	200.000	120.000
18e	La Montmartroise.............	140.000	70.000
18e	La Prolétarienne..............	285.000	320.000
18e	Société du XVIIIe arrond. (4)..	500.000	(disparue)
19e	L'Union du XIXe..............	500.000	(disparue)
20e	La Bellevilloise..............	3.800.000	4.650.000
	Totaux..............	13.193.000	9.563.000

BANLIEUE PARISIENNE

Coopératives	1900	1912
—	—	—
	Francs	Francs
L'Avenir de Malakoff (5)............	250.000	100.000
L'Abeille Suresnoise, Suresnes.......	250.000	(disparue)
La Revendication, Puteaux..........	2.850.000	1.950.000
A reporter...........	3.350.000	2.050.000

(1) L'*Union Ouvrière* et l'*Union des Travailleurs* avaient chacune un immeuble de plus de 100.000 francs.

(2) A ouvert trois succursales.

(3) Possède un immeuble de 140.000 francs.

(4) Avait un immeuble de 120.000 francs.

(5) A fait 23.000 francs d'affaires en 1908.

Coopératives	1900	1912
—	—	—
	Francs	Francs
Report	3.350.000	2.050.000
L'Alliance des Travailleurs, Levallois-Perret (1)	1.000.000	(disparue)
L'Aube sociale, Levallois-Perret		40.000
L'Humanitaire, Suresnes		85.000
La Force ouvrière, Neuilly	72.000	70.000
La Solidarité, Asnières	200.000	(disparue)
L'Economie sociale, Clichy	1.350.000	(disparue)
Les Persévérants, Saint-Denis	200.000	170.000
L'Avenir social, Saint-Denis	260.000	340.000
La Solidarité, Charenton	175.000	(disparue)
L'Union des Travailleurs, Alfortville	100.000	(disparue)
La Solidarité, Kremlin-Bicêtre	80.000	(en liquid.)
Le Progrès, Gentilly	100.000	(disparue)
L'Aurore sociale, Gentilly		25.000
L'Union des Travailleurs, Arcueil-Cachan	50.000	(disparue)
Totaux	6.937.000	2.780.000

III. — *Le mal et ses remèdes. — Nécessité de réagir*

Les causes du mal sont multiples. Les vieilles méthodes administratives d'antan sont périmées. A des temps nouveaux, il faut des méthodes nouvelles. Avec les nouvelles méthodes commerciales, ce que l'ancienne méthode administrative avait de meilleur est devenu le pire. Nous voulons parler de l'interminable fluctuation des conseils d'administration qui, anciennement, selon des formules démocratiques, exigeait que chaque sociétaire, pour faire son éducation coopérative, passât par tous les postes du conseil et du contrôle. C'était de la théorie...

(1) Avait un immeuble de 1.200.000 francs.

et pas autre chose. Combien n'a-t-on pas vu d'assemblées générales dans lesquelles, malgré ce sacro-saint principe, les administrateurs et contrôleurs sortants étaient obligés de supplier l'assemblée d'envoyer des noms des camarades « décidés à se faire tuer » et qui, devant le peu d'empressement des candidatures, étaient le plus souvent désignés d'office, au petit bonheur, qu'ils fussent dévoués ou non, compétents ou ignorants. Même compétents ou dévoués, ces camarades s'essayant à l'administration et au contrôle, au choix et à l'achat de marchandises ou à la passation de marchés, étaient forcément marqués pour de la mauvaise besogne technique — puisqu'ils devaient accomplir ce travail, absorbant et délicat, après des journées d'atelier, d'usine ou de bureau de 10 à 12 heures. — Comme, d'autre part, ils n'avaient généralement pas, en entrant au Conseil, de connaissances techniques, le fait d'être élus et de prendre des décisions à la majorité des membres ne pouvait leur donner les compétences qu'ils n'avaient pas.

La plupart des administrateurs entrés à la coopérative sans vocation se désintéressaient souvent de leur mandat et laissaient à quelques dévoués le soin de travailler pour eux et ceux-ci s'éreintaient à la peine, avec des résultats plus ou moins bons — heureux si, quand ils étaient compétents et dévoués, ils n'étaient pas suspectés ou entravés par des collègues incompétents et ignorants et d'autant plus ardents à les tracasser qu'ils avaient, eux-mêmes, moins de compétence et de dévouement.

En outre, bien des employés sont responsables de la marche défectueuse des sociétés. Bien peu donnent satisfaction. Les uns parce qu'ils sont maltraités par des administrateurs mal éduqués et mal préparés à leur rôle; les autres parce que des administrateurs trop mous et démagogues s'attachent à les flagorner bassement.

Que de boutiques coopératives sont mal tenues ! Combien souvent les marchandises y sont entassées sans ordre, sans goût, dans la poussière, dans la boue, dans un manque de propreté véritablement lamentable ! Que d'employés reçoivent

mal leurs clientes, les font « poser » d'une manière indécente et les dégoûtent à tout jamais de la coopération mal comprise et mal pratiquée par eux ! Combien organisent le coulage et le pratiquent aux dépens de la princesse !

Ils ont des excuses à leur laisser-aller, dans l'incertitude où ils se trouvent de leur situation. Ils sont souvent renvoyés sous le moindre prétexte; à moins que, méritant 100 fois d'être chassés, ils n'organisent des cabales, soit avec des administrateurs, des contrôleurs ou des sociétaires, qui leur permettront de rester encore dans la coopérative, qu'ils conduiront à la ruine...

Ajoutez à ces causes internes le fait que, dans la plupart des cas, les coopératives sont créées sans grands capitaux, qu'elles ne peuvent pas faire les frais de location et d'installation nécessaires et que, généralement, les emplacements et les agencements intérieurs sont mal choisis et défectueux.

Pour tous ces motifs, la coopération française doit réagir contre les méthodes anciennes. Elle doit se moderniser. Elle doit faire, en un mot, ce qu'on a fait ailleurs. C'est pour elle une question de vie ou de mort. Elle doit imiter la coopération allemande, anglaise, suisse, etc., etc. dans laquelle les sociétés, au lieu d'éparpiller leur effort ou de s'opposer les unes aux autres, l'ont, au contraire, coordonné et l'ont fait sortir de son état chaotique.

Il faut grouper par fusion les sociétés existant dans chaque région, de manière que chacune d'elles devienne la succursale d'une seule organisation. Supprimons les répartitions installées au fond des cours (comme pour s'y cacher d'un crime), dans des locaux ne se prêtant en rien au commerce; où la cuisine du gérant devient le dépotoir du pétrole; le cabinet noir, l'asile des archives; le salon (quand il y en a un), la salle de réunion du Conseil, et où la boutique est aussi mal installée que possible.

Le siècle va de plus en plus au luxe à outrance. On s'y habitue. La ménagère aime être bien accueillie par ses fournisseurs. Et, de plus en plus, elle délaisse le pauvre et triste

magasin coopératif, où elle est quelquefois mal accueillie, pour aller s'approvisionner dans le commerce où, grâce à la responsabilité des gérants, elle trouve amabilité, complaisance et propreté, toutes qualités commerciales qui manquent dans bien des coopératives. En outre, lorsque nos sociétés s'isolent pour les achats, elles pratiquent souvent des prix plus élevés que chez les commerçants. Nouvel élément de désaffection de la part de la ménagère pour les coopératives et nouvel argument en faveur des fusions.

En dehors des défauts de la machine coopérative, il y a un autre point de vue que les coopérateurs doivent envisager. A lui seul il vaut plus que tout autre. Il s'agit de l'existence des sociétés capitalistes à succursales multiples qui ont déjà 20.000 succursales en France, occupent 90.000 employés et ont fait, en 1912, douze cents millions de francs d'affaires.

Ces sociétés à succursales multiples se développent tellement bien et tellement vite qu'elles sont en passe d'absorber complètement le petit commerce. Et, si nous ne mettons bon ordre dans nos affaires, elles absorberont de même la coopération. Si nous ne modernisons pas rapidement nos méthodes, d'ici une quinzaine d'années, nous n'aurons même plus de coopératives à recenser. Il est donc temps d'agir si nous ne voulons pas être dévorés par les Familistères, Primistères, Docks, Unions commerciales, Comptoirs, Economats capitalistes à succursales multiples.

Même les coopératives les plus fortes et qui se croient à l'abri de leurs coups peuvent être coulées dans un délai extrêmement rapproché, presque à jour et à heure fixés par les capitalistes de l'alimentation qui, pour ne pas avoir de concurrence devant eux, sont capables de bien des sacrifices pécuniaires. Ces sacrifices, ils pourront d'autant mieux les consentir qu'ils leur seront moins lourds; car ils disposent de toutes les facilités : fonds, crédit, confiance commerciale, capacité technique. De plus, et c'est leur force, les coopératives actuelles sont disséminées, éparpillées, divisées quelquefois contre elles, abandonnées à leurs faibles forces et dans

la quasi-impossibilité juridique de se porter au secours des sociétés menacées.

Les établissements à succursales multiples, eux, ne craignent pas la concurrence. Lorsqu'ils cherchent à créer des boutiques, ils les louent autant que possible dans les endroits les plus commerçants et les plus fréquentés du pays; ils s'installent à côté des autres boutiques et tâchent de s'imposer par une concurrence tellement excessive que, souvent, au moins au début, leurs gérants vendent à perte pour appâter la clientèle féminine qui se laisse généralement attirer par les bas prix et par les timbres-primes, etc., etc.

Certains peuvent objecter que, si ces succursales vendent à perte, elles feront de mauvaises affaires et qu'alors les actionnaires ne seront pas contents, puisqu'ils seront privés de dividendes. A cela il faut répondre que les sociétés d'alimentation ont une très grande force, puisqu'elles ont de 100 à 800 succursales quelquefois. Cette quantité de magasins de vente leur permet de manger de l'argent dans quelques-unes, là où les nouvelles veulent s'implanter et de se créer une clientèle, et lorsque les concurrents sont morts, alors on y relève les prix des marchandises et l'on va ailleurs, vers de nouvelles conquêtes.

Certes, dans bien des localités déjà, ces succursales s'opposent les unes aux autres. Mais les capitalistes sont moins sentimentaux que les coopérateurs. Ceux-ci se jalousent et se battent souvent. Les capitalistes, eux, quand ils se sont suffisamment combattus, n'hésitent pas à se mettre d'accord. Voilà pourquoi tout récemment deux grosses affaires capitalistes d'alimentation au capital de 100 millions de francs chacune ont fusionné pour supprimer la concurrence qu'elles se faisaient dans leur région.

D'ailleurs, cela est connu, certaines de ces maisons, bien qu'elles aient des noms différents dans diverses contrées, sont les filiales des mêmes firmes qui constituent en France un trust colossal du commerce de l'alimentation.

Ce trust risque d'être un jour embarrassé par le nombre de

ses boutiques opposées les unes aux autres. Mais ce ne sera pas finalement un sérieux obstacle pour lui. Jusqu'ici, par leur agencement et leur personnel, les sociétés capitalistes d'alimentation se sont exclusivement adressées à la classe moyenne et aux ouvriers sans attirer à elles la bourgeoisie. Ils la viseront un jour et, quand les fusions seront faites entre sociétés hier encore rivales, elles choisiront dans chaque ville la ou les boutiques qui se prêteront le mieux à une transformation élégante et ils en feront le ou les magasins riches, luxueux où s'approvisionnera la classe bourgeoise. De cette façon elles obtiendront un double résultat : elles supprimeront la concurrence (et cela leur rapportera des bénéfices) et puis, au lieu de n'exploiter qu'une classe de la Société, elles les exploiteront toutes.

Et le jour (qui n'est pas loin) où les capitalistes auront constitué ce trust formidable, ils seront les maîtres du marché français de l'alimentation. En admettant même que nos coopératives aient pu résister à cette terrible concurrence, n'est-il pas légitime de supposer que ces capitalistes boycotteront nos sociétés, refuseront de les approvisionner et même d'approvisionner notre Magasin de gros ?

Et alors, après avoir lutté, usé nos forces et nos énergies pour notre mouvement émancipateur, ne nous trouverions-nous pas dépossédés comme un enfant à qui un molosse retirerait en passant sa tartine ?

IV. — *Le mouvement vers la fusion*

Les conclusions de ce qui précède tendent à démontrer la nécessité inéluctable pour les coopératives de consommation de sortir de leur farouche isolement, de se grouper en un faisceau compact pour moderniser leurs méthodes d'action.

Mais, afin de bien agir sans créer une machine trop lourde à se mouvoir parce qu'elle serait nationale, nous préconisons plutôt la création de coopératives régionales. D'ailleurs la Fédération nationale présente au Congrès de septembre 1913

un plan d'extension (par fusion) des coopératives existant en France, avec une gérance responsable. Pour Paris et la région parisienne. il serait constitué quatre secteurs ayant chacun leur siège central dans une forte coopérative déjà existante.

Celle-ci, en outre de sa puissance actuelle, disposerait d'environ 200 succursales. Ainsi équipé, chaque secteur pourrait parfaitement résister aux établissements capitalistes d'alimentation.

D'ailleurs, si ceux-ci sentaient les coopérateurs bien outillés, ils s'empresseraient de leur laisser la paix, par peur des coups ou de fâcheuses représailles; car, dans la vie, on respecte ce qu'on craint...

Les fusions coopératives s'effectueront dans la région parisienne et dans toutes les autres régions; car il y a dans cette méthode, pour la coopération, une question de vie ou de mort.

Au fur et à mesure que ces nouveaux rouages se constitueront, il sera indispensable qu'ils se rattachent très étroitement au Magasin de gros des Coopératives de France qui, lui, aura pour besogne essentielle de centraliser les fonds, les commandes et les efforts en vue d'édifier des usines où seront fabriqués les produits nécessaires à la consommation des coopérateurs français. Les coopérateurs étrangers y réussissent souvent. Pourquoi ne les imiterions-nous pas, puisqu'au fond nous voulons tous notre émancipation ?

Mais comment réaliser ces projets ? Il n'y aura, pour les coopérateurs français, qu'à imiter le sage exemple de l'*Union des Consommateurs de la Banlieue-Ouest de Paris* et de l'*Union coopérative du Sud-Ouest*, à Bordeaux.

Capital. — Il faudra pour les futures coopératives régionales prévoir un capital-actions de 100 francs par associé. Ce capital rapportera 4 p. 100 l'an d'intérêt. De plus, il faudra prévoir un fonds personnel de développement de 100 francs au moins, constitué soit par des versements, soit par une retenue sur les trop-perçus. Ce fonds personnel de développement sera remboursable dans certains cas ou sous cer-

taines conditions déterminées et il rapportera aussi 4 p. 100 d'intérêt comme l'action, mais à la condition formelle que ces fonds soient entièrement versés et que le sociétaire ait fait acte de coopérateur effectif en consommant au moins 300 francs pendant l'exercice annuel écoulé.

Les coopérateurs anciens s'imaginaient faire des miracles avec rien, c'est-à-dire sans capitaux. Ils n'avaient pas de capitaux, parce qu'ils prétendaient ne pas les rétribuer. Et ils ne voulaient pas les rétribuer, parce que le capital est un mauvais maître. Ils oubliaient, les ignorants, que si le capital est un mauvais maître, c'est un bon serviteur, dont il faut, comme tel, payer les services. Il faut de plus en plus drainer l'épargne du prolétariat dans les caisses de ses organismes d'émancipation. C'est, d'ailleurs, dans son intérêt; car s'il porte ses économies, dans des boutiques capitalistes ou dans des caisses d'épargne gouvernementales, il procure à ses adversaires de classe des armes dont ils se serviront contre lui chaque fois qu'ils en auront l'occasion. Au contraire, en les apportant dans les caisses coopératives, ils permettront à celles-ci d'effectuer leurs achats au comptant; ils les mettront à même de profiter de bonnes occasions, d'affaires exceptionnelles « à enlever » et d'être très bien traitées pour les achats au comptant, de toucher les escomptes pour les paiements au comptant qui rapportent beaucoup.

Si le Magasin de gros, qui a payé aux banques capitalistes 70.000 francs d'escompte l'an passé, avait disposé, grâce à cette organisation prévoyante, d'assez de fonds, il aurait pu, lui aussi, consentir cet escompte important aux sociétés qui l'auraient payé comptant.

Administration. — Bien entendu, tous les conseils d'administration des sociétés participant à une fusion devraient disparaître; il n'y aurait à prévoir, d'après nous, qu'un conseil de neuf membres. Ce conseil nommerait un directeur pour la partie technique et la surveillance journalière des services.

Ce Conseil, réuni au moins une fois par mois, entendrait

le rapport du directeur et déciderait en dernier ressort pour les affaires importantes. Le directeur aurait le droit de commander directement tout ce qu'il voudrait au Magasin de gros; mais les ordres ou marchés d'une certaine importance passés à des fournisseurs privés devraient être soumis au Conseil pour être valables.

Il va de soi qu'il serait inutile de conserver, pour une société de fusion, le nombre d'administrateurs et de contrôleurs qu'il y avait dans toutes les sociétés fusionnées : 300 au moins pour 15 sociétés !... le nouveau Conseil nommé, les autres camarades emploieraient très utilement leur énergie à la propagande, chacun dans leur section de quartier. Or, jusqu'ici, cette propagande a été terriblement négligée.

Et il est véritablement miraculeux que, dans ces conditions d'ignorance coopérative de leurs membres, nos sociétés tiennent encore debout.

Assemblées générales. — Tous les sociétaires ne pouvant assister aux assemblées générales d'une société à rayon régional de 20 à 30 kilomètres, chaque succursale tiendra une assemblée générale à laquelle assistera un délégué du Conseil pour y fournir les explications voulues sur l'ordre du jour présenté par lui. Les sociétaires de chaque section discuteront l'ordre du jour et donneront mandat à l'un des leurs de la représenter à l'assemblée générale plénière avec un droit de vote à fixer (de 50 à 99 voix pour la sienne, par exemple).

Les minorités de chaque succursale pourront s'apparenter afin d'obtenir les 50 voix nécessaires pour assister à l'assemblée générale des sections. De cette façon, la minorité, qui a quelquefois raison, pourra faire entendre sa voix.

Trop-perçus. — Il faut prévoir 5 p. 100 pour la réserve légale; 10 p. 100 pour un fonds de développement collectif non remboursable; 5 p. 100 pour la caisse de propagande destinée à la diffusion des idées d'émancipation prolétarienne.

Mais comme les sociétés régionales vendront au public, il faudra prévoir des fonds assez importants mis à la disposition des commissions de propagande et dont le partage sera fait

aux succursales au prorata du montant de leurs ventes particulières.

Il restera ensuite 80 p. 100 à distribuer aux sociétaires au prorata de leur consommation.

Par les commissions de propagande composées de 7 membres élus par chaque succursale, on fera naître, on conservera et même on étendra la valeur sociale de la coopération, d'autant mieux que ces membres seront débarrassés des soucis de l'administration. Avec ces éléments, la coopération doit arriver à un résultat tel que, d'ici quelques années, le mouvement coopératif sera en tête des organisations prolétariennes.

Gérants responsables. — Chaque succursale sera dirigée par un gérant ayant déposé un cautionnement proportionné à l'importance de la succursale qu'il dirigera. Parmi les employés actuels, il y a un certain nombre de répartiteurs et répartitrices ne disposant pas du cautionnement requis de ceux qui ne sont pas encore dans le mouvement et n'ayant pas encore fait leurs preuves. On pourra, pour leur constituer ce cautionnement, retenir une partie de leurs appointements (20 p. 100 par exemple).

Les employés seront payés d'après leur chiffre d'affaires, à raison de 5 p. 100 des ventes totales. Ils seront logés et éclairés et toucheront, par ménage, un minimum de 150 francs par mois.

Les avantages de la gérance responsable sont nombreux. D'abord, ils supprimeront les ennuis actuellement suscités aux Conseils. Or, cela est très important; car, souvent, le temps des Conseils est employé à résoudre des questions de peu d'importance qui prennent d'autant plus d'ampleur que le Conseil est moins énergique et sait l'influence redoutable de certains employés sur des assemblées générales ignorantes.

Dans notre hypothèse, le gérant n'aura plus affaire au Conseil mais au directeur qui, étant entièrement responsable, doit être laissé absolument libre vis-à-vis de son personnel,

sous la garantie que les frais d'employés ne dépasseront pas 5 p. 100 (malgré l'octroi de salaires convenables au personnel auxiliaire) et qu'il n'y aura que fort peu de coulage.

Les sociétés auront, par ce système, la quasi-certitude que leur chiffre d'affaires augmentera — puisque le gérant sera payé sur son chiffre d'affaires et que, à l'instar des maisons capitalistes à succursales multiples, il saura que, s'il donne satisfaction, il pourra gérer une succursale d'un rapport supérieur à la sienne.

A Paris, les maisons Damoy et Potin, par exemple, obtiennent, par l'appât du gain, la quintessence de la productivité de leur personnel. Un employé de ces maisons peut, par son travail, passer d'un salaire de 75 francs à 250 et 300 francs par mois, nourri et logé. Dans nos succursales d'importance différente, nous pouvons arriver, grâce à la collaboration de notre personnel, à des résultats intéressants pour nos employés, pour nos sociétaires et pour le public.

Ce qui importe le plus, dans l'établissement de ces fusions coopératives, c'est d'aller vite. Il ne faut pas laisser nos adversaires de classe s'organiser pendant que nous succomberions dans un immobilisme imbécile ou dans un byzantinisme de rhéteurs.

Il faut que nous rompions résolument avec un passé de routine et d'erreurs; que nous imitions résolument nos camarades de l'étranger qui nous ont, depuis longtemps, dépassé dans la voie des fusions coopératives (1). Il faut que chacun apporte sa pierre à l'édifice nouveau; que nous appliquions, enfin, dans les faits, nos doctrines et nos théories de tous les jours.

Si nous savons agir vite et bien, nous prouverons vraiment, en France, que l'émancipation des travailleurs peut être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

A. Daudé-Bancel et Le Clerc.

(1) V. plus loin l'article de Riebké sur le *Mouvement de concentration dans les coopératives allemandes*.

Le Matérialisme historique et son nouvel interprète (*)

IX

Le problème des rapports entre le droit et l'économie, — nous n'avons pu ici que l'effleurer, — est une partie d'une question plus vaste : celle des rapports entre les diverses « idéologies » et l'économie dans le marxisme. Le droit n'est en effet qu'un de ces systèmes idéaux où la conception vulgaire du matérialisme historique prétend ne voir que des reflets, des épiphénomènes dépourvus de réalité propre et d'efficacité véritable, et où l'interprétation de M. Mondolfo, fondée sur une intelligence profonde des exigences de la dialectique marxiste, nous montre au contraire des forces qui ne subissent pas l'action d'autres forces sans réagir sur ces dernières et leur imprimer à leur tour des directions nouvelles. Comme le droit, la science, la religion, la philosophie, la morale sont causes en même temps qu'effets, et entretiennent avec l'économie un rapport d'action réciproque.

Il n'est certes pas sans intérêt de signaler tout ce que le développement des sciences peut devoir aux besoins économiques et tout ce que l'état et les nécessités de la technique ont pu déterminer de progrès scientifiques. Les découvertes

(*) Rodolfo Mondolfo, *Il materialismo storico in Federico Engels*. V. *Revue Socialiste*, 15 mai et 15 juillet 1913.

mathématiques et astronomiques des Babyloniens sont sans doute dues moins à des spéculations théoriques qu'aux exigences pratiques de l'architecture et de la nautique; le développement de la géométrie en Egypte, de l'hydrostatique en Italie au XV[e] et au XVI[e] siècle, de la thermodynamique au XIX[e] s'expliquent certainement par des raisons du même ordre. Mais en revanche, qui niera que la science soit la créatrice de la technique et ait une action sur l'évolution économique elle-même ? Plutôt que de citer quelques-uns des exemples qui viennent en foule à l'esprit, rappelons qu'Engels n'a jamais contesté ni la possibilité d'un développement autonome de la science ni la réalité de son influence. Dans les *Umrisse* de 1844 la science et l'homme pris sous son aspect intellectuel étaient comptés au nombre des éléments de la production. Et dans sa lettre d'octobre 1890, Engels reconnaît que, dans la mesure où les savants arrivent par la division du travail social à former un groupe individualisé, les résultats de leurs travaux (les erreurs y comprises) exercent une action efficace sur le développement économique et social. Comme on l'a dit en termes excellents (30) « l'idée, venue de l'action, est de l'action nouvelle, différente, et la pensée humaine crée aussi, à son tour, un monde nouveau. La science domine l'individu tout en en dépendant. L'idée vient des faits, puis elle les modifie. Il y a action réciproque entre la spéculation et l'action. La raison pratique et la raison spéculative se vérifient l'une par l'autre. L'action est le moyen terme par lequel l'idée réalise son objet et peut affirmer sa transformation en force productrice. » Voilà, si nous ne nous trompons, l'esprit véritable de la doctrine du matérialisme historique.

Ce qui est vrai de l'idéologie scientifique l'est également de l'idéologie religieuse. Engels affirme en principe, dans son livre sur Feuerbach, une *connexion* entre la religion et l'économie : si obscure qu'elle soit, elle reste pour lui réelle. Mais, à l'exception d'un passage de l'*Antidühring,* il n'y a pas de

(30) ANDRÉ LEBEY, *Introduction à la morale laïque,* pp. 5, 12-14, *passim.*

texte d'Engels où il soit question de *dépendance* de la religion par rapport aux conditions économiques : et il importe beaucoup, car autre chose est de parler de « liaison », autre chose est de tenter une réduction de la religion à l'économie.

La position de Marx est, en ce qui concerne la religion, plus nettement définie que celle d'Engels. Marx dit dans ses notes sur Feuerbach que le phénomène religieux a pour origine le besoin de résoudre une contradiction dans la conscience des hommes : il suppose un « déchirement » dans l'humanité. Mais pour Marx l'individu n'est guère que le *lieu* des influences sociales qui s'exercent en tous sens et se croisent, ou encore, si l'on peut ainsi parler, un faisceau de rapports sociaux : dès lors le déchirement qui donne naissance aux religions doit être lui-même social, et c'est la division en classes. La religion ne disparaîtra pas, ajoute Marx dans le *Capital*, avant que la production et le travail apparaissent comme l'œuvre d'hommes librement associés, agents conscients et maîtres de leurs propres destinées : l'« aliénation » religieuse est née de l'« aliénation » sociale et mourra avec elle. C'est là une théorie forte et cohérente, quoique étroite et impropre à rendre compte du phénomène religieux dans toute sa complexité. Engels l'avait exposée dans ses premiers écrits où il déclare que, pour se libérer de toute religion, l'humanité doit se libérer des divisions de classes; il la reprend dans l'*Antidühring* (31), mais en y introduisant une addition qui en détruit l'unité et en altère la logique : il explique que toute religion est le reflet fantastique, dans la tête des hommes, des forces extérieures qui dominent leur vie quotidienne et qui, en s'y reflétant, prennent l'aspect de forces supra-terrestres : ces forces sont d'abord les forces de la nature, puis, à un stade ultérieur de l'histoire, les forces sociales qui dominent d'abord les hommes avec la même nécessité apparente; la religion traduit la relation qui unit les hommes aux forces étrangères, naturelles et sociales qui les oppriment, et elle subsiste tant que les hommes restent

(31) *Philos., Econ. pol., Social.*, pp. 405-407.

asservis à ces forces. Dans la société capitaliste les hommes sont dominés par les conditions économiques qu'ils ont eux-mêmes créées, comme ils le seraient par des forces étrangères et irrésistibles : mais quand la société aura soumis à sa souveraineté les forces sociales, pris possession de l'ensemble des moyens de production par un *acte* social et libéré les hommes de la servitude capitaliste, alors la religion aura vécu.

Cette théorie qui semble compléter celle de Marx la détruit, en effet, car la théorie de Marx, M. Mondolfo le remarque justement (32), est telle, qu'il faut l'accepter comme elle est ou la repousser. La théorie marxiste de la religion est une théorie sociologique. La théorie d'Engels allie d'une manière inadmissible cette conception sociologique à une conception naturiste de la religion (33). Si la religion, en effet, a une origine purement sociale, on peut admettre qu'un acte social qui libère les hommes puisse causer la mort des religions. Mais si la religion exprime le rapport de l'homme aux forces naturelles qui l'accablent, ce n'est pas parce que la société aura pris possession des moyens de production qu'elle fera s'évanouir les forces de la nature et la religion avec elles. Ni la douleur physique, ni la douleur morale, ni la maladie, ni la mort ne disparaîtront avec le capitalisme; et Engels n'avait donc pas le droit, dans sa théorie, de prédire la disparition des religions.

Mais si les causes de la religion ne sont pas uniquement sociales, elles sont encore bien moins économiques. « Il serait pédantesque, écrivait Engels en octobre 1890, de chercher des causes économiques à chaque absurdité préhistorique », entendant par là les conceptions religieuses des peuples primitifs. C'est donc que l'idéologie religieuse est indépendante du développement économique et antérieure à ce développement. De même dans l'*Antidühring* (34) ce n'est pas par des causes économiques qu'est expliqué le passage du polythéisme au mo-

(32) Mondolfo, *op. cit.*, p. 314.

(33) Sur le naturisme et les insuffisances de cette théorie, cf. Emile Durkheim. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ch. III. pp. 100-122.

(34) *Philos., Econ. pol., Social.*, p. 406.

nothéisme. D'après le *Feuerbach* le christianisme n'est point sorti de je ne sais quelle transformation technologique, mais du mélange d'une théologie orientale universalisée avec la philosophie grecque vulgarisée. Et si le christianisme est devenu la religion universelle, ce n'est pas pour des raisons économiques, non pas même pour des raisons politiques, mais pour des causes idéologiques : c'est, explique l'écrit sur l'*histoire primitive du christianisme*, parce que le dogme de la Rédemption par le sacrifice du fils de Dieu rendait inutiles, pour le salut, les cérémonies compliquées qui gênaient les relations entre les ressortissants de religions différentes. Ainsi le matérialisme historique, loin d'exiger une explication économique des conceptions religieuses, ne cherche même pas dans la seule économie l'explication du fait de leur diffusion. C'est dans les sentiments et les aspirations des hommes que résident l'origine et la raison d'être permanente des religions: c'est dans ces sentiments et ces aspirations qu'elles puisent la force qui leur donne le rôle de causes éminemment efficaces dans le développement historique.

La pensée philosophique, à l'époque moderne, s'est constituée, au moins en partie, indépendamment de la pensée religieuse et en opposition contre cette dernière. C'est sans doute le rôle militant de la philosophie au XVIII[e] siècle qui a poussé Engels à y voir « l'expression de pensées répondant au développement de la petite et moyenne bourgeoisie en grande bourgeoisie ». Bien qu'il reconnaisse, dans la lettre d'octobre 1890, que la philosophie a, comme la religion, une origine prééconomique, il ajoute pourtant que, malgré tout, la philosophie est sous l'influence dominante de l'évolution économique. Mais M. Mondolfo signale à bon droit (35) qu'Engels ne cite guère à l'appui de cette thèse que les seules doctrines politiques : pourrait-il dire de la théorie de la connaissance de Hobbes ou de Locke ce qu'il dit de leurs théories sociales? Peut-on établir quelque rapport entre les conditions sociales régnantes et le

(35) MONDOLFO, *op. cit.*, pp. 320-321.

développement actuel de la logistique? Dit-on même quelque chose d'intelligible quand on déclare que les déistes anglais et les matérialistes français étaient les vrais fils de la bourgeoisie? Le développement des conceptions philosophiques est déterminé bien plus par les lois d'une dialectique interne que par des influences extérieures : Engels a lui-même, dans le chapitre de l'*Antidühring* sur la négation de la négation, indiqué à propos de l'histoire du matérialisme les lois de cette dialectique (36). Il a ailleurs reconnu, d'une part, que des pays économiquement arriérés pouvaient tenir le premier rang en philosophie, d'autre part, que l'activité de l'économie ne s'exerce pas directement sur la pensée philosophique, mais seulement au travers de la politique, du droit et de la morale.

On sait quelles controverses a soulevées la question de la morale dans le matérialisme historique (37). Il a été prétendu que Marx et Engels furent de véritables « immoralistes », exaltant la volonté de puissance, la lutte brutale pour la satisfaction des besoins, flétrissant comme basse et lâche la morale du sacrifice et de l'amour, préparant ainsi Nietzsche et son apologie de la « bête de proie blonde ». On a dit, d'autre part, qu'Engels et Marx se désintéressèrent des questions morales proprement dites, que la morale n'attira leur attention que comme un fait social, un « phénomène de masse » en rapport avec l'évolution économique, et qu'ils se refusèrent toujours à porter sur les événements historiques comme sur leur propre action un jugement de valeur. Kautsky déclare, dans son livre contre Bernstein, qu'il n'y a pas place dans le matérialisme historique pour une morale indépendante des forces économiques et supérieure à elles. M. Mondolfo n'accepte ni l'une ni l'autre de ces thèses; il retrouve au fond du marxisme toutes les tendances et les postulats de la conscience morale moderne et il s'efforce de rendre compatibles avec cette interprétation certaines thèses

(36) *Philos., Econ. pol., Social.*, p. 173.

(37) Sur les positions prises dans le débat par Sombart, Kautsky, Vandervelde, cf. E. Laskine, *Socialisme, Morale et Science des Mœurs. Revue socialiste*, 15 octobre 1910.

marxistes qui paraissaient inconciliables avec le « moralisme ». Quoiqu'il y ait certainement dans ses observations fines et profondes une large part de vérité, sa démonstration ne nous paraît pas, sur ce point, aussi convaincante que partout ailleurs; nous ne contestons certes pas que les aspirations fondamentales de la conscience morale soient immanentes au marxisme et aient même fait la force du mouvement social suscité par lui. Seulement il ne nous semble pas qu'il y ait jamais eu une parfaite cohérence dans les théories des fondateurs du socialisme scientifique sur la morale; nous ne croyons pas qu'on puisse dire que l' « amoralisme » ou même l' « immoralisme » aient été totalement étrangers à leur pensée. Que les flottements de leur doctrine s'expliquent par la dualité de leur rôle de théoriciens scientifiques de l'évolution et de leur tâche de propagandistes et d'agitateurs (38), ou qu'on puisse en rendre compte de toute autre manière, il ne nous paraît pas possible de nier ces flottements.

Marx était, qu'il le voulût ou non, amené à poser des thèses immoralistes par la lutte même qu'il avait entreprise contre l'utopisme des « vrais socialistes », prédicateurs de justice et prophètes de l'amour. Marx leur répondait qu'il n'y a d'autre morale que la morale de classe, qu'il est inutile et dangereux de voir dans le communisme la doctrine libératrice de l'humanité; le communisme n'est pas pour tous les hommes, il est pour les prolétaires. Seule une morale de classe tend les énergies des opprimés vers la lutte; la morale de l'amour ou toute autre morale prétendue « supérieure » aux divisions de classes affaiblirait leur élan et énerverait leur action. Voilà ce qu'Engels opposait à Mazzini et à Ledru-Rollin et ce qu'il répétait, en 1892, dans la préface de l'édition nouvelle de la *Situation des classes ouvrières*. Le prolétariat aspire « à sa propre dicta-

(38) C'est l'explication que donne G. SOREL, préface à SELIGMAN, *L'interprétation économique de l'histoire*, pp. XXV-XXVIII, et elle semble assez plausible; pourtant, M. MONDOLFO objecte *op. cit.*, p. 348, note 1, que l'agitation et la propagande sont elles-mêmes des faits, des « moments » de l'histoire.

ture », à une « domination de classe », affirme encore Engels dans sa controverse contre Mülberger. N'y a-t-il pas là une sorte d'impérialisme démocratique, et est-on si loin d'une théorie de la volonté de puissance?

Engels et Marx ne cessent pas, d'autre part, de répéter que la question sociale n'est pas une question morale et que la morale ne condamne que ce que l'histoire a déjà condamné. A Feuerbach et aux utopistes, ils reprochent de n'avoir pas compris la fonction historique du mal; à Dühring, « sa plate morale de prédicant ». Ils ne veulent pas qu'au fait on oppose la norme, à l'évolution objective les vérités éternelles. Il est absurde, selon eux, de porter contre les institutions créées par l'histoire, des condamnations inspirées par des principes éthiques. Fait, l'esclavage; fait, le salariat; fait, la plus-value: il n'y a pas d'idéal qui puisse et qui doive prévaloir contre le fait. Fatalité économique d'aujourd'hui, le capitalisme; fatalité économique de demain, le collectivisme : que peut prétendre la morale contre le devenir ? « L'appel à la morale et au droit ne nous fait pas avancer d'un pouce. » La classe ouvrière n'a pas d'idéal à réaliser. »

Pour M. Mondolfo, ces affirmations font partie d'une doctrine historique, non d'une doctrine morale. Marx et Engels veulent simplement dire qu'un problème historique ne se résout que par des considérations éthiques. Quand, par exemple, dans sa polémique avec Dühring, Engels dénie à l'idée d'égalité le caractère de vérité éternelle, il se place au point de vue historique, non au point de vue moral; il considère l'apparition de l'idée dans l'histoire, non son contenu et sa valeur idéale. De même, quand Engels dit que la morale a toujours été une morale de classe et que les hommes puisent d'une manière plus ou moins consciente leurs doctrines morales dans leur situation économique, il ne cherche pas à déprécier les conceptions éthiques qui les dirigent, mais à en faire comprendre la genèse. Nous accorderons tout cela, bien qu'il soit très probable que Marx et Engels, entraînés par leur lutte contre le moralisme des utopistes et le pharisaïsme de certains de leurs adver-

saires, ont voulu montrer, dans les morales régnantes, le produit de l'expression d'intérêts de classes, et par conséquent les ont appréciées en même temps qu'expliquées. Mais il reste que, pour M. Mondolfo lui-même, Engels et Marx sont souvent plus préoccupés de découvrir l'origine que de juger la valeur des idées morales; et c'est là précisément ce qui distingue le sociologue « amoraliste » du philosophe moraliste.

Pourquoi, à tout prendre, la doctrine morale des fondateurs du socialisme scientifique ne recélerait-elle pas, comme tant d'autres parties de leur système, des éléments antagonistes ? Pourquoi l' « immoralisme », explicable par la lutte contre les « mensonges conventionnels » de la société, pourquoi l' « amoralisme », explicable par l'influence des historistes et de Hegel, n'auraient-ils pas tenu une place dans la pensée de Marx et d'Engels? Ce qu'il faut seulement maintenir très fermement — M. Mondolfo a eu raison d'y insister — c'est que, malgré toutes les apparences, cette place n'a été et ne pouvait être que subordonnée.

Engels admet que l'humanité, au cours de sa vie infinie, est infiniment progressive; rien donc ne s'oppose à ce que l'histoire des systèmes moraux, chacun nécessaire en son temps, manifeste pourtant un ordre hiérarchique et une marche vers le mieux. Toutes les morales passées et présentes, nées dans des sociétés divisées en classes, ont été des morales de classes; mais cela même implique que, dans la société qui aura surmonté les antagonismes de classes, une morale vraiment humaine pourra surgir enfin. Le prolétariat victorieux n'abolira pas la domination d'une classe, mais le régime même des classes; contre tous les droits légués par l'histoire il fera triompher le droit purement humain qu'il incarne; il ne combat pour aucun privilège particulier, en lui s'affirme ce que Lassalle appelait « la consécration à l'universel ». En ce sens le matérialisme historique n'exclut pas, mais postule, au contraire, une morale supérieure, et, loin d'impliquer la négation de l'idéal, il en suppose, au contraire, la notion la plus pure et la plus idéaliste; car si Engels conteste l'existence de vérités

morales éternelles, définitives et immuables, c'est pour réserver les droits du progrès moral infini, de l'idéal dont on se rapproche sans cesse et qui cesserait d'être l'idéal si on le réalisait jamais pleinement.

La mission historique du prolétariat est donc éminemment une mission morale: c'est la réalisation d'un idéal humain de liberté, d'épanouissement harmonieux et intégral de la personnalité. Le progrès humain est pour Marx et Engels, comme pour Lassalle, une marche vers la liberté. Ils n'ont envisagé que comme un moyen (à vrai dire nécessaire) l'instauration d'une société où le libre développement de chacun sera la condition du libre développement de tous. Le but du mouvement socialiste n'est pas de mettre fin aux crises économiques et à l'anarchie de la production; la domination sur les forces aveugles et destructrices n'est que le moyen pour l'humanité de conquérir sa liberté intérieure, de sortir du règne animal, d'entrer vraiment dans le règne humain. Le travail a asservi l'homme, il doit maintenant l'affranchir. Le progrès de la production a exigé que l'individu devînt l'organe d'une fonction monotone et tyrannique, il va permettre à l'homme de se créer une personnalité riche et complète, à la fois compréhensive et profonde. Par là le prolétariat et aussi le matérialisme historique sont les héritiers de cette grande philosophie spiritualiste et idéaliste qui, après avoir posé nettement, avec Descartes, l'existence propre de l'esprit et sa distinction d'avec les choses, a assigné pour fin et pour devoir à l'homme la conquête de la liberté spirituelle à travers les vicissitudes de l'histoire. Comme le montre très bien M. Mondolfo, la mission historique assignée au prolétariat par Marx, en 1844, celle de revendiquer, au nom de ses souffrances, contre l'injustice et l'oppression universelles, l'universalité du droit et de la justice, se confond avec celle que lui attribue Engels, d'instaurer dans le monde le règne de la liberté. C'est la notion de la liberté qui constitue la plus haute cime du matérialisme historique; il faut, avec M. Mondolfo, s'élever jusqu'à elle, malgré tous les obstacles qui barrent la route, pour pouvoir dominer la doctrine tout

entière, en apercevoir le plan et les proportions, en perdre de vue aussi les discordances et les taches.

Un effort, à la fois très sérieux et infiniment heureux, a été accompli pour restituer au matérialisme historique sa signification véritable et pour le débarrasser des travestissements fâcheux qu'on lui avait fait subir. Il reste à souhaiter que cet effort porte ses fruits et que, relevé du discrédit où l'avaient fait tomber, auprès des meilleurs esprits, l'étroitesse de vues et la rigidité dogmatique de ses exégètes orthodoxes, le matérialisme historique cesse enfin d'être la doctrine élue des pédants et des fanatiques.

Edmond Laskine.

Le Système Taylor et l'organisation intérieure des usines

Les lecteurs de la *Revue socialiste* connaissent de façon suffisante les théories de Fr. W. Taylor (1), pour que nous n'ayons pas à les résumer ici, ni à étudier tous les problèmes que ses innovations en matière d'industrie soulèvent. Nous avons abordé ailleurs les deux questions importantes qui se rattachent à toute organisation nouvelle du travail : la sélection professionnelle (2) et la fatigue ouvrière (3), car le système Taylor n'est ni le chronométrage, ni la prime, ni telle ou telle autre modification partielle, c'est une conception générale de l'utilisation de la main-d'œuvre et des machines, visant un seul but: augmenter le rendement.

Qu'on n'imagine pas que cette conception soit tout entière propre à Taylor. Tous les perfectionnements, déjà en partie réalisés ici ou là, qu'il a groupés en un système et marqués de sa personnalité, se retrouvent épars dans de nombreuses organisations industrielles. Cette réserve faite, pour ne pas encombrer notre exposé, nous raisonnerons comme si tout le système Taylor était original.

Ici, nous chercherons seulement à déterminer les change-

(1) Fred. W. Taylor. *Principes d'organisation scientifique des usines*, trad. franç. J. Royer. Paris, 1912, Dunot et Pinat, édit.

(2) Le système Taylor, le chronométrage et la sélection professionnelle (*L'Action nationale*, 1913).

(3) Le système Taylor peut-il déterminer une organisation scientifique du travail (*La Grande Revue*, 1913).

ments que l'application rigoureuse du système apporte dans l'organisation intérieure de l'usine et dans la vie professionnelle de l'ouvrier. La prétention de Taylor de résoudre tous les problèmes relatifs aux rapports du capital et du travail, par l'emploi rationnel de la main-d'œuvre, nous obligera cependant à dépasser parfois les limites de notre sujet. De plus, il sera nécessaire de signaler, ici ou là, aux ouvriers l'intérêt qu'il y a pour eux à profiter du mouvement d'opinion créé par W. Taylor, pour mettre à l'ordre du jour l'étude de l'organisation scientifique du travail, en même temps qu'ils suivront le développement nouveau de l'atelier.

Les innovations introduites dans l'usine de Bethléhem — et qui ont si vivement frappé l'attention du public — s'expliquent par la volonté de W. Taylor de substituer aux procédés routiniers de jadis les méthodes scientifiques. Ses recherches ont porté tour à tour sur la coupe rapide des métaux, les modes de salaire, le chronométrage du travail ouvrier, le perfectionnement des courroies de transmission, les services de direction. Partout il a réalisé de précieuses améliorations. Pourtant, quelque riche qu'ait été son investigation, elle n'a pas porté sur l'utilisation rationnelle du moteur humain et sur l'influence que les changements introduits dans l'usine pourraient avoir sur la société.

Les réformes qu'il établit sont solidaires de toutes les questions individuelles et sociales, et désormais ne s'en sépareront plus. Les ouvriers iront en se préoccupant toujours davantage des conditions physiologiques du labeur professionnel, et les conflits du capital et du travail — que Taylor, en dépit de ses affirmations, n'a ni tranchés, ni même utilement étudiés —, s'adjoindront des éléments nouveaux.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE. — LA DIRECTION

W. Taylor fait grand état de la réorganisation systématique de l'usine, d'après laquelle, selon lui, se caractérise son système. On ne peut nier, en effet, que son œuvre, en fixant les

responsabilités de la direction, ne concourt à moraliser le patronat. Nul chef d'industrie ne saurait plus, désormais, se désintéresser de l'usine et la considérer seulement comme une source intarissable de revenus personnels. W. Taylor l'incite — dans son intérêt même — à chercher sans cesse à améliorer les procédés techniques, pour ce qui relève et de l'outillage et de l'utilisation intensive de la main-d'œuvre.

Le rôle de la direction est à tel point amplifié qu'il devient nécessaire de diviser sa tâche entre un certain nombre de spécialistes, chargés d'approprier les procédés scientifiques au travail ouvrier. Par l'imposition du chronométrage et du système des primes, des services nouveaux se créent d'eux-mêmes : celui des fiches, entre autres (1). — Le matin, lorsque l'ouvrier arrive à l'usine, il se rend dans un local spécial où se trouve un casier portant le numéro qui lui est attribué. Dans ce casier, on a déposé deux fiches: l'une qui indique le travail à effectuer dans la journée qui commence et l'outil à prendre au magasinage, l'autre qui mentionne le travail et le gain réalisés la veille.

Une telle institution, qui est à la base du système Taylor, loin d'avoir été établie au début des réformes, a résulté de l'application des réformes partielles, ce qui affirme l'influence de la technique sur la forme prise par la société ouvrière qu'est l'usine et pose la question de savoir si elle ne viendra pas retentir sur la forme de la société totale elle-même.

La direction qui commande ces changements est entraînée à modifier aussi ses caractères anciens qui s'adaptent mal aux rouages présents. Elle devient moins personnelle, moins indépendante; le nombre des collaborateurs nécessaires à son œuvre tend à la rendre collective.

Sans doute, la propriété de l'entreprise reste individuelle, mais le travail de la direction se segmente et se spécialise. Ainsi le système Taylor répond aux nécessités de l'évolution industrielle qui, par suite de l'étendue des entreprises, de la

(1) Rappelons encore que le système des fiches existait dans beaucoup d'usines avant l'application qu'en fit Taylor.

concentration des capitaux, de l'extension du machinisme, tend à substituer à l'effort d'un seul dans la production centralisée, les efforts synergiques d'un groupe.

Dans l'usine — organisée suivant les données de W. Taylor — règne un ordre plus grand, car les forces dont chacun dispose sont employées pour l'œuvre commune de la production intensive, et parce que les résultats de l'effort général étant déterminés à l'avance, le directeur établit le prix de revient des objets manufacturés et prévoit — pour un temps assez long — la marche de son industrie.

Sans cet ordre nouveau, le système Taylor, d'ailleurs, ne paraîtrait pas applicable. Il n'a de valeur que si le travail de l'ouvrier reste constant. Un ralentissement se produit-il dans le travail de préparation qui incombe à la direction, et l'ouvrier voit sa paye diminuer, chaque instant consacré à la tâche devant être productif et pour lui et pour le patron.

Cette profonde solidarité matérielle qui lie tous les membres de l'usine n'a pas toujours été bien comprise. En France — nous en avons acquis la certitude — l'ouvrier qui subit la contrainte du système Taylor n'en retire pas toujours, en raison des lacunes administratives, les avantages dont on l'a leurré

L'arrêt dans la production peut provenir d'une autre cause : l'arrêt dans l'écoulement des matières fabriquées. Nos industriels, en même temps qu'ils appliquent la méthode Taylor, sont-ils assurés de répandre largement leurs produits ? Une organisation nouvelle des usines impose à la direction de prévoir les effets de la suractivité commerciale.

LE CONTREMAÎTRE

Jadis, le contremaître — qui était tout ensemble le meilleur ouvrier et le surveillant de l'usine — puisait son autorité morale dans sa supériorité professionnelle et dans la confiance du patron. Avec W. Taylor, son rôle se réduit d'importance et ses fonctions se partagent.

Grâce au système des fiches, l'ouvrier connaît avec préci-

sion son travail journalier; le chronométreur lui enseigne, à tout instant, les moyens de le réaliser; et un surveillant s'assure, de plus, qu'il observe les conditions déterminées par le chronométreur.

Ainsi le rôle du contremaître est réduit à celui d'un agent de police intérieure; on peut même prévoir le temps où la fonction, devenue inutile par suite d'une organisation générale plus stricte, disparaîtra d'elle-même. « Avec cette organisation, écrit W. Taylor, le contremaître d'autrefois est remplacé par huit hommes dont chacun a une charge spéciale... Un de ces instructeurs, l'inspecteur, s'assure que l'ouvrier comprend les dessins et les instructions donnés; il lui indique quelle espèce de travail on lui demande, fini et exact dans certains cas, simplement dégrossi et rapide lorsque l'exactitude n'est pas indispensable. Un second, le chef d'équipe, montre comment il doit placer la pièce sur la machine et lui indique les mouvements qu'il doit faire, pour travailler le plus rapidement possible. Un troisième, le chef d'allure, s'assure que la machine est conduite à la vitesse convenable et qu'on emploie l'outil approprié, permettant de terminer la pièce dans le temps le plus court. A côté de ces instructeurs, l'ouvrier reçoit encore des directions et des conseils de quatre autres employés : du chef d'entretien, pour le réglage et la tenue générale de la machine et de sa transmission; du comptable chargé de l'établissement des fiches de paye; du commis qui indique dans quel ordre le travail doit être fait et de quelle manière les pièces doivent passer d'un atelier dans l'autre, et, enfin, dans le cas où il s'élève des contestations, de l'employé chargé de maintenir la discipline générale. » (P. 133-134.)

L'OUVRIER

Le rôle personnel de l'ouvrier se trouve très réduit dans le système Taylor, où l'essentiel est de substituer à l'initiative libre du travailleur une initiative nouvelle: le stimulant, le soutien que l'effort patronal lui impose.

Le système comporte, en effet :

1° Des recherches expérimentales faites en dehors de l'ouvrier ;

2° Une spécialisation, une formation et un entraînement du travailleur ;

3° Une surveillance de chaque ouvrier pour s'assurer que les règles du travail sont toujours strictement observées;

4° Un effort de la direction pour tout ce qui dépasse l'ouvrier; ce dernier n'ayant ni le pouvoir ni le droit de perfectionner la technique « la direction se chargeant de tout ce qui dépasse la compétence de ceux-ci ».

W. Taylor a beau affirmer que, « dans le système scientifique, cette initiative est obtenue avec une uniformité absolue et à un degré au moins aussi grand que dans l'ancienne méthode» (p. 52), on ne parvient cependant pas à relever la part qui incombe à l'ouvrier dans le perfectionnement technique. Il semble bien que W. Taylor donne au mot « initiative » un sens différent du nôtre, et qu'il se leurre à l'aide de cette « philosophie » adjointe à son système, qui n'est, en somme, qu'un acte de foi en une notion trop simpliste de la science. En fait, il diminue l'initiative individuelle dans la mesure où il divise le travail. Il suit le sens de l'évolution des techniques et non celui du développement humain.

Est-ce bien l'intérêt commun ? Faut-il spécialiser à outrance l'activité des hommes et leur enlever toute participation à l'œuvre d'ensemble, ou, pour des raisons toujours méconnues de W. Taylor, faut-il laisser aux ouvriers la possibilité de perfectionner la technique qu'ils appliquent et d'apercevoir le mécanisme dont ils sont un des rouages ?

Le chronométrage — aussi strictement appliqué que le veut W. Taylor — fait réaliser à la spécialisation ouvrière un progrès tel, qu'on peut désormais la considérer comme achevée. Toutes les forces de l'ouvrier se trouvant utilisées pour le rendement maximum, il ne saurait être question ici d'en distraire une seule pour le travail d'invention.

W. Taylor s'abuse lui-même lorsqu'il admet que toute spé-

cialisation entraîne un progrès technique, puisque, en science, les travailleurs les plus spécialisés sont ceux qui apportent aux méthodes un développement nouveau. C'est par un abus de mots qu'on arrive à comparer ces deux ordres de travailleurs : l'ouvrier chronométré et le savant de laboratoire. Toutes les forces de l'un sont consacrées à la production industrielle; les efforts partiels de l'autre tendent vers la création.

Pour que l'ouvrier puisse avoir une part active dans les progrès techniques, il ne faudrait pas qu'il arrivât — sa tâche achevée — à l'épuisement complet de ses forces; il faudrait qu'il pût, en dehors des heures de travail, trouver assez de temps libre pour réfléchir sur la pratique de son métier et se préoccuper de ses intérêts personnels liés à ceux de l'usine.

Mais là, nous nous trouvons presque en contradiction avec les idées de W. Taylor, qui interprète dans le sens de contrainte le mot coopération.

Les rapports de la direction et des travailleurs ont été conçus, dans certaines usines, de façon tout autre que ne les envisage W. Taylor. Peut-être ces tentatives pourront-elles modifier ce que le système américain a de trop contraignant pour l'ouvrier. Au Val-des-Bois, un conseil d'usine composé du patron et d'une délégation d'ouvriers se réunit chaque semaine pour fixer toutes améliorations à apporter à l'entreprise.

Ailleurs, dans les mines de houille de la Nouvelle-Galles du Sud et du comté de Monmouth, un contrat, renouvelé chaque année, lie les administrateurs de la compagnie et les représentants ouvriers. On y établit l'échelle des salaires des mineurs proportionnellement au revenu de l'entreprise.

Certes, ce ne sont pas là des types parfaits et définitifs d'organisation. Nous les choisissons à dessein très opposés; l'un a été déterminé par les sentiments tout à fait chrétiens du chef de l'usine; l'autre par la poussée des sentiments syndicalistes. Ils valent ce que valent des expériences partielles et très réduites, mais ils servent à montrer qu'il est possible d'insti-

tuer une coopération réelle et efficace autrement que par les contraintes patronales.

Jadis le travail, parce qu'il se trouvait moins spécialisé, gardait un caractère attrayant et bienfaisant. La variété, l'initiative, le rythme que l'ouvrier y trouvait lui ont été enlevés pour être reportés — avec la responsabilité et les charges que cela comporte — à l'ingénieur et aux fonctionnaires intermédiaires. Ainsi l'ouvrier seul — si l'on sait voir les choses objectivement et dans leur ensemble — est sacrifié aux nécessités du travail moderne. On lui doit donc — pour se montrer équitable et prévoyant en ce qui concerne la race elle-même — de légitimes compensations. Il les trouvera, en dehors de l'usine, dans une liberté plus grande, par le bien-être matériel et moral, par une participation directe et consciente à l'action collective. Ces considérations — sur lesquelles nous ne pouvons insister — montrent combien les problèmes que W. Taylor croit résoudre en réorganisant les usines sont vastes et complexes, et comment il n'a guère vu au delà des nécessités du rendement immédiat.

En négligeant ces données, on fait naître — en France, du moins — des difficultés qui s'opposeront bientôt à l'application du système. Un chef d'industrie, eût-il fait pour transformer ses ateliers tous les sacrifices d'argent nécessaires, se heurtera à un obstacle imprévu par W. Taylor: la volonté de l'ouvrier. Celui-ci, écarté de façon systématique du plan de réformes, n'acceptera pas facilement la soumission qu'on lui impose.

Tandis qu'il admet volontiers d'être chronométré lorsqu'il entreprend — pour son plaisir — une course à pied ou à bicyclette, il supporte mal le chronométrage imposé par son chef, au cours de son activité professionnelle. Dans le jeu, dans les sports, en effet, toute mensuration est acceptée, sollicitée même, car elle n'indique que la mesure d'une supériorité éventuelle. Dans le travail elle est imposée pour des fins que l'ouvrier ignore et dont il se méfie. En fait, son attitude demeure celle de la prudence.

D'ailleurs il sait aussi que le chronométrage lui enlève la liberté relative dont il jouissait jadis dans l'exercice de sa profession, et que le temps gagné sera du temps utile pour le rendement, donc pour le patron.

Prévoyant ces objections, W. Taylor ne cesse d'insister sur les avantages personnels et immédiats que le travailleur retire du chronométrage. Cependant, pour peu que l'ouvrier réfléchisse, il s'apercevra que jamais il ne saura dans quelle mesure son surcroît de rendement correspond au bénéfice de l'entreprise entière, tandis que tout effort supplémentaire augmente sa fatigue, ses chances de maladies et hâte sa vieillesse.

L'obsession de W. Taylor d'obtenir des ouvriers un rendement maximum lui fait négliger l'étude de certains caractères du travail industriel sans lesquels, chez nous, il ne peut y avoir de production parfaite. Nos ouvriers apportent dans leur travail des qualités de goût, de recherche qui distinguent leur « faire » de celui des étrangers (1). L'outil, qu'ils savent manier avec habileté, leur apparaît comme façonné à leur corps, et ce serait leur retirer une part de leur supériorité que de les forcer — ainsi que le veut W. Taylor — à utiliser l'outil commun numéroté sur la fiche journalière et au magasin.

L'INGÉNIEUR

Dans l'usine moderne, W. Taylor donne à l'ingénieur le rôle prépondérant. Il est chargé de perfectionner l'outillage, de rechercher les règles de l'utilisation de la main-d'œuvre, de diriger les fonctionnaires intermédiaires, et ainsi il éclipse en activités le chef d'industrie lui-même. L'amiral mécanicien Edwards, tout en critiquant avec force le système Taylor, a

(1) On ne connaît pas encore les éléments psychologiques sur lesquels repose cette supériorité professionnelle; mais des signes que les ingénieurs ont souvent remarqués laissent prévoir qu'elle tient à des caractères psycho-physiologiques.

reconnu que l'un de ses avantages était de préciser et d'étendre les fonctions de l'ingénieur dans l'administration de l'usine.

COMMENT LE SYSTÈME TAYLOR PEUT-IL ÊTRE IMPOSÉ AUX OUVRIERS

Chefs d'industrie, ingénieurs, chronométreurs, surveillants, tous accepteront le système Taylor, car il y va de leur intérêt et la besogne qu'ils assument n'est pas passive. Mais l'ouvrier, surmené au nom d'une science dont il ne connaît pas l'objet, dépouillé de ce qui donnait de l'attrait au travail ancien, se montrera rebelle à l'organisation nouvelle.

W. Taylor propose une méthode pour lever la difficulté. Il faut persuader aux ouvriers qu'ils ont intérêt à seconder les efforts de la direction pour instituer un système rationnel du travail. Ses moyens de persuasion — d'ailleurs assez sommaires — consistent à faire miroiter devant l'ouvrier l'augmentation de salaire et le mérite qu'il y a à devenir l'assistant du patron et à coopérer à la grande œuvre de l'organisation scientifique du travail.

L'ouvrier, croyons-nous, objectera ces arguments :

« On augmente mon salaire de 25 à 75 p. 100 de ce qu'il était. On augmente aussi mon rendement et ma fatigue. On augmente en outre le bénéfice réalisé dans l'usine. Y a-t-il un rapport constant entre ces diverses augmentations ? Il faut que l'on m'en donne la preuve, sinon je suis volé, et si l'on m'affirme que je coopère à la grande œuvre commune, il faut que je sois consulté, ne serait-ce qu'au point de vue de garantir l'intérêt de ma santé et de mon bien-être. »

S'il a lu le livre de Taylor, il se trouvera plus scandalisé encore, car il se rappellera ces mots : « Une longue série d'expériences, jointes à des observations précises, avait montré que... *si l'augmentation de salaire dépasse 60 p. 100, beaucoup d'ouvriers se mettent à travailler irrégulièrement, et deviennent extravagants et dissipés; ce qui montre en somme*

qu'il n'est pas bon pour la plupart des gens de s'enrichir trop vite. » (P. 83.)

Une opinion aussi entière prouve comment W. Taylor impose son système sans s'inquiéter du problème du capital et du travail. D'une part il ne résout rien ; de l'autre il accentue, par le surcroît de besogne imposé, la fatigue ouvrière. Pour qu'il restât dans les limites de la justice, il faudrait qu'à l'excès de rendement correspondît — malgré l'élévation concomitante des salaires — une diminution notable des heures de travail. W. Taylor y a songé, mais ses mesures sont restées trop timides et la guerre incessante qu'il fait à la soi-disant flânerie les rendent à peu près inefficaces.

Ses affirmations en cette matière sont même si évasives que certaines usines parisiennes où fonctionne le chronométrage ont maintenu à 11 par jour le nombre des heures de travail — c'est-à-dire à la limite imposée par la loi.

De tels abus — contre lesquels W. Taylor ne s'est jamais élevé avec violence, alors qu'il en avait toute l'autorité — intéressent et le rendement industriel général et l'avenir de la race. Ils ne seront évités que par le contrôle du psycho-physiologiste chargé d'assister le chronométreur chaque fois qu'un travail nouveau sera instauré dans l'usine. Le médecin lui-même ne peut assumer une telle tâche, car il ne sait que constater les maladies et les cas d'extrême fatigue. Ses constatations sont tardives. Le psycho-physiologiste *prévoit* les effets du travail nouveau et détermine, par des expériences toujours renouvelées, le moment où l'effort normal maximum est atteint. Cette détermination n'est pas visée. Par suite du changement intervenu dans les techniques industrielles, les signes qui, jadis, trahissaient la fatigue musculaire n'apparaissent plus guère. Il faut en déceler d'autres pour atteindre à l'usure que des efforts d'autre nature occasionnent chez l'ouvrier. Nos propres recherches ont prouvé, à diverses reprises, que les plaintes des travailleurs et leur aveu d'épuisement étaient fondés. Poursuivant l'étude du mécanisme de la fatigue, de sa nature, de sa localisation dans les métiers

qui n'exigent pas d'efforts musculaires, nous avons établi les signes physiques qui permettent de la reconnaître, avant tout accident. Ces premiers essais devront être continués, afin que l'on aboutisse à des précisions plus grandes.

Une autre méthode que celle dont nous venons de fixer les règles permettrait l'application du système américain. W. Taylor ne l'a pas exposée, bien qu'elle soit — plus que la précédente — en accord avec ses principes. Elle consiste à traiter l'ouvrier comme une quantité négligeable, à modifier l'organisation de l'usine sans l'en aviser.

Dans le système Taylor, en effet, l'ouvrier n'est considéré que comme l'une des pièces de ce grand échiquier que forme l'usine. La direction le meut et l'utilise pour des fins à lui inconnues, car, dit l'auteur, un manœuvre ne saurait s'intéresser aux bénéfices lointains de l'affaire à laquelle il est lié. Dans ces conditions, il devient inutile de lui fournir des explications sur la besogne qu'on lui impose.

Ce procédé — si paradoxal que cela puisse paraître — est le plus employé à l'heure actuelle et celui qui donne le plus de résultats. Le système Taylor s'introduit lentement, avec d'infinis ménagements. Les précautions même que l'on est obligé de prendre sont la garantie que l'esprit des principes de W. Taylor est respecté. L'usine évolue alors vers une organisation perfectionnée, en même temps que l'on évite les dangers des brusques révolutions.

Dans l'usine nouvelle, on le conçoit, la responsabilité du chef d'industrie est gravement engagée. Ni la participation ouvrière, ni le contrôle des pouvoirs publics ne peut — dans l'état actuel de notre législation — l'atténuer. Seul, le concours d'un homme de laboratoire, dégagé des intérêts de parti, sera susceptible d'établir quelques règles du travail adaptées aux possibilités physiques des travailleurs. Mais, par suite d'un préjugé persistant contre la science, les industriels cherchent à dérober aux hommes de science leurs tentatives.

Certes la science a toujours été l'ennemie irréductible des organisations qui se refusent à évoluer, mais ici, où W. Taylor

en appelle sans cesse aux découvertes expérimentales pour perfectionner l'outillage et l'organisation intérieure de l'usine, ses imitateurs ne devraient pas suspecter les méthodes scientifiques. Par là, ils laisseront croire que leur désir d'amélioration ne va pas au delà de ce qui permet le rendement intensif, et légitimeront les revendications brutales de la classe ouvrière.

W. Taylor a posé quelques principes excellents pour établir l'usine nouvelle : la science au lieu de l'empirisme; l'harmonie au lieu de la discorde; la coopération au lieu de l'individualisme. Acceptons-les avec leurs entières conséquences et ne les faisons pas bifurquer, comme leur auteur, en cours d'application. La science n'est pas partiellement vraie et, pour être efficaces, la coopération et l'harmonie exigent l'adhésion volontaire de tous ceux qui ont partie liée.

J.-M. Lahy.

Lettres de César De Paepe à Benoît Malon [1]

(1876-1890)

IX

Bruxelles, 26 novembre 1877.

Mon cher Malon,

J'ai reçu ce matin ta correspondance, laquelle, en me disant d'envoyer le plus vite possible mon article sur le Congrès de Gand, me contrarie un peu dans les dispositions que j'avais prises. Comme tu m'avais dit n'avoir besoin de mon article que pour le 10 décembre, et que j'avais d'autre besogne plus pressante, je ne me suis pas gêné : *je n'ai pas encore écrit une ligne pour le « Socialisme progressif »!!!* On m'a tellement pressé pour que j'envoie mon premier article à la Zukunft, que j'ai cru d'abord devoir faire ce travail-là; et maintenant on me presse pour avoir la suite, de façon à ce que ma série d'articles paraisse dans des numéros successifs de la revue allemande, sans la moindre interruption; de plus, j'ai dû rédiger, discuter point par point, reviser et amender, un *Manifeste du parti socialiste brabançon* (une des deux fractions du parti politique socialiste belge, l'autre fraction étant le parti socialiste flamand); je t'en enverrai une épreuve cette semaine, et tu verras si ce document *inédit* est digne d'être

1) Voir les numéros d'avril, mai et juillet.

inséré dans quelque coin du *Socialisme progressif*. As-tu reçu le Manifeste du Bureau fédéral de l'Union générale du Parti socialiste (Bureau siégeant à Gand) et ne donnerais-tu pas aussi une place à ce document-là, qui a paru, il est vrai, dans nos organes allemands, danois, flamands, italiens, mais qui, je pense, n'a encore paru dans aucune publication en langue française ? Voilà donc, si toutefois tu partages mon avis, deux pièces qui forment de la copie pour *le* ou *les* premiers numéros de la Revue.

Si nous publions le « Manifeste du Parti socialiste brabançon », il sera utile de le faire précéder de quelques lignes exposant la situation actuelle des groupes socialistes et des partis politiques en Belgique. Je ferai et t'enverrai ces quelques lignes d'introduction cette semaine, en même temps que le manifeste lui-même (1). Après quoi, la semaine prochaine, je t'enverrai mon article sur le Congrès de Gand. — Je dirai à Bertrand de t'envoyer également sa correspondance cette semaine (pour la fin de la semaine).

(*Suivent quelques renseignements sur la vente au numéro.*)

(1) De Paepe a fait ce travail, qui a été publié avec le manifeste lui-même dans les deux premiers numéros du *Socialisme progressif*. C'est de ce manifeste-programme que date l'entrée des socialistes belges sur le terrain politique par la démocratie et les réformes sociales. Ce fut le premier pas vers la constitution du Parti ouvrier belge, qui se fit en 1885. Les socialistes flamands et brabançons avaient été encouragés fortement dans cette voie par le Congrès international de Gand (9-16 septembre 1877) qui, par 22 voix contre 19, avait reconnu que « l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique » et déclaré en conséquence que « le prolétariat organisé en parti distinct... doit employer tous les moyens politiques tendant à l'émancipation sociale de tous ».

« A ce Congrès de Gand, les délégués belges étaient divisés en deux fractions : d'un côté les anarchistes révolutionnaires, représentant surtout les sociétés ouvrières de Verviers, d'autre part les démocrates socialistes de Gand, d'Anvers et de Bruxelles et, parmi ces derniers, d'anciens membres de l'*Internationale*, De Paepe, Brismée et Steens, qui avaient cessé de professer les idées autonomistes-anarchistes qu'ils avaient embrassées et défendues depuis cinq ans. Les jeunes et leur méthode triomphaient. » Louis Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830*, t. II, p. 306.

Je pense que tu m'as très mal compris, lorsque, dans une première ébauche de division du travail, que j'avais esquissée *grosso modo*, tu as cru voir que je m'adjugeais la grosse part, — part que tu dis ne pas vouloir rogner tout en y faisant quelques restrictions. En t'annonçant que je prenais pour spécialités: 1° l'Economie sociale; 2° l'Hygiène sociale et l'Hygiène professionnelle; 3° les Questions de physiologie dans leur rapport avec le matérialisme; 4° la Bibliographie néerlandaise et, provisoirement, l'allemande et l'anglo-américaine; 5° une étude sur les Communautés américaines; en t'annonçant que je désirais m'occuper de ces sujets-là, je n'ai pas le moins du monde voulu dire que d'autres collaborateurs (ou toi, ou Mme André Léo, ou tout autre) ne pourraient pas traiter les mêmes sujets, mais uniquement que, moi, j'entendais me renfermer exclusivement dans ces compartiments-là. Il n'y a donc pas lieu de parler à ce propos de « part que je prends » et que l'on ne veut pas rogner, ou à laquelle il y aurait lieu d'apporter telle ou telle restriction. Tu ne m'empêcheras point, n'est-il pas vrai, de traiter des questions afférentes aux cinq points sus-indiqués; donc, tu n'apportes aucune restriction à mes désirs à cet égard.

Au surplus, je trouve le partage que tu as indiqué très bien fait. Et tout d'abord, je respecterai strictement la part que tu adjuges à André Léo (1); je me garderai bien de toucher à ces questions de la femme, de la morale, etc., que j'ai à peine effleurées et dans lesquelles elle est passée maître. Je n'ai garde non plus de t'envier le Bulletin politique social, le résumé des correspondances, la revue de la presse des pays latins et la *cuisine* de la Revue; garde cela bien précieusement pour toi, mon ami; mais, par exemple, il sera plus difficile de ne pas empiéter parfois sur d'autres objets que tu cultiveras, je le veux bien, plus que moi, mais auxquels, néanmoins, je pourrais être conduit aussi à toucher dans l'un ou l'autre

(1) V. la lettre de Malon, datée par erreur typographique du 10/7 et qui est en réalité du 10 novembre 1877, *Revue socialiste* de novembre 1908, p. 448.

article d'économie sociale, ou même d'hygiène sociale : je veux parler : 1° de l'analyse des faits économiques; 2° de l'historique du socialisme. Ma méthode, en économie politique, étant à la fois analytique et historique, il me serait presque impossible de faire une étude d'économie sociale sans analyser plus ou moins les faits et sans entrer de temps à autre dans quelques considérations sur les idées émises et sur les recherches faites par les socialistes qui nous ont précédés dans la carrière. Mais si tu as voulu dire simplement que tu publierais ton *Histoire du socialisme* dans la Revue, et que de plus tu ferais une revue de quinzaine des principaux faits économiques survenus, alors d'accord, complètement d'accord.

Ce qui m'a fait songer à la collaboration éventuelle et possible (il me suffirait peut-être d'insister un peu) de Lissagaray, de L... et Regnard, c'est que ces citoyens doivent donner à Londres des conférences dont la date et le sujet sont déjà annoncés; et que, par Bazin, ou en leur écrivant, on pourrait publier leurs conférences dans le *Socialisme progressif*, bien entendu si elles ont quelque valeur. — Je ne partage pas ton opinion sur Regnard; c'est un centralisateur à outrance, c'est bien vrai, mais c'est là une idée comme une autre (qui a ses bons côtés), et, dans tous les cas, Regnard est un homme de science et un chercheur, un remueur d'idées. Je n'ose malheureusement pas en dire autant du citoyen V...; bien que ce soit un garçon capable, instruit, il est trop ancré dans ses vieilles idées pour qu'on puisse dire de lui que c'est un chercheur. Si, cependant, il donnait une conférence qui eût quelque mérite, je ne vois pas pourquoi on ne la reproduirait pas... Mais il n'y a pas (*sic*) question de cela; c'est moi qui ai pris les devants en demandant ton avis pour le cas échéant.

Je te déclare franchement que je n'ai pas encore écrit à Schlesinger ni à Eccarius (1). Je vais cet après-midi écrire à

(1) Eccarius était un ouvrier tailleur allemand fixé à Londres. Il fut un des fondateurs de l'Internationale, participa à son organisation comme membre du Conseil général et assista aux premiers congrès. Il fut un des plus fer-

ce dernier. Il m'avait promis, il y a un peu plus d'un an, pour la revue que nous projetions, Sellier et moi, de nous envoyer un article, déjà prêt, intitulé : *La force organisée de la classe ouvrière en Angleterre.* (Mais c'était peut-être écrit en anglais, auquel cas je me chargerais de la traduction.)

Mes affaires privées prennent de nouveau une bien déplaisante tournure, malgré tous les efforts de ce brave Denis pour les arranger. Je suis assigné devant le tribunal de commerce pour payer 600 francs à un lithographe, un des créanciers qui, jusqu'à présent, n'avait pas réclamé. Dans quel guêpier je me suis jeté là ! Et cela par complaisance pour un ami ! Un homme que je croyais mon ami, un certain M. G... qui m'offrit d'être son associé dans un institut hydrothérapique et balnéaire ; j'eus le tort d'accepter et de signer une sorte d'acte d'association. Mon soi-disant ami fit des dettes de tous genres, la débâcle arriva, et je reste seul devant les créanciers, sans un sou pour les satisfaire, car j'ai mangé dans cette affaire mon petit patrimoine et, de plus, une somme.

(Ici semble manquer le feuillet où s'achève cette phrase. Cependant, au verso de la page où elle se trouve, et en marge, on lit :)

Je t'envoie, à toi et à la citoyenne André Léo, ma fraternelle poignée de main. Ton dévoué

C. DE PAEPE.

X

Bruxelles, 8 décembre 1877.

Mon cher Malon,

Ci-joint je t'envoie :

1° Un article d'Arthur Cornette : *La Science et la Société.* Je lui donnerais une place d'honneur dans le second numéro,

vents adeptes de Karl Marx, jusqu'à 1872, époque où, écarté du Conseil général, il cessa de défendre la politique de Marx dans l'Internationale.

si j'étais chargé, comme toi, de la *cuisine* du *Socialisme progressif ;*

2° Un article du Dr De Paepe sur l'*Attitude politique des socialistes belges.* (Cet article contient le manifeste du parti socialiste brabançon.) Je lui accorderais une place de deuxième rang dans le premier numéro, toujours si j'étais chargé de la *cuisine* du *Socialisme progressif.*

D'autre part, je t'expédie sous bande, comme imprimés :

3° Le manifeste du Bureau fédéral de Gand. Je logerais cela parmi les documents et correspondances;

4° Un article du Dr Yseux (de Bruxelles) : *Exposé de la théorie de Darwin;* je lui accorderais dans le *premier numéro* de la revue une place de premier ou de second rang, à ton choix. Tu remarqueras que c'est de la copie imprimée; c'est, en effet, une épreuve que je t'envoie, car ce petit travail va paraître en brochure, chez Brismée; seulement, *en l'insérant dans le premier numéro,* la Revue en aura la primeur. La brochure ne paraîtra qu'après que le *Socialisme progressif* aura publié le travail (1).

Je dois sortir ce soir pour aller chez Janson avec Bertrand, Standaert (2) et quelques autres amis (afin de conférer de l'attitude que Janson, à la Chambre, et le parti socialiste brabançon, dans le pays, vont prendre vis-à-vis des questions à l'ordre du jour des prochains débats parlementaires (travail

(1) *La Théorie de Darwin,* du Docteur Yseux, n'a paru que dans le numéro 2 du *Socialisme progressif.* Quant à l'article d'Arthur Cornette, il a paru en effet dans le premier numéro et s'est continué dans les deux numéros suivants.

(2) On sait que Paul Janson, qui vient de mourir le 19 avril dernier, fut toujours sympathique au mouvement ouvrier. Il s'agit, dans cette lettre de la discussion qui devait s'ouvrir devant la Chambre belge le 8 février 1878 sur le travail dans les mines. (V. l'*Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830,* par Louis Bertrand, t. II, p. 316 et suivantes.) Standaert, un des fondateurs de l'Internationale à Bruxelles; s'opposa d'abord à la création de la Chambre de travail dont Bertrand fut un des promoteurs, puis se rallia au Parti socialiste brabançon qui réunit les membres de l'Internationale et ceux de la Chambre du travail.

des enfants, livret d'ouvrier, instruction obligatoire, droit de vote, etc.); et demain je dois assister à la réunion du Parti. Je ne pourrai donc pas travailler à mon article sur le Congrès de Gand; hier et avant-hier je n'ai pu y travailler non plus pour besogne médicale pressante.

Il sera donc nécessaire de remettre cet article (ou ces articles, car il y en aura plusieurs) aux 2e, 3e, etc. numéros; si tu composes d'avance le sommaire du deuxième numéro, pour pouvoir l'annoncer dans le premier numéro (ce qui, je crois, serait bien utile), vous pourriez placer dans ce sommaire : *Sommaire du numéro 2.* — ARTHUR CORNETTE, *La Science et la Société.* — Dr DE PAEPE, *Coup d'œil rétrospectif sur le Congrès socialiste de Gand*, etc., etc. Bertrand m'a dit qu'il vous avait envoyé une correspondance.

Mon article sur l'*Attitude politique*, etc., est écrit un peu à la hâte; pour ne pas perdre de temps, je t'envoie le brouillon; s'il y a, par-ci par-là, une phrase qui manque un peu de clarté, je compte sur toi pour la reconstruire; souvent une inversion, le déplacement ou l'ajoute d'un mot suffit. Comme tu le vois, je profite de la permission que tu m'as donnée de t'envoyer ce que les typographes appellent de la *mauvaise copie*.

Y aurait-il moyen d'avoir une épreuve? si la chose est possible; notez que je n'insiste pas. Mais ce que tu m'as dit de tes compositeurs italiens me fait réellement peur; il n'y a rien qui m'agace comme ces fautes, ces bourdons (1), ces coquilles, etc., qui vous rendent une phrase méconnaissable et vous font dire des bêtises. — Cornette m'a aussi demandé d'avoir une épreuve, qu'il (*sic*) la réexpédierait de suite; je lui ai dit que ce serait bien difficile. A toi, mon cher ami, à voir s'il n'y a pas moyen d'envoyer des épreuves; et s'il n'y a pas moyen, à toi, de *bien surveiller la correction*. Mais c'est égal, si je disais à nos collaborateurs (qui demandent des épreuves et à qui je déclare que cela n'est guère faisable), si je leur disais que les typographes qui vont composer sur leur manuscrit ne con-

(1) Omissions, en terme d'imprimerie.

naissent pas la langue et sont de l'acabit de ceux qui ont composé ton *Histoire critique de l'Economie politique*, cela jetterait un froid. Déjà mon confrère le Dr Yseux vient de me reprendre l'épreuve (une première épreuve) que j'allais t'envoyer; car, comme il n'en verra pas de deuxième épreuve, il désire d'abord corriger cette première épreuve, tirée chez Brismée, et t'envoyer alors au moins (comme copie) une épreuve corrigée et revue. Ce qui fait que je ne pourrai t'envoyer cela que lundi soir; mais l'essentiel, je crois, est que tu sois prévenu que ce travail va être envoyé et que ce travail est assez étendu (à peu près la valeur d'une demi-feuille, ou de deux tiers de feuille de la *Zukunft*). Peut-être, mon cher cuisinier, y aura-t-il lieu de diviser ce plat et de le servir en deux fois à nos lecteurs.

(*La fin de cette lettre manque.*)

XI

Bruxelles, 10 décembre 1877.

Mon cher ami,

As-tu reçu mon volumineux envoi d'hier?

J'ai une telle crainte des fautes que peuvent commettre tes typographes italiens, que je crois devoir t'envoyer une copie mieux écrite et plus exactement ponctuée des deux strophes de Byron (*). En même temps, tu y trouveras en note une traduction de ces vers, que je crois un peu meilleure que celle envoyée d'abord, bien qu'elle n'en diffère guère.

La séance d'hier (dimanche soir) a apporté quelques changements dans le manifeste du parti socialiste brabançon; demain, je te l'enverrai tel qu'il a été définitivement adopté et mis sous presse. Tenez note cependant qu'après la citation

(*) Car s'ils font déjà tant de brioches pour le français, que sera-ce pour l'anglais, grands dieux ! (*Note marginale de C. D. P.*)

de Mill, il y a lieu (pour le *Socialisme progressif*) de mettre la longue note relative au mot « éqal » (1).

Demain aussi je t'enverrai, avec le manifeste, l'article du Dr Yseux. Le titre de ce travail devrait figurer ainsi dans le *Socialisme progressif* : Exposé de la Théorie de Darwin. (*Conférence donnée à la Société de Libre Pensée de Bruxelles*), et à la fin, signer : Dr Yseux.

Je suis heureux que tu penses comme moi sur le caractère de notre *Revue*; je suis heureux surtout de ta déclaration antisectaire. Dès lors, ne penses-tu pas qu'il serait utile de dire quelque part, par exemple à la fin du prospectus-programme, que: bien que le Comité de rédaction ait cru devoir résumer en tête de la publication les tendances dans lesquelles il est, nous ne voulons pas cependant être des sectaires, mais des chercheurs, des investigateurs, etc., etc.

Voici cinq nouveaux abonnés, ce qui, ajouté aux 75 déjà donnés, fait 80; tu verras que bientôt j'arriverai à ma centaine. (Je ne compte pas là-dessus les abonnés chez Bertrand, Kistemaekers, etc.) (*Ici les noms et adresses.*) Enfin, voici venir un nouveau collaborateur (si tu n'y trouves pas d'objection), mon ami Strauss, celui qui signait Bouquet dans les *Droits de l'Homme* et le *Radical*; il est ici depuis quelque temps et prend sa table *matérielle* et *intellectuelle* chez Kistemaekers; c'est assez dire qu'il ne faut pas l'abonner directement puisqu'il est abonné chez notre ami Kist (2).

Maintenant que l'*Egalité* est suspendue, et ne reparaîtra pas de sitôt, il faut que nous ayons aussi Guesde et ses amis parmi nos collaborateurs; tout ce que Guesde écrit me revient beau-

(1) La citation de Stuart Mill en cause ici est celle qui demande que l'organisation sociale « concilie la plus grande liberté d'action de l'individu avec une appropriation commune des matières premières fournies par le globe, et une participation égale de tous dans les bénéfices du travail commun. » On verra dans la lettre suivante que De Paepe se plaint vivement à Malon de la suppression de cette note.

(2) Il s'agit de M. Paul Strauss, aujourd'hui sénateur de la Seine. Il n'a pas collaboré au *Socialisme progressif*, mais a été et est demeuré un ami fidèle et dévoué de Malon et de De Paepe.

coup. Kistemaekers va éditer sous peu le *Catéchisme social* (*sic*), de Guesde; voilà quelque chose qu'il ne faudra pas seulement recommander, mais dont il faudra reproduire les chapitres les plus remarquables (1).

Arthur Cornette prépare un article sur l'*Education*. N'est-ce pas empiéter un peu sur le domaine réservé à André Léo? Faut-il lui dire de ne pas continuer son travail? Il me semble que ce serait un peu trop despotique. Si son travail ne pouvait convenir pour le *Socialisme progressiste* (*sic*), on le lui remettrait, et je le ferais publier ailleurs.

Mes amitiés les plus sincères à toi et à Mme André Léo.

(*Les dernières pages de cette lettre contiennent des listes de journaux et revues, et des comptes d'abonnés.*)

XII

Bruxelles, 25 décembre 1877 (2).

Mon cher ami,

On vient de me remettre ta lettre, laquelle est arrivée hier soir chez moi et ne m'a pas été remise immédiatement parce que je suis entré dans la nuit.

Tu m'annonces aussi l'arrivée d'une épreuve des 16 premières pages du premier numéro du *Socialisme progressif*; jusqu'ici (il est 11 heures du matin), cette pièce ne m'est pas encore arrivée. Je ne sais, — vu que tu ne dis rien à ce sujet, — si tu m'envoies cette épreuve pour que je la corrige et la renvoie immédiatement à Lugano, ou bien seulement parce que tu as hâte de me montrer quelle sera la tournure, quel sera l'aspect de la Revue. Dans le doute, l'épreuve te sera renvoyée immédiatement.

(1) Aucune suite n'a pu être donnée à ce projet, l'*Essai de Catéchisme socialiste* ayant été publié en brochure au moment même où le *Socialisme progressif* commençait de paraître.

(2) Cette lettre répond à celle de Malon, du 23. V. numéro de décembre 1908, p. 501.

Maintenant, comme en toutes choses j'ai l'habitude d'être franc, je veux te dire que, en règle générale, je n'aime pas, lorsque j'envoie un article à un journal ou ailleurs, que le rédacteur, le directeur ou l'éditeur supprime des passages, ou des notes, soit parce que ces passages ou ces notes lui paraissent émettre une idée qui lui déplaît ou lui paraît fausse, soit parce qu'il juge qu'ils sont inutiles, superflus, ou pour toute autre raison. J'ai été furieux contre le *Mirabeau* parce qu'il pratiquait ces suppressions et n'ai pas continué à y écrire uniquement pour cela. Je ne puis à cet égard admettre qu'une seule exception : c'est lorsque le directeur, ou l'éditeur responsable, juge que le passage ou la note en question est de nature à permettre à la justice, aux tribunaux, de poursuivre l'écrit, par conséquent le journal ou la revue qui publie cet écrit. Les motifs puisés dans le manque de place, l'économie du journal, les arrangements et la distribution des divers articles dans le journal ou la revue ne sont pas bien valables; lorsque la place manque, etc., on remet au prochain numéro, soit tout l'article, soit une partie de l'article. — Le motif qui serait puisé dans l'émission d'*idées fausses* ou d'*erreurs de fait* n'est pas plus valable, vu que le rédacteur en chef peut toujours ou placer des « *notes de la rédaction* », ou une courte rectification à la fin de l'article, ou même renvoyer l'article intact à son auteur, sans insertion.

Quand c'est toi qui exerces ces suppressions et surtout quand je vois que tu n'es conduit à les faire que pour mieux arriver à donner un bel aspect à la Revue *Socialisme progressif*, évidemment je ne suis pas furieux comme dans le cas du *Mirabeau*; mais je ne puis m'empêcher de te dire que pourtant j'eusse préféré que tu n'eusses pas fait de suppression, et même que je vois ces suppressions avec un certain déplaisir.

Je crois donc utile, mon cher ami, de te dire comment, moi, je comprends, et uniquement pour *mes articles à moi* (vu que d'autres collaborateurs peuvent avoir d'autres idées à ce sujet), quelles sont les *immunités* que l'on peut et doit laisser à celui

qui a la délicate, difficile et ennuyante fonction de tenir « *la queue de la poêle* » : 1° Je crois que, dans tous les cas, tu dois avoir le droit de juger *sans appel* que tel article ne peut être inséré, ou qu'il doit être renvoyé en totalité à un prochain numéro, ou qu'il doit être divisé. — Donc, tant que tu voudras, remets mes articles à un autre numéro, coupe-les, divise-les (en cherchant autant que possible à respecter les divisions naturelles du sujet), renvoie-moi les articles que tu croiras ne pas devoir insérer, remets à plus tard ceux que tu croiras ne devoir être publiés que plus tard ; — 2° Je t'autorise, bien plus, je t'*invite* à modifier ma phrase quand tu le jugeras bon, à corriger mes flandricismes, mes germanismes, à rendre ma phrase plus claire par l'ajoute d'un mot dans le texte même, à introduire dans mes articles des *notes de la rédaction* où tu compléterais, ou rectifierais, ou même combattrais (dans une certaine mesure) mes vues (1).

Mais quant à supprimer des notes ou des passages pour la raison qu'ils sont, *à ton point de vue,* « un peu longs », ou « qu'ils n'ont rien de spécial au présent article », cela c'est une chose qui peut mener loin et finir par ressembler aux coups de ciseaux de la censure. Exemple : ayant employé le mot *opportuniste*, en rejetant cette qualification j'avais à m'expliquer vis-à-vis des gens qui (Limousin, à Paris ; Bertrand, à Bruxelles, etc.), se sont dits socialistes opportunistes, cela me semblait nécessaire surtout après l'éreintement que le *Bulletin* du Jura a fait récemment de mon ami Bertrand, parce que ce dernier a osé se dire opportuniste. — Autre exemple : depuis longtemps je cherchais l'occasion de montrer que Cazelles falsifiait plus ou moins, *et cela dans un sens réactionnaire,* les passages de certains auteurs anglais ; j'avais surtout sur le cœur de relever cette traduction vicieuse à tendance individualiste du « common ownship », par *un droit de tous sur la propriété*, qui peut se concilier avec le partage, avec l'individualisme, et

(1) Se reporter, pour cet incident et sa conclusion, dont les bons rapports des deux amis n'ont pas été affectés, aux lettres de Malon des 23 et 28 décembre (pp. 503 et 505 de notre numéro de décembre 1908).

l'escamotage du mot *égal* (equal), et voilà justement que l'*Etoile Belge* me fournit le moyen cherché. — De là mes regrets sur la double suppression que tu fais de mes notes. — Et je demande si, en vertu de ta manière de voir, tu ne seras pas conduit également à supprimer des alinéas, des citations (par exemple, les *longues* strophes de Byron) en alléguant que cela n'a rien de spécial au présent article, que c'est trop long, etc...

J'ai écrit à Eccarius et à Jung (1). J'attends incessamment leur réponse. Je vais écrire à Schlesinger, de Breslau. *Idem* à Gherardt, en Hollande. J'écrirai aussi à Liebknecht. J'ai écrit à la *Zukunft* d'annoncer le *Socialisme progressif;* j'écrirai la même chose à *Die Neue Gesellschaft* (2), à moins que tu ne le fasses toi-même.

Puisque tu vas faire une analyse du *Catéchisme* de Guesde, je te prie par la même occasion d'annoncer la *Bibliothèque socialiste* de notre ami Kistemaekers à un franc le volume, de dire qu'il paraîtra un volume tous les mois, et que le prochain volume sera l'*Histoire populaire de la Commune*, par Arthur Arnould.

Ne crois-tu pas utile de reproduire (comme réclame) les sommaires de *Die Zukunft* et *Neue Gesellschaft* avec traduction française dans chacun de nos numéros. Les deux revues allemandes réciproqueront.

Je vais faire tout mon possible pour que nos futurs colla-

(1) Jung, horloger du Jura bernois fixé à Londres, secrétaire correspondant de l'Internationale pour la Suisse. Avec Eccarius, il fut un des plus fidèles et actifs lieutenants de Karl Marx, dont il se sépara également en 1872 à la suite du Congrès de La Haye.

(2) Fondée en 1877 par le Dr Franz Wiede, dont il sera question, ainsi que de Karl Hoechberg, dans des lettres ultérieures. La *Neue Gesellschaft* paraissait une fois par mois à Zurich. La loi allemande contre les socialistes lui donna, comme à la *Zukunft*, un coup mortel. Mais elle ne disparut que dans l'été 1879. Le socialisme de Franz Wiede était un peu confus ; il observait, ainsi que sa revue, une attitude indépendante mais amicale vis-à-vis de la social-démocratie. (Renseignements communiqués par Edouard Bernstein.)

borateurs t'envoient leurs articles scientifiques ou philosophiques assez longtemps à l'avance.

J'espère, mon cher ami, que ton indisposition n'a rien de grave et que tu en seras promptement rétabli. Ne voudrais-tu pas me confier, en ma double qualité d'ami et de médecin, quelle est l'affection dont tu souffres et dont tu m'as déjà parlé à différentes reprises. Je pourrai ainsi juger si réellement il y a là quelque chose de sérieux, d'inquiétant, ou si ce n'est qu'une de ces indispositions passagères, comme par exemple de la migraine ou de la dyspepsie par suite d'excès de travail intellectuel.

Mes amitiés les plus sincères à Mme André Léo; et à toi, affreux cuisinier qui jette mes sauces au baquet aux ordures, ma franche et cordiale poignée de main.

(*A suivre.*) Dr De Paepe.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT COOPÉRATIF

La constitution d'une Caisse de Retraites pour les Coopérateurs est un problème qui préoccupe vivement la Fédération nationale des Coopératives de consommation. *Par les soins de son* Office technique, *elle a élaboré sur ce difficile sujet le rapport que nous publions ci-dessous:*

Rapport sur la création d'une caisse de retraites ouvrières destinée aux membres des coopératives adhérentes à la F. N. C. C.

I

Avant de discuter le principe même d'une caisse de retraites ouvrières pour les coopérateurs, nous croyons utile de fournir ci-après un exposé général de ce que seraient la création et le fonctionnement d'une telle caisse. Nous croyons que les discussions et même les critiques qui peuvent se faire jour à ce sujet pourront s'exercer plus utilement sur un projet « en chair et en os » (V. statuts annexés au présent rapport) que sur un « principe » plus ou moins vague qui laisserait toute la question suspendue.

Il convient, en premier lieu, de rappeler brièvement quel est le mécanisme financier de la loi des retraites ouvrières, mécanisme assez improprement connu, depuis des polémiques déjà anciennes, sous le nom de « *capitalisation* ».

Un ouvrier, assuré obligatoire de la loi des retraites ouvrières, est soumis à un versement annuel de 9 francs; son patron est tenu d'un versement égal. Ce versement s'effectue par un prélèvement, à chaque paie, sur le salaire de l'ouvrier, prélèvement auquel correspond l'apposition, par le patron, sur la carte de l'ouvrier, de timbres représentant à la fois et la cotisation ouvrière et la cotisation patronale.

Ces timbres, le patron les a achetés d'avance au bureau de poste ou au débit de tabac; le prélèvement sur le salaire de l'ouvrier sert simplement au patron à se rembourser de la moitié du prix d'achat des timbres, prix qu'il a déboursé par avance.

Qu'est devenu l'argent ?

Du bureau ou du débit vendeur de timbres, l'argent représentant la double cotisation ouvrière et patronale est transmis à une Caisse d'Etat qui s'appelle la Caisse des Dépôts et Consignations.

Si l'ouvrier n'a pas pris la précaution de désigner une autre caisse chargée de gérer ses versements et ceux de son patron, l'argent reste dans cette caisse d'Etat et c'est l'Etat qui se charge de le faire fructifier.

Si l'ouvrier a pris soin, soit lors de la rédaction de son bulletin, soit, au cours de l'année, un mois au moins avant son anniversaire de naissance, de déclarer à la mairie qu'il préférait une autre caisse, bien désignée, à celle de l'Etat, c'est à cette autre caisse que la Caisse des Dépôts et Consignations confie et l'argent (cotisation ouvrière et cotisation patronale) et le soin de le faire fructifier.

Que devient enfin cet argent? Ici, je suis obligé d'exposer le côté technique de l'opération.

Soit, par exemple, une collectivité de (peu importe le nombre) 100.000 individus de 18 ans soumis à un certain nombre de chances de vie et de mort. Faisons verser au compte de chacun de ces individus une somme de 18 francs; nous obtenons ainsi une somme de $18 \times 100.000 = 1.800.000$ francs; plaçons-la à 3 p. 100. Elle est devenue au bout d'un an $1.800.000 \times 1,03$. Au bout d'un an, d'autre part, il est mort un certain nombre d'individus, 700 par exemple. Versons à nouveau, au compte de chacun des survivants, une somme de 18 francs; le capital social constitué est égal à $18 \times 100.000 \times 1,03 + 99.300 \times 18$; plaçons de nouveau à 3 p. 100; ...et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les individus soient parvenus à 60 ans; l'opération, appelée « *capitalisation* », et qui n'est en réalité qu'une « *répartition différée* », consiste alors à répartir entre les survivants âgés de 60 ans la totalité des sommes accumulées pendant 42 ans, et des intérêts composés; seulement, cette répartition, au lieu de se faire sous la forme *d'un capital une fois donné* à chacun, se fait sous la forme d'une *rente viagère* ou *retraite*, et le montant de cette retraite est calculé de façon que, lorsque le dernier survivant des 100.000 individus de la promotion primitive de 18 ans est décédé, le dernier centime du capital

constitué par les versements et les intérêts accumulés pendant 42 ans a été réparti.

Le montant de cette retraite, qui se calcule à l'aide de formules mathématiques assez compliquées, est augmenté d'une allocation de l'Etat qui s'élève uniformément à 100 francs par an.

De combien est la retraite produite par les versements, ouvriers et patronaux, de 18 francs par an, dans les conditions que nous avons expliquées ci-dessus?

L'on conçoit que la réponse à cette question dépende du nombre des survivants qui viennent, à partir de 60 ans, réclamer le produit des versements de leur génération. En principe, moins ce nombre sera élevé, c'est-à-dire plus il y aura eu de décès dans l'intervalle, plus la retraite de chacun sera forte.

Or, les tarifs d'après lesquels ont été établies les pensions indiquées dans la notice officielle ont été calculés sur des statistiques de mortalité vieilles de 30 ans et concernant une population de rentiers et de petits bourgeois, dont la mortalité est vraisemblablement et malheureusement très éloignée de celle de la population ouvrière, soumise à une usure incomparablement plus rapide et à un ensemble de risques plus dangereux.

La table C. R., qui a servi de base au calcul des pensions officielles, suppose en effet que, sur 100 individus de 13 ans, 53 parviennent vivants à 65 ans.

Or, j'ai pu, d'après des documents réunis par la direction de la Statistique générale de France et reproduits dans le dernier fascicule de Statistique municipale de la Ville de Paris (*Morbidité et mortalité professionnelles*), et grâce à des procédés techniques sur lesquels il est inutile de s'appesantir ici, dresser *neuf tables* de mortalité ouvrière afférentes à diverses professions, et qui montrent que le chiffre de 53 p. 100 de survivants à 65 ans est manifestement exagéré. Voici les résultats:

Sur 100 jeunes ouvriers de 13 ans, le nombre de ceux qui survivent à 65 ans peut, suivant la profession qu'ils embrassent, se chiffrer en moyenne par :

45 pour les tailleurs;
45 pour les scieurs de bois;
39 pour les cordonniers:
35 pour les ouvriers du livre;
35 pour les mécaniciens;
32 pour les chaudronniers;
32 pour les charretiers;
31 pour les céramistes et faïenciers;
24 pour les peintres en bâtiment et colleurs de papier.

Le calcul des retraites exigeant une série d'opérations très longues, j'ai dû, pour me borner, ne choisir que les tables de mortalité de trois professions: j'ai pris une *profession à mortalité lente*, les tailleurs; — une *profession à mortalité moyenne*, les mécaniciens; — et une profession *à mortalité particulièrement rapide*, les peintres en bâtiment et colleurs de papier. Les principaux chiffres de retraite obtenus, qui, on le voit, sont presque tous supérieurs à ceux garantis par l'État, sont indiqués au barème ci-après.

Or, il est vraisemblable que la mortalité, au sein d'une population exclusivement ouvrière, comme le serait celle de la Caisse des Retraites de la F. N. C. C., serait infiniment plus voisine de celle d'une des trois tables choisies que de la table C. R.; restons dans la moyenne, et supposons qu'elle se rapproche de celle des mécaniciens: l'on voit que, pour un adhérent ayant commencé ses versements à 25 ans, la retraite serait — suivant l'âge choisi pour demander la liquidation — de 180 francs à 55 ans ou de 300 francs à 60 ans ou de 530 francs à 65 ans, alors que les tarifs actuels ne garantissent que des pensions d'environ 150 francs à 55 ans, 240 francs à 60 ans ou 400 francs à 65 ans.

Mais la loi des retraites ouvrières (art. 12, § 3) prévoit formellement que, dès que des statistiques définitives auront été établies, de nouvelles tables de mortalité seront mises en vigueur; l'on peut affirmer qu'au bout de 8 ou 10 ans de fonctionnement les éléments nécessaires et irréfutables auront été réunis par chaque caisse de retraites, et que par suite tous les adhérents âgés actuellement de moins de 50 ans, c'est-à-dire tous ceux qui auraient, au changement de tarifs, un avantage sensible, verront leurs pensions liquidées sur le pied de barêmes plus favorables.

A une condition, cependant, *condition très importante*. Les chiffres fournis par la Direction de la Statistique générale, et qui m'ont permis d'établir les barêmes ci-dessus, ont été calculés en dépouillant les bulletins de décès de l'état civil et en les classant par profession; or, la mort ne choisit pas dans un même groupe, ou plutôt elle choisit les plus faibles et les plus mal portants; au contraire, *si la loi des retraites persiste à être appliquée comme elle l'est aujourd'hui, en n'étant obligatoire que de nom*, c'est une sélection contraire qui se fera; conformément à une loi constatée à propos de tous les phénomènes d'assurance, *ne viendront aux caisses que ceux qui, se sentant en bonne santé et le coffre solide*, estimeront avoir quelque chance d'atteindre l'âge de la retraite. Dans ces conditions, je crois pouvoir conclure que l'amélioration des tarifs est subordonnée à une stricte application du principe de l'obligation.

RETRAITE OUVRIÈRE D'APRÈS LES TABLES DE MORTALITÉ PROFESSIONNELLE

Taux d'intérêt 3 p. 100, capital aliéné

AGE au PREMIER VERSEMENT	TABLE C. R. (Chiffre garanti par l'État) RETRAITE A			TAILLEURS RETRAITE A :			MÉCANICIENS RETRAITE A :			PEINTRES ET COLLEURS DE PAPIER RETRAITE A :		
	55 ans	60 ans	65 ans	55 ans	60 ans	65 ans	55 ans	60 ans	65 ans	55 ans	60 ans	65 ans
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
18	189,71	297,44	494,91	208,63	338,17	589,54	239,03	299,58	701,64	292,19	493,89	866,82
20	164,89	259,94	433,80	179,36	292,15	510,98	202,30	339,86	598,65	241,18	409,61	721,12
25	149,45	236,63	395,82	161,17	263,54	462,17	179,47	302,75	534,65	216,23	368,45	649,89
30	128,37	201,82	343,98	136,33	224,48	395,49	148,33	252,11	447,35	173,01	297,07	526,41
35	110,81	178,31	300,78	115,77	192,11	340,31	122,87	210,72	375,98	137,93	239,13	426,21
40	96,25	156,33	264,96	98,87	165,57	294,96	102,35	177,36	318,45	110,24	193,41	347,17
45	84,18	138,11	235,26	85,07	143,87	257,92	85,95	150,70	272,47	89,01	158,31	286,53
50	71,30	123,20	210,96	73,91	126,35	228,02	73,05	129,73	236,31	73,32	132,45	241,75
55	»	111,05	191,16	»	112,46	201,32	»	113 »	208,59	»	111,21	210,26

II

Qui gère les fonds? — Constitution de la caisse.

Comme nous l'avons déjà dit, l'assuré qui a pris la précaution de signer une déclaration en temps utile peut choisir la caisse qui sera chargée de gérer ses cotisations et celles de son patron.

Ce choix peut se fixer, soit sur une caisse patronale, soit sur une caisse régionale ou départementale administrée par 4 salariés, 4 patrons, 4 représentants de l'Etat, soit sur une caisse mutualiste.

On appelle *caisse mutualiste* une caisse fondée soit par une union de sociétés de secours mutuels, soit par une société de secours mutuels unique, en vue d'assurer les retraites ouvrières à ceux de ses adhérents qui en ont formulé la demande: déjà de grandes sociétés, *La France prévoyante,* la *Boule de Neige,* ont institué ce service.

Or, il résulte de la jurisprudence actuelle du ministère du Travail, que des sociétés peuvent, en se plaçant sous le régime de la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels, se fonder *dans le but exclusif* d'assurer les retraites ouvrières de la loi de 1910, et sans pratiquer nullement l'assurance-maladie ou l'assurance-décès, ou la retraite sur fonds commun, tous objets qui constituaient jusqu'ici la principale matière à l'activité de ces groupements; les conditions légales de son fonctionnement sont: 1° la réunion de 2.000 signatures d'assurés s'engageant à la choisir comme caisse de retraites; 2° le dépôt en quatre exemplaires de ses statuts à la sous-préfecture (à Paris, la Préfecture de police); et 3° l'agrément du ministère du Travail, qui prend un décret autorisant la caisse à assurer la gestion des retraites ouvrières. Disons tout de suite que pour une caisse comme le serait celle de la F. N. C. C., caisse rayonnant sur toute la France et dont toutes les coopératives adhérentes constitueraient en quelque sorte des succursales (d'où des frais plus élevés), le minimum d'adhésions, qui s'imposent dès le début, doit s'élever à HUIT OU DIX MILLE et dépasser largement le minimum légal (1).

(1) Quelques camarades ont paru s'effrayer de ces chiffres de 8 à 10.000. Il convient de remarquer que rien n'empêche la caisse de recruter des adhérents parmi les non-coopérateurs et que les femmes d'assurés et les enfants en apprentissage pourront y être inscrits. Si la Coopération amène des adhésions à la caisse, inversement la caisse, en recrutant des non-coopérateurs, enseignera à ceux-ci le chemin de la coopérative.

Comité de direction.

Une fois constituée, la première tâche serait l'élection du Comité de Direction.

En vue d'assurer dans l'administration la prépondérance de la F. N. C. C., les statuts devraient reconnaître comme *membres honoraires de droit* les membres du Conseil central de la F. N. C. C., et porteraient que la *moitié* des membres du Conseil d'administration de la Caisse serait, de plein droit, constituée par des membres honoraires élus par ledit Comité; l'autre moitié serait élue par l'assemblée générale, dont nous allons parler.

Assemblée générale.

L'assemblée générale des sociétaires doit, aux termes de la loi du 1er avril 1898, se tenir au moins une fois par an. Il est évident que c'est là une condition impossible à remplir pour un groupement comme celui que nous voulons créer, lequel engloberait des coopérateurs répartis aux quatre coins de la France. Les statuts que nous proposons d'adopter pallient cet obstacle en faisant tenir l'assemblée générale par des délégués mandatés par les sections locales de la caisse (sections qui siégeraient dans toutes les localités où existent des coopératives adhérentes); ces délégués se réuniraient une fois par an, dans la même ville et à la même époque que le Congrès national des Coopératives; comme la plupart seraient vraisemblablement délégués à la fois et au congrès, par leur coopérative, et à la caisse, par leur section locale, il y aurait économie de temps et d'argent.

Au cas où le ministère du Travail soulèverait des difficultés pour cette rédaction, il serait possible de s'inspirer des statuts de *La France prévoyante*, société ayant une organisation analogue, et dont les statuts, ayant été approuvés, nous permettraient d'invoquer un précédent. Nous en donnons un extrait à titre documentaire:

« Art. 45. — Les sociétaires sont convoqués chaque année en assemblée générale dans leur section respective... Ne peuvent assister aux assemblées sectionnaires et prendre part aux discussions que les membres appartenant à la section, ou les sociétaires et pensionnaires ayant fait leur déclaration à cette section.

« Art. 46. — A chaque assemblée générale sectionnaire annuelle, il sera donné lecture des rapports du Conseil général d'administration (ici le *Comité de Direction*).

« Ces rapports seront discutés et ratifiés par ladite assemblée.

« Art. 48. — Les statuts peuvent être modifiés sur l'initiative

du Conseil général (*ici le Comité de Direction*) ou sur la proposition de un ou plusieurs membres de la société.

« L'adoption des modifications proposées ne pourra avoir lieu qu'après un vote émis à la majorité des sections ayant adressé leur vote au siège social et convoquées en assemblées générales extraordinaires.

« Les votes seront centralisés au siège social et devront y parvenir dans le délai fixé par le Conseil (*ici, Comité*).

« Les propositions ayant pour but des modifications statutaires émanant d'un ou plusieurs membres de la société devront être soumises par ces derniers à leur section, et adressées pour étude au Conseil général. »

Fonctionnement financier

Il y a lieu, avant tout, de signaler une distinction capitale, au point de vue gestion des fonds:

Les fonds destinés à garantir et à servir les retraites proprement dites, dont la gestion est soumise à un certain contrôle et à de certaines limites de la part de l'Etat;

Les fonds destinés à couvrir les frais d'administration, et plus tard, s'il y a lieu, *les fonds destinés à couvrir des services nouveaux dont l'utilité sera alors envisagée* (*assurance-maladie, assurance-invalidité, assurance-décès, chômage,* etc.), et pour l'emploi desquels la société a toute latitude, dans la limite des dispositions statutaires approuvées par les adhérents.

Fonds destinés aux retraites proprement dites

Les fonds destinés aux retraites proprement dites proviennent: 1° Des cotisations ouvrières et patronales et de leurs intérêts capitalisés; 2° Des allocations et bonifications de l'Etat, dont celui-ci verse à la caisse les arrérages, reversés à son tour par la caisse aux pensionnés, en même temps que la portion de retraite provenant des cotisations ouvrières et patronales; 3° Les revenus du fonds des timbres, qui sont répartis chaque année par la Caisse des Dépôts et Consignations entre les diverses caisses d'assurance, au prorata des sommes attribuées à chacune d'elles.

Le produit des cotisations ouvrières et patronales est, comme nous l'avons déjà dit, centralisé à la Caisse des Dépôts et Consignations (produit de la vente des timbres), laquelle ouvre à la caisse un compte courant, dont la valeur est égale au total des cotisations versées *par* ou au *compte* de tous les assurés adhérents à la caisse.

Le Comité de Direction utilise les capitaux prélevés sur ce compte-courant en les plaçant dans les conditions de l'article 15 de la loi (1).

Il convient d'abord de noter que la proportion du dixième en placements sociaux prévue au 4° de cet article sera vraisemblablement et très prochainement élevée au cinquième, aux termes d'une proposition de modification de la loi déjà votée par la Chambre des Députés.

Même sans attendre cette modification, il est utile d'appeler l'attention des coopérateurs sur la disposition qui, actuellement déjà, permet indirectement l'affectation de la totalité des fonds à des œuvres utiles à la collectivité lorsqu'elles sont entreprises par des départements, des communes ou des établissements publics

(1) Art. 15. — Pour l'application de la présente loi, la gestion financière des divers organismes visés à l'article précédent est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui effectue gratuitement leurs placements moyennant le simple remboursement des droits et frais de courtage ou d'acquisition.

Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition du ministre des Finances et du ministre du Travail, après avis de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations, détermine les mesures d'exécution relatives à la gestion financière.

Les placements sont effectués : 1° en valeurs de l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat; 2° en prêts aux départements, communes, colonies ou pays de protectorat, établissements publics, chambres de commerce, et en obligations foncières ou communales du Crédit Foncier; 3° sur l'avis favorable du Conseil supérieur des Retraites ouvrières prévu ci-après et jusqu'à concurrence d'un quatre centième en acquisitions de terrains incultes à reboiser ou de forêts existantes; 4° sur l'avis favorable du Conseil supérieur des Retraites ouvrières, et jusqu'à concurrence du dixième, en prêts aux institutions visées par l'article 6 de la loi du 12 avril 1906 et aux institutions de prévoyance et d'hygiène sociale reconnues d'utilité publique, ou en prêts hypothécaires sur habitations ouvrières ou jardins ouvriers, ainsi qu'en obligations de sociétés d'habitations à bon marché établies conformément à la même loi du 12 avril 1906.

Les sommes non employées seront versées en compte-courant au Trésor dans les limites d'un maximum et à un taux fixés annuellement par la loi de finances. Les placements seront opérés sur la désignation de chaque caisse intéressée. La Caisse des Dépôts et Consignations ne pourra se dispenser d'exécuter les ordres d'achat ou de vente adressés par les caisses visées aux nos 2 à 6 du premier paragraphe de l'article précédent, sauf à les fractionner, s'il y a lieu, suivant la situation du marché et sauf avis contraire de la section permanente du Conseil supérieur des Retraites ouvrières, en ce qui concerne les ordres de vente.

(bureaux de bienfaisance, etc.) (art. 15, §3, 2°). Il peut y avoir là, pour des municipalités désireuses de contribuer au bien-être de la classe ouvrière, et obligées à cet effet de recourir à l'emprunt, un moyen d'échapper aux fourches caudines du Crédit Foncier : inversement, la puissance économique de la coopération se verra accrue et permettra aux coopérateurs de faire utilement contrepoids aux influences qui mettent tant de municipalités à la discrétion absolue de nos plus dangereux adversaires, j'ai nommé les grands et petits intermédiaires de tout acabit.

Quant à la comptabilité proprement dite, les détails en sont réglés par les articles 47 à 55 inclus du décret des 25 mars 1911-6 août 1912 (V. Annexe II) et par des instructions de détail qui deviendront rapidement familières au trésorier.

Paiement des retraites

Pour éviter les retards trop souvent constatés actuellement, il y aura lieu pour la caisse, chaque fois qu'un adhérent viendra à atteindre l'âge de la retraite, de lui faciliter les formalités de demande; à cet effet, le siège central enverra à toutes les coopératives-sections de la caisse, des instructions très précises indiquant les pièces à déposer à la mairie et les justifications à fournir, de façon que le dossier ne soit pas ballotté pendant des semaines entre la mairie, la préfecture, le ministère et la Caisse des Dépôts. Une fois que la caisse aura reçu du ministère l'avis de procéder à la liquidation de la retraite, elle avisera à son tour la coopérative de la commune où habite le retraité, et celle-ci procédera au paiement trimestriel régulier des arrérages, en débitant à chaque fois le compte du siège central, le règlement final se faisant en fin d'année. On conçoit immédiatement l'intérêt matériel et moral qu'il peut y avoir pour les coopératives à ce que ce soit à leur local que les vieux travailleurs viennent toucher leur retraite: notons, en outre, qu'il y a là une supériorité d'ordre pratique et économique, par rapport aux caisses mutualistes ordinaires, qui, n'ayant pas de guichets à elles, sont obligées de se battre les flancs pour trouver des comptables de bonne volonté ou réclament à cor et à cri le concours gratuit des percepteurs et fonctionnaires de l'Etat. Inutile d'ajouter que le nombre des pensionnés, dans chaque coopérative, ne sera que de quelques unités, et qu'il n'en résultera pas de grandes complications, au point de vue de la comptabilité. Aucune tracasserie n'est d'ailleurs à prévoir, pour les coopératives locales, de la part de l'administration, puisque celle-ci ne connaîtrait officiellement que le siège central, à Paris.

Fonds servant à couvrir les frais d'administration

A) *Encaissement.* — Une première question qui se pose est celle de savoir si la future caisse, faisant fléchir en faveur de ses adhérents le principe du précompte patronal, dont j'ai exposé le mécanisme, demandera à assurer elle-même l'encaissement des cotisations de ses adhérents, touchant en échange de l'Etat, en rémunération de ce service, une subvention égale à 5 p. 100 des cotisations ouvrières encaissées.

En principe, il semble que rien ne soit plus simple: tous les mois, le coopérateur ou sa ménagère vient, en même temps qu'il (ou elle) effectue ses achats, présenter sa carte au comptable; celui-ci y appose les timbres, et la valeur des timbres ainsi apposés est déduite, en fin d'exercice, du *trop-perçu* auquel le coopérateur a droit.

En fait, je ne suis pas personnellement, et pour le moment, partisan de cette pratique:

1° Parce qu'il résulte de nombreuses plaintes de sociétés de secours mutuels, que l'Etat multiplie actuellement les demandes de renseignements et la paperasserie réglementaire avant de lâcher la subvention;

2° *Et surtout* parce que ce système risque d'aboutir à la suppression complète de la cotisation patronale, dont la plupart des patrons ont pu déjà éluder le paiement à la faveur de la complicité scandaleuse qu'ils ont rencontrée chez la Cour de Cassation. Il faudrait que, là où de rares patrons appliquent la loi, l'ouvrier vienne leur expliquer, en présentant sa carte, qu'il a versé sa cotisation en timbres rouges à la coopérative, et que lui, patron, ne saurait par suite effectuer le précompte, mais qu'il serait bien aimable de coller sur la carte des timbres patronaux *verts.* Le patron qui n'a dans son tiroir que des timbres *violets* (mixtes) enverra probablement tout promener. Ou bien ce sera le comptable de la coopérative qui fera, avec la collection des cartes de tous les coopérateurs, la tournée des patrons en leur demandant l'apposition des timbres; d'où: 1° une ou deux journées perdues par cet employé; 2° refus de la plupart des patrons, qui allégueront qu'ils ne le connaissent pas, que rien ne prouve qu'il n'ait pas volé les cartes, etc., ou qui en profiteront pour « repérer » les noms de tous les ouvriers affiliés à la coopérative socialiste: en un mot, impossibilité pratique de faire jouer le système (1).

(1) Bien entendu, le service d'encaissement, que nous rejetons, constitue pour la Caisse une simple faculté: elle peut parfaitement assurer la ges-

B) *Gestion.* — 1° Il est pourvu aux frais de gestion au moyen d'une indemnité de 1 franc, par compte d'assuré ou de pensionnaire, allouée par l'État; en outre, l'État consent, aux termes de l'art. 38 de la loi, des avances remboursables par annuités égales, au taux de 3 p. 100, dans un délai maximum de 15 ans, en vue de couvrir les frais de premier établissement (achats d'imprimés, de registres, d'une machine à calculer, etc.). Les frais occasionnés par le paiement de cette annuité sont assez faibles: ainsi, une avance de 5.000 francs grèverait le budget annuel de la caisse d'une somme de 418 fr. 83, si l'avance était remboursable en 15 ans; de 586 fr. 15, si elle était remboursable en 10 ans seulement; et de 1.091 fr. 77, si l'État fixait le délai de remboursement à 5 ans.

La subvention annuelle de 1 franc par compte d'assuré ou de pensionné devrait servir à couvrir:

1° Les frais d'envoi de retraites et de règlements, en fin d'exercice, aux coopératives-succursales;

2° Les frais de correspondance;

3° Le loyer (un arrangement avantageux serait peut-être possible avec le M. D. G.);

4° Les frais généraux, chauffage, éclairage, etc.;

5° Les frais de propagande (on pourrait, par exemple, allouer tous les ans à chaque coopérative-succursale 0 fr. 10 par coopérateur adhérent);

6° Le traitement du personnel;

7° L'annuité d'amortissement des frais de premier établissement.

Il a été constaté jusqu'ici que, pour pouvoir couvrir ses frais, une caisse devait compter au minimum 3.000 adhérents environ. Toutefois, comme dans le cas présent il ne s'agit pas d'une caisse locale ou régionale (ce qui est le cas de presque toutes les caisses fondées jusqu'ici), mais d'une caisse s'étendant sur tout le territoire, il ne conviendrait pas, comme je l'ai déjà dit, de commencer avec moins de 8.000 à 10.000 adhérents certains.

Nous donnons ci-joint, à titre d'exemple, le budget d'une des principales caisses mutualistes existantes, la « *Caisse mutualiste de l'Hérault* », que nous utiliserons ensuite avec les rectifications nécessitées par le caractère de notre propre caisse.

Il convient de noter que ce budget, étant le premier, s'étend sur plus d'une année (17 mois environ) :

tion des fonds sans organiser elle-même l'encaissement des cotisations : c'est là exactement la solution que nous préconisons.

RECETTES

Prêt de la pharmacie spéciale des sociétés de S. M...	1.000	»
Prêt de la caisse d'assurance au décès..............	1.000	» (1)
Prêt de l'Etat	5.000	»
Allocation de la ville de Montpellier	500	»
Allocation du Conseil général	500	»
Allocation du Comité de Patronage des Habitations à bon marché	300	»
Indemnité de 1 franc par compte d'assurance......	4.609	»
Remise de 5 p. 100 pour collecte (2)...............	352	45
Timbres remboursés par un assuré	0	40
TOTAL	13.261	85

DÉPENSES

Frais d'envoi de retraites	24	20
Frais d'envoi de correspondance	295	05
Loyer (20 novembre 1911-20 mai 1913)............	675	»
Frais généraux, installation d'éclairage, chauffage et divers	124	10
Imprimés et registres	2.074	90
Mobilier	327	25
Traitement du personnel (1er avril 1911-31 décembre 1912)	4.202	65
Indemnités de déplacements pour réunion du Conseil d'Administration	200	»
Frais de propagande, conférences, etc	644	25
Intérêts caisse de décès (2)......................	52	50
Remboursement pharmacie (1).....................	1.000	»
Remboursement caisse de décès (1)..............	1.000	»
TOTAL	10.620	20
Excédent des recettes	2.641	65

(1) Ce prêt a été contracté antérieurement à la disposition législative qui a permis aux caisses de contracter des emprunts auprès de l'Etat. On verra d'ailleurs aux dépenses qu'il a été remboursé à très bref délai. Il n'y a donc pas à s'y arrêter.

(2) Ce service n'existerait pas dans la caisse projetée.

Espèces en caisse	141 65
Dépôt à la Caisse d'Epargne	2.500 »
Total	2.641 65

Bilan des frais de gestion

PASSIF

Dû aux sociétés pour collecte (1)	352 45
Prêt de l'Etat (remboursable en 15 annuités)	5.000 »
Total	5.352 45

ACTIF

Espèces en caisse	141 65
Dépôt à la Caisse d'Epargne	2.500 »
Reste dû sur indemnités de 1 franc en 1912	2.212 »
Total de l'actif	4.853 65
Excédent de passif	468 80

L'on voit que la caisse en question sera probablement à même, dès la deuxième année, et grâce à la deuxième subvention de l'Etat, d'amortir complètement sa dette vis-à-vis de l'Etat (c'est-à-dire ses frais de premier établissement), et qu'elle pourra, dès la troisième année, utiliser d'importants bonis de gestion dont elle prévoit d'ailleurs déjà l'emploi.

Nous avons dressé un projet de budget en chiffrant les dépenses au maximum et en tablant sur un effectif de *8.000* adhérents, soit *8.000 francs de recettes annuelles.*

Les dépenses s'établiraient ainsi:

Frais de paiement de retraites (le chiffre de 24 fr. 20 de la Caisse mutualiste de l'Hérault, qui compte environ 6.800 adhérents, est exceptionnellement faible, et tient à ce que, la première année de fonctionnement, le nombre des retraités est infime. En régime constant, ce nombre sera plus élevé, et malgré les facilités que pourra offrir, pour la trésorerie, l'existence d'une comptabilité réciproque entre le M. D. G. et les coopératives succursales, je l'ai fixé à un maximum de)	200 »

(1) Ce service n'existerait pas dans la caisse projetée.

Frais de correspondance	300 »
Loyer (il suffirait de sous-louer une grande pièce ou deux petites pièces au M. D. G.) *maximum*..............	500 »
Frais généraux, éclairage et chauffage..............	150 »
Annuité d'amortissement des frais de premier établissement (en supposant un emprunt de 5.000 francs remboursable en 10 ans, la dépense disparaît au bout de dix années), environ........................	600 »
Personnel (un secrétaire-comptable permanent à 3.000 fr.; un auxiliaire à 200 francs par mois, pendant les deux derniers mois de l'année, pour faire les calculs relatifs à l'inventaire)	3.400 »
Indemnités aux membres du Conseil (?) (5 francs par séance à chacun des 30 membres, à raison d'une séance par trimestre, soit par an et au total)................	600 »
Frais de propagande (0 fr. 10 par adhérent recruté ou maintenu à chaque coopérative succursale, soit pour 8.000 adhérents)	800 »
TOTAL	6.550 »

L'excédent de recettes serait donc de 8.000 — 6.550 = 1.450 fr., et au bout de 10 ans, l'annuité de remboursement ayant disparu, de 2.050 francs environ.

Il est bien évident que *les frais généraux sont très loin de croître proportionnellement au nombre des adhérents* : cette vérité est constatée par toutes les compagnies d'assurance; si donc, au lieu de 8.000 adhérents, la caisse parvenait à en grouper 20 à 30.000 au bout de quelques années (sur un million de coopérateurs cela ne paraît pas chimérique), les *bonis de gestion* ne seraient plus de 1.500 ou 2.000 francs, comme dans notre hypothèse, mais bien de 5.000, 6.000 ou 8.000 francs.

Emploi des bonis de gestion.

Comme nous l'avons déjà exposé, le placement de ces *bonis de gestion* est laissé *à la discrétion absolue de la Caisse*, à condition qu'elle les emploie à des fins utiles à ses adhérents. Elle peut, avec ces fonds, soit développer sa propagande propre, soit acheter des actions du M. D. G. (1), soit consentir à ses adhérents des avan-

(1) Discours de M. Chéron, ministre du Travail, au Sénat, séance du 14 mai 1913.

tages supplémentaires (par exemple, comme le fera la Caisse mutualiste de l'Hérault, augmenter les allocations en cas de décès (inscrites dans la loi actuelle) en faveur des familles nombreuses, et doubler la pension d'invalidité, prévue par l'article 9 de la même loi, qui, dans les premières années, va s'élever à 20 francs ou 30 francs par an!)

Conclusion.

Contrairement aux vœux d'un certain nombre d'organisations ouvrières, qui réclamaient la répartition immédiate des cotisations entre les vieux travailleurs, la loi a établi un système de répartition différée des cotisations et de leurs intérêts capitalisés, en chargeant de cette répartition des caisses choisies par les travailleurs eux-mêmes.

En dépit de l'hostilité du début, en dépit des arrêts de la Cour de cassation, qui laissent dépendre l'application de la loi de la bonne — ou mauvaise — volonté du patronat, on compte déjà plus de 3 millions d'adhérents échangeant régulièrement leurs cartes et satisfaisant, pour leur compte personnel, aux prescriptions légales.

L'on peut prévoir qu'à bref délai, et lorsque les 500.000 pensionnés en instance toucheront régulièrement leur retraite, le mouvement sera à ce point irrésisitible qu'une modification législative, assurant le caractère réellement obligatoire de la loi, passera sans encombre et sera également appliquée sans encombre.

Alors ce ne seront plus 3 millions d'assurés, mais 6 ou 7 millions qui viendront cotiser régulièrement.

Actuellement (1) les 3.723.138 assurés cotisants se répartissent ainsi :

113.532 aux caisses départementales ou régionales;

149.472 aux caisses mutualistes;

93.541 aux caisses patronales;

Et 3.366.593, soit 90 p. 100, à la caisse de l'Etat.

Si la même proportion se maintient, ce seront, à bref délai, 6 à 7 millions de travailleurs dont les économies seront drainées, gérées et capitalisées par l'Etat.

Si l'on admet une cotisation moyenne de 12 francs par an, ce seront 80 millions placés tous les ans par l'Etat, 80 millions qui, dans plusieurs années, auront produit un actif permanent de plusieurs milliards, lequel constituera, à son tour, la plus formidable puissance capitaliste de la nation.

Or, le droit de porter cet argent dans des caisses à elles, de le

(1) Cette opération serait en effet considérée comme un placement.

gérer et de le faire fructifier, dans des conditions de sécurité absolue, et de l'utiliser pour des fins qui amélioreront directement son niveau de vie et qui augmenteront d'autant sa capacité de lutte et d'organisation, ce droit est reconnu à la classe ouvrière par la loi elle-même.

La classe ouvrière est-elle capable d'en user?

Jacques Dreyfus,
Membre de l'Institut des Actuaires français.

ANNEXE I

Projet de statuts

CHAPITRE PREMIER

Article premier

Constitution et But

Il est créé entre les personnes des deux sexes qui adhèrent ou qui adhéreront aux présents statuts une Société Mutuelle de Retraites et de Prévoyance qui fonctionnera conformément à la loi du 1er avril 1898 sur les Sociétés de Secours Mutuels.

Art. 2

Fondée sous les auspices de la Fédération nationale des Coopératives de Consommation de France, elle recrute ses sociétaires parmi les sociétaires et adhérents des Coopératives fédérées.

Elle prend le nom de *Caisse des Retraites ouvrières des Coopérateurs de France.*

Son siège est à .....

Art. 3

Elle a pour but :

De faciliter à ses adhérents la constitution d'une pension de vieillesse sous le régime de la loi du 5 avril 1910, au moyen :

a) De leurs versements obligatoires ou facultatifs et des majorations, contributions et allocations afférentes aux dits versements ;

b) Des versements supplémentaires éventuels et uniformes prélevés sur le fonds social et déterminés chaque année par l'Assemblée générale.

Accessoirement et à titre facultatif pour les adhérents, la Caisse pourra organiser ultérieurement :

1° Un service d'*Assurance en cas d'invalidité;*

2° Un service d'*Assurance en cas de décès;*

3° Et tous autres services autorisés par la loi, dont l'organisation pourra être décidée par l'Assemblée générale.

CHAPITRE II

Composition de la Caisse

Art. 5

La Caisse se compose de membres honoraires et de membres participants.

Membres honoraires

Art. 6

Les membres honoraires sont ceux qui contribuent à la prospérité de la Caisse, sans participer à ses avantages. Font partie de la Caisse, à ce titre, en raison des services qu'ils lui rendent : les membres du Comité fédéral de la Fédération des Coopératives de France.

Des Assurés: Conditions d'admission. — Radiations. — Exclusions

Art. 7

Les membres participants sont ceux qui ont droit à tous les avantages de la Caisse en échange du paiement régulier de leurs cotisations.

Les mêmes avantages sociaux sont accordés à tous les membres participants. Les seules différences dans les pensions ne peuvent venir que du mode de constitution choisi, de l'âge et de la catégorie des assurés et des versements par eux effectués.

Les membres participants sont groupés en sections qui seront déterminées par le Règlement intérieur prévu à l'art. 67.

Art. 8

La Caisse n'admet comme membres participants que les personnes jouissant de leurs droits civils et pour les hommes que ceux qui n'auront subi aucune des condamnations auxquelles est attachée la privation des droits civils et civiques.

Seuls peuvent être admis ceux qui âgés d'au moins 12 ans adhèrent aux présents statuts et sont présentés par le Bureau de la section de la Coopérative dont ils font partie.

Les sociétaires retraités continueront à faire partie de la Caisse et seront exempts de toute cotisation.

Cessent de faire partie de la Caisse, tout en conservant leurs droits acquis, les assurés qui refusent de payer leurs cotisations ou qui ne les ont pas payées depuis 18 mois, malgré une lettre de rappel; tout adhérent coupable d'insultes ou sévices envers un délégué ou un employé de la Caisse.

Les admissions et les radiations motivées par l'application des règles prévues aux lois, règlements d'administration et aux statuts, sont effectuées après avis du Comité de direction.

L'exclusion est prononcée en Assemblée générale contre tous ceux qui ne seraient plus dans les conditions de l'admission ou qui auraient causé à la Caisse un préjudice moral ou matériel volontaire et dûment constaté. Dans ce cas, le sociétaire devra toujours être entendu.

CHAPITRE III

Administration. — Comité de direction

Art. 9

La Caisse est administrée par un Comité de direction composé de 30 membres, qui sont pris pour moitié parmi les membres honoraires désignés par le Comité fédéral de la F. N. C. C., l'autre moitié étant élue par l'Assemblée générale. Ces membres sont élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Ils doivent être Français, majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

Les femmes mariées seront munies des autorisations de droit commun.

La première série sortante est désignée par le sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 10

L'élection a lieu au scrutin de liste le jour fixé pour l'Assemblée générale ordinaire.

Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité des suffrages. Au deuxième tour, l'élection a lieu à la majorité relative ; dans le cas où les candidats obtiendraient un nombre égal de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé comme adhérent à la Caisse.

Art. 11

Tout membre élu du Comité de direction qui n'a pas assisté à trois séances consécutives, sans motif reconnu légitime, est déclaré démissionnaire par le Comité de direction.

Si, par suite de démissions volontaires ou prononcées d'office, de perte des conditions requises pour être adhérent ou pour toute autre cause, le nombre des représentants est réduit à 20, il est procédé dans les trois mois à des élections complémentaires.

Les nouveaux élus sont désignés pour le temps restant à courir jusqu'au terme assigné aux fonctions de ceux qu'ils remplacent.

Art. 12

Le Bureau du Comité de direction est composé d'un Président représentant légal de la Caisse, de deux Secrétaires et de deux Trésoriers.

Les membres du Bureau sont élus pour un an au scrutin secret par le Comité de direction. Les fonctions de membre du Comité de direction sont gratuites.

Toutefois, les membres du Comité de direction pourront être indemnisés de leurs frais et débours lorsqu'ils se déplaceront pour les besoins de la Caisse.

Ces dépenses seront imputées au compte de gestion.

ART. 13

Le Comité de direction se réunit sur la convocation de son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Il ne peut s'écouler un intervalle de plus de trois mois entre deux séances consécutives.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si le tiers au moins des membres qui le composent assistent à la séance. Néanmoins, après une seconde convocation, elles sont valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Les votes sont acquis à la majorité des membres présents; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. 14

Le Comité de direction statue sur tous les actes concernant la gestion et l'administration de la Caisse.

Il peut, par des délibérations spéciales, déléguer un ou plusieurs de ses membres pour assurer l'exécution d'une délibération, ou pour procéder à des vérifications de l'encaisse et des écritures.

La Caisse est représentée en justice par le Président.

ART. 15

Le Comité de direction détermine les conditions de fonctionnement de la Caisse, notamment celles qui sont relatives aux attributions du Directeur, au recrutement, à l'avancement et à la rémunération du personnel et à l'organisation des sections.

Il règle les attributions des membres du Bureau et peut déléguer pour les affaires d'administration courante tout ou partie de ses pouvoirs à une Commission permanente composée du Bureau et de neuf de ses Membres.

Assemblée générale

ART. 16

L'Assemblée générale de la Caisse se compose:

1° Des membres du Conseil d'administration de la F. N. C. C., fondatrice, membres honoraires de droit de la Caisse (art. 5);

2° Des représentants mandatés des assurés.

Est considéré comme valablement mandaté par la totalité des membres

d'une section, le délégué régulièrement élu par la section dans les conditions qui seront déterminées dans le Règlement intérieur prévu à l'art. 67. Un même délégué ne peut représenter plus de 1/100 du nombre total des assurés.

Art. 17

L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an pour entendre la lecture des rapports qui lui sont présentés et statuer sur les questions qui lui sont soumises par le Comité de direction.

En outre, le Président peut toujours convoquer une Assemblée générale dans les cas graves et urgents.

La convocation est obligatoire quand elle est demandée soit par le quart des membres de la Caisse, soit par la majorité des membres du Comité de direction. Elle devra être faite dans le mois de la remise de la demande.

Art. 18

L'Assemblée générale qui délibère dans les cas autres que ceux qui sont prévus dans l'article qui suit doit être composée du quart au moins des membres de la Caisse présents ou représentés. Si elle ne réunit pas ce nombre, la délibération est ajournée; une nouvelle Assemblée est convoquée dans le délai d'un mois au plus et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des adhérents présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée générale extraordinaire qui délibère sur des modifications aux statuts doit être composée du quart au moins des membres de la Caisses présents ou représentés.

Art. 19

L'Assemblée générale extraordinaire qui délibère sur la dissolution volontaire de la Caisse ne peut statuer qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et à la majorité des membres de la Caisse.

L'Assemblée générale extraordinaire qui statue sur les acquisitions, ventes ou échanges d'immeubles, doit être composée de la moitié au moins de ses membres présents ou représentés, et ne peut statuer qu'à la majorité des trois quarts des voix.

Est nulle et non avenue toute décision prise dans une réunion de l'Assemblée générale ou du Comité de direction qui n'a pas fait l'objet d'une convocation régulière ou portant sur une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

Art. 20

Toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but de la Caisse est interdite dans les réunions du Comité et de l'Assemblée générale.

Il est interdit aux membres du Comité de direction de se servir de leur titre en dehors des fonctions qui leur sont attribuées par les statuts.

CHAPITRE IV

Organisation financière

Art. 21

La Caisse aura trois comptes bien distincts :

1° Le compte Retraites;

2° Le compte Frais de Gestion;

3° Le compte Fonds social.

D'autres comptes distincts seront ouverts pour chacun des services dont l'Assemblée générale pourra décider l'organisation.

Art. 22

Les ressources de la Caisse comprennent :

1° Les versements qui lui sont faits par les assurés;

2° Les contributions patronales afférentes aux versements des assurés;

3° Les subventions accordées par l'Etat, le département, les communes, les particuliers;

4° Les dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par l'autorité compétente;

5° Les intérêts des fêtes, collectes, etc.... organisées par la Caisse.

Art. 23

Les dépenses de la Caisse comprennent :

1° Les rentes ou capitaux qui sont dus aux assurés, à leurs familles ou à leurs ayants droit, et qui font l'objet de demandes dûment justifiées;

2° Les frais de gestion ou de propagande;

3° Les répartitions annuelles ou périodiques des prélèvements votés par l'Assemblée générale sur le fonds social effectuées à capital aliéné sur chaque adhérent.

Art. 24

Chaque compte est crédité des recettes et débité des dépenses qui leur sont afférentes.

Art. 25

Les cotisations sont fixées aux chiffres indiqués par l'article 2 de la loi du 5 avril 1910, augmentées, le cas échéant, des versements volontaires des assurés.

Art. 26

Emploi des fonds

Les sommes versées au nom des assurés sont immédiatement converties en capitaux de placement, conformément aux prescriptions de la loi du 5 avril 1910.

Les subventions, les dons et les legs sont portés, sauf destination spéciale, au fonds social.

Le reliquat du compte de gestion est versé au fonds social.

Les produits des fêtes, collectes, dons spéciaux, etc. viennent en atténuation des frais de gestion ou de propagande.

Art. 27

Le fonds social appartient également aux assurés de toutes catégories adhérents à la Caisse.

Art. 28

L'Assemblée générale peut faire des prélèvements annuels ou périodiques sur ce fonds social pour être répartis en timbres-retraites supplémentaires sur les cartes annuelles en cours des adhérents qui auront effectué au cours de l'année précédente des versements au moins égaux aux chiffres fixés par l'article 2 de la loi du 5 avril 1910.

Les membres exclus, radiés, démissionnaires perdent tous droits au fonds social et aux versements sociaux.

ANNEXE II

Extrait du règlement d'administration publique des 25 mars 1911-6 août 1912

TITRE IV

SOCIÉTÉS ET UNIONS DE SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS CAISSES DE RETRAITES DE SYNDICATS PROFESSIONNELS

Art. 17. — Toute société ou union de sociétés de secours mutuels fonctionnant dans les conditions de la loi du 1er avril 1898, qui sollicite l'agrément prévu à l'article 17 de la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes*, adresse au préfet du département dans lequel elle a son siège une demande signée par son président.

Cette demande est accompagnée :

1° D'un extrait de la délibération de l'assemblée générale par laquelle la société ou l'union de sociétés s'est engagée à assurer directement pour ses sociétaires les retraites prévues par la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes* et à leur payer, sous sa responsabilité, les arrérages de l'allocation viagère et de la bonification de l'Etat en même temps que ceux de la retraite;

2° Des statuts de la société;

3° Du règlement intérieur adopté par l'assemblée générale pour le service des retraites;

4° Des comptes des trois dernières années;

5° D'une liste certifiée par le président et par le trésorier, contenant les noms, prénoms et adresses de ceux des sociétaires qui, placés sous le régime des articles 1er ou 36 de la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes,* demandent l'ouverture à la société de leur compte individuel.

Le nombre des sociétaires portés sur cette liste ne peut être inférieur à 2.000.

Il est remis à la société un récépissé de la demande et des pièces annexes, indiquant la date de leur arrivée à la préfecture.

Le préfet transmet sans retard le dossier avec ses observations au ministre du Travail.

Art. 48. — Il est statué sur la demande dans les trois mois à partir de la date de son arrivée à la préfecture, soit par un décret rendu sur la proposition du ministre du Travail et du ministre des Finances dans le cas où l'agrément est accordé, soit, en cas de refus, par une décision concertée entre les deux ministres. Cette décision doit être motivée.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, la société n'a pas reçu notification du décret ou de la décision ci-dessus prévus, sa demande est considérée comme rejetée.

Art. 49. — La société de secours mutuels agréée est tenue d'établir une comptabilité spéciale, décrivant les opérations du service des retraites prévues par la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes,* à l'exclusion des frais d'administration.

Le montant des allocations reçues en conformité de l'article 12 de ladite loi ne figure que pour ordre dans cette comptabilité.

Art. 50. — Les recettes en espèces donnent lieu à la délivrance de quittances extraites d'un registre à souche.

Les pièces justificatives des dépenses sont conservées au siège de la société.

Toutes les opérations sont inscrites chaque jour sur un registre spécial. En fin de quinzaine, elles font l'objet d'un dépouillement par nature de recettes et de dépenses.

En fin de trimestre, le trésorier de la société établit un relevé général faisant ressortir, par nature de recettes et de dépenses, le total des opérations du service des retraites prévues par la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes.* Ce relevé est envoyé au receveur des Finances de l'arrondissement ou, dans le département de la Seine, au receveur central des Finances, après avoir été visé par le président de la société.

Art. 51. — Un compte individuel est ouvert à chaque sociétaire qui a choisi la société comme établissement assureur.

Doivent être inscrits sur ce compte, chaque année, au moment de l'arrivée à la société de la carte annuelle, les versements de l'assuré, et, s'il y a lieu, les contributions des employeurs et les majorations prévues à l'article 36 de la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes.*

Art. 52. — Des instructions concertées entre le ministre des Finances et le ministre du Travail détermineront les règles de détail relatives à la comptabilité.

Art. 53. — Dans le premier semestre de chaque année, la société de secours mutuels agréée envoie au ministre du Travail un inventaire établi au 31 décembre de l'année précédente et donnant sa situation active et

passive, en ce qui concerne les opérations du service des retraites prévues par la loi *sur les Retraites ouvrières et paysannes*.

Les réserves mathématiques font l'objet d'un article spécial du passif. Elles sont calculées d'après le tarif en vigueur au moment de l'inventaire.

Art. 54. — *L'agrément donné à une société de secours mutuels peut être retiré dans la forme prévue au paragraphe 3 de l'article 17 de la loi du 5 avril 1910, soit pour infractions aux règles de comptabilité ou autres irrégularités commises dans la gestion du service des retraites prévues par ladite loi, soit pour défaut d'équilibre entre l'actif et le passif de la caisse, soit lorsque le nombre des sociétaires auxquels un compte individuel est ouvert par application de l'article 51 du présent décret, et de ceux dont la retraite déjà liquidée est servie par la société, devient inférieur à 1.800.*

La société doit être préalablement mise en demeure par le ministre du Travail de produire ses observations sur les motifs invoqués à l'appui du retrait d'agrément.

Un délai lui est imparti par la mise en demeure, pour régulariser sa situation et, spécialement, s'il y a lieu, pour atteindre à nouveau la limite inférieure du nombre des assurés, fixée à 1.800 par l'article précédent.

Si, à l'expiration de ce délai, la société n'a pas régularisé sa situation, elle est tenue de présenter des propositions pour sa liquidation, notamment pour le transfert de l'actif et du passif à d'autres caisses d'assurance.

Le décret qui prononce le retrait d'agrément détermine, en même temps, les conditions de la liquidation, notamment en ce qui concerne le transfert de l'actif et du passif à d'autres caisses d'assurance.

Art. 55. — *Le montant des avances successives consenties par l'État à une société ou à une union de sociétés de secours mutuels, conformément à l'article 38 de la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes et dans les limites du maximum fixé par le décret d'institution, est déterminé par les ministres du Travail et des Finances sur la demande de la caisse intéressée et au vu d'un état estimatif des dépenses à courrir, ainsi que des justifications d'emploi des avances antérieures, s'il y a lieu.*

En ce qui concerne les sociétés ou unions de sociétés agréées antérieurement au 1er août 1912, un décret spécial, rendu sur la proposition du ministre du Travail et du ministre des Finances, fixera pour chacune d'elles, et sur sa demande, le maximum des avances remboursables qui pourront lui être faites.

Le décret d'institution, ou le décret spécial prévu au paragraphe précédent, doit disposer qu'au cas où le versement des annuités de remboursement ne serait pas effectué dans le délai fixé, une décision des ministres du Travail et des Finances pourrait autoriser le prélèvement d'office de tout ou partie de l'annuité en retard sur le montant des allocations accordées à la société ou union de sociétés par application de l'article 12 de la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes.

Art. 56. — Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux caisses de retraites des syndicats professionnels ouvriers ou mixtes.

Les résultats de la fusion des Sociétés coopératives de consommation en Allemagne

Notre camarade Riebké a présenté à la Commission parisienne, constituée pour la fusion des coopératives de la rive gauche, un rapport que nous croyons intéressant de résumer pour nos lecteurs.

I

A l'époque où l'idée coopérative se répandit en Allemagne, tout l'effort des militants, encore mal orienté et peu coordonné, se porta vers la création de centres coopératifs multiples. Vers l'année 1875, alors que Schulze-Delitsch, l'apôtre de ce mouvement, y travaillait déjà depuis vingt ans, l'Allemagne ne comptait guère que 180 sociétés groupant 101.727 adhérents et faisant environ pour 26 millions d'affaires par an (1). Seules, parmi elles, deux sociétés dépassaient le million; le mouvement coopératif ne s'intensifiait donc que lentement; mais, peu à peu, dans les centres industriels, de grandes sociétés se formaient; l'installation des services productifs (boulangerie, etc.) faisait sentir la nécessité d'une base large et solide. En 1896, on comptait déjà 492 sociétés dans l'Union générale, dont 11 faisaient pour plus de 1.250.000 francs d'affaires chacune. Le gros de l'organisation coopérative restait encore composé de petites sociétés, mais déjà le nombre des grandes devenait suffisant pour attirer l'attention et stimuler le progrès coopératif. En même temps les tendances générales de la vie économique, qui produisaient la concentration des banques, des entreprises industrielles et commerciales, poussaient les institutions coopératives et leur enseignaient à imiter les formes du capitalisme pour mieux lutter contre lui.

Mais le commerce de détail, lui aussi, a compris la leçon des faits; il s'est mis a créer des organismes d'achat en commun, parfois même des organes de production. Enfin il a pris la forme du grand magasin ou de la société à succursales multiples, il a répandu le système des ventes sur catalogues et par expédition directe, étendant ainsi son influence bien au delà des grandes agglomérations et jusque dans les régions les moins denses et les

(1) Pour ces chiffres, comme pour tous les développements qui vont suivre, consulter le récent ouvrage de A. Rupprecht : *La Concentration des Sociétés coopératives de consommation* (en allemand), dont Riebké nous dit avoir fait la base de sa documentation.

plus isolées. De grosses puissances financières ont élaboré cette organisation rayonnante du petit commerce. Dès lors, n'était-ce pas un devoir, une nécessité même, pour la coopération désireuse de vivre et de progresser, que d'essayer elle aussi de faire franchir à l'action de ses sociétés les limites locales qui paraissaient devoir la borner à jamais?

Mais pour mener des organisations commerciales de cette envergure, pour l'organisation, la propagande et l'administration, des hommes de métier, des *spécialistes convenablement rétribués* sont *indispensables*. Or, seule, une grande société peut se donner un tel rouage, seule elle peut sélectionner les candidats à ce poste de première importance et, par là même, elle détient une supériorité initiale considérable sur la petite société qui, elle, doit se contenter de ce qu'elle trouve.

La supériorité des grandes coopératives se manifeste aussi à d'autres égards. Le but de la coopération étant de satisfaire le plus économiquement possible les besoins de la consommation, il est tout indiqué qu'elle ne se refuse pas à profiter des avantages de la concentration; l'économie réalisée par l'achat en grande quantité en est un des principaux et, bien que les petites sociétés obtiennent du Magasin de gros de bonnes conditions, on sait bien, pour peu qu'on connaisse les affaires, qu'un grand nombre d'articles ne peuvent être cédés au même prix au petit et au gros acheteur. Les avantages de la livraison en gros ne sont pas négligeables non plus. Que de fois avons-nous vu de petites sociétés obligées de payer le prix minimum du transport pour des colis dont le poids était loin de correspondre au poids transportable pour ce minimum. Le renouvellement des stocks est aussi plus facile et assure une plus grande fraîcheur des marchandises dans les grandes coopératives que dans les petites.

Que dire des économies sur les frais d'administration, dans la grande société? Un exemple saisissant va en donner une idée :

Dans le massif central d'Allemagne, se trouvent étroitement groupées autour d'une petite ville 18 sociétés coopératives de consommation. Aucune d'elles n'est éloignée de plus de 15 kilomètres de cette petite ville. Ensemble elles ne font que pour environ deux millions et demi de francs d'affaires. Les membres des conseils d'administration touchent des indemnités qui varient entre 1 1/2 p. 100 à 2 1/2 p. 100, du chiffre total d'affaires pour l'ensemble du conseil. Personne ne trouvera excessives ces indemnités. Eh bien, ces 18 sociétés paient, à leurs 54 administrateurs, annuellement la somme de 50.000 francs. Or, dans la même fédération régionale, à laquelle appartiennent les 18 petites sociétés susnommées, il y a aussi

une coopérative assez respectable déjà, puisqu'elle fait à elle seule deux millions et demi d'affaires aussi. Elle rétribue trois administrateurs, un chef gérant et vingt employés de bureau comme personnel administratif. L'ensemble de leurs salaires s'élève à 22.500 francs. Là encore on ne peut pas parler de salaires trop élevés; mais en comparaison de ceux payés dans les 18 petites sociétés ils sont incontestablement plus équitables que ceux-là et coûtent pourtant 27.500 francs moins cher que celle des 18 petites sociétés, les chiffres d'affaires étant pareils.

Mais là ne s'arrêtent pas encore les comparaisons. Ceux-ci doivent, pour arriver au même chiffre d'affaires que celle-là, faire dix-huit fois les écritures nécessaires; pour prendre une décision (qui pourrait très bien viser le même objet commercial ou administratif) il faut mettre en mouvement les rouages des dix-huit administrations, dix-huit assemblées générales sont à convoquer, dix-huit fois doivent être lancées les annonces légales, dix-huit comptes rendus sont à imprimer, dix-huit délégués sont envoyés aux jours d'achats en commun organisés par la fédération régionale, etc., etc. De l'autre côté, toutes ces opérations se font en une fois par la grande société, et même si pour celle-ci les frais sont plus élevés dans la plupart des cas que pour une seule des petites sociétés, jamais ils ne le seront dix-huit fois autant.

S'agit-il des services de production, la même supériorité se montre du côté de la grande société : certains services, tels que la boucherie, la laiterie, la fabrication de l'eau de seltz ne se conçoivent même pas dans une petite société. Mais dans la boulangerie elle-même, qui se prête si bien à la petite production, l'avantage reste à la grande société : l'installation et le rendement des machines seront meilleurs, la division du travail sera plus poussée, etc..., et l'intérêt des consommateurs y gagnera finalement.

Au point de vue du crédit et de la force financière enfin, remarquons que la grande société est considérée comme plus solvable, qu'elle organise facilement ses services d'épargne et que pour les comptes d'immobilisation (propriétés nues et bâties, stocks, machines, etc.), la charge calculée par tête d'adhérent est légère. Ainsi, d'après notre dernière statistique, tandis que la charge moyenne du stock en magasin se chiffre par 121 francs pour 1.000 francs d'affaires, elle tombe à 107 pour 1.000 dans 108 grandes coopératives régionales, et s'élève au contraire à 138 fr. pour nos autres sociétés.

La supériorité économique des grandes coopératives est donc telle que, tôt ou tard, elles élimineront, par voie de fusion, les sociétés plus faibles.

Si l'on considère le rôle social de la coopération, on verra également qu'il est mieux rempli par les grandes sociétés que par les petites. En ce qui concerne les salaires payés à leurs ouvriers, sur les 208 sociétés adhérant à notre Union centrale et possédant des boulangeries, nous constatons que 158 d'entre elles, occupant 1.900 employés, rémunèrent leur personnel au tarif syndical, alors que les 48 autres qui ensemble n'occupent que 103 ouvriers n'ont pas encore reconnu le tarif syndical. De même, dans les transports, une vingtaine de sociétés minuscules restent dans ce cas, et pareille constatation pourrait être faite partout.

Plus l'organisme coopératif a de surface et de volume et plus — c'est une loi naturelle — sa force d'attraction se trouve augmentée; elle amène à la coopération non seulement des ouvriers, mais encore des bourgeois, dont elle neutralise les préjugés de classe. Si la grande société se développe mieux, elle sait aussi résister plus facilement aux ennemis de l'intérieur, à ces *coopérateurs porcs-épics*, comme il s'en trouve partout, qui mettent en si grand danger, par les querelles internes qu'ils y provoquent, les petites sociétés.

L'indépendance, l'autonomie dont se targuent et dont se montrent souvent si jalouses les petites sociétés, pèse bien peu à côté de la solide indépendance que donne la force économique; elle ne peut guère être que la dépendance à l'égard de quelques grossistes ou autres fournisseurs.

Aussi bien la supériorité des grandes sociétés n'est-elle plus contestée, même par les ennemis de la coopérative régionale. Mais on déclare que la coopération souffre d'être trop concentrée, que chaque coopérateur perd de son influence sur les destinées de sa société et que, faute de pouvoir participer aux assemblées générales, il la voit désertée par l'esprit démocratique qui doit en inspirer la gestion.

Cette objection est-elle bien fondée ? L'assemblée générale est-elle bien l'instrument et la garantie d'une gestion démocratique ? Voyons les faits. Il se peut que dans les petites sociétés les adhérents, moins nombreux et moins éloignés, aient la possibilité d'assister aux assemblées. Le feront-ils longtemps ? C'est plus douteux, car la limite possible de l'action de leur société étant assez restreinte, l'intérêt que présente la gestion ne se développera et ne diversifiera pas, la tâche sera monotone, les comptes rendus de gestion uniformes et neutres et l'ardeur des coopérateurs se lassera vite. Les assemblées, désertées, ne se ranimeront qu'aux séances où l'ordre du jour comportera quelque mesquine question de personnes !

Dans les grandes sociétés, l'assemblée générale n'apparait pas davantage comme une institution bien démocratique; elle ne représente jamais la totalité des adhérents, ni même une proportion équitable entre les différents groupes de coopérateurs, et souvent la majorité y est composée par les propres employés de la société, dont la volonté ou l'influence prédomine alors. Puisque la loi nous oblige à nous contenter d'assemblées de ce genre, il faut créer à côté d'elles une institution assurant une représentation plus équitable à tous les coopérateurs : le grand conseil. Sans supplanter entièrement l'assemblée, ce qui serait illicite, ce conseil prendra toutes les fonctions que la loi ne réserve pas explicitement à l'assemblée : propagande, contentieux des réclamations des adhérents, contrôle des répartitions, collaboration à l'inventaire. C'est surtout comme instrument de propagande que le grand conseil peut agir; celui de la « Produktion » de Hambourg a recruté, pour exécuter son programme de propagande, 2.500 camarades qui travaillent soit à faire des coopérateurs nouveaux, soit à maintenir à l'intérieur le bon esprit coopératif.

L'objection que dans un cercle plus restreint l'éducation coopérative serait plus facile est impérieusement réfutée par les chiffres suivants, fournis encore par notre statistique sur les coopératives régionales. Sur 6.640 exemplaires de la *Revue coopérative* (organe officiel de l'Union centrale), distribués par abonnements aux sociétés de notre Union, nous trouvons 3.287 exemplaires allant dans les coopératives régionales, c'est-à-dire 49.5 p. 100. Il y a en moyenne 31 exemplaires par coopérative régionale et seulement 4 dans les petites sociétés. Cela prouve que l'administration des grandes sociétés est beaucoup mieux renseignée sur toutes les questions intéressantes de la vie coopérative que les administrateurs des petites sociétés. La même conclusion se dégage des chiffres que nous fournit notre statistique au sujet de la pénétration dans les masses de notre journal populaire, la *Gazette coopérative du peuple*. De 345.322 exemplaires, distribués par abonnements en 1911 dans nos 1.142 sociétés, 253.322 vont dans les 108 coopératives régionales (73,3 p. 100). Dans ces dernières il y a un abonné par 2,7 adhérents, et dans les autres un sur 6,7 adhérents seulement.

Quelle meilleure preuve que l'éducation coopérative est plus intense dans les grandes sociétés que dans les petites, et par conséquent que la gestion démocratique et éclairée a plus de chances d'y être pratiquée! Efforts d'éducation et souci de gestion démocratique sont d'ailleurs des conditions essentielles de la vie des grandes sociétés et du succès économique de la concentration.

L'afflux énorme de forces que donne la concentration nous est prouvé par les chiffres. En Angleterre, nous voyons le chiffre d'affaires croître à mesure que décroît, par suite de fusion, celui des sociétés : en 1901, 1.439 sociétés adhérant à l'Union britannique font 1.251 millions d'affaires; en 1911, 1.407 sociétés adhérant à l'Union britannique font 1.870 millions d'affaires, soit une augmentation de 50 p. 100.

La même preuve est fournie par le mouvement coopératif allemand : En 1903, l'Union centrale comprend 623 sociétés avec 573.085 membres et faisant 164 millions d'affaires; en 1911, l'Union centrale comprend 1.134 sociétés avec 1.313.422 membres et faisant 444 millions d'affaires; en d'autres termes, tandis que le nombre des sociétés s'accroissait de 81 p. 100 et le nombre des adhérents de 129 p. 100, le chiffre d'affaires subissait une hausse de 171 p. 100.

Voici, d'après les statistiques de l'Union centrale, l'importance prise par les sociétés régionales dans l'ensemble du mouvement coopératif allemand (chiffres absolus et pourcentage):

	Dans la Fédération	Dans les Sociétés régionales	P. 100
Nombre de sociétés	1.142	108	9,4
Nombre de répartitions	3.927	1.701	43,3
Nombre d'adhérents	1.313.518	683.593	52,0
Chiffre d'affaires	444.762.767	243.666.338	54,8
Valeur de la product. propre	78.617.487	57.409.855	73,0
Personnel employé	17.884	11.400	63,7

La création d'une coopérative régionale, rayonnant sur une aire assez étendue, est relativement aisée dans un district nouvellement acquis au mouvement coopératif. L'ouverture d'une succursale présentera plus d'avantages et causera moins de frais que la création d'une petite société autonome, à condition que la société régionale soit suffisamment assise et solidement administrée. Dans les régions où la coopération, déjà ancienne, possède ses traditions, la fusion sera plus difficile, mais souvent les faits l'imposent. La loi allemande, qui ignore la fusion, rend d'ailleurs l'opération assez compliquée. L'une des deux sociétés en voie de fusionner doit liquider pour être rachetée par l'autre; l'opération, simple si l'on se trouve en présence d'une forte société et d'une très petite, devient plus délicate quand il s'agit de deux organismes presque également puissants: il faudra, pour choisir celle des deux sociétés qui devra liquider, considérer le nombre ou l'importance

des immeubles, les difficultés spéciales de réalisation de l'actif, l'esprit de discipline des membres, etc. Souvent, il y aura lieu à une revision préalable des statuts pour permettre l'apport intégral à la société qui subsiste de tous les biens, réserves comprises, de celle qui disparaît.

De tout ce que nous venons d'exposer, on peut conclure par les paroles suivantes de Rupprecht (ouvrage cité) :

« L'avenir est à la puissante coopérative régionale, bien administrée, gérée dans un sens largement démocratique et social, se servant de tous les perfectionnements de la technique moderne aussi bien pour ses services de distribution que pour les services de production. Quiconque veut dresser contre la distribution capitaliste des denrées la digue coopérative, — en ce temps de cherté de vie si pénible des classes non possédantes, — doit travailler pour sa part à la formation des fortes organisations par la concentration des sociétés coopératives de consommation. »

D'après P. Riebké.

II

Pour compléter et justifier par les faits les considérations qui précèdent, nous résumerons les réponses que, sur la demande de Riebké, et très rapidement, les secrétaires des principales coopératives régionales d'Allemagne lui ont adressées pour décrire la situation de leurs sociétés.

Société de consommation de Leipzig-Plagwitz (1). — Cette société a été fondée en 1884 dans un faubourg ouvrier de Leipzig, jusqu'alors soumis à l'influence économique et même politique des commerçants détaillants; grâce au zèle coopérateur des ouvriers et à une très sage administration, elle est aujourd'hui l'une des plus puissantes sociétés d'Allemagne (2). Jusqu'en 1892, elle travailla seule, avec 10 répartitions, puis commença les opérations de fusion par l'absorption d'une société voisine peu prospère; les résultats furent excellents pour les membres de la société absorbée.

(1) Renseignements transmis par les secrétaires K. Arnold et W. Winter.

(2) Nombre d'adhérents : 51.672 ; capital social : 1.991.428 francs ; immeubles : 3.842.448 francs; dépôts d'épargne : 2.688.500; chiffre d'affaires : 30 millions ; bénéfices : 2.793.648 francs, répartis ainsi : 2.596.257 de ristournes aux sociétaires; 125.000 au fonds de réserve; 50.000 au fonds de disposition; 16.000 pour indemnités à l'administration; 6.388, divers. La société a 92 succursales (chiffres de 1911).

En 1900, fusion avec une société de banlieue qui, bien que financièrement solide, végétait avec ses dix répartitions. En 1903, absorption d'une société mise en posture critique par suite d'immobilisations exagérées; les années 1905, 1907 et 1909 se marquent par des opérations semblables à cette dernière, et toujours à l'avantage des adhérents des sociétés absorbées. La société absorbante s'est toujours strictement conformée aux lois et a toujours racheté marchandises et mobilier au cours du jour. Les adhérents restés fidèles à leur société étaient admis sans frais d'inscription et leurs parts sociales transférées sans réduction dans la société absorbante. Une seule absorption s'est faite avec une société dont le passif dépassait l'actif ; il a fallu forcément subir la perte de son capital social et même la réduction à 50 p. 100 des comptes d'épargne. Mais la situation s'est peu à peu améliorée et toujours la société absorbante s'est imposé les sacrifices nécessaires pour faciliter la liquidation des sociétés absorbées. On peut conclure que la fusion est avantageuse aux membres des petites coopératives, même quand leurs sociétés sont prospères.

Sociétés coopératives de consommation pour bourgeois et ouvriers. La Concorde d'Essen (1). — Créée en 1902, avec 47 adhérents de classes sociales et de tendances diverses, à Essen-Ouest, alors qu'il existait déjà à Essen-Est une coopérative « l'Union » comptant trois répartitions et 500 adhérents. En 1906 ces deux sociétés fusionnèrent (l'Union périclitait, faute de capitaux et d'une bonne administration). La fusion donnait une société ayant dix répartitions, 3.481 adhérents et faisant 250.000 francs d'affaires. En 1907, fusion avec une coopérative de production (boulangerie), « Le bien-être populaire », qui répondait mal aux exigences de la consommation, mais qui risquait néanmoins de susciter une concurrence choquante avec la coopérative de consommation. En 1908, fusion avec la Société coopérative de consommation de Duisbourg et environs, d'origine purement prolétarienne et syndicaliste et par là même vouée à la stagnation dans une ville où le syndicalisme reste peu prospère; plusieurs fois déjà, il avait fallu lui venir en aide et la fusion la sauva de la débâcle. La même année, et dans les mêmes circonstances, la Concorde rachète la Société coopérative de consommation de Mulheim-sur-Ruhr : ici, on se trouva en présence d'une certaine quantité de marchandises invendables, à cause de leur mauvaise qualité (la Société de Mulheim était dans une étroite dépendance vis-à-vis de certains grossistes) : ci, 1.250 francs passés à profits et pertes. L'ouverture de répartitions dans les régions occupées par ces sociétés décide, en 1908 encore, la Société de Ruhrort à solliciter une fusion avantageuse et qui la sauvait de la ruine. En 1909, fusion avec la coopérative polonaise Unitas, de Dellwig : ci, 1.250 francs de perte pour la Concorde.

Mais la plus importante fusion s'accomplit en 1909 avec la Société de Gelsenkirchen et environs, qui faisait 940.000 francs d'affaires dans ses quinze répartitions, mais que sa fâcheuse habitude de livrer à crédit avait

(1) Renseignements communiqués par M. Krolik, secrétaire de la société.

mise au seuil de la faillite : la Concorde dut prendre, de ce fait, à sa charge, un passif de 37.500 francs et, tout récemment, à la suite d'un jugement, payer 8.500 francs de dettes contractées par le service de production boulangère de cette ancienne société.

« A l'heure actuelle, ajoute en terminant Krolik, la situation générale dans ce centre industriel de la Rhénanie-Westphalie est telle, que l'idée de créer des nouvelles coopératives ne vient même plus aux consommateurs. Tous les efforts au contraire se font partout de façon à rejoindre les grandes organisations coopératives existantes.

« Notre Coopérative compte actuellement 106 répartitions en 36 différentes communes, dont 6 sont des grandes villes ayant plus de 100.000 habitants, et nous sommes obligés de refuser très souvent des demandes pour l'ouverture de nouvelles succursales, nous venant d'endroits éloignés de plus de 50 kilomètres d'Essen. La conviction qu'une grande coopérative régionale doit être supérieure en capacité productrice à n'importe quelle petite coopérative locale est générale en Rhénanie-Westphalie (1).

Coopérative de consommation de Berlin et des environs (2). — Cette société s'est développée par fusions successives avec de petites sociétés; elle naît en 1900 de la réunion de quatre petites coopératives; en 1902, quatre nouvelles fusions s'opèrent, et en 1908, sans nécessités financières pressantes, mais uniquement pour réaliser l'unité coopérative à Berlin, tout ce qui restait encore de sociétés distinctes s'agrège à la grande coopérative. Le même motif, ainsi que la prévision de création d'organismes producteurs, rallia les sociétés de la banlieue berlinoise; il y eut bien dans le nombre quelques sociétés déficitaires, mais la société absorbante était de taille à subir ces pertes. Il est à noter d'ailleurs que ces déficits n'étaient jamais exactement connus d'avance et ce n'est que la liquidation achevée, que la grande coopérative pouvait mesurer le coût de son effort (le plus gros déficit ainsi pris en charge fut de 6.250 francs). Une nouvelle fusion avec une société des environs de Berlin possédant sept répartitions est en voie de se faire actuellement (juillet 1913) (3).

Société coopérative « En Avant » de Dresde (4). — Cette société est sur le point d'éditer une brochure sur l'histoire, le mécanisme et les résultats des fusions opérées par elle; son secrétaire ne nous fournit que de brefs renseignements. Les fusions se sont faites surtout, ici, pour éviter la

(1) En 1911, la Concorde d'Essen faisait, dans ses 93 répartitions, pour 14.650.899 francs d'affaires avec 39.663 adhérents (dont cependant 10.480, soit 35 p. 100 n'ont rien consommé). On distribua 1.149.500 francs de ristourne: il resta 79.240 francs de bénéfices répartis entre le fonds de réserve, le fonds de nécessité, le service de solidarité et les œuvres d'éducation.

(2) Renseignements dus à A. Mirus, secrétaire de la société.

(3) Voir article de Mutschler sur cette société dans l'*Humanité* du 25 mai 1913.

(4) Renseignements dus à A. Vetter, secrétaire de la société.

fluctuation des adhérents, dont les adhésions, démissions, transfert, etc., sont une cause de complication administrative. Pour fusionner, les petites sociétés liquident, règlent leurs engagements, remboursent ceux de leurs adhérents qui ne veulent pas accepter le transfert, et pour finir dressent un dernier bilan qui est reporté sur les livres de la société absorbante. Quand on absorbe une société en déficit « il n'y a qu'une solution possible : la société absorbante doit payer les dettes de l'autre ».

Dans le compte rendu moral et financier de cette société pour 1910-1911, nous relevons les détails suivants :

Chiffre d'affaires : 15.816.209 francs (en augmentation de 2.970.436 francs sur le précédent exercice). Nombre d'adhérents : 33.622 (augmentation : 5.114). La société possède 56 répartitions; sa boulangerie a utilisé 14.245.378 livres de farine de seigle et 650.890 livres de farine de froment. Comme dans la plupart des coopératives allemandes, une caisse d'épargne y fonctionne; l'avoir des adhérents de cette caisse s'élevait en 1911 à 2.468.681 francs, en augmentation de 632.465 francs sur l'année précédente. En 1911, les sociétaires ont touché une ristourne de 1.231.500 francs.

Le mouvement coopératif à Berlin

Cette année, pour la première fois, Berlin a eu l'honneur de recevoir dans ses murs le Congrès du Syndicat central des coopératives allemandes. Si maintenant le rôle joué par Berlin est important, il n'y a pas bien longtemps encore que la situation était précaire.

A l'heure actuelle, il n'y a peut-être pas dans l'empire, de ville où l'Evangile socialiste a été prêché avec un tel zèle et un tel dévouement. Si jusqu'à présent il n'y avait aucun succès, cela tient aux conditions particulières des villes mondiales où les coopératives ne peuvent se développer que très difficilement.

Ces difficultés proviennent de la concurrence acharnée des grands magasins capitalistes dans cette grande cité. Une coopérative ne pouvait guère lutter avec les méthodes techniques pour l'achat et pour la vente avec les grandes entreprises. Il faut pour une coopérative à Berlin une situation telle que sa clientèle femme n'ait pas trop à se déplacer, et ce sont là des difficultés que l'on n'a pas à surmonter dans une petite ville.

De plus, le travailleur berlinois est encore empreint de radicalisme, voire même de conservatisme. Cette haine contre les nouveautés fait que Berlin est venu tard au mouvement politique et syndicaliste qu'il devait avoir, en considération de sa situation dans l'empire allemand, et cet état de choses fut nuisible au mouvement syndical.

A cela vient s'ajouter l'opposition des leaders du Parti socialiste et particulièrement du *Vorwärtz*, qui ne comprenaient pas, jusqu'aux Congrès de Magdebourg et de Copenhague, l'utilité de la coopérative dans l'affranchissement des travailleurs.

Pour commencer il y eut bien à Berlin de petites coopératives dont quelques-unes, malgré tous les efforts, ne parvinrent pas a réussir.

Au commencement du siècle, il y avait bien à Berlin et dans les faubourgs une douzaine de petites associations comptant ensemble 2.000 membres.

En 1900, il sortit de ce chaos la « Berliner Consumverein » (B. C. V.), qui se composa d'abord de quelques-unes de ces coopératives et compta 2.000 membres. Cette association ne fut pas déclarée, mais fut montée comme « association libre ». Les fondateurs croyaient par là obtenir une liberté d'action plus grande et exercer de ce fait une attraction plus vaste sur la population ouvrière.

Malheureusement, il y a un revers à ces avantages : l'association n'a pas de personnalité civile et ne peut posséder de biens à elle et elle est moins bien protégée que l'association régulière.

Cet état de choses empêcha longtemps les petites associations de venir à elle, mais elles s'affilièrent à la « B. Konsumgenossensch ». (K. B. et U.) qui commença avec 1.000 membres, pendant que la B. C. V. en avait 4.500. Entre ces deux groupes il y eut malheureusement une concurrence qui ne fut pas toujours pacifique, car l'on s'attaqua aux personnes et cela contribua à diminuer les sympathies populaires envers le système coopératif.

Malgré cela, beaucoup pensèrent que l'on ne pouvait conquérir Berlin, politiquement parlant, que par la reconciliation des deux tendances.

Il y avait d'abord des difficultés matérielles à surmonter entre les deux groupes. En 1906, les syndicats berlinois formèrent un comité d'action qui avait l'unité pour but, si bien qu'au commencement de 1908 on put envisager sérieusement la fusion qui eut lieu sous la forme d'association déclarée, à la plus grande sympathie de la classe ouvrière.

L'Unité se fit en novembre 1908, et la B. C. V. entra avec son actif et son passif dans la K. B. et U. Cette fusion peut être saluée comme la naissance du nouveau mouvement coopératif à Berlin, car depuis il fit des progrès gigantesques.

Quelques chiffres : avant l'unité, toutes les associations réunies comptaient 16.000 membres, dont 1.000 à la K. B. U. et 6.000 à la B. C. V. Le chiffre total des affaires des coopératives, dans

l'exercice 1907-1908, était de 2 millions de marks. Un an après l'unité, nous comptons 1.900 membres et un chiffre d'affaires de 2 millions 800.000 marks. Dans les deux années suivantes, les membres s'élevèrent d'un bond à 28.000 et ensuite à 38.000, pendant que les affaires montaient de 4 millions 100.000 à 6 millions. A fin de mai 1913, nous avons 53.000 membres et nous pouvons dire que les affaires seront de 12 millions pour l'exercice de l'année courante. Ce résultat est dû en partie à la disparition des petites coopératives des faubourgs.

A l'heure actuelle, on peut affirmer que Berlin occupe la première place dans le monde coopératif allemand, bien que 750.000 travailleurs de la banlieue ne soient pas atteints. Berlin aujourd'hui, au point de vue coopératif, peut supporter la comparaison avec les autres cités. Le jour du Congrès, les visiteurs furent émerveillés par la visite du magasin de gros de Lichtenberg, dont le terrain fut acheté en 1910, sur lequel on installa une boulangerie et diverses machines les plus modernes pour le café et la fabrication de l'eau de seltz.

Les bureaux sont vastes et éclairés à l'électricité. Le magasin possède également un garage pour automobiles. Les frais furent supportés en partie par les membres et en partie par la B. G.

Peu après son installation, la boulangerie était déjà trop petite pour répondre à la consommation et l'on dut l'agrandir. A l'heure présente, il y a 18 pétrins mécaniques et 2 fours à pâtisserie, et l'on prévoit le moment où il faudra fonder un nouveau magasin de gros dans la partie ouest de Berlin. Le personnel est de 800 employés et ouvriers, et 12 autos sont nécessaires pour le service des livraisons.

Sans être d'un optimisme exagéré, l'on peut prédire que dans quelques années Berlin possédera la plus grande coopérative du monde!

GERTRUD DAVID.

(*Traduit par* G. LEVÈQUES.)

Revue des Livres

Harald Hoffding. — **Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie.** Paris, Alcan, 1912, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, p. xi-164.

Des ouvrages si nombreux consacrés à Rousseau, ce petit livre est, avec la magistrale esquisse de John Morley, le plus satisfaisant. Sans doute on pourra dire que tout Rousseau ne s'y trouve pas : quoique M. Höffding connaisse à merveille, et dans tous ses détails, l'œuvre comme la vie de Rousseau, il est avant tout philosophe, plus apte à démêler les idées, à en signaler les rapports, à en découvrir les origines, à en dégager les conséquences, qu'à ressentir dans toute leur âpreté désordonnée les passions, les sentiments élémentaires et tout puissants qui ont ravagé l'existence de Rousseau et mis la marque sur ses ouvrages. Au philosophe du *Discours sur l'Origine*, du *Contrat social*, de *l'Economie politique*, de *l'Emile*, il a fait la plus belle part; on retrouve moins dans son livre le poète de la *Nouvelle Héloïse*, le promeneur solitaire des *Rêveries*, et même, quoi qu'il ait consacré tout un chapitre à ce sujet, l'orgueilleux pénitent des *Confessions*.

Mais si l'ouvrage de M. Höffding peut être complété, il est néanmoins d'une pénétration et d'une richesse remarquables. Ce n'est pas sans profit pour Rousseau qu'après avoir été loué, critiqué, paraphrasé par des littérateurs, il est enfin lu, analysé et compris par un philosophe, capable de saisir dans leur plénitude les pensées qui dominent son œuvre et d'apprécier quel apport durable elles constituent à l'avoir de la philosophie. Ce n'est pas non plus sans profit pour Rousseau qu'après avoir été défendu et attaqué par les prédicateurs de l'Eglise et par ceux de la démocratie, honni par les royalistes, rendu responsable de la Terreur, canonisé comme l'ancêtre et le théoricien de la grande Révolution, voire du socialisme, il est enfin étudié, avec une froideur en un sens salutaire, par

un Scandinave assez près de nous pour tout comprendre de l'intérêt que nous inspire l'œuvre de Rousseau, assez loin de nous pour n'être pas agité par nos passions et aveuglé par nos préjugés. M. Jacques de Coussange, dans l'intéressante préface qu'il a mise à la traduction du livre de M. Höffding, marque bien ce double mérite de l'auteur, et l'influence assez insoupçonnée que l'œuvre de Rousseau a exercée en Suède et en Norvège ainsi qu'au Danemark : par là M. Höffding sympathise assez avec Rousseau pour l'aimer et le comprendre.

Peut-être le savant historien de la philosophie moderne aurait-il pu marquer à grands traits les principaux courants selon lesquels s'exerça au XIXe siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, l'influence de Rousseau. Il définit du moins à la fin de son livre, en termes très justes et très précis, les rapports de l'œuvre de Rousseau avec le socialisme et la Révolution française. Rousseau est révolutionnaire dans ses principes et son idéal; mais il est d'une circonspection extrême quand il s'agit de les appliquer aux cas particuliers : il estime que la forme de société et la culture doivent toujours être adaptées aux circonstances : l'opportunisme est une des tendances fondamentales de sa pensée politique. Rousseau considère la démocratie pure comme impossible, une nation entière ne pouvant être assemblée sans interruption; la meilleure forme de gouvernement est une aristocratie où le pouvoir s'assure de son accord avec la volonté générale au moyen d'assemblées qui réunissent tous les citoyens et qui lui impriment sa direction. L'idéal de Rousseau est un petit Etat qui ne connaît ni la richesse ni la division du travail, un Etat agricole où la population urbaine sera réduite au minimum, où l'agriculture et l'artisanerie domineront, où la grande industrie et le commerce auront un rôle aussi limité que possible. C'est surtout par sa critique de la division du travail que Rousseau prépare le socialisme: car il ne songe nullement à supprimer la propriété privée sans laquelle il n'imagine même pas de société; un Etat de propriétaires égaux entre eux, et d'artisans aisés, voilà ce qu'il rêve : « Ce sont les classes moyennes dont il est le prophète et la question sociale n'a pas encore le caractère déterminé d'une question ouvrière qu'elle aura au XIXe siècle. » (p. 162). Au point de vue plus purement politique « rien n'était plus contraire à l'esprit de Rousseau que la pensée de ceux qui, en 1793, ont cru pouvoir tirer du *contrat social* une constitution »... Pour ce qui est de la Terreur, s'il avait vécu à cette époque, il eût certainement été parmi les victimes. Plus encore que l'idée de la souveraineté populaire, c'est la doctrine de Rousseau sur l'instinct de conservation de la nation qui a agi à l'époque révolutionnaire.

« Il a éveillé l'orgueil d'être citoyen, a fait de ce mot un titre d'honneur et a provoqué une reconnaissance du sentiment national. Quoiqu'il se fût délivré de toutes les relations sociales, il a été l'avocat de la patrie et de la famille : rien ne lui était plus étranger qu'un cosmopolitisme abstrait ». Et c'est peut-être au fond du nationalisme que le « métèque » Rousseau est le plus authentiquement l'ancêtre. — *E. Laskine.*

Georges Mercier. — **Le minimum de salaire.** Lyon, Rey, in-8, 154 p.

La notion du minimum de salaire, suffisamment claire pour susciter et soutenir un mouvement ouvrier, demeure cependant difficile à enclore dans une proposition théorique rigoureuse. Aussi n'en rencontrera-t-on point la formule décisive dans cet ouvrage. Néanmoins, l'auteur a fait un effort très méritoire, non seulement pour dégager les traits essentiels des théories du salaire minimum, celle des canonistes comme celle des socialistes, et pour en marquer les différences, mais aussi pour construire à son tour un système des causes qui déterminent le salaire. Selon lui, l'importance accordée dans la détermination du taux des salaires à la loi de l'offre et de la demande a été fort exagérée. De même, la productivité du travail, pas plus que la prospérité de l'industrie ou que le rapport des capitaux disponibles à la quantité de force-travail employée ne suffisent à donner une explication intégrale de la valeur du travail. A ces causes objectives, il convient d'ajouter des éléments subjectifs: le salaire se détermine, en partie, par la tradition, par la notion de juste prix et de minimum d'existence, et par l'idée que les ouvriers eux-mêmes se font de leurs besoins. Ces causes psychologiques, toutes réelles qu'elles soient, n'agissent pourtant pas assez, mais qu'on se libère de la croyance au fatalisme des lois économiques, que l'on oublie moins la fin purement humaine de la vie économique, et la notion de justice se fera sa place légitime dans la rémunération du travail.

Cette intéressante étude est appuyée sur un bref exposé des législations étrangères et des projets français relatifs au salaire minimum. — *Roger Picard.*

Le gérant : Léon Simon.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

Auguste Bebel [1]

La nouvelle de la mort de Bebel nous est parvenue trop tard pour que nous puissions dire, dans notre dernier numéro, toute la part que la Revue Socialiste *prend à la tristesse que cet événement cause à l'Internationale socialiste. Nous exprimons ici à la famille d'Auguste Bebel, ainsi qu'à nos camarades de la Social-Démocratie, nos condoléances et notre sympathie les plus sincères.*

La Rédaction.

Un sort cruel vient d'enlever de nouveau l'un des mieux doués et des plus grands parmi les militants socialistes, un homme qui dès les premiers temps du mouvement ouvrier en Allemagne avait infatigablement combattu à la tête de ce mouvement, un homme qui incarnait en quelque sorte dans sa personne la tradition même du parti : le vétéran des luttes socialistes, Auguste Bebel, est mort.

De Passugg, dans le canton des Grisons, où Bebel s'était rendu il y a quelque temps pour chercher un soulagement à ses maux, sa fille si durement éprouvée, Mme Frida-Simon Bebel, nous envoie la douloureuse nouvelle de sa mort, survenue dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 août. Il y a longtemps déjà que la maladie avait commencé ses ravages dans le corps de Bebel; et lui qui voyait dans notre tâche grandiose la fin même de sa vie, avait dû dans les dernières

(1) Traduit du *Vorwärts*, numéro du 14 août 1913.

années renoncer à participer activement à la vie parlementaire. Le destin était encore venu ajouter à la maladie des coups cruels : la mort de la compagne bien-aimée de toute son existence, peu après la mort prématurée de son gendre, puis une grave maladie de sa fille unique. Mais le vieillard aux cheveux blancs surmontait avec une énergie magnifique chacune de ces épreuves, et cherchait dans le travail du Parti à oublier les douleurs du corps et celles de l'âme. Pourtant la maladie de Bebel s'aggrava. A plusieurs reprises les médecins lui conseillèrent de se retirer dans la vie privée et d'éviter toute fatigue : mais, habitué à la lutte, il ne voulait rien savoir du repos. Son âme ardente ne se sentait à l'aise qu'au plus fort de la mêlée politique, lorsqu'il pouvait lutter pour le grand mouvement social auquel il avait consacré sa vie. Malgré les prières de ses amis intimes il projetait jusqu'au dernier moment d'entreprendre le voyage d'Iéna, pour prendre part aux délibérations du Congrès. Mais la mort a mis fin maintenant à tous les plans et à toutes les espérances : notre chef vénéré n'est plus, lui dont le nom était devenu pour des milliers de travailleurs allemands le symbole de leurs aspirations politiques, de leur pensée et de leur effort.

Aucun des chefs de la Social-Démocratie n'a jamais possédé à ce degré le cœur des masses; aucun n'a soulevé dans les réunions publiques, les assemblées du Parti et les Congrès les mêmes acclamations que Bebel, car le prolétariat reconnaissait dans ce vieillard à la chevelure d'argent, à l'âme ardente, son propre moi, élevé en quelque sorte au-dessus de soi-même. Le prolétariat voyait en Bebel la chair de sa chair, l'homme de confiance qui pouvait sans doute se tromper sur tel ou tel point, mais dont chacun savait qu'il tenait par toutes les fibres de son cœur au peuple, à la classe ouvrière, et qu'il ne les abandonnerait jamais, dût-il tomber victime de son dévouement à leur cause. C'est pourquoi il n'y a pas eu et il n'y a pas parmi les chefs de la Social-Démocratie allemande un seul homme qui ait exercé sur le prolétariat allemand une influence aussi profonde que Bebel — pas même

Marx et Engels, pas même Lassalle. Ceux-là étaient des intellectuels, et ils avaient beau mettre toute leur pensée et toutes leurs forces au service du mouvement socialiste : il leur arrivait souvent de penser et de sentir autrement que le prolétariat. Ils venaient du dehors, et ce qu'ils apportaient, science théorique, connaissances historiques et économiques, était quelque chose de purement intellectuel qui ne pénétrait dans les cerveaux que lentement, au prix de longs et pénibles efforts. Bebel, au contraire, était lui-même un produit de ce prolétariat, il en était sorti dans des circonstances peu favorables, et il réunissait en lui, portées à un degré d'ailleurs exceptionnel, les qualités et les vertus de la classe ouvrière qui cherche à améliorer sa condition, les forces et les capacités de cette classe, sa pensée et ses sentiments. Aussi le prolétariat trouvait-il dans « son » Bebel quelque chose d'étroitement apparenté à sa propre nature.

Bebel comptait parmi les plus anciens vétérans de la Social-Démocratie, et il appartenait au Reichstag depuis la fondation de ce dernier. Né le 22 février 1840 à Cologne, fils d'un sous-officier prussien, il vécut une jeunesse triste, son père étant mort en 1844 et son beau-père, un militaire invalide qui touchait une pension très modique, étant disparu à son tour au mois d'octobre de l'année 1846; Bebel fut d'abord élève de l'école primaire de Brauweiler; il fréquenta ensuite l'école primaire de Wetzlar et apprit le métier de tourneur. Il se fixa après quelques années de voyage à Leipzig en 1860 et y devint en 1864 maître-tourneur. Il adhéra à Leipzig au mouvement ouvrier, fut en 1865 élu président de l'association pour l'éducation des travailleurs, puis membre du comité permanent des associations ouvrières allemandes, et en 1867 président de ce comité.

En 1867, eurent lieu les premières élections au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord : Bebel, alors âgé de vingt-sept ans, fut élu au Reichstag, dont il fit partie depuis cette époque, sauf quelques interruptions de courte durée, et dont il était le doyen, non par l'âge, mais par l'ancienneté de

services parlementaires. Il représenta jusqu'en 1877 la circonscription saxonne de Glauchau-Meerane, puis, de 1877 à 1881, Dresde, et, de 1883 jusqu'à sa mort (à part un mandat de peu de durée pour Strasbourg-Ville), la première circonscription de la ville de Hambourg.

Jusqu'à la réunion du parti ouvrier d'Eisenach avec les Lassalliens, à Gotha, en 1875, Bebel appartint au parti d'Eisenach, dont il était, avec Liebknecht, le principal chef. La fusion une fois opérée, il entra dans le parti social-démocrate, qui venait d'être fondé, et dont il ne tarda pas à devenir le *leader* dans le pays comme au Parlement. Par son talent d'orateur entraînant, par le sérieux profond de ses convictions, par ses vastes connaissances, acquises au prix d'un travail personnel incessant, il conquit le respect de ses adversaires les plus fanatiques. Toutes les fois que Bebel parlait au Reichstag, il trouvait l'assemblée attentive à ses paroles, et c'est pour une bonne part à son activité qu'il faut attribuer le fait que la Social-Democratie, reçue d'abord avec des railleries et des insultes, finit par se faire au Reichstag une place de plus en plus importante et considérée.

Le parti social-démocrate récompensa l'activité dévouée et infatigable de Bebel en lui confiant plusieurs de ses fonctions les plus hautes et les plus honorifiques. Le Parti l'élu président et le mit, par ce vote, à sa tête comme chef suprême ; dans cette position il a rendu au parti d'inestimables services comme tacticien, comme organisateur et comme travailleur dévoué, dont la force de travail ne reculait devant aucune tâche. Optimiste, nul échec ne parvenait à l'abattre : et lorsque la série des succès était interrompue par quelque accident, il savait encourager à de nouveaux efforts et à des tâches nouvelles en montrant à tous le but élevé qu'il s'agissait d'atteindre. En lui s'unissait à un tempérament indomptable et ardent un sens aigu des faits et des besoins du moment, ainsi qu'une ténacité inlassable dans la poursuite des fins reconnues par lui désirables.

C'est ainsi qu'il conquit, dans la Social-Democratie alle-

mande, une position plus considérée et une vénération plus générale que nul autre chef. Et à l'étranger aussi, dans les partis socialistes, frères du parti allemand, il jouissait de la considération la plus haute : on le vit bien lorsque le vétéran Bebel fêta, le 22 février 1910, son soixante-dixième anniversaire et que l'Internationale tout entière lui envoya de tous les points du globe ses vœux les plus cordiaux. Son soixante-dixième anniversaire fût un jour de fête pour le prolétariat du monde entier. Comme l'écrivait alors Jean Jaurès, c'est le privilège des âmes hautes et pures qui se sont données tout entières à une grande idée, d'ignorer aussi bien les basses paniques que le repos paresseux dans la joie de la victoire. De toute la vie et de toute l'action de Bebel se dégage, pour l'Internationale, l'enseignement d'un idéalisme vigoureux, courageux et sage. Bien des fois, Bebel a été le lien vivant, le centre de sympathie qui, au milieu des discussions les plus passionnées, a maintenu l'action commune des forces diverses.

Malgré son activité énorme et épuisante au service du Parti, Bebel trouva jusque dans les dernières années de sa vie du temps pour l'étude et la culture de son esprit. Il encourageait de toutes ses forces toutes les mesures propres à satisfaire les besoins intellectuels de la classe ouvrière; et si le Parti possède aujourd'hui d'excellentes institutions d'éducation, c'est en grande partie l'œuvre de Bebel. L'école du Parti, notamment, doit sa fondation et ses progrès aux suggestions et au soutien vigoureux d'Auguste Bebel.

Bebel a aussi beaucoup écrit : il est l'auteur d'un grand nombre de travaux sur des sujets historiques et sur le socialisme, et ces travaux prouvent la diversité de ses préoccupations et de ses connaissances. Son livre *La femme et le socialisme* est parmi les œuvres qui composent la littérature politique de langue allemande une de celles qui ont eu le plus grand succès : c'est un *standard-work* dans la lutte pour la libération du sexe féminin, un livre qui a éveillé et appelé des centaines et des milliers de femmes au combat pour leurs droits longtemps méconnus.

Il est facile de comprendre que dans les luttes politiques constantes qu'il a dû soutenir, Bebel n'ait point échappé aux persécutions et aux expulsions. Déjà, en 1872, il fut, pour une prétendue tentative de haute trahison contre l'Empire allemand, condamné, avec Liebknecht, à deux années de forteresse. La même année il lui fut octroyé neuf mois de prison pour lèse-majesté, et son élection au Reichstag fut en même temps annulée, mais il fut réélu au début de 1873 par 10.000 voix. D'autres procès suivirent ceux-là, de sorte que Bebel a passé en prison cinquante-six mois de sa vie.

Ainsi Bebel n'a point été épargné, durant son existence, par le destin, et pourtant sa vie est une vie riche et magnifique, remplie par l'activité et le travail créateur au service d'une grande idée. Et s'il a dû traverser, dans sa lutte pour le haut idéal de civilisation du socialisme, bien des moments pénibles, il n'en a pas moins trouvé, dans le combat, dans la préparation d'un avenir meilleur, la plus haute satisfaction, le bonheur de sa vie. Son nom appartient à jamais à l'histoire; ceux pour qui il a lutté et souffert, ceux-là ne l'oublieront pas; il vit dans le cœur fidèle des malheureux et des déshérités, auxquels il avait consacré sa vie.

La Convention collective de Travail

(Projet Groussier)

Notre ami Arthur Groussier, député de Paris, a déposé sur le bureau de la Chambre, le 5 décembre dernier, un rapport au nom de la Commission du Travail chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conventions collectives de travail, présenté au début de l'actuelle législature par M. Viviani, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

En même temps qu'il se consacrait à la défense de la Représentation Proportionnelle et qu'il élaborait à son sujet une douzaine de rapports successifs sur les contre-projets et amendements les plus divers, Groussier trouvait encore le loisir d'écrire un volumineux rapport sur la Convention collective. Il y réunissait des documents précieux sur son histoire en France et à l'étranger, sur l'attitude des patrons et des ouvriers à son égard, sur la jurisprudence qui la régit actuellement, sur l'avis des juristes; enfin il élaborait un contre-projet de loi.

Nous ne pouvons songer à indiquer ici que les points capitaux de ce gros travail.

* * *

La convention collective de travail est un accord par lequel les intéressés — patrons et ouvriers — fixent d'avance les conditions dans lesquelles devront être passés les contrats de

travail entre eux; elle établit que les intéressés ne pourront s'engager réciproquement l'un vis-à-vis de l'autre pour l'exécution d'un genre de travail déterminé, dans une exploitation, localité ou région déterminées, que dans les conditions préalablement fixées par l'accord survenu entre eux ou leurs représentants.

La C. C. de travail doit donc dans la pratique être suivie de contrats individuels de travail conclus par les intéressés aux conditions fixées par la convention; elle n'a d'effet qu'à cette condition.

C'est pourquoi il est préférable d'employer la locution de « Convention collective » plutôt que celle de « Contrat collectif », car le mot de contrat entraîne l'idée d'un engagement immédiat, direct et non conditionnel. Or, celui qui a signé une convention collective ne se trouve engagé que s'il lui plaît de conclure un contrat de travail dans la profession et la région prévues à la convention : il sera alors tenu de conclure ce contrat aux conditions de la convention.

La C. C. « est un accord dans lequel personne ne s'engage à travailler ni personne à faire travailler : chaque patron reste, pendant sa durée, maître de restreindre le personnel qu'il emploie, de fermer même son usine s'il ne peut plus l'exploiter avec profit, sans pour cela manquer à ses engagements ; chaque ouvrier reste, de son côté, libre de quitter l'atelier où il est engagé, d'aller exercer sa profession aux conditions qu'il voudra en dehors de la région où la convention collective est applicable, de changer de métier si ses goûts ou ses intérêts l'y poussent. La seule chose à laquelle les uns et les autres se soient engagés, c'est à ne conclure aucun contrat individuel de travail, dans une profession et dans une région déterminées, dont les clauses soient en contradiction avec les conditions fixées par la convention collective (1). »

Voyons quel peut être le détail de cet accord, sur quoi il

(1) M. Colson, *Bulletin de la Société d'études législatives*, 6e année, 1907, p. 182.

porte. Prenons deux exemples. Les conventions collectives étant souvent d'assez longs documents, force nous est d'en résumer les passages les moins importants.

Convention des blanchisseurs de la région de la Seine, conclue à Boulogne, le 26 octobre 1891, sans avoir recours à la grève.

La convention est signée par les délégués des chambres syndicales (ouvriers et patrons) de la blanchisserie parisienne; elle fixe « les conditions, us et coutumes sous lesquels s'exerce le travail manuel dans les établissements de blanchisserie ». Soumise à cinq organisations syndicales patronales et ouvrières, elle a été par elles approuvée.

L'article 2 fixe le minimum de salaire, nourriture à part, à 0 fr. 50 l'heure pour les hommes au-dessus de dix-huit ans, et à 0 fr. 30 pour les femmes (même condition d'âge).

« Article 3. — En principe, le salaire est basé sur la capacité de l'ouvrier, sur son aptitude au travail, sur son assiduité et son intelligence. Ce salaire varie donc, mais sans jamais descendre au-dessous du prix minimum fixé ci-dessus, quand il s'agit des adultes exerçant depuis longtemps le métier. »

L'article 7 fixe à cinq jours le délai-congé tant de la part du patron que de celle de l'ouvrier, sauf cas de force majeure.

L'article 8 stipule que le patron devra une indemnité de cinq journées de dix heures à 0 fr. 50 pour les hommes et à 0 fr. 30 pour les femmes, au cas où il renverra un salarié sans motifs plausibles et sans justifier d'un cas de force majeure. Réciproquement, l'ouvrier ou l'ouvrière qui quittera l'exploitation sans justifier d'un cas de force majeure devra à son patron la même indemnité.

L'article 13 stipule qu' « il est formé dans chaque grand centre du blanchissage une chambre dite du travail de la blanchisserie, sorte de commission arbitrale composée de deux patrons et de deux ouvriers ». La mission sera « d'obtenir une conciliation chaque fois qu'elle le pourra et qu'elle le jugera nécessaire. »

Citons encore, *in extenso*, une C. C. américaine, remarquable par la brièveté de chaque article.

Elle fut conclue entre la fabrique de chaussures Buckley et Cie, de Port-Jervis (Etats-Unis), et ses ouvriers, représentés par un membre du conseil exécutif central des Chevaliers du Travail (syndicat ouvrier), à la suite d'une grève survenue en janvier 1888.

1° La maison n'emploiera que des Chevaliers du Travail ;

2° Elle traitera en toute occasion avec les comités ouvriers ;

3° Tous les ouvriers occupés avant la grève seront repris de préférence aux autres ;

4° La maison paiera les prix du tarif de l'Union ;

5° On y appliquera les règles établies par l'Union pour l'apprentissage. En cas de contestation, pouvant dégénérer en grève, les ouvriers s'engagent à empêcher, autant que possible, les apprentis de cesser le travail ;

6° Le tarif sera affiché dans la fabrique, bien en vue ;

7° Ce tarif ne sera pas changé sans un avertissement préalable de trente jours donné par l'une ou l'autre partie ;

8° Les ouvriers reconnaissent au patron le droit de renvoyer tout ouvrier coupable d'ivrognerie, de négligence ou de toute autre faute ;

9° La maison consent à fournir au comité ouvrier les motifs de renvoi ;

10° Tous les différends seront jugés par un conseil d'arbitrage de trois membres : un patron, un ouvrier et le troisième nommé par les deux autres ;

11° Cette convention est faite pour une année ;

12° Trente jours avant l'expiration de la convention, une commission mixte sera chargée d'en opérer le renouvellement avec les modifications qu'elle jugera nécessaires ;

13° La maison pourra, si elle le désire, apposer sur tous ses produits le sceau de l'Union ouvrière.

La teneur et le ton général de chaque convention collective varient naturellement suivant les circonstances qui ont présidé

à son élaboration, suivant les positions respectives des parties, suivant qu'elle a été précédée de simples pourparlers pacifiques ou d'une grève, suivant la cause déterminante de cette grève, etc.

La fixation des tarifs de main-d'œuvre tient naturellement une place importante dans les conventions collectives. Beaucoup de célèbres conventions collectives citées par Groussier ont l'établissement des prix de main-d'œuvre pour objet principal, parfois unique.

Mais d'autres questions que celles relatives aux salaires sont très fréquemment touchées par les conventions collectives : elles concernent surtout le règlement intérieur des usines ; le patron s'engage, comme dans la C. C. américaine citée ci-dessus, à ne pas embaucher d'ouvrier non syndiqué, ou bien à ne pas faire travailler ses ouvriers plus d'un certain nombre d'heures par jour ou par semaine, à ne pas tenir rigueur aux grévistes et à les embaucher de préférence. Les ouvriers, par contre, s'engagent généralement à ne point faire grève tant que la convention collective sera en vigueur, soit que sa durée soit déterminée d'avance, soit que, d'une durée indéterminée, elle n'ait encore été officiellement dénoncée dans les délais prévus par aucune des parties ; ils s'engagent aussi, d'ordinaire, à ne point travailler chez d'autres patrons de la même région à des taux inférieurs à ceux fixés par la convention. Cette dernière clause constitue pour le patron qui l'a signée une sorte d'assurance que les concurrents de sa région n'auront point de main-d'œuvre (1) à meilleur marché que lui.

Les clauses d'une convention collective de travail, comme celles de toute convention quelconque, peuvent varier à l'infini. C'est donc entre les mains de parties qui en comprennent toute la valeur, toute la portée, et qui ont l'intelligence et

(1) Il s'agit naturellement de la main-d'œuvre régionale ; un patron de la même région, mais non signataire de la C. C. régionale, pourrait faire venir d'une autre région de France ou de l'Etranger une main-d'œuvre à meilleur compte que la C. C. régionale n'engagerait en aucune manière.

la puissance suffisantes pour en tirer parti, un instrument d'une remarquable souplesse.

*
* *

On doit s'étonner, dans ces conditions, de l'attitude nettement hostile qu'ont opposée toutes les Chambres de commerce de France au premier projet de loi relatif à la convention collective, déposé le 2 juillet 1906 par M. Doumergue, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail (1).

Ce n'est pas généralement contre tel ou tel article du projet que les mandataires des chefs d'exploitation élèvent leur critique : c'est contre la convention collective elle-même, qu'ils repoussent comme devant porter une atteinte mortelle à leur liberté, à l'industrie française elle-même. Cette attitude toute théorique est bien surprenante si l'on tient compte du développement qu'ont déjà atteint dans la pratique les C. C., non seulement à l'étranger, mais même en France ; elle est due incontestablement à ce que ces représentants autorisés des grandes affaires françaises se sont prononcés sur cette question sans s'être donné la peine de l'étudier avec quelque soin.

Il n'y a pas lieu de discuter la plupart des critiques adressées par les Chambres de commerce au projet Doumergue, car elles ne portent pas sur la teneur réelle des articles, mais sur un sens imaginé que les rapporteurs leur ont faussement attribué. Voici quelques exemples.

M. Touron, sénateur, au nom de la Chambre de commerce de Saint-Quentin :

« Le syndicat devient le surveillant de toutes les usines et de tous les patrons. Vous voilà à la merci d'une poursuite exercée par qui ? Non plus par des fonctionnaires, non plus par des inspecteurs, mais par des syndicats. En un mot, vous

(1) Ce projet, très vaste, comprenait 56 articles groupés en cinq titres : 1° Formation du contrat de travail ; 2° Des conventions collectives relatives aux conditions du travail : 3° Des règlements d'atelier ; 4° Effets du contrat de travail ; 5° Cessation et rupture du contrat de travail.

êtes sous le coup de procès intentés par les syndicats sous prétexte que vous êtes censé avoir accepté une convention à laquelle vous n'avez pas pris part. C'est là une innovation des plus graves. »

Elle le serait assurément; mais elle ne se trouve pas dans le texte incriminé (art. 20). Cet article « n'accorde l'action que contre les cocontractants, ce qui, ajoute Groussier, devrait paraître logique à tous ».

Plus loin, le même industriel s'écrie :

« Comment voulez-vous que l'on *m'oblige* à traiter collectivement avec le syndicat tant que celui-ci ressemblera à une horde inorganique, qui n'a aucune situation légale, aucune surface, aucune conscience ? »

Aucun projet relatif à la convention collective n'a songé à la rendre obligatoire ; la convention collective reste absolument facultative. Quant à l'appréciation que porte M. Touron sur les syndicats, elle n'est pas partagée par de nombreux industriels français.

En 1910, l'Office du travail a été avisé de la signature de 252 conventions collectives; en 1911, de 202. Une certaine proportion des premières étaient encore en vigueur ou furent renouvelées pour 1911.

Voici la répartition de ces conventions par catégorie professionnelle :

	Nombre de conventions	
	1911	1912
Bâtiment	98	98
Industrie du livre et papier	8	27
Agriculture	17	22
Transports et manutention	16	21
Textile et vêtement	11	18
Forêts	5	13
Mines et carrières	3	12

	Nombre de conventions	
	1911	1912
	—	—
Bois	14	11
Cuirs et peaux	3	7
Alimentation	7	5
Métaux	15	5
Travail des pierres et verrerie	2	5
Employés de commerce	2	2
Industries chimiques	1	1
Divers	0	5

Ces engagements ont été conclus pour des durées variables :

Durée	Nombre de conventions	
	1911	1910
—	—	—
Moins de 1 an	3	6
De 1 à 2 ans	19	23
De 2 à 3 ans	10	15
De 3 à 4 ans	15	19
De 4 à 5 ans	1	16
5 ans	10	38
Pour la durée des travaux en cours	2	3
Sans détermination de durée	142	132

Voilà donc plusieurs centaines de chefs d'industrie qui ont estimé avantageux de signer, en toute indépendance, des conventions collectives avec des syndicats ouvriers ou avec des groupements professionnels de fait, les ouvriers de leur exploitation, par exemple. Ils n'ont pas partagé la défiance de M. Touron au sujet des groupements ouvriers, leur manque de surface et de conscience.

Ils n'ont fait en cela que suivre l'exemple de l'étranger qui dès une époque assez reculée, en Angleterre dès le milieu du

XIX[e] siècle, n'a pas hésité à faire confiance aux ouvriers, et a compris que c'était beaucoup moins en faisant appel à la loi qu'aux sentiments de responsabilité, de dignité, d'honneur des ouvriers, en même temps qu'à leurs intérêts, qu'on les pourrait amener à respecter des conventions collectives.

M. David-Mennet, rapporteur de la Chambre de commerce de Paris, reprenant à son tour l'idée de M. Touron au sujet de la responsabilité pécuniaire des syndicats en cas d'inobservation de la convention collective, déclarait « que la plupart des syndicats ne disposent que de ressources insignifiantes », alors, ajoutait-il, « qu'en Angleterre il n'en est pas de même et les trade-unions sont assez riches pour payer leurs fautes ».

Groussier fait observer que cet argument ne porte pas, car la convention collective n'a aucune existence légale en Grande-Bretagne et il n'y a aucun exemple d'une action quelconque engagée relativement à une convention collective.

M. Paul Fournier, rapporteur de la Chambre de commerce de Marseille, repousse la C. C. parce qu'elle a pour objet de faire préférer « des règles plus ou moins sagement improvisées... à des usages lentement et rationnellement élaborés ». Combien de C. C. conclues en France ou à l'étranger pourrions-nous citer qui sont devenues, depuis plusieurs décades qu'elles sont en pratique, de véritables usages consacrés par le temps : tout ce qui les distingue des « us lentement élaborés », c'est qu'elles sont écrites et signées, tandis que ces derniers ne le sont pas. Aussi bien ne peut-il pas se présenter dans l'industrie contemporaine des cas nouveaux, des questions non encore tranchées par la routine et par l'usage, et ne sera-t-il pas alors indispensable de leur donner des solutions « plus ou moins sagement improvisées » ? Le rôle du chef d'industrie — et c'est ce qui fait son intérêt — consiste précisément à se prononcer à chaque instant sur les questions nouvelles et non pas à vivre toujours sous la somnolente tutelle des routines et des usages. Si les solutions adoptées sont groupées dans une C. C., en seront-elles nécessairement plus mauvaises ?

M. Paul Fournier s'écrie d'ailleurs : « Rien ne justifie, rien même n'explique la pensée qui a guidé la main du législateur dans la rédaction *d'une formule aussi attentatoire à la liberté des contrats.* » Il n'a évidemment pas lu avec attention le texte de la loi qu'il critique.

M. Doumerc, président et rapporteur de la Chambre de commerce de Montauban, adresse aux C. C. des critiques qui ne portent pas; comme son collègue de Marseille, il a mal lu le projet.

« Généralisées et uniformisées, elles peuvent faire obstacle à tout progrès industriel ». Il ne tiendra qu'aux chefs d'industrie de ne pas les généraliser et uniformiser puisqu'ils ont toute latitude pour conclure ou ne pas conclure des C. C. La généralisation des C. C. en Allemagne et en Angleterre ne paraît d'ailleurs pas avoir arrêté le développement industriel de ces deux nations.

« De vieux ouvriers, qui pourraient travailler à des conditions inférieures à celles stipulées pour les autres ouvriers, ne pourront pas s'employer si la convention collective est muette sur leur cas ». Si les représentants des ouvriers chargés de l'élaboration de la C. C. oublient leurs anciens, les bons patrons comme M. Doumerc ne les oublieront pas : d'ailleurs on peut toujours faire une nouvelle C. C. relative à tel nouveau sujet sur lequel l'accord des parties vient de se faire.

« Les ouvriers d'élite se trouveront sacrifiés au profit des travailleurs médiocres et les forts seront opprimés par les faibles, qui auront le nombre pour eux. Rien ne peut être plus contraire aux véritables intérêts du pays et à ceux de la classe ouvrière elle-même. » Tous les exemples de C. C. en vigueur tiennent au contraire le plus grand compte des diverses valeurs productives (1). Le jour où un syndicat présenterait à un patron une C. C. avec salaire uniforme pour tous, le patron n'aurait qu'à ne pas la signer, s'il estime la mesure injuste.

Ce n'est qu'avec l'accord des chefs d'entreprise que toutes

(1) Voir l'art. 3 de la C. C. des Blanchisseurs, citée plus haut.

les injustices de la C. C. pourraient ruiner l'industrie française.

« Les contrats collectifs deviendraient à bref délai obligatoires, ce qui serait néfaste pour l'industrie française. »

Mais on se garde bien de nous dire pourquoi et comment cette obligation s'établirait aussi.

On comprend qu'ainsi déformé le projet de convention collective ait été repoussé par la Chambre de commerce de Montauban : cet exposé fantaisiste n'a rien de commun avec le texte officiel.

Des critiques de ce genre ne nous renseignent même pas sur le sentiment exact des patrons français au sujet de la convention collective et le projet de loi y relatif, puisqu'ils se font de cette convention une idée absolument fausse et condamnent des dispositions que le projet ne contient pas.

Indiquons simplement que le plus grand nombre des critiques oublient, comme l'indique à maintes reprises Groussier au cours de l'examen des décisions patronales, « que la convention collective domine et ne supprime pas le contrat individuel, et qu'elle est facultative et non obligatoire. De plus, rien n'empêche qu'elle soit facilement revisable, suivant les conditions de l'industrie ».

Parmi ces protestations à faux et ces critiques injustifiées qui s'élèvent du côté patronal, deux notes discordantes se font entendre.

C'est d'abord M. Beauregard, député, professeur de droit, qui cherche à faire saisir au congrès de la Fédération des industriels et des commerçants français combien fausse est l'idée qu'ils se font de la C. C.

« On appelle C. C., dit-il, un ensemble de clauses passées entre les représentants ouvriers et patronaux syndiqués ou non ; et dans cette convention il est stipulé qu'ouvriers et patrons s'astreindront à certaines conditions.

« Comment pourriez-vous repousser ce genre de contrat

et déclarer qu'il est inadmissible ? Ce sont les parties elles-mêmes qui le passent.

« Comment pourriez-vous dire que les Français n'ont pas le droit de se réunir à plusieurs pour traiter avec plusieurs personnes ? C'est la force des choses qui oblige à reconnaître la validité d'un pareil contrat...

« N'allez pas demander qu'à l'heure actuelle on repousse le contrat collectif. Vous ne le pouvez pas.

« Pourquoi le repousseriez-vous ?

« Il ne se produit que lorsque les patrons y consentent. »

A M. Japy, qui préconisait une modification de la loi de 1884 afin que les patrons puissent « traiter avec les syndicats ouvriers offrant des garanties sérieuses », M. Beauregard répondait justement :

« Cela vous regarde. Il vous convient ou non de signer des conventions avec un certain nombre de groupements ; vous avez raison ou vous avez tort; cela ne regarde que vous. Si vous signez sans avoir de garanties, vous serez un peu imprudents, mais la loi ne se charge pas de vous rendre prudents ; c'est votre affaire. »

La seconde voix discordante est celle de M. Gavelle, industriel, qui a saisi le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture d'un important rapport sur le contrat du travail. M. Gavelle juge assez sévèrement ses collègues des Chambres de commerce.

« Parmi les critiques formulées, dit-il, quelques-unes procèdent de la conception trop individualiste que beaucoup d'employeurs ont de leurs droits à l'égard de leurs collaborateurs et dénotent un esprit d'hostilité systématique contre toute intervention législative en faveur des travailleurs.

« Elles sont l'expression de la défiance que leur inspire tout changement dans leurs habitudes, qui leur paraît une menace pour leurs intérêts.

« De ce que ce genre de critique a d'excessif, il est à croire que le Parlement tiendra peu de compte, et l'on ne pourra ni s'en étonner, ni le regretter.

« Il faut savoir être du temps où l'on vit et ne pas s'arrêter aux criailleries de la routine. »

M. Gavelle précise quelles sont les règles qui, à son sens, doivent présider à l'élaboration d'une loi sur la matière :

« 1° Se garder d'introduire dans la loi des prescriptions tracassières, vexatoires, contraires aux usages, aux habitudes et aux convenances des parties intéressées ;

« 2° Ne pas vouloir y entrer dans des détails trop minutieux ;

« 3° Ne pas chercher à substituer la volonté du Parlement à celle des parties contractantes ;

« 4° Entourer seulement leurs conventions de garanties telles que les parties se trouvent l'une vis-à-vis de l'autre dans une réelle indépendance pour les conclure et sauvegarder le libre arbitre de chacun, en n'accordant la sanction de la loi qu'aux contrats qui en sont l'expression sincère ;

« 5° Eviter non moins soigneusement de mettre ni l'une ni l'autre d'entre elles à la merci de l'arbitraire du juge... ;

« 6° Mettre obstacle aux contrats léonins... »

*
* *

La C. G. T., au Congrès de Toulouse 1910, a voté l'ordre du jour suivant relatif à la C. C.:

« Le Congrès

« Déduit de l'expérience que les contrats existants sont la résultante des luttes soutenues par la classe ouvrière organisée ;

« Qu'ainsi le contrat collectif est lié à la manifestation d'une force solidaire commune, représentée par les syndicats ;

« Reconnaît que le contrat collectif est susceptible d'apporter des garanties de stabilité et de sécurité passagères, à la condition toutefois que les salariés exercent, pour l'application des contrats, et cela par la force de l'organisation, le contrôle, la surveillance sans lesquels le patron, poussé par ses intérêts, violerait les clauses dudit contrat ;

« Qu'il y ait lieu pour les travailleurs de recourir au contrat,

mais de telle façon qu'il assure de meilleures conditions de travail en dehors de toutes nouvelles stipulations légales qui constitueraient des restrictions ;

« Pour ces motifs, le Congrès repousse le projet du contrat légal. »

Le Congrès reconnaît donc l'utilité que peut avoir la convention collective; il aperçoit les garanties de stabilité et de sécurité passagères qu'elle offre à ceux qui la signent, et qui sont assez forts pour la faire observer.

Mais évidemment il n'a pas compris l'objet réel du projet de loi, lorsqu'il a voté la fin du troisième paragraphe : « mais de telle façon qu'il assure de meilleures conditions de travail, *en dehors de toutes stipulations légales qui constitueraient des restrictions* ». Les stipulations légales ne touchent pas aux conditions de travail, qui ne sont fixées que par la volonté des parties et ne dépendent que de leurs forces respectives: le plus libre jeu est laissé à chaque partie pour faire valoir ses désirs et pour les imposer à l'autre; nous sommes obligés de répéter à plusieurs reprises ces vérités que les intéressés n'ont évidemment pas comprises.

La réglementation légale proposée n'apportera d'ailleurs aucune restriction ni aux conditions du travail, ni même à celles de la convention, qui pourront être aussi variées que le désireront les contractants.

Le grand argument des adversaires ouvriers des C. C., c'est « qu'il faudra, en vertu de ce contrat, que vous demandiez la permission aux signataires du contrat et au gouvernement de cesser le travail et de faire vos revendications. Je dis que c'est l'esclavage de la classe ouvrière et l'anéantissement complet de l'organisation syndicale ; c'est par la force de l'action ouvrière et par la force de la volonté que nous saurons imposer nos contrats nous-mêmes et les rompre à volonté. Nous ne voulons rien accepter du gouvernement, qui n'a que de la tromperie à nous offrir... » (Constant, de la Fédération de la Voiture.)

Sans doute, le jour où la classe ouvrière sera toute-puis-

sante, elle imposera ses contrats et les rompra à volonté : ce ne seront plus alors des contrats qui engagent toujours deux ou plusieurs parties ; ce seront les volontés ou les caprices de la classe ouvrière, comme nous voyons actuellement les volontés et les caprices de certains patrons. Mais en attendant qu'il en soit ainsi, les C. C. donnent à la classe ouvrière certains avantages reconnus par le Congrès lui-même. Constant les repousse parce que les ouvriers signataires ne seront plus libres de faire grève quand il leur plaira. C'est vrai, en ce sens que les signataires d'une C. C. ne pourront brusquement. sans avis, pour un motif quelconque, faire grève sans se discréditer aux yeux de tous et sans encourir des poursuites civiles en rupture de contrat.

Est-ce à dire, cependant, qu'ils ne pourront plus défendre leurs intérêts ? Admettons que des signataires ouvriers d'une C. C. éprouvent le besoin de faire grève pour un motif donné. De deux choses l'une, ou bien ce motif a trait à une question non prévue à la C. C., et alors les ouvriers sont libres de la discuter par tous les moyens, même la grève, à supposer qu'ils ne se soient pas engagés par la C. C. à ne jamais recourir à la grève, en quelque cas que ce soit; ou bien ce motif se rapporte à une question prévue dans la C. C. et réglée par elle; et les ouvriers doivent accepter la solution qui lui a été donnée alors par eux-mêmes ou, tout au moins, qu'ils ont ratifiée et acceptée par avance; ils s'y sont engagés; en signant ils se sont assuré un certain nombre d'avantages et ils en ont assuré aussi au patron. « La convention une fois signée, ses condition s'imposent légalement aux deux parties. » Si cependant la C. C. signée par eux les lient, ils ont toujours l'ultime ressource de la dénoncer entièrement dans les délais prévus, à supposer qu'elle n'ait pas été conclue pour une durée fixée d'avance, ce qui est dans la pratique le cas le plus courant : ils reprendront ainsi leur indépendance et pourront agir à leur aise.

Si les C. C. sont bien rédigées, les ouvriers n'auront pas à demander la permission au cocontractant, et encore moins au

gouvernement (qui, en aucun cas, n'a rien à voir dans cette affaire), « de cesser le travail ou de faire leurs revendications ».

Lapierre, du Bâtiment, industrie où les C. C. sont déjà très répandues, disait :

« Nous luttons, nous, pour avoir des contrats collectifs ; mais nous considérons que le contrat collectif tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire sans sanction légale, doit être maintenu. Nous sommes adversaires du contrat collectif le jour où une loi viendra le sanctionner, parce qu'alors ce contrat collectif fera des syndiqués de simples machines à cotiser, ne venant plus aux réunions parce que le contrat collectif légal les aura rendus assez dociles et attachés à leur patron. »

La première idée exprimée est contraire aux faits. La C. C. n'est pas actuellement sans sanction légale. Les contrats individuels passés aux conditions stipulées par une C. C. sont des contrats valables, comme n'importe quels autres contrats, et leur rupture peut donner lieu à des poursuites civiles; nous en avons déjà de nombreux exemples dans la jurisprudence. Si les ouvriers s'imaginent que tant qu'une loi sur la C. C. n'aura pas été votée par le Parlement ils pourront signer des C. C. et n'en pas observer les clauses tout en n'encourant aucune poursuite, ils se trompent.

Comment d'ailleurs une loi ayant pour objet de fixer la jurisprudence et de la corriger sur certains points pourrait-elle faire « des syndiqués de simples machines à cotiser, ne venant plus aux réunions parce que la C. C. légale les aura rendus assez dociles et attachés à leur patron », c'est ce que Lapierre serait assurément bien empêché d'expliquer.

Le Congrès de Toulouse a entendu la voix de partisans convaincus des conventions collectives. Victor Renard, de la Fédération du Textile, les désigna comme « la seule forme de contrat dans la grande industrie » et exprima le vœu que cette convention, « chaque fois qu'elle a été dressée entre les patrons et ouvriers, ait force de loi ». Mais il n'examina pas

en détail le projet officiel. Mourgues déclara, dans le même esprit : « A l'heure actuelle, toutes nos organisations qui luttent pour une amélioration nouvelle ne luttent que pour obtenir le contrat collectif. Ce contrat n'a aucune valeur; pourquoi ? Parce qu'il ne lie que les membres des syndicats qui l'ont consenti. Nous voudrions que lorsqu'un contrat collectif intervient dans un centre ou dans une ville, entre une organisation patronale et une organisation ouvrière, ce contrat ait force légale pour tous les représentants, alors même qu'ils ne seraient pas syndiqués, des professions qui ont contracté cet engagement... »

Les ouvriers ont donc compris l'intérêt que présente pour eux la convention collective. Ils la voient pratiquer autour d'eux depuis assez longtemps pour que les résultats les aient frappés. Sans doute il y a encore de nombreux syndicalistes révolutionnaires qui se défient de la C. C., parce qu'elle est un obstacle à la grève brusque et de surprise. Mais j'ai la conviction que ce n'est là qu'une résistance théorique dont la pratique souvent vient à bout.

Quant au projet de loi, si la C. G. T. s'est prononcée contre lui, c'est d'abord parce que les syndicalistes révolutionnaires ne voudront jamais avoir l'apparence de soutenir ouvertement une loi présentée par un ministre ou votée par le Parlement ; c'est ensuite, et subsidiairement, parce qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d'en examiner le texte, la portée réelle, si nous en jugeons tout au moins par ce qu'ils ont dit.

*
* *

Les intéressés, patrons et ouvriers, ont donc affirmé par leurs organisations officielles que le projet de loi ne les intéressait pas, qu'ils y étaient même opposés; mieux valait à leurs yeux laisser les choses en l'état.

Pourquoi dans ces conditions le Parlement perdrait-il son temps à élaborer une loi dont personne ne veut ?

La vérité est que les Chambres de commerce et la C. G. T. n'ont pas exprimé l'opinion de l'unanimité des patrons et des ouvriers : il y a parmi les employeurs, comme parmi les employés, nous l'avons montré plus haut par des chiffres, une certaine proportion, une minorité, c'est certain, mais une minorité appréciable, qui s'intéresse à la réglementation de la Convention collective : et elle se compose de tous ceux qui ont signé déjà des conventions, qui ont été appelés devant les tribunaux civils à la suite de ruptures ou prétendues ruptures de contrat et auxquels les décisions des juges n'ont pas rendu justice. Les tribunaux ne sont guidés en effet actuellement par aucun texte spécial régissant cette matière nouvelle; ils ne peuvent interpréter les conventions collectives qu'à l'aide des principes généraux relatifs aux obligations et de la loi sur les syndicats de 1884. L'issue des contestations dépend donc uniquement de l'interprétation du juge (1).

« Le but unique du projet proposé, écrit Groussier, est de fixer la jurisprudence là où elle est trop incertaine et de la corriger sur les points où elle se montre trop manifestement en opposition avec les règles qui nous paraissent de la nature même de la convention...

« La jurisprudence, qui se forme difficilement sur la

(1) Notons à ce sujet que les pays dans lesquels la C. C. est le plus répandue n'ont pas jugé nécessaire jusqu'ici de lui donner une existence légale. Non seulement la Grande-Bretagne « où les associations ne semblent pouvoir ni poursuivre ni être poursuivies à raison de la violation des conventions », mais l'Allemagne, où l'on a cependant reconnu le besoin urgent d'une loi d'empire sur la matière « à cause des difficultés que la situation juridique actuelle du contrat et la jurisprudence opposent au développement de la C. C. », et aussi l'Italie et la Russie ont laissé aux intéressés seuls le soin de débattre entre eux leurs différends. Dans ces pays, la C. C. ne fonctionne jusqu'ici qu'en fait. Les Etats-Unis et la Belgique, sans réglementer la C. C., la sanctionnent cependant par une action syndicale, au moins en théorie, car il n'apparaît pas que dans la pratique les intéressés y aient grand recours. La C. C. est réglementée par la législation relative à l'arbitrage, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et Australie. La C. C. est prévue pour certaines réglementations spéciales en Autriche et en Espagne. Enfin, il n'existe de dispositions législatives générales sur la C. C. qu'en Suisse (loi fédérale du 30 mars 1911) et aux Pays-Bas (loi du 13 juillet 1907).

matière, nous paraît insuffisante pour trancher en équité les différends qui se présentent.

« Non seulement elle n'a pas encore admis définitivement des principes essentiels, comme la recevabilité de l'action du syndicat, mais elle présente des solutions contraires à la nature même de la convention, puisqu'elle permet de déroger aux engagements collectifs par des conventions particulières.

« Or on ne peut préciser les règles de la convention et corriger les imperfections de la jurisprudence que par une loi. »

Dans son rapport à la Société d'études législatives, M. Colson précisait ainsi le but poursuivi par la commission qui avait été chargée d'étudier la question :

« La commission a pris pour point de départ ce fait que les conventions collectives constituent un mode de détermination des conditions du travail déjà assez fréquemment employé, et appelé sans doute à se développer avec la concentration industrielle. Elle a reconnu que, bonnes ou mauvaises, ces conventions sont sanctionnées par la législation actuelle qui reconnaît la validité de tout contrat, du moment où il n'est ni prohibé par un texte formel ni contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public — mais que l'absence de législation sur la matière et l'inexpérience juridique des parties laissent souvent planer la plus grande incertitude sur la portée de ces accords, sur l'étendue des obligations qui en résultent, sur les personnes liées par ces obligations et sur les sanctions dont elles sont susceptibles. Il lui a paru que c'était précisément le rôle du législateur, en cette matière comme en toute autre, non pas d'inventer le droit, mais de le définir, en dégageant la portée juridique des actes engendrés par les besoins de la pratique, de manière à éclairer les parties sur certaines conséquences de ces actes, que trop souvent elles n'aperçoivent pas, et à guider les juges, lorsqu'ils ont à suppléer à l'incertitude des stipulations dont le sens et la portée sont débattus devant eux. C'est par ces raisons qu'elle a été unanime à reconnaître la nécessité de traiter la matière des conventions collectives.

du moment où elle élaborait une législation sur le contrat de travail. »

« On ne peut mieux montrer, à notre avis, ajoute Groussier, la nécessité d'une législation, mais d'une législation prudente sur les conventions collectives du travail. »

*
* *

Résumé du projet de loi

L'article 31 (1) définit ainsi la C. C. : « La C. C. de travail est une convention relative aux conditions du travail, conclue entre, d'une part, les représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement d'employés, et d'autre part, les représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement d'employeurs, ou plusieurs employeurs contractant à titre personnel ou même un seul employeur.

« Elle détermine les engagements pris par chacune des parties envers l'autre partie et, notamment, certaines conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats de travail individuels ou d'équipe que les personnes liées par la convention passent, soit entre elles, soit avec des tiers, pour le genre de travail qui fait l'objet de la dite convention. »

En ce qui concerne l'objet de la convention, la C. C. engage non seulement le syndicat, ou l'ensemble de ses membres, mais chacun de ceux-ci individuellement ; certaines stipulations peuvent concerner spécialement les contrats de travail, d'autres spécialement les groupements contractants.

Quant à la règle générale de l'application des stipulations de la C. C. à des tiers, il importe d'en exposer la raison.

« Le plus souvent, en effet, dit M. Colson, les parties qui concluent une convention collective n'ont pas seulement pour objet de régler les bases des contrats qui interviendront entre elles; les membres de chaque groupe entendent obtenir de

(1) Cette numérotation spéciale des articles s'explique parce que la loi projetée doit prendre place dans le code du travail déjà amorcé.

ceux de l'autre groupe l'engagement de ne pas se soustraire aux charges assumées, en traitant avec des tiers libres de tout engagement. Il ne servirait de rien aux ouvriers que les patrons leur aient promis certains avantages si le seul résultat était que ces patrons allassent chercher ailleurs des ouvriers plus accommodants; les patrons, de leur côté, n'auraient aucune garantie contre le détournement de leur clientèle par des concurrents réalisant un prix de revient moindre grâce à une main-d'œuvre plus économique, si les ouvriers pouvaient s'embaucher chez d'autres patrons dans des conditions plus avantageuses pour ceux-ci que celles qui résultent de la C. C. Cette convention comporte donc, en général, un engagement visant tous les contrats de travail qui seront passés par les participants, même avec des non-participants. »

L'article 31-a permet de déroger à cette règle par une stipulation spéciale. Dans ce cas, l'obligation des conditions conventionnelles est limitée aux seuls rapports que peuvent avoir entre elles les personnes liées par la convention.

En ce qui concerne la région dans laquelle la convention est valable (art. 31-a), les parties peuvent la déterminer comme il leur plaît (usine, localité, département, en tout lieu, etc.) : en l'absence de toute stipulation, la convention sera seulement valable dans le ressort du conseil des prud'hommes ou de la justice de paix où elle aura été déposée, ce dépôt étant une condition nécessaire de sa validité (art. 31-c). La région d'application de la C. C. pourra toujours être étendue ou restreinte par convention supplémentaire.

L'article 31-b indique qu'un groupement ne peut être engagé par ses représentants que si les statuts leur donnent ce pouvoir, s'ils ont une délégation spéciale à cet effet ou si l'engagement est ratifié par le groupement.

La durée de la C. C. peut être indéterminée, dans ce cas la résolution peut avoir lieu par la volonté de l'une des parties; déterminée, et dans ce cas ne pas excéder cinq ans, mais à l'expiration des cinq ans, elle peut continuer à produire ses effets comme convention à durée indéterminée; limitée au

temps nécessaire à l'exécution d'une entreprise particulière (art. 31-d à 31-i).

Tout groupement d'employés ou d'employeurs peut adhérer après coup à une C. C. avec le consentement des parties contractantes.

Art. 31-k. — Sont considérés comme liés par la convention collective de travail: 1° les employeurs et les employés signataire de ladite convention, ainsi que ceux qui leur ont donné individuellement, par écrit, mandat spécial pour traiter en leur nom; 2° ceux qui, au moment où la convention est conclue, sont membres d'un groupement partie de cette convention, si, dans un délai de cinq jours francs à dater du dépôt prévu à l'article 31-c, ils ne se sont pas retirés de ce groupement, par une démission donnée de bonne foi et notifiée soit au secrétaire du conseil des prud'hommes ou au greffe de la justice de paix qui aurait à juger les différends relatifs à leurs contrats de travail; 3° ceux qui sont membres d'un groupement adhérant ultérieurement à cette convention (sauf démission individuelle); 4° ceux qui postérieurement au dépôt de la convention entrent dans un groupement partie de la convention; 5° les employeurs, n'appartenant pas à un groupement partie à la convention, qui adhèrent directement à celle-ci.

Toute partie à une convention collective d'une durée indéterminée peut se dégager en notifiant sa renonciation aux cocontractants et au secrétariat ou greffe où le dépôt de la convention a été effectué. Cette notification doit êre faite un mois d'avance, sauf stipulation contraire. La renonciation d'un groupement entraîne de plein droit celle de tous les membres de ce groupement. Libre à ceux des membres qui désirent rester liés par la convention de se retirer du groupement et d'adhérer directement à ces stipulations qui sont restées en vigueur à l'égard des autres parties non dégagées.

De même tout membre d'un groupement partie à une C. C. de durée indéterminée peut, à toute époque, se dégager en se retirant du groupement et en le notifiant au secrétariat ou au

greffe. Cette notification doit être faite un mois à l'avance.

L'article 31-q rectifie une des décisions les plus graves de la Cour de cassation: « Lorsqu'un contrat de travail intervient entre un employé et un employeur qui doivent, aux termes de l'article 31-k, être considérés comme soumis l'un et l'autre aux obligations résultant de la convention collective de travail, les règles déterminées en cette convention s'imposent, nonobstant toute stipulation contraire, aux rapports nés de ce contrat de travail. »

« Cette disposition est la conséquence du caractère collectif de la convention. Si elle se résolvait en une série d'obligations individuelles entre chaque patron et chaque ouvrier, il suffirait que deux d'entre eux fussent d'accord pour qu'il fût valablement dérogé par un contrat spécial passé entre eux. Mais les engagements de chacun d'eux ont été pris vis-à-vis de tous les autres adhérents. » (Colson.)

La C. C. a pour objet « de déterminer les conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats individuels de travail ». Admettre que les contrats individuels peuvent être soustraits aux conditions de la C. C., ce serait en fait ruiner la C. C., la rendre sans effet. C'est ce qu'avait admis la Cour de cassation : « Attendu qu'aucun principe de droit ne s'oppose à ce que les ouvriers et patrons bénéficiant d'un tarif collectif dérogent par des contrats individuels à ce tarif, qui n'a aucun caractère d'ordre public; qu'il suit de là que le Tribunal civil de Nîmes, en appliquant la règle de la liberté des conventions, a justifié légalement sa décision. » (15 décembre 1908.)

Art. 31-r. — Lorsqu'un contrat de travail intervient entre parties dont une seule doit être considérée comme liée par les clauses de la C. C. de travail, jusqu'à preuve contraire, ces clauses sont présumées s'appliquer aux rapports du contrat de travail.

« La partie liée par une C. C. de travail qui l'oblige même à l'égard des tiers, et qui aurait accepté, à l'égard de ceux-ci, des conditions contraires aux règles déterminées par cette convention, peut être civilement actionnée à raison de l'inexécu-

tion des obligations par elle assumées, le contrat de travail passé avec le tiers restant d'ailleurs en vigueur. »

C'est la sanction de l'article 31 dans sa partie relative à l'application des stipulations de la C. C. à des tiers.

Art. 31-s. — « Les groupements d'employés ou d'employeurs liés par une C. C. de travail sont tenus de ne rien faire qui soit de nature à en compromettre l'exécution loyale. » Cet article a pour objet d'éviter, par exemple, qu'une grève n'éclate au lendemain de la signature d'une C. C., alors que les patrons en respectent les clauses.

Les articles 31-t et 31-u ont pour objet de fixer la jurisprudence jusqu'ici hésitante, et reconnaissent aux groupements capables d'ester en justice (action collective) et aux personnes (action individuelle) liés par une C. C. de travail le droit à des dommages-intérêts au cas de violations des engagements par leurs cocontractants.

L'article 31-v est ainsi conçu : « Les groupements capables d'ester en justice qui sont parties à la C. C. de travail, peuvent exercer toutes les actions qui naissent de cette convention en faveur de chacun de leurs membres, sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, pourvu que celui-ci ait été averti et n'ait pas déclaré s'y opposer. L'intéressé peut toujours intervenir à l'instance engagée par le groupement.

« Lorsqu'une personne liée par une convention collective de travail intente une action à raison du préjudice qui lui a été causé par une violation de la convention, le groupement auquel elle appartient peut toujours intervenir dans l'instance engagée, à raison de l'intérêt collectif que la solution du litige présente pour tous ses autres membres, si ce groupement est capable d'ester en justice et s'il est lui-même partie à la convention. »

C'est là l'un des principaux articles du projet de loi : il « comporte dérogation à l'une des règles classiques de notre droit, d'après laquelle personne, en France, ne plaide par procureur... L'intéressé à qui une violation de la convention inflige un tort léger hésite souvent à en demander réparation par

crainte des frais, des ennuis et de représailles auxquels s'expose tout plaideur ; mais l'ensemble des intérêts lésés par la répétition d'infractions, même légères, est souvent assez important pour que le syndicat n'hésite pas à faire juger la question à ses frais, sur une espèce, et c'est pourquoi il importe de lui en donner le droit ». (Colson).

En ce qui concerne le second paragraphe, M. Colson écrit : « Nous avons été unanimes pour conférer aux syndicats le droit d'intervenir quand un de ses membres plaide individuellement, parce qu'il y a intérêt pour tous à ce que des jurisprudences défavorables à leurs intérêts ne s'établissent pas sur des espèces mal engagées ou mal soutenues ; il ne faut pas qu'un ouvrier qui n'a pas trouvé un bon défenseur laisse créer des précédents qui compromettront les intérêts de la profession. C'est pour ces raisons que nous avons admis l'intervention des syndicats. »

Il y a deux actions distinctes : l'action de l'individu (dans laquelle peut intervenir le syndicat auquel il est adhérent), et l'action du syndicat qui résulte du préjudice causé à la collectivité ouvrière, et qui peut être exercée par le syndicat, même si certains membres intéressés se déclarent opposés à cette action. Car alors il ne s'agit plus, comme au premier paragraphe de l'article 31-v, d'une action exercée par le syndicat à l'occasion d'une action que pourrait exercer un des membres du syndicat auquel le syndicat se substitue, mais bien d'une action purement collective que peut seul exercer le syndicat.

L'article 31-x stipule que « sont valables les dispositions de la C. C. de travail par lesquelles les parties remettent à des arbitres, désignés ou à désigner dans des formes déterminées, le jugement de tout ou partie des litiges que peut faire naître l'exécution de cette convention. »

L'article 1006 du Code de Procédure civile prescrit que le compromis d'arbitrage doit, à peine de nullité, désigner les objets en litige et les noms des arbitres. Or, les C. C. prévoient généralement le recours à l'arbitrage de personnes à désigner

au moment voulu pour tous les litiges quelconques et d'objets très variés que peut faire naître l'exécution de la C. C. Cette clause relative à l'arbitrage, en général sans objet défini, est donc contraire à l'article 1006. C'est ainsi que le Tribunal civil de Nantes a déclaré nulle et non avenue une clause de ce genre contenue dans une C. C.

L'article 31-x est donc encore une dérogation aux règles actuelles générales du droit.

« Nous sommes loin, dit Groussier en terminant, d'avoir réalisé une œuvre parfaite, ce qui n'est pas très facile dans une matière aussi complexe et aussi nouvelle, mais nous pensons avoir comblé quelques lacunes et corrigé plusieurs imperfections de la jurisprudence, en établissant un certain nombre de règles qui permettront à la C. C. de se développer normalement. »

E. Buisson.

Le Trust Thyssen et la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Caen

Dans le numéro du 15 juillet, de la *Revue socialiste,* G. Drouet a exposé comment, à la suite de l'indifférence des capitalistes français, les industriels étrangers et surtout allemands avaient pu accaparer la grande partie des Mines de fer du Calvados.

A l'appui de son étude, il a cité les exemples de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et Anzin abandonnant la mine de Jurques, aujourd'hui exploitée par le gros négociant de minerais, le Hollandais M. de Porter, et de la mine de Soumont tombant entre les mains des grands industriels allemands, MM. Thyssen.

Nous voudrions de notre côté, apporter notre contribution à ce problème si intéressant des relations industrielles franco-allemandes et démontrer la collaboration en Normandie des métallurgies des deux pays : Thyssen et les Anciens établissements Cail.

Dans une conférence qu'il fit à Caen, il y a quelques années, Albert Thomas nous traça le portrait de Thyssen, l'égal et le concurrent de Krupp.

Il nous montra ce géant capitaliste, sous une enveloppe grossière, comme l'un des plus énergiques « capitaines d'industrie » de notre temps.

M. A. Thyssen a 70 ans. Des recherches houillères en Westphalie furent l'origine de sa fortune. En Allemagne il possède une des plus riches et des plus vastes concessions

de houille dans le bassin de la Ruhr, une usine métallurgique considérable (Gewerkschaft Deutscher Kaiser) avec un port privé sur le Rhin, d'immenses ateliers de constructions à Mülheim, des hauts fourneaux et une aciérie en Lorraine annexée et des mines qui les alimentent (Gewerkschaft Jakobus).

En France, il possède les concessions de Jonaville, Batilly et Bouligny, en Meurthe-et-Moselle, d'une superficie de 2.155 hectares, destinées à alimenter l'immense usine créée à Hagondange, près Thionville, qui débitera 660.000 tonnes de fonte — (le Creusot 115.000) — et la concession de Diélette, près Cherbourg.

Et vraiment la transformation que Thyssen a fait subir à notre pays justifie entièrement l'appréciation de notre distingué camarade.

L'industrie française ignorait les gisements miniers de Normandie. S'il est vrai que quelques sociétés telles les Aciéries de Paris, la Société minière et métallurgique de la Seine, la Société française de recherches et d'exploitation avaient sollicité des autorisations de recherches, ce n'étaient là que des tentatives isolées, sans méthode et sans moyens financiers, qui toutes échouèrent ou ne fournirent que de piètres résultats.

La mainmise étrangère donna l'éveil à nos capitalistes. Ils virent un concurrent dangereux en cet Allemand intrépide qui venait d'acquérir en Meurthe-et-Moselle plusieurs mines et s'apprêtait à englober toutes celles de Normandie en un immense trust. Ils résolurent de participer à la curée. Il fallait pour y parvenir amener Thyssen à partager ou tout au moins à accepter une participation française dans son entreprise; la Société française de Constructions mécaniques (Anciens établissements Cail) obtint ce résultat.

Les Thyssen étaient d'autant plus partisans d'une entente que la presse commençait une campagne ardente contre l'invasion des Teutons ! Tandis qu'une vive polémique s'engageait entre les journaux locaux, M. Louis Bruneau, dans la

Grande Revue, étudiait l'affaire et proclamait que la Normandie était vendue à l'Allemagne. L'*Information*, sous la signature de M. A. Pawlowski, défendait bien la combinaison Thyssen, mais le *Journal*, à l'annonce de l'établissement de hauts fourneaux à Caen, déclarait ironiquement qu'ils seraient construits sur les brouillards de l'Orne.

La Société française des constructions mécaniques était la bienvenue. Elle allait franciser l'affaire et permettre aux Thyssen de faire appel à l'épargne française pour construire leurs usines.

L'alliance était scellée. L'industrie française et l'industrie allemande allaient exploiter en commun nos richesses nationales.

Oh ! ça n'alla pas toujours tout seul. Les intérêts s'opposaient, mais tout finit par s'arranger.

Ce sont les diverses phases de l'affaire, les nombreuses tractations auxquelles elle donna lieu que nous voulons retracer ici pour l'édification et de nos amis et de ceux qui nous traitent de sans-patrie et de vendus à l'Allemagne.

LES PREMIERS POURPARLERS

M. R. Le Chatelier, fils du président du Conseil d'administration de la Société française de constructions mécaniques, a conté, dans la *Revue de la Métallurgie*, de février 1912, la genèse des relations de MM. Thyssen et de cette société.

Nous n'avons pas la naïveté de penser que ces messieurs vont nous dire qu'ils ont sollicité les Allemands. C'eût été contraire à leur patriotisme si désintéressé ! Non ! ce sont les Allemands qui les ont suppliés bien humblement de les aider dans l'entreprise qu'ils avaient commencée en Normandie et qui vraiment était au-dessus de leurs forces.

Ecoutez ce que dit M. Le Chatelier :

C'était au cours d'un voyage qu'il fit avec son père en Allemagne. Ils venaient traiter un marché de minerai avec MM. Thyssen.

« Cette question réglée, M. A. Thyssen et son fils M. F. Thyssen, qui assument à eux deux la direction des affaires en Allemagne et en divers pays, parlèrent des intérêts qu'ils avaient dans le Calvados et exposèrent les difficultés qu'ils rencontraient dans la direction de ces affaires. Finalement leurs doléances aboutirent à une demande de concours tout au moins imprévue... ! »

Les intérêts de MM. Thyssen dans le Calvados comprenaient au commencement de 1909 deux concessions acquises de leurs titulaires primitifs : Soumont et Perrières, dans le synclinal d'Urville, au N.-O. de Falaise, la première en traçage, la seconde inexploitée, et 230 hectares de terrain situés à 3 kilomètres en aval de Caen, entre l'Orne et le canal de Caen à la mer. La concession de Soumont, déjà équipée au moyen de deux descenderies tracées au mur de la couche suivant le pendage, était à ce moment peu étudiée. La couche avait été recoupée par quelques sondages à faible profondeur, sa continuité en épaisseur et en direction avait été reconnue. Quant à la concession de Perrières, qui forme l'extrémité est du synclinal, sa situation semblait plus propice encore que celle de Soumont, mais sa reconnaissance en avait été fort peu poussée. Les affleurements étaient repérés partout, mais des sondages profonds n'avaient pas été effectués, l'allure et le pendage de la couche étaient inconnus. On s'accorde aujourd'hui pour déclarer que la capacité de Perrières seule dépasse 70 millions de tonnes.

Dès leur retour de Westphalie, MM. Le Chatelier étudièrent les différents éléments de l'affaire, « en s'abandonnant au rêve de faire française autant que les circonstances le permettraient une affaire demeurée jusqu'ici exclusivement allemande ».

Les éléments tels que MM. Thyssen les avaient réunis tendaient à l'établissement d'une usine métallurgique élevée sur les terrains de Caen et utilisant le minerai normand sinon en totalité, tout au moins pour une forte proportion.

La Société française de constructions mécaniques, présidée

par M. Le Chatelier, pouvait avoir grand intérêt à s'assurer une importante participation dans cette affaire. La préoccupation constante de cette firme avait été de rendre ses ateliers de constructions de Denain toujours plus autonomes et de s'affranchir de plus en plus des fournisseurs de matière première, aussi la circonstance lui parut-elle particulièrement favorable pour s'intéresser directement à une entreprise métallurgique nouvelle.

Une demande d'option sur participation de la Société française de constructions mécaniques reçut bon accueil de la part de MM. Thyssen, mais cette participation dut être limitée dès le début à 25 p. 100, le règlement du Kohlen Syndicat ne permettant à ses membres les livraisons privées, c'est-à-dire hors du syndicat, que pour des affaires leur appartenant à concurrence de trois quarts au moins. Or, une des bases de l'entente Thyssen-Cail consistait, notamment, en un échange de minerai charbon ; le minerai riche de Soumont devait être expédié aux usines métallurgiques de MM. Thyssen qui, par contre, envoyaient à Caen le charbon comme fret de retour. La Société des hauts fourneaux de Caen s'assurait ainsi 40 p. 100 des parts de la houillère la Gewerkschaft Lippe.

L'accord était conclu. En mai 1910, les deux groupes constituaient une société franco-allemande, sous le titre de : Société des hauts fourneaux de Caen.

LA SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX DE CAEN

La Société des hauts fourneaux de Caen fut constituée le 30 mai 1910, au capital de 500.000 francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs.

Elle se proposait comme but :

« Tant en France qu'à l'étranger : la construction, l'acquisition, la location et l'exploitation de hauts fourneaux, laminoirs, forges, fonderies et aciéries et en général toutes usines métallurgiques. La construction de voies ferrées, l'armement

des navires, la fabrication de tous engrais minéraux, la production, le transport et le commerce du gaz et de l'électricité, l'exploitation de concessions pour l'éclairage ou la traction électrique. »

On le voit, son programme était vaste.

Le siège social était fixé à Paris, 6, rue Blanche.

Le Conseil d'administration était composé de la façon suivante :

M. Louis Le Chatelier, ingénieur, 21, rue de Londres, à Paris;

M. Franz Dahl, ingénieur, à Bruckausen-Rhein;

M. Charles Solacroup, ingénieur, boulevard Malesherbes, 56, Paris;

M. Auguste Thyssen, maître de forges, à Mulheim-Rhur;

M. Fritz Thyssen, maître de forges, à Mulheim-Rhur;

Etaient nommés commissaires :

M. Charles Rabes, ingénieur, à Bruckausen (Rhein);

M. Louis Pirel, ingénieur, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Les actions étaient réparties de la façon suivante :

M. Franz Dahl, 50 actions; M. Le Chatelier, 50; M. Rabes, 50; M. Solacroup, 50; M. Auguste Thyssen, 250; M. Fritz Thyssen, 200; Joseph Thyssen, 200, et la Société Cail, 150.

LE CHEMIN DE FER MINIER

La société ainsi constituée passa des contrats de minerai avec la Société des mines de Soumont, dont l'administrateur délégué était M. Solacroup, et qui avait son siège social également, 6, rue Blanche, à Paris. Ces contrats devaient entrer en vigueur lors de la mise en marche de l'usine de Caen.

Et le problème du transport du minerai de Soumont à Caen, séparés de 32 kilomètres, se posa immédiatement aux organisateurs de l'affaire.

La concession était bien desservie par les chemins de fer départementaux, à voie de 60 centimètres, mais la ligne était manifestement insuffisante à l'exploitation intensive d'une

mine de fer de l'importance de Soumont dont le trafic pouvait atteindre d'ici quelques années, de l'aveu même de M. Le Chatelier, plusieurs millions de tonnes par an.

La société exposa la nécessité d'un chemin de fer minier au ministère des Travaux publics, « à la tête duquel se trouvait à ce moment M. Millerand. La rare activité du ministre et sa prompte compréhension d'une situation quelque peu exceptionnelle ne contribuèrent pas peu à imprimer aux démarches dès le début une rapidité inusitée. » Le dossier d'avant-projet fut déposé le 4 juin 1910.

Dans sa requête, la Société des Mines de Soumont expliquait la nécessité d'établir des relations pratiques entre les mines et le port privé qu'elle entendait creuser, dans ses terrains, en bordure du canal.

Si la Société demanderesse acceptait, en principe, l'obligation de desservir par embranchement particulier toutes les mines qui lui en feraient la demande, elle refusait absolument d'ouvrir sa ligne au public.

Une enquête fort longue suivit:

Il fallut combattre l'hostilité qui se manifestait chez les propriétaires et cultivateurs de la région traversée. Il faut dire, à la vérité, que l'on sacrifia tous les intérêts privés à ceux des Thyssen. Maintes propriétés furent divisées, morcelées, sans autre utilité que de satisfaire les ingénieurs ou d'économiser quelques mètres de rail.

Le Conseil général du Calvados, composé de « propriétaires fonciers désireux de s'opposer à la venue d'ouvriers étrangers, et de politiciens radicaux qui craignaient l'intrusion des socialistes dans leurs affaires » (« *Information* » A. Pawlowski), émit tout d'abord un vœu hostile.

C'est qu'en effet les Chemins de fer départementaux, qui se voyaient enlever la plus grande partie de leur trafic, demandaient une compensation.

Une entente intervint après de longs pourparlers ; elle réservait 25 p. 100 du trafic aux Chemins de fer départementaux et 75 p. 100 au Chemin de fer minier. Le trafic du

tramway ne pouvait être ni inférieur à 50.000 tonnes ni supérieur à 350.000. Toute tonne détournée par le Chemin de fer minier donnait lieu au paiement, envers les Chemins de fer départementaux, d'une indemnité de 0 fr. 35.

Le Conseil général, dans une session extraordinaire, donnait, en juillet 1911, son approbation pleine et entière au projet et émettait le vœu que « la question du transport du minerai fût réalisée dans le plus bref délai ».

Tout semblait marcher à souhait, quand le gouvernement français remit tout en question, en élevant de nouvelles prétentions.

LA SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE CAEN

Le gouvernement exprima le désir, nous dit M. Le Chatelier, de voir réduire la participation de MM. Thyssen à moins de 50 p. 100. MM. Thyssen s'y opposèrent tout d'abord, mais « la ténacité des négociateurs français eut raison de cette résistance » ; au prix de quelques sacrifices d'argent la participation française passa à 60 p. 100.

On changea le titre de la Société, qui s'appela : Société des hauts fourneaux et aciéries de Caen. On porta le capital à 30 millions, dont 11 millions souscrits par MM. Tyssen, 11 millions par la Société de constructions mécaniques et le reste par deux groupes français. Comme suprême garantie, 52 p. 100 des souscripteurs français s'engageaient à conserver leurs actions jusqu'à fin 1913 ! et, comble de bonheur, la Société Cail immobilisait les siennes pendant cinq ans.

Au total, 114 personnes se partageaient 118.000 actions de 250 francs.

Parmi ces actionnaires citons :

M. Allard, banquier à Bruxelles (200 actions) ;

MM. Langthaler et Schneiders, 12, rue du 4-Septembre (400 actions) ;

La Banque continentale, 73, boulevard Hausmann (950 actions) ;

Le Consortium du Nord, à Lille (1.600 actions);

M. Demachy, 28, quai de Billy (1.000 actions);

M. Jarilowsky (2.000 actions);

M. Legru (2.850 actions);

MM. Odier, Sautter et Cie (1.400 actions);

Le Comptoir d'escompte de Mulhouse (5.800 actions).

Le Conseil d'administration était ainsi composé :

M. J. Rostand, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris ;

M. Auguste Thyssen ;

M. Barois, administrateur de la Société française de constructions mécaniques ;

M. Fritz Thyssen ;

MM. Lartigue et Le Chatelier, administrateurs de la Société française de constructions mécaniques ;

M. Rabes, déjà nommé,

Et M. Solacroup, administrateur de la Société des mines de Soumont.

Rien ne s'opposait plus à la déclaration d'utilité publique (?) du Chemin de fer minier; le gouvernement l'accordait le 3 avril 1912. La Société pouvait alors commencer ses travaux.

Auparavant, une petite opération était indispensable. Pour établir son chemin de fer, pour creuser son port, pour construire ses usines, la Société des hauts fourneaux avait besoin de quelques millions. Le Comptoir d'escompte se chargea de les trouver, et les assemblées générales des 11 mars, 20 mai et 29 juin 1912 décidèrent de procéder à l'émission de 60.000 obligations 4 1/2 p. 100 de 500 francs, afin de se procurer les 30 millions nécessaires.

La Société allait disposer de 60 millions pour s'établir à Caen. Voyons maintenant ce qu'elle y entend faire.

LE CENTRE MÉTALLURGIQUE

La ville de Caen est merveilleusement placée pour l'établissement d'un grand centre métallurgique.

Reliée à la mer par un canal de 14 kilomètres, elle peut faire venir les charbons anglais et allemands à peu de frais.

Au centre de la Normandie, on peut y centraliser tous les minerais de la contrée et, au besoin, faire venir par mer les minerais spéciaux.

Thyssen se rendit compte de tous ces avantages, d'autant plus grands pour lui qu'un établissement de ce genre était un débouché tout indiqué pour l'écoulement des cokes que ses usines de Westphalie produisaient en grande quantité, les navires se servant du minerai comme fret de retour.

Il fallait situer l'usine près du canal et à proximité de la ligne de Paris à Cherbourg. D'immenses terrains furent acquis. Une hausse fantastique se produisit; et ce qui valait 600 francs l'hectare fut vendu 4.000 et 5.000 francs.

L'emplacement primitivement choisi entre l'Orne et le canal parut peu consistant et marécageux. On n'hésita pas à l'agrandir et on acheta, de l'autre côté de l'Orne, plus de 300 hectares de terrain.

Des difficultés nombreuses surgirent alors : l'usine se trouvait être traversée par l'Orne et par la route de Caen à Cabourg.

Deux ponts furent jetés sur la rivière et l'administration accorda l'autorisation de rectifier le tracé de la route sur deux kilomètres, de façon à constituer un bloc compact, car l'administration n'a rien à refuser à la Société franco-allemande. Des fonctionnaires bien placés nous ont assuré que toutes les difficultés se trouvaient résolues avec une célérité jusqu'ici inconnue de leurs services.

Une question plus importante encore était à résoudre. Le canal de Caen à la mer, ayant une hauteur d'eau de 5.72, se trouvait insuffisant pour permettre l'accès des futurs navires de 4.000 à 4.500 tonnes qui desserviront le centre métallurgique. Aussi la Chambre de commerce de Caen, toute à la dévotion des Hauts Fourneaux, a-t-elle décidé l'approfondissement du canal à 7 mètres et l'élargissement de son plafond à 22 mètres.

L'on peut voir que rien n'arrête l'extraordinaire activité des

organisateurs de l'affaire; et c'est vraiment un curieux spectacle que celui de l'industrialisation d'un pays jusqu'ici entièrement agricole.

Le capitalisme moderne y règne dans sa toute-puissance, en maître absolu. Une foule est prête à tout pour avoir sa part des millions, petite ou grande ! Seule, une infime minorité socialiste résiste à l'engouement.

De l'établissement même, que dirons-nous? Peu de choses, et qui toutes dépassent notre compétence.

Actuellement, deux hauts fourneaux de 400 tonnes chacun sont prévus comme première étape. Des fours à coke, des fours de grillage, une aciérie et des laminoirs à tôles et à profilés. On a eu soin de conserver des réserves considérables de terrain pour l'extension future de l'entreprise.

On prévoit de 9.000 à 10.000 ouvriers.

Il faut compter que ce centre attirera de nombreuses industries secondaires. A cet effet des achats de terrain ont déjà eu lieu.

M. Le Chatelier prévoyait encore plus grand quand il écrivait : « Le programme des Hauts Fourneaux comprend l'installation de mines, la construction d'une usine métallurgique puissante, d'un chemin de fer minier de 35 kilomètres, d'un port privé et peut-être de navires. »

Mais ce qui fera mieux comprendre l'importance future de l'entreprise des Hauts Fourneaux de Caen, c'est la comparaison des capitaux dont elle dispose avec ceux des entreprises similaires françaises.

Nous avons dit qu'au capital social de 30 millions il fallait ajouter un fonds obligataire de 30 millions. Or, les Aciéries de Longwy, qui ont huit hauts fourneaux, sont au capital de 24 millions; les Aciéries de Micheville sont au capital de 17 millions avec six hauts fourneaux; les Aciéries de la marine et Homécourt ont 28 millions de capital et sept hauts fournaux.

Et nous ne pouvons mieux terminer qu'en reproduisant la conclusion de Bruneau :

« On voit quelle puissance formidable vont constituer, au

point de vue industriel, les Hauts fourneaux et Aciéries de Caen. Le génie audacieux de leur fondateur, l'aide d'une société française, le concours du Comptoir d'escompte ont permis à la métallurgie allemande de créer, dans le bassin normand, une usine qui, selon toutes prévisions, est appelée à dépasser les plus importants de nos établissements et comptera parmi les plus puissants du monde. »

CONCLUSION

On a dit que la Société des hauts fourneaux était une entreprise entièrement allemande et que, sous le couvert de quelques personnalités françaises, les Thyssen continuaient à diriger l'affaire.

Il y a là une part de vérité. En effet, la direction technique semble bien être restée dans les mains du trust Thyssen, mais le fait le plus saillant, celui qui nous intéresse, c'est qu'il y a eu accord, entente complète entre la métallurgie allemande, représentée par MM. Thyssen, et la métallurgie française, dans la personne de M. Le Chatelier, représentant la Société française de constructions mécaniques.

On a cité des exemples de collaboration financière et métallurgique franco-allemande, telle la Société anonyme du charbonnage Friedrich-Heinrich (Steinkohlenbergwerk F. H.), où siègent MM. de Monplanet, Bonnardel, etc..., ou bien encore la mine Carl Alexander, à Baesweiler, dont les Aciéries de Longwy possèdent 25 p. 100 des actions, et la Gewerkschaft für Bergbau, Blei und Zinkfabrication Aachen, où Allemands, Belges et Français voisinent, mais jamais, en aucun cas, l'union n'a été aussi intime, aussi profonde que dans la Société des hauts fourneaux et aciéries de Caen.

Ce que nous devons également remarquer, c'est que ce sont nos adversaires de partout et de toujours, chambres de commerce, syndicats industriels, qui ont facilité de tout leur pouvoir cette union nécessaire à la distribution de gros dividendes. Et ce sont ceux-là mêmes qui nous reprochent notre interna-

tionalisme, quand ils ne nous accusent pas d'être des sans-patrie et des vendus à l'Allemagne.

La Chambre de commerce de Caen écrivait en 1911 que l'avenir du port de Caen, la richesse de la ville étaient en jeu et que tous avaient à gagner en favorisant une industrie nouvelle qui s'implantait chez nous, « *quelle que soit l'origine de ses capitaux* ».

En effet, nous avons tous à gagner à cet événement, nous, socialistes, peut-être plus que les autres encore.

DUBAN.

Lettres de César De Paepe à Benoît Malon [1]

(1876-1890

XIII

Bruxelles, le 6 janvier 1878.

Mon cher ami,

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

Telles sont les paroles par lesquelles, depuis près de huit jours, j'aborde l'une de mes sœurs, qui, précisément, s'appelle Anne, et à qui est confiée la garde de ma maison pendant que ma femme et moi nous sommes en courses. Quant à la chose que je voudrais voir venir et qui ne vient pas, tu le devines, c'est le *Socialisme progressif*.

Qu'est-il donc survenu ? Le papier n'est-il pas arrivé encore, ou la composition est-elle tombée en pâte ?... Ou bien as-tu renoncé à l'idée de faire paraître la Revue le 1er janvier? Dans tous les cas, maintenant qu'elle n'a pas paru le 1er janvier, je crois qu'il vaudrait mieux (s'il en est temps encore), au lieu de faire paraître le premier numéro postérieurement à la date qu'il porterait, d'en retarder l'apparition jusqu'au 15 janvier, avec la date du 15 janvier, et conséquemment le deuxième numéro à la date du 31 janvier, et de continuer ainsi à paraître tous les 15 et derniers de chaque mois. Rien ne fait plus mauvais effet, me semble-t-il, que d'être ainsi en retard pour la publication et l'expédition, surtout dès le premier numéro.

(1) Voir les numéros d'avril, mai, juillet et août.

J'attendais le premier numéro du *Socialisme progressif* pour te faire part de mes impressions sur l'aspect extérieur de la Revue, sur l'arrangement des articles, etc., en un mot sur la tournure, sur la mine que présente notre publication. N'ayant reçu jusqu'ici que la couverture, je ne puis te parler que de celle-ci.

1° Et d'abord, la nuance que tu as choisie pour la couverture me paraît détestable. Sur le bleu, sur le bleu foncé encore bien (*sic*), les caractères noirs, surtout les petits caractères des notices bibliographiques, se lisent mal, et plus mal encore le soir, à la lumière artificielle, que le jour. Ce qui ajoute encore à cet inconvénient, c'est que le caractère dans lequel sont composées les notices est usé, fatigué outre mesure. Sur une nuance moins sombre, tranchant un peu plus avec le noir, ce ne serait là qu'un bien petit inconvénient. Le *gris pâle*, le *bleu* TRÈS PALE (comme à la *Neue Gesellschaft*), ou le vert tendre, ou le jaune brun, auraient, je crois, beaucoup mieux valu. Si tu n'as pas fait prendre une grande quantité de papier de la couleur de la couverture que j'ai reçue, j'estime qu'il y aurait utilité à prendre une autre nuance pour la couverture du deuxième numéro et des suivants.

Va-t-on continuer à mettre des articles (bibliographies ou autres choses) sur la couverture ? Dans ce cas, le mieux serait peut-être d'avoir tout simplement une *couverture blanche* en papier ordinaire de la Revue, mais avec l'encadrement du titre actuel, les avertissements sur le verso de cet encadrement et, à l'autre bout de la Revue, la continuation de la pagination de la Revue sur le *recto* et le *verso* de cette deuxième moitié de la couverture, seconde moitié qui, de cette manière, ne serait plus, à vrai dire, une couverture, mais deux pages de plus à chaque numéro de la Revue.

Tu feras de ces remarques tout ce que tu voudras, tout ce que tu croiras utile;, mais tous ceux à qui j'ai montré la couverture m'ont fait remarquer que le bleu que tu avais choisi était un choix regrettable.

2° Sur le verso du titre, à l'endroit où tu donnes les rensei-

gnements, ne pourrais-tu pas ajouter quelque part que l'on peut aussi s'abonner chez moi ? Il va sans dire que c'est toujours chez toi que sera le principal, le grand bureau d'abonnement de la Revue, mais je crois qu'en annonçant qu'on peut s'abonner chez moi, cela facilitera l'abonnement ici, en Belgique; beaucoup de gens que je vois dans des sociétés, des groupes divers du pays, ou qui sont en correspondance avec moi, prendront (me semble-t-il) plus vite un abonnement s'ils savent qu'ils n'ont qu'à s'adresser à moi, que s'ils étaient obligés d'écrire en Suisse. — Il va sans dire qu'il s'agit ici de demandes d'abonnement, uniquement, et que l'envoi du montant de l'abonnement se fait à toi; la mention que tu fais à ce sujet là n'est nullement à changer. — Je puis bien te transmettre les noms et les adresses d'abonnés, mais je n'ai nulle envie de tenir une comptabilité relative aux abonnements.

3° La prière d'envoi des journaux d'échange en allemand, anglais, etc., à mon adresse, est bien; seulement, au lieu de « flamande », mets plutôt « néerlandaise » (qui est le terme commun pour désigner le flamand, le limbourgeois, le hollandais, le frison et le westphalien : la langue *niederdeutsch,* c'est-à-dire bas-allemande).

Je t'envoie, en même temps que cette lettre, l'article du Dr Yseux; j'y ai encore marqué quelques corrections, en plus de celles faites par l'auteur lui-même. J'ai écrit ce soir à Schlesinger, et, entre autres choses, je lui demande d'envoyer au *Socialisme progressif* des correspondances d'Allemagne, qu'il pourrait t'envoyer dans son français assez incorrect; tu n'aurais qu'à lire et corriger un peu sa copie avant de la donner à composer, ou bien tu pourrais t'en servir comme renseignements et rédiger toi-même; cela c'est ton affaire.

Je suis toujours sans réponse d'Eccarius. Jung pourrait aussi nous faire de temps à autre une correspondance d'Angleterre; j'allais lui écrire à ce sujet, lorsque j'appris qu'en ce moment il était allé voir son père en Suisse et que sous peu il devait passer par Bruxelles.

Absorbé par les visites de la nouvelle année, des lettres de

souhaits à la même occasion, etc., je n'ai pu encore trouver une minute pour commencer au moins l'article « Coup d'œil rétrospectif sur le Congrès de Gand », mais je vais me mettre à l'œuvre incessamment; j'ai pourtant à écrire encore quelques lettres, avant tout, lettres retardées depuis très longtemps, et que je ne puis retarder davantage.

A propos de nouvelle année, permets-moi aussi, puisque c'est l'usage, de faire mes meilleurs souhaits de bonheur pour Mme A. L. et pour toi. Puisse l'année 1878 nous amener l'amnistie (bien qu'à la vérité je n'y compte guère!), puisse-t-elle voir le *Socialisme progressif* prospérer (ceci est plus probable), puisse-t-elle, dans tous les cas, vous conserver en bonne santé et pleins de vigueur et d'énergie pour la lutte que nous avons entreprise contre la vieille société.

Tout à toi. C. DE PAEPE.

XIV

Bruxelles, le 9 janvier 1878.

A la grandissime hâte.

Mon cher ami,

Ma sœur Anne a fini par voir venir quelque chose. Avant-hier soir, en rentrant chez moi, j'ai trouvé tout ensemble : 1° ta lettre; 2° les épreuves que je t'ai renvoyées corrigées hier soir (mais dont je te prierai de revoir une nouvelle épreuve, car celle que je t'envoie est bien chargée de corrections; et quand il y a tant à corriger il est impossible qu'on ne laisse point passer quelques coquilles); 3° les exemplaires du premier numéro du *Socialisme progressif*, savoir : 13 exemplaires à mon adresse (1 paquet de 2 et 1 paquet de 11) et de plus l'exemplaire de mon ami Bauwens.

De mes treize exemplaires, j'en ai remis six à Frickx pour la vente dans son groupe; s'il en place davantage il viendra m'en redemander encore. J'en conserve deux exemplaires

pour moi; de sorte qu'il m'en reste cinq disponibles, pour faire de nouveaux abonnés, ou pour remettre à Frickx s'il m'en demande encore (1).

Tu peux, à l'avenir, continuer à envoyer au moins le numéro pour Frickx à mon adresse. *S'il y avait quelque économie de port à faire en cela,* tu pourrais aussi envoyer chez moi les numéros destinés à Bertrand, et même ceux destinés à Kistemaekers; je les leur ferais tenir incontinent (je passe très fréquemment chez Kistemaekers et vois régulièrement Bertrand) soit dans les réunions, soit chez moi. Mais si les frais de port sont à peu près les mêmes, inutile d'amener cette complication.

Au point de vue des idées et de la forme littéraire, le *Socialisme progressif* (je parle du premier numéro) me satisfait, me plaît beaucoup. J'ai lu avec plaisir et intérêt l'article d'André Léo sur la Morale nouvelle, ta revue de la presse socialiste française et surtout, oui, par-dessus tout, la préface et le commencement de ton *Histoire du Socialisme,* qui promet d'être un ouvrage des plus instructifs, des plus attrayants et des plus savants. Il vient remplir une véritable lacune pour tous ceux qui sont désireux d'étudier à fond le socialisme.

A propos de la Revue de la presse socialiste française, me permets-tu une remarque ? Est-ce à dessein que tu as omis de citer la *Philosophie positive* de Littré et Wyrouboff ? Dans ce cas, il me semble que tu as eu tort, car si cette revue est avant tout philosophique et scientifique, elle est aussi socialiste; d'un socialisme *sui generis,* je le veux bien, mais c'est aussi le cas des autres revues que tu cites; il y a eu, du reste, dans la *Philosophie positive,* des articles d'un socialisme

(1) Frickx, ouvrier tailleur, membre des Solidaires et des Socialistes brabançons. « Il avait, quoique petit, ou peut-être parce que petit, une superbe voix de basse-taille. Je l'entends encore tonitruer le fameux :

Guerre à mort! Guerre aux préjugés!
Dans nos pauvres cerveaux logés!...

de notre vieil ami Prosper Voglet, le poète aveugle. » (*Lettre d'Ernest Vaughan.*)

nullement douteux, ceux d'Hector Denis, entre autres. Et du reste Littré, Wyrouboff et en général les rédacteurs de cette revue se disent et sont bien des socialistes, mais d'une école spéciale. Littré prend comme nous la qualification de *socialiste progressif* et appelle son socialisme le *socialisme expérimental*. Ensuite, pourquoi avoir passé systématiquement sous silence le *Bulletin de la Fédération jurassienne ?* Alors surtout que tu cites bien le *Mirabeau*. Est-ce parce que tu as des amis au *Mirabeau* et que tu n'en as point au *Bulletin ?* Mais il ne s'agit pas ici d'une question d'amitié. Je comprends qu'il eût été dur pour toi de faire l'éloge du journal de James Guillaume, lequel ne te ménage pas; je veux même admettre qu'il n'y a pas à faire l'éloge du *Bulletin,* ni même à en recommander la lecture; mais, sans éloge ni recommandation, il y avait, me semble-t-il, à le citer au double point de vue de rendre ton énumération plus complète et de donner aux lecteurs des gages d'impartialité.

Je le répète, j'admire le début de ton *Histoire du Socialisme,* et, comme le reste répondra à ce début, je dis que ce sera un ouvrage savant, digne d'occuper une place honorable dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de sociologie, d'histoire, d'économie politique, etc. Mais, obéissant néanmoins à une manie de chercher la petite bête partout, je dois cependant t'engager à mieux surveiller les traductions françaises des titres d'ouvrages allemands. Ainsi, par exemple, *die Lehre* veut dire *la doctrine, l'enseignement,* et non pas *les maîtres* (ce qui est un peu prendre le Pirée pour *des* hommes); surveille aussi un peu mieux l'orthographe des mots allemands (ainsi, par exemple, dans la citation des ouvrages allemands, je trouve partout *Geschicte* où il faut *Geschichte*, ce qui provient sans doute de ce que tu prononces la gutturale *ch* comme si c'était un *c* ou un *k*. — Je pense aussi que tu exagères, en disant que les *écoles socialistes* qui fleurissent dans la première moitié de ce siècle sont presque toutes d'origine française. Je n'arrive à trouver en France que huit écoles socialistes modernes (les écoles babouviste, saint-simonienne, fourié-

riste, icarienne, buchezienne, de Louis Blanc, comtiste (ou positiviste), fusionienne (encore cette dernière est-elle plutôt une religion qu'une école, et, dans ce cas, je pourrais vous citer au moins une vingtaine d'écoles socialistes religieuses dans les seuls Etats-Unis); mettons donc sept écoles socialistes françaises (1); et, en dehors de la France, j'en trouve bien davantage ; citons : 1° les spencéens, contemporains des babouvistes; 2° l'école d'Owen, contemporaine de la saint-simonienne; 3° l'école de l'irlandais O'Brien; 4° et celle de Bray; 5° et celle des *ricardiens égalitaires* (Thompson, etc.) tous contemporains des écoles françaises de Fourier, de Buchez, de Cabet; 6° l'école socialiste hégélienne en Allemagne, avant 1848, et 7° l'école socialiste religieuse de Weitling, en Allemagne et en Suisse; 8° l'école des *anti-renters* américains avant 1848, et une foule d'autres écoles américaines, peu connues en Europe, mais très connues dans le Nouveau Monde, où elles sont livrées non seulement à la propagande et à l'enseignement, mais à des réalisations pratiques; 9° l'école de Colins et De Potter, qui, par ses fondateurs et par ses adeptes, est bien plutôt belge que française, ou qui du moins est franco-belge; mais je m'arrête, parce que cela suffit pour démontrer que ton *presque toutes* n'est pas tout à fait juste.

J'espère, mon cher ami, que tu me pardonneras ces petites critiques de détails, que je ne fais que parce qu'on me dit que je trouve toujours tout bon dans tes travaux et qui, au surplus, n'enlèvent rien au mérite sérieux de ton nouveau livre en particulier, et de tes écrits en général. Si tu voulais te donner la peine de relever mes balourdises dans le peu que j'ai produit, il est évident que tu en trouverais par monceaux.

(1) Il est très remarquable que Proudhon ne figure pas dans cette énumération, bien qu'il ait donné naissance à deux écoles : le mutuellisme et l'anarchisme. Le fait est d'autant plus à retenir que nous savons, par De Paepe lui-même, que Proudhon a eu une grande part à sa formation socialiste. Voir à ce sujet la lettre du 6 novembre 1877 dans notre numéro de juillet, p. 74.

Mais si je suis content du premier numéro du *Socialisme progressif* au point de vue du fond comme au point de vue de la forme des écrits, je ne suis pas content de la forme *extérieure*, si je puis ainsi l'appeler, c'est-à-dire de la couverture, des caractères et de la typographie; mais cela est accessoire et tient, sans doute, au *bon marché*, sans lequel la Revue n'aurait point pu paraître encore en ce moment; l'usure des caractères et les coquilles sont donc, dans les circonstances actuelles, un mal inévitable; mais je pense qu'il n'en est peut-être pas de même de la teinte de la couverture.

Parmi les coquilles du premier numéro, il en est une que je tiens à signaler comme *erratum* dans le prochain numéro. (Voir p. 8, ligne 34.) On me fait placer Mons parmi les villes flamandes, alors que Mons est en plein pays wallon et est essentiellement et exclusivement wallon. (Je ne sais plus quelle est la ville flamande que j'avais citée, mais à coup sûr ce ne peut être Mons : ce pourrait être Louvain.) C'est comme si vous mettiez Edimbourg en Irlande ou, mieux encore, comme si vous comptiez Lugano parmi les villes de la Suisse allemande ou Zurich parmi celles de la Suisse italienne. On pourrait placer, me semble-t-il, cet erratum à la suite de la seconde partie de l'article « Attitude politique des socialistes belges », immédiatement après la signature.

Autre erreur; je ne comprends pas ce que veut dire ceci : « L'hygiène sociale et professionnelle dans ses rapports avec la philosophie du matérialisme ». D'abord, l'hygiène sociale et l'hygiène professionnelle sont deux choses bien différentes, mais l'une et l'autre n'ont que des rapports excessivement éloignés avec la philosophie matérialiste; il aurait fallu : « sur l'hygiène sociale, sur l'hygiène professionnelle, et sur des questions de physiologie humaine en rapport avec la philosophie du matérialisme ». Dans cette dernière dénomination, je voulais indiquer principalement les questions ayant trait à la structure et au fonctionnement du cerveau, du système nerveux en général, des appareils sensoriels, etc. Il y avait donc là, même sous l'économie sociale, trois série d'études

distinctes, mais comme je ne suis pas tout à fait prêt à publier ces articles immédiatement, j'estime qu'il n'y a pas lieu de revenir là-dessus et d'en faire l'objet d'un erratum dans le prochain numéro. En effet, mon cher ami, je t'avais bien dit que je me proposais de traiter ces sortes de sujets, mais non que j'allais commencer par là. Je me propose, au contraire, de commencer simplement par des articles sur l'attitude des socialistes dans divers pays, par d'autres articles sur le Congrès de Gand en réponse à Limousin, et par des articles bibliographiques. D'ici à quelque temps, je ne pourrai, vu l'état de mes affaires et celui de ma santé, ne faire que cela, bien que je compte exécuter ma promesse relativement aux articles plus sérieux, plus scientifiques, sur les sujets indiqués par toi. En un mot, il n'y a que le mot *commencerons* qui est de trop; mais, encore une fois, il n'y a pas lieu de revenir là-dessus.

Tu auras déjà trop de matières pour le numéro 2 de la Revue, avec tout ce que tu annonces, sans publier dans ce numéro mon article sur le Congrès de Gand. Il y a, du reste, une autre raison encore, pour remettre cet article au numéro 3, et cette raison dispense de toutes les autres : c'est que, cet article, je n'ai pas encore eu le temps de l'écrire malgré la meilleure volonté du monde, et que, même si j'avais le temps de le faire demain, il t'arriverait trop tard pour paraître dans le prochain numéro.

Merci pour les quelques corrections que tu as faites à mon manuscrit : *fourrer* son drapeau dans sa poche est en effet trop trivial. Merci.

Je regrette bien sincèrement de t'avoir affligé par mon observation ridicule écrite sur une épreuve, en marge de la note sur le positivisme de Cornette (1). Si je me dis positi-

(1) Dans son article, Arthur Cornette avait dit que « les œuvres d'un Saint-Simon ou d'un Comte ne sont pas précisément à la portée des intelligences et des bourses moyennes, de sorte que tous les adhérents du socialisme n'ont pas une compréhension également juste et précise de la question et de la solution qu'on lui a donné ». Malon avait fait suivre ce

viste, cela ne veut pas dire pour moi comtiste ou littréiste, quoique à la vérité j'accepte bien des points de la doctrine, ou des doctrines de ces deux écrivains. Positivisme ne me semble pas en contradiction avec matérialisme, ni avec collectivisme ou communisme, bien au contraire. Quoi qu'en ait dit Auguste Comte, le positivisme n'est qu'une des formes modernes du matérialisme (c'est du moins ce que je soutiens), et, quoi qu'en pense Littré, le collectivisme peut fort bien s'accorder avec le socialisme expérimental ou *positif ;* deux citations, prises dans deux ouvrages positivistes, pour appuyer mon dire : 1° « Matérialisme = en philosophie, opinion de ceux qui ne connaissent que la substance matérielle, et qui rejettent l'existence de substances spirituelles. Cette opinion se distingue en deux, très distinctes : l'une, la plus ancienne, essaye, par ce qu'elle sait des lois de la matière, etc., etc.; l'autre, plus récente et due uniquement [cet *uniquement* est de trop] à la philosophie positive, reconnaît que pour l'homme il n'y a que la matière et des forces qui lui sont immanentes [n'est-ce point parler comme Büchner et Moleschott ?], mais elle renonce à toute spéculation sur l'origine première de cette matière et de ces forces ». (LITTRÉ et ROBIN, *Dictionnaire de médecine*); 2° « L'individu ne peut disposer de l'air, de la terre et de l'eau, sans qu'il y ait atteinte à l'égalité ou extension abusive de la propriété; et, cependant, ces choses sont indispensables à son existence. Ici surgirait une contradiction si, à côté de la propriété individuelle, ne se plaçait la propriété collective ou impersonnelle. Une commune, une cité, une nation et l'humanité entière ne sont pas des personnes capables d'agir, de produire et de travailler autrement que par les individus, etc. Dans la moisson, qui résulte de la culture du sol par l'individu, existe une part qui revient à ce dernier

passage d'une *Note de la Rédaction* ainsi conçue : « Notre excellent collaborateur Cornette est positiviste, et nous qui ne le sommes pas, ou qui du moins le sommes infiniment moins que notre ami, nous lui laissons la responsabilité d'une admiration qui, de notre part, est beaucoup plus limitée. »

comme prix de son travail et une part représentant la fécondité naturelle et qui revient à la cité. » Et, plus haut : « L'homme ne peut s'approprier que ce qui doit s'appliquer à ses besoins, être consommé. La consommation est ce qui limite la propriété (individuelle), si bien que nul ne doit accumuler des richesses inutiles à lui-même ou à ceux qu'il a mission d'alimenter, de même que nul ne peut être propriétaire de ce qui ne se consomme pas ou ne sert pas à la satisfaction normale de ses besoins. » (Clavel, *Statique sociale*, ch. V.) N'est-ce pas déjà là du *collectivisme*, au moins rudimentaire ?

Cornette, du reste, n'est pas un positiviste orthodoxe non plus, bien qu'il soit à l'égard de Comte et de Littré, moins hérétique sans doute que moi. Au surplus, Cornette est collectiviste, et, à ce point de vue, il se rapproche plus de nous que mon ami Denis et les autres anciens rédacteurs de la *Liberté*.

Mais trève à cet incident; n'en parlons plus; peut-être reviendrai-je un jour sur ces divers points dans l'un ou l'autre article. — Je reconnais que ta note était trop courtoise pour déplaire à l'homme le plus susceptible du monde.

Je suis encore sans nouvelles d'Eccarius, de Jung et de Schlesinger; mais je crois que ce dernier ne tardera pas à me répondre.

T'envoyer les manuscrits de mes amis, comme tu le demandes, c'est plus facile à dire qu'à faire. A l'exception de Cornette, de Bertrand et Strauss, les autres que je t'ai cités m'ont bien promis de collaborer, les uns positivement, les autres éventuellement, mais ils ne se sont pas engagés à fournir des articles dès les premiers numéros. Mais je vais insister auprès d'eux pour qu'ils s'exécutent le plus vite possible.

Je tâcherai de faire une revue de la presse socialiste allemande, néerlandaise, anglaise et américaine (des Etats-Unis); mais le temps! le temps!!! Fais toujours ta revue de la presse socialiste des pays latins. Mes respects à Mme André Léo.

Tout à toi.

C. De Paepe.

(*A suivre.*)

La Grève dans les Coopératives

La Coopération et ses Employés (1)

Chacun a encore présent à l'esprit cette grève des boulangers, qui s'est étendue à nos coopératives de la région parisienne, et dont nous avons ici même relaté l'histoire.

Nous avions promis d'établir les responsabilités et d'essayer d'en dégager les leçons pour l'avenir dans l'intérêt de l'action prolétarienne; le moment est venu, maintenant que les événements sont assez loin, pour que chacun puisse juger avec sérénité et sans passion. A la veille du Congrès national coopératif de Reims, où les rapports des coopératives et de leur personnel vont être débattus, il n'y a pas de circonstance plus opportune, car les échos de la grève des boulangers se feront souvent entendre pendant les discussions.

Et d'abord, qu'a-t-on fait pour éviter cette grève ? Plusieurs faits sont à retenir :

1° Quand les revendications ont été présentées, au mois d'avril, à tous les patrons de la région parisienne, elles l'ont été sous la même forme et dans les mêmes termes aux quatre coopératives intéressées, la *Bellevilloise*, la *Revendication*, l'*Avenir de Saint-Ouen* et la *Dionysienne*. Il semble donc bien qu'on ait voulu les traiter sur le même pied, ce qui était pourtant contraire aux déclarations du secrétaire du Syndicat, le camarade Lemoine, à la réunion commune du 14 avril ;

(1) Voir le numéro du 15 juin 1913.

2° Il a été reconnu que la plupart des revendications contenues dans le cahier étaient déjà appliquées par la bonne volonté des coopératives, et que sur une douzaine d'articles, seul le paiement à deux francs des fournées supplémentaires était en litige. Ainsi, à l'encontre des patrons, les grands desiderata, comme le repos hebdomadaire payé, étaient, chez elles seules, appliqués. Il est fort probable que l'ensemble de la corporation n'aurait pu être agité pour la question secondaire des fournées supplémentaires, et ce n'était pas le point déterminant d'une grève. Ajoutons que le caractère syndical de cette revendication était fort douteux. Comment, le paiement des fournées supplémentaires ? Mais est-ce que la Confédération générale du Travail et les syndicats ne luttent pas pour la suppression des heures supplémentaires. Or, précisément la suppression des fournées supplémentaires fut proposée, sans résultat, par la *Bellevilloise* aux boulangers au cours des discussions ;

3° Quand le vendredi, avant-veille de la grève, la Fédération nationale des coopératives (par mon intermédiaire), désireuse d'éviter un conflit lamentable, réclama une entrevue du Syndicat pour les sociétés intéressées, et ce à onze heures du matin, il lui fut répondu que le comité de grève ne se réunissait plus, qu'il était trop tard. Trop tard; quarante-huit heures auparavant; et quand le lendemain matin les délégués des coopératives se présentèrent il y eut, sans que l'on en informât l'Assemblée générale, une courte réunion du comité de grève qui refusa l'entrevue suprême et la remit pour le lendemain, après la grève déclarée, prenant légèrement et sous sa seule responsabilité la suite des événements. Et pourtant il connaissait quelle proposition était apportée : l'acceptation des revendications — de la revendication non appliquée — son application immédiate avec la seule réserve d'en revenir aux tarifs anciens si la grève ne triomphait pas chez le patronat. Où était donc encore un motif de grève ?

4° Le Syndicat, quelques jours après, se refusait à accepter l'arbitrage qui lui était proposé par la Confédération générale

du Travail, auquel il est adhérent, et que réclamaient les coopératives et notre Fédération nationale.

De ces faits indéniables et précis, il résulte nettement, malgré les déclarations contraires des militants du Syndicat, que la grève dans les coopératives a été voulue et est le résultat d'un état d'esprit déplorable. Si les arguments ci-dessus ne suffisaient pas, il nous faudrait seulement rappeler les déclarations faites devant des camarades par les militants directeurs et responsables du mouvement.

D'abord, c'est Racamond, le secrétaire du Syndicat boulanger, à la *Bellevilloise*, à l'entrevue première ; c'est Lemoine, secrétaire du Syndicat, dans son bureau, la veille du conflit, où j'allais demander une entrevue, affirmant qu'eux, les militants, reconnaissaient que les coopératives faisaient une situation bien meilleure aux boulangers que les patrons, mais que la mentalité de la masse de la corporation était si basse, que, jalouse de la situation qui y était faite, elle ne comprendrait pas que les boulangers des coopératives ne se joignent au mouvement. « Les coopératives à l'abri de la grève, cela pouvait être l'échec du mouvement. » Ainsi le syndicalisme éducateur, entraîneur de masse et dirigé par des minorités conscientes, était obligé d'en subir l'opinion, dans ce qu'elle avait de plus bas et de plus antiprolétarien. La situation *privilégiée* des boulangers dans les institutions ouvrières nécessitait, à cause de cela, un mouvement contre elles.

Bien mieux; « trop tard », disait-on, les propositions d'acceptation des revendications apportées deux jours avant le conflit, pour éviter un spectacle lamentable. Mais la vraie raison, elle m'a été donnée par un militant, dans le bureau même du Syndicat. « Si nous parlions de cela à l'Assemblée générale, la grève échouerait. Le mouvement est lancé, il faut qu'il aille jusqu'au bout. » Alors la grève pour la grève ! après l'acceptation des revendications. Si la Chambre syndicale patronale avait cependant apporté l'acceptation des revendications, sous la seule réserve de l'application dans les coopératives, on aurait alors fait la grève tout de même; ou

alors elle aurait été mieux traitée, chambre patronale, que les coopératives ouvrières ne l'ont été ? Triste mentalité !!!

Oh, nous ne voulons pas mettre au compte de tous certains autres propos qui dénotent un singulier état d'esprit. Mais l'un des principaux organisateurs de la grève ne nous a-t-il pas dit, en réponse à cet argument : « En laissant les coopératives ouvertes, il y aura du pain, l'opinion publique sera pour vous, cela sera un appoint »... : « La population ne se préoccupe pas du sort des boulangers qui lui font l'aliment le plus indispensable; tant pis si elle manque de pain, cela attirera son attention. » Alors la grève contre le consommateur! la grève contre le prolo? qui n'a que du pain, ou presque.

Et plus tard, n'est-ce pas Savoie, répondant aux délégués venus proposer l'arbitrage : « Prenez-en la responsabilité ; quant à nous, nous n'affronterons pas l'assemblée générale sur ce sujet, ce serait la fin de la grève, le désarroi, l'échec. » Ainsi une assemblée de grévistes, pas même de syndiqués, seule maîtresse du mouvement! Un peu plus, on nous disait qu'il valait mieux pétrir sans rien dire avec des jaunes ou des soldats. Du reste, n'est-ce pas à la municipalité de Puteaux qu'on a refusé des ouvriers pour fabriquer le pain, au nom de la commune, et à la boulangerie de la coopérative, le laissant faire par les soldats, alors que les patrons auraient été ainsi réduits à *quia :* n'était-ce pas une socialisation momentanée le pain révolutionnaire ?

Voilà la vérité! Pour rendre efficace la grève, il fallait que les boulangers des coopératives en soient; pour qu'elle continue, il fallait que les coopératives soient traitées comme les patrons; l'action syndicale soumise aux révoltes inconscientes; l'éducation remise à plus tard, comme on m'a dit, et en même temps les sentiments les plus bas acceptés, il fallait exalter les pires attaques contre les coopératives, attaques supportées par les militants, qui affirmaient des opinions contraires, telle fut la grève des boulangers. Nous osons dire bien haut que nous ne confondons pas cela avec le syndicalisme, ou du syndicalisme.

Et si encore l'âpreté de la lutte pouvait apporter des circonstances atténuantes! Mais, depuis ces événements on a exclu du Syndicat les ouvriers boulangers de la *Bellevilloise*, qui, après avoir fait cause commune avec leurs camarades pendant quinze jours, ont songé à ne pas laisser tomber la coopérative ouvrière, après le refus de l'arbitrage, et alors que dans toutes les boulangeries capitalistes on regorgeait de pain.

Nous posons cette question : La classe ouvrière laissera-t-elle un pareil état d'esprit se développer, de pareils agissements se renouveler ? Nous la posons aux syndicalistes et nous attendons avec confiance le désaveu nécessaire des organes compétents. La coopération va y faire la réponse d'avenir nécessaire, pour éviter de pareils retours, en son Congrès de Reims, et le Comité central a déjà préparé une motion qui indique quelques règles de conduite. Essayons de dégager d'abord les principes qui doivent l'inspirer.



A mesure que la coopérative s'est développée et que, d'association de consommateurs se répartissant eux-mêmes leurs produits, elle est devenue une boutique occupant un employé, un ménage, un personnel nombreux, appartenant à des corporations des plus variées, un grave problème s'est posé à elle. Quelle situation fera-t-elle à celui ou à ceux qui, remplaçant les camarades de bonne volonté du début, les administrateurs mettant la main à la pâte après leur journée faite, sont des professionnels et dont l'unique occupation est d'être gérants répartiteurs, avec des aides et de nombreux auxiliaires ? La spécialisation de leur travail leur a donné un caractère spécifiquement professionnel ainsi qu'aux collaborateurs pris dans toutes les professions, et ce à mesure du développement et de l'extension des services de la coopérative. Cette transformation du caractère gratuit de la répartition en travail payé, cet appel nécessaire (à la place d'hommes de

bonne volonté) aux catégories professionnelles, ont-ils changé la nature de l'opération ? Nous ne le pensons point. En somme, au début il s'agissait d'un associé plus spécialement chargé d'une besogne de répartition. Souvent même les administrateurs travaillaient à tour de rôle, en amis, en intéressés, en copropriétaires, et dans l'intérêt commun de l'institution. Pourquoi donc le fait d'une rémunération pécuniaire apporterait-il un changement à la fonction sociale ? En fait, partout on a d'abord pris le militant coopérateur le plus dévoué pour le mettre à la tête de l'œuvre. C'était quelquefois un moyen de lui assurer l'indépendance et de lui permettre de se consacrer entièrement à la coopérative. En maints endroits il en est encore ainsi. Ce serait commettre une erreur et une hérésie de prétendre que celui qui a été choisi par ses camarades pour gérer la boutique est devenu le salarié de l'établissement, le prolétaire à qui on achète uniquement sa force de travail. A ce compte, on ne lui devrait qu'un salaire exact; mais ce ne serait pas plus admissible que d'admettre qu'il n'ait à l'égard de la coopérative aucune autre obligation que celle qui découle d'un contrat de travail, il est même plus qu'un collaborateur, il est un coparticipant, il est sociétaire au même rang et avec le même droit que les autres.

L'argent qu'il touche est une allocation, ce n'est pas un salaire ; et il n'est pas un salarié.

Le nombre des employés, leurs professions différentes, ne change rien à l'affaire, qu'il y en ait un ou cinquante. Le militant choisi, parce qu'exerçant auparavant un métier, boulanger ou épicier, est toujours un associé. Mais, dira-t-on, à un moment donné, on ne lui demandera plus d'être sociétaire. En vérité, c'est un tort, et ainsi on semble donner raison à l'illusion d'un personnel salarié, recruté comme chez les patrons.

Ajoutera-t-on qu'agir autrement serait une impossibilité, que le professionnel est indispensable, que ses connaissances sont nécessaires pour la bonne marche de l'organisation: nous n'en doutons point. Mais il faudrait poser comme règle qu'il

doit devenir sociétaire et qu'il doit être choisi parmi eux avant toute autre considération. En tout cas, si cette règle n'a pas toujours été appliquée, elle devra l'être à l'avenir, et le caractère de la fonction coopérative sera le même qu'au début. Un personnel non coopérateur ne peut être qu'un cas accidentel et exceptionnel. La coopérative doit tendre à le limiter et à l'écarter. En aucun cas, ce ne peut constituer pour elle un état permanent. Le personnel coopératif est donc un personnel qui n'est pas comparable, ni en fait ni en principe, au salarié : il doit tendre à ne l'être jamais.

C'est en partant de ces principes coopératifs, qu'on ne saurait oublier et qui sont de la nature de la coopération, que doivent être envisagés les différents problèmes posés et où l'on avait oublié souvent la raison d'être de la coopérative.

Puisque le personnel coopératif est composé de sociétaires collaborateurs, il s'ensuit qu'on doit les traiter comme tels. Les administrateurs s'efforceront de permettre à leurs collègues l'exercice de leur service en leur facilitant le plus possible la tâche, et au mieux des intérêts de tous. En revanche, le personnel doit non pas son temps mais son dévouement entier à l'œuvre. Il ne doit pas, il n'a pas à compter les efforts pour l'association volontaire dont il fait partie. Il travaille pour lui en travaillant pour les autres. Chacun pour tous, tous pour chacun, comme dit la vieille formule, et c'est ainsi, du reste, que s'est partout déroulée l'histoire coopérative.

Il ne peut s'agir de relations de patrons à ouvriers, d'entrepreneurs à salariés, de possesseurs de moyens de travail, producteurs se procurant de la force de travail. Capitalisme et prolétariat n'existent point en ce cas, puisque le moyen de travail est autant à l'employé qu'à ses co-associés. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Dans cette conception, être employé est une dignité, un honneur, au même titre que d'être administrateur. La fonction est seulement différente et la responsabilité, qui n'est pas un vain mot, est égale pour tous. Nous verrons plus loin comment elle doit être établie, en fait, comme celle des administrateurs.

Mais il importe d'abord de dégager de ce qui précède les conditions de travail du personnel. Tout doit être réglé de façon à lui permettre de remplir son rôle le plus facilement possible et dans les meilleures conditions d'exécution. Il n'est pas de mesure pouvant faciliter sa tâche qui ne doive être envisagée et adoptée. Cependant, pour fixer les indemnités de chacun, ce qui s'appelle à tort le salaire, de quel critérium se servira-t-on ? Pour mettre debout le règlement intérieur qui établira les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, le fonctionnement des services, quelle comparaison pourra utilement être faite ?

Si soucieux soit-on de rendre l'exercice du métier plus facile à l'employé coassocié, si désireux soit-on de lui permettre avec le minimum d'efforts d'obtenir le maximum de résultats, on ne peut oublier que la coopérative n'est pas faite pour lui et à son profit, mais bel et bien pour l'ensemble des sociétaires dont il doit faire partie. Il ne peut prétendre à aucune situation privilégiée. Or, pour cela, il faut évidemment que la coopérative n'ait pas plus de charges que ses concurrents capitalistes. Il faut que se frais généraux soient semblables à ceux d'un commerce similaire; il lui sera donc facile de prendre comme règle, pour l'appointement de son personnel, le paiement à des prix équivalents du maximum offert au personnel des entreprises capitalistes directement concurrentes. S'agit-il des heures de travail ? Quelle que soit la bonne volonté des coopératives de ne pas trop exiger, elles devront demander pendant au moins le même temps que chez l'adversaire et exiger au besoin le dévouement de ses cosociétaires par une présence rendue indispensable pour la sauvegarde et les progrès de l'œuvre.

Certes, dans l'intérêt même de ces sociétaires délégués à la fonction d'employés, la coopérative sera amenée à appuyer de tous ses efforts l'action entreprise pour élever le niveau de vie des salariés chez des concurrents. La réussite pourra permettre plus aisément l'amélioration du sort du personnel collaborateur. Elle pourra même, si ses forces le lui permet-

tent, si l'état de son commerce est suffisamment développé, aiguillonner les revendications, même dans les corporations qui n'intéressent pas directement ses services, sachant qu'un progrès accompli d'un côté aura forcément sa répercussion sur l'ensemble. Ainsi, la coopérative pourra, en cas de grève, et dès sa déclaration, appliquer les revendications réclamées à son personnel, quitte à revenir aux anciens appointements en cas d'insuccès auprès des entreprises capitalistes, quitte à les maintenir après avoir ainsi forcé la main et fait une pression morale sur les concurrents. Elle pourra exercer son action en diminuant pendant la grève le prix des marchandises produites par les grévistes, et là encore encourager les consommateurs à ne pas rejoindre les maisons employant des jaunes, tout en tendant à les faire adhérer au mouvement coopératif.

Mais en revanche il serait incompréhensible que l'on puisse parler d'une grève d'employés de coopératives. Si la chose a pu avoir lieu en fait, elle ne peut s'expliquer en droit. On ne fait pas de grève contre soi-même, et l'employé de la coopérative se dresserait contre sa propre organisation et contre lui-même.

Il ne pourrait alors le faire qu'au nom d'intérêts bassement égoïstes, qu'il couvrirait du nom de corporatifs mais qui seraient contraires à l'intérêt général et collectif. Il n'est pas plus admissible qu'on invoque la nécessité d'une solidarité avec ses camarades de profession, car si la solidarité peut se faire jour comme une aide mutuelle, elle ne peut créer des liens et des devoirs à l'égard de choses toutes différentes.

Le patronat, contre lequel luttent les ouvriers organisés, forme une classe de détenteurs des moyens de production, tandis qu'à la coopérative lesdits moyens de production sont entre les mains de tous les sociétaires et de l'employé.

Si nous nous plaçons du point de vue socialiste, nous constatons que la coopérative est un embryon de la société nouvelle et l'organe futur de la répartition collective des richesses, un élément de transformation sociale; s'élever

contre elle ce serait se dresser contre l'idéal socialiste lui-même.

Et il en est encore de même quand il s'agit d'une grève générale ayant même un caractère extérieur à la coopération comme une grève protestataire contre la guerre.

Si légitimes que soient ces manifestations, quel que soit le devoir de tous les coopérateurs syndiqués d'y participer, l'organisation coopérative ne saurait en souffrir.

Les travailleurs ont besoin, le jour de grève comme les autres, de trouver leur nourriture quotidienne indispensable et ne doivent aller la chercher qu'à la coopérative, propriété collective et organe, entre leurs mains, de leur émancipation. Ils ont même le devoir de profiter de cette circonstance pour y conduire les travailleurs non coopérateurs. Il serait aussi absurde de fermer ce jour-là les coopératives que de fermer les Bourses du travail et de donner congé aux fonctionnaires des organisations syndicales.

La coopérative, cellule sociale de la société nouvelle et organe de paix par excellence et anticapitaliste, ne peut être atteinte par des actions dirigées contre les institutions capitalistes génératrices de guerres et de conflits. Le devoir de solidarité des employés collaborateurs et des sociétés peut s'exercer pour ceux qui luttent dans les usines et magasins capitalistes, mais sous une autre forme. La coopérative peut être le refuge ou l'asile pour les victimes de l'exploitation, de l'oppression et de la vindicte capitalistes. Les prolétaires, en aucun cas, ne peuvent faire grève contre eux-mêmes, contre un organisme à eux et servant leur cause d'émancipation. Tout au plus pour le premier mai pourrait-on faire exception en le considérant comme une fête et en lui appliquant les règles ordinaires des fêtes.

Par contre, il est utile de rechercher quelles seront les mesures qui pourront assurer les meilleures relations, les plus faciles et les plus sages, entre les sociétés et leur personnel de collaboration, dans l'avenir.

Il ressort de ce que nous avons dit précédemment que,

chargé d'une fonction, pour ainsi dire d'un mandat, il doit avoir la responsabilité, et cette responsabilité doit être morale et matérielle, si on veut qu'elle soit effective. Or, le système qui nous paraît jusqu'ici dans l'expérience avoir réalisé le mieux cet idéal, c'est, et sans aucun doute, le système de la commandite. Suivant le cas, il s'agira d'une commandite simple, quand la société n'a qu'un employé ou un ménage, et d'une commandite collective, quand le personnel est plus nombreux ou réparti en différents services; la commandite consiste en somme à donner la responsabilité de l'organisation technique du travail, dans la liberté de l'exécuter.

Pour cela, il faut emprunter à la gérance responsable, à la pratique moderne du capitalisme quelques-uns de ses moyens, mais en les adaptant à des formes qui conviennent au mouvement coopératif.

C'est ainsi que les marchandises devront être livrées au commanditaire ou à la commandite aux prix de vente, avec une marge pour le coulage indispensable à prévoir, et le salaire devrait dépendre du chiffre d'affaires, tout en établissant un minimum de rétribution qui soit pour eux une garantie dans leur travail.

Mais il ne peut s'agir en aucune circonstance de participation aux bénéfices, qui est une tout autre chose, car la coopérative fait du trop-perçu et non du bénéfice, et ce dernier doit être employé au développement de l'œuvre ou distribué au consommateur au prorata de ses achats, suivant la formule communiste même : A chacun selon ses besoins.

De même que la machine ou que les inventions, dans les sociétés capitalistes, se retournent contre le producteur quand on les met en application, de même le salaire, d'après le chiffre d'affaires, et la livraison des marchandises aux prix de vente, qui sont des moyens perfectionnés du commerce, se retournent dans les entreprises capitalistes au profit de celles-ci. A la coopérative il n'en est plus de même, car elle est au profit des travailleurs.

C'est, du reste, le seul moyen d'assurer au producteur la

liberté de son travail. Ainsi, par la liberté de l'organisation de l'atelier, c'est mettre l'administration à sa place et les employés à la leur.

En somme, liberté et responsabilité, voilà ce que la commandite fournit comme principe directeur aux relations de la société avec le personnel.

Ce problème prépare le problème nécessaire de demain, des rapports entre la consommation et la production, que devra résoudre le socialisme et que la coopération élabore tous les jours par des expériences multiples.

Etre partisan de la commandite dans les coopératives ne veut pas dire qu'on le soit pour son application dans le commerce ou dans l'industrie capitaliste, de même qu'être partisan du travail à l'heure dans la société d'aujourd'hui n'a rien de contradictoire avec le travail aux pièces dans la société nouvelle, les points de vue étant complètement transformés.

Il nous reste maintenant à examiner, comme conclusion de ce problème, quelles sont les relations qui peuvent exister entre la coopération et l'organisation syndicale, au sujet du personel.

D'abord, elles ne nous apparaissent pas comme extrêmement lumineuses, les raisons qui doivent décider les employés des coopératives à être syndiqués et à être syndiqués au syndicat de leur profession.

Collaborateurs d'une œuvre, ils ne peuvent s'y adresser pour représenter des revendications.

On ne s'imagine pas le conseil d'administration de sociétés coopératives se dressant entièrement contre l'assemblée générale.

Or, si l'on accepte l'idée, comme nous l'avons démontré, que le personnel, avec une fonction spéciale, est un rouage ordinaire dépendant de la société et composé de sociétaires, on ne voit pas vraiment pourquoi, en dehors de considérations amicales, les employés s'uniraient. Quant à adhérer à leurs syndicats respectifs, à moins que ce ne soit comme

suite de leur profession passée, il est à se demander : qu'est-ce qu'ils vont y revendiquer ?... Tout au plus comprendrions-nous qu'on exigeât d'eux une sorte de cotisation de solidarité.

Mais n'appartenant plus à la profession dans les mêmes conditions, n'ayant plus d'intérêts corporatifs en face de patrons, leur syndicalisme ne peut consister qu'en un appui matériel à l'œuvre de propagande.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, si l'on admet que le syndicat soit comme la coopérative une institution ouvrière et que tout le mouvement ouvrier se doive un mutuel appui pour aboutir à des résultats pratiques, il s'ensuit évidemment que des relations et des obligations peuvent naître; mais elles doivent être les résultats d'accords. Elles ne sont pas valables *a priori*. La coopérative, pour le recrutement de son personnel, n'a qu'une obligation, c'est de le choisir parmi ses sociétaires, c'est d'avoir des collaborateurs, non des salariés.

Si elle est importante, elle peut s'engager envers le syndicat, et pour favoriser celui-ci, à lui prendre ses membres; lui-même oblige ses adhérents à devenir des sociétaires de l'organisation coopérative.

De même, des contrats collectifs peuvent être passés entre les syndicats respectifs et les coopératives intéressées. Ces contrats collectifs doivent surtout envisager les cas de grève et la façon suivant laquelle les coopératives appliqueront les revendications à mesure qu'elles seront appliquées chez les patrons; mais il importe que les obligations de chacun soient fixées à la base desdits contrats.

La reconnaissance, pour la coopérative, de l'acceptation préalable des revendications, l'obligation pour les syndicats et leur engagement à ne point faire grève dans les coopératives, tel est à notre point de vue, les points du contrat sur lesquels utilement on pourrait aboutir.

Enfin, comme souvent des difficultés d'ordre personnel ou individuel s'élèvent entre coopérateurs, entre conseil d'administration et personnel, un bureau d'arbitrage permanent

pourrait se constituer, étant admis que les délégués des syndicats ouvriers et des délégués des organisations coopératives régionales et centrale le formeront. Mais cette Commission d'arbitrage devrait malgré tout conserver un caractère intérieur à la coopérative, c'est-à-dire ne pas être une Commission d'arbitrage entre syndicat et coopérative, mais entre personnel et conseil d'administration.

Nous ajoutons même que la souveraineté de l'assemblée générale coopérative devrait dans tous les cas subsister et avoir le dernier mot.

Telles nous apparaissent les lignes directrices d'une régularisation des rapports entre les coopératives et le personnel collaborateur.

Mais il importe de le dire bien haut, quelles que soient les formules que l'on trouvera, quels que soient les organes qu'on créera, il y a pour la bonne harmonie du mouvement coopératif une grande besogne d'éducation à faire qui permettra seule de donner à chacun son rôle, de maintenir chacun à sa place, et c'est pourquoi nous avons essayé ici de dégager les principes qui doivent conduire aux applications et à la pratique.

E. Poisson.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT INTERNATIONAL

Auguste Bebel

La dernière fois que je vis Auguste Bebel, c'était il y a longtemps déjà — une douzaine d'années — au Congrès de la Social-Démocratie allemande à Lübeck. Et l'action qu'il exerça en cette occasion mérite d'être rappelée, car elle est, me semble-t-il, très représentative de son caractère et de son rôle dans le Parti socialiste.

Une polémique des plus âpres avait dressé l'une contre l'autre les tendances extrêmes du socialisme allemand. Edouard Bernstein avait fait dans un club d'étudiants libéraux, mais pas socialistes, une conférence intitulée « Comment le socialisme scientifique est-il possible ». Il y avait montré les faiblesses et le formalisme du socialisme orthodoxe, dit scientifique, auquel il opposait une large et libre discussion de toutes les idées marxistes. Karl Kautsky, dans la *Neue Zeit*, revue officielle du Parti, avait vivement et longuement critiqué Bernstein auquel il reprochait une indépendance exagérée, et parfois trop voisine du simple libéralisme. Au congrès, ces deux purs intellectuels opposèrent magnifiquement leur pensée. Kautsky attaqua avec passion; il avait une assurance impressionnante; on le sentait si ardemment convaincu que la vérité socialiste était de son côté. Bernstein, soutenu par une faible partie de l'Assemblée, se défendit sans faiblesse, avec une ténacité superbe, sans grands mouvements d'éloquence, auxquels sa nature un peu timide n'est guère portée, mais avec des accents de sincérité qui émurent toute la salle.

Lorsque la joute fut terminée, le sort de Bernstein ne parut pas douteux. Le congrès était en majorité contre lui et un ordre du jour de blâme ou même d'exclusion eût pu être voté.

C'est alors que Bebel apparut à la tribune. Son intervention

fut admirable. D'abord l'autorité de son verbe domina vite l'assemblée. Sa parole brève, nette, ses phrases courtes, et puis l'habileté aussi de son argumentation eurent vite fait d'unir dans une seule vue deux partis qui paraissaient si opposés. Il fut dur pour Bernstein, il lui reprocha la facilité avec laquelle il critiquait à tout propos ce qui se disait ou se faisait dans le parti, il le traita d'enfant terrible, et réussit à glisser quelques sourires dans cette discussion grave: mais il rappela que Bernstein avait déjà donné toute sa vie au socialisme allemand, qu'il n'était que récemment rentré d'exil et qu'on ne pouvait pas ainsi oublier pour une faute isolée tous les services passés. Bref, il sut si bien doser le blâme et l'éloge, montrer les torts des uns et des autres, rappeler surtout l'intérêt capital du parti à éviter toute division, que l'ordre du jour présenté par lui fut voté, si mes souvenirs sont exacts, à l'unanimité... et à la satisfaction de tous.

Ce rôle de conciliateur, de gardien jaloux de l'unité socialiste en Allemagne fut celui qui caractérisa la fin de la vie de Bebel. Et ce ne fut pas toujours un rôle commode, car le socialisme allemand est un riche conglomérat d'éléments très divers : marxistes orthodoxes, lassaliens remuants, révisionnistes passionnés, Germains du Nord calmes et lourds, Bavarois du Sud vifs et frondeurs, Polonais et Alsaciens-Lorrains avec leurs revendications nationales particulières, catholiques et protestants, intellectuels et théoriciens passionnés de longues discussions où perce parfois une pointe de byzantinisme, ouvriers manuels, employés, petits artisans pour qui comptent surtout les actes, les résultats acquis, les lois votées, coopérateurs et petits commerçants mécontents, petits propriétaires ruraux, fermiers... Chacun naturellement fait entendre sa voix, formule ses idées, veut imposer ses revendications. La presse socialiste allemande est une admirable floraison de vie spontanée. On comprend la difficulté de maintenir l'unité d'une masse aussi composite. Bebel y parvint d'abord par l'autorité personnelle qu'une longue pratique des luttes politiques lui avaient acquise. Lorsqu'il prenait la parole, après les camarades plus jeunes, il semblait aux assemblées socialistes qu'elles allaient entendre la pensée même du Socialisme qu'il incarnait. Il est précieux que certains hommes, dont la vie fut consacrée à l'étude d'une question, à la défense d'une idée, soient pour la masse les symboles de la Vérité: eux seuls peuvent lutter contre les germes de divisions qui existent toujours dans tous les grands partis.

Bebel fut un d'entre eux. Il avait sur beaucoup de socialistes allemands de son époque cette supériorité d'avoir été ouvrier,

puis maître ouvrier, d'avoir aussi vécu la vie des affaires commerciales avant de se consacrer exclusivement au travail de la pensée et de la parole. Il garda toujours, de cette origine ouvrière, une vue plus réaliste des faits et des hommes, et un certain détachement pour les pures constructions de l'esprit et du raisonnement où se complaisent tant de ses camarades. Lorsque, après les longs discours touffus de contradicteurs également convaincus, Bebel prenait la parole, on sentait que le seul souci qui l'animait, c'était l'action socialiste, le bien général de son parti et non le triomphe de théories qu'il paraissait tenir en assez médiocre estime.

E. Buisson.

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Le problème de l'éducation et les coopérateurs

La coopération, même si elle se bornait à un rôle économique immédiat, qui est d'enrayer le renchérissement de la vie, ne manquerait pas d'exercer sur ses adhérents une influence intellectuelle et morale, en un mot de manifester une force éducative. Lorsque M. Gide célébrait, dans son beau livre *Coopération*, les « douze vertus de la coopération », il mettait en bonne place celle qui tend à émanciper le peuple par l'éducation et il esquissait le programme, précisait le but et indiquait les moyens auxquels les coopérateurs doivent songer pour réaliser cette partie de la tâche à laquelle ils se vouent. Des efforts véritables, quoique trop limités encore, ont été fournis à cet égard, et, depuis quelque temps — depuis l'Unité notamment — il apparaît que le problème éducatif passe au premier plan, de pair avec celui de la concentration commerciale, dans les préoccupations des coopérateurs.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les rapports récemment présentés à la Fédération nationale des Coopératives de consommation, par son Comité d'éducation, et adoptés par elle. Le mieux serait, certes, de les publier intégralement ici; mais leur ampleur nous l'interdit; au surplus, ce qui en forme l'élément principal consiste en indications pratiques (liste de livres pour les bibliothèques, programmes pour les cours artistiques, etc.) dont la publication sera plus utile et mieux à sa place dans l'*Action coopé-*

rative, le journal de propagande édité par la F. N. C. C. et que tous les militants de la coopération lisent et conservent. Nous nous proposons donc de donner simplement, ici, un résumé succinct des idées et des projets étudiés dans ces rapports et d'essayer de montrer l'esprit pratique et méthodique qui les caractérise.

La question abordée par le Comité d'éducation vise la création, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des « groupes de pupilles ». Tout mouvement social qui souhaite réussir et voir ses recrues augmenter doit se faire connaître des enfants, les préparer au rôle qu'il espère leur voir assumer plus tard et leur donner le désir de lui apporter leur collaboration. Cette nécessité est admirablement comprise dans les partis de droite et il serait ridicule de nier, injuste de ne pas admirer, les efforts que déploie par exemple l'*Action populaire*, et dont ses publications (1) apportent le témoignage répété. Avec des loisirs moindres, une préparation parfois moins complète, des ressources toujours plus minimes, les militants de la classe ouvrière essaient d'agir avec la même intensité ou la même efficacité, et l'élan qui se manifeste actuellement dans les milieux coopératistes semble propre à faire aboutir et à consolider bon nombre de ces tentatives.

« Dans tous les centres où l'on milite, écrit Ziwès, l'un des rapporteurs de la F. N. C. C., l'éducation à donner aux enfants devient une préoccupation primordiale. Il n'est point de coopérative qui n'ait ou ne songe à avoir son groupe de pupilles. Actuellement, il existe dans la région parisienne 30 groupes de pupilles avec un effectif d'environ 1.500 enfants; dans le Nord, 20 groupes avec 1.700 enfants, et, dans le reste du pays, une cinquantaine d'autres groupes disséminés, réunissant de 2.500 à 3.000 membres au total; soit 100 groupes et 6.000 pupilles. »

C'est quelque chose, mais ce n'est qu'un début et la tâche de recrutement, d'organisation surtout, reste presque entière. Si l'on excepte la Seine et le Nord, où les délégués des groupes et des sociétés coopératives tiennent des réunions mensuelles et coordonnent leurs efforts, les groupes se développent un peu au hasard sans cohésion, sans programme commun, guidés seulement par le dévouement de camarades qui déplorent eux-mêmes un pareil état de choses. Mais les Fédérations régionales ne constituent-elles pas l'organe de cohésion tout préparé? Leur serait-il impossible de constituer, à l'exemple de la Fédération nationale, un Comité d'éducation qui organiserait et inspecterait les grou-

(1) Notamment la *Revue de l'Action populaire* et le *Courrier des Cercles d'études*.

pes, s'occuperait de mettre en œuvre les instruments d'éducation communs aux groupes de la région (bibliothèques circulantes, tournées de cinémas, colonies de vacances), qui se tiendrait en rapports constants avec le Comité d'éducation de la F. N. C. C.? La question semble digne d'être examinée et de recevoir un commencement d'exécution, dès que l'organisation même des Fédérations régionales sera parachevée.

Que fait-on et qu'y a-t-il à faire dans les groupes existants? — Les groupes de pupilles sont actuellement constitués par des enfants de coopérateurs, âgés de 6 à 15 ans, se réunissant au local de la coopérative, pour y recevoir divers renseignements ou participer à des conférences, fêtes ou promenades; ils y reçoivent, en outre, des leçons de chant ou de gymnastique. Le groupe est administré par un Comité d'adultes, assisté parfois de délégués des pupilles; ses ressources proviennent d'une subvention de la coopérative.

Il serait intéressant d'enseigner aux coopérateurs comment on fonde et comment on administre un groupe de pupilles; tel est l'objet du rapport présenté à la F. N. C. C., par Lajoie. Il montre la nécessité de fixer à 8 ans l'âge d'admission, à 15 ans l'âge de la sortie des pupilles; il convient, en effet, de ne réunir que des enfants relativement faciles à surveiller et aptes à comprendre l'enseignement qu'on leur offre, mais d'autre part, dès qu'ils sont en âge d'entrer dans les « Jeunesses » laïques, syndicalistes ou socialistes, le rôle du Groupe de pupilles est terminé. Le groupe ne doit pas se former sans règle ni loi; des statuts lui sont nécessaires, ainsi qu'une forme juridique: on fera bien de se placer sous la protection de la loi de 1901, sur les associations. Les ressources seront assurées par la subvention de la société coopérative et par une cotisation modique que verseront les adultes, membres adhérents du Groupe. Quant à l'administration, un Conseil, élu par l'assemblée générale, assisté de délégués des pupilles et de dames patronnesses ayant voix consultative, y pourvoira; tous les ans l'assemblée générale entendra les rapports du Conseil et élira les membres du Conseil, les dames patronnesses: on y élaborera le programme de l'année suivante. Un bon conseil est celui d'assurer les enfants du Groupe contre les accidents, ce qui n'entraîne que des frais minimes (*L'Assurance ouvrière*, 3, boulevard Beaumarchais, assure vraisemblablement ce risque).

Les groupes une fois constitués, qu'y fera-ton? Leur but est de soustraire les enfants aux influences de la rue et de leur offrir l'éducation et la distraction. Education physique, artistique, morale, éducation coopérative, telles sont les directions dans les-

quelles doivent être orientés les efforts des organisateurs. Quant aux moyens, ils peuvent varier, mais il semble qu'on devra toujours avoir recours aux conférences, promenades, fêtes sportives et fêtes artistiques, visites de documentation aux œuvres, ateliers, monuments, musées; le livre, le cinématographe et le journal constitueront, pour ces diverses fins, des auxiliaires indispensables.

S'il n'est pas de meilleur moyen pour devenir forgeron que de forger, le plus sûr, pour préparer les enfants à devenir de bons coopérateurs, est de constituer des coopératives de pupilles. L'essai, tenté dans plusieurs groupes, et en particulier à « La Bellevilloise », a réussi. « Ces coopératives, dit Ziwès, gérées à l'image des coopératives-mères, donnent à nos enfants le sentiment de l'organisation, de la responsabilité, du dévouement à la collectivité. Leurs conseils d'administration, élus en assemblée générale, leurs Commissions de contrôle et d'achat se réunissent périodiquement, faisant enregistrer par un secrétaire pupille les décisions de leurs délibérations au procès-verbal. » Ces petites coopératives vendent des fournitures scolaires, des jouets dans les fêtes; elles vendent bonbons et gâteaux; les bénéfices constituent la caisse de maladie, de secours ou de propagande (on pourrait, par exemple, les faire servir aux frais de l'assurance-accidents, dont nous parlions ci-dessus).

Il serait intéressant de connaître en détail les résultats ainsi obtenus (1); en tout cas, si l'on veut généraliser cette sorte d'ins-

(1) Nous donnons ici la description d'un groupe de pupilles fournie par une pupille de quinze ans au Comité d'éducation de la F. N. C. C.:

QUEL EST LE BUT QU'ONT VOULU ATTEINDRE NOS DÉLÉGUÉS EN NOUS FONDANT UNE COOPÉRATIVE ENFANTINE. — UTILITÉ DE SA CRÉATION

But qu'on a voulu atteindre. — 1° Sans la création d'une coopérative enfantine, il aurait été bien plus difficile de faire comprendre à des enfants le rôle qu'ils auront à remplir quand ils seront devenus des hommes, c'est-à-dire leur rôle de coopérateurs et de bons militants.

Donc, si au lieu de fonder une coopérative on eût voulu nous faire comprendre, au moyen de conférences, le fonctionnement des grandes coopératives, ç'aurait été bien difficile de tenir des enfants à rester attentifs à cette conférence qui les ennuie, lorsque dehors le soleil luit et qu'il y a « Chose » qui joue aux billes au coin de la rue.

2° Parlons maintenant un peu de ce que peut être une coopérative enfantine. Prenons, par exemple, la Coopérative enfantine des pupilles de la *Bellevilloise :*

a) *Voyons son but.* — ART. 2. — 1° Répartir entre tous les pupilles des articles d'écolier et autres choses nécessaires à leurs besoins ; 2° De réa-

titution, il y aurait lieu, pour former des administrateurs de groupes de pupilles, de créer une section spéciale à l'Ecole du coopérateur.

L'éducation morale, qui ne va pas sans l'éducation intellectuelle, reste le centre de l'œuvre entreprise dans les groupes de pupilles. On vise à y habituer les enfants, en dehors de toute préoccupation confessionnelle et même religieuse, à réfléchir aux problèmes moraux, à faire eux-mêmes effort pour analyser leurs

liser, au bénéfice de ses membres et dans l'intérêt de tous, des bénéfices sur les produits répartis à un cours commercial, pour l'application des principes de solidarité qui doivent former le fonds de toute organisation coopérative;

b) *Son administration.* — Je ne voudrais pas rappeler ici tous les statuts de ladite Société, mais simplement donner quelques notions sur son fonctionnement.

La Société est administrée par un conseil de sept membres (garçons et filles) élus en Assemblée générale.

Commission de surveillance. — Le contrôle est nommé dans les mêmes conditions que le conseil; la Commission de surveillance est composée de sept membres. A chaque réunion du conseil et du contrôle, un délégué, membre du patronage, dirige — tout en laissant les enfants eux-mêmes se diriger — la séance;

c) *Assemblée générale.* — Il y a une Assemblée générale tous les trois mois, toujours dirigée par les enfants. Les délibérations des Assemblées générales sont copiées sur un livre de procès-verbaux; ceux-ci sont signés du secrétaire de séance et du président;

d) *Bibliothèque.* — Avec les 50 p. 100 des bénéfices réalisés, il a été constitué une bibliothèque pour les pupilles. Celle-ci est dirigée par des pupilles eux-mêmes.

Comme on peut le voir, tous les enfants font partie de l'une ou de l'autre Commission.

Tous sont donc contents de jouer un petit rôle dans la coopérative, lorsqu'ils sont membres du contrôle, du conseil, ou bien lorsqu'ils jouent à la marchande avec de vraies affaires et de vrais sous.

Ils prennent donc plaisir à connaître le fonctionnement de leur coopérative. Dans les Assemblées générales, les délégués nous font remarquer le maintien qu'il faut conserver dans une Assemblée générale, et par nous-mêmes, nous nous efforçons de nous améliorer.

Et alors, quand tous ces enfants seront devenus des femmes et des hommes, ils sauront la tâche qu'ils ont à remplir; ils seront initiés sur la marche d'une coopérative, ils continueront la tâche que les aînés leur ont tracée et chercheront le perfectionnement et, dans un siècle futur, l'homme sera monté « vers les sommets ! »

Une pupille :

Madeleine LAJOIE.

sentiments et préciser leurs idées. On se rendra compte des progrès réalisés ainsi dans des séances de lecture, où les pupilles seront tour à tour invités à résumer, expliquer et commenter les auteurs qu'on leur aura fait connaître. Ils acquerront par là non seulement de la clarté d'esprit, mais aussi l'habitude de s'exprimer avec précision. Il ne s'agit pas d'en faire des péroreurs — e l'on ne saurait trop insister sur les précautions à prendre à cet égard — mais de les mettre à même de manier la parole, instrument de leur pensée, comme ils manient les outils de leur métier. Voici comment la citoyenne A. Jouenne esquisse la méthode à suivre ici :

« *Apprentissage de la parole et de la lecture.* — Réunir les pupilles du groupe. Un enfant tiré au sort parle sur un sujet donné depuis quelques jours. Les autres enfants l'écoutent attentivement. Après la causerie, chacun a le droit de penser différemment, de critiquer amicalement les idées émises ou de les modifier. Parfois, faire retrouver le plan de la causerie faite.

« Bien dirigé, cet exercice habitue les enfants à bien penser et à discipliner la parole. Prendre un journal, faire lire un fait politique ou social très simple et le discuter. Toujours donner à l'enfant le respect de toute opinion sincère et lui apprendre à discuter dans le plus grand calme.

« Lire un passage simple, fermer le livre et demander de résumer le passage lu.

« Après chaque réunion, désigner un enfant qui rédigera le procès-verbal. »

L'organisation de la lecture oblige les groupes à constituer et à posséder une bibliothèque; mais se formera-t-elle au hasard des dons ou d'achats arbitraires? Il est nécessaire d'indiquer, dans la masse des publications qui paraissent actuellement, des œuvres célèbres ou classiques, dont toutes ne sont pas accessibles aux enfants, les livres qu'il faut avoir lus pour se meubler convenablement la mémoire ou se former le goût et la réflexion. Mme Jouenne a pris soin de dresser un répertoire bibliographique pour les enfants de 6 à 10 ans, de 10 à 13 et de 13 à 15 ans, comportant des ouvrages de science et de littérature (contes, voyages, romans, classique), d'histoire et d'enseignement social. Tout succinct qu'il soit, ce répertoire offre une assez grande variété d'auteurs et de lectures, et les groupes assez heureux pour pouvoir en faire le catalogue véritable de leur bibliothèque auraient de quoi satisfaire ou inculquer le goût de la lecture, dans une bonne mesure. De tels groupes, à vrai dire, sont encore peu

nombreux: le manque de fonds en est souvent la cause: mais il faut noter aussi que la plupart des groupes ont préféré s'occuper d'organiser des distractions collectives que de constituer des bibliothèques: c'est là ce qui rend tout à fait utile le catalogue dressé dans le rapport Jouenne et les conseils qui l'accompagnent. Il est important de donner aux enfants des livres à leur portée, d'orienter leur goût, de stimuler leur imagination; il convient de gagner par des livres attrayants l'esprit des enfants peu disposés à lire et de canaliser l'ardeur immodérée que manifestent parfois certains autres. On pourra consulter le goût des enfants eux-mêmes, sans toutefois s'astreindre à suivre docilement leurs avis. De même, et pour intéresser les enfants au développement de la bibliothèque, pour les initier à l'amour et au respect du livre, il sera bon de les habituer tour à tour à faire fonction de bibliothécaire de leur groupement.

D'autres instruments d'éducation doivent être mis à la disposition des groupes de pupilles: les visites éducatives, la conférence, le journal et le cinématographe. Les visites educatives aux monuments, institutions ou centres de travail industriel, quand elles sont préparées par des exposés techniques, accompagnées d'explications compétentes et suivies d'un exercice où les enfants s'essaient à résumer ce qu'ils en ont retenu, constituent un moyen d'information, de réflexion et d'expression de la pensée des plus féconds. Malheureusement, beaucoup de groupes effectuent ces visites sans méthode ni régularité; il faut signaler, parmi ceux qui ont procédé à une action suivie et nettement orientée, l'Union des Syndicats de la Seine: de nombreux pupilles coopérateurs ont accompagné l'Union dans ses visites à diverses usines. Le Syndicat des instituteurs et institutrices de la Seine a, lui aussi, fait d'utile et intelligente besogne. Mais pourquoi ne pas grouper ces efforts et les sérier? Serait-il si difficile d'organiser dans Paris et autour de Paris des excursions d'ordre géologique et botanique, d'ordre historique, artistique, économique? A lui seul, le parcours des rives de la Seine, du Champ-de-Mars à Bercy, pourrait fournir à tous ces points de vue matière à des causeries très nourries: l'architecture des ponts et des quais, la description des industries et des commerces fluviaux, l'histoire des monuments qui bordent le fleuve, etc., constitueraient l'objet d'explications fort utiles. Chaque quartier de la ville pourrait, lui aussi, être visité et étudié, au point de vue topographique (topographie historique et actuelle), économique (localisation des industries), social (répartition des classes sociales, aspect extérieur des habitations, etc.) Pour les monuments, musées, usines, il conviendrait de se

mettre en rapports avec les directeurs et administrateurs, les syndicats professionnels, toutes choses qui demandent une organisation méthodique, comme d'ailleurs la formation et le choix d'une équipe de directeurs d'excursions (le maintien de la discipline, l'organisation matérielle du déplacement devant être confiés au Comité directeur du groupe ou aux dames patronnesses, voire aux plus âgés des pupilles eux-mêmes). Les enfants seraient habitués ainsi à observer, amenés à compléter les impressions reçues par des lectures appropriées, à les communiquer aux séances du groupe; enfin, un journal de pupilles, s'il se créait, rendrait compte de ces promenades.

La visite éducative ne va pas, on le voit, sans un brin de conférence; mais la conférence seule s'imposera quelquefois. Boudios, qui s'y entend, énonce, dans un bref rapport, quelques considérations générales sur les conférences dans les groupes de pupilles. Il insiste sur la difficulté de choisir un sujet convenable et qui soit à la portée des enfants et sur celle, non moins grande, de le traiter sous une forme appropriée. Chaque conférence doit être suivie de discussions, d'échange d'idées et d'explications: il est donc nécessaire de choisir un sujet à l'occasion duquel l'enfant puisse utiliser son expérience ou ses souvenirs personnels, ses connaissances et son jugement. De même qu'un rapporteur signalait l'aventure d'un groupe qui ne put réussir à grouper ses adhérents pour des visites éducatives, parce que la première avait été mal choisie (l'Obélisque), de même il faut se garder de rebuter les jeunes auditeurs par des sujets trop abstrus ou trop secs et incapables de susciter en eux un fourmillement de souvenirs et de jugements. Le journal des jeunes coopérateurs donnerait, ici encore, des comptes rendus des causeries faites ou des plans de conférences-types.

Ce journal, d'ailleurs, rendrait bien d'autres services encore, et nombreux sont les coopérateurs qui en attendent l'apparition. Ziwès insiste avec raison sur la funeste influence que l'abominable presse offerte actuellement aux enfants peut exercer sur ces jeunes esprits. Abstraction faite de la « bonne presse » religieuse qui, si elle est décente, est trop souvent haineuse ou niaise, les enfants ne trouvent à lire, comme journaux, que de sottes et malsaines publications où la vulgarité du style et des illustrations correspond trop exactement à la pauvreté de la pensée et à la non-valeur du fond. Histoires policières ou guerrières, plaisanteries douteuses ou niaises emplissent la majeure partie de ces feuilles d'où sont absentes toutes directions morales et qui n'apprennent rien à l'enfant sur la société où il vit et que plus tard

il devra s'efforcer de réformer. Il existe un journal d'enfants, *Les Petits Bonshommes,* qui certes ne manque pas de valeur et qu'à défaut d'autres on peut recommander, mais qui, jusqu'à présent, reste peu lu, et auquel le rapport Ziwès reproche une certaine monotonie, une certaine insuffisance. Il n'est pas actuellement possible à la F. N. C. C. d'éditer un journal spécial pour les pupilles de la coopération, mais elle peut, dans ses deux grands organes, le *Bulletin* et *l'Action coopérative,* élargir un peu plus le « Coin des jeunes »; l'effort ne sera pas perdu et peut-être arriverons-nous, comme nos camarades allemands et anglais, à donner aux enfants le périodique de bonne tenue et riche en substance autant qu'en idéal.

Tant que la classe ouvrière n'aura pas réussi à créer les instruments d'éducation et de récréation nécessaires à ses enfants, elle devra se résigner à voir ceux-ci livrés à tous les spectacles, à toutes les « attractions » que la recherche du profit fait seule éclore et que n'anime aucune inspiration morale. Parmi ces spectacles, le cinématographe est un des plus courus, à l'heure actuelle; toute une industrie aux branches multiples s'est développée à l'occasion de ce merveilleux instrument. Le « cinéma » est entré dans les mœurs (la statistique des établissements le prouve); il peut, comme la presse, rendre d'immenses services à qui saurait le manier en respectant la dignité et en recherchant le perfectionnement de ceux auxquels il s'adresse. Aujourd'hui, quel est l'homme de bonne foi qui peut sortir d'une séance cinématographique sans déplorer d'y avoir perdu la moitié du temps qu'il y a consacré : d'interminables mélodrames y ont succédé à des farces grossières; la vulgarité, la niaiserie sentimentale, les fictions les plus tendancieuses se sont tour à tour étalées sur l'écran; puis, quelques éclaircies, brèves — et d'ailleurs accueillies trop souvent avec froideur par la majorité du public —, ont montré des scènes de voyage, des « actualités » survenues en pays lointain ou dans la ville même, des scènes de la vie animale ou de la vie humaine (industries, fêtes, cérémonies, etc.). Tous les enfants, sans exceptions, s'intéressent au cinéma; la plupart (jusqu'à 12 ou 13 ans surtout) comprennent ou interprètent mal les mélodrames compliqués où la parole ne complète pas la gesticulation; tous s'intéresseraient à des spectacles plus sains que ceux qu'on leur offre: il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger les jeunes habitués de nos cinémas actuels, sur les « numéros » qu'ils estiment le plus.

Or, il n'est pas impossible d'organiser dans les coopératives des spectacles choisis, intéressants et variés. On peut commencer par la lanterne à projection, moins coûteuse. Mais pourquoi chaque

fédération ne posséderait-elle pas son cinéma ambulant? Le *Musée pédagogique* (42, rue Gay-Lussac), la *Ligue de l'Enseignement* (rue Récamier) prêtent gratuitement des vues pour projections. On trouve des « films » honnêtes et bien faits dans un assez grand nombre d'endroits énumérés par le rapport Ziwès (1); et d'ailleurs, le jour où la coopération deviendrait grande consommatrice de films, ne pourrait-elle, ici comme ailleurs, imposer son goût et obtenir des industriels — en attendant qu'elle puisse se passer d'eux — l'établissement de films propres à servir son œuvre éducatrice ? Un cinéma coopératif s'installe actuellement à la *Revendication de Puteaux* : nous souhaitons vivement que cette société si vivante voie son exemple — et son succès indubitable — suivi est propagé dans nos fédérations. Nos camarades anglais ont déjà fait bonne besogne par ce moyen: leur propagande antialcoolique, notamment, y a trouvé un puissant auxiliaire et l'on a pu constater, par exemple à Leeds, qu'au cours des dernières fêtes de Noël (qui durent trois semaines) l'alcoolisme avait sensiblement décru ! Est-ce chez les marchands de vin qui, aujourd'hui, se mettent à offrir à leurs clients le cinéma, comme ils leur offrent les tziganes ou les journaux illustrés, que nous pouvons espérer rencontrer ou tenter semblable propagande ?... D'où la nécessité pour les coopérateurs d'apprendre le maniement d'un aussi précieux outil d'éducation et de propagande.

Les groupements de pupilles, jusqu'ici, se sont consacrés surtout à l'éducation artistique de leurs membres; les cours de chant, de musique et de danse y ont toujours obtenu le plus grand succès, bien que ce genre d'éducation reste plutôt la spécialité des cours du soir, cours d'adultes et œuvres post-scolaires. Un coopérateur zélé, le citoyen Cottet, a spécialement étudié la question pour la F. N. C. C. Le chant, la musique, la déclamation ne doivent pas être négligés dans les groupes; ils permettront d'y organiser des fêtes, des concerts agréables, et utiles aussi comme moyens de propagande : ils attireront et retiendront les enfants. La fréquentation des œuvres littéraires et musicales, les efforts dépensés

(1) *Ligue populaire du Cinéma scolaire* (13, rue Brézin) qui organise gratis: projections, conférences, etc. — *Syndicat des auteurs et gens de lettres* (49, rue de Bretagne). — Le *Syndicat des instituteurs de la Seine* (46, rue Lecourbe), avec l'aide de la maison Gaumont, a tout récemment organisé des représentations. Nos camarades Kress (2, rue de l'Alouette, Saint-Denis), et Delpech (37, rue de l'Orient), travaillent spécialement pour la maison Gaumont à l'établissement de films destinés à la classe ouvrière. — V. aussi l'*Art à l'école* (26, rue de Béthune).

pour se les assimiler et les interpréter donneront aux enfants le sentiment du beau et compléteront l'éducation esthétique que le cinéma, les visites éducatives leur auront donnée relativement aux arts plastiques. Enfin, les groupes sont peu fortunés, et il leur arrive d'alimenter leur caisse par le produit des fêtes qu'ils organisent ainsi par leurs propres moyens. Cottet examine avec soin la méthode à suivre pour inculquer aux pupilles l'éducation musicale: il recommande d'avoir recours — le plus possible — à un professionnel du solfège, et à défaut, à la méthode galiniste (musique chiffrée) ou à la phononymie, procédés, nous dit Cottet, excellents au point de vue pédagogique. La plus grande partie de ce rapport est consacrée à indiquer les morceaux, ouvrages ou méthodes en rapport avec l'âge des pupilles, qu'il est bon d'employer; Cottet, qui est entré ici dans une abondance remarquable de documentation, donne les plus utiles conseils sur la composition d'un bon programme pour matinée-concert et va même jusqu'à en proposer plusieurs qui sont, ma foi, fort attrayants.

Le même soin se retrouve dans le rapport de Houdré, qui examine les moyens d'organiser des exercices de gymnastique dans les groupes de pupilles. Pas plus qu'on ne désire faire des pupilles des phraseurs, on ne doit chercher à en faire des athlètes brutaux; on veut seulement leur donner le goût de la culture physique et de l'hygiène, améliorer leur santé, leur fournir la résistance physique nécessaire au militant. La gymnastique, par l'entraînement en commun, développe l'esprit de discipline et de solidarité, enfin l'expérience prouve qu'elle fonctionne comme un utile instrument d'attraction et de cohésion dans les groupements qui la pratiquent. Notre camarade donne les plus utiles détails sur l'aménagement du local, le choix des appareils, la surveillance à exercer sur les pupilles, les méthodes d'enseignement à suivre, l'heure et le nombre des séances. On évitera de cultiver le cabotinage spécial du gymnaste à biceps et à pectoraux énormes; on proscrira les tours de force pour chercher le développement harmonieux du corps, l'accomplissement méthodique des fonctions respiratoires et musculaires; on exigera l'assiduité, on tâchera d'obtenir la bonne volonté, l'effort, et pour cela il faudra tâcher d'intéresser l'enfant à son propre développement physique, à l'acceptation d'une discipline intelligente.

* * *

Nous n'avons pu que bien imparfaitement donner une idée de la richesse de ces rapports, du soin et de la minutie avec lesquels ils sont établis; leurs auteurs nous excuseront, nous l'espérons,

à la fois d'avoir abrégé leurs idées et d'y avoir entremêlé les nôtres, en considération de la sincérité de notre désir de travailler avec eux à l'œuvre commune de l'éducation coopérative.

Cette œuvre, comme on peut s'en rendre compte, est considérable, non seulement par les efforts qu'elle exige, mais aussi par la place qu'elle tient dans la mission du mouvement coopératif. Les rapporteurs du Comité d'éducation insistent avec raison sur la nécessité de faire participer les enfants eux-mêmes à l'organisation et à l'administration des œuvres éducatives: c'est, en effet, un moyen psychologique excellent pour leur inspirer de l'intérêt et de la sympathie à l'égard de ces institutions mêmes. Mais les enfants ne sont pas seuls en cause : leurs parents, tous les militants adultes doivent se pénétrer du sentiment que l'éducation importe avant tout et que seule elle est à la fois un moyen et une fin : un moyen, car l'enfant pourvu d'une éducation saine sera le plus actif ouvrier d'une société meilleure; une fin, car tous les efforts en vue d'édifier cette société meilleure ne visent qu'à produire des êtres plus heureux et plus parfaits. Les coopérateurs, en consacrant tant de force et de volonté à créer et à faire vivre des institutions d'éducation, montrent bien qu'ils restent profondément attachés à l'idéal coopératif, et qu'à travers les difficultés de l'œuvre économique et l'incontestable utilité des résultats matériels, ils savent discerner la beauté et la nécessité des efforts pédagogiques et la supériorité du progrès moral.

Roger Picard.

MOUVEMENT ÉTRANGER

Le mouvement ouvrier en Autriche

L'Autriche après l'Allemagne, est souvent citée comme le pays où la méthode dite réformiste est le plus en vigueur. Cependant il est incontestable que le mouvement syndical autrichien a subi ces dernières années un recul au point de vue du nombre des adhérents. Par la suite, la force combative des syndicats a faibli. Car si les succès syndicaux ne dépendent pas *uniquement* du nombre des adhérents, il est cependant admis par tous, quelque soit le point de vue de méthode auquel on se place, que ces succès sont en relation directe avec la force numérique des organisations. Plus les ouvriers sont groupés, plus ils ont chance d'obtenir des améliorations aux conditions de leur travail.

C'est donc avec raison qu'on juge la valeur des méthodes employées d'après la force d'attraction que possèdent les organisations.

Les organisations syndicales d'Autriche, qui, en 1907, avaient eu plus de 500.000 adhérents, sont tombées, en 1910, à 400.565 pour n'arriver que péniblement, fin 1912, à 428.363.

La *Bataille syndicaliste* du 15 juillet, en citant d'après la statistique des sociétés d'assurance contre les accidents la moyenne des salaires des ouvriers autrichiens, conclut que « *grâce à la méthode de lutte des grands syndicats* » la situation ouvrière a considérablement empiré.

En effet, d'après cette statistique, la moyenne des salaires était en 1908 de 892,5 couronnes, (1 couronne = 1 fr. 05), en 1900 de 912,5 et en 1910 de 945,7, ce qui fait une augmentation de 6 p. 100 en deux ans. Et comme les vivres ont en Autriche, comme partout, considérablement renchéri, de plus de 30 p. 100 au cours des dix dernières années, on peut en conclure que l'action syndicale a tout juste rattrapé ce que le renchérissement des vivres a fait perdre aux ouvriers. De là à conclure que la méthode réformiste a fait faillite, il n'y a qu'un pas.



Cependant, sans établir une statistique comparative avec la France et en ne considérant que l'Autriche, il est souverainement injuste de ne citer que les progrès lents de ces dernières années, contrebalancés par le renchérissement général, et de ne pas tenir compte des causes véritables de cette situation. Car si l'on tient compte des conditions dans lesquelles le mouvement ouvrier autrichien se débat, la conclusion qui s'impose est toute autre que celle citée plus haut.

L'Autriche, comme on sait, renferme sept nationalités : Allemands, Tchèques, Polonais, Italiens, Slovènes, Roumains et Ruthènes. Il y a 50 ans, les villes, et par conséquent l'industrie, étaient exclusivement allemandes, sauf dans la partie polonaise où d'ailleurs aucune industrie proprement dite n'existait. Les chemins de fer y ont amené la population rurale qui était attirée par le gain supérieur et chassée des campagnes par la misère matérielle et morale.

Les campagnards, aux besoins primitifs, étaient en nombre croissant des non-Allemands. Les villes en furent bientôt submergées et celles placées au milieu de contrées tchèques ou slovènes furent dénationalisées, d'allemandes elles devinrent tchèques ou

slovènes. Cependant la haute bourgeoisie conserva presque intacte sa nationalité. Et dans les villes dénationalisées et dans les contrées industrielles où s'était installé un fort contingent d'ouvriers tchèques, italiens, polonais ou slovènes, le nom d'Allemand devint pour ainsi dire identique à celui de maître. Ainsi s'explique en partie la haine contre les Allemands que nous retrouvons jusque dans le mouvement ouvrier en Autriche.

* * *

Cette moderne migration des peuples a posé avec plus d'acuité le problème national, car il y a peu de contrées en Autriche habitées exclusivement par une seule nationalité. Ce problème s'est posé aussi au mouvement ouvrier.

Au début le mouvement était, pour les raisons déjà indiquées, exclusivement allemand ou presque. Cela a changé. Les organisations syndicales, comme d'ailleurs aussi les organisations politiques, aussi allemandes qu'elles fussent, étaient bien forcées de s'occuper des ouvriers des autres nationalités, étant donné que le patronat s'en servait pour contrecarrer l'action syndicale. Il fallait donc, coûte que coûte, syndiquer les ouvriers non-allemands. Et l'on y réussit. Spécialement les ouvriers tchèques, en raison de leur nombre et de l'industrialisation rapide de la Bohême, furent les mieux organisés. C'est la question nationale qui devait compromettre les efforts de 20 ans d'organisation.

* * *

Le parti socialiste s'était constitué, en 1897, en fédérations nationales autonomes, réglant chacune ses affaires propres à sa guise. La tâche du Parti est, en effet, essentiellement éducative. Il agit par sa doctrine. De plus, l'adversaire agit aussi sur le terrain national. La lutte électorale enfin, est circonscrite entre les partis d'une même nationalité. Tout indiquait donc cette constitution basée sur l'autonomie nationale.

Il ne peut pas en être de même au point de vue syndical. Ici, les ouvriers d'une même usine, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, ont tous le même patron, le même adversaire de leurs revendications. Autant il importe d'éduquer les ouvriers dans la langue qu'ils comprennent le mieux, leur langue maternelle, et c'est ce que firent toujours les syndicats, autant il faut grouper les ouvriers d'une même industrie ou d'un même métier, dans une même organisation. Vouloir agir autrement c'est diviser

les ouvriers entre eux et assurer par là le règne du patronat. C'est comme si les Bretons et les Flamands demandaient non seulement qu'on leur fournisse le journal, le livret, etc. imprimés en leur langue, qu'on emploie proportionnellement des fonctionnaires syndicaux de leur nationalité, qu'on leur laisse constituer des bibliothèques en leur langue — en supposant naturellement que les Bretons et les Flamands eussent conservé leur nationalité comme les Tchèques, etc. — mais s'ils demandaient même des organisations absolument séparées ayant leurs statuts, leur caisse, etc. tout à fait à part, ne conservant avec les autres organisations de leur industrie respective que de vagues ententes.

Cependant c'est cela que les Tchèques, les Tchèques seuls, demandent. Il était d'autant plus impossible d'accéder à cette demande que les ouvriers, au point de vue national, sont extrêmement entremêlés, surtout dans les parties les plus industrielles de l'Autriche.

*
* *

Mais rien n'y fit. Sous l'impulsion du parti socialiste tchèque, les organisations syndicales furent déchirées. Dans certaines organisations cela équivalait à un désastre. Il y a, aujourd'hui, dans les organisations internationales de l'Autriche 322.000 ouvriers allemands, 70.000 tchèques, 20.000 polonais, 9.000 italiens, 6.000 slovènes et 1.000 ruthènes. A côté, les organisations séparatistes tchèques comptent 100.000 adhérents. Cette division des forces ouvrières, qui fut, comme bien l'on pense, une source de luttes fratricide et meurtrières, *c'est là la vraie et la seule cause de la diminution de la force combative des organisations syndicales autrichiennes.*

*
* *

On objectera peut-être que la forme centraliste des organisations syndicales d'Autriche a contribué à rendre la division inévitable. Cela semblerait vrai, si le mouvement séparatiste s'était borné aux contrées où les ouvriers tchèques sont en majorité. Mais non. On a déchiré les organisations même là où les ouvriers tchèques ne forment qu'une petite minorité.

Et enfin, il faut bien se figurer la construction autant nationale qu'économique de l'Autriche. Les contrées où les nationalités sont peu ou pas mêlées sont, en général, celles où il n'y a pas ou peu d'industrie. Par contre les régions industrielles sont précisément

celles où les nationalités sont entremêlées. Il y a donc une impossibilité matérielle à diviser les organisations économiques nationalement.

Mais hélas ! il y a aussi une difficulté énorme à grouper les ouvriers dans les mêmes organisations. Là où on ne se comprend pas, on s'entend mal. A cette difficulté s'ajoutent les vieilles haines entre nations différentes qui, au cours de l'histoire, se sont presque toujours combattues et qui, au point de vue économique, sont souvent concurrentes.

La chose serait peut-être moins malaisée si l'Etat était constitué sur une base démocratique laissant à chaque nationalité une large autonomie, comme en jouissent, au détriment des Ruthènes, il est vrai, les Polonais, aujourd'hui les sujets les plus loyaux de la vieille monarchie centraliste. De cette constitution, nous sommes encore loin.

Faut-il espérer en un partage de cet Etat vermoulu ? Hélas ! n'oublions pas que l'Autriche est une autre Macédoine où les nationalités s'enchevêtrent. Que les Autrichiens s'appellent demain Allemands, Serbes, Roumains, etc., le problème ne sera pas pour cela résolu, surtout au point de vue syndical.

On peut dire, sans exagération d'amour-propre, que la seule force constructive en Autriche réside aujourd'hui précisément dans ces organisations internationales que sont les syndicats centralistes. Ce sont elles qui, à travers des difficultés sans nom, ont su maintenir et développer la solidarité et la dignité ouvrières en augmentant les salaires, en diminuant considérablement la journée de travail, en arrachant des lois protectrices pour la santé et l'hygiène ouvrières. Ce qui a fait faillite, c'est cet Etat pourri et le nationalisme aveuglé.

JOSEF STEINER.

Revue des Livres

Marcel Sembat. — **Faites un roi, sinon faites la paix** (Paris, Grasset, 1913, in-12 xiv-278 p.).

Si vous voulez la guerre — et la victoire — il faut faire un roi ; or, comme vous ne voulez évidemment pas de roi — nous dit Sembat — faites la paix! Avant d'examiner le bien-fondé d'un tel dilemme, on se demande si, comme la plupart des dilemmes, il ne possède pas un troisième passage, un passage secret, il convient de voir quelle valeur il a pour Marcel Sembat lui-même. Dès les premières pages de son livre (pp. 15-18), il constate le mépris tranquille que professent à l'égard de l'Etat la plupart de nos hommes politiques, de quelque parti qu'ils soient, et l'admiration que ces mêmes hommes accordent à certaines œuvres économiques d'Etat, comme celles de l'Allemagne, par exemple. Dès lors, comme aucun de ces hommes politiques n'est suspect de tenir les Français pour un peuple inférieur, il faut bien que la raison de leur mépris réside quelque part, et ce ne peut être que dans la forme républicaine de notre gouvernement. C'est ainsi qu'après les avoir conduits malicieusement aux conséquences logiques de leur antiétatisme, l'auteur peut acculer les républicains qui le professent à son embarrassant dilemme. Mais est-ce à dire que, pour lui-même, ce dilemme possède une valeur réelle ? On se prend à en douter, en maints endroits du livre, et notamment aux pages où il raille la doctrine royaliste de Maurras, qui pourtant devrait paraître fort sensée à Sembat — s'il prenait son dilemme au sérieux (p. 185, « il est logique... »; p. 187, « j'excepte Maurras... »). Pourquoi donc avoir dressé semblable appareil logique et, bien plus, lui avoir demandé le titre même du livre, comme s'il lui donnait toute sa signification ? A notre avis, cela se justifie par le fait que la véritable question étudiée dans ce livre, celle de la guerre ou de la paix, prend une gravité nouvelle lorsqu'elle est liée à un problème intérieur aussi important que celui de la nature même du régime politique : « Peut-être sommes-

nous devenus ainsi plus capables de nous décider ! En tout cas, ce contraste violent, cette opposition tranchée et brutale, la guerre; mais le Roi, ou bien la République, mais la Paix et l'alliance allemande changent pour nous la signification banale de ces mots guerre et paix, qu'on prononce couramment, sans être attentif à leur valeur tragique. » (P. 235.)

Puisque ce raisonnement semble avoir surtout pour objet de renforcer les raisons qu'on peut avoir d'être pacifiste ou « belliciste », comme disait M. Faguet, et de réchauffer l'enthousiasme républicain, dont Sembat remarque et déplore (pp. 65-70, 262) l'inertie momentanée, peut-être peut-on s'abstenir d'insister sur ce qu'il contient d'inexact. Sans doute, il est vrai que l'idéal républicain est un idéal de paix: mais est-ce à dire que la République soit inapte à soutenir une guerre et, généralement, à sauvegarder ou à faire progresser les intérêts français dans les rivalités internationales ? Si pareille chose nous était démontrée, si nous avions la certitude que patrie et république sont incompatibles — il nous faudrait bien opter pour ce qui est la condition, le support inconditionné de la république même ! Mais les arguments de Sembat valent contre la République actuelle, contre les hommes médiocres qui l'administrent et la dirigent et non contre le gouvernement républicain comme tel. Mais cela suffit, d'ailleurs, pour donner aux dits arguments une force et une importance indéniables dans les circonstances actuelles; ce livre pose des questions pratiques bien plus qu'un problème de droit constitutionnel abstrait, et le vrai dilemme qu'il nous soumet est celui-ci : Voulons-nous la paix, ou voulons-nous la guerre ?

La question, qui semble claire et facile à première vue, recèle, à vrai dire, bien des complexités. Qu'est-ce que *vouloir la guerre* ? Est-ce désirer aveuglément provoquer l'adversaire au moindre prétexte, pour se battre, pour cultiver les vertus que célèbrent M. Paul Bourget et le lieutenant Psichari, pour satisfaire l'esprit de revanche ou de vengeance ? Mais est-il un seul homme, parmi les plus belliqueux de nos chauvins ou de *leurs* pangermanistes, qui, s'il était en ce moment même miraculeusement doué du pouvoir d'ordonner et de déchaîner la guerre, voudrait sincèrement l'utiliser ? — D'autre part, ne pas vouloir la guerre, est-ce être entièrement prêt et décidé à accorder à l'adversaire, sur une simple demande courtoise ou menaçante, tout ce qu'il demandera : les colonies, la Champagne et la Bourgogne, et la Franche-Comté, etc. ? Mais quel est le pacifiste, le républicain qui se résignerait ainsi *propter vivere* à perdre toute raison d'exister ? — Il n'y a donc pas de pacifistes malgré tout, ni de bellicistes à outrance, et Sembat a

bien senti lui-même que sa question si nette ne s'adressait pas à des esprits nettement orientés (pp. 87, 152, 241). Les aidera-t-elle à choisir, à prendre parti ? J'ai tenté l'expérience sur moi-même, en toute franchise, et sans y réussir.

Mais quel pacifisme intelligent, éclairé, persuasif que celui de Sembat, et comme on est heureux d'y souscrire pleinement ! Dans ce livre, écrit avec la verve et dans la pureté de style, qui dès la première ligne font reconnaître le moindre article de son auteur, les arguments topiques, les analyses pénétrantes abondent. Sur l'équivoque du pacifisme, sur la valeur pratique des sentiments antiguerriers du socialisme (p. 123), sur l'impérialisme des diplomates (pp. 136 et s.), l'auteur a su dire les choses les meilleures, les plus nettes et les plus courageuses. Les pages où il explique pourquoi et comment la classe ouvrière est pacifiste (pp. 248-260) comptent parmi les plus belles de ce beau livre. Et j'omets de dire que l'esprit y abonde, parce que cela va de soi.

En résumé, quelques réserves que l'on puisse faire sur les moyens logiques utilisés par l'auteur ou sur certaines remarques de détail, sa conclusion — qui se trouve, pour ainsi dire, à toutes les pages du livre — nous apparaît comme parfaitement raisonnable. Ceux qui ont le souci de conserver et d'augmenter la civilisation doivent éviter la guerre; pour l'éviter, il faut renoncer aux rancunes, aux répugnances que l'idée de certains rapprochements suscite: il faut faire l'alliance franco-allemande. Marcel Sembat en examine et en démontre la possibilité, il en marque les conditions, les moyens pratiques, les résultats probables. On ne peut songer à résumer son argumentation serrée, pressante, impressionnante. Ce serait l'affaiblir et ce serait gâter le plaisir que vous auriez à prendre directement contact avec elle dans le livre si imparfaitement commenté ici. — *Roger Picard.*

RODOLFO MONDOLFO. — **Rousseau nella formazione della coscienza moderna.** Genova, Formiggini, 1912. Broch. in-8 de 48 p.

Il est peu d'études qui témoignent au même degré que ce travail d'un sens précis et aigu de l'originalité de Rousseau et d'une connaissance approfondie des conditions et des modalités de son influence. Il est assez facile de retrouver en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, des souvenirs de Rousseau; mais il est singulièrement plus malaisé de découvrir ce que la conscience moderne s'est assimilé d'idées, de sentiments et de tendances caractéristiques du rousseauisme: il y faut des dons de pénétration psychologique et d'intuition historique sans lesquels la documentation

la plus vaste resterait au fond inutilisable. M. Mondolfo montre dès la première page sa perspicacité de philosophe et d'historien en discutant l'analogie souvent signalée entre le « retour à la nature » prêché par Rousseau et le « retour à la nature » préconisé par Antisthène et les Cyniques. Si l'on peut retrouver chez l'un et chez les autres la même lutte contre les artifices arbitraires de la civilisation, la même exaltation de la nature et de la liberté, il reste que la nature est pour Rousseau bien moins une limite qu'un idéal de perfection, bien moins l'origine que le terme de l'effort humain; la liberté n'est pas pour Rousseau la répudiation brutale et violente du lien social, mais le développement d'une vie intérieure qui se reconquiert sur la dissipation de la vie sociale. Dans la nature humaine, dit très bien M. Mondolfo, Rousseau cherche seulement l'humanité, tandis que les Cyniques glorifient l'animalité. Le sauvage même n'est pas pour Rousseau la brute ancestrale, l'anthropopithèque des forêts primitives, l'être isolé, mais l'être qui vit d'une vie intérieure, qui a le sentiment de sa propre existence, non pas l'être à peu près inconscient, mais au contraire l'être en qui la conscience, aussi peu offusquée que possible par le dehors, se trouve vivre de la vie la plus riche: c'est en ce sens qu'Emile sera un « sauvage » au sein de la société. Et rien n'est plus loin que Rousseau, avec son aspiration constante vers la pureté morale, à travers toutes ses fautes et ses déchéances, d'un Diogène cherchant ses modèles dans les animaux et les anthropophages, célébrant le festin de Thyeste et l'inceste d'Œdipe (4).

L'erreur de Voltaire et après lui de la plupart des interprètes de Rousseau a été de croire que Rousseau recommençait le cynisme, qu'il voulait faire marcher les hommes « à quatre pattes », quand l'état de nature signifiait en vérité pour lui la spontanéité et la liberté intérieures, idéal que l'homme peut et doit atteindre dans l'état de société, s'il rejette loin de lui, non pas la culture active de ses facultés, mais une culture encombrante qui reste extérieure à l'esprit et l'étouffe. M. Mondolfo voit avec raison dans la *revendication de l'intériorité* le point central de la philosophie de Rousseau, la source de son amour passionné pour la nature, de ses doctrines psychologiques, pédagogiques, religieuses, morales, sociales et politiques, l'explication de l'action immense exercée par lui sur toute la philosophie ultérieure et sur la conscience moderne (5). En cela même, le révolutionnaire Rousseau est l'héritier de la grande tradition subjectiviste de la philosophie moderne depuis Descartes; mais son subjectivisme, qui a cessé d'être purement intellectualiste pour trouver dans la sensibilité les origines profondes de l'originalité individuelle, lui fait découvrir tout un nouveau monde moral.

Comme dans la mystique chrétienne, la « sincère élévation du cœur » devient, de toutes les sources de vérité, la plus riche à la fois et la plus pure, mais au lieu de nous unir à Dieu, elle nous identifie avec la nature entière et avec notre propre nature et, dans ces moments d'extase, au lieu de se nier et de s'abolir, « *on se suffit à soi-même, comme Dieu* ». Il faut toujours en revenir là. « La transmutation des valeurs, que Rousseau a voulu accomplir, consiste dans la substitution des valeurs intérieures aux valeurs extérieures, de ce qui lui paraît être l'absolu à ce qui lui semble être le relatif (10). » De là vient le prix qu'il attache au sentiment direct, à la connaissance immédiate et spontanée de soi-même, à la confession sincère. *Etre vrai*, voilà toute la morale. A « l'amour-propre », égoïsme aveugle et exclusif, produit artificiel des relations sociales, Rousseau oppose « l'amour de soi », tendance naturelle à l'affirmation de la personnalité, effort vers la liberté, conscience de la dignité de la nature humaine (13). Par « l'amour de soi » l'homme retrouve en lui-même le principe commun de tous les êtres, il sent vivre en lui l'humanité et Dieu.

Le principe de personnalité suppose deux conditions : d'une part le développement intégral de l'homme par opposition à l'activité mécanique déterminée par le despotisme pédagogique, politique ou social. La liberté est une exigence essentielle de la nature de l'homme : elle seule constitue l'homme comme tel (18) : là est la grande découverte de Rousseau, qui a permis à Hegel de découvrir dans son œuvre la première aurore du principe de liberté. La liberté n'est pas pour Rousseau, comme pour les utilitaires, un simple instrument de la prospérité sociale, mais une fin en soi : et c'est dans la conscience de cette liberté que je montre la spiritualité de l'âme humaine. En revendiquant le droit individuel à la liberté comme un droit inhérent à la nature humaine, Rousseau ouvre l'ère moderne et fonde la doctrine de la démocratie (22) : l'individu reste libre après le contrat social et dans le corps politique parce que les normes prescrites par la volonté générale sont celles mêmes qu'impose la volonté personnelle inspirée par l'amour de soi : le sujet et le souverain se confondent dans le citoyen. La volonté générale est la volonté vraie de l'individu.

Ces principes, affirmés par Rousseau dès l'abord et jusqu'à la fin de sa vie, sont des éléments vivants de la conscience moderne, et font de Rousseau, selon la belle parole de Del Vecchio citée par M. Mondolfo (28 n. 1) « l'éternel contemporain ». Par eux il a été l'inspirateur du *Sturm und Drang*, de Herder, de Gœthe et de Schiller dans leur lutte contre le rationalisme et l'artificialisme, contre le despotisme et le privilège ; de Hamann et de Jacobi dans leur ten-

lative pour fonder la religion du cœur et l'apologétique du sentiment ; du romantisme dans sa volonté passionnée d'action sincère et d'union avec la nature ; du pragmatisme dans la préférence qu'il accorde à la certitude morale sur l'évidence intellectuelle, à l'intuition sur le raisonnement, aux données immédiates de la conscience sur les apports extérieurs des sens et les résultats sophistiqués de la pensée abstraite; de Kant, dans son effort pour faire sortir l'obligation morale du for intérieur de la conscience et pour l'appuyer, non sur une puissance extérieure à l'homme, mais sur l'autonomie même de l'homme ; de toute la pédagogie moderne dans le respect qu'elle a pour l'enfant, pour ses tendances instinctives et ses capacités spontanées ; de la Révolution française dans la notion fondamentale des droits de l'homme conçus comme l'origine et en même temps la limite et la mesure des institutions politiques ; des démocraties contemporaines dans l'affirmation qu'elles posent de la souveraineté populaire et dans la conception qui les inspire de la loi conçue comme l'expression de la volonté générale; des nationalités modernes, grecque et italienne, hongroise et polonaise, irlandaise, alsacienne et lorraine revendiquant contre les peuples oppresseurs leurs droits imprescriptibles à la liberté ; du socialisme enfin posant comme but idéal à l'histoire l'émancipation de l'humanité et la réalisation de la personnalité, ou, suivant le mot célèbre d'Engels, le passage du règne de la nécessité au règne de la liberté (47).

L'éloquente et profonde étude de M. Mondolfo met ainsi parfaitement en lumière les notions et les tendances par lesquelles la pensée de Rousseau, encore vivante et féconde, prolonge son action au delà d'elle-même; manifeste son efficacité dans les esprits, dans les institutions, dans les mouvements hitoriques, et constitue pour l'humanité européenne un bien qui ne périra pas. — *E. Laskine.*

YVES GUYOT. — **La gestion par l'Etat et les municipalités.** Paris, Alcan, 1913, in-16, VIII-437 p.

Livre de passion, de violence, de parti pris; livre de polémique et de satire; livre de mauvaise humeur, de mauvaise information et de mauvaise critique. Beaucoup de faits allégués, oui, sans doute, mais presque aucun qui ne soit interprété d'une manière tendancieuse, dénaturé par les commentaires, exploité et tiré contre les adversaires, qui sont le socialisme, ses applications, ses doctrines, ses hommes. « L'expérience de l'Ouest-Etat » et « l'expérience d'Elbeuf » forment la base des railleries et des argumentations de M. Yves Guyot; et le reste est à l'avenant. Mais quand on aura

prouvé que l'expérience de l'Ouest-Etat corrigé, amélioré, rectifié, *selon son objet véritable*, que l'expérience d'Elbeuf, c'est-à-dire l'expérience des municipalisations, étendues, systématisées, perfectionnées, enfin que les expériences analogues tournent au bien public, au progrès économique et social, tout l'édifice miroitant et fallacieux de M. Yves Guyot sera par terre. Nous n'aurons pas longtemps à attendre. Et en attendant, cherchons dans ce livre ce que valent les intentions, les pensées et les volontés des adversaires du socialisme et de l'Etat démocratique. — *H. B.*

ACHILLE LORIA. — **La synthèse économique.** Trad. Camille MONET. Paris, Giard et Brière, 1911, in-8°, 521 p.

L'auteur cherche, à travers l'étude positive des faits, à construire une « synthèse dynamique », c'est-à-dire à grouper sous une même formule les phénomènes de diverses périodes historiques en n'en retenant que les caractères généraux. Il condense l'histoire économique en une économie pure, en dégageant ce qui constitue le fonds commun de toutes les formes et de toutes les catégories économiques.

Il conclut que le phénomène constant de tous les âges c'est l'association du travail, tandis que le facteur de déséquilibrement immanent à toutes les formes sociales qui ont existé c'est « la coaction qui discipline l'association du travail ». La structure essentielle de la distribution des richesses, telle qu'elle a existé jusqu'ici, a donc pour origine la négation de la liberté. L'antagonisme économique contre lequel lutte aujourd'hui le socialisme est plus profond et plus ancien que la société capitaliste et il ne suffira pas de détruire celle-ci pour atteindre celui-là. La contradiction sociale ne pourra être éliminée que par une transformation du système juridique de la production, c'est-à-dire par la substitution de l'association libre du travail à l'association forcée.

M. Loria nous conduit à ces conclusions à travers une série d'analyses économiques très complexes et toujours suggestives, malgré leur caractère abstrait et malgré la terminologie parfois obscure dont il se sert. — *R. P.*

LOUIS VARLEZ, CH. PICQUENARD, DARCIS, G. ALFASSA, MAX LAZARD. — **Le placement public à Paris.** Paris, Rivière, 1913, in-12, VI-325 p.

Ce volume contient les conférences faites au cours de l'année dernière sous le patronage de l'Association française pour la lutte contre le chômage, ainsi qu'un résumé des discussions qui suivirent l'exposé de chacun des orateurs. M. Varlez décrivit d'abord l'organisation du placement en Allemagne, où les municipalités ont su édifier

des institutions si vivantes et si utiles, et en Angleterre, où c'est l'Etat qui, d'un seul coup a entrepris d'organiser le placement, et qui y a réussi. M. Picquenard s'est ensuite occupé du placement à Paris; il a constaté le peu de succès dont avait été suivie la loi de 1904 et montré toute l'étendue de la tâche qui nous reste à entreprendre pour que le marché du travail parisien cesse d'être livré au hasard ou à l'exploitation des placeurs. Les abus et les insuffisances des méthodes actuelles de placement en France ont été plus vigoureusement mises en relief encore par M. Darcis, qui a montré les dangers d'un placement fait par les patrons seuls, ainsi que les trafics malhonnêtes auxquels la loi de 1904 n'a pas su mettre fin. Après une très intéressante conférence de M. Alfassa, consacrée au placement des femmes et des apprentis, le secrétaire de l'Association pour la lutte contre le chômage, M. Max Lazard, s'est chargé de résumer et de conclure en exposant le programme de son Association. De ces conférences, comme des discussions qu'elles suscitèrent et auxquelles prirent part un certain nombre de délégués des syndicats ouvriers, de patrons et de fonctionnaires, il ressort que le placement paritaire, organisé par les municipalités, mais laissé à son autonomie, apparaît comme la solution à la fois la plus équitable et la plus efficace du placement. Ce qu'il faut éviter, c'est que les institutions de placement ne deviennent des armes de combat; il est nécessaire de les placer au-dessus des luttes de classes, car leur œuvre immédiate et directe consiste dans la diminution du chômage, dont tous les autres systèmes, et même celui des assurances, ne sont que des palliatifs. — *Roger Picard.*

ERRATUM

Dans l'article de notre camarade J. Dreyfus sur la *Caisse de retraites des coopérateurs*, une interversion s'est produite, que l'auteur nous prie de rectifier.

Le discours de M. Chéron (note de la p. 167) concerne la statistique des assurés de la p. 168; — inversement, la note de la p. 168, « cette opération... etc. », s'applique au placement en actions du M. D. G., dont il est question à la p. 167.

Le gérant : Léon Simon.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)
FÉDÉRATION DU LIVRE MARQUE SYNDICALE PARIS-21e SECTION

L'agonie de la Justice militaire

A diverses reprises et avec la plus farouche énergie, le prolétariat auquel s'était jointe une grande partie de la bourgeoisie — c'est-à-dire la presque unanimité des Français — a condamné la justice militaire.

Les parlementaires de la majorité, représentants de la volonté nationale librement exprimée, avaient le devoir strict de supprimer sans délai les conseils de guerre en temps de paix : piétinant un des plus âpres désirs de leurs mandants, trahissant les promesses solennelles faites au corps électoral, ils se contentent de modifier l'organisation actuelle de ces juridictions d'exception. Ils réalisent une de ces réformes boîteuses qui, si elles témoignent de l'ingéniosité de leurs inventeurs, élargissent le fossé creusé chaque jour davantage, par des espoirs déçus, entre le Parlementarisme et la Démocratie.

La classe ouvrière et paysanne attendait la décision des Chambres comme une éclatante réparation des souffrances endurées par ses enfants dans les geôles militaires de France et dans les bagnes d'Afrique. La bourgeoisie pensante y voyait le juste châtiment des abominations des affaires Dreyfus, Rousset et autres.

Folles espérances !

Les officiers continueront à rendre la justice.

L'état-major pousse des cris de triomphe : il croit que le problème est résolu pour toujours parce qu'il a gagné cette

bataille, grâce à la trahison de certains députés et sénateurs.

Douce illusion !

La lutte recommence : par suite d'un désaccord de détail entre les deux assemblées législatives, la réforme de la justice militaire va être reportée à la tribune.

Que les néo-boulangistes sachent que, s'ils ont oublié leur généreux enthousiasme de jadis, nous voulons encore aujourd'hui ce que nous voulions hier : interprètes fidèles de la masse prolétarienne — qui doit faire la loi puisqu'elle est le nombre — nous continuerons à mener une campagne sans merci pour la réalisation d'une revendication particulièrement chère. Instruits, par l'expérience, de cette redoutable folie qui consiste à suspendre la balance de la Justice à un poing habitué à tenir un sabre, à charger un cerveau cristallisé dans l'orgueil du commandement de concilier la rigidité du Droit et les contingences de la Vie, nous restons partisans irréductibles de la disparition complète, de la mort sans phrase de la justice militaire en temps de paix.

Les raisons invoquées en faveur du maintien des conseils de guerre, au Parlement et dans la Presse, ne peuvent en effet déterminer chez nous le moindre revirement d'opinion.

Examinons-les objectivement, avec la plus sincère impartialité.

*
* *

Le maintien de ces tribunaux spéciaux s'impose, nous disent d'abord certains publicistes conservateurs rééditant un argument de deux anciens ministres de la Guerre, les généraux du Barail et Zurlinden, *parce que leur suppression est demandée par les groupements avancés qui souvent ont attaqué l'Etat-Major avec violence. Repousser les prétentions de ces gens-là, c'est donner un patriotique témoignage de confiance à l'armée en général et au commandement en particulier.*

Argument naïvement ridicule qui se retrouve toujours chez les grands chefs et leurs porte-paroles dès qu'une institution

ou une personnalité militaire est attaquée par des journaux ou des militants d'extrême-gauche !

Nous répondons : s'il ne faut pas réaliser une réforme parce qu'elle est sollicitée par l'élément avancé du pays, aucune loi sociale, aucune mesure vraiment démocratique et républicaine ne sera jamais votée en France; — la confiance en l'armée est étrangère au débat: l'armée est d'autant moins solidaire de la justice militaire que c'est elle qui lui fournit ses victimes; — au-dessus du patriotisme qui consiste à se prosterner devant les galons et à rester pétrifié d'un religieux respect devant les étoiles de l'état-major général, il y a un patriotisme plus noble: celui qui ne veut pas que la République se déshonore par des iniquités commises sous le couvert de la justice; — des officiers, qui aiment autant la France que MM. du Barail, Zurlinden et leurs amis, se sont déclarés partisans de la suppression intégrale des conseils en temps de paix.

Toutes les puissances étrangères ont des juridictions spéciales pour la répression des infractions d'ordre militaire. La France ne peut faire exception, nous objectent M. Flandin, rapporteur de la réforme au Sénat, et, dans un discours prononcé au Luxembourg le 21 novembre 1912, M. Millerand, alors ministre de la Guerre.

C'est le raisonnement de l'homme primitif qui n'aurait jamais voulu construire la première cabane sur pilotis sous prétexte que tous ses contemporains vivaient dans des cavernes. Quelle lamentable et béate contemplation de la routine, cette hideuse ennemie du progrès !

Des voix nombreuses s'élèvent pour prôner la suppression des conseils de guerre dans tous les pays, non seulement en Europe, mais même en Amérique. (L'intéressant ouvrage d'Helio Lebo, *Sabres et toges*, publié à Rio-de-Janeiro, en est une preuve). Pourquoi la France attendrait-elle qu'une autre nation lui donne l'exemple ? En abattant le régime royal, nos arrière-grands-pères ont brisé les chaînes qui étouffaient les aspirations des peuples voisins. De ce régime féodal abattu,

il reste entr'autres vestiges le principe d'une justice militaire spéciale. Supprimons-le. Suivons l'inspiration de nos pères et achevons leur œuvre d'épuration. En délivrant nos soldats, nous délivrerons, par la contagion de l'exemple, les soldats de toutes les nations ; nous leur procurerons un peu plus de liberté. Ah! messieurs les patriotes professionnels, qui voyez surtout dans le culte de la patrie le moyen de vendre à votre pays des canons et des cuirasses, de la poudre et des balles, joignez-vous donc à nous ! Vous accomplirez un acte de véritable patriotisme, — le seul peut-être de votre vie. Vous montrerez aux soldats étrangers que la parole du penseur est vraie, que tout homme a deux patries, la sienne et puis la France. Vous ferez ainsi aimer la France de tous ceux, Belges ou Autrichiens, Espagnols ou Danois, Européens ou Américains, Blancs ou Jaunes, que vous aurez arrachés à un danger permanent.

Si les conseils de guerre étaient supprimés en temps de paix, le jour de la mobilisation, l'indispensable, le capital service de la Justice devrait être organisé de fond en comble. Pendant les premiers temps, il y aurait un flottement dangereux et jamais les services du parquet et de l'instruction ne seraient bien assurés, les commissaires du gouvernement et les rapporteurs ne connaissant rien de leur nouveau métier, prophétisent quelques revues militaires et plusieurs officiers devenus parlementaires.

Pourquoi ne pas affecter aux conseils de guerre, lors de la mobilisation, les magistrats civils qui appartiennent à la réserve ou à l'armée territoriale ? Nombreux sont ceux qui préféreraient un pareil poste à celui de riz-pain-sel. Les pouvoirs de la justice civile se trouvant en partie transférés à la justice militaire, les magistrats militaires continueraient simplement la besogne qu'ils accomplissaient comme magistrats civils. Par suite, le flottement dans l'organisation et le fonctionnement serait infime et, en outre, les accusés ne seraient pas livrés au caprice et à l'inexpérience du premier officier venu : ils auraient affaire à des hommes avertis, qui sauraient

mieux concilier les exigences de la justice et les nécessités de l'état de guerre.

Si la société civile est fondée sur la liberté, note M. Clemenceau, *la société militaire est fondée sur l'obéissance : les infractions à la loi ne peuvent donc être punies de la même manière dans l'une et dans l'autre.*

De même que, dans un temps et un lieu donnés, il n'y a qu'une vérité, il ne doit y avoir qu'une justice. C'est un des principes indiscutés de notre droit pénal, que l'intention délictuelle est seule répréhensible. Notre morale admet que l'intention fait la valeur de l'action. La justice civile juge en fonction de ces deux axiomes et personne ne songe à protester. Pourquoi la justice militaire jugerait-elle autrement ? Le soldat est-il donc un homme d'une espèce particulière, ayant une conscience et une responsabilité totalement différentes de celles du civil ? Mais non ! Nous vivons sous le régime de la nation armée. L'armée, c'est la nation préparant sa défense éventuelle. Le soldat, c'est le citoyen accomplissant la charge civique la plus lourde ; c'est le citoyen dans l'exercice d'un ministère de service public. Alors pourquoi avoir un régime judiciaire spécial pour un catégorie déterminée de citoyens ?

Si, conformément aux enseignements de la science pénitentiaire moderne, si, suivant la profonde réflexion du sociologue de Tarde — qui fut longtemps juge d'instruction avant de professer au Collège de France — « la peine doit se mesurer moins à la gravité matérielle du crime qu'à la nature du criminel », si, comme le déclarait, à Draguignan (14 octobre 1906), M. Clemenceau lui-même, l'ancienne idée du châtiment biblique, de la loi du talion, du mal répondant au mal, a fait son temps, s'il ne s'agit plus d'une répression aveugle et sauvage, qui aboutit à empirer le délinquant, mais du relèvement de celui qui est tombé, point n'est besoin de deux sortes de tribunaux, civils et militaires : les juridictions de droit commun suffisent — et les conseils de guerre doivent disparaître.

Si, au contraire, les magistrats militaires veulent juger autrement — et ils le font souvent —, s'ils négligent les

caractères spécifiques du délinquant, les mobiles de son acte, le déterminisme de sa conduite, sa responsabilité psychique, pour ne considérer que le fait matériel, le délit brutal, oh ! alors supprimons bien vite leur juridiction. Dans leur conception du droit pénal, les juges sont inutiles. Que la loi dise simplement: « Telle infraction sera nécessairement punie de telle peine » ! Qu'elle soit appliquée instantanément et automatiquement par le chef de corps ! — Système stupide. Les conseils de guerre ont une certaine latitude pour la fixation de la peine. Pourquoi le législateur la leur aurait-il laissée si le fait matériel était seul en cause et si le déterminisme du délit ne devait pas entrer en ligne de compte ? Tout individu chargé d'en juger un autre se trouve lié par des contingences qui ne varient pas, qui l'enserrent et dont il ne peut s'évader : il n'y a pas deux moyens de juger un acte délictueux ou criminel. Il n'y en a qu'un. Les juges militaires doivent juger comme les juges civils. Pourquoi alors confier à des officiers une mission étrangère à leur compétence, la mission la plus délicate et la plus dangereuse qui puisse échoir à un homme, celle de rendre la Justice ? Les magistrats professionnels ont déjà tant de peine à s'en acquitter !

Et s'il est utile que, vu les nécessités de la vie militaire, un élément particulier — celui des exigences de la discipline — vienne s'ajouter au jeu des motifs qui déterminent les juges, des magistrats de carrière ne sauraient-ils donc le comprendre ? Pour juger la faute d'un soldat, il leur suffira d'adjoindre cet élément à tous ceux dont ils usent quotidiennement et qui concernent le type général du délinquant. Les officiers en sont réduits, au contraire, à deviner tous ceux qu'ils ne soupçonnent même pas pour en entourer le seul qu'ils puissent posséder : celui de la discipline. Aussi la justice militaire est-elle la moins sûre. Le conseil de guerre est le tribunal de l'incompétence.

Déférer le soldat au tribunal de droit commun, c'est-à-dire à des civils ? Folie ! remarquent nos adversaires. *La justice civile est trop indulgente: elle l'est beaucoup plus que la justice*

militaire. Les acquittements seront plus fréquents et alors, confesse, tout ému, dans la *Revue Pénitentiaire* (avril 1912), un commissaire du gouvernement en activité, *le soldat se vantera que le civil lui a donné raison contre son général.*

Depuis quand les juridictions répressives doivent-elles être nécessairement des machines à condamner? Parce qu'il plaît à un général d'envoyer un petit soldat en conseil de guerre, faut-il que la volonté de cet homme à feuilles de chêne se métamorphose fatalement en condamnation par un passage rapide à travers le cerveau de sept juges qui, dans la hiérarchie, sont des subalternes ? La mission des juges ne consiste-t-elle pas précisément à rapprocher l'accusation de la réalité des faits, celle-ci du droit écrit et de l'équité, et de ces confrontations ne naît-il pas souvent l'indulgence, la plus noble forme de la Justice ?

En tout cas, il est piquant de voir des officiers reprocher aussi gentiment aux juges civils d'être trop indulgents, autrement dit, de ne pas savoir juger: que diraient-ils si les magistrats se mêlaient de leur donner des leçons de stratégie ? Ce reproche est surtout plaisant au moment où tous ceux qui, par nécessité professionnelle, fréquentent la correctionnelle, se plaignent de la fièvre de répression, et où la Ligue des Droits de l'Homme, en son Congrès national de Paris, réclame très justement qu'un frein soit mis à la fureur de cette répression.

Les magistrats civils n'acquitteront que lorsque la culpabilité du prévenu ne sera pas démontrée. A la rigueur, mieux vaudrait même qu'un coupable soit innocenté par un tribunal correctionnel plutôt qu'un innocent soit condamné par un conseil de guerre. L'un ne passerait pas si près du châtiment sans s'éloigner — au moins pour quelque temps — du mal. L'autre ne deviendrait pas ainsi un révolté qui, dans l'aveuglement de sa colère et de sa douleur, risquerait de sombrer dans un abîme de rancune, de misère et de fautes.

La répression par le conseil de guerre est presque instantanée: au point de vue de l'intimidation, elle porte davantage

sur l'esprit du soldat, soutiennent les membres du Conseil supérieur de la guerre. *Pour être utile, la punition ne doit pas s'embarrasser dans les règles compliquées de procédure en usage dans la justice civile.*

Vieil argument, en vérité! Le rapporteur du Code de justice militaire le développait déjà au Corps législatif en 1857. Au lendemain du procès de Rennes, le général du Barail essayait vainement de lui donner une apparence de sérieux. (*Revue Mame,* 9 juillet 1899.)

L'intimidation! Voilà l'idée fixe des officiers, la base de tout le Code militaire, dans lequel, selon le mot de Rochefort, le sentiment du devoir est à chaque ligne remplacé par celui de la peur. Le soldat semble devoir être traité comme un révolté et ne pouvoir être maintenu dans la stricte observation des obligations de son métier que par la peur de châtiments effrayants, punissant les plus légères fautes. « Vous exagérez », nous dira-t-on. Un ancien ministre de la Guerre, le général André, répond : « Il est scandaleux que l'autorité des officiers soit fondée sur un code draconien. » (*Journal Officiel,* 13 novembre 1903; *Le Matin,* 4 septembre 1906.)

Il ne faut pas s'embarrasser des règles compliquées de procédure ! Mais ces règles, inventées par notre droit public, n'ont-elles pas pour unique but la sauvegarde des accusés — et aussi des juges — contre les risques d'erreur ? Tous les juristes — et notamment les membres de la Société de législation comparée — sont unanimes à trouver la procédure devant les conseils de guerre expéditive à l'excès — ce qui est une manière aimable de la déclarer éminemment dangereuse.

Admettons même un instant qu'une répression plus rapide s'impose pour les délits commis par des militaires. Y a-t-il là un motif suffisant de maintenir les tribunaux militaires ? Non, puisqu'il suffit d'imposer aux juges civils un délai pour statuer.

Les arguments de nos adversaires ne résistent donc pas à l'examen.



Quelle valeur leur reste-t-il en face des nôtres ? Aucune.

Voici en effet les principales raisons qui nous poussent à exiger la suppression des conseils de guerre.

Comme sont obligés de le reconnaître tous les jurisconsultes, *les jugements des tribunaux militaires sont des décisions prises par les chefs et, en dernière analyse, des punitions hiérarchiques*. M. Jules Auffray se trompe en effet lorsqu'il soutient que « les soldats sont jugés par des soldats, comme des commerçants le sont par des commerçants et les ouvriers par les ouvriers prud'hommes ». Les soldats ne sont jugés par leurs pairs que dans un seul cas : lorsque l'accusé est commandant de corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre ou gouverneur militaire de Paris, trouver des juges d'un grade plus élevé étant impossible, ses pairs sont appelés à siéger. Hors ce cas exceptionnel, à partir du moment où il est inculpé jusqu'à celui où il est condamné, le soldat est écrasé sous la formidable pression de la hiérarchie. A la différence du civil, jamais il n'a en face de lui un égal investi d'une mission judiciaire. Toujours un supérieur !

Prenons le cas d'un simple soldat. L'enquête préliminaire — celle qui correspond à l'enquête officieuse de la police — est l'œuvre d'un officier, généralement d'un capitaine adjudant-major. Quand elle est terminée, le commandant de corps d'armée décide souverainement s'il y a lieu de donner ou non au parquet militaire l'ordre d'informer. Voici cet ordre signé : le parquet militaire est saisi. Le commissaire du gouvernement (procureur) et le rapporteur (juge d'instruction) sont des officiers du grade de lieutenant, capitaine ou commandant. Ils opèrent sous la tutelle du général en chef qui, à la fin de l'information, rend à sa guise un non-lieu ou un ordre de mise en jugement. Le général est ainsi transformé en magistrat en épaulettes : il n'a pas suivi l'instruction, il ne connaît aucune des difficultés de l'administration de la justice, il

manque de l'expérience indispensable pour bien apprécier un dossier et il a un pouvoir absolu — pouvoir tellement scandaleux que, dès 1857, de nombreux militaires qui siégeaient comme députés au Corps législatif et notamment le baron Grosse, les généraux Le Breton et Dautheville s'insurgeaient contre lui! (C'est en vertu de ce pouvoir discrétionnaire qu'en 1880, par exemple, le général Davout, duc d'Auerstædt, refusa de déférer au Conseil de guerre un officier coupable de désobéissance et ne lui demanda que sa démission : un soldat de 2e classe coupable de la même faute eût été envoyé aux travaux publics — injustice qui n'empêcha pas le général Davout de devenir grand chancelier de la Légion d'honneur.) — Le conseil de guerre est réuni. Ici encore des chefs. Le président est colonel. Ses assesseurs sont un commandant, deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un adjudant désignés par le général en chef, répétons-le, maître absolu de la poursuite. Voyez-vous un procureur général désigner lui-même les magistrats chargés de juger l'inculpé qu'il ordonne de poursuivre ? Concédons — ce qui arrive dans la majorité des cas — que ces officiers-juges ne se laissent pas impressionner par la volonté du général : quels que soient leur impartialité et leur ferme désir de statuer en conscience, il leur est impossible de se prononcer avec une liberté morale suffisante pour rendre des sentences exemptes d'un inconscient parti pris et d'une sévérité parfois excessive. La solidarité qui les unit à leurs camarades, le désir de maintenir une autorité dont une partie est entre leurs mains, les conduisent à ramener tous les délits au rang d'infractions les touchant personnellement.

Au nom de cette solidarité et de cette camaraderie, il leur arrive de condamner pour ne pas faire échec à l'officier qui a porté plainte contre l'accusé ou pour ne pas infliger un blâme indirect au général qui a, peut-être à la légère, déclanché tout l'appareil judiciaire et au parquet qui a cru devoir clôturer son information par un rapport tendant à des poursuites.

Elle est un peu vieille, cette histoire, mais combien de fois renouvelée depuis le jour où elle se déroula devant un conseil de guerre de l'Est. Quatre chasseurs fort bien notés avaient à répondre d'une tentative de viol commise, un soir, sur une femme de 84 ans. Les débats oraux à l'audience prouvèrent qu'il n'y avait jamais eu crime, que les quatre hommes n'étaient pas ensemble ce soir-là, qu'un seul avait légèrement bousculé cette vieille en rentrant dans l'obscur couloir de la maison. Il fut démontré que les trois autres n'avaient été incarcérés que dans l'espoir qu'ils dénonceraient leur camarade. Devant l'émotion soulevée par ces constatations, le ministère public n'osa plus prendre de conclusions contre eux : il abandonna l'accusation. Mais, ne voulant pas se tenir pour battu, il requit la peine de six de réclusion contre l'autre. Le conseil les acquitta tous du chef de viol. Seulement, désireux de tirer le commissaire du gouvernement de sa triste situation, il condamna celui des soldats qui était rentré tard à six mois de prison pour outrage public à la pudeur ! Or le conseil n'était saisi que d'une accusation de tentative de viol; le commissaire du gouvernement n'avait jamais parlé d'outrage public à la pudeur, la défense n'avait pas eu à s'expliquer sur ce point accessoire. En fait, cette octogénaire n'avait subi aucun attouchement obscène. En eût-elle été victime, il était juridiquement impossible de condamner pour outrage public à la pudeur, attendu que les faits se seraient passés dans une habitation close et dans l'obscurité la plus profonde, c'est-à-dire hors des regards indiscrets des tiers !

Récemment, le conseil de guerre de Paris condamnait un artilleur à la prison, pour désertion, après des débats tels que le ministère public, n'osant plus soutenir l'accusation contre un irresponsable, avait déclaré l'abandonner.

Le motif de ces attitudes ? Le prestige du commandement doit rester intact. Tout homme qui a des galons doit avoir raison, même lorsqu'il a tort. Des officiers avaient gaffé en poursuivant ce chasseur et cet artilleur : il fallait quand même les approuver en condamnant un innocent et un fou.

Le prestige du commandement ! Sous des formes diverses, cette idée hante constamment le cerveau des juges. C'est elle qui, au fond, explique que dans les délibérations les officiers les plus élevés en grade aient une influence prépondérante. Sans doute la loi dispose que les votes sont recueillis en commençant par celui de l'officier du grade inférieur et en remontant jusqu'au président qui émet le sien le dernier. Combien est différente la réalité ! De quels artifices n'usent par les officiers supérieurs qui parfois sont des chefs hiérarchiques directs de certains autres juges, pour divulguer leur avis et l'imposer au conseil ! Nous en trouvons un exemple dans le fait suivant, rapporté le 18 juin 1902 à la séance de la Société générale des prisons et publié par la *Revue Pénitentiaire* de juillet-août 1902. La parole est à un ancien président de conseil de guerre devenu membre du Conseil supérieur de la guerre : « Lorsque je présidais le conseil de guerre, avoue-t-il, en entrant dans la salle des délibérations, je prenais un coupe-papier, je le jetais sur la table en disant : « Ah! quelle « canaille! » J'obtenais toujours une condamnation. » Le chef avait parlé : les subalternes s'inclinaient.

N'est-ce pas du reste pour sauver le prestige des galons que *la justice militaire acquitte invariablement les officiers et punit inexorablement les soldats?* Elle ne se rend même pas compte qu'en agissant ainsi elle s'évertue à répondre à l'esquisse qu'un ministre du Travail traçait de la Justice en général : « Cette femme au port noble, au front altier, au regard loyal, cette belle Gauloise que le sculpteur symboliste et officiel dresse devant nous, tenant d'une main un glaive droit et acéré, emblème du châtiment inflexible qu'elle inflige aux méchants, et de l'autre un rameau d'olivier, image du pardon qu'elle accorde généreusement aux malheureux que la fatalité a conduits devant elle, cette créature s'épanouissant dans la plus radieuse beauté n'est, dans la réalité, qu'une mauvaise vieille, tellement décatie qu'elle semble à deux secondes de la mort, et qui serre rageusement dans sa main flétrie un bâton dont elle protège les forts et dont elle menace les faibles. »

Il est un fait indéniable : avec les camarades d'école, de promotion, de cercle, avec ceux qui exercent la Discipline, c'est le pardon, l'acquittement même pour les fautes les plus graves. Avec les soldats de 2e classe, c'est la rigueur féroce.

En veut-on quelques exemples, pris au hasard dans une riche collection ?

D'un côté : Nantes, 16 juin 1903, acquittement d'un lieutenant du 93e d'infanterie qui a refusé d'obéir à une réquisition du préfet de la Vendée ; — Tours, 27 mai 1904, acquittement de deux capitaines et de trois lieutenants du 116e de ligne qui ont refusé d'obéir à un ordre de leur général de division et ont abandonné leur poste en service commandé ; — Nantes, 27 mars 1906, acquittement d'un capitaine du 35e d'infanterie et d'un lieutenant du 93e qui ont refusé d'obéir, l'un à un ordre de son colonel, l'autre à un ordre de son capitaine ; — Bordeaux, 28 mars 1906, acquittement d'un capitaine du 49e d'infanterie qui a refusé d'obéir à une réquisition du commissaire central de Bayonne ; — Nantes, 6 avril 1906, acquittement d'un capitaine du 118e de ligne qui a refusé d'obéir à une réquisition régulière de l'autorité civile; — Nancy, 6 avril 1906, acquittement d'un lieutenant du 9e dragons inculpé du même délit; — Le Mans, 17 mai 1913, acquittement d'un commandant de remonte accusé de soustraction d'effets militaires.

Quand, par extraordinaire, un conseil de guerre condamne un officier, de quelle tendresse n'adoucit-il pas sa sévérité ! Nantes, 5 septembre 1902, procès du lieutenant-colonel du 2e chasseurs : refus d'obéissance à une réquisition de l'autorité civile régulièrement transmise par l'autorité militaire et à un ordre de service donné par le général. Condamnation à... un jour de prison avec sursis ; — Rennes, 19 mars 1906, procès d'un commandant et de trois capitaines du 47e de ligne accusés de faits analogues. Condamnation à... un jour de prison avec sursis.

De l'autre côté — et toujours au hasard — un pauvre diable de fantassin donne un coup de poing à travers le visage de son supérieur..., un caporal, qui saigne du nez. Condamnation

à mort (*Le Gaulois*, 12 août 1906). — Un soldat, seul soutien d'une mère âgée, rentre à la chambrée un peu éméché, envoie un coup de tête à son caporal, sous le menton, et le renverse ainsi sur son lit sans lui causer la moindre blessure ni la moindre incapacité de travail. Il n'a jamais été puni. N'importe. Condamnation à mort. (Cité par M. Marc Réville, député du Doubs, *Journal Officiel*, 11 décembre 1906). — Un chasseur égratigne un sergent avec un canif : le conseil de guerre de Tunis l'envoie devant le peloton d'exécution. — Un militaire, cité en témoignage au conseil de guerre de Lille, s'impatiente et lance son képi dans la direction du président — incident banal que des juges civils auraient affecté de ne pas voir ou puni de prison. Sur-le-champ, condamnation à mort. — Un homme, d'une section spéciale de Corse, comparaît en conseil de guerre à Marseille (23 mai 1913) pour avoir injurié et frappé un sous-officier. Condamné à mort. Combien y a-t-il cependant de gradés qui se sont livrés à des voies de fait sur des inférieurs et qui ont joui d'une impunité absolue ?

Comment mieux synthétiser ces deux aspects de la justice militaire qu'en rapprochant ces deux jugements rendus à quelques semaines d'intervalle par le conseil de guerre du Mans : — acquittement d'un lieutenant du 115e de ligne qui, à la suite de pertes de jeu, a déserté à l'étranger et est resté dans cette situation pendant deux ans ; — condamnation d'un simple soldat du même régiment qui, pour revoir une femme qu'il aimait, a lui aussi déserté et est rentré volontairement à son corps après quarante-trois jours d'absence seulement.

Cette sévérité unilatérale ne nous surprend pas outre mesure. *Les juges militaires de 1913 ont au fond la même mentalité que ceux des juridictions consacrées par l'ordonnance de 1514.* Un rapporteur en activité se vante, à qui veut l'entendre, d'être le Français qui a « obtenu le plus de condamnations à mort et participé au plus d'exécutions » — dont il a du reste gardé de nombreux souvenirs. A-t-il une mentalité de magistrat ou de bourreau? — Un conseil de guerre de l'Est va juger un déserteur. L'inculpé refuse d'entrer dans la salle d'audience :

« Lors de mon arrestation, dit-il, je n'avais pour tout vêtement qu'un pantalon de toile, une chemise déchirée et des souliers sans bas. En prison depuis des semaines, avec les mêmes effets, je suis en loques. Je n'ose paraître devant mes juges que mon aspect seul impressionnerait défavorablement. Je demande respectueusement des vêtements. » — « Il veut des vêtements, répond le président, allez lui chercher une camisole de force! » — Notons encore ce mot douloureux d'un juge galonné, plus farouche que la boutade célèbre du prince de Ligne : « Mieux vaut, dans l'intérêt de la discipline, frapper un soldat innocent que laisser échapper un soldat coupable. »

Si encore les officiers qui siègent au conseil de guerre avaient une compétence indiscutable au point de vue juridique! Hélas! On ne s'improvise pas juge, et la remarque de Mme de Staël est toujours exacte : « De longues études rendent seules capable des fonctions de magistrat. » Henri Brisson ne s'est pas gêné pour indiquer la source de l'*incapacité des juges militaires :* « Il leur manque, dit-il à la Chambre, le 21 mars 1906, d'être accoutumés à suivre les principes généraux du droit, à leur être soumis dans le fond de leur âme et de leur conscience. » L'anecdote suivante, certifiée par un journal peu suspect d'animosité vis-à-vis du corps des officiers (*Le Gaulois*, 12 août 1906), vient vraiment à l'appui de cette réflexion. Un soldat est condamné à mort pour outrage à supérieur et le président gourmande avec sang-froid l'avocat : « C'est un peu votre faute, si cet ivrogne a encouru la peine capitale. En invoquant l'ivresse comme excuse, vous avez indisposé le conseil qui la considère comme une aggravation. » Pour donner une leçon à l'avocat, le conseil avait condamné le client à mort !

Il manque surtout aux officiers la culture du droit. « Pourtant, écrit dans la *Revue de Droit pénal* (avril 1912) un capitaine d'artillerie coloniale, les membres du parquet se sont haussés au niveau de leurs délicates fonctions depuis que la réforme des conseils de guerre est à l'ordre du jour : beaucoup sont licenciés ou docteurs en droit. » D'abord, remarquerons-nous, il paraît vraiment singulier que ces magistrats militaires

aient attendu que la réforme des conseils de guerre soit imminente pour acquérir les notions juridiques indispensables au bon exercice de leurs fonctions. Cela nous rappelle l'histoire de cet employé de bureau qui, engagé comme caissier et ne connaissant rien à la tenue des livres, commence à apprendre la comptabilité au moment où il sent que son patron, au courant de son incapacité, est sur le point de le mettre à la porte. — En outre, suivons le conseil de Leibnitz, ne prenons pas la paille des mots pour le grain des choses. Licenciés, docteurs en droit? Combien y en a-t-il qui, ayant à résoudre pour leur compte personnel une difficulté juridique, en sont dans l'impossibilité absolue et courent chez un praticien plus expérimenté ? Etre licencié ou docteur en droit signifie simplement que le titulaire de ces titres a passé des examens, mais ne veut pas dire, n'a jamais voulu dire et ne voudra jamais dire de longtemps encore qu'il sait le droit. Pour appliquer le droit criminel en particulier — et c'est la tâche des magistrats militaires — la connaissance superficielle des règles générales plus ou moins bien assimilées lors de la préparation des examens ne suffit pas : une culture approfondie est indispensable. Bien rares les commissaires du gouvernement et les rapporteurs qui la possèdent. En est-il seulement un ?

Contrairement à la réalité, admettons que tous les membres des parquets militaires en soient doués, combien y a-t-il de juges comme eux ? Pas un seul. Qu'un conseil de guerre ait à statuer sur une question de faux — question délicate parmi les plus délicates. Le ministère public requiert : il y a faux. La défense plaide : il n'y a pas faux. Le conseil de guerre se trouve dans l'impossibilité absolue de reconnaître si le faux est juridiquement constitué. Résultat : son jugement est rendu au petit bonheur.

Il est aussi ridicule de faire exercer la justice par des officiers que de les charger de rédiger des ordonnances médicales, de les suppléer à des juges qu'à des médecins. Dans l'un et l'autre cas, ils peuvent tuer le malheureux patient, en dosant mal sa potion ou en le condamnant

froidement à mort. Dans le rôle de juges ils sont même plus dangereux car, avec la vie, ils ont la faculté d'enlever l'honneur.

Ils sont dangereux pour l'individu et la société.

Dangereux pour l'individu : en voici une preuve vécue. Un soldat passe en conseil de guerre pour voies de fait envers ses supérieurs. Il est naturellement condamné à mort. Pour vice de forme, le conseil de revision casse ce jugement. Nouvelle comparution devant un autre conseil. Nouvelle condamnation à mort. Nouvelle cassation. Troisième comparution devant un troisième conseil. Aucune déposition n'a changé. Acquittement. Par la légèreté des juges des deux premiers conseils de guerre, un homme a frôlé la mort à deux reprises pour être ensuite acquitté. Une pareille justice est plus dangereuse pour l'individu que le poignard de l'assassin. Contre celui-ci, il est possible de se défendre facilement. Pour échapper à celle-là, il faut un miracle.

Dangereuse pour la nation : jamais la France n'aurait connu la redoutable crise du nationalisme qui a failli entraîner la République vers les plus sombres aventures, si les officiers qui composaient le premier conseil de guerre de Paris, le 21 décembre 1894, lors du premier procès Dreyfus — et en particulier, le colonel-président — avaient eu la moindre notion juridique. Ils ont permis au colonel Henry d'entrer dans leur salle des délibérations et de leur soumettre, au mépris de tout droit et de toute équité, des pièces dont ni l'accusé ni son défenseur n'avaient eu connaissance. Cette intervention scandaleuse entraîna la condamnation du capitaine Dreyfus. Ces officiers à qui on ne peut accorder le titre de juge sans le profaner, portent la responsabilité des terribles divisions intestines qui ont trop longtemps rompu l'unité morale de la France.

Il ne doit plus y avoir enfin place dans notre organisation sociale pour des juridictions d'exception réservées à une catégorie spéciale d'individus. Les officialités ont disparu : que les tribunaux militaires les imitent ! Les prêtres sont soumis

au droit commun et pourtant l'Eglise catholique forme un Etat dans l'Etat : elle obéit spirituellement au moins à une autorité étrangère aux pouvoirs publics de la nation. L'armée au contraire n'est, d'après les lois de 1872, 1889, 1905 et 1913, que la nation elle-même accomplissant un devoir civique. En rendant le service militaire obligatoire et universel, en y conviant le pays entier, le législateur s'est créé l'obligation de rapprocher du droit commun le Code de justice militaire rédigé au temps où l'armée de métier formait une caste dans la société. Cette vérité élémentaire s'impose à tous les peuples qui ont substitué la nation armée aux troupes de carrière.

Nous ne voulons plus d'une justice militaire qui est une justice de classe et de caste. Jamais, en temps de paix, le juge militaire ne doit prendre la place du juge civil. Qui parle ainsi ? M. Messimy, qui fut capitaine d'état-major avant d'être ministre de la Guerre.

* * *

Les arguments formulés pour et contre le maintien des conseils de guerre en temps de paix ne manquent pas de valeur. Concilions-les. Cherchons une solution transactionnelle.

Il importe de tenir compte des bases spéciales de la société militaire, de la nécessité d'y réprimer certains délits plus sévèrement et plus rapidement que dans la société civile et d'obvier au flottement qui pourrait se produire dans l'organisation de la justice aux armées, le jour de la mobilisation : conservons donc les conseils de guerre en temps de paix. Mais, comme en Angleterre, en Danemark, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, en Norwège et en Suède, ne leur laissons que la connaissance des délits militaires, c'est-à-dire des violations des devoirs strictement inhérents au métier des armes.

Par ailleurs il est indispensable de remédier à la tournure d'esprit des officiers et à leur absolue incapacité judiciaire : à la rigueur militaire, allions l'humanité civile et la compétence juridique. Introduisons dans les conseils de guerre des

magistrats de carrière — juges ou présidents de tribunaux, conseillers, présidents de chambre ou premiers présidents de Cours d'appel, suivant le grade de l'accusé. En outre, imposons l'obligation de motiver les jugements.

Comme il faut enfin que les commissaires du gouvernement et les rapporteurs aient une instruction et une expérience suffisantes, créons un corps de juristes militaires analogue à celui qui existe en divers pays, notamment en Espagne.

Telle est la réponse du Parlement et du gouvernement.

Voilà à quoi se résume la grande réforme que les députés et sénateurs de la majorité inscrivent à leur actif comme une innovation vaillamment républicaine.

Nous avons déjà répondu à la plupart de ces arguments.

Des conseils de guerre qui ne jugeront que des délits militaires ? La belle nouveauté ! Déjà en 1808, lors de la rédaction du Code pénal, au temps des armées de métier, Napoléon Ier disait : « Le rôle des conseils de guerre doit se borner à la connaissance des délits militaires », et plus tard son opinion était encore formulée dans l'acte additionnel à la Constitution du 22 avril 1815 : « Les délits militaires sont seuls du ressort des tribunaux militaires. Tous les autres délits même commis par des militaires sont de la compétence des tribunaux civils. » Si Napoléon Ier revenait aujourd'hui, son premier soin serait donc d'opérer une réforme des conseils de guerre qu'après de nombreuses années de règne, les radicaux n'ont pas encore pu voter. Les radicaux ont assurément des idées fort neuves : pourquoi mettent-ils si longtemps à les réaliser ?

Des délits qui méritent un châtiment plus sévère dans la vie militaire que dans la vie civile ? Nous avons déjà constaté qu'ils ne nécessitent pas l'existence de juridictions spéciales. Le tribunal correctionnel pourrait fort bien considérer comme circonstance aggravante le fait que certaines infractions auraient été commises par un militaire (1).

(1) Est-il cependant bien nécessaire de punir plus gravement un délit parce que son auteur est soldat? D'abord signalons une bizarrerie : un soldat commet un délit, un vol par exemple, à la caserne. Il est seul. Il passe

Des juristes militaires ? Nous en avons déjà : les officiers ayant des titres universitaires délivrés par des facultés de Droit. Sont-ils des hommes de science ? Personne ne songe à l'affirmer. Ont-ils une mentalité supérieure à celle de l'officier de troupe ? Nous avons rapporté plus haut le principal titre de gloire de ce rapporteur en activité : avoir obtenu un grand nombre de condamnations à mort. Même docteurs en droit, les officiers restent « lieutenants » ou « capitaines » : ils ne savent pas, ils ne peuvent pas ou ils ne veulent pas s'adapter aux nécessités judiciaires contemporaines. La loi du 15 juin 1899 a étendu aux poursuites militaires le principe de l'instruction contradictoire déjà en vigueur, depuis 1897, dans les poursuites correctionnelles et criminelles : systématiquement certains rapporteurs s'abstiennent de procéder en présence du conseil des inculpés à des confrontations dont l'utilité est cependant capitale et dont l'absence peut déterminer les plus monstrueuses erreurs. (Rousset n'en a que trop souffert.) — Dans nombre de conseils de guerre, l'inculpé qui n'a ni les moyens d'honorer un avocat librement choisi,

en conseil de guerre et ne peut être condamné à moins d'un an de prison, même avec les circonstances atténuantes. — Il agit avec le concours d'un ou de plusieurs civils : à cause de la complicité de civils, le tribunal correctionnel est seul compétent pour juger tous les délinquants. Résultat : le soldat peut n'avoir qu'une amende de 16 francs. — Cette constatation faite, pourquoi donc certains délits qualifiés de militaires sont-ils si durement punis ? Pourquoi un vol militaire est-il beaucoup plus sévèrement réprimé qu'un vol civil ? Voici la raison fantaisiste que donnent les défenseurs du régime actuel — notamment la *France militaire* (5 août 1906) — : « parce que, disent-ils, les soldats vivent dans des conditions de promiscuité qui ne leur permettent pas de prendre des mesures de sécurité suffisantes pour assurer la conservation de leurs objets personnels. » Mais la chambrée de la caserne diffère-t-elle donc de la chambrée de la grande exploitation agricole où, au moment des récoltes et des vendanges, grouillent des dizaines de journaliers ? Traiter les vols commis dans l'une autrement que les vols commis dans l'autre constitue une injustice flagrante. Cette injustice nous a amenés à voir des soldats condamnés à cinq ans de réclusion pour avoir dérobé une trentaine de francs et des ouvriers ruraux n'être frappés que de huit jours, quelquefois même de quarante-huit heures de prison pour des délits commis dans des conditions strictement analogues.

Ceci nous prouve l'iniquité du Code de justice militaire.

ni la présence d'esprit de solliciter la commission d'un avocat d'office, n'a le secours d'un défenseur qu'au moment de sa comparution à l'audience. Lors de l'interrogatoire initial, le rapporteur lui a sans doute fait connaître qu'il était libre de ne répondre aux questions posées qu'en présence d'un avocat — la loi l'exige du moins — mais il lui a aussi suggéré ou il lui a brutalement dit que l'assistance de ce tiers était inutile et l'inculpé ignorant et médusé n'a pas protesté. L'instructeur évite ainsi le contrôle de ses actes par un « pékin », au cours de l'information qui peut ainsi être menée d'une manière plus fantaisiste — ce qui n'est pas toujours l'intérêt du prévenu, ce qui n'est jamais celui de la justice. — La loi du 28 juin 1904 a permis aux juridictions militaires d'user des sages et nobles dispositions de la loi Bérenger (1) : il n'y a pas longtemps, un officier supérieur siégeant au conseil de guerre déclarait qu'il refusait toujours, par principe, le sursis, « la loi Bérenger lui paraissant idiote ». Quel est le magistrat civil qui se permettrait un pareil langage ?

L'obligation de motiver les jugements ? Hélas ! qu'il a fallu de temps pour s'apercevoir qu'un jugement sans motifs est presque une condamnation sans jugement ! Comme l'a si justement écrit dans la *Revue Politique et Parlementaire* (10 octobre 1899) le bâtonnier Barboux, « la nécessité de motiver le jugement est pour le juge la pierre de touche de son opinion. Elle est un appel direct fait à sa raison et à sa conscience. Pour motiver un jugement, il faut affirmer des faits. A ces faits, il faut rattacher la loi, en relire le texte qu'on connaît à peine et peut-être voir alors qu'elle s'applique mal au fait établi ». Mesure incomplète au reste : le conseil de guerre pourra fort bien se contenter de formuler ainsi ses motifs : « attendu que les faits ne sont pas établis » ou « attendu que les faits sont établis ». Ce sera antijuridique et

(1) Ce résultat ne fut d'ailleurs pas atteint sans difficulté. Le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, avait bien spontanément procédé à un essai en matière disciplinaire. Mais quelle résistance la commission des directeurs au ministère de la Guerre n'opposa-t-elle pas !

infiniment dangereux, mais ce sera légal puisque, par de nombreux arrêts, la Cour de cassation admet que, bien que blâmable, la généralité ou l'insuffisance des motifs n'est pas un cas de nullité des jugements. « Ce ne sera jamais, nous disait jadis Tarbouriech, qu'une entorse de plus au Droit, et la justice militaire ne manquera pas de la commettre. »

Admettons, par impossible, que toutes les mesures transactionnelles contenues dans le nouveau statut des conseils de guerre soient excellentes. Ces juridictions d'exception n'en seront pas moins frappées d'une tare indélébile: il n'en sortira qu'une justice exercée par des chefs, une justice hiérarchique, en dernière analyse, une justice qui n'en est pas une.

Nous avions donc raison de dire en débutant que les modifications apportées au Code de justice militaire étaient loin de nous satisfaire. Nous voulions une réforme radicale. C'est justement parce qu'elle était trop radicale que la majorité des radicaux n'en a pas voulu. Et cela nous démontre une fois de plus que, pour réaliser ses aspirations de justice et d'harmonie sociales, la classe ouvrière et paysanne ne peut et ne doit compter que sur elle-même et sur ses représentants directs, sur ses propres élus. Par son effort énergique et soutenu, elle seule imposera un jour à la légalité le respect du droit. Ce jour-là, et ce jour-là seulement, sera fondée la véritable république démocratique et sociale dont celle d'aujourd'hui n'est qu'une grossière caricature et dont les conseils de guerre, farouches pour les humbles, paternels pour les forts, sont un douloureux symbole.

GEORGES DESBONS.

L'Etatisme des Entreprises et des Propriétés [1]

Maximes d'application pratique du Socialisme et du Communisme

---

5. — *Le socialisme et les privilèges*

Mais, dira-t-on, vous voulez donc conserver *indéfiniment* une classe de privilégiés ?

Non ! Je ne dis point cela. Je ne fais pas de projets sur ce que les citoyens socialistes auront à faire ; ils le sauront bien eux-mêmes. Je fais ici la thérapeutique non de la société socialiste, mais de la société bourgeoise. Je me limite à discuter la méthode à suivre pour transformer la société bourgeoise en société socialiste, je ne discute pas la méthode à suivre pour améliorer la société socialiste. Cette discussion, je la laisse volontairement aux citoyens devenus déjà socialistes. Voici ce qui résulte de cette manière de voir :

La pathologie de la société bougeoise dit que cette société souffre de *deux* maladies, de celle de l'*entreprise* particulière, et de celle de la *propriété* particulière.

Là où il y a une pluralité de maladies, la thérapeutique dit que la présomption est toujours en faveur de la thérapeutique non simultanée, mais consécutive. A moins d'avoir prouvé le

(1) Voir numéros du 15 avril et du 15 juillet 1913.

contraire il faut donc dire qu'il convient de commencer la thérapeutique par l'étatisme ou les entreprises, ou les propriétés, mais qu'il ne faut pas essayer de les introduire toutes les deux à la fois.

La question est donc celle-ci : lequel de ces deux maux faut-il attaquer le premier ?

La réponse à cette question dépend d'abord de la gravité de ces deux maux. La présomption est toujours en faveur de commencer par guérir la maladie la plus dangereuse. Evidemment les maux produits par le particularisme des entreprises sont beaucoup plus grands que ceux produits par le particularisme des propriétés. Selon les données que nous avons adoptées plus haut, le rapport entre ces deux maux est au moins de 1 à 4.

La présomption est donc en faveur de commencer par l'étatisme des entreprises, en respectant la propriété particulière, c'est-à-dire en indemnisant les droits des particuliers à leur valeur, en écartant toute idée de confiscation.

Cette présomption ne pourrait être renversée qu'en démontrant soigneusement que, pour des raisons spéciales, dans ce cas, la thérapeutique opposée serait préférable. Cette démonstration n'a jamais encore été apportée. Donc la présomption reste en vigueur.

En science on n'a jamais l'obligation de prouver ce qui est soutenu par une présomption. On a cependant la permission de le faire, et si on le fait, il s'agit d'une espèce de hors-d'œuvre qu'on offre par dessus le marché. En profitant de cette permission, j'expliquerai les raisons spéciales qu'il y a pour commencer par l'étatisation des entreprises et non par l'étatisation des propriétés.

La mentalité du citoyen bourgeois est celle-ci : il adore la propriété, il ne tient pas à l'entreprise; au contraire, il la considère comme une gène, comme un fardeau. Celui qui menace sa propriété est son grand adversaire; celui qui le débarrasse de son entreprise, en l'indemnisant, est plutôt son ami. Cette mentalité est la règle générale ; le contraire est la

grande exception. C'est un fait, vérifié partout par l'observation. Ce fait, il faut l'expliquer.

Pourquoi retrouve-t-on, dans la société bourgeoise, cette soif insatiable de la propriété, cette *auri sacra fames ?* On a toujours aimé la propriété, et on l'aimera toujours, mais à des degrés variables.

Si nous faisons de la sociologie comparée des races, des lieux et des temps, nous observons facilement que le délire de la propriété n'a jamais été plus grand que dans la société bourgeoise, et que ce délire va en augmentant, au fur et à mesure que la société bourgeoise se développe.

Il y a eu des époques où on était content, du moment qu'on avait ce qui était nécessaire pour vivre confortablement. On ne compromettait pas son confort pour augmenter son avoir.

Ces types contents ne sont pas du tout des inventions de poètes ; ils ont existé, et il en existe encore. Mais la *bourgeoisification* de la société détruit cette mentalité, et elle la substitue à la mentalité du « chasseur de dollar », du *dollarhunter*, dont le principe est de ne jamais être content, et de volontairement risquer sa vie pour augmenter son avoir, même si son avoir lui donne un revenu qu'il ne saurait jamais consommer. Il faut expliquer cette mentalité qui n'est pas du tout raisonnable en soi.

En soi la propriété n'est qu'un moyen; le but, c'est le bien-être, le confort. La mentalité bourgeoise renverse ce rapport : La propriété est devenue le but, auquel on sacrifie même le bien-être. Il faut expliquer ce paradoxe !

Pourquoi donc cette soif de richesse ? Est-ce que c'est pour manger plus, pour boire mieux, pour vivre dans un luxe plus grand ? Cela existe, mais c'est rare.

La véritable cause est tout autre; c'est l'*incertitude de l'avenir*, c'est le caractère *aléatoire* de la société bourgeoise. Dans la société bourgeoise la distribution est extrêmement inégale non seulement d'un *individu à l'autre*, mais encore d'une *année* à l'autre.

Il ne s'agit pas seulement de ce que Pierre est riche, et

que Paul est pauvre, mais il s'agit encore de ce que le même Pierre est riche aujourd'hui, et qu'il est pauvre demain.

Cela est vrai même des maisons les plus riches. Il y a peu de maisons commerciales parmi les maisons les plus riches, qui ne se trouvent pas en face de la banqueroute au moins une fois chaque génération.

Dans le grand public, en général, on ne connait pas ces fats ; ce n'est que rarement que de tels faits s'ébruitent au grand jour. Il serait facile de rappeler des faits tels que le suicide de millionnaires fameux, acculés à la banqueroute !

Dans la société bourgeoise il n'y a pas de millionnaire qui ne soit hanté par le spectre de la faillite menaçante.

En général ces gênes restent le secret des maisons dont le grand principe est de les dissimuler, pour ne pas précipiter la débâcle, mais les confesseurs des riches, les banquiers, connaissent fort bien ces secrets. Je sais du reste ce que je dis, et je défie les chefs des maisons les plus prospères de donner leur parole d'honneur de ce qu'ils n'ont pas été menacés de la faillite au moins une fois pendant la dernière génération.

Chaque menace d'une faillite ne se réalise pas, cela va sans dire. La durée réelle des fortunes bourgeoises est plus longue. Mais cette durée n'est pas très grande. Les Anglais disent : *from shirtsleaves to shirtsleaves four generations,* c'est-à-dire : de blouse jusqu'à blouse, il y a tout au plus quatre générations. C'est le maximum de la durée d'une fortune bourgeoise. La moyenne de cette durée est bien moindre. Or ce n'est pas le présent, c'est la perspective de l'avenir qui produit la mentalité.

Cette insécurité de l'avenir va en augmentant, avec le développement du caractère bourgeois de la société Il n'y a jamais eu une société qui puisse rivaliser avec la société bourgeoise au point de vue de l'instabilité des revenus, de l'inégalité de la distribution dans le temps.

Cette inquiétude continuelle du citoyen bourgeois, causée par l'insécurité de l'avenir, produit chez lui une soif, un délire

de sûreté qu'il cherche à réaliser à tout prix. Dans ce but il cherche toutes les issues, dont il y en a plusieurs, contradictoires en apparence, mais qui ont toutes les mêmes directions vers la sécurité. Ces issues sont la propriété, le fonctionnarisme, les assurances de tous genres, à la fin le socialisme. Je les discuterai l'une après l'autre.

I. — La propriété est considérée comme un moyen pour diminuer l'insécurité de l'avenir. Je dis la propriété, non l'entreprise. C'est que l'entreprise, bien que plus lucrative, est plus aléatoire. L'idéal, c'est non le profit, mais la rente qui est le revenu le moins aléatoire. On cherche la propriété non pour vivre à présent dans un luxe plus grand, mais pour s'assurer contre les mauvaises chances de l'avenir. Voilà pourquoi cette soif de la richesse n'a jamais été plus grande que dans la société bourgeoise et qu'elle va en augmentant. On peut condenser cette pensée dans l'axiome que voici :

La soif de la propriété est toujours proportionnelle à l'insécurité de l'avenir.

II. — Le fonctionnarisme est très recherché de nos jours; c'est connu. Cependant le fonctionnarisme ne promet point de richesse; au contraire, les fonctionnaires sont très mal payés. Mais leur avenir est assuré, et voilà pourquoi il y a dans la société bougeoise ce grand délire de devenir fonctionnaire. Le « Pauvre Jonathan », dans l'opérette de Millöker, a fort bien exprimé cette idée ; en méditant sur sa vocation il termine en disant ceci : « ... Après tout je deviendrai fonctionnaire ; on n'a rien, mais au moins c'est assuré... »

A première vue il y a ici une contradiction dans les mentalités. L'un cherche la richesse, l'autre la médiocrité durable. Mais en réalité la mentalité du fonctionnaire est égale à celle du grand spéculateur ; chacun ne cherche qu'un avenir assuré.

Chose curieuse !' Du moment qu'un homme est devenu fonctionnaire, il perd la plus grande partie de sa soif de propriété. C'est la conséquence d'une mentalité générale : du

moment que le bourgeois voit son avenir assuré, son désir de richesse se réduit au degré raisonnable.

III. — Une autre issue de cette insécurité est donnée par les assurances de tous genres qui ont pris un développement si grand. Dans les pays catholiques il faut compter ici encore l'entrée dans les Ordres. Avec une telle entrée l'avenir est assuré. On n'ignore pas qu'en entrant dans les Ordres il faut se défaire de ses biens. On peut observer tous les jours que les hommes et les femmes les plus riches, en entrant dans les Ordres, se défont de leurs biens sans hésitation aucune. C'est que du moment que leur avenir est assuré la propriété perd, pour eux, la plus grande partie de sa fascination.

IV. — Une autre issue pour sortir de cette insécurité est le socialisme. Un très grand nombre de ceux qui désirent le socialisme le font, non parce qu'ils croient que le socialisme puisse leur fournir un grand luxe, mais à cause de la sécurité qu'il assure.

On peut être certain que dans le socialisme bien arrangé, la soif de la propriété se réduira à un minimum et qu'on ne tiendra que très peu à ses rentes, aux privilèges accordés par l'indemnisation. Le même citoyen bourgeois qui, à l'instant, risquerait sa vie, si l'Etat socialiste voulait lui prendre sa propriété sans l'indemniser, le même individu, devenu citoyen socialiste et s'étant assuré que le socialisme marche bien, ne dirait rien, ou très peu, si on voulait lui confisquer même ses rentes et sans équivalent.

Voilà les raisons que j'ai pour dire que s'il convient d'étatiser et les propriétés et les entreprises, il faut *commencer* par l'étatisation des *entreprises,* et qu'il faut *terminer* par l'étatisation des *propriétés,* et qu'il ne faut pas faire le contraire, parce que en suivant la première voie on ne verra que des visages gais, tandis que le second chemin conduira sur un champ de bataille atroce, où la victoire est très douteuse.

Il faut encore que j'attire l'attention sur les différentes mesures qui existent pour abolir les privilèges, sans créer d'en-

nui. Il n'y en a qu'une seule que je discuterai parce qu'elle me paraît suffisante, c'est la défense de la *cumulation* des titres de rentes par les héritages.

Une loi analogue a déjà existé dans la société féodale: Les propriétés féodales ne pouvaient pas se cumuler. Une telle loi ne crée jamais d'ennui. Elle aurait, dans le socialisme, l'effet d'*égaliser* les privilèges. Après trois générations les privilèges seraient déjà, approximativement, devenus égaux. Or, privilèges *égaux*, privilèges *nuls*. En démontrant leur nullité pratique, on les supprimera, pour ne pas passer par des calculs gênants et inutiles. Une telle loi serait désirable, non seulement comme mesure propre à égaliser les privilèges, mais encore pour empêcher la formation de fortunes colossales, ce qui pourrait peut-être créer quelques inconvénients.

Voilà ce que je voulais dire pour me défendre contre l'accusation de vouloir perpétuer les privilèges à tout jamais.

Résumé

Voici le résumé de nos raisonnements antérieurs.

Le socialisme du *passé* préconise ceci :

1° Confiscation des propriétés particulières. Expropriation des expropriateurs, sans indemnisation ;

2° Cette mesure produira naturellement une « grande bataille » pour laquelle il faut d'abord s'aguerrir par de la discipline;

3° Pour la gagner il est encore prudent d'attendre un temps indéterminé, jusqu'à ce que, par la concentration du capital, le nombre des expropriés soit suffisamment réduit pour pouvoir livrer bataille;

4° Institution du socialisme par des prix-courants ponocratiques.

Ces prix-courants créeront la banqueroute instantanée. Cette banqueroute produira d'abord une révolution qui aboutira au régime de caserne et qui créera une série de nouvelles

révolutions qui se termineront à la fin dans une restauration bourgeoise détériorée.

Voilà l'histoire du socialisme antérieur et ponocratique.

Voici le socialisme de l'avenir que je viens préconiser.

1° Indemnisation des propriétés particulières au-dessus de leur valeur;

2° Cette indemnisation produira d'abord, non une grande bataille, mais une grande fête;

3° Elle permettra ensuite de commencer le socialisme à l'instant, sans retard fâcheux;

4° Institution du socialisme par les prix-courants ponophysiocratiques.

Ces prix-courants ne créeront aucune banqueroute, mais ils produiront le degré de bonheur auquel les citoyens peuvent raisonnablement arriver, en comparant leurs moyens de production avec leurs besoins;

5° Abolition des privilèges par leur égalisation, produite par une prohibition de leur cumulation par héritage.

Tout cela se fera sans révolution, sans caserne et sans restauration bourgeoise en perspective.

Voilà le socialisme que je cherche à propager depuis environ trente ans, à la publication duquel les chefs du socialisme actuel m'ont fait une grande résistance en l'entravant par une censure systématique dans la presse.

J'invite les ouvriers à choisir, et si leur choix tombe sur la doctrine que je viens d'exposer, je les prie de ne pas oublier que cette publication, ils la doivent au libéralisme de la *Revue socialiste*.

C. — Développements

Nous venons d'analyser d'une manière sommaire l'étatisation des entreprises et des propriétés. Il nous reste à donner à ces analyses quelques développements et quelques retouches.

1. — *La difficulté de la population*

Dans un des raisonnements antérieurs, j'ai attiré l'attention du lecteur sur la différence qui existe entre le rapport des *demandes* aux *offres*, et le rapport des *désirs* aux *produits*. Les offres sont nécessairement égales aux produits, mais les demandes ne sont pas nécessairement égales aux désirs. Un désir est une notion physiologique. Les demandes, ce sont les désirs solvables, à côté desquels il y a des désirs non solvables. Une demande est une notion commerciale.

Là où il y a des encombrements, les produits sont plus grands que les désirs, et là où il y a des épuisements, les désirs sont plus grands que les produits. En annulant les encombrements, on annule l'excédent des produits sur les désirs, mais en annulant les épuisements, on n'annule pas l'excédent des désirs sur les produits. Dans les calculs antérieurs, nous avons vu comment, par des prix-courants bien calculés, on pouvait annuler les épuisements et les encombrements. Par ce moyen, nous avons annulé l'excédent des produits sur les désirs, mais nous n'avons pas annulé l'excédent des désirs sur les produits. Il reste à savoir si et comment on peut annuler les excédents des désirs sur les produits ?

On peut prévoir que cela ne peut se faire par des prix-courants. Pour y arriver, il faut ou diminuer les désirs, ou augmenter les produits. Un prix-courant ne peut jamais faire ni l'un, ni l'autre.

Il faut éviter ici un malentendu fâcheux. En annulant les épuisements, je n'ai nullement annulé la faim, je n'ai nullement garanti les citoyens contre la misère. En proclamant et en réalisant le « droit aux *marchandises* », je n'ai nullement proclamé ni réalisé le « droit à l'*existence* ». Ces deux droits sont très différents, bien qu'on les confonde presque toujours. Le droit aux marchandises, c'est le droit d'acquérir les marchandises, non dont j'ai besoin pour vivre, mais dont je puis payer la valeur, selon prix-courant.

Il faut étudier maintenant les questions suivantes : Par

quels procédés peut-on minimiser la différence entre les désirs et les produits? et quelle est la valeur de ce minimum? Il faut déterminer maintenant le maximum du bonheur que le socialisme peut donner à ses partisans.

Il faut donner une réponse ici à la question de Faust :

Le monde, que peut-il m'offrir ? (Was Kann die Welt mir wahl gewähren?)

Faut-il donner ici la réponse de Faust : Il faut souffrir, il faut souffrir ! (Entbehren sollst ; sollst entbehren !) ?

Dans cette question il y a, malheureusement, chez les socialistes des optimismes exagérés, comme il y a chez les antisocialistes des pessimismes exagérés. Si Jules Guesde dit que dans le socialisme il y aura une abondance de tous les biens, égale à celle de l'air et de l'eau dans la société bourgeoise, il pêche par exagération d'optimisme. Si les antisocialistes disent que dans le socialisme tout le monde mourra de misère, à cause d'une paresse générale et d'une surpopulation horrible, ils pèchent par exagération de pessimisme. Il faut étudier cette question avec sang-froid et modération.

La tendance générale à la paresse, on peut facilement la vaincre par des coefficients qu'on donne aux deux parties du salaire, au salaire-monnaie-travail et au salaire monnaie-terre. Je n'insiste pas. Mais la question de la surpopulation a besoin d'une discussion à part.

Le revenu d'une personne, ce sont les biens *consommés* dans l'unité du temps, qui sera la journée.

Le revenu renferme deux parties indépendantes l'une de l'autre, du travail et de la terre. C'est le revenu-*travail* et le revenu-*terre*, vis-à-vis desquels le revenu avec lequel nous avons commencé le raisonnement, est le revenu *naturel*. Sous un autre point de vue, le revenu naturel se divise en deux parties également indépendantes l'une de l'autre, ce sont la partie qui renferme les biens *industriels*, et la partie qui renferme les bien *agricoles*, les subsistances. Entre ces deux divisions du revenu il y a le rapport approximatif que voici : la partie représentée par les biens *industriels* est proportionnelle

au revenu-*travail*, et la partie représentée par les biens *agricoles* est proportionnelle au revenu-*terre*. Les coefficients de ces deux proportions sont la productivité du *travail*, et la productivité, la fertilité, de la *terre*.

Tout cela est vrai pour le revenu de toutes les personnes, des individus et des associations d'individus; il est vrai pour les revenus *réels* et pour les revenus *moyens*.

Limitons-nous à l'étude du revenu-*moyen* des *individus* (r), ce qui est le revenu de la *population* (R), divisé par la *population* (P). r = R : P.

Le revenu-travail moyen de l'individu (a) est égal au revenu-travail de la population (A), divisé par la population (P), et le revenu-terre moyen de l'individu (b) est égal au revenu-terre de la population (B) divisé par la population (P)

a = A : P.

b = B : P.

Abstraction faite du commerce extérieur « le revenu-travail de la population (A) est égal à la journée de travail moyenne de l'individu (j) multiplié par la population (P) » et le revenu-terre de la population (B) est égal au sol de la population (S), multiplié par la journée astronomique (t)

A = j.P.

B = t.S.

De cela résulte :

a = j.P : P = j.

b = t.S : P.

C'est-à-dire : le revenu-travail moyen de l'individu est égal à la journée de travail moyenne de l'individu, et le revenu-terre moyen de l'individu est égal au sol de la population, multiplié par la journée astronomique, divisé par la population.

De cela résulte que la partie du revenu moyen de l'individu, qui se compose de biens industriels (i) est égale à la journée de travail moyenne de l'individu (j) multiplié par la productivité moyenne du travail (p), et que la partie du revenu moyen de l'individu, qui se compose de biens agricoles, de nourri-

tures (n), est égale au sol de la population (S), multiplié par la journée astronomique (t), divisée par la population (P), multiplié par la productivité (fertilité) moyenne des terrains (f).

i = j.p.

n = S.t.f : P.

On voit à l'instant que le seul facteur inquiétant du revenu moyen des individus est le facteur de la population *P*, car tous les autres facteurs sont ou des constantes, comme S et t, ou tendent à devenir constantes, comme j, ou tendent à augmenter le revenu, comme p et f; mais le facteur P, la population, indifférent pour la partie du revenu qui se compose de biens industriels, a la propriété de pouvoir réduire à zéro la partie du revenu qui se compose de subsistances, ce qui se produit au moment où la population arrive à l'infini.

Or, physiologiquement la population tend à augmenter en proportion géométrique. Il y a donc un danger de surpopulation, absolue et relative, qui se produit au moment où le revenu-nourriture arrive soit à l'*optimum*, soit au *minimum* de l'existence.

De cela résulte que dans le socialisme l'excédent des désirs sur le produit tend à *diminuer* dans la partie *industrielle* du revenu, mais qu'il tend à *augmenter* dans la partie *agricole* du revenu, à moins que, par une action sur la natalité, on ne conjure ce danger.

Or, cela peut se faire facilement par deux coefficients additionnels du salaire, un pour le salaire-monnaie-travail, un pour le salaire-monnaie-terre. Ces coefficients on les augmentera ou plus vite ou moins vite que le nombre des enfants, selon qu'on veut augmenter, ou diminuer la natalité. La vitesse de l'augmentation de ces coefficients sera plus ou moins grande, selon qu'on est plus ou moins pressé dans l'augmentation, ou dans la diminution de la natalité. Les variations du coefficient du salaire-monnaie-travail sont indépendantes des variations du coefficient du salaire-monnaie-terre.

Par cet artifice on a conjuré le danger de la *sur*population.

On pourrait également conjurer ainsi le danger d'une *dé*population s'il existait, mais je ne crois pas que, dans le socialisme, il y ait pour ce danger une raison suffisante. Puisqu'en France on parle tant, en ce moment, de la dépopulation qui, il faut l'admettre, est alarmante, je n'hésite pas à dire ici que le socialisme est au moins un des remèdes les plus efficaces contre ce mal. Je n'insiste pas.

A l'époque de mes études, tous les adversaires du socialisme croyaient que la surpopulation représentait une difficulté insurmontable du socialisme, et que c'était même la difficulté la plus grande, la difficulté essentielle du socialisme. A cette époque aucun des adversaires du socialisme n'avait vu que la difficulté essentielle du socialisme était représentée par l'obligation renfermée dans les prix-courants, difficulté vis-à-vis de laquelle la difficulté de la surpopulation n'est qu'un jeu d'enfant.

Cette erreur des antisocialistes était la conséquence de l'erreur des socialistes dans la théorie de la population, c'est-à-dire dans le rapport entre la population et le revenu moyen des individus. Cette erreur était la conséquence du principe *pono*cratique des socialistes du passé. Selon cette doctrine il n'y a pas de revenu-terre, il n'y a qu'un revenu-travail qui, multiplié avec la productivité du travail donne le revenu naturel *entier*.

La population est complètement éliminée de cette formule, et même une population infinie ne pourrait plus diminuer le revenu. Selon le socialisme ponocratique toute surpopulation est, théoriquement, impossible. Selon Marx toute prétendue *sur*population n'est qu'une « sur*plus*population », néologisme créé par Marx pour désigner le chômage.

Cette théorie est évidemment fausse; elle pèche contre les sciences naturelles, ce qui est toujours grave. C'est l'exagération, impliquée dans cette théorie fausse des socialistes antérieurs, qui a créé l'exagération contraire des économistes antisocialistes.

On n'a, du reste, qu'à lire les passages dans lesquels les

socialistes ponocrates parlent de la théorie de la population, pour se convaincre qu'ils s'y sentaient mal à l'aise. Ils n'aiment pas à aborder cette question ; ils ne le font que quand les adversaires les ont forcés de le faire, et ils cherchent aussi vite que possible de sortir de la fausse route dans laquelle la ponocratie les a conduits. C'est ainsi que Lassalle ne parle qu'une seule fois de la théorie de la population, et cela, non *motu proprio* dans un de ses livres systématiques, mais dans une lettre envoyée à une société ouvrière qui, formellement, l'avait prié de se prononcer sur le malthusianisme qui commençait d'être en vogue à cette époque. Dans cette lettre Lassalle dit d'abord « que toute surpopulation était théoriquement impossible, pour des raisons données par la ponocratie; les biens ne coûtent que du travail; plus la population est nombreuse, plus il y a de travail, plus il y a de biens; donc...; mais que si, malgré cette impossibilité, une surpopulation se déclarait, elle ne pourrait arriver qu'après mille ans, donc que pour le moment on n'avait pas besoin de s'en préoccuper ». Quelles contradictions !

La doctrine ponophysiocratique que je professe ici donne non seulement une théorie de la population irréprochable, mais encore elle montre un remède facile contre les maux dont cette théorie révèle le danger dans le socialisme.

2. — *L'urgence différente de la solution des différents problèmes du socialisme*

Nous venons de résoudre les six problèmes du socialisme que voici :

1° La dépossession des possesseurs bourgeois : c'est la question de l'indemnisation;

2° Les prix-courants qui impliquent l'obligation, sur le marché de la main-d'œuvre;

3° Les prix-courants qui impliquent l'obligation, sur le marché des marchandises;

4° La *technique* dans les branches de la production ;

5° L'agencement de ces branches;

6° Les quatre catégories de coefficient des prix sur les deux marchés, pour arriver aux degrés supérieurs de la justice distributive, et aux autres améliorations du socialisme.

L'utilité de la solution de chacun de ces six problèmes est à peu près égale, mais l'*urgence* de leur solution est très différente.

L'urgence de la solution correcte des trois premiers problèmes est beaucoup plus grande que celle des trois derniers problèmes. On peut, à la rigueur, commencer le socialisme avec une technique de la production, avec un agencement de ses branches, avec une population et avec des retouches de la justice distributive à peu près égaux à ceux retrouvés dans la société bourgeoise. On laissera l'amélioration de la solution de ces problèmes aux générations des citoyens socialistes. Mais si on voulait songer à l'introduction du socialisme avant d'avoir donné une solution suffisante aux trois premiers problèmes, on échouerait de la manière la plus piteuse.

Une distribution similaire à celle retrouvée dans la société bourgeoise, avec dix pour cent de chômeurs, et avec environ quatre-vingts pour cent de salariés dont le revenu ne dépasse guère le minimum de l'existence, ce serait commencer par une série de révolutions. Voici pourquoi :

Les défauts de la production produisent une misère *générale;* les défauts de la distribution produisent une misère *circonscrite*. Or les maux généraux sont toujours infiniment mieux tolérés que les maux circonscrits.

Supporter avec résignation un mal général est un signe de bravoure. *Solamen miseris socios habuisse malorum*. C'est une consolation d'avoir des compagnons de misère.

Supporter avec résignation un mal circonscrit, est un signe de lâcheté, et on s'indigne avec Horace : *Cur eget indignus qusquam te divite ?*. Pourquoi celui qui ne le mérite pas, est dans la misère, tandis que les indignes sont dans l'opulence ? Au moins cela est la psychologie des êtres humains. La psychologie des abeilles et d'autres animaux est toute différente,

mais nous faisons ici de l'économie non des animaux, mais des êtres humains.

Cette sensibilité que les hommes ont pour les misères circonscrites sera beaucoup plus grande dans la société socialiste qu'elle ne l'est dans la société bourgeoise. Pourquoi ? Je le répète: dans la société bourgeoise, en général, on ne voit pas le coupable, et, par conséquent, on ne peut pas se venger. Ce coupable, c'est la vieille dame Société qui est introuvable. Ce ne sont que les anarchistes, les régicides et d'autres gens mal équilibrés, qui s'imaginent que, dans la société bourgeoise, les dirigeants ont une culpabilité plus grande que celle des autres individus.

Mais dans la société socialiste la voix publique, et non seulement celle des déséquilibrés, dira que les coupables sont les gouvernants, les dirigeants et les ministres. Chaque chômeur y sera un attentateur, et ce sera la fin de toute société socialiste qui ne saurait proclamer le droit des clients sur les deux marchés, selon prix-courants, sans faire faillite.

Voilà pourquoi avant d'être devenu ponophysiocrate j'étais antisocialiste, non parce que je n'acceptais pas les buts du socialisme, mais parce que j'avais compris qu'avec les moyens connus ces buts étaient, techniquement, irréalisables, donc des utopies.

3. — *Critique des auteurs socialistes*

Ce que je viens de dire n'est pas universellement accepté par les chefs des partis socialistes. Au contraire, pour eux cela renferme de grandes hérésies. Les militants socialistes aiment à discuter les problèmes du socialisme avec d'autant plus de zèle que leur solution a moins d'urgence. On discute avec beaucoup de zèle la forme du gouvernement, les rapports avec les églises, la vie familiale, les rapports internationaux, la technique de la production et ainsi de suite. Mais dès qu'on commence à discuter une difficulté sérieuse du socia-

lisme, la tendance change, et on soutient la doctrine orthodoxe que voici :

« Pour introduire le socialisme, on n'a pas besoin de connaître les détails de cette organisation nouvelle. Il suffit de détruire la société bourgeoise, la société socialiste se formera d'elle-même. Il y a pour cela un précédent précieux : c'est l'introduction de la société bourgeoise après la destruction de la société féodale, lors de la grande Révolution. A cette époque on ne s'est pas cassé la tête pour formuler les détails de la société bourgeoise; cela s'est fait après; tout a bien marché. Ainsi faut-il agir, quand on voudra introduire la société socialiste. Il faut seulement détruire la société bourgeoise; la société socialiste se formera d'elle-même. »

Cette réponse, je l'ai toujours reçue quand j'ai commencé à discuter la difficulté des prix-courants qui impliquent l'obligation; dans l'espèce j'ai reçu cette réponse dans une conversation que j'ai eue là-dessus avec Jules Guesde, qui, quand je voulus lui exposer la doctrine ponophysiocratique des prix-courants, m'interrompit en me disant ceci : « Je vois que vous ne comprenez pas le premier mot du socialisme. Pour introduire le socialisme, etc., etc. » Puis venait mot à mot le raisonnement que je viens de répéter.

Je dois discuter ce raisonnement qui, du reste, est familier aux chefs du socialisme.

Je dois d'abord faire remarquer ici que l'introduction de la société bourgeoise n'est pas du tout un précédent pour l'introduction de la société socialiste. A l'époque de la grande Révolution la société bourgeoise était déjà complètement préformée. Il y avait déjà l'entreprise bourgeoise et la propriété bourgeoise, et cela non seulement à l'état embryonnaire, mais dans un état de grand développement. A cette époque la partie bourgeoise de la société était déjà beaucoup plus importante que la partie féodale. L'*entreprise* féodale n'existait plus que dans un état rudimentaire; ce n'est que la *propriété* féodale dont l'existence était encore respectable.

Pour transformer la société de l'ancien régime en société

bourgeoise, il n'y avait aucune difficulté *théorique* à résoudre. On n'avait qu'à abolir la propriété féodale et à la changer en propriété bourgeoise, et tout était fait. Cela était l'affaire d'un trait de plume, et en effet on l'a fait pendant une nuit.

Tout cela est différent quand il s'agit de transformer la société bourgeoise en société socialiste. Il serait complètement faux de dire que dans la société actuelle le socialisme soit déjà préformé, et qu'il soit déjà arrivé à un certain degré de développement. Le contraire est vrai. Dans la société actuelle il n'y a pas même encore la moindre particule socialiste préformée. L'âme du socialisme, ce n'est pas la *propriété* publique, ce n'est pas l'*entreprise* publique, c'est encore moins la coopération, l'association de production. L'âme du socialisme, ce sont les prix-courants qui impliquent l'*obligation*, c'est le *droit* au salaire, et le *droit* aux marchandises, selon prix-courants.

Montrez-moi, dans la société actuelle, une seule entreprise qui ait réalisé ce principe du droit des clients vis-à-vis des entreprises, selon prix-courants !

Il y a des entreprises qui ont proclamé ce principe sur le marché des marchandises, par exemple la poste. Mais d'abord ces entreprises sont rares, ensuite elles se limitent aux entreprises industrielles, elles respectent les entreprises agricoles (c'est-à-dire elles se limitent aux entreprises dans lesquelles les facteurs primitifs, essentiellement, se limitent au travail, tandis qu'elles respectent les entreprises dans lesquelles le facteur-terre joue un rôle non négligeable).

Encore ces entreprises n'ont réalisé ce principe que sur le marché des marchandises, elles ne l'ont encore *jamais* réalisé sur le marché de la *main-d'œuvre*.

Montrez-moi une seule entreprise qui ait proclamé le principe de l'obligation des prix-courants sur le marché de la main-d'œuvre, ou montrez-moi une seule entreprise *agricole* qui ait proclamé ce principe sur le marché des marchandises !

Si on réussit, à l'instant je dirai : voilà un précédent socia-

liste, voilà le socialisme embryonnaire ! et je discuterai le raisonnement de Guesde. Mais faute d'un tel précédent le raisonnement est faux, parce qu'il suppose des précédents et des analogies qui n'existent pas.

Un tel précédent n'existe pas, parce qu'il ne peut pas exister durablement. Cherchez à créer un telle entreprise socialiste, elle fera faillite à l'instant, même si elle se faisait sous les auspices et avec tout le crédit de l'Etat.

Logiquement un tel raisonnement est donc faux, mais j'admets qu'il est très utile aux chefs qui ne regardent que la stabilité de leur position. Il permet de parler beaucoup, et de se taire quand on est publiquement invité à se prononcer sur les « maximes d'application pratique du socialisme ». Un tel silence ridiculise bien le parti à l'extérieur, mais qu'est-ce que cela fait ? A l'intérieur du parti, un tel silence ne ridiculise et ne tue pas, grâce au terrain préparé par un tel raisonnement. Voilà la raison pour laquelle la « politique du jour », les « actualités » étouffent tout ce qui est essentiel dans le socialisme.

4. — *La déduction du socialisme*

Nous venons de faire l'*analyse* du socialisme, dont nous avons donné la *définition*. Il reste à en donner la *déduction*. La déduction du socialisme signifie la démonstration des maux bourgeois qu'on veut guérir par le socialisme, et la manière dont cette guérison se produit.

Chaque thérapeutique a besoin d'une déduction, sans quoi elle dégénère en charlatanisme. En effet, c'est un des artifices des charlatans d'oublier la déduction de leurs remèdes.

Voici le système des maux dans la société bourgeoise :

I. Maux idéels ;

II. Maux matériels.

1° De la production ;
2° De la distribution du travail ;

3° De la distribution des biens.

a. Le minimum de l'existence.
b. Le chômage.

Les maux *idéels* sont représentés par les *humiliations* nécessaires et inévitables pour gagner sa vie. Ce sont ou des servitudes, ou des tracasseries, ou des cruautés.

Les salariés ont besoin de servilisme; les commerçants ne peuvent exister sans tracasseries (les juristes disent : *in emptionibus-venditionibus naturaliter concessum est sese ipsos circumvenire*, dans le commerce c'est permis, par la nature des choses, de se tracasser mutuellement. Cicéron a dit : *institores nihil proficiunt nisi admodum mentiantur*, les commerçants ne gagnent rien, à moins qu'ils ne mentent beaucoup; et ainsi de suite. Les entrepreneurs et les prêteurs font faillite, à moins d'être cruels et barbares.

Les maux de la *production* se divisent en maux de la technique, et en maux dans l'agencement des branches de la production.

Les maux de la distribution du *travail* sont la durée excessive de la journée de travail pour les uns, à côté d'un loisir excessif pour les autres.

Les maux de la distribution des *revenus* sont, d'abord, le minimum de l'existence des uns vis-à-vis de la bombance des autres, ensuite le chômage.

De tous les maux de la société bourgeoise, le mal le plus grave est représenté par ce que Lassalle a appelé « la loi d'airain du salaire », le « minimum de l'existence ». C'est faux. Cette loi produit une vie misérable, mais le chômage produit une mort misérable. En considérant que dix pour cent des salariés sont toujours en chômage, il faut bien admettre que ce mal est le plus grand de tous les maux bourgeois.

Nous commencerons donc par la thérapeutique du chômage. Contre le chômage il n'y a que deux remèdes, qui sont représentés par :

1° Le syndicalisme;

2° Le *droit* au salaire.

Le syndicalisme reste à l'intérieur de la société bourgeoise dont il représente une réforme. Le droit au salaire représente l'introduction d'un nouveau principe et l'abolition d'un principe ancien, du principe de l'expectative du salaire. Il remplace, dans les prix-courants sur le marché de la main-d'œuvre, le principe de l'invitation par le principe de l'obligation.

Le principe du syndicalisme est certainement un principe fort beau. Il a cet avantage qu'il agit très vite et qu'il ne renferme aucune difficulté technique supérieure. Mais pour le moment je me limiterai à discuter le second remède, le droit au salaire.

Il est facile de comprendre que l'entreprise particulière ne peut pas proclamer le droit au salaire, car elle ferait banqueroute à l'instant. Si donc la proclamation du droit au salaire est possible, ce droit ne peut se réaliser que dans des entreprises étatisées.

On peut encore prévoir avec facilité qu'une étatisation *limitée* des entreprises ne peut non plus proclamer le droit au salaire, sans faire banqueroute, elle aussi.

Si donc la proclamation du droit au salaire est possible, ce droit ne peut se réaliser que dans une étatisation en principe *généralisée* des entreprises.

Or, si les entreprises sont toutes étatisées, le gouvernement a non seulement le monopole sur le marché de la main-d'œuvre, mais encore le monopole sur le marché des marchandises. La généralisation de l'étatisation des entreprises représente un grand « truck-system ».

Dans ce cas il faut encore, pour des raisons psychologiques, proclamer sur le marché des marchandises le « droit aux *marchandises* » selon prix-courants, car autrement le droit au salaire serait un droit dénué de toute importance, ce serait un *nudum jus*, selon l'expression des juristes.

Pour proclamer le droit aux marchandises il faut procla-

mer les prix-courants ponophysiocratiques que nous avons expliqués.

Voilà donc les étapes de la thérapeutique du chômage :

1° Chômage ;

2° Droit au salaire ;

3° Etatisation généralisée des entreprises ;

4° Droit aux marchandises ;

5° Prix-courants ponophysiocratiques à double monnaie, monnaie-travail et monnaie-terre.

Voilà le socialisme ponophysiocratique déduit du mal du chômage.

On peut déduire le socialisme aussi des maux de la production. Voici comment :

Les maux de la production particulière découlent en partie de l'ignorance des conditions du marché, en partie de ce que ces entreprises produisent selon le principe, non de la productivité maximale, mais de la rentabilité maximale. Techniquement ces maux ne peuvent être guéris que par une étatisation des entreprises. Mais psychologiquement, une étatisation généralisée des entreprises n'est possible qu'en proclamant et le droit au salaire et le droit aux marchandises. Techniquement ces deux droits ne sont réalisables que par des prix-courants ponophysiocratiques.

Voilà le socialisme ponophysiocratique déduit des maux de la production.

On peut également déduire le socialisme des maux idéels de la société bourgeoise :

Les servitudes des salariés découlent du caractère *invitant* des prix-courants sur le marché de la main-d'œuvre. Pour les abolir il faut remplacer l'invitation par une *obligation*. Mais l'obligation dans ces prix-courants exige, techniquement, une généralisation des entreprises étatisées, qui exigent etc...

Voilà le socialisme ponophysiocratique déduit des maux idéels de la société bourgeoise.

Si le chômage était le mal unique de la société bourgeoise, je donnerais la préférence, non au socialisme, mais au syndi-

calisme, qui est plus simple. Dans ce cas mettre en jeu le socialisme, ce serait pour ainsi dire combattre des mouches avec de grosses pièces d'artillerie. Mais le syndicalisme ne peut rien faire ni contre les maux de la production, ni contre les maux idéels, et contre le reste des maux de la distribution, il est beaucoup moins efficace que le socialisme.

Le syndicalisme est le meilleur des remèdes aussi longtemps que le socialisme est *pono*cratique, c'est-à-dire techniquement irréalisable. Mais du moment que le socialisme devient techniquement possible, ce qui est le cas pour le socialisme *ponophysio*cratique, le socialisme est le remède principal. Le syndicalisme se réduit à un remède secondaire, à un *adjuvant*, dans la terminologie de la médecine.

(*A suivre.*) O. EFFERTZ.

La Déclaration obligatoire de la Tuberculose

Le vrai problème qu'elle soulève

L'Académie de Médecine a adopté récemment, par 51 voix contre 35, la déclaration obligatoire de la tuberculose pulmonaire ouverte ; mais la Commission permanente de préservation, autre conseil médical de l'Etat, s'est prononcée contre cette déclaration.

Cette divergence de vues s'explique non seulement par l'éternelle opposition de Galien et d'Hippocrate, mais surtout parce que l'énorme question soulevée par la déclaration obligatoire de la tuberculose est moins médicale que sociale.

La déclaration, en elle-même, est une simple formalité administrative. Elle n'a d'importance que par ses conséquences sociales: elle n'aura d'utilité en effet que si elle est accompagnée de nombreuses et sérieuses mesures destinées à faciliter et hâter la guérison du malade, à préserver sa famille de la contamination et à assister cette dernière financièrement, en cas de besoin, pendant que le malade guérit. Sans ces mesures, la déclaration obligatoire n'est plus qu'un simulacre de défense contre la tuberculose : c'est ce que nous voudrions chercher à établir.

La déclaration et la désinfection. — Certains médecins et beaucoup de journalistes ont répandu cette idée, dans le public, que la déclaration de la tuberculose, suivie d'une ou plusieurs opérations de désinfection, constituerait un très efficace moyen de lutte contre la redoutable maladie. Cette confiance est exagérée.

D'abord, en soi, la désinfection est une opération très délicate à exécuter efficacement. La désinfection par solution de sublimé, qui se fait par les soins de la ville de Paris, est d'un effet absolument insuffisant. La pluie de liquide antiseptique dont on arrose le parquet et toutes les parties de la chambre et du mobilier, qui ne doivent pas en être détériorées, n'atteint qu'une certaine proportion des poussières microbiennes. Les cadres, les papiers, les ten-

tures, les meubles sont généralement respectés, parce que la solution les mettrait hors d'usage ou déterminerait du moins de sérieux dégâts.

Il faudra donc généraliser la désinfection aux vapeurs de formol. Elle exige beaucoup de soins. Il faut du temps pour boucher toutes les issues par où les vapeurs pourraient s'échapper : fenêtres, portes, cheminées. L'opération doit durer vingt-quatre heures, pendant lesquelles la chambre ne peut naturellement pas être habitée. L'odeur répandue par le formol est si forte qu'il faut laisser la pièce s'aérer un certain temps avant d'y pouvoir habiter à nouveau, au moins vingt-quatre heures encore.

Les objets qui sont le plus pénétrés de bacilles sont ceux qui ont été en contact direct avec le malade : couvertures, oreillers, matelas. La désinfection au formol ne suffit pas pour ceux-là. Il faut les envoyer à l'étuve municipale.

Pendant le temps nécessaire à la désinfection de la chambre au formol, et à celle de la literie dans les étuves municipales, le malade devra quitter la pièce qu'il habite normalement et en habiter, c'est-à-dire commencer à en infecter une autre, s'il est en période de crise. Les malades trop nombreux, surtout dans les grandes villes, qui ne disposent que d'une chambre, ne pourront pas se conformer à la loi.

D'ailleurs, quelle sera la périodicité de cette opération de désinfection ? Quelle qu'elle soit, elle ne sera pas aussi rapide que la maladie. Il ne faut pas trois mois, ni deux à un malade en pleine crise, toussant, crachant, transpirant, pour répandre autour de lui les germes de maladie. Peu de jours après la désinfection, le foyer de contagion sera donc reformé. Tout le mal qu'on se sera donné pour désinfecter les objets aura été à peu près vain, si le malade reprend sa place.

C'est que le vrai foyer de contagion, ce ne sont ni les meubles, ni la literie, ni les rideaux, ni les murs: c'est le malade lui-même, c'est lui la source de l'infection, c'est donc lui qu'il faut désinfecter. Or, pour désinfecter le malade, il n'y a, en règle générale, qu'un moyen: l'isoler dans un lieu sain, lui faire observer une règle de vie matérielle correspondant à son état de santé, et ne le laisser rentrer chez lui que complètement guéri.

Nous voilà enfin dans le véritable sujet, nous touchons au point capital de la lutte contre la tuberculose.

On désinfectera l'appartement et le lit du malade sitôt après son départ. Alors la désinfection aura sa portée familiale en faisant disparaître les germes auxquels toute la famille pouvait se contaminer, ou sociale en évitant que les nouveaux locataires qui vien-

dront s'installer, après le départ du malade, dans son appartement ne s'y contaminent. C'est alors seulement à la suite du départ du malade, unique foyer de contagion, que la désinfection a de la valeur.

Encore existe-t-il tels locaux qui ne sont pas désinfectables, lorsque les locataires malades n'y ont observé aucune règle d'hygiène pendant des années. Certains auteurs considèrent les parois de bois comme particulièrement difficiles à désinfecter. J'ai pu apprécier, il y a quelques années, toutes les précautions que prend un médecin spécialiste lorsqu'il emménage dans un chalet de bois précédemment habité par des malades. Ce praticien exigea que toutes les parois de bois fussent recouvertes d'une couche assez épaisse de plâtre ; les parquets, préalablement lavés à la solution antiseptique, revêtus de linoléum; enfin, toutes les pièces désinfectées au formol en bouchant avec soin toutes les ouvertures et en doublant la dose habituelle des pastilles productrices de vapeurs microbicides.

Isolement des malades et assistance aux familles. — Voici donc le malade isolé, en cours de guérison.

Cette guérison dure un temps variable suivant l'état du malade, l'évolution de la maladie, le terrain où elle est greffée, etc.; le délai de guérison sera donc très variable: de plusieurs mois à plusieurs années. Il y a, d'autre part, les cas incurables : des malades chez qui la cure d'air produit une grande amélioration mais qui sont trop atteints pour pouvoir jamais se guérir complètement et reprendre une vie normale. Pour ceux-là, il faudra des établissements où ils puissent passer leur existence, les uns en se livrant à un petit travail, les autres en observant un repos continu.

Voilà donc des milliers de malades qu'il faut isoler, hospitaliser pendant un, deux ou trois ans; des milliers d'autres qu'il faut hospitaliser toute leur vie. Cette dernière catégorie diminuera peu à peu avec l'application même de la loi. Si l'on déclare la tuberculose dès sa première manifestation, si l'on isole et hospitalise le malade assez tôt, il est certain que le mal perdra vite du terrain; le nombre des incurables diminuera sensiblement.

Si l'on veut que la loi de déclaration ait une réelle efficacité, il faut donc que la France organise des sanatoria en nombre suffisant pour recueillir les malades curables, et des maisons d'isolement pour les incurables.

Lorsque l'on aura bien organisé l'isolement et les soins à donner aux tuberculeux, que l'on aura construit des sanatoria assez vastes pour contenir les milliers de tuberculeux qui vivent en France, on n'aura pas achevé la tâche très lourde de la lutte contre la tuberculose.

Si le malade est soutien de famille, il importe, en même temps qu'on l'hospitalise, d'assister les siens. Economiquement, la femme d'un tuberculeux isolé est comme une veuve; si le malade est veuf, ses enfants se trouvent placés, par son isolement, dans la situation d'orphelins. Si l'Etat oblige le soutien de famille qui peut encore travailler ou « bricoler » à cesser de rien gagner et à s'isoler dans le repos, il doit une compensation à ceux que le malade faisait vivre, ou contribuait à faire vivre.

D'autre part, au point de vue de la guérison même du malade que l'Etat à intérêt à obtenir dans le plus bref délai possible, il importe que l'isolé soit à peu près rassuré sur le sort des siens, qu'il n'ait pas à leur sujet de trop vives inquiétudes, car la tranquillité d'esprit, la sécurité morale sont des conditions nécessaires de la guérison du tuberculeux. Ils sont d'ailleurs peu nombreux ceux qui accepteraient d'un cœur léger de vivre dans l'oisiveté, avec la sécurité du lendemain, dans un sanatorium confortable, pendant que leur femme et leurs enfants lutteraient avec la misère.

Il n'est pas besoin, je crois, de développer ces divers points, qui seront facilement compris par tous. Je les résume en quelques mots.

Le tuberculeux est le vrai foyer de la maladie: c'est donc lui qu'il faut toucher, isoler, soigner et guérir. Pour cela, il faut créer de vastes sanatoria et organiser une assistance efficace aux familles des isolés nécessiteux.

Le problème psychologique. — Optimisme et égoïsme. — Au point de vue psychologique, l'isolement du tuberculeux est une question délicate.

La tuberculose est une maladie qui, bien souvent, n'affecte pas le malade. Comme elle n'est pas accompagnée de souffrances, qu'au moins au début elle procède parfois avec une discrétion telle, que le malade peut rester des mois sans se sentir même indisposé, l'imagination du patient n'est pas frappée; il se croit toujours bien portant. Souvent il refuse de croire le docteur qui lui dit la vérité sur son état, il continue à travailler, il attend d'être gravement atteint pour s'arrêter.

C'est pour contre-balancer ce dangereux optimisme des tuberculeux que la déclaration obligatoire est désirable.

Les adversaires de la déclaration obligatoire, et le professeur Albert Robin à leur tête, ont exposé un programme antituberculeux qui « utilise les lois, les œuvres et les institutions existantes, écarte toute vexation, toute obligation », mais aussi laissera échapper un grand nombre de malades, les laissera du moins, dans la plupart des cas, atteindre un degré de gravité où la maladie sera difficilement curable. Pendant le temps qui s'écoulera entre la naissance

du mal et l'isolement bénévole, volontaire du malade, ce dernier aura répandu autour de lui, soit d'abord par ignorance, soit ensuite par négligence, ou par crainte de paraître tuberculeux, pendant des mois ou des années, d'innombrables bacilles qui auront à leur tour fait des victimes; et son mal se sera aggravé.

La déclaration a pour avantage, au contraire: 1° de permettre de connaître tous les malades tuberculeux; 2° de pouvoir soigner les malades alors qu'ils sont encore peu touchés; 3° de les isoler du milieu qu'ils contaminent.

Mais si l'on veut que la déclaration obligatoire donne un résultat appréciable pour la diminution du nombre des tuberculeux, il faut qu'elle soit doublée de l'*isolement obligatoire*.

On a répété mille fois que la tuberculose était une maladie sociale. On a reproché à la société de ne rien faire. Or, la société n'agit pas par invitation ou par prière, parce que ces moyens sont, pour la plupart du temps, sans efficacité; elle agit par contrainte.

Un père tuberculeux qui, avec l'organisation dont nous parlons, ne s'isolerait pas volontairement, doit pouvoir être contraint de le faire par la société. Il risque de contaminer sa femme et ses enfants. Dans les familles des prolétaires, quand il y a un malade, il est rare qu'il n'y en ait pas plusieurs, parce que le malade n'a pas été isolé à temps. Celui qui refuserait de s'isoler agirait comme un insensé qui, par sa folie, mettrait en danger la vie des siens. Est-ce que la société n'intervient pas alors? Se scandalise-t-on de l'internement de l'aliéné? Le tuberculeux qui refuserait de s'isoler — et croyez qu'il y en aurait un grand nombre — devrait y être forcé.

Il est surprenant qu'un maître comme le docteur Albert Robin puisse voir dans la bonne volonté des malades à se soigner une solution satisfaisante. Il s'appuie d'ailleurs pour repousser l'obligatoire déclaration sur deux autorités dont la valeur est des plus contestables: l'opinion publique et le corps médical.

L'opinion publique — c'est celle des malades qui nous intéresse en ce cas, et non pas l'opinion publique en général, — l'opinion publique est conservatrice cette fois, comme toujours. Elle repousse tout ce qui change ses habitudes, lui demande un effort. J'ai connu, entre mille, une dame riche, tuberculeuse au troisième degré, qui n'a jamais voulu monter à Leysin, parce que cela eût fait mauvais effet dans son monde, et qui préférait aller contaminer des chambres dans des hôtels du bord du lac de Genève, sans se préoccuper du tout des personnes bien portantes qui viendraient après elle dans ces chambres jamais désinfectées! J'ai vu, par contre, un jeune ouvrier socialiste, se sachant tuberculeux, refuser, par bravade inqualifiable, de cracher dans un crachoir que son patron mettait

à sa disposition, alors que d'autres camarades non tuberculeux prenaient, à côté de lui, cette précaution: il crachait par terre et semait ainsi, presque volontairement, des germes de maladie autour de lui.

Une opinion aussi égoïste, aussi ignorante, du haut en bas de l'échelle — car ne croyez pas que les deux cas ci-dessus soient des exceptions — ne mérite pas d'être respectée. Il n'y a aucun compte à tenir de ce qu'elle peut dire. Et si l'on a la chance de lui donner une bonne leçon par une décision légale, il ne faut pas y manquer.

Quant aux médecins, nous ne croyons pas qu'ils soient unanimes à repousser la déclaration. Ceux qui fréquentent les milieux populaires comprennent bien qu'il faut agir et que la déclaration accompagnée de l'isolement et de l'assistance doit rendre de grands services aux malheureux. Mais un certain nombre d'entre eux ne sont pas du tout sûrs de leur diagnostic et redouteraient cette nouvelle responsabilité. M. le Dr Robin invoque lui-même l'argument de l'erreur possible du médecin, pour combattre la déclaration. Eh bien, dans les cas douteux, le praticien appellera un ou deux confrères, voilà tout.

Parce qu'il peut y avoir une erreur sur mille, faut-il renoncer à tout ?

Quelques chiffres. — Pour prouver l'efficacité des œuvres privées contre la tuberculose, M. le professeur Robin cite les statistiques de mortalité qui, pour les grandes villes de 100.000 à 500.000 habitants, ont diminué de 22,9 p. 100 du nombre des décès par tuberculose, et de 24,6 p. 100 à Paris. « Sont-ce là des résultats négligeables ? » Non, sans doute. Mais ces chiffres demandent à être interprétés.

Sur ces 24,6 p. 100 il y a une proportion d'individus qui ont été mourir en province ou à l'étranger, depuis que l'on a reconnu l'utilité des cures d'air pour les tuberculeux.

Sur ces 24,6 p. 100 il y a d'ailleurs une certaine proportion d'individus qui sont soignés dans les hôpitaux de Paris, cliniques et autres maisons hospitalières publiques ou privées; ces individus vivent, respirent encore, mais dans un état de santé souvent bien précaire. Au point de vue social, cette conservation d'un certain nombre d'existences instables est de peu de valeur. Prendre des sujets déjà très atteints et les entretenir en vie au moyen de mille expédients médicaux, c'est très intéressant au point de vue de la charité et de l'assistance. Mais si la déclaration et l'isolement obligatoires les avaient contraints à se soigner dès les premières manifestations du mal, ils seraient maintenant guéris, ils travailleraient ; et cela serait un résultat autrement inté-

ressant que celui rapporté ci-dessus. C'est là, il faut y insister, la portée capitale de la réglementation dont nous parlons. Par le régime de la liberté, on n'obtiendra jamais que des hommes jeunes, ne se sentant point malades, soient assez raisonnables pour abandonner leur famille, leur situation, leurs plaisirs de jeunesse dès les premières manifestations du mal, pour aller s'isoler des mois ou des années dans des conditions de vie austère. On ne l'obtiendra, en tout cas, que d'une faible proportion de malades; et les résultats atteints ne seront donc que très insuffisants, alors qu'il faut qu'ils se généralisent, et ils ne se généraliseront que grâce à l'obligation.

Aux chiffres cités par M. Robin, on pourrait opposer ceux-ci : « D'après les chiffres que rappelait dans un rapport remarqué M. Léon Mirman, l'Angleterre perd annuellement de tuberculose 14 habitants sur 10.000, tandis que le pourcentage correspondant s'élève pour l'Allemagne à 16 et pour la France à 21 (1) ». C'est un record qui n'est pas non plus « négligeable ».

La lutte antituberculeuse: hier et demain. — Nous n'entendons pas déclarer que les moyens employés jusqu'ici soient tous également inopérants en pratique. Il est certain que la lutte contre le taudis, l'expropriation d'office et la destruction des foyers de tuberculose, la construction à leur place de logements hygiéniques à bas loyers, suivant la méthode anglaise, sont d'utiles efforts et donnent des résultats. Toutes les familles qui quittent des taudis pour des logements mieux distribués et construits de neuf se trouvent dans de meilleures conditions pour lutter contre la maladie. Mais celles qui comprennent des membres tuberculeux n'en continueront pas moins à vivre dans la promiscuité de leurs malades, et comme le vrai foyer de maladie c'est le malade, ces familles, bien que plus hygiéniquement logées, continueront à être exposées. La meilleure preuve en est que les cas de contamination familiale ne sont pas rares parmi les familles riches ou aisées dont le logement est sain.

Nous ne dirons rien des dispensaires, au point de vue de l'action antituberculeuse: tant de dévouements et d'argent s'y dépensent, pour un résultat minime en comparaison du mal à combattre.

Le nombre des tuberculeux pourrait être considérablement diminué si l'on enrayait l'alcoolisme, car il y a entre l'alcool et la tuberculose une relation directe de cause à effet, le premier appauvrissant l'organisme, qui ne peut plus réagir efficacement contre les bacilles de Koch que presque tous nous portons sur nous.

Tant que l'alcoolisme sera ce qu'il est chez nous — encore un record — la tuberculose prospérera: la déclaration obligatoire et

(1) Paul Strauss, *Le Foyer populaire*, p. 44.

l'isolement obligatoire ne permettront que de réparer lentement et dans une certaine mesure le mal fait par l'alcool. Il serait évidemment plus judicieux de supprimer l'alcoolisme.

Mais entre les mesures antialcooliques vraiment efficaces — suppression des bouilleurs de cru, limitation des débits, impositions des alcools, etc. — et les mesures antituberculeuses, même très coûteuses, le Parlement donnera plutôt la préférence aux secondes, car elles touchent moins d'électeurs.

Si ces mesures étaient votées, on ne pourrait songer à appliquer le régime de la déclaration et de l'isolement obligatoires qu'au fur et à mesure que l'on disposerait des ressources.

La Chambre voterait, je suppose, 100 millions, chaque année ; une partie de cet argent serait employée à la construction de sanatoria et de maisons d'isolement. Le reste serait réservé au fonds de roulement nécessaire à ces établissements et aux subsides d'assistance aux familles. Lorsque ces sanatoria seraient prêts à recevoir des malades, l'autorité sanitaire désignerait un ou plusieurs quartiers d'une ville, ou régions d'une province, dont les malades tuberculeux seraient soumis à la déclaration et à l'isolement obligatoires.

Chaque année, le champ d'application de la loi serait ainsi augmenté, au fur et à mesure des rentrées d'argent et de leur emploi. S'il faut un milliard pour mettre sur pied cette loi et que la Chambre donne 100 millions par an, c'est en dix ans que la loi sera complètement appliquée.

Cette application progressive présenterait sans doute bien des difficultés pratiques et soulèverait des protestations. Mais la lutte contre la tuberculose progresserait sûrement.

Il serait inopérant de décréter uniquement demain la déclaration obligatoire, accompagnée d'une ou plusieurs désinfections. Ce serait se moquer du public et prétendre lui faire prendre des mesures administratives sur le papier pour des mesures médicales effectives. La déclaration risquerait de déterminer un fort mouvement d'hostilité contre les malades, de la part de la population, des concierges, des propriétaires. Si des dispositions compensatrices ne sont pas prises à l'avance, il me paraît vraisemblable que la déclaration ne donnera pas du tout les résultats bienfaisants qu'on est en droit d'en attendre.

E. Buisson.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT POLITIQUE

D'Amsterdam à Iéna

Le débat sur la défense nationale va reprendre au Parlement. Nos amis du groupe socialiste vont avoir de nouveau une rude bataille à conduire. Les partis qui se sont montrés les plus ardents à revenir au service de trois ans seront mis, par eux, en demeure d'en faire faire les frais par la contribution des classes aisées. M. Barthou ne voudra certainement pas se dégager de sa promesse sur ce point. Le terrain est excellent pour notre groupe parlementaire. Il a perdu la première partie, il ne peut pas ne pas gagner la seconde. Nos jeunes gens serviront une année de plus, jusqu'à nouvel ordre ; mais les capitalistes feront les frais de cet accroissement des charges nationales, définitivement.

Il est impossible, en effet, qu'ils essaient de se dérober. Leurs représentants parlementaires — exactement les mêmes qui ont voté les trois ans — ne pourront pas ici jouer des arguments qui leur ont permis de vaincre en juin dernier. Ils se présentaient alors comme les champions de la défense nationale, tandis que nos amis et les démocrates de principes qui luttaient à leurs côtés ne donnaient malheureusement pas au pays la même impression. Il faut dire ces choses, pour montrer comment les fautes commises pèsent sur les partis plus encore que sur les individus, et les affaiblissent pour le moment où des combats décisifs demandent leur force tout entière.

Le Parti socialiste est allé à la bataille des trois ans avec un lourd fardeau de fautes. Sa puissance d'attraction sur les éléments démocratiques a été de ce chef réduite à son minimum. Si une partie des radicaux de la Chambre, si la grande majorité de ceux du Sénat ont reculé, ce n'est pas seulement par faiblesse de cœur ou paresse d'esprit. Ils étaient placés entre deux devoirs : assurer la défense nationale et développer l'institution démocra-

tique. Ils ont pu croire que ces devoirs étaient pour l'instant incompatibles, et qu'il s'agissait bien plus de fortifier l'armée que de la démocratiser. Et ceux qui ne le croyaient pas ont pu faire semblant, pour abriter leur inertie derrière un noble prétexte.

Pourquoi ont-ils pu croire ou feindre de croire qu'il leur fallait ou démocratiser l'armée et l'affaiblir, ou la fortifier en la ramenant le plus possible vers le type ancien ? Parce que notre Parti n'a pas su donner au pays le sentiment qu'il est aussi patriote que les autres partis. Pour qui l'a vu du dehors, et sans qu'il soit nécessaire pour cela de le juger sans bienveillance, le Parti socialiste a toujours paru reléguer la défense nationale parmi les questions secondaires. Il n'est pas jusqu'aux si courageuses et si patriotiques interventions de Jaurès qui n'aient fait croire au public, les calomnies nationalistes aidant, que notre ami se désintéressait de la cause nationale lorsqu'il protestait contre la politique marocaine de nos gouvernants. Le public ne voyait pas que Jaurès leur indiquait le seul moyen qui retirât à l'Allemagne tout prétexte de se mêler de nos affaires, et qu'ainsi c'était lui qui était à la fois le meilleur gardien de la paix et de la dignité nationale, donc le meilleur patriote.

Mais le coup d'Agadir avait trop justifié Jaurès pour que l'immense force d'entraînement de notre ami pût être diminuée par l'effet de ses avertissements réitérés. D'autres causes avaient donc agi pour la réduire à son minimum et ne lui donner d'action, hors de notre Parti, que sur cent soixante démocrates irréductibles. C'est dans l'attitude de notre Parti, dans son attitude organique, peut-on dire, qu'il faut aller les chercher, ces causes. Attitude qui s'explique pour peu qu'on songe à l'objet que se donne avant tout un parti qui se dit et se veut socialiste. Cet objet, c'est l'émancipation des travailleurs. Un parti socialiste porte donc la lutte de classe sur le terrain politique. Sa doctrine classique étant que les institutions politiques obéissent au déterminisme économique comme font toutes les institutions sociales, ce parti tendra donc à envisager toutes les questions sous cet angle, et à les résoudre par ses moyens propres. Si l'alcoolisme ravage la classe ouvrière, c'est la faute de la classe capitaliste qui a créé l'alcoolisme; donc ce n'est pas à l'alcoolisme-effet qu'il faut s'en prendre, mais au capitalisme-cause. Ainsi de tous autres problèmes, moraux, politiques et sociaux. Ainsi du problème de la nationalité.

Ce serait parfaitement raisonné, si le système capitaliste était véritablement la cause première de l'alcoolisme ou du nationalisme. De ce qu'il les entretient, ou est entretenu par eux, il ne s'ensuit pas qu'il les ait créés. Certes, une armée forte protège les

capitalistes contre les soulèvements de la masse ouvrière ; certes, il peut y avoir des capitalistes qui n'assignent pas d'autre rôle à l'armée que la défense de leur propriété et de leurs privilèges de fait et de droit. Mais ce n'est pas là en réalité la fonction première et essentielle d'une armée, qui est, avant tout, l'instrument d'une nation qui veut se développer par conquête, ou plus simplement se défendre contre un voisin d'humeur conquérante. Un aussi étroit déterminisme économique a plus d'un inconvénient. Tout d'abord, il fausse la vue des socialistes sur le problème de la nationalité. Du fait qu'ils se sont voués à émanciper les travailleurs, ils ont forcément tendance à tenir ce problème-ci pour le plus important de tous, en quoi ils n'ont pas tort. Mais la grande importance que, très légitimement, ils attachent au problème de l'émancipation des travailleurs diminue à leurs yeux l'importance de cet autre problème, la vie des nationalités, et leur fait trop oublier qu'il n'est pas encore résolu.

Et non seulement ce problème-ci ne garde pas à leurs yeux l'importance que réellement il prend dans la vie sociale et politique, mais encore la doctrine du déterminisme économique porte les esprits à le considérer comme un problème subordonné, dont la solution dépend de celle même que poursuit le Parti socialiste. Une troisième cause contribue à le placer à l'arrière-plan : l'internationalisme de l'action socialiste, internationalisme nécessité par le caractère organique du socialisme et des partis qui se donnent mission de le réaliser. Le socialisme, en tant que programme de transformation des rapports économiques entre les hommes, est conditionné par le capitalisme. Marx le fait naître de la dialectique capitaliste. Or, les questions de nationalité n'importent pas au capitalisme : il les tranche à sa manière, en les ignorant, en se développant par-dessus les frontières, créant ses usines, creusant ses mines et lançant ses chemins de fer en tous pays, et réalisant son profit sur les consommateurs de toutes les nationalités.

Les esprits qui se cuirassent de logique jusqu'à en étouffer, ayant aperçu ce cosmopolitisme du capitalisme, en concluent au cosmopolitisme de son héritier et adversaire, le socialisme. La tentation est d'autant plus forte que, d'une part, le socialisme, en tant que doctrine sociale à fondement économique, tend à unir les producteurs de tous pays contre les capitalistes de tous pays, et que, d'autre part, en tant que doctrine tendant à l'achèvement du système démocratique, il se propose la paix fraternelle entre tous les peuples. Le socialisme partage avec le catholicisme ce caractère universel, qui ne nie pas les frontières, mais ne voit

pas en elles un obstacle à la communion des hommes de bonne volonté. Les tenants du système catholique ont sur ceux du socialiste cet avantage d'être en cette matière plus attachés aux réalités, tout en se prétendant et se croyant plus idéalistes. Leur doctrine étant toute de tradition et d'autorité, et les puissances temporelles, les Etats étant d'institution divine, ils peuvent et même doivent pousser jusqu'au nationalisme leur patriotisme; celui des socialistes est au contraire, comme nous avons vu, sollicité de s'atténuer dans l'internationalisme, ou même de se dissoudre dans le cosmopolitisme.

Tant que le Parti socialiste ne groupa au Parlement qu'une infime poignée de représentants, il put, sans danger pour lui-même, et encore moins pour le pays, négliger le problème national ou l'envisager sous l'angle du déterminisme économique. Il le put d'autant mieux que la période historique de ses crises intérieures qui l'empêchèrent de croître plus vite coïncida précisément avec celle où la France, orientée par Jules Ferry vers les conquêtes coloniales, n'avait pas encore pratiqué, avec les Hanotaux et les Delcassé, la grande politique qui devait la ramener de Fachoda et conduire l'Allemagne à Agadir. Devenir un grand parti dans un pays que ses dirigeants politiques poussaient sur le terrain mouvant des alliances, des ententes, des clauses secrètes et des encerclements, c'était un péril pour nous, si mal armés, encore plus mal informés, et coiffés de notre doctrine comme un guerrier d'un casque qui l'empêcherait d'apercevoir l'ennemi.



Heureusement, ces difficultés se produisirent dans le temps où, après la participation au pouvoir direct, puis indirect, d'une partie de ses membres, le Parti socialiste se retrouvait uni dans l'opposition. Nous n'eûmes donc pas plus à subir de solidarités qu'à encourir de responsabilités pour des actes que nos représentants les plus qualifiés n'eussent ni voulus, ni peut-être même connus. Mais lorsque les difficultés surgirent, lorsque les rapports se tendirent à l'extrême entre Paris et Berlin, lorsque, ignorante des griefs invoqués par l'Allemagne pour justifier sa brutalité d'Agadir, la population française se leva frémissante, toute prête à défendre le pays menacé, que fit le Parti socialiste ? Il se leva, lui aussi, comme c'était son devoir, pour défendre la paix menacée. Du même mouvement, les socialistes allemands s'étaient portés au secours de la paix. Ils réunirent quelques centaines de mille de Berlinois à Treptow, tandis que nous réunissions les

Parisiens par dizaines de mille au Pré Saint-Gervais. Est-ce à dire que nos camarades de là-bas sont plus que nous attachés à la cause de la paix ? Non, mais simplement qu'ils sont plus nombreux et mieux disciplinés.

De cela, la masse de la population française ne nous eût pas su le moindre mauvais gré. Elle est sincèrement, profondément attachée à la paix. Elle eût pu méconnaître la valeur des manifestations socialistes pour en assurer le maintien, mais elle eût accepté volontiers que ce moyen s'ajoutât aux autres pour empêcher une conflagration que seuls quelques fous ou misérables peuvent désirer. Même en croyant nos gestes inutiles, elle ne nous en eût donc pas voulu, au contraire, d'avoir essayé d'écarter le spectre de la guerre.

Mais les nationalistes n'avaient que trop beau jeu à dénaturer les actes et les intentions de notre Parti. N'étions-nous pas les alliés et les amis de l'étranger, et nos adjurations pacifiques n'étaient-elles pas un moyen de désarmer moralement la France en face d'une Allemagne guettant le moment de l'agression ? En vain la réponse à cette odieuse calomnie était-elle faite par nos camarades allemands, dont les manifestations pour la paix étaient autrement imposantes que les nôtres. La plupart y restaient sourds, et ceux qui l'entendaient disaient durement: « Oui, mais, eux, ils sont patriotes. Que la guerre éclate, pas un d'eux ne manquera à son devoir. Bebel, leur chef, l'a proclamé au Reichstag. Tandis que vous.... » Nous, eh! pas plus que les socialistes allemands nous ne laisserions attaquer notre pays sans nous porter à son secours. Mais nous avons voulu la paix d'une telle ardeur, nous avons marché vers l'entente internationale d'un tel pas, qu'on a pu croire que nous oubliions les frontières encore existantes.

Et nous avons donné à la nation l'impression que nous n'avions pas le souci de sa défense. Aussi, lorsque le coup de poing d'Agadir l'a dressée en sursaut, et lorsque surtout l'augmentation des effectifs allemands est venue lui donner l'alerte, notre participation à l'œuvre de défense a été considérée comme une tentative d'obstruction antipatriotique. Comment en eût-il été autrement ? N'étaient-ils pas trop nombreux ceux d'entre nous qui, depuis des années, répétaient que les luttes de nationalité doivent faire place aux luttes de classe, ou encore, interprétant dans le sens cosmopolite la phrase célèbre du *Manifeste communiste*, répétaient que les prolétaires n'ont pas de patrie. Après l'antipatriotisme que le syndicalisme avait emprunté au cosmopolitisme anarchiste, nous eûmes l'hervéisme. Vingt fois, ici même, j'avertis le Parti socialiste des périls qu'il courait à montrer la moindre complai-

sance, la moindre faiblesse pour des extravagances aussi périlleuses, aussi contraires à une vue saine des réalités et à une conception exacte des destins mêmes du socialisme.



Aujourd'hui. Hervé est revenu de son périlleux vagabondage d'esprit et d'action ; le Parti, de son côté, ne manque pas une occasion d'affirmer son attachement à la patrie. Mais il est trop tard, le mal est fait. On l'a bien vu dans la discussion de la loi militaire. Nos amis avaient cent fois raison. Pressé par leurs arguments, désemparé par leur logique, le gouvernement a dû remanier à fond deux fois son projet. Mais ils n'ont pu décider la majorité, ni convaincre la nation, hélas ! C'est en vain que Jaurès, se surpassant et renouvelant l'admirable effort des plus héroïques moments de l'affaire Dreyfus, démontra l'inconsistance des projets improvisés qu'on apportait devant la Chambre. Sa dialectique en avait-elle rendu la défense impossible ? On en dressait immédiatement un autre, qu'il devait détruire aussi, sans parvenir néanmoins à faire accepter le sien, le nôtre, ni par la Chambre ni par l'opinion. Sa défaite a été de toute beauté, et on peut la comparer à l'admirable campagne napoléonienne de 1814; mais une victoire obtenue à moins de frais eût fait bien mieux notre affaire — et celle du pays. Jamais le patriotisme n'a trouvé, pour s'exprimer, des accents plus nobles, plus profonds et plus convaincants que ceux qui retentirent alors à la tribune. C'étaient l'esprit et le cœur même de la France et de sa démocratie qui empruntaient alors la grande voix de notre ami. Eh bien, ce merveilleux effort aurait été accompli en pure perte, s'il ne devait garder devant l'histoire la valeur d'un avertissement.

D'autre part, non seulement la masse nationale, fortement réagrégée par le choc d'Agadir, ne sentait pas le Parti socialiste à l'unisson de ses sentiments, mais encore elle avait bien des raisons de penser qu'il ne croyait pas aux menaces contenues dans le renforcement subit des effectifs allemands. De plus, comment pouvait-on croire que notre Parti fût réellement partisan d'une défense nationale efficace par le moyen des milices ? Nos députés n'avaient-ils pas tous, sauf le seul Jaurès, voté toutes les réductions proposées des périodes d'instruction militaire ? Plusieurs de ces propositions n'émanaient-elles pas, même, de certains de nos camarades ? Comment, dès lors, croire à notre sincérité, quand nous demandons pour de bon, et pour opposer une armée de défense nationale à une armée de conquête impériale, le rem-

placement du service de deux ans par les milices ? — Vous demandez les milices, non pas, comme le prétend Jaurès, pour augmenter la force défensive de la France, mais parce que les milices sont un pas vers le désarmement total. Et il n'est pas, alors, jusqu'à nos propositions, si légitimes et si sincères, de désarmement simultané qui ne soient tournées contre nous dans cette pénible occurrence.

Avant même la bataille, la Commission administrative du Parti avait annoncé son dessein et celui de nos camarades allemands en des termes que ceux-ci ne devaient pas ratifier. Dans sa déclaration du 19 février, en s'élevant justement contre les projets qu'une partie de la presse dictait avec arrogance au ministère, elle ne se bornait pas à déclarer que le Parti refuserait les hommes et l'argent : elle se risquait à une affirmation vraiment plus que hasardeuse. « Nos camarades d'Allemagne, disait la C. A. P., feront tout ce qui dépendra d'eux pour enrayer la folie chauvine de leurs dirigeants; ils répéteront ce qu'ils n'ont cessé de dire : « Pour le militarisme, pas un sou, pas un homme ! » Or, dans le manifeste que publiaient en commun le 1er mars suivant, onze jours après cette déclaration de notre C. A. P., les Partis socialistes allemand et français, le « pas un sou, pas un homme » classique était ainsi atténué: « Si, enfin, en dépit de leur opposition passionnée, de nouvelles dépenses militaires sont imposées aux peuples, les socialistes des deux pays lutteront de toute leur énergie pour que les charges financières retombent sur les épaules des possédants et des riches. »

Voilà le ton que prend le Parti quand il ne parle pas seul. Blâmerai-je les Allemands de l'avoir donné ? Non, mais bien plutôt nos amis français de ne pas l'avoir pris d'eux-mêmes et d'avoir, par leur aveuglement, diminué leur crédit devant la nation dans les délicats problèmes de la défense nationale. Pour avoir un moment laissé croire qu'on essaierait d'empêcher la guerre par la grève générale et l'insurrection, et autres billevesées dangereuses, sinon pour l'existence de notre pays, tout au moins de son indépendance, et en tout cas de sa sécurité, on s'est rendu incapable de faire prévaloir les conseils de la saine raison au moment où ils étaient le plus nécessaires. La leçon a été si rude, que les pires sourds ont été forcés de l'entendre.

* * *

Hervé n'a pas tout à fait tort quand il reproche à Bebel et aux socialistes allemands d'avoir fait condamner la participation

ministérielle par le Congrès d'Amsterdam, « sans s'apercevoir que la politique blocarde était pour le socialisme la seule voie légale, dans les pays parlementaires, qui pût nous rapprocher, sans effusion de sang, de la République sociale ». (*Guerre sociale* du 20 août.) Tout en continuant de regretter qu'à Amsterdam nous ayons été condamnés à l'opposition systématique, je ne puis souscrire entièrement à l'opinion d'Hervé. Ceux-là précisément pour la satisfaction desquels la motion d'Amsterdam a été votée, nos camarades de la tendance marxiste, n'ont jamais exprimé leur opposition par les funestes exagérations de l'hervéisme, que nous payons si cher aujourd'hui. Ils se sont condamnés à une immobilité boudeuse qui, dans la personne de leur chef, est allée jusqu'à dire non à la loi des retraites ouvrières; mais ils n'ont du moins compromis ni le présent ni l'avenir du Parti par la complaisance que montraient trop de nos camarades envers l'antimilitarisme. C'est donc la preuve que, mieux organisé, discipliné et guidé, le Parti socialiste eût pu concilier son obéissance à la consigne d'opposition systématique donnée à Amsterdam, avec le souci de ne point passer pour ennemi de la patrie et surtout de ne point agir de manière à l'affaiblir, ou même de paraître le faire.

Cette consigne, d'ailleurs, Iéna vient de la lever, et nos camarades hollandais ont eu vraiment tort de tant se hâter de refuser à leur parti les avantages et les responsabilités de la participation au pouvoir. Le Parti socialiste allemand est devenu trop grand; il est à présent, avec ses quatre millions d'électeurs et ses cent dix députés, trop mêlé à la vie politique de l'Allemagne pour se murer dans la politique négative qu'il suivait jusqu'à ces dernières années et qu'il nous imposa à Amsterdam. Son refus de la grève générale pour le suffrage universel, et son approbation du vote de la couverture militaire suivie de l'autorisation de voter les budgets qui contiendraient des réformes fiscales, c'est-à-dire feraient peser les charges publiques sur la richesse acquise, apparaissent comme le triomphe de la politique revisionniste. Il est à ce sujet assez piquant d'observer que la proposition d'organiser la grève générale pour la conquête du suffrage universel en Prusse est une idée de Bernstein, que les radicaux combattirent lorsqu'il la formula, et qu'ils ont défendue à Iéna contre lui-même et ses amis, sauf David, demeuré inébranlable.

Par l'influence qu'exerce notre action négative sur la marche des affaires, sur le mouvement des esprits, sinon sur la conduite du gouvernement dans notre pays, on juge de ce que nous pourrons lorsque, à l'exemple de nos amis d'Allemagne, nous saurons

entreprendre une politique positive de réalisations éclairées par notre idéal d'émancipation ouvrière. Puissent les radicaux, qui se réunissent en ce moment à Pau, se retrouver eux-mêmes, se remettre en état de grâce démocratique par un retour à leur programme. Nous n'aurons alors aucun prétexte de refuser de faire bloc avec eux, — contre la réaction qui monte, suscitée autant par leurs fautes que par les nôtres propres.

Eugène Fournière.

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Le Congrès de l'Alliance coopérative internationale

C'est dans la ville de Glascow, en Ecosse, que s'est tenu le congrès de l'Alliance coopérative internationale. Tant par les forces qui y étaient représentées que par les résolutions qui ont été prises, ces assises coopératives méritent de retenir l'attention socialiste.

D'abord l'Alliance coopérative internationale a une histoire particulièrement suggestive qui doit obliger à en suivre les progrès avec intérêt. Fondée en 1895, par quelques individualités illustres, plus théoriciens que praticiens coopérateurs, elle est peu à peu devenue l'organe international des associations et des fédérations coopératives, mais surtout des groupements de consommation. De la France, au début, n'y avait-il pas parmi ses fondateurs, en dehors de M. de Boyve, qui, lui, vraiment, était un militant, MM. le comte de Chambrun, de Rocquigny, Rostand, Siegfried, etc., etc. Aujourd'hui, c'est un ancien ouvrier carrossier, Maxwell, ancien directeur de la Coopérative de gros écossaise des sociétés de consommation, qui préside à ses destinées, soutenu par les militants de toute la coopération internationale.

A ses débuts, elle semblait avoir une tout autre destinée que celle qu'elle a eue. Pour certains, qui voyaient dans la coopération une arme de paix sociale par excellence, elle était un instrument de guerre contre l'Internationale socialiste. Pour d'autres, elle était le moyen de propager un « dada » social, la participation aux bénéfices, présentée comme une panacée souveraine. Dans tous les cas, qui donc, il y a treize ans, aurait pu croire qu'un jour elle s'affirmerait de nature anticapitaliste, saluerait les congrès socialistes internationaux et aurait un programme voisinant et même s'identifiant dans son idéal avec celui du socialisme?

Cette grande transformation a été le résultat d'une lente mais irrésistible évolution que chaque congrès a marquée. Paris 1900, Manchester 1902, Budapest 1904, Cremone 1907, Hambourg 1910, autant d'assises, autant d'étapes ! Le congrès de Glascow a continué la tradition et il a encore davantage accentué l'évolution constatée.

Du reste, Glascow coopératif était un milieu excellent pour qu'il en soit ainsi. Glascow est un port gigantesque qui donne une impression unique de force et de développement industriel ; c'est une agglomération d'un million d'habitants, tous occupés directement ou indirectement dans l'industrie et le commerce ; c'est la cité par excellence des chantiers de construction qui s'échelonnent pendant plus de trente kilomètres, presque sans arrêt, le long de la Clyde.

Quelle tristesse pour un Français, de voir ce colossal essor économique, pendant que, quoique aussi bien placés, peut-être mieux, nous végétons ! Nos classes dirigeantes étant préoccupées uniquement de ne rien faire, et de vivre de rentes faciles, ne songent qu'à ruiner le pays pour un militarisme rongeur et inutile, et elles appellent cela du patriotisme. Mais passons.....

Glascow, comme toutes les grandes villes anglaises, si elle ne brille pas par la propreté de ses faubourgs et même de son « lumpen », prolétariat nombreux, déprimé par un alcoolisme hypocrite (ignoré officiellement, puisque tous les cafés ferment le dimanche, et tous les jours à 10 heures, au nom d'un protestantisme religieux, rigide et de façade), n'en est pas moins le siège de colossales organisations coopératives, peut-être proportionnellement à la population, les plus fortes du monde. C'est là une conséquence d'un milieu capitaliste « avancé », et de la réaction qu'il entraîne avec l'organisation des travailleurs qui forment là-bas, pour la presque universalité, les sociétaires des coopératives de consommation.

Ainsi, en 1912, il y avait en Ecosse 286 coopératives et fédérations coopératives groupant 430.598 membres, sur une population qui n'atteint pas cinq millions d'habitants au total.

Le capital de ces sociétés se monte à près de 150 millions, leur fonds de réserve à 37 millions.

En 1912 elles ont réparti pour 637 millions de marchandises sur lesquels le trop-perçu a été de 80 millions. Sur ces trop-perçus, près de 400.000 francs ont été consacrés à l'éducation et à l'enseignement coopératifs, et plus de 500.000 francs à des œuvres d'utilité publique.

Le Magasin de gros groupe 270 sociétés et fait 260 millions d'affaires avec un bénéfice de 8 millions.

Enfin, dans les services de distribution des coopératives, sont occupées 15.000 personnes, et 18.000 sont de plus employées dans les services de fabrication directe de la production coopérative.

En conséquence, le Congrès devait se ressentir du milieu ambiant. Il avait, de plus, été magnifiquement préparé par l'organisation commerciale centrale des sociétés de consommation, la wholesale écossaise. Avec le concours des groupements de propagande régionaux et les sociétés locales, les choses ne pouvaient être mieux; c'est sans nul doute par des milliers et des milliers de francs que s'établira la note du Congrès, car non seulement les préparatifs étaient grandioses pour orner les nombreux monuments coopératifs, qui, répartis un peu partout, appelaient le délégué étranger, mais la salle du Congrès était superbement aménagée avec ses fleurs, ses arbustes et ses drapeaux mélangés de toutes les nations; et il y avait aussi les visites, excursions et réceptions entièrement gratuites, les cadeaux offerts. Tout cela nous marquait la puissance d'organisations prolétariennes qui pouvaient se permettre de pareilles libéralités.

Tout était arrangé, conformément au génie du pays, pour que pas une minute ne soit perdue et que sans se presser on puisse voir le maximum, dans le minimum de temps. Les matinées furent occupées aux séances du Congrès; les après-midi, aux délassements instructifs.

Le samedi 23, un bien étrange cortège, moitié carnavalesque, moitié procession, en tous les cas traditionnel, inaugura les réjouissances et démonstrations. Toutes les sociétés coopératives avaient envoyé leur cavalerie et leurs camions enguirlandés, entourés de pancartes de propagande coopérative rappelant la société. Des chars contenaient des employés costumés, en train d'exécuter la spécialité de la société ou le travail d'un de ses ateliers de production. Ailleurs, des « montres » réclames, des pyramides savantes rappelaient les produits en vente. Le tout était encadré de musiques. Si originale soit-elle, cette propagande ne doit pas manquer de porter ses fruits. Pour s'en rendre compte, il suffisait de voir l'attraction qu'elle produisait sur la population ouvrière et sur toute la multitude enfantine, dans ce pays où une misère, hélas ! malpropre atteint une grande part du prolétariat.

Le lendemain, le repos dominical laissait chez eux les congressistes. Nous étions bien conviés à quelques services religieux dans les cathédrales ou à l'Armée du salut, mais nous n'usâmes pas de ces distractions.

Le lundi après midi, c'était la visite à Shieldall, la cité coopérative de la Wholesale. Le Magasin de gros écossais a en effet groupé tous ses ateliers et tous ses services de production en un seul établissement : service d'imprimerie et de reliure, fabrique de chaussures, de vêtements de toutes espèces; ateliers d'ébénisterie, de brosses, d'articles de fer-blanc ; manufacture de tabac : fabrique de conserves, produits chimiques, etc., etc., tout se tient.

Le surlendemain, nous étions à la grande boulangerie de Balking, la plus colossale du monde, puis à la grande coopérative de production de Paisley, et enfin, à Edimbourg, hôtes de la Saint-Guthbert, la deuxième société de tout le Royaume-Uni par le chiffre de ses membres, et la première par son chiffre d'affaires : 26 millions. Il faudrait un volume pour faire connaître ces merveilles coopératives. Mais si importantes que soient ces sociétés et la place qu'elles ont occupée au Congrès, il nous faut revenir aux délibérations et aux séances du Congrès lui-même.

LES RAPPORTS SUR LA SITUATION DE L'ALLIANCE

Du Congrès de Hambourg au Congrès de Glascow, il est permis d'affirmer que l'Alliance n'a jamais subi une plus grande transformation interne. Ce fut le résultat des résolutions votées à Hambourg; car l'Alliance s'y était donné des statuts convenant à l'évolution qui s'était opérée en elle, et un programme qui, tout en donnant sa place à chaque forme de coopération, assurait l'importance prépondérante de la coopération de consommation, comme répondant au but « anticapitaliste » et à l'idéal coopératif de la façon la plus complète et la plus décisive. Aussi, l'élimination déjà faite, mais désormais définitive, « des individualités » et des organismes qui n'y adhéraient que du bout des lèvres ou par souvenir des tendances du début, l'Alliance aurait vu considérablement diminuer ses effectifs, sans l'adhésion collective de certaines fédérations avec toutes leurs sociétés, remplaçant avantageusement des groupements adhérant individuellement.

Ainsi le nombre des fédérations adhérentes individuellement est tombé de 89 à 55; les fédérations de coopératives de crédit et agricoles, où la diminution est la plus forte, sont descendues de 12 à 4 et 21 à 11. Les sociétés de crédit, au nombre de 32, n'y sont plus que 24; les coopératives agricoles sont au nombre de 6, au lieu de 5.

Mais, en revanche, le nombre total des « membres » de l'Alliance est passé de 815 à 3.871, sur lesquels 3.698 sociétés de consommation. A Hambourg, 713 seulement étaient adhérentes; mais cette

augmentation formidable est due à l'adhésion collective des sept organisations nationales de consommation suivantes, avec toutes leurs sociétés adhérentes : Union centrale des sociétés allemandes (1.168), Union centrale des sociétés autrichiennes (504), Union centrale tchèque (265). Fédération nationale des coopératives socialistes belges (102), Union centrale finlandaise (168). Union coopérative néerlandaise (144), Union suisse des sociétés de consommation (369), et enfin, depuis le Congrès unitaire de Tours, notre Fédération nationale des coopératives de consommation (avril 1913, 640). Seules des autres formes de coopération, les coopératives de production ont vu augmenter leur contingent de 37 à 59, et les coopératives d'habitations, de 5 unités à 57.

Mais, comme le dit le rapport présenté au Congrès de Glascow en conclusion, « cela ne fait donc pas de doute, les coopératives de consommation et leurs fédérations sont devenues au cours de ces trois dernières années, plus encore que par le passé, l'épine dorsale, forte et solide, de notre Alliance. »

La France, du reste, caractérise bien cette évolution : 62 membres étaient en 1910 adhérents à l'Alliance, dont 35 sociétés de consommation, et parmi les autres la Chambre consultative des coopératives de production et 9 de ses adhérents. Il y a maintenant la Fédération nationale, le Magasin de gros et la Chambre consultative. Tout le reste s'est retiré et, entre autres, la Fédération centrale des syndicats agricoles de France, la Fédération lyonnaise des syndicats agricoles, la Société des agriculteurs de France, etc.

Au point de vue des cotisations, nous arrivons au quatrième rang, avec 2.055 francs seulement, après l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche. C'est ce qui nous a donné droit à un troisième délégué au Comité central, où maintenant Gide, Héliès et moi-même nous représentons la coopération française depuis justement le congrès de Glascow.

Ce Comité central, qui a été en partie renouvelé et où 14 nations sont représentées, est composé naturellement à peu près en entier de délégués de sociétés de consommation. Fait à noter, près d'un tiers sont d'anciens ouvriers, alors qu'en 1902, à Manchester, Héliès fut le premier à y pénétrer comme travailleur. Ajoutons que la majorité d'entre eux sont membres du Parti socialiste de leur pays.

Jusqu'à Glascow, le secrétariat de l'Alliance avait été confié à M. Hans Muller, un remarquable sociologue, mais d'une sociabilité difficile. M. Hans Muller, qui avait été appelé à Londres pour remplir sa fonction, déclarant ne pouvoir s'acclimater aux mœurs du pays, a été remplacé par M. May, un coopérateur anglais, élève

de Gray, le secrétaire de l'Union anglaise, mort récemment. C'est avec joie que les délégués français l'ont élevé à ce poste, car s'il ne connaît pas entièrement notre langue, il est très au courant de notre mouvement et de ses idées.

A Glascow, les discussions du rapport sur l'activité de l'Alliance entre les deux congrès furent très courtes, car leur rédacteur, Hans Muller, ne se présenta même pas, pour cause de maladie, a-t-il écrit au comité de l'Alliance. C'est regrettable, car un projet d'établissement d'une statistique internationale, qui avait été étudié par tous les organismes adhérents, ne put être abordé et fut renvoyé au comité directeur.

A ce propos, une transformation résultera du Congrès de Glascow. Si même elle ne vient pas en discussion en congrès, elle sera portée à l'une des séances du bureau. Le comité directeur est composé de cinq Anglais. Le président Maxwell, estimé de tous, incarnant la coopération dans ce qu'elle a de plus élevé, ancien prolétaire d'esprit socialiste, resté jeune homme malgré sa barbe et ses cheveux blancs, a naturellement été conservé dans ses fonctions, après le congrès même qu'il avait présidé avec une bonhomie et une autorité parfaites. De même William fut choisi de nouveau comme vice-président. Quoique imbu des vieilles idées de l'Alliance, son dévouement et son intégrité en même temps que sa sympathie et son amabilité pour la coopération française nous faisaient un devoir de le réélire. Mais, en revanche, l'opinion des coopérateurs du continent, et particulièrement la nôtre, est, tout en conservant le siège de l'Alliance en Angleterre pour longtemps, de faire participer davantage les autres nations à sa direction. Sans doute, les membres du comité central de l'Alliance peuvent toujours assister aux séances du comité directeur, mais en pratique cela reste sans application. Aussi, l'Autriche et l'Allemagne ont-elles réclamé qu'immédiatement on prenne les trois autres membres parmi les délégués de langue allemande, de langue française et parmi les délégués des petits pays du Nord.

Avec notre camarade Serwy (Belge), nous nous sommes opposés à la réalisation immédiate de ce projet qui aurait dépossédé un peu brutalement les coopérateurs anglais, qui ont apporté tous leurs efforts à l'œuvre.

Après un vote où les suffrages se partagèrent, la question fut renvoyée au mois d'avril, à la prochaine réunion du comité central, qui se tiendra à Hambourg. Quelle que soit la résolution, elle permettra aux groupements de prendre une part plus active à la vie de l'Alliance, et cela sera excellent.

L'ORDRE DU JOUR

Cinq questions étaient à l'ordre du jour : l'échange entre coopératives, la presse, la fusion, le caractère de l'Alliance et la paix. C'était peu de temps pour chacune, d'autant plus que le « protocole », très académique, fait, à l'étonnement des délégués non habitués, perdre un temps précieux. Il semble que l'Alliance a beaucoup de peine à se débarrasser de sa queue « académique » traditionnelle. Au début, il ne s'agissait pas de congrès, mais d'une représentation à grand éclat où des personnages éminents venaient « palabrer » sur la coopération. A Glascow, nous n'avons pas échappé à cet inconvénient. Il semble qu'on ne comprenne pas l'intérêt d'une discussion véritable. De là l'importance des « rapports » qui occupent la première et presque unique place. A mesure que l'Alliance sera un parlement démocratique et prolétarien, elle s'éloignera de cette pompe. Elle est aggravée de la difficulté de se comprendre dans les congrès internationaux et de la nécessité de traduire en trois langues. Elle le fut encore plus à Glascow, capitale de l'Ecosse, très formaliste. C'est ainsi qu'une séance entière, la séance d'ouverture, se passa non seulement en congratulations obligatoires, mais à entendre un discours de sir Gray, grand coopérateur sur le papier, ancien gouverneur du Canada, brave homme au fond et homme du monde bien poli et bien aimable, mais dont les idées — et je dirais même la présence — détonnaient un peu dans ce milieu. Pourquoi donc nos braves amis les coopérateurs anglais avaient-ils été le chercher pour nous infliger un discours, étudié mais quelconque, sur l'alliance du Capital et du Travail ? Quel besoin se faisait sentir d'illustrer ainsi le congrès, comme si la présence des délégués de toutes les nations n'y suffisait pas par elle-même ? Vraiment nos assemblées françaises sont souvent désordonnées, agitées, et on sait quel effort, parmi les militants, est aujourd'hui fait pour leur donner de l'allure, de la tenue, avec de l'ordre et de la méthode. Mais il ne faut pas exagérer cependant la « forme » jusqu'à retirer la passion et la vie.

Or, quand on songe que la longue diatribe de sir Gray fut traduite dans les trois langues, qu'ensuite un discours trois fois traduit fut prononcé par un délégué de chaque nation pour le « remercier », qu'il remercia pour les remerciements et qu'après triple traduction le président le remercia encore, non sans qu'une fois de plus il remerciât — et tout cela pour rien — ce n'est vraiment pas exagérér de dire que c'était de trop.

N'en voulons pas du reste à nos amis les coopérateurs anglais, qui raffolent de tout cela. Autre pays, autres mœurs. Par certains

côtés, sans nous en apercevoir, nous sommes souvent aussi... enfantins, disons le mot, peut-être plus ridicules; mais cependant une petite remarque s'impose à ce sujet. L'Alliance coopérative internationale met dans ses statuts qu'elle est fondée en dehors de toute idée « politique ou religieuse »; or, comment se fait-il qu'à Glascow nous ayons vécu quelques instants très loin de la fameuse neutralité. Pas un diner, pas un repas, sans qu'un pasteur ne l'ouvre par une prière, assez amusante, du reste, où on invoque Dieu, tantôt pour assurer au congrès de bonnes résolutions, tantôt pour la paix universelle, tantôt pour que le repas... soit excellent; la prière étant au gré de celui qui la fait. Ailleurs, pas de série interminable de discours qui ne débute, tout le monde levé, par un toast au « King », lisez au roi. Et dites-vous bien que tout cela est fait sans malveillance, sans que quiconque mal y pense, tellement c'est l'habitude, mais vous est infligé par un abus de congratulations, grâce à votre politesse et à l'hospitalité... même écossaise que vous devez à des hôtes charmants, délicieux, sans malice. Ils ne se doutent pas qu'ailleurs il y a des libres penseurs qui n'ont pas de religion révélée, et des républicains prêts à saluer même le gouvernement passager représentant la nation, mais qui n'ont pour la royauté que des sentiments fort hostiles.

S'ils s'en doutaient, ils ne le feraient évidemment pas; mais pourquoi donc les statuts de l'Alliance ne le leur rappellent-ils pas ?

Mais passons... il ne s'agit probablement pour eux que de congratulations sans importance; ne soyons pas plus royalistes que le roi, pas plus dogmatiques qu'eux-mêmes.

* * *

L'échange direct entre les sociétés de consommation des coopératives agricoles, les autres sociétés de production, les magasins de gros, dans les divers pays, aurait pu donner lieu à un important débat. En réalité, le problème ne fut qu'esquissé. Kaufmann, de l'Union allemande, avait été chargé du rapport. Il fut adopté presque sans discussion.

Sur la presse, un très intéressant rapport de Schœr (Suisse) en faveur des feuilles de propagande, particulièrement gratuites, fut adopté avec un amendement d'une déléguée autrichienne, en faveur de la propagande à effectuer auprès des femmes et des enfants.

En voici du reste le texte :

« Le 9e Congrès coopératif international recommande à toutes

les Fédérations coopératives d'éditer des feuilles de propagande, en vue du développement de la coopération et de l'éducation coopérative des sociétaires. Si possible, elles seront adressées régulièrement à tous les membres des coopératives, aux frais de celles-ci et serviront à la direction des sociétés coopératives pour entretenir des relations régulières avec les sociétaires. Ces feuilles, non seulement constituent un excellent moyen de propagation des principes coopératifs et de vulgarisation de nos aspirations dans toutes les couches de la population, mais permettent encore à la direction des sociétés coopératives d'organiser de façon plus intense la force de consommation et le pouvoir financier des sociétaires et de travailler au développement de la production coopérative. Ces feuilles sont surtout indispensables pour toutes les sociétés coopératives importantes, groupant plusieurs milliers de sociétaires. Elles leur permettent de maintenir le caractère démocratique des sociétaires et d'éveiller l'intérêt de ces derniers pour la vie coopérative.

« Le Congrès recommande, en outre, aux Fédérations coopératives d'éditer des *revues spéciales,* réservées à la discussion des questions d'ordre technique et pratique qui intéressent le mouvement coopératif. Il invite le Comité central de l'Alliance coopérative internationale à perfectionner le *Bulletin coopératif international,* son organe, en l'adaptant aux besoins du mouvement coopératif international et à étudier la question de la publication d'une *Correspondance* destinée à la presse coopérative de chaque nation.

« Les tracts de propagande populaire et familiale doivent aussi se préoccuper de l'éducation des femmes et des enfants, de telle sorte que les principes et le but du mouvement coopératif pénètrent peu à peu tous les foyers. »

La fusion fut l'objet d'un très important débat, malgré l'absence du rapporteur, M. Buffoli (Italien). A ce sujet, Héliès indiqua toute l'utilité qu'aurait pour la France le vote d'une résolution internationale. De même que l'Alliance avait secondé l'Unité, elle pouvait encore travailler à mettre fin à l'émiettement des forces coopératives françaises.

La résolution suivante du Comité central fut acceptée par acclamations à l'unanimité :

« Le Congrès, reconnaissant que la coexistence de différentes sociétés de consommation dans une même localité ou dans des localités limitrophes est fatale au mouvement coopératif, car elle mène à une nuisible dispersion des forces, à une irrémédiable décadence de l'organisme coopératif et à l'affaiblissement certain

de ses fonctions économiques et sociales, propose que chaque Union ou Fédération nationale et régionale fasse la plus énergique campagne pour donner au mouvement l'unité de but et de puissance en intervenant d'abord par des indications et au besoin par des mesures directes;

« *a*) Pour empêcher que dans une même localité ou dans des localités limitrophes deux ou plusieurs sociétés de consommation se constituent;

« *b*) Pour parvenir à la fusion des sociétés de consommation existant dans une même localité ou dans des localités limitrophes;

« *c*) Pour empêcher que plusieurs sociétés de consommation existant dans des localités limitrophes aient la même sphère d'influence et d'action. »

M. Williams avait déposé un long rapport au bureau sur le caractère compréhensif de l'Alliance; il tendait à ouvrir plus largement l'Alliance à toutes les formes de coopération. Il tendait à revenir à la résolution de Hambourg, qui donne aux coopératives de consommation le caractère coopératif le plus décisif. Mais déjà à Bâle tout le bureau de l'Alliance avait rejeté les considérants du rapport, et la motion présentée par le bureau, rappelant précisément la motion de Hambourg, était en contradiction avec ledit rapport. Successivement, des délégués de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche et de l'Angleterre combattirent le rapport. Au nom de la France et de la Belgique, nous établîmes l'équivoque qui existait.

Nous avons rappelé que derrière les considérants présentés, c'était la participation avec bénéfices qui réapparaissait, vieille connaissance depuis longtemps abandonnée; que l'Alliance ne doit pas être une réunion platonique et philosophique de croyants en la coopération, mais une organisation d'action, de coordination pour la coopération internationale, et quels que soient la sympathie et le respect pour le dévouement de M. Williams, il fallait bien se dire que voter pour la motion, c'était voter contre le rapport. L'un était un pas en avant, l'autre un pas en arrière. Finalement, cette motion, sans le rapport, fut adoptée :

« Le Congrès confirme la résolution votée par le Congrès coopératif international de Hambourg, en 1910, et déclare que l'Alliance coopérative internationale est ouverte à toutes les vraies formes de coopératives. Il invite les Fédérations coopératives et les sociétés coopératives qui pratiquent les principes de cette résolution à adhérer à l'Alliance coopérative internationale. »

Mais le Congrès de Glascow marque surtout dans l'histoire de

la coopération internationale par la vigoureuse et décisive résolution à propos de la paix internationale :

« Le Congrès approuve les mesures récemment prises par le bureau directeur et le Comité central de l'Alliance coopérative internationale, afin de démontrer que c'est l'intérêt des coopérateurs des divers pays de faire tout leur possible pour maintenir la paix.

« Le Congrès affirme à nouveau que la paix et la concorde entre les peuples est un principe fondamental pour le développement de la coopération et la réalisation des vues du mouvement.

« Or, le Congrès désire convaincre l'opinion publique de toutes les nations de ce fait que la nécessité des armements et la possibilité des conflits internationaux disparaîtront à mesure que la vie sociale et économique de chaque pays s'organisera selon les principes coopératifs et que le progrès de la coopération est, par conséquent, un des garants les plus importants du maintien de la paix universelle.

« Ainsi, le Congrès exhorte les peuples de chaque pays à adhérer à notre mouvement et à consolider sa puissance.

« Le Congrès international de l'Alliance déclare qu'il est de cœur avec tous les coopérateurs du monde entier pour saluer toutes les actions qu'ils pourront entreprendre dans ce sens ou auxquelles ils pourraient participer. Il salue tous les efforts faits ou à faire par les autres organisations qui tendent vers le même but. »

Nous avons reproduit l'amendement accepté, que les délégués français avaient fait ajouter au nom de la Fédération nationale.

Successivement, Von Elm, au nom des pays de langue allemande; Maxwell, au nom des coopérateurs de langue anglaise ; Gœdhart, comme rapporteur et au nom de tous les petits pays du Nord, et enfin Albert Thomas, au nom des pays de langue française, vinrent appuyer la résolution.

Notre camarade Thomas, qui avait bien voulu remplacer Gide, absent et excusé, prononça un discours vigoureux.

Après avoir lu une adresse de Gide, en faveur de la paix, il marqua toutes les forces de paix qui grandissent dans le monde et comment on peut espérer la paix, des efforts combinés de toutes les organisations de travailleurs. Les paroles de Thomas furent à plusieurs reprises couvertes d'ovations qui se renouvelèrent à la fin de son discours.

Finalement, c'est le Congrès tout entier debout et au milieu d'applaudissements sans fin que la résolution fut adoptée à l'unanimité, pendant que les dames agitaient leur mouchoir. De ce

moment, les congressistes garderont un souvenir inoubliable et impérissable.

Telles se présentent les grandes assises de la coopérative mondiale. Elles ont cette fois-ci marqué la définitive orientation de l'Alliance dans le sens même de notre Fédération nationale et de ses bases. Les conséquences des résolutions seront pour la France particulièrement intéressantes. Nous devons nous réjouir du Congrès de Glascow, comme d'un congrès qui aura bien travaillé pour l'idéal coopératif et ses progrès pratiques et qui aura su marquer sa volonté de paix internationale d'une façon éclatante.

E. POISSON.

La Fusion des Sociétés Coopératives

Nous avons pu obtenir de la Fédération nationale des Coopératives de Consommation la sténographie du discours prononcé par Héliès, au sujet de la fusion des sociétés en coopératives régionales. L'importance de la question aussi bien que celle de ce discours lui-même nous engagent à le faire connaître à nos lecteurs, avant la publication du compte rendu sténographique du Congrès. Il complétera les articles publiés dans un de nos derniers numéros par Daudé-Bancel, Le Clerc et Riebké.

Il y a déjà un certain temps que les militants qui étudient le mouvement coopératif se sont prononcés en faveur de la fusion des coopératives dans une même ville. Quelques camarades ont cru à un moment donné que l'idée de ce projet de fusion n'était née qu'au lendemain de l'unité coopérative. C'est complètement inexact. Ce ne sont pas des raisons d'unité nationale et d'opportunité qui ont nécessité cette fusion ; elle est nécessaire et utile au mouvement lui-même. La Fédération des Coopératives de la région parisienne, le 31 mars 1912, c'est-à-dire bien avant l'unité, m'avait demandé de présenter cette question à son assemblée générale et les sociétés, à l'unanimité, à la suite des considérations et des motifs que j'exposais, décidèrent que la fusion se ferait le plus rapidement possible dans l'ensemble des villes où il existait plusieurs sociétés coopératives concurrentes.

On a dit et répété que la France était un pays qui créait énormément de sociétés coopératives. En effet, la France est le pays où il se crée le plus de sociétés coopératives; mais c'est aussi le pays où il en disparaît davantage. En 1892 il y avait en France

938 sociétés coopératives; en 1912, vingt ans après, il y a exactement 3.094 sociétés coopératives, soit une augmentation de 2.156 sociétés, et pour que ce nombre soit atteint il a fallu qu'il s'en crée beaucoup plus de 2.156, en raison de la disparition d'un certain nombre d'entre elles. En effet, depuis 1892 il est disparu exactement 1.509 sociétés coopératives, et pour arriver au chiffre de 3.094 sociétés qui existent il a fallu qu'il s'en crée 3.665, chiffre fantastique et qui démontre la véritable cause pour laquelle les sociétés ne peuvent vivre. La vérité c'est qu'il se crée des sociétés à tort et à travers, surtout dans les localités où il en existe déjà.

C'est là, par conséquent, une cause de faiblesse, et nous ne pouvons admettre que dans l'avenir, là où il existe déjà des sociétés coopératives, il s'en constitue de nouvelles, puisque les principes du mouvement coopératif permettent aujourd'hui à tous les coopérateurs, à quelque opinion qu'ils appartiennent, d'adhérer librement aux sociétés coopératives, qui sont elles-mêmes autonomes, indépendantes et libres de faire l'action personnelle qu'elles veulent sans avoir à subir la discipline ou les reproches d'une organisation centrale qui groupe aujourd'hui définitivement toutes les formes coopératives de consommation appliquées dans notre pays.

La conséquence de ce que je viens de vous indiquer démontre qu'il naît en France une coopérative tous les deux jours et qu'il en meurt une tous les cinq jours depuis vingt ans ! Croyez-vous, dans ces conditions, que nous puissions continuer à voir persister cet état de choses ? Je ne le pense pas, car si on envisage la statistique générale de la disparition des sociétés, on voit que c'est une moyenne de 4 p. 100 de la totalité des coopératives qui disparaissent annuellement. De 1909 à 1912, c'est-à-dire dans une période de trois ans, il est exactement disparu 327 sociétés. Si nous examinons un des départements où il y a le plus grand nombre de sociétés coopératives, le département de la Seine, où les sociétés sont nombreuses, où la coopération est particulièrement forte, puisque ce département vient au second rang pour son chiffre d'affaires annuel (1), nous voyons que, dans le département de la Seine, au cours de la période 1892-1912, il est disparu exactement 125 sociétés à Paris et 70 sociétés dans le reste du département de la Seine. Vous avouerez que la disparition de 125 sociétés coopératives, dans l'espace de vingt ans, se produisant surtout dans des quartiers populaires, constitue une moyenne excessive qui est cer-

(1) Son chiffre d'affaires annuel est de 35 millions environ. Le département qui se classe le premier dans la coopération française est le Nord, avec 40 millions d'affaires par an.

tainement le reflet de la faiblesse du mouvement coopératif français.

« Trop de sociétés, disait Fournière dans son discours, et pas assez de chiffre d'affaires. » Les petites sociétés ont du mal à se défendre, à s'approvisionner et à grouper des capitaux suffisants, et comme elles ont affaire à des concurrents bien armés, elles ne peuvent résister à cette avalanche des 150 firmes commerciales à succursales multiples qui existent actuellement en France et qui ont établi dans la plupart des villes de France environ 20.000 succursales faisant actuellement un milliard d'affaires. Ce milliard d'affaires, c'est ce qui nous échappe, c'est ce qui n'est pas aujourd'hui dans nos chiffres d'affaires, parce que nous n'avons pas suivi les méthodes commerciales modernes et parce que l'évolution du mouvement coopératif en France a été tardive. Elle a été tardive pour des causes diverses ; d'abord, en raison des divergences d'opinion concernant les méthodes coopératives à appliquer, puis ensuite à cette opposition systématique qui a malheureusement existé contre le mouvement coopératif, et grâce aussi au particularisme qu'on a essayé d'implanter dans chacune des régions coopératives: école de Saint-Claude d'une part, école de Nîmes d'autre part, sociétés dites communistes dans d'autres régions. Cette dispersion des forces coopératives a tout au plus servi à créer des sortes de petites communautés boutiquières où — pour quelque temps — les camarades animés des mêmes idées pouvaient se réunir, discuter et entretenir entre eux de bons rapports. Mais la coopération n'y a pas toujours trouvé son compte.

La charte coopérative, établie par notre Congrès de Tours, laissant aujourd'hui la liberté aux sociétés et aux individus, mais indiquant un programme économique à accomplir au profit de la masse des consommateurs, ne permet plus aujourd'hui la constitution de ces petites communautés d'hier et établit que définitivement il doit y avoir de fortes organisations coopératives en France.

Si l'on examine de plus près cette statistique des naissances et des décès de sociétés coopératives, à Paris, on verra qu'elle reflète les divisions profondes qui existent ou qui ont existé dans les milieux ouvriers ; dans chaque arrondissement de Paris, les chiffres suivent les fluctuations et les mouvements des luttes politiques et syndicales.

Dans le premier arrondissement, au cours de cette période, il est exactement disparu une société ; dans le II[e] 5, dans le III[e] une, dans le IV[e] 5, dans le V[e] 7, dans le VI[e] 2, dans le VII[e] 2, dans le VIII[e] aucune (et c'est compréhensible, car c'est le quartier

de l'aristocratie par excellence, les Champs-Elisées); dans le IXe 3, dans le Xe 7, dans le XIe 13, dans le XIIe 6, dans le XIIIe 8, dans le XIVe 13, dans le XVe 6, dans le XVIe 2, dans le XVIIe 4, dans le XVIIIe 27 sociétés disparues, dans le XIXe 5 et dans le XXe 8; ce qui fait un total de 125 sociétés disparues pour cette période dans Paris.

Il en est de même dans les communes des environs de Paris où les sociétés coopératives ont disparu en plus ou moins grand nombre, suivant l'importance des communes et en raison de l'importance de l'agglomération ouvrière. Je ne veux pas vous donner lecture des noms de ces sociétés, parce que cela serait fastidieux ; je me contenterai de les annexer à titre de documentation dans une brochure.

Hier le camarade Bernard Lavergne vous faisait quelques citations, mais il prenait des villes assez importantes comme agglomération ouvrière. Il est certain qu'au Creusot, qu'à Monteeau-les-Mines, qu'à Paris, le nombre des coopératives est trop important, puisque le chiffre d'affaires n'est pas en relation avec la population ni avec l'importance économique de ces villes. Mais si on prend les petites villes industrielles de France, c'est là où l'on est le plus frappé, alors qu'il y a peu de population, de voir le nombre des coopératives qui existent. Ainsi, dans les Ardennes, une petite ville, Braux, 3.384 habitants, possède trois sociétés coopératives : Deville, 1.086 habitants, trois sociétés coopératives ; Francheval, 966 habitants, trois sociétés coopératives. La plus forte de ces sociétés, dans cette dernière localité, fait 21.700 francs d'affaires et la plus petite en fait 3.700.

Examinant par département la situation locale personnelle de chacune des villes françaises, j'ai fait un travail qui montre que ce que je viens de vous indiquer pour les Ardennes se reproduit pour toutes les villes : Guise a trois sociétés coopératives; ainsi, dans cette ville où l'industrie est coopératisée en tant que production, alors que les consommateurs ne doivent pas avoir de divergence en face de l'adversaire, il y a trois sociétés ! C'est certainement deux de trop.

Hirson, trois sociétés coopëratives; Saint-Mihiel, trois sociétés; Saint-Quentin, trois sociétés; dans l'Aveyron, Milhau, une ville ouvrière par excellence, une ville où il n'y a qu'un genre d'industrie, la peausserie, il y a trois coopératives, alors que les ouvriers sont d'accord sur le terrain syndical contre le patronat oppresseur. A Belfort, six sociétés coopératives pour 30.000 habitants ! Dans les Bouches-du-Rhône c'est la même chose. A Caen, quatre sociétés coopératives, et il y a encore d'autres villes où les sociétés coopé-

ratives sont dans des proportions encore plus importantes. Bourges a six sociétés coopératives pour 3.686 sociétaires; la plus forte société fait 471.000 francs d'affaires et la plus faible en fait 9.000

Sans prolonger outre mesure cette énumération statistique, laissez-moi vous citer encore quelques chiffres pour les villes les plus importantes : Bordeaux, huit sociétés coopératives; Saint-Etienne, sept sociétés; Nantes, sept sociétés; Saint-Nazaire, cinq sociétés; Angers, quatre sociétés coopératives, et à Angers il y a tellement peu de divergence entre les coopérateurs, qu'ils ont constitué un groupement d'achats local pour les quatre sociétés coopératives. On se demande pourquoi, dès lors qu'ils se sont mis d'accord sur ce point, ils ne réalisent pas administrativement la fusion ? A Lorient, six sociétés coopératives groupent 2.484 sociétaires: la plus forte des sociétés, la « Famille lorientaise », fait 175.000 francs d'affaires, et la plus faible, l' « Espérance », 16.000; au total pour la ville 524.000 francs d'affaires pour une population de 49.000 habitants. Voilà une ville où la fusion s'impose, et je sais que nos camarades de Lorient ont mis cette question à l'ordre du jour et qu'ils sont à la veille de réaliser cette fusion coopérative qui ne pourra que renforcer l'action de notre mouvement.

Dans le Nord, cette multiplicité de sociétés est plus marquée encore: nous avons là des villes qui ont jusqu'à vingt-six sociétés coopératives, comme Roubaix; Tourcoing, dix-sept sociétés coopératives; Lille, seize sociétés. Dans le Pas-de-Calais, à Auchel, un petit centre de mineurs, il y a 596 sociétaires dans cinq sociétés ! A Lens, six sociétés coopératives; à Liévin, quatre sociétés; à Loos-en-Gozelle, 389 sociétaires, quatre sociétés ! Même situation à Lyon, il y a quarante-neuf sociétés coopératives, mais avec seulement 19.000 sociétaires pour l'ensemble de ces sociétés. La plus importante fait 495.000 francs d'affaires et la plus faible en fait pour 18.000 francs. Au Creusot, ville complètement ouvrière, il y a trente et une sociétés coopératives; à Montceau-les-Mines, quatorze sociétés; à Montchanin, onze sociétés; et remarquez que ces petites villes sont à proximité du Creusot, à 8 ou 9 kilomètres, et quand on songe que des sociétés anglaises arrivent à livrer leur production journalière, comme le pain, à 40 ou 50 kilomètres à la ronde, vous serez surpris que, pour des denrées comme l'épicerie, il y ait des trente et quarante sociétés dans un périmètre de 8 à 10 kilomètres, et cela dans bon nombre d'agglomérations ouvrières.

A Paris, il y a actuellement cinquante-deux sociétés coopératives

groupant 57.613 sociétaires et faisant 21.142.000 francs d'affaires; la société la plus importante est une société fermée, c'est l'Association des Employés civils de l'Etat, qui fait 8.500.000 francs d'affaires, et la plus faible des sociétés qui est l'Association générale de Consommation, 5.068.

Au Havre, quatre sociétés; à Sotteville, trois sociétés, dont une vient d'être absorbée et l'autre provient d'une scission.

Vous voyez que lorsqu'on recherche les causes profondes qui ont amené la disparition des sociétés coopératives dans notre pays, on est obligé de dire que si le mouvement coopératif est aussi faible, c'est parce qu'il y a trop de sociétés coopératives et que l'administration par rapport à ce nombre de coopératives est véritablement une chose presque impossible. En effet, prenons Paris où l'on trouve 52 sociétés coopératives; il y a au minimum dans nos sociétés 10 contrôleurs et 10 administrateurs. Cela représente pour la gestion administrative de ces 52 sociétés de la région parisienne 1.040 administrateurs et contrôleurs. Croyez-vous qu'on puisse, avec le renouvellement qui se pratique dans nos sociétés coopératives tous les six mois par tiers des administrateurs, avoir d'une façon permanente près de 1.800 administrateurs en moyenne pour gérer ces sociétés coopératives ? Nous ne pouvons pas trouver les capacités nécessaires en aussi grand nombre, bien que nous ne soyons pas inférieurs aux capitalistes; mais je suis convaincu que si les économats et les familistères étaient dans l'obligation d'être administrés par des milliers d'administrateurs, leurs résultats seraient semblables à ceux de la coopération française.

C'est donc également dans la réforme administrative qu'il faut chercher le remède, car il n'y a pas de fusion possible, il n'y a pas d'entente possible entre les diverses sociétés s'il n'y a pas de réformes au sein des sociétés coopératives; il faut tracer et indiquer le rôle des commissions statutaires, indiquer quels sont les droits, quelle est la forme de gestion que doivent pratiquer leurs différentes commissions de gestion et de propagande, indiquer à la commission de contrôle quel est exactement le cadre de ses attributions et ne pas faire de l'administration en superposant les différentes commissions pour entraver et gêner la marche des sociétés coopératives.

Il existe également dans nos sociétés coopératives un autre inconvénient : ce sont ces assemblées générales populaires qui comprennent la masse des sociétaires et dans lesquelles on vient discuter, pêle-mêle avec les intérêts généraux de la société, des questions pénibles, délicates et difficiles, questions qui sont généralement incomprises de la masse des coopérateurs, qu'on soulève

pour le moindre incident, pour la moindre vétille, pour des querelles personnelles, pour des rivalités intestines entre les administrateurs, entre des commissions, entre des sociétaires, et qui donnent lieu à des exagérations de faits dangereusement présentées à la masse des coopérateurs. De telles discussions ne peuvent que causer un préjudice, non seulement commercial, mais moral, aux sociétés qui les voient se produire, quand elles ne sont pas la cause tôt ou tard de leur disparition.

C'est donc également une transformation des assemblées générales qu'il faut pratiquer. Quand on voit, dans un milieu éduqué et préparé, des délégués à une assemblée pourtant du second degré soulever néanmoins des questions de détail et fournir des renseignements plus ou moins exacts, on a une idée de ce que peut être l'assemblée générale populaire. D'autre part, il faut bien le dire, ce n'est nullement de la démocratie que de s'adresser à la masse parfois ignorante pour la gestion des choses où il y a des responsabilités. La démocratie exige que tout le monde, à la base, soit renseigné et puisse participer à la discussion; mais il est nécessaire, pour assurer la sécurité et la bonne marche d'une entreprise, qu'il y ait des délégations, des congrès, et laissez-moi vous dire que dans les grandes sociétés cela commence à être un privilège que d'assister à l'assemblée générale. Croyez-vous qu'à l'assemblée générale de la « Bellevilloise » les 9.500 coopérateurs puissent tous y assister ? C'est impossible. Il n'y a donc que les coopérateurs qui peuvent trouver place dans la salle qui assistent à l'assemblée générale, et ce ne sont donc que des favorisés auprès de ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de participer à l'assemblée, et malgré cela, cette assemblée est sujette à toutes les variations des assemblées générales populaires; nous avons vu dernièrement que, sans l'énergie de certains coopérateurs, une société des plus importantes aurait connu les avatars des grandes sociétés qui ont disparu dans ces derniers temps. La raison en est que les mouvements de masse populaire ne sont pas toujours raisonnables et réfléchis.

Et alors, quelle pratique faut-il adopter ? Il faut faire des assemblées de succursales discutant les statuts, les rapports des commissions de contrôle et des conseils d'administration et déléguant leurs pouvoirs à une assemblée générale supérieure qui, elle, analyse et discute avec le mandat de ses commettants. C'est là la seule méthode possible pour assurer la bonne marche et l'existence de nos sociétés coopératives. Croyez-vous que s'il n'y avait pas eu les assemblées générales de la « Moissonneuse », si pénibles et si dures, auxquelles j'ai assisté pour essayer de relever cette société, de même que celles de l' « Alliance » de Levallois-Perret, où il n'y

avait que luttes et violences, croyez-vous que s'il n'y avait pas eu de telles assemblées, ces sociétés auraient disparu ? En effet, celui qui n'était qu'un consommateur et qui sortait de ces assemblées était écœuré et donnait le lendemain sa démission. Il se disait : « Je suis dans un milieu où rien n'est transformé de la vie et des mœurs capitalistes; à quoi sert d'apporter là mon effort alors que ces gens se traitent d'une pareille façon ? »

Quand l'on croit que les sociétés coopératives les plus fortes sont à l'abri de la disparition, je réponds : non; elles sont souvent sujettes à plus d'hostilité et d'attaques que les petites sociétés coopératives, et c'est tellement vrai que quand les sociétés qui possèdent des fonds de réserve, des capitaux dans leur caisse se figurent être à l'abri de la disparition, je leur dis qu'elles ne le sont pas plus que les petites sociétés qui font 30 ou 40.000 francs d'affaires. C'est qu'en effet les sociétés importantes ne disparaissent pas avec un chiffre ridicule d'affaires; elles disparaissent avec un chiffre de un ou deux millions d'affaires. Pourquoi ? Parce qu'on ne trouve plus d'administrateurs ni de contrôleurs, parce que personne ne veut plus prendre la responsabilité de la gestion d'une entreprise aussi forte, et voilà comment la « Moissonneuse » est morte tout en faisant 5 millions et demi d'affaires, tout en ayant remboursé tous ses actionnaires, tous ses créanciers et en ayant permis pendant cinq ans au liquidateur de vivre grassement à réaliser son actif ! (*Applaudissements.*)

Les mêmes causes existent pour l' « Alliance » de Levallois-Perret, et il en sera de même également pour d'autres sociétés coopératives dont je vois chaque année le chiffre d'affaires baisser de deux à trois cent mille francs. Or, quand le chiffre d'affaires baisse sans discontinuer dans une société qui a pu être florissante, il arrive un moment où la gestion devient presque impossible, parce qu'on est obligé de s'amputer d'une partie de la coopérative en supprimant les succursales considérées comme gênantes, et qu'alors le monceau de pierres du siège social qu'on a édifié, supportant toutes les conséquences d'une vente restreinte et secoué par les désaccords intérieurs qui ne tardent pas à se produire, fait s'effondrer comme un château de cartes la propriété sociale édifiée au prix de tant de sacrifices et de dévouement.

C'est pour cela que je dis que lorsque les coopératives, dans un sentiment d'égoïsme, se croient à l'abri de la disparition, elles ne le sont pas plus que les petites sociétés. Il n'aurait pas fallu à la « Bellevilloise » trois ou quatre assemblées générales de plus comme celles qui ont eu lieu pendant deux ans pour faire naître le découragement parmi les camarades, et alors cette société lancée dans

l'aventure, sans aucune compréhension des responsabilités, aurait vu disparaître et s'annihiler les résultats de dix années d'effort.

Les raisons et les causes de ce malaise, ce sont les assemblées générales mal comprises, les délimitations des fonctions administratives de contrôle et de gestion mal établies. Si les officines anonymes capitalistes étaient administrées de la même façon, il y a longtemps qu'elles n'existeraient plus, et que nous aurions triomphé économiquement. Mais tel n'est pas le cas : elles ont des formes de gérance responsable que nous devons pratiquer. La gérance responsable a semblé à quelques-uns de nos camarades comme une atteinte aux droits du travail. Mais je ne sache pas que les trésoriers des syndicats, des groupes et des coopératives ne doivent pas rendre en espèces l'argent qu'ils ont reçu des sociétaires ou qui provient de la vente des marchandises. N'en est-il pas de même des marchandises confiées pour la vente et qui représentent de l'argent pour les coopérateurs ? N'en est-il pas de même, en un mot, de l'avoir de la société ? Et quand on établit d'un commun accord dans des contrats le pourcentage du coulage et des relations entre la vente et l'achat, il doit y avoir des responsabilités solidaires pour tous ceux qui travaillent dans le même service. A cet égard il est certain que les camarades de l'« Egalitaire » ont rendu un grand service à la coopération en établissant le travail en commandite dans les grandes succursales. La commandite s'imposait ici, pour créer une vraie responsabilité, car il ne peut être question de gérance familiale, comme dans les petites coopératives, dans une société où 15 ou 20 employés travaillent sous la direction d'un chef et dans un même service.

Des camarades soupçonneux ont vu dans cette idée de la gérance responsable une nouveauté imaginée par les évolutionnistes, par ceux qui, disent-ils, nous ont déjà menés à la suppression de ces soi-disant principes socialistes pratiqués avant l'unité. Pour calmer ces suspicions, il suffit de regarder parmi nous : voici la coopérative de Saint-Claude qui est le fleuron de notre mouvement, mais elle a toujours pratiqué le principe de la responsabilité de la gestion dans les succursales ! Les gérants sont débités des marchandises qu'ils reçoivent aux prix de vente et jamais ils n'ont d'ennuis ni de difficultés. Ce qui est un ennui, c'est de changer notre méthode anarchique; mais ce qui est un progrès c'est de pratiquer la vente telle qu'elle doit se faire et telle qu'elle se pratique à l'Union d'Amiens, à la Coopérative de Saint-Claude, et bon nombre de sociétés ont agi de la sorte, ce qui n'a rien à faire ni avec le socialisme, ni avec le syndicatisme, ni avec l'atteinte aux droits des camarades employés. C'est tout simplement une

question d'ordre et de méthode, et bon nombre de coopératives qui pratiquent ce système s'en trouvent bien. A la « Bellevilloise » on a fait un inventaire et l'on a constaté, pour six mois, pour un chiffre de vente de 380.000 francs, on a constaté 12.000 francs de coulage, soit 2,05 p. 100, dans un service d'épicerie. C'est un chiffre excessif et intolérable, et il est nécessaire de voir d'où il provient, car il doit avoir des raisons cachées qu'il s'agit de découvrir.

C'est donc une question de garantie et de sécurité, aussi bien pour notre mouvement que pour les droits et les revendications du personnel; c'est également une réforme administrative qui permettra de laisser à ce personnel plus d'initiative, plus de liberté dans ses fonctions et de ne pas l'abaisser par un contrôle continuel qui est le plus souvent inefficace. Croyez-vous que les actionnaires du « Printemps » ou du « Bon Marché », que leurs commissions de contrôle ou les administrateurs viennent d'une façon constante se promener dans les magasins et donner des ordres aux employés? Non, ils ont des chefs de service responsables, ils ont un directeur technique responsable à qui on pose des questions sur la gestion de telle ou telle entreprise. C'est ainsi que nous devons faire, c'est cela qui est la véritable démocratie et c'est cela qui formera les chefs d'industrie que nous réclamons et que nous ne sommes pas encore susceptibles de pouvoir former, parce que nous ne voulons pas adopter les méthodes capitalistes. Il faut prendre les propres armes de nos adversaires et nous en servir au profit de la collectivité. (*Applaudissements.*)

On me dira : mais les sociétés coopératives fusionnées seront certainement très difficiles à faire fonctionner. Erreur : il suffit d'examiner les sociétés coopératives importantes pour voir qu'il n'est pas plus difficile d'administrer une société qui fait 10 millions d'affaires qu'une société qui en fait 5. Il suffit uniquement de prendre une forme administrative normale et régulière; il suffit d'avoir un personnel nettement établi et respecté et de ne pas laisser naître ces obscurs tiraillements, ces mesquines ambitions, ces bas appétits qui existent dans bon nombre de sociétés; il ne faut pas, aussitôt qu'un camarade a été dévoué pour une fonction, l'empêcher d'accomplir sa mission en dénigrant son action ou en lui suscitant des difficultés.

C'est contre cela qu'il faut nous élever; il faut apporter une certaine élévation d'esprit au service de la cause coopérative; il faut la mettre à l'abri des basses ambitions de ceux qui ne cherchent à l'attaquer que pour en profiter et susciter au contraire les ambitions justifiées par la valeur et la capacité personnelles.

Les coopératives étrangères ont su le comprendre, aussi voyons-

nous leur développement s'accomplir d'une façon normale et régulière et leur chiffre d'affaires augmenter par centaines de millions, et c'est cela que nous voudrions voir dans notre pays. Or, je suis convaincu que si nous pratiquions le système de la plus grande société, cela amènerait le système de la plus forte consommation du coopérateur. Pourquoi? C'est qu'il aurait la possibilité dans les grandes sociétés de trouver ce qu'on ne trouve pas dans les petites, comme marchandises, par la multiplicité des rayons existants dans les grandes sociétés ; et j'ajoute que dans les grandes sociétés le capital est plus élevé que dans les petites, le taux étant également pour l'action de 100 francs au lieu de 25 existant généralement dans les petites sociétés.

On nous répète sans cesse : « Pour créer une société coopérative il suffit d'être sept personnes, de verser 25 francs, de faire une déclaration devant notaire, et vous avez le droit d'ouvrir boutique. » Eh bien, je trouve que la loi a trop facilité la création des sociétés en indiquant la faiblesse de ce capital. Il ne devrait pas se constituer de société coopérative avec des actions de moins de 100 fr., et aucune coopérative ne devrait ouvrir boutique avant d'avoir les fonds de roulement nécessaire pour le premier établissement et le paiement des premières marchandises. Si de grandes sociétés coopératives ont pu se former et continuer à vivre, c'est avec d'autres méthodes ! En effet, la Bellevilloise, l'Egalitaire, la Revendication de Puteaux, toutes les vieilles sociétés françaises, n'avaient pas de frais généraux pour commencer ; elles répartissaient entre leurs membres les marchandises, et sans rétribution, accumulant les profits, constituaient ainsi petit à petit un capital, et ce n'est qu'au bout de quelques années que la Bellevilloise a eu des employés, c'est-à-dire le jour où elle a eu suffisamment de réserves, ce qui lui a permis d'ouvrir boutique et de payer ses marchandises comptant. Mais aujourd'hui fréquemment on fonde des sociétés coopératives avec un capital ridicule parfois: pas plus de 275 francs ! Comment voulez-vous que ces sociétés résistent, n'ayant aucune garantie susceptible d'accroître la clientèle et n'offrant, par conséquent, aucune sécurité aux actionnaires eux-mêmes et aux fournisseurs méfiants de l'œuvre coopérative ?

Il faut le dire hautement, ce sont ces méthodes mauvaises qui ont mis la coopération française dans l'état où nous la voyons. A l'étranger, le nombre des coopératives diminue alors que le chiffre d'affaires augmente. En Angleterre, en 1900, il y avait 1.464 sociétés groupant 1.709.371 coopérateurs et faisant un chiffre d'affaires de 1.251.339 francs, soit une moyenne de 854.740 francs par société coopérative. Le nombre des employés était de 10.830. Je ne veux

pas vous donner par année les progrès de toutes ces sociétés, me réservant de publier un travail spécial sur cette question. Qu'il me suffise de vous dire qu'en 1911 le nombre des sociétés n'était plus que de 1.407, c'est-à-dire inférieur de 57 sur le chiffre de 1900; mais le chiffre des coopérateurs était de 2.640.000, ce qui fait 950.000 coopérateurs de plus qu'en 1900, et le chiffre d'affaires était de 1.870.061.000 de francs, soit 620 millions de plus au bout de onze années. La moyenne par coopérative, qui était de 854.740 francs en 1900, est montée à 1.329.000 francs; le nombre d'employés est monté à 67.115, au lieu de 40.830 en 1900. Et si nous considérons la statistique de cette année, nous voyons qu'au lieu d'y avoir 1.407 sociétés en 1901 il n'y en a plus que 1.399, que le chiffre d'affaires a été de 1.971.402 francs, soit 101 millions d'augmentation sur l'année précédente ; que le chiffre des coopérateurs est de 2.750.733, soit 110.700 de plus que l'année précédente, et que la moyenne du chiffre d'affaires est de 1.409.000 francs par société, soit 80.000 francs de plus par coopérative sur l'année précédente.

Voilà les chiffres les plus éloquents que l'on puisse fournir sur les résultats dans un pays qui tend à voir diminuer le nombre de ses sociétés, qui tous les ans voit 100.000 coopérateurs de plus, un chiffre d'affaires de 100 à 150 millions en plus et une moyenne de deux à trois mille employés en plus venant travailler dans les coopératives.

Mais si nous examinons comment cela peut se produire, nous voyons qu'il y a en Angleterre des sociétés coopératives qui ont un nombre très important de membres. La société la plus forte de l'Angleterre, à Edimbourg, comprend 42.566 coopérateurs pour une population de 355.000 habitants. Quant au capital de cette société, ah ! il n'est pas dans la proportion de ce que j'indiquais tout à l'heure pour les coopératives de France; il est de 17.402.000 francs; il y a 90 succursales; le chiffre d'affaires est de 42.000 millions et les bénéfices sont de 10 millions; le nombre d'employés est de 2.549. D'autres sociétés comme Leeds, Burnsley, Bolton, Plymouth, etc., sont dans les sociétés les plus importantes de l'Angleterre. Dix sociétés groupent 340.959 coopérateurs; elles disposent de 128.248.289 de francs de capitaux. Elles distribuent 38.800.150 de francs et occupent 13.369 employés; elles font 239.017.767 de francs d'affaires.

Les dix sociétés du monde les plus importantes font exactement le même chiffre d'affaires que les 3.094 sociétés de France. Si dix sociétés coopératives font le même chiffre d'affaires que les 3.094 sociétés françaises qui ont besoin de plus de 60.000 admi-

nistrateurs et contrôleurs, en prenant le chiffre de 10 administrateurs et 10 contrôleurs par société ce qui est au-dessous de la moyenne sans tenir compte du changement semestriel pratiqué par tiers généralement, alors que les dix sociétés n'ont guère que 200 administrateurs ou contrôleurs. Vous comprenez les raisons pour lesquelles je dis qu'il est plus facile d'administrer une forte société coopérative qu'une faible, parce que les satisfactions qu'on éprouve sont beaucoup plus grandes là où il y a la sécurité ; il est certain que l'on trouverait dans ces 60.000 personnes au choix, en pratiquant la sélection, des hommes aussi capables que ceux des coopératives étrangères. Pour 500 ou 600 sociétés coopératives en France, point ne serait nécessaire d'un aussi grand nombre d'administrateurs et contrôleurs, un millier au plus suffirait, sans tenir compte de la gestion technique, bien entendu. (*Applaudissements.*)

Prenons maintenant le nombre des employés occupés dans les différentes sociétés coopératives anglaises, nous constatons qu'il y a 70.772 employés occupés à la distribution : 28.580 à la Wholesale anglaise, 2.430 à la Wholesale écossaise et qui font un total, avec la Supply Association, de 77.905.

En additionnant les employés occupés à la distribution et à la production, déduction faite des sociétés de production, il y a exactement 125.000 personnes employées en 1912 dans les coopératives, au lieu de 119.000 l'année précédente, ce qui fait en une année 6.997 employés de plus, à peu près ce que nous avons, nous, au bout de quarante ans d'exercice de coopération en France.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour vous montrer que, dans tous les pays, les mêmes principes sont adoptés. Les dix coopératives les plus fortes du monde, qui comprennent en dehors de l'Angleterre Breslau, Leipzig et Bâle, comprennent 425.698 membres, ont un capital de 106 millions ; chiffre d'affaires 252 millions ; bénéfices 39 millions; employés 12.527. L'augmentation est de 11.000 membres sur l'année précédente, de 5 millions pour le capital, de 16 millions pour le chiffre d'affaires, de 1 million pour les bénéfices et de 905 employés.

Si nous considérons l'Allemagne, c'est la même chose. L'Allemagne a une progression constante et voit également le nombre de ses coopératives diminuer pour celles qui adhèrent à la Central Verband. En 1901, il y avait 638 sociétés; en 1910, 1.149 et en 1912, 1.445. Le chiffre des coopérateurs, qui était en 1901 de 630.785 est monté à 1.764.000 en 1912, soit une augmentation de 1.100.000 coopérateurs en dix ans. Le chiffre d'affaires, qui était en 1901 de 194 millions, est actuellement de 624 millions. La

moyenne du chiffre d'affaires par coopérative, qui était de 305.000 francs, est actuellement de 432.000 francs. Les sociétés les plus importantes de l'Allemagne sont : les coopératives de Breslau, Cologne, Leipzig, Dresde, Stuttgart, Hambourg et Berlin. Dix sociétés groupent 414.760 membres, possèdent 650 succursales, disposent d'un capital de 11.456.929 francs, font 150.459.513 francs d'affaires, et produisent 9.713.584 francs de trop-perçu ; elles occupent 5.226 employés.

Quand, dans nos sociétés les plus importantes, nous voyons une augmentation de deux ou trois cent mille francs, nous disons : nous avons de bons résultats, cela marche bien. Là, c'est par dizaines de millions et par milliers de membres que se produisent les augmentations. Pourquoi ? C'est que les méthodes sont différentes.

Voyons maintenant la Suisse. C'est un petit pays qui comprend un très petit nombre de sociétés coopératives. Il y avait en Suisse, en 1901, 125 sociétés groupant 96.482 coopérateurs, faisant un chiffre d'affaires de 35.691.681 de francs, occupant 1.199 employés; la moyenne de consommation par adhérent est de 370 francs et la moyenne par société 285.534, en 1912. Il existe 327 sociétés, 225.298 coopérateurs faisant 109.309.205 de francs; le nombre d'employés atteint 4.500; la moyenne par coopérateur, 485 francs; par société, 334.279 francs.

Si on examine la situation personnelle de ces sociétés, on voit que dans certaines branches elles ont complètement coopératisé certains articles. C'est ainsi qu'à Bâle il est impossible aux commerçants capitalistes, les plus puissants soient-ils, d'aborder la vente du lait, parce qu'elle est monopolisée par la coopérative, qui l'offre à l'ensemble des habitants et qui a établi une immense laiterie, d'où elle livre le lait dans tous les faubourgs de Bâle. Si bien qu'aujourd'hui, avec cette installation qui a coûté des millions et dans laquelle des voies ferrées apportent le lait de chez les paysans des régions avoisinantes il n'y a plus de place pour les laiteries Maggi, et quand ils ont besoin de Maggi, savez-vous ce qu'ils font ? Ils en font un directeur de leurs services. Les Maggi apportent leurs capacités au service de la classe ouvrière et sont rétribués par elle. Voilà pour les sociétés Maggi; impossibilité pour elles de vendre le lait, et le frère de Maggi était employé de la coopérative comme directeur technique d'un moulin coopératif appartenant au M. D. G., moulin le plus important de la Suisse! Pourquoi? C'est que nos camarades suisses ne s'effarouchent pas des capacités commerciales ni de l'origine de ceux qui sont appelés à servir la cause du mouvement coopératif. Ce qu'il faut, c'est la suprématie de la

coopération dans la direction de celle-ci; mais quand aux directeurs techniques, c'est pour leurs capacités que nous devons les prendre, et non pas pour leurs idées personnelles. Pourquoi chicaner sur les opinions, en effet, de ceux qui sont appelés à servir la cause de notre mouvement par leurs capacités techniques ?

C'est en Suisse encore que nous rencontrons une admirable réalisation de l'effort coopératif, je veux parler de la coopérative de Zurich, dont nos coopératives françaises vont être invitées bientôt à saluer l'inauguration par la présence de leurs délégués. Nous sommes satisfaits quand nous voyons nos Maisons du Peuple en France ! Mais je voudrais que le plus grand nombre de délégués possible voient le siège social de la coopérative de Zurich ! Nos camarades suisses ont fait merveilleusement les choses : ce n'est pas dans un faubourg, dans une ruelle, mais dans la Bahnofstrasse. c'est-à-dire la rue la plus riche et la plus élégante de Zurich, qu'ils ont élevé la plus belle maison de cette avenue. Là, ils ont eu l'idée de faire le magasin le plus spacieux de la ville, et toutes les marchandises y seront offertes à toute la population qui, sans distinction de classe, sera certainement fière d'un aussi beau magasin ! Ils ont fait des études spéciales pour avoir dans leur magasin la meilleure installation ; ils ont embauché des techniciens pour tous leurs services. Mais, comme leur immeuble est trop grand pour le début, il fallait, pour établir l'équilibre de leur budget, trouver 200.000 francs de location ; ils ont trouvé ces 200.000 francs, et les baux de trois ans qui ont été passés pour ces 200.000 francs seront repris au fur et à mesure que la coopérative se développera.

En présence de résultats pareils, devons-nous continuer à nous estimer satisfaits des entreprises que nous faisons ? Ne croyez-vous pas que pour une population ouvrière comme la nôtre il y aurait la possibilité d'avoir une Samaritaine coopérative où viendraient et afflueraient tous ces coopérateurs qui vont chercher la plupart du temps dans de petites coopératives des vêtements et des chaussures présentés dans des caisses de macaroni ou relégués dans des rayons mal rabotés et dans le fond de magasins obscurs. On a souvent dit l'influence néfaste que cette absence d'une bonne installation exerce sur la vente ; bien présentée, la marchandise est plus attrayante, plus attirante, et pour cela il suffit de changer les lieux infects dans lesquels jusqu'à ce jour la coopération s'est confinée, pour la mettre au soleil afin de la transformer pour un plus grand développement. (*Applaudissements.*)

Chaque fois qu'on a pu accomplir cette transformation, la cause du mouvement coopératif en a profité. A la Bellevilloise, nous avions précédemment cette théorie et cette préoccupation d'avoir

le loyer le moins cher possible, de discuter 100 ou 200 francs sur le bail, disant: « Oh! le loyer nous coulera: il vaut mieux se mettre dans une impasse, dans de petites voies non passagères où les loyers ne sont pas chers ». Eh bien, on s'est aperçu de la valeur de cette théorie, et le jour où nous avons ouvert des magasins rue des Pyrénées et rue d'Avron, payant sept ou huit mille francs de loyer, le chiffre des ventes, pour une première année, a été de 500.000 francs dans les succursales ainsi ouvertes. Ce chiffre aurait été impossible, si le magasin avait été installé dans une voie non passagère. C'est ce manque de confiance en nous-même et de hardiesse qui fait que la coopération française est si en retard.

Pour la France, en effet, les chiffres sont moins éloquents que ceux que je vous ai indiqués! Si nous prenons les dix sociétés les plus importantes: l'Union de Limoges, la Bellevilloise, l'Egalitaire, etc., au lieu du chiffre de 89.000 coopérateurs comme en Suisse, pour 5 sociétés, 414.740 comme en Allemagne, de 436.799 comme en Angleterre, pour les dix plus importantes sociétés, nous avons, nous, 52.000 membres. Le capital, qui chez nous est de 3.125.000 francs, est chez eux de 120 millions ; le chiffre d'affaires chez eux est de 223 millions; il est chez nous de 23.769.442; le nombre d'employés, qui est chez eux de 13.000, est chez nous de 948.

Vous voyez par cela même que le mouvement coopératif ne se développe pas dans la proportion où nous voudrions le voir se développer. L'idée de fusion et de concentration des forces coopératives ne s'est pas encore manifestée suffisamment, et il faut, maintenant que je vous ai démontré que la fusion était absolument utile et nécessaire, que les grandes sociétés coopératives également n'étaient pas plus à l'abri de la disparition que les petites, que je vous démontre que la gestion des grandes sociétés n'est pas plus difficile que celle des petites et qu'il faut faire la réforme administrative si nous voulons voir la fusion produire un effet efficace; il faut faire ce que l'Union d'Amiens a déjà réalisé, c'est-à-dire absorber les petites coopératives des environs, prendre celles qui existent déjà, faire de la propagande dans les milieux ouvriers et établir des succursales pour voir le chiffre d'affaires se développer, non plus seulement par villes, mais par régions. L'idéal serait d'établir la coopérative départementale ou régionale. N'est-ce pas là la méthode des sociétés à succursales multiples ? Elles ne s'établissent pas uniquement dans une ville ; elles étendent leur champ d'action, qui va de Reims à Nancy, et même jusqu'à Bourges et, ayant des intérêts un peu partout, elles ont des régions où nous au-

rons beaucoup de mal aujourd'hui à coopératiser. Mais leur méthode commerciale n'est plus à discuter comme elle l'est par les gérants attachés à nos sociétés; les marchandises ne sont jamais mauvaises pour les gérants des sociétés à succursales multiples; ils n'ont pas à réclamer et ils n'ont qu'à vendre ce qu'on leur a donné. C'est la formule des sociétés à succursales multiples.

Tandis que chez nous nous avons du mal à faire prendre tel ou tel produit, soit par l'employé, soit par le coopérateur mal informé, victime de ses préjugés, on discute les marchandises du Magasin de Gros, parce que cela gêne certains intérêts, et que cela entretient le particularisme conservateur.

Il faut donc *dépersonnaliser* le mouvement et, pour cela, il faut que la coopération soit elle-même, c'est-à-dire qu'elle s'étende le plus largement possible.

Comment devons-nous opérer? Pour Paris, il y a bien certainement plus de doigté et plus de tact à employer. Mais je connais l'opinion de nos camarades, je connais leur ardeur et leur amour du mouvement coopératif. Je suis sûr que lorsqu'il s'agira d'accomplir l'acte qui réglera la question ils réfléchiront notamment que c'est au profit du mouvement coopératif. Et déjà dans nos congrès coopératifs est-ce que nos camarades de la Bellevilloise et de l'Egalitaire ne se confondent pas, non seulement par leurs votes, mais par leurs idées, et même dans leurs relations ils sont toujours ensemble. Pourquoi alors ne formeraient-ils pas une seule société, puisqu'ils sont en parfaite communion d'idées et de relations si amicales ? Croyez-vous que les trois millions d'affaires de l'Egalitaire, joints aux six millions de la Bellevilloise, ne produiraient pas un grand effet moral et que cet acte n'aurait pas sa répercussion sur les autres sociétés ? (*Applaudissements.*) Je suis convaincu que la fusion de l'Egalitaire et de la Bellevilloise est désirée par nos camarades. Il faut que la propagande des coopérateurs de la région parisienne soit faite dans ce sens ; qu'ils agissent avec persévérance et non pas avec violence, qu'ils aillent trouver les conseils d'administration, qu'ils groupent un certain nombre de camarades parfaitement au courant de la question pour préparer les militants, et il est également nécessaire que les cercles coopératifs accomplissent leur mission, c'est-à-dire fassent de la propagande en faveur du mouvement coopératif et de cette fusion.

En effet, en dehors de cette question de la fusion des deux sociétés parisiennes, croyez-vous qu'on ne pourrait pas réduire le nombre des sociétés et éviter d'avoir tant de « rossignols » qui restent sur les rayons et qui finissent par constituer une perte

sèche. Ne pourrait-on pas, pour les petites sociétés de banlieue, créer un magasin central à Paris, en attendant la fusion générale, où leurs sociétaires viendraient (grâce aux moyens de communication qui se multiplient chaque jour) faire des achats qu'on porterait au compte de leur société respective venant se servir à ce magasin coopératif? Cela ne ferait pas une diminution du chiffre d'affaires, mais, au contraire, l'augmenterait. J'indique tout de suite que cette expérience a été faite à Glascow, où il y a un magasin de nouveautés qui, aujourd'hui, fait six millions d'affaires, uniquement pour la nouveauté, c'est-à-dire un chiffre plus important que celui fait par nos plus grosses sociétés. Je suis convaincu que l'argent porté à ces grosses maisons parisiennes de vente à crédit viendrait à la coopérative si nous avions un grand magasin coopératif. Si la région parisienne veut faire une seule société c'est un des moyens à employer. Il faudra avoir une commission que nous nommerions à cet effet, d'accord avec les sociétés. D'ailleurs, il y aura possibilité d'amalgamer autour de ce magasin coopératif et interfédéral les petites cellules coopératives qui accepteraient immédiatement la fusion, celles qui ont une situation prospère et qui n'en gêneraient nullement la marche. C'est ainsi que l'on aboutirait le plus sûrement dans cette entreprise. Les coopératives imbues de cette idée auraient au magasin général un délégué de leur conseil d'administration. En somme, on amalgamerait dans ce magasin coopératif toutes les petites coopératives individuellement, en attendant que la fusion générale puisse se faire entre les coopératives déjà unifiées entre elles, telles la Bellevilloise et l'Egalitaire. On peut poursuivre parallèlement ces deux besognes: d'abord l'union de la Bellevilloise et de l'Egalitaire, puis le Magasin central pour toutes les petites coopératives. Quel effet moral pour le recrutement ! Nous nous plaignons de manquer d'hommes! Je le crois, car on les prend partout, dans les syndicats, dans les groupes politiques, et alors il y a antagonisme. J'ai entendu dire dernièrement, par un camarade du Parti socialiste: « Ah! si le groupe de Belleville ne marche pas, ce n'est pas étonnant, car il y a la Bellevilloise, et alors il n'y a plus moyen de les avoir! »

On comprend, en effet, que pour faire fonctionner une coopérative comme la Bellevilloise il faut environ deux cents personnes, et quand elles sont absorbées par la coopérative, elles y restent attachées, souvent au détriment des syndicats et des groupes politiques. Mais, s'il n'y avait que 100 ou 150 personnes pour l'ensemble de l'administration de la coopération à Paris, au lieu de 1.500, dont l'activité est actuellement accaparée par les nombreuses sociétés coopératives, nous aurions 150 capacités et intelligences

qui serviraient la cause coopérative, et pour les autres il y aurait possibilité de militer et de lutter pour l'action générale.

La Fédération des Coopératives de la région parisienne m'a mandaté à ce Congrès pour exposer en son nom cette conception, que je lui ai déjà exposée à deux reprises, et c'est avec confiance que nous augurons du congrès l'acceptation de la fusion des sociétés dans une même ville et régionalement autant que possible. Votre unanimité aidera et précipitera cette réalisation (*Applaudissements.*)

Voilà, camarades, le projet dans son essence économique et pratique. Je considère qu'après cette démonstration, qu'après les chiffres que je vous ai indiqués, qu'après la méthode déjà pratiquée en province par l'Union régionale et dans la Seine, à l'Union des Consommateurs de la banlieue ouest, nous aurons dans quelques années moins de 1.500 sociétés, et peut-être moins encore, et vous verrez alors augmenter notre chiffre de coopérateurs, le chiffre d'affaires, les profits et les avantages moraux et matériels, dont profitera notre mouvement. Vous aurez ainsi montré que la classe ouvrière est capable de réaliser son programme économique, qui est la solution de la société collectiviste faite de méthode pratique, d'ordre, de bonté et de justice. (*Vifs applaudissements.*)

Revue des Livres

André Lebey, **Sur la Route Sociale** (1909-1911). Paris, Eugène Figuière, 1 vol. de 350 pages:

Charles de Mazade a donné quelque part cette définition du publiciste : « Qu'est-ce qu'un publiciste ? C'est un écrivain, particulièrement des temps nouveaux, un homme qui, sans être exclusivement un historien ou un philosophe, est souvent l'un et l'autre, qui mêle la philosophie, la littérature et l'histoire, rassemblant sous une forme saisissante et rapide tous les éléments des questions à mesure qu'elles se succèdent, condensant parfois en quelques pages la vie d'une époque ou la vie d'un homme, suivant, d'un esprit préparé par l'étude, les luttes de l'intelligence, les évolutions de la pensée aussi bien que les événements, mettant enfin un art invisible dans cette œuvre toujours nouvelle d'un enseignement substantiel et varié. » Quiconque connaît cette définition donnée par un juge compétent en la matière ne peut manquer de s'en souvenir en lisant les profonds, sincères et vivants articles recueillis dans ce livre: seul un historien, un philosophe et un politique, pouvait jeter sur la vie contemporaine ce regard perspicace, èn dégager les éléments et formuler avec cette précision le diagnostic et le pronostic des maux dont souffre la France d'aujourd'hui.

C'est l'historien qui retrouve et signale, dans les conditions actuelles de notre existence politique, une étrange réplique de celles qui préparèrent et amenèrent la faillite de la République de 1848: c'est l'historien aussi qui désigne, avec une discrétion plus impressionnante que les plus fougueux réquisitoires, les hommes et les institutions tout prêts pour n'importe quelle Restauration; c'est l'historien encore qui, après avoir scruté le passé de ce pays et après avoir démêlé les traits essentiels de la tradition politique et juridique de la France, dénonce avec une force calme les tendances et les aspirations contraires à cette tradition essentielle. La France, pour André Lebey, ce n'est point seulement certes, mais c'est tout de même un peu la France de 1848 et celle de 1789; c'est aussi la

France du mouvement communal, la France d'Etienne Marcel, la France des légistes, la France monarchique même, si profondément attachée à l'idée de loi et au régime laïc, et qui, sincèrement et intimement religieuse, ne tolérait pourtant pas et était même moins disposée que beaucoup de nos contemporains à admettre les entreprises théocratiques. Aussi attaché que le plus fervent des traditionnalistes à sauvegarder l'originalité de l'âme nationale, l'auteur de ce livre a, plus d'une fois, interrogé ses morts et reçu d'eux, avec respect et reconnaissance, une grande leçon de liberté, d'égalité et de fraternité.

La philosophie qui se dégage de ces pages est une philosophie tournée vers l'action et qui ne comporte de rêve que ce qu'il en faut pour soutenir et ennoblir l'action. C'est un optimisme dont la substance est faite de pessimisme; un optimisme qui ne veut ignorer ni cacher les tristesses du présent, les iniquités du passé, leur survivance et leur nécessité historique, les défaillances enfin des âmes les plus pures; un optimisme qui, des motifs mêmes de doute, de défaillance et de désespoir, se fait, par une sorte de généreuse transfiguration, des motifs d'espérance, des raisons d'agir et comme une impérieuse sollicitation aux âpres luttes pour le vrai, le bien et le beau. La haute sagesse dont ce livre est plein ne parle nulle part un plus ferme et plus éloquent langage que dans la belle dédicace *A un jeune homme :* « Ami, ne perds pas ton temps comme je l'ai fait. Abandonne les scrupules superflus et diverses subtilités; l'époque les domine. Ne t'attarde pas à ta propre chanson... Ne prends dans l'ironie que ce qui est nécessaire à ta défense. Déteste la tristesse, surtout artificielle... Sois citoyen, non sans orgueil : cet orgueil-là apprend l'humilité. Tu contribues à une époque où il est plus difficile d'agir que d'écrire... Le monde marche vers un de ses nouveaux aspects et ta plume reprendra sa raison d'être après le changement de décor... Je ne te tends pas une clef — il y en a une différente pour chacun — mais je t'indique, tant bien que mal, le moyen de forger la tienne... Ne demande jamais aux hommes de t'aimer et aime-les profondément, surtout s'ils te combattent; tu connaîtras, à certaines heures, quelque chose de mieux que la joie... Celui qui n'est capable ni de bonté ni d'indulgence avoue que la force n'est pas son lot. » Cette philosophie, dont on dirait volontiers qu'elle est stoïcienne si elle n'était si simple, si humaine et si spontanée, accepte et affirme la vie : l'ascétisme lui est tout à fait étranger, et les religions lui apparaissent mauvaises en ce qu'elles refusent à l'homme le droit de vivre la vie dans sa plénitude. Et pourtant on verra, dans les études sur le *Sentiment religieux*, dans la réponse à la *Croix*, et dans le dialogue *Satan et Jésus*, que cette

philosophie n'est pas sottement et platement antireligieuse, qu'elle sait reconnaître tout ce que l'humanité doit aux religions, tout ce qu'elles ont mis dans l'existence de discipline, d'équilibre et de grandeur, tout le vide que leur disparition met dans le cœur de l'homme, et qu'il s'agit pour la sagesse nouvelle, leur fille et leur héritière, de combler s'il se peut. L'auteur a trouvé dans la franc-maçonnerie, dont il signale volontiers les harmonies avec le socialisme, la vivante incarnation de sa philosophie laïque et humaine (*Socialisme et Franc-Maçonnerie*, pp. 303-37) : mais il n'éprouve nulle tentation d'obscurcir la pure figure du fondateur du christianisme et de diminuer l'immensité de son sacrifice : j'ignore si dans son ensemble l'organisation où il a trouvé la paix s'est haussée à ce large et profond libéralisme, mais je souhaite qu'avec lui elle sache apercevoir « sur le portail de la Cathédrale, à Rouen, le Charpentier qui, à gauche, porte dans ses bras, sur sa poitrine, une grande et large équerre » (p. 285). Quoi qu'il en soit, l'auteur de ce livre ne veut pas admettre que tout l'immense travail de l'humanité soit non avenu, que l'histoire n'ait aucun sens; il pense avec raison qu'on ne détruit que ce que l'on remplace, que l'avenir sera plein de tout ce que le passé contint d'éternel et de nécessaire, et que l'humanité n'oublierait qu'en se diminuant. C'est ce qui lui permet à la fois d'admirer l'idée religieuse, lorsqu'elle est vivante, et de proclamer que « son incompréhension destructive et provocatrice appelle l'esprit nouveau » (p. 59).

En politique comme en religion, c'est un esprit nouveau qui doit vivifier une vie collective devenue morne et languissante. André Lebey décrit *une campagne électorale* et livre des *impressions de candidat* dont on devinerait, si on ne le savait, qu'elles ont été vécues, au sens plein du mot : pourquoi faut-il que lorsqu'un observateur sincère et honnête se penche sur notre vie publique il rapporte cette vision désolée ? Pourquoi l'esprit civique a-t-il à peu près complètement disparu de ce peuple qui fut par excellence le peuple politique de l'Europe ? Après avoir constaté, l'auteur s'efforce d'expliquer : on trouvera, dans les études intitulées *Tradition*, *Les Elections*, *Un Nouveau bloc*, *La grève des cheminots*, l'indication de quelques-unes des causes qui ont exercé sur notre existence politique une action néfaste, et aussi l'indication des remèdes possibles, des éléments sains et des notions salutaires en lesquels il est permis de mettre quelque espoir. C'est dans le socialisme que Lebey trouve avant tout le garant de l'avenir national et de l'avenir humain : c'est à l'action socialiste, menée dans l'ordre et la légalité, afin d'éviter tout recul et tout gaspillage sanglant des forces vives de l'humanité, qu'il convie la jeunesse intelligente

et généreuse de notre temps : il s'efforce, à toutes les pages de son livre, de faire sentir la nécessité et la beauté de cette action : en le lisant, ceux qui ne sont pas socialistes comprendront pourquoi les plus nobles âmes ont été conquises par l'idéal socialiste; ceux qui sont socialistes comprendront la nécessité qu'il y a à ne pas diminuer, par de folles chimères, par de mesquines tracasseries, ou par je ne sais quel sombre esprit de secte, un mouvement qui doit être large pour entraîner ceux qui hésitent et ceux qui résistent. C'est dire ce que nous pouvons attendre de ce livre, ce que beaucoup lui devront, et combien il nous faut souhaiter de voir André Lebey marquer bientôt des étapes nouvelles « sur la route sociale ». — *Edmond Laskine.*

François Latour. — **Les grèves et leur réglementation.** Paris, *Bulletin de la Semaine*, 1912, in-12, XVII-238 pages.

M. Latour a réuni dans ce livre les réponses que lui adressèrent un certain nombre de sociologues, d'économistes et d'hommes politiques, à l'occasion d'une enquête sur la réglementation des grèves, dans l'industrie privée et dans les services publics. Sur plus de quarante contributions à cette enquête, aucune n'émane d'un ouvrier, une seule est due à un patron, membre du Conseil supérieur du travail. Les opinions exprimées sont diverses et ne marquent pas de changement dans la pensée de ceux qui les ont émises. Il serait difficile de dégager de ces réponses une tendance générale ou des idées communes; pourtant on aurait su gré à M. Latour d'en essayer tout au moins une classification et une coordination. La préface de M. Imbart de la Tour n'aborde pas davantage cette tâche et elle aurait pu, sans y être déplacée, figurer parmi les réponses elles-mêmes que M. Latour a recueillies. — *R. P.*

C. Gorju. — **Les centralisations économiques en France.** *Essai de décentralisation économique.* Paris, Marcel Rivière, 1913, in-12, 90 pages.

Dans la première des deux études qui composent ce livre, l'auteur constate la centralisation dans la production sous toutes ses formes, la concentration des forces de combat et des intérêts économiques, et il conclut à l'antagonisme irréductible de ces forces distinctes. Il montre ensuite que les assemblées politiques sont impuissantes à résoudre ces conflits et il propose un système de conseils économiques, régionaux (on reprendrait le cadre des provinces — il vaudrait mieux dire des *généralités* — d'avant 1789), et d'un conseil

central. Ces organismes seraient composés, pour les trois quarts, d'employeurs et, pour un quart, d'employés.

Il n'y a rien de nouveau, ni même d'utile, dans cette inoffensive dissertation. — *R. P.*

L. Garriguet. — **L'évolution actuelle du socialisme en France,** *Etudes de morale et de sociologie.* Paris, Bloud, 1913, in-12, XI-289 p.

C'est au mouvement et à la doctrine syndicalistes qu'est exclusivement consacré cet ouvrage de bonne vulgarisation, écrit par un adversaire du syndicalisme, avec une objectivité et une exactitude qu'on ne saurait trop louer. A peine relèverait-on des expressions un peu vives dans les pages où l'auteur signale l'esprit areligieux des syndicats révolutionnaires (pp. 173-175). Après avoir rappelé les origines du mouvement, M. Garriguet en décrit les organes actuels. Dans le chapitre IV, entièrement consacré à l'exposé des idées et le meilleur du livre, il s'attache à opposer le syndicalisme aux autres systèmes sociaux qui en paraissent le plus voisins. Plus loin, il distingue et analyse les caractères des diverses tendances syndicalistes, après avoir, préalablement, énuméré et décrit les procédés et les méthodes d'action qui s'en recommandent (1). — *R. P.*

Die Neue Zeit, 7 février 1913. — Gregor Alexinsky, *Kann Russland einen Krieg Wogen ?*

Alexinsky examine la situation diplomatique de la Russie, ses rapports avec la France et avec l'Angleterre, les raisons politiques et économiques sur lesquelles est fondée, du point de vue russe, la Triple entente, et les raisons qui empêchent la Russie de se risquer à une guerre européenne. La situation de l'armée russe est décrite comme fort défectueuse (détails précis sur la morbidité).

(1) Il est fâcheux que ce livre abonde en fautes typographiques, particulièrement à l'égard des noms propres. Ex.: p. 208 : lire *Merlin-Trarieux*, au lieu de *Merlin-Tardieux;* pp. 272-73, on trouve *Acur. Griffueilhes*, etc.

Le gérant : Léon Simon.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

Frédéric Engels

Fragment d'une étude sur la Décomposition du Marxisme (1)

De l'orthodoxie marxiste on a dit souvent qu'elle était une doctrine stérile. On lui a reproché le joug très oppressif qu'elle faisait peser sur les intelligences. Tout n'est pas vrai dans ces accusations. Sûrement les marxistes ont longtemps regardé et gardé le *Capital* comme une Bible. Ils ont affecté un dédain supérieur de tous ceux qui n'avaient pas pour ce manuel unique, où ils puisaient presque toute leur science, la vénération dont ils l'entouraient. Mais il faut dire, à leur excuse, qu'aucune école adverse ne disposait, il y a trente ans, d'un recueil aussi solidement documenté, d'une méthode aussi spécieuse, ni d'un outil aussi acéré.

Le *Capital* a limité les esprits. Ses admirateurs fervents, durant toute une génération, ne se sont plus posé d'autres problèmes que ceux qu'il résolvait, ou du moins qu'il énonçait. Cela est si vrai que cette période du premier marxisme enthousiaste pourrait s'appeler *l'ère du premier volume*.

1. Je publie, dans les pages qu'on va lire, les fragments d'un ouvrage anciennement ébauché sur les transformations du marxisme. Ils auraient besoin de quelques retouches, non dans la partie historique, mais dans les appréciations. J'aurais voulu faire ces retouches. Si je m'en abstiens provisoirement, c'est pour répondre à des reproches récents, qui incriminent mon « scepticisme » socialiste déjà ancien, croit-on, ou ma « vieille haine du marxisme ». — Ch. A.

Toute ambition chez ces premiers compagnons de la première propagande fut de se dire les glossateurs exacts de la grande œuvre. Et comme ils ne possédaient de l'œuvre qu'un fragment, ils n'ont propagé qu'un système partiel. Ils attendirent respectueusement vingt-cinq années les mystères que recélaient les tomes suivants. Ils savaient d'avance que ces volumes ultérieurs lèveraient les doutes. Mais il faut reconnaître qu'ils savaient aussi que le *Capital* tout entier, même dans l'intégrité glorieuse que nous a apportée le IIIe tome si longtemps inédit, laisserait dans l'ombre certaines questions. Des indications discrètes s'étaient glissées dans le texte du Ier volume sur les études que Marx réservait aux successeurs. Ces questions collatérales, situées en marge du grand problème économique où se cantonnait le livre de Marx, ses disciples, pour compléter le système, ont essayé de les résoudre pour leur compte ?

Ils se sont crus des commentateurs exacts. Mais le texte de Marx n'est pas si limpide et la solidité de ses dires n'est pas si inébranlable que l'accord dût se faire nécessairement dans l'interprétation du texte et des faits. Assez d'irréflexion s'est mêlée à l'enthousiasme, et assez de spontanéité à la dévotion, pour que des écarts sensibles se trouvent entre la doctrine de Marx et ce que ses successeurs ont cru le marxisme. Nous verrons en réalité qu'il n'y a jamais eu un marxisme unique. Il y a eu autant de nuances de marxisme qu'il y a eu d'interprètes. Dans la grande communauté des convictions marxistes, l'accord s'est trouvé constamment imaginaire et traversé d'inconscientes hérésies.

Une part d'originalité a donc toujours existé chez les disciples qu'on a cru le plus docilement attachés au maître. Ils ont essayé de compléter la doctrine quand Marx l'avait sciemment laissée inachevée. Mais surtout ils l'ont reconstruite et modifiée à leur insu, quand ils ne croyaient que la reproduire. Ces vieux disciples, les plus fidèles dans leur intention, et qui avaient encore connu Marx, sont justement ceux qui l'ont le moins compris.

Il est conforme aux faits de classer les écoles marxistes par nationalités. Si individuelles que soient certaines des déviations que nous aurons à signaler, elles tiennent aussi pourtant à des habitudes prises, à une culture préexistante, à un tour d'esprit qui sont la marque de pays différents. Il y a eu tout de suite des formes allemande, française, anglaise et néerlandaise du marxisme, parce que la tradition socialiste n'était pas la même en Allemagne, en France, en Angleterre ou dans les Pays-Bas, et qu'elle a modifié, à l'insu des interprètes, la doctrine nouvelle. Ils ne l'ont pas tous compris de même, étant inégalement préparés à la comprendre. La doctrine n'a livré tous ses secrets qu'à la sévère méthode philologique des marxistes allemands d'aujourd'hui, comme elle n'est apparue avec toutes ses impossibilités qu'à la science fortement outillée de nos jours. La plus ancienne école marxiste qui existe, celle des Allemands, a eu les défauts de la culture ou de l'inculture de ceux qui l'ont fondée.

Si étrange qu'il soit de soutenir que Frédéric Engels a vigoureusement contribué à décomposer le marxisme, alors qu'il en a été regardé si longtemps comme l'interprète le plus autorisé, son influence destructive sur la doctrine est un fait. Ce fait s'explique, dans son étrangeté. Avoir survécu quinze ans à la mort de Marx, c'est avoir couru beaucoup de chances de changer d'idées. C'est un laps très long dans la vie d'un homme et plus long dans la vie de la science, qui distance le zèle des plus laborieux.

Mais cette intimité encore, si touchante, qui unit Engels et Marx quarante années, et qui les faisait confidents chacun de toutes les pensées de l'autre ; la part de collaboration effective et précieuse qu'il faut reconnaître à Engels dans l'édification du *Capital* sont causes que, plus vite qu'un autre, Engels fut en mesure de modifier la doctrine. Il la connaissait mieux qu'un autre, ayant contribué à la faire. Il en savait les lacunes, qu'il essaya de combler, et les limites, qu'il tâcha de reculer. Ce travail complémentaire, et la pra-

tique même de la méthode de Marx, très attachée à l'étude des faits, si elle fut toujours très prompte à les violenter, exigea des refontes. C'est ainsi que Frédéric Engels, sur la fin de sa vie, en est arrivé à professer une doctrine qui ne ressemble plus à celle qu'il avait créée un jour par le livre de *La situation des classes laborieuses en Angleterre* et que Marx lui emprunta, mais qu'il avait reprise des mains de Marx, enrichie, pour la compléter à son tour. Il y a deux grands systèmes qui se partagent la vie de Frédéric Engels après le *Capital :* 1° le système de la maturité; 2° le système de la vieillesse.

I. — Le système de la maturité d'Engels

Engels est le premier des disciples de Marx qui ait présenté le marxisme non seulement comme une doctrine économique subversive, mais comme un système complet de philosophie. C'est une vue exacte du système à laquelle il faut bien qu'ait été initié celui qui tout d'abord et dans une étroite communauté d'idées avec Marx s'efforça d'assurer à la doctrine un fondement philosophique dans une théorie de la connaissance. La culture logique et psychologique de Frédéric Engels ne s'est pas révélée suffisante à cette tâche. Il en est resté toute sa vie à ses connaissances universitaires de 1845. Cet évolutionniste a ignoré l'évolution de la science de l'esprit durant un demi-siècle. Mais la préoccupation méthodique des problèmes a été vive chez lui, autant que son ignorance d'une science qu'il croyait hétérodoxe fut préméditée; et le sens qu'il en a eu a été très exact.

1. — *La métaphysique d'Engels*

Dans son souci de mesurer le degré de croyance que méritait son système, Engels est donc allé jusqu'à la recherche des conditions de toute certitude. Le premier il a révélé que le *matérialisme historique* est tout d'abord, et logiquement, une

conception particulière des rapports de l'*être* et de la *pensée*. Le lien latent des idées de Marx, il a tâché de le montrer.

Tout le débat dans la philosophie moderne est, pour Engels comme pour Marx, de déterminer ce que notre pensée peut connaître des choses. Et dans ce débat la philosophie n'a cru avoir que le choix entre la solution de Hegel, pour qui l'*être* est connaissable, parce qu'il n'y a pas d'autre être que la *pensée*; et celle de Kant, pour qui l'*être*, étant hétérogène à la pensée, se soustrait à toute connaissance. Il importe, au moment où quelques marxistes contemporains projettent *un retour à Kant*, de signaler que Frédéric Engels a répudié cette solution kantienne. Mais il faut dire que de même le marxisme, encore qu'il soit issu de Hegel (1), repousse la solution hégélienne.

Le marxisme refuse de choisir entre Hegel et Kant, pour des raisons expérimentales et pour des raisons pratiques. La déduction purement logique des hégéliens lui paraît contredite par les observations de la science positive. Une action qui prendrait pour guide cette déduction se heurterait à la dure réalité du dehors. Il faut extirper dans son germe, et dès la théorie de la connaissance, l'*idéologie*, dont la persistance dans les doctrines sociales engendre les utopies.

Mais l'être n'est pas si étranger non plus à la pensée que l'a cru Kant. L'expérience vérifie de certaines pensées. La pratique, dirigée par de certaines conceptions appropriées, se montre efficace. Il se peut donc que la pensée ne sache rien de la constitution intime des choses: il n'importe, si elle a prise

(1) V. A. Labriola, *Socialisme et philosophie*, 1889, *passim*; G. Sorel, *L'idéa giuridica nel marxismo*, 1899; Paul Barth, *Die Geschichtsphilosophie Hegels und der Hegelianer bis auf Karl Marx*, 1890; Masaryk, *Die philosophischen und soziologischen Grundlagen des Marxismus*, 1900, pp. 39-73, 208-213. J'aurais à tenir compte ici du livre, si ingénieusement interprété par Laskine, de Rodolfo Mondolfo, *Il materialismo storico in Federico Engels*, 1912. J'y reviendrai ailleurs, longuement. Mais il me reste à ajouter qu'à aucun moment ni Marx ni Engels ne me paraissent avoir compris Hegel, tel que le comprennent aujourd'hui les travaux de Croce ou de Wilhelm Dilthey, etc.

sur elles. Cela prouve que la pensée est plongée dans une nature dont elle fait partie et avec laquelle elle a des affinités. Il y a des correspondances entre elles, que peut-être nous ne pouvons analyser à fond, mais telles pourtant qu'à une modification de la pensée répond une modification des choses, puisque nous agissons sur elles selon notre réflexion et que nos prévisions se trouvent justes.

A de certains moments, Engels risque un aperçu sur ce que peut être entre le monde et la pensée cette relation mystérieuse. Il apparaît alors que la pensée n'est que la reproduction interne et consciente du *mouvement* extérieur. Il n'y a pas de pensée abstraite. Même les mathématiques, qui de toutes les sciences sont la plus dénuée de postulats expérimentaux, ne sont faites que de notions issues du contact matériel des corps (1). Notre système de numération ne fait que compliquer le geste simple et successif de dénombrer avec nos dix doigts. Nos idées géométriques de figure reproduisent, à peine dégrossie, l'opération matérielle de mesurer le contenu des vases ou la surface des champs. Toute pensée n'est donc que l'image perçue d'un mouvement.

Mais ce qu'on appelle *matière,* c'est ce mouvement même. Toutes les qualités physiques ou chimiques des corps désignent des modalités de mouvement. Le mouvement est la qualité primitive qui ne se crée ni ne se perd. Et même ce qu'on appelle le repos en est encore une quantité infinitésimale, même l'énergie potentielle en est une forme (2).

Communément il advient qu'un mouvement, au lieu de s'engendrer par un choc du dehors, ait lieu par la transformation en force vive d'une énergie potentielle qui, dès lors, est épuisée. Ce sont là les phénomènes physiques et chimiques. Mais il y a une espèce de corps chimiques où, par des emprunts incessants faits aux corps environnants, la quantité d'énergie potentielle, au lieu de se dépenser, se reconstitue. Ces corps

(1) Engels, *Ludwig Feuerbach und der Ausgang der Klassischen Philosophie,* 1888, pp. 15-19; *Anti-Dühring,* 2e édit., 1886, p. 22.

(2) *Anti-Dühring,* pp. 45-51.

sont les corps *organisés,* et le cycle de la reconstitution incessante en eux de la force potentielle dépensée est le phénomène de la *vie.* Et sans doute nous ne savons pas en quoi consiste cette mystérieuse alimentation de la matière vivante, non plus que nous ne savons ce que c'est que le mouvement et la pensée. Mais à coup sûr la transmission du mouvement, que le mobile inerte reçoit du dehors pour le céder à nouveau, puis cet échange d'énergies entre la molécule vivante qui les puise dans le milieu où elle baigne et les lui rend, et enfin cette formation dans notre conscience de perceptions que le monde extérieur lui fournit et dont à son tour elle projette sur le dehors le faisceau condensé en actes dirigés, ont une ressemblance. L'identité inconnaissable, mais vérifiée, du mouvement physique, de l'énergie vitale et du mouvement de la pensée est ce que F. Engels appelle la *dialectique matérielle* qui anime le monde et dont la philosophie découvre les lois.

Ces lois, à n'en pas douter, sont celles encore qui se reconnaîtront dans la vie sociale, les hommes étant des pensées agissantes dans des corps vivants et qui tâchent d'avoir prise sur le monde inorganique d'alentour. C'est pourquoi c'est une merveilleuse illusion que celle des idéologues de la lignée hégélienne, dont furent, avec Proudhon, tous les utopistes et leur disciple médiocre Dühring. Ils estiment pouvoir déterminer les relations humaines par les principes, *a priori,* d'une justice qui se croit éternelle. Dühring croira que l'axiome fondamental de la justice morale est découvert si l'on pose que « deux volontés humaines sont égales », et que formulé avec ce degré d'abstraction, dans les « consciences individuelles », il est précepte efficace. C'est là une erreur-type et presque indéracinable chez ceux qui ont souci de science sociale. Les principes abstraits n'agissent point parce qu'ils n'ont pas de sens concret. Il n'y a pas deux volontés rigoureusement égales; et l'on ne peut pas faire un précepte de l'impossible (1). Sans doute, il est advenu que l'humanité ait réclamé l'*égalité*

(1) *Anti-Dühring*, pp. 85 sq.

des droits. Des explosions révolutionnaires violentes, comme la Révolution américaine ou la Révolution française, et de longues élaborations de codes, comme l'édification du droit romain, se sont motivées par cette préoccupation de *l'égalité dans le droit*. Pourtant l'égalité romaine des personnes juridiques, compatible avec l'esclavage et avec une aristocratie très hiérarchisée, n'a rien de commun avec *l'égalité civile*, au nom de laquelle les Français de 1789 abolissent les privilèges des Etats privilégiés. L'égalité bourgeoise de 1789 n'est pas celle encore que réclame le prolétariat d'aujourd'hui, quand il travaille à abolir les privilèges de classe.

Une idée en matière sociale n'a donc de sens que par les faits sociaux dont elle est la formule résumée. Elle n'est efficace que si, auparavant, elle est adaptée à un état social sur lequel on veut qu'elle agisse. S'il en est ainsi on voit que jamais une pensée individuelle ne peut gouverner une collectivité. Car un homme ne peut jamais reconstruire que de façon incomplète, dans sa pensée, la réalité sociale tout entière. Il ne se peut donc qu'il imagine les moyens propres à la conduire.

A vrai dire, l'homme ne se conduit pas, même individuellement, selon un plan réfléchi. Il nous est aussi impossible d'agir comme nous pensons, qu'à un être vivant de se nourrir d'aliments qu'il aurait déterminés *a priori*. Il lui faut bien se nourrir de ce qu'il trouve. Ainsi nos volitions se composent de la quantité d'occasions que nous saisissons ou qu'il nous faut laisser échapper. Il est rare qu'un dessein un peu complexe aboutisse. Il n'y a que les volitions de détail qui soient voulues. Mais ce qui importe à la science sociale, c'est l'ensemble des actes de tout le monde dans une société observée. Or, la collision des volontés individuelles engendre un résultat d'ensemble que personne n'a pu ni prévoir ni, par conséquent, vouloir (1).

La réalité sociale est donc inadéquate à la pensée individuelle des hommes. Il ne s'ensuit pas qu'elle ne soit en au-

(1) *Ludwig Feuerbach*, pp. 51 sq.

cune façon connaissable, mais seulement qu'il ne faut pas chercher la cause des changements sociaux dans les intentions individuelles ni dans un plan arrêté chez les hommes pour réaliser le salut public. Et sans doute les volitions individuelles sont comme la trame de la vie sociale. Mais c'est de nos volitions ce qui, à l'exclusion d'un dessein général, se réalise nécessairement si toute vie ne doit pas s'arrêter : ce sont nos efforts pour nous procurer ce qu'il faut pour vivre. Or, Hegel déjà avait vu qu'un ordre, en dépit de l'anarchie apparente, gouverne la foule des démarches individuelles et qu'il est imposé par le besoin. Les causes dernières des changements sociaux sont à chercher dans des *modifications de la manière de produire et d'échanger* les objets nécessaires à la vie (1).

Les idées abstraites, que nous appelons les idées de justice et de droit, n'en ont pas moins leur raison d'être dans ces phénomènes de masses gouvernées par la nécessité de produire et d'échanger pour vivre. Elles sont la réaction sentimentale et la vue confuse que produisent dans les individus les méthodes de production et d'échange en vigueur. Tant que ces méthodes se trouvent efficaces et satisfont la majorité de ceux qui les pratiquent, l'instinct populaire leur est favorable. Les ouvriers ont toujours admiré et applaudi le capitalisme, en dépit de la misère qu'il apportait à quelques-uns, tant qu'il était une forme de production suffisante à assurer les besoins de la plupart. Les rares esprits clairvoyants, sortis un moment de la classe possédante elle-même, Saint-Simon, Fourier, Owen, qui prédisaient les catastrophes futures, restaient alors, avec leurs adhérents, une petite secte méprisée.

Quand le sentiment se propage que les manières de produire et d'échanger se sont désagrégées par un travail interne, la foule commence à trouver que les institutions sociales sont déraisonnables et injustes. Son sentiment de la justice est en proportion du malaise qu'elle éprouve. Ainsi, un être vivant

(2) *Ibid.*, pp. 58 sq; *Anti-Dühring*, pp. 82 sq., 253 sq.

commence à se débattre avec vigueur quand les conditions de vie auxquelles il est adapté viennent à lui manquer. Le sentiment moral, toutefois, n'est qu'un symptôme. Il n'a aucune efficacité. Il ne suffit pas à changer les conditions sociales. Les misères sociales résultent du mode de production avec nécessité, quand il se dissout, de même que la satisfaction quand il était dans sa croissance robuste. L'indignation qui décrit ces misères n'est pas probante, si instinctive qu'elle soit. Les causes de l'évolution des modes de produire n'en sont pas éclairées. Il faut connaître ces causes pour y remédier, et non pas gémir sur les conséquences.

Connaître ainsi les causes des mouvements sociaux, et s'efforcer à hâter l'adaptation nouvelle de la société à un nouveau mode de produire, c'est ce qu'on appelle *gouverner*. Et cette besogne est différente de ce qu'on se figure. Elle ne consiste pas à diriger les foules selon une idée abstraite. Mais les foules poussent au pouvoir les hommes qui représentent leurs intérêts, et ils les chargent d'entourer de toutes les garanties de la force collective la défense de ces intérêts : ce qui s'appelle *légiférer*. Les mouvements que les hommes politiques semblent conduire, en réalité donc les portent, et ce sont des mouvements de classe. Tout le contenu de l'histoire est donc une lutte de classes qui se disputent les pouvoirs publics, c'est-à-dire le privilège de légiférer selon leurs intérêts. Mais en dépit de la forme idéologique que revêtent parfois les discours de ceux qui parlent au nom des intérêts en présence, et dont, par une illusion fatale, ils sont dupes presque toujours, ces intérêts n'en sont pas moins d'ordre matériel. Ils concernent la manière de produire et d'échanger. Les deux problèmes de la science sociale, posés dans ces termes rigoureux que nécessite la théorie de la connaissance marxiste, sont donc d'expliquer : 1° l'évolution des méthodes de produire et d'échanger; 2° l'organisation défensive des intérêts, c'est-à-dire la naissance de l'Etat (1).

(1) *Ludwig Feuerbach*, pp. 54-61.

La critique qu'on fera d'une telle métaphysique peut être brève. C'est une trop sommaire esquisse et trop grossière, que cette métaphysique de F. Engels. Trop de lacunes y sont béantes et trop d'indications superficielles. Surtout elle se réduit à une imagerie trop simple pour satisfaire quiconque a le goût de la pensée exacte. Pour Engels une analogie doit exister entre le mouvement des corps inorganiques, le mouvement circulaire de la nutrition vivante et le mouvement intérieur de la pensée. Il le faut puisque la pensée n'est pas, comme se le figure l'idéalisme ancien (1), une entité séparée du corps, mais une activité liée à une activité organique, qui elle-même reçoit de toutes parts le contre-coup des mouvements inorganiques; puisque la pensée doit penser le mouvement et la vie; que le mouvement physique et la vie physiologique sont parmi ses conditions d'existence, et qu'à son tour elle les influence. Que si l'on demande à Engels en quoi consiste cette similitude inconnaissable en vertu de laquelle les faits du monde extérieur et les phénomènes de la matière, morte ou vivante, *symbolisent* en quelque sorte avec la pensée, d'une façon leibnizienne, il répondra que c'est par cette *dialectique matérielle* qui est dans les faits comme dans la pensée (2). De la quantité du moùvement ambiant le mobile inerte extrait une fraction qu'à son tour il cède. De la substance où il baigne, le vivant extrait des molécules avec lesquels il se reconstitue, mais qu'il abandonne, par portions d'abord, et intégralement ensuite quand il meurt. Les données qui s'imposent à elle par les sens, la pensée les élabore en dégageant l'identité dans les contraires. Toute chose qui existe se pose donc et ensuite se nie, et nie enfin cette négation même. Tout être se différencie de l'homogénéité ambiante et ensuite y rentre. Il y a en quelque sorte un communisme des choses, en vertu duquel les êtres morts, les êtres vivants et les êtres pensants sont comme baignés d'un milieu dynamique d'où ils tiennent leur quantité d'existence et où ils s'évanouissent. Et voilà le grand

(1) *Anti-Dühring*, pp. 129-130.
(2) *Ibid.*, pp. 110 sq. 126 sq.

secret dévoilé de cette dialectique hégélienne à la fois et matérielle dont s'enorgueillit le marxisme.

Il ne faut pas trop insister sur la non-valeur de ces métaphores. Engels a reconnu que de telles comparaisons « ne sont qu'une façon de comprendre sous une loi commune de mouvement tous les phénomènes en *laissant de côté les particularités* de chaque processus en particulier » (1). Mais ce qui demeure lorsqu'on fait omission des particularités spécifiques est sans doute peu de chose. Entre l'intégration d'une différentielle et la germination d'une plante il ne peut y avoir d'autre ressemblance que verbale. C'est un de ces résidus de la vieille culture universitaire d'Engels que cette tendresse pour les formules verbales du premier tiers du siècle (2). Mais il convient dès maintenant de noter que la philosophie sociale tirée de cette métaphysique ne sera pas d'une grossièreté métaphorique moindre. Comme la pensée repose sur la vie, elle-même conditionnée par les phénomènes inorganiques, ainsi à la base des sociétés il y a cette mécanique qui est la *production des richesses*. Les groupes sociaux échangent leurs produits, comme les cellules vivantes acquièrent et

(1) *Anti-Dühring*, p. 132.

(2) Il y en a de très abusives. Ainsi Engels dira que la négation de la négation porte l'existence *à une puissance supérieure*. Comment se figurer cela ? Engels répond que « si, en algèbre, on nie la quantité a, on aura $-a$; et que si on nie cette dernière quantité, en multipliant $-a$ par $-a$, on aura $+a^2$, c'est-à-dire la quantité primitive, mais élevée à une nouvelle et plus haute puissance » (*Anti-Dühring*, p. 128). Tout mathématicien se scandalise d'apprendre qu'une *multiplication* puisse être censée équivalente à une *négation*. Une semence germe : c'est, dit Engels, qu'elle se *nie*. La plante produit des semences et meurt, donc se *nie* à son tour. Mais le résultat de cette négation, c'est qu'on a des semences à la fois plus nombreuses et de *meilleure qualité*. On a le premier être, la semence, portée à une puissance supérieure. Le vulgaire botaniste ne verra pas l'analogie qu'il peut y avoir entre la multiplication ou l'amélioration des semences et une double négation, ou entre la croissance des plantes et l'opération $-ax - a$. Mais, comme dit Engels, « chaque espèce de choses a sa manière particulière d'être niée ». Autant dire que l'hétérogénéité des différents ordres de faits est complète et que nous n'avons pas de formule générale où faire tenir tous les faits de l'univers. Il serait enfantin d'insister. Les marxistes ont insisté trop lourdement.

cèdent des molécules. Les groupes sociaux se développent par scissiparité différenciée comme les cellules vivantes. Et des groupes consanguins se joignent en états organiques anarchiques ou se séparent comme les cellules se joignent en corps ou se disjoignent pour mourir. Une organisation législative préméditée enfin gouverne le faisceau des intérêts, protège et développe les méthodes de production et d'échange en vigueur, comme une pensée dirige l'organisme qui se meut et qui vit. Entre la production et l'échange, entre l'échange et le gouvernement une relation existe. Laquelle ? L'affirmation d'Engels, c'est qu'en dernière instance les méthodes de produire et d'échanger gouvernent la conception que se font les hommes, du droit, de la morale et toute pensée. Et l'on peut concéder que cela soit. Une pensée n'existe que dans un vivant et nul vivant ne peut se soustraire aux conditions de l'existence matérielle. Ainsi toute société aussi doit-elle, avant de moraliser et de légiférer, vivre et se nourrir. Il reste à savoir si ces conditions économiques de la vie supérieure sont autre chose que des conditions négatives, dont sans doute la réalisation est préalablement nécessaire, mais dont, une fois qu'elles sont réalisées, on ne peut plus affirmer qu'elles stimulent ou orientent une civilisation supérieure. Une société, avant de se civiliser, et de réaliser une forme politique, une conception morale ou d'art, a besoin de vivre. Mais il ne suffit pas qu'elle vive pour qu'elle se civilise. Et de la façon de vivre on ne peut déduire la civilisation qui naîtra. Entre les formes de la civilisation politique et intellectuelle et les formes de la civilisation technologique et économique, le marxisme exige qu'on établisse un lien. Sa métaphysique l'induit à supposer que ce lien est du même genre que le rapport de la pensée à la vie du corps. C'est une image grossière, à première vue. Mais nous allons voir de quelle ingénieuse façon F. Engels essaye de l'orner et de la préciser.

(*A suivre.*) CHARLES ANDLER.

L'Impôt national sur le Revenu

I. — Analyse du projet du gouvernement

Le 27 mai 1913, M. Charles Dumont, ministre des Finances, déposait sur le bureau de la Chambre des députés, au nom du président de la République, un projet d'impôt « national » sur le revenu.

Les dépenses entraînées par l'application de la disposition de la loi du 21 mars 1905, qui autorise le ministre de la Guerre à conserver provisoirement sous les drapeaux la classe ayant terminé sa seconde année de service, et par le complément et l'amélioration des moyens matériels de concentration, d'instruction et d'action militaires devaient être portées à un compte de la Défense nationale. Ce compte serait alimenté par deux ou trois émissions, à effectuer de fin 1913 à fin 1916, d'obligations à échéance de vingt ans, convertibles en coupures de 3 p. 100 perpétuel.

C'est pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement de la dette ainsi contractée que le gouvernement a imaginé un système fort original d'imposition de revenu, dont voici les principales dispositions.

Le projet de M. Charles Dumont frappe toutes les personnes autres que les personnes morales résidant en France, dont le revenu imposable s'élève à 10.000 francs ou plus; les chefs de famille doivent payer tant en raison de leurs revenus que de ceux de leur femme et des autres membres de la famille qui vivent avec eux; cette disposition ne s'applique d'ailleurs pas aux femmes séparées de biens ne résidant pas avec leur

mari, ni aux enfants ou autres membres de la famille qui tirent un revenu de leur propre travail ou qui ont la jouissance personnelle d'un revenu indépendant de celui du chef de famille.

Le revenu imposable est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose le contribuable eu égard aux propriétés et capitaux qu'il possède, aux professions qu'il exerce, aux pensions et rentes viagères dont il jouit, aux bénéfices de toutes les occupations lucratives auxquelles il se livre, sous déduction des intérêts des emprunts et dettes à sa charge et des arrérages de rentes payées par lui à titre obligatoire.

Le projet admet des déductions pour charges de famille; elles se montent à 1.000 francs par personne à la charge du contribuable, c'est-à-dire par ascendant infirme ou âgé de plus de 70 ans et par descendant ou enfant abandonné et par lui recueilli, âgé de moins de 16 ans ou infirme. La déduction n'est toutefois accordée que si ces ascendants n'ont pas de ressources personnelles suffisantes.

L'impôt national comporte aussi un très large dégrèvement à la base, puisque seule est imposée cette partie du revenu qui dépasse 10.000 francs, et une tarification progressive, puisque les taux sont de 1 p. 100 sur la fraction comprise entre 10.001 francs et 50.000 francs, de 2 p. 100 sur la fraction comprise entre 50.001 francs et 100.000 francs, et de 3 p. 100 sur la fraction supérieure à 100.000 francs. Un revenu de 12.000 francs verserait donc chaque année au fisc une somme de $\frac{2.000 \times 1}{100} = 20$ fr., et un revenu de 200.000 fr. serait imposé pour un montant de $\frac{40.000 \times 1}{100} + \frac{50.000 \times 2}{100} + \frac{100.000 \times 3}{100} = 4.400$ francs.

L'assiette imaginée par M. Charles Dumont est très compliquée, et, d'apparence tout au moins, elle fait honneur à l'originalité de ses conceptions. Elle combine de la façon suivante

les trois systèmes de l'évaluation administrative, des signes extérieurs et de la déclaration.

A l'aide des renseignements recueillis en vertu de la législation existante par l'administration des finances, l'agent de l'assiette procède à une évaluation détaillée des revenus du contribuable. Il y comprend tous les revenus des diverses sources, dont il peut établir l'existence et le montant exact. A défaut d'éléments certains, il fixe les bénéfices des professions soumises à la contribution des patentes à cinquante fois le montant en principal de cette contribution et les bénéfices des exploitations agricoles à une somme égale au revenu net assigné aux terres exploitées pour l'assiette de la contribution foncière.

Le même fonctionnaire procède, d'autre part, à l'évaluation globale du revenu, en appliquant à la valeur locative de l'habitation, ou de chacune des habitations du contribuable, un coefficient qui diffère avec la population municipale totale des communes et avec le montant de la valeur locative. A Paris, le coefficient est 4 pour la portion de la valeur locative comprise entre 0 et 1.000 francs, et 8 pour la portion de la valeur locative supérieure à 10.000 francs. Dans une commune de 2.000 habitants et moins, ces deux coefficients s'appliquent respectivement aux portions de 0 à 50 francs et au-dessus de 500 francs. Si, par exemple, il s'agit d'une personne ayant deux habitations, l'une à Paris, d'une valeur locative de 12.000 francs, et l'autre dans un petit village, d'une valeur locative de 1.000 francs, son revenu global sera estimé à

$$[(1.000 \times 4) + (2.000 \times 5) + (2.000 \times 6) + (5.000 \times 7) + (2.000 \times 8)] + [(50 \times 4) + (100 \times 5) + (100 \times 6) + (250 \times 7) + (500 \times 8)] = 84.050$$ francs, sous réserve des corrections que voici :

Le revenu global ainsi déterminé est accru : 1° d'un vingtième par domestique en sus du premier, et par concierge, jardinier ou garde particulier, sans qu'il y ait lieu de tenir compte des domestiques habituellement employés pour les

besoins d'une exploitation agricole ou pour l'exercice d'une profession industrielle ou commerciale, ni des concierges des maisons de rapport ;

2° D'un vingtième par voiture ordinaire ou automobile et par embarcation de plaisance appartenant au contribuable ou aux membres de sa famille pour lesquels il n'est pas établi de rôle distinct, sans qu'il y ait lieu de prendre en considération les voitures non passibles de la contribution sur les chevaux et voitures établie au profit de l'Etat ; l'augmentation est portée à un dixième pour les automobiles de plus de douze chevaux et pour les embarcations de plus de 50 tonneaux ;

3° De 5 p. 100 de la valeur du mobilier assuré, pour tout ce qui dépasse vingt fois la valeur locative des locaux d'habitation.

L'agent de l'assiette se trouve alors en possession de deux évaluations, l'une surtout basée sur les renseignements dont dispose l'administration financière, l'autre exclusivement fondée sur des signes extérieurs. Il doit notifier au contribuable la plus élevée de ces deux estimations, et c'est celle-ci qui sera retenue pour l'établissement du rôle, à moins que l'intéressé ne produise, dans les quinze jours, une déclaration détaillée de ses revenus. C'est, dans ce cas, le revenu déclaré qui servira de base à l'imposition, à moins que l'administration ne puisse rapporter la preuve d'une dissimulation. Toute fraude donne lieu à la perception d'un quintuple droit.

II. — Les critiques conservatrices

Si bénin qu'il soit, l'impôt national sur le revenu a suscité les critiques acerbes de la presse politique, économique et financière, qui se réclame des idées conservatrices et « libérales ». Il a même provoqué l'éclosion de brochures, où la violence ne le cède pas à l'incompétence.

Malgré leur caractère fantaisiste, l'examen de ces critiques présente quelque intérêt.

M. Paul Leroy-Beaulieu, par exemple, croit réfuter victo-

rieusement toute velléité de réforme en constatant, à propos du régime fiscal actuel : « Ce régime est, l'expérience l'a hautement démontré, le meilleur qui soit sur le globe, celui qui a, quoiqu'en dise M. Caillaux, le plus d'élasticité et qui spontanément fournit, dans les temps de nécessité nationale, la base la meilleure pour un accroissement notable de ressources, sans aucune perturbation. » (1).

Que le système fiscal français soit bon, la chose est contestable; qu'il soit le meilleur du monde, la prétention ne laisse pas d'être comique. Il faut ne pas connaître le mouvement financier actuel, tout ignorer des faits les plus récents, n'être pas au courant des œuvres du professeur Wagner, du professeur Seligman et de tant d'autres, pour affirmer l'excellence de nos « quatre vieilles », de nos « taxes assimilées » et de cet ensemble incohérent de contributions indirectes que l'Europe ne nous envie pas.

Ce n'est pas tout. Il faut conserver les impôts actuels et n'en pas chercher d'autres : tel est l'avis de M. Leroy-Beaulieu; et il est tout au plus permis d'en augmenter le taux, d'y apporter quelques légères retouches; il n'est pas décent de faire preuve de plus de hardiesse. On connaît la contribution mobilière, telle qu'elle est actuellement réglementée et appliquée; on n'ignore pas ses complications, son arbitraire; ici elle se base sur les loyers, là des répartiteurs, souvent illettrés, substituent à ce fondement leur appréciation personnelle et incompétente du revenu des contribuables. L'instrument est défectueux, personne n'en disconvient, ni dans les cercles politiques, ni dans les cercles économiques et financiers. L'instrument est-il susceptible d'amélioration, de mesurer le revenu avec quelque précision? on peut en douter. Mais, pour M. Leroy-Beaulieu, la contribution mobilière, égalisée entre les communes, « pourrait, avec quelques perfectionnements et quelques éléments nouveaux, être transformée en un véritable impôt sur le revenu sans inquisition ni vexation. » (2). Où

(1) *Economiste français*, 2 août 1913, p. 162.
(2) *Ibid.*, 16 août 1913, p. 235.

qu'il existe, et sous quelque forme qu'il se présente, l'impôt sur le revenu constitue un progrès certain, bien mieux, un progrès nécessaire ; M. Leroy-Beaulieu ne l'avoue pas, ne dit pas qu'il y a là un mouvement mondial, il se contente de donner une nouvelle recette pour accommoder les restes.

Et puis, affirme le même auteur, la France forme une société démocratique et, par suite, l'impôt global et progressif sur le revenu, de M. Charles Dumont, « verse naturellement dans l'arbitraire et tend à devenir un instrument de lutte des classes » (1). L'éminent économiste oublie de faire connaître en quoi le projet de M. Charles Dumont est plus arbitraire que la contribution des patentes ou la contribution personnelle et mobilière et plus « lutte des classes » que la scandaleuse imposition prélevée par les villes à octroi sur les articles indispensables.

La progression des taux, on l'a vu plus haut, s'élève de 1 à 3 p. 100 sur la partie du revenu qui dépasse 10.000 francs. Elle est, tranche M. Leroy-Beaulieu, « tout à fait inusitée et inadmissible » (2). Le rédacteur en chef de l'*Economiste français* ignorerait-il que dans presque tous les pays étrangers — du moins les pays civilisés — et que même en France on trouve des échelles de progression plus rapides que celle du projet de M. Charles Dumont ? C'est ce qui ressort avec clarté d'une comparaison des graphiques des taux relatifs à bon nombre d'impôts successoraux, d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les sociétés, etc.

Bref, conclut M. Leroy-Beaulieu, la France s'expose aux pires éventualités si ses représentants suivent M. Charles Dumont dans la voie dangereuse qu'il leur indique. « On discréditera toutes les valeurs, on chassera les capitaux et on s'apercevra tardivement que l'on a répandu dans le pays la défiance et l'inertie » ; on ne peut d'ailleurs surcharger la richesse acquise « sans les conséquences économiques et so-

(1) *Economiste français*, 31 mai 1913, p. 814.
(2) *Ibid.*, 31 mai 1913, p. 814.

ciales les plus graves » (1). Ce raisonnement n'est pas nouveau; on l'a tenu un peu partout : en France, quand MM. Poincaré et Caillaux ont voulu rendre progressifs les droits de succession; en Prusse, quand von Miguel a soumis au Reichstag son *Einkommensteuer* globale et progressive, et dans le Royaume-Uni, quand Mr. Lloyd George a proposé à la Chambre des Communes des réformes fiscales qui n'avaient pas l'heur de plaire au parti unioniste, en raison de leur caractère sainement et violemment démocratique.

M. Leroy-Beaulieu peut être pris comme le prototype des critiques conservateurs de l'impôt sur le revenu, quelle que soit son peu d'élévation et la progressivité des taux. La Ligue contre l'impôt sur le revenu et l'inquisition fiscale a été encore plus loin dans ses attaques, auxquelles elle a donné une grande publicité.

Cette association, dans diverses brochures et circulaires, honnit avec virulence l'impôt sur le revenu en général et l'impôt national de M. Charles Dumont en particulier ; il est « arbitraire », « inquisitorial », « hostile à... la richesse acquise », « antidémocratique et antisocial » ; il « fournit matière à la lutte des classes », il « crée l'inquisition fiscale, la mise hors la loi d'une catégorie de Français » ; grâce à lui « on cherche à introduire dans nos finances publiques par une voie détournée, par une voie de circonstance et de surprise, la pire des mesures. » La Ligue s'apitoie sur les « malheureux contribuables qualifiés riches, proteste contre les « énormes pénalités » qui atteindraient les fraudeurs et les dissimulateurs, auxquels elle paraît porter un très vif intérêt.

Il ne semble pas opportun de discuter les qualificatifs employés par la Ligue; nulle trace d'un argument sérieux, nulle référence à l'évolution des principes fiscaux dans le monde, nulle idée des progrès possibles, faciles à réaliser, à moins que la France ne diffère essentiellement des autres Etats de l'Europe occidentale, de l'Australasie, et de l'Amérique du

(1) *Economiste français*, 7 juin 1913, p. 858.

Nord, pris en bloc. Il est préférable de passer tout de suite à l'examen direct des conceptions manifestées par M. Charles Dumont, dans son projet actuel.

III. — Critique du projet du Gouvernement

Les conservateurs et « libéraux » n'ont pas été les seuls à combattre le projet d'impôt national sur le revenu. Le parti radical a fait également entendre sa voix. M. Noulens, dans son rapport du 21 juillet 1913, et, auparavant, MM. Gheusi et Caillaux, dans leurs discours du 29 mai 1913 à la Chambre des Députés, n'ont pas ménagé leurs critiques. Pour les premiers, tout impôt sur le revenu est mauvais; pour les seconds, l'impôt sur le revenu est excellent; mais ce que projette le Gouvernement n'est qu'une caricature, qu'une image mensongère de l'impôt sur le revenu.

L'impôt sur le revenu, tel qu'il tend de plus en plus à exister un peu partout, doit réunir les conditions suivantes :

Reposer sur la déclaration contrôlée du contribuable ;

Comporter l'exemption d'un minimum d'existence, un taux progressif et des déductions pour charges de famille;

Admettre la différenciation (ou discrimination), c'est-à-dire moins frapper les revenus du travail que ceux de la richesse acquise.

Il peut enfin, suivant le cas, être global ou cédulaire. ou présenter à la fois ces deux caractères.

A. *Déclaration contrôlée.* — L'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée fait partie du programme radical. Tel semble être en effet le meilleur procédé, celui qui permet de serrer de plus près la réalité, d'avoir les évaluations les plus précises. C'est ce mode d'estimation que la Prusse emploie dans son *Einkommensteuer:* le Royaume-Uni lui-même y a recours dans une certaine mesure pour son *Income tax.*

La plus grave objection qu'on puisse lui adresser du point de vue fiscal, c'est que les valeurs au porteur, surtout les comptes possédés dans des banques étrangères, passent au

travers des mailles du filet tendu par l'administration. Le concours des fonctionnaires de l'enregistrement et des contributions directes constitue déjà un remède, parfois efficace, à cet état de choses; des ententes internationales du genre de celle qui est intervenue entre le Royaume-Uni et la France pour l'impôt successoral permettraient d'arrêter très sensiblement les évasions auxquelles se livrent un trop grand nombre de capitalistes peu scrupuleux, sur le conseil de financiers, voire même d'économistes et de membres de l'Institut. Ces dissimulations fâcheuses seraient d'ailleurs tout aussi graves avec le régime de l'évaluation administrative, auquel le projet de M. Charles Dumont réserve une si grande place.

On reproche aussi à la déclaration contrôlée son caractère inquisitorial. Comment ! vient-on dire, les rentiers seront astreints à déclarer leurs revenus, à donner le total des dividendes, des intérêts et des loyers qu'ils touchent ! Mais le secret ne sera pas tenu, les employés du fisc divulgueront le secret qui leur est confié, la connaissance exacte de la fortune des riches excitera l'envie des pauvres, la lutte de classes deviendra plus intense, la majorité du corps électoral — petits cultivateurs, ouvriers et employés — exigera des taux de plus en plus élevés, jusqu'au jour où une médiocrité générale se sera substituée aux différences présentes. Et puis, ajoute-t-on, les commerçants seront obligés de soumettre leurs livres aux investigations du fisc; leurs concurrents sauront, par une corruption appropriée des percepteurs et des contrôleurs, quel est l'état exact de leurs affaires. La vie commerciale deviendra impossible.

Que faut-il penser de cette critique, si répandue ? La déclaration contrôlée existe, on le sait, dans divers pays où le commerce est florissant, plus florissant même qu'en France. Les négociants et industriels ne maugréent pas à son égard. Ils la considèrent plutôt comme une dure nécessité, comme une conséquence inéluctable de l'impôt sur le revenu. Au surplus, le secret est assez bien gardé; les agents chargés de l'assiette ne le divulguent pas et ne se laissent pas acheter

par les compétiteurs malhonnêtes. Pourquoi veut-on que les fonctionnaires français aient une conscience professionnelle inférieure à celle de leurs collègues de l'étranger ? Les soupçons injurieux de la Ligue contre l'impôt sur le revenu ne les atteignent pas. Pourquoi même n'aurait-on pas des données précises sur le revenu des personnes qui appartiennent à la classe riche ? Ne connaît-on pas le revenu des employés et des ouvriers, et ceux-ci songent-ils à s'en formaliser ?

Le projet de M. Charles Dumont n'élimine pas de façon complète la déclaration contrôlée; il se borne à lui laisser une place de second plan; elle n'intervient que si le contribuable juge trop élevée l'évaluation du fisc; c'est donc une mesure d'exception. Par contre, l'évaluation administrative et le système des signes extérieurs jouent un rôle considérable dans l'impôt national sur le revenu.

L'évaluation administrative est le procédé le plus avantageux quand la détermination peut être très exacte. Tel est le cas pour les revenus mobiliers, mais c'est un mode très défectueux pour les revenus des capitaux mobiliers et du travail; il est très facile de dissimuler et l'existence et le montant de ces revenus. L'évaluation administrative comporte en outre, entre autres inconvénients, ceux de rendre possibles des estimations exagérées, en raison de l'esprit fiscal de nombreux fonctionnaires des finances, et des estimations partiales, au détriment des adversaires politiques et au profit des gens qui « votent bien » (1).

M. Charles Dumont a su esquisser cette dernière difficulté. La combinaison de l'évaluation administrative avec les signes extérieurs, d'une part, et avec la déclaration, de l'autre, permet en effet d'éviter l'exagération et la partialité des estimations, du moins dans une large mesure. Mais la grande part qu'il laisse aux signes extérieurs suffit à faire condamner son projet d'impôt national.

(1) Voir le *Cours élémentaire de Science des Finances et de Législation financière française*, de M. GASTON JÈZE, 5e éd., p. 789.

Le système des signes extérieurs présente en effet de graves défauts, du double point de vue de l'égalité des citoyens devant l'impôt et de la facilité d'interprétation des textes fiscaux. Si l'on prend par exemple le loyer comme l'indice du revenu, il est facile de se rendre compte que deux individus d'égale fortune peuvent avoir, dans la même ville, un loyer très différent. L'un aura des goûts de luxe que ne possède pas l'autre, il pourra aussi avoir une famille nombreuse à loger. Le procédé indiciaire prime donc le célibat et l'avarice, il incite les contribuables à restreindre les dépenses servant à présumer le revenu; le projet de M. Charles Dumont, une fois voté, aurait donc pour effet certain une moindre demande des appartements luxueux, des voitures ordinaires, des automobiles et des yachts de plaisance, et le chômage de nombreux domestiques.

En outre, le système indiciaire conduit à une complication extraordinaire. Les patentes le prouvent. « Pour serrer de plus près les faits, on est amené à multiplier les signes extérieurs, dit avec raison M. Gaston Jèze; ceci aboutit à une complication extraordinaire et fait disparaître, *pour le contribuable,* les bénéfices de la règle de la certitude. En France, par exemple, il est très difficile, pour certains industriels ou commerçants, de savoir exactement ce qu'ils ont à payer à titre de patente (1). » Ce qui est vrai des revenus industriels et commerciaux l'est *a fortiori* des revenus globaux des contribuables. Aujourd'hui, l'on s'adresserait à trois indices : loyers, voitures et serviteurs ; demain, il en faudrait quatre ; et bientôt, il faudrait multiplier leur nombre dans des conditions que peut à peine nous faire prévoir la législation actuelle et pour ainsi dire incompréhensible des patentes.

Le système des présomptions appliqué à la découverte du revenu est loin, d'ailleurs, de constituer un progrès. De nombreux projets ont été déposés, qui s'en inspiraient, entre autres le projet Peytral, et tous ont succombé devant l'indif-

(1) *Op. cit.*, p. 790.

férence du Parlement et du public, aucun n'a été pris au sérieux. L'Assemblée des Notables, en 1787, a même repoussé un impôt sur le revenu présumé d'après le loyer, que lui avait soumis De Calonne. Peu après, la Constituante adopta une contribution mobilière (loi du 13 janvier 1791) sur laquelle paraît calqué le système de M. Charles Dumont, mais qui fut emportée par la tourmente révolutionnaire. Cette contribution comportait déjà le procédé des coefficients; comme pour l'impôt national, le revenu global était présumé égal au produit du loyer par un coefficient, qui était de 12 1/2 pour les loyers de 12.000 livres et au-dessus, de 7 pour ceux de 3.000 à 3.500 livres, et de 2 pour ceux de 500 livres et au-dessous. L'analogie est encore plus frappante si l'on observe qu'à cet impôt s'ajoutaient deux autres impôts, l'un sur les domestiques et l'autre sur les chevaux et mulets d'agrément.

M. Caillaux, dans son discours du 29 mai 1913, a montré en termes excellents le caractère rétrograde et arbitraire de l'évaluation indiciaire, en s'appuyant sur la haute autorité de M. Poincaré. Il s'est attaché à prouver que l'impôt national serait, de ce point de vue, inférieur à la contribution personnelle-mobilière, aujourd'hui existante, car si, en droit, elle se base sur la valeur locative, en fait, dans de nombreuses communes rurales, sa répartition a lieu d'après le revenu attribué aux contribuables par la commune renommée, ce qui, après tout, vaut encore mieux qu'une répartition fondée sur le revenu présumé sur des signes extérieurs.

B. *Personnalité.* — L'impôt national est un impôt personnel. Il tient compte dans une certaine mesure de la situation pécuniaire des contribuables : il ne frappe pas les petits revenus, il possède un taux progressant avec l'importance de la matière imposable et il admet des déductions pour charges de famille.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de voir, une fois de plus dans un projet gouvernemental, pénétrer cette idée de la personnalité, qui a été si vivement combattue par les économistes « libéraux » ou du moins par certains d'entre

eux. On peut même regretter qu'en ce qui concerne l'exemption des petits revenus le gouvernement ait été trop loin : en effet, il aurait pu demander quelque obole aux revenus compris entre 3.000 francs ou 5.000 francs (suivant la population) et 10.000 francs; on peut d'ailleurs observer que seule une raison d'opportunité l'a conduit à diminuer dans une telle proportion le nombre des contribuables éventuels (il serait, dit-on, de 250.000) : l'impôt national devant fonctionner dès le 1er janvier 1915, l'administration n'a pas à sa disposition assez de temps pour établir plus de 250.000 cotes; on pourrait certes augmenter le nombre des fonctionnaires des contributions directes, mais ce surplus, dans son ensemble, ne présenterait pas assez de garanties aux deux points de vue de la moralité et de la compétence.

Si l'exemption paraît trop large, il semble que la progression ait été introduite dans des conditions un peu mesquines. L'échelle ne comporte que trois degrés : 1, 2 et 3 p. 100; on aurait pu sans difficulté multiplier ces degrés et astreindre les revenus les plus considérables à un taux supérieur à 3 p. 100. Il convient d'observer que les pourcentages en question ne sont que des pourcentages apparents, puisqu'ils ne s'appliquent qu'à la partie du revenu dépassant 10.000 francs. En réalité le revenu de 12.000 francs, ne versant que 20 francs, paierait un taux de 0 fr. 166 p. 100, et le revenu de 200.000 francs, versant 4.400 francs, paierait un taux de 2 fr. 20 p. 100, c'est-à-dire treize fois plus. Quant aux déductions pour charges de famille, elles sont libéralement calculées.

C. *Différenciation.* — Le principe de la différenciation (ou de la discrimination) consiste à appliquer un taux plus élevé aux revenus du capital qu'aux revenus du travail; le pourcentage doit être intermédiaire pour les revenus industriels et commerciaux, car ils proviennent à la fois du capital et du travail.

En Espagne, en Italie, en Luxembourg, en Prusse, dans les Pays-Bas et en Grande-Bretagne, la différenciation existe sous des formes diverses : différenciation par variation de

l'élément imposable, différenciation par différence des taux, différenciation par adjonction d'un impôt sur la fortune à l'impôt sur le revenu. Le projet Caillaux voté par la Chambre des députés en 1909 joint également la différenciation à la progression.

Il est regrettable que M. Charles Dumont n'ait pas suivi ces nombreux exemples, dont le nombre ne cesse de s'accroître, mais le système indiciaire sur lequel se fonde son impôt national ne permet pas la différenciation.

D. *Globalité ou cédularité.* — L'impôt sur le revenu peut être global ou cédulaire, il peut même comporter ces deux caractères qui paraissent pourtant s'exclure. L'impôt global sur le revenu consiste en l'application d'un taux à l'ensemble du revenu, tel qu'il est déterminé au moyen de la déclaration contrôlée, de l'évaluation administrative ou de l'emploi de présomptions. L'impôt cédulaire se décompose en un ensemble d'impôts sur les différentes sources de revenus, immeubles, valeurs mobilières, professions, etc. Chacune de ces deux sortes d'impôts a ses mérites : c'est pourquoi l'*income tax* anglais et le projet Caillaux les combinent avec bonheur. L'impôt national est au contraire entièrement global et, ici encore, le recours à des signes extérieurs ne permettait pas qu'il en fût autrement. Qu'il s'agisse de la différenciation et de la cédularité, — souvent liées ensemble, — le système indiciaire présente une rigidité que n'a pas la déclaration contrôlée ou l'évaluation administrative.

IV. — Conclusion

L'impôt national a un vice fondamental, qui le condamne à un échec certain : la part qu'il accorde au système indiciaire.

Le rapporteur de la Commission du budget, M. Noulens, et les différents orateurs du parti radical qui ont critiqué le projet de M. Charles Dumont ont particulièrement insisté sur ce point. M. Noulens s'est même déclaré, dans son rapport

du 21 juillet 1913, en faveur de la substitution à l'impôt national du gouvernement de deux impôts : l'un sur le revenu déclaré et l'autre sur le capital, le mode d'assiette de ce dernier n'étant d'ailleurs pas encore déterminé. Telle sera sans doute l'opinion de la Chambre, qui fera peut-être également appel à un impôt sur l'enrichissement, tel que le propose M. Javal, mais il est certain que le Sénat sera plus difficile à convaincre de la nécessité pour la France de ne pas rester en arrière des autres pays en matière fiscale.

Il est très regrettable que l'accroissement énorme des dépenses budgétaires ait eu pour fâcheux résultat de faire du premier impôt sur le revenu qui sera voté par le Parlement français un impôt de superposition et non un impôt de remplacement ; sous cette seconde forme, ce genre d'imposition eût été vraiment populaire ; sous la première, il ne constituera qu'un pis-aller. Ses adversaires en profiteront pour le discréditer le plus possible sans faire comprendre à leurs lecteurs ou auditeurs que cette solution est encore la meilleure ; qu'elle est en tout cas préférable au demi-décime que M. Paul Leroy-Beaulieu propose d'ajouter à tous les impôts existants, dont l'ensemble est si oppressif pour les salariés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Louis Suret.

Le Congrès national coopératif

C'est à Reims, dans la Mecque des sociétés à succursales multiples, que s'est tenu le Congrès national des coopératives de consommation, le premier congrès de la Fédération nationale, résultat de l'unité coopérative scellée l'année précédente à Tours, les 29, 30 et 31 décembre, entre les deux anciennes organisations rivales, la Confédération des coopératives socialistes et ouvrières et l'Union coopérative. Il pourrait paraître, à première vue, que c'était singulièrement hardi pour une organisation encore à ses débuts d'aller tenir ses premières assises dans la ville même où dominent triomphalement ses concurrents les plus redoutables. Les esprits timides auraient pu craindre, préalablement, que dans un milieu où la coopération n'est qu'embryonnaire, — la seule société coopérative locale fait à peine 200.000 francs d'affaires — l'atmosphère fut malsaine à des débats nationaux coopératifs. Il n'en a pourtant rien été. Pas un congressiste qui ne soit revenu avec l'impression qu'il avait assisté à un beau et utile congrès. Pas un délégué qui n'ait remporté l'impression que l'unité, consolidée, affirmée, définitive, n'ait été un événement historique considérable dans l'évolution du mouvement coopératif français et qu'elle pouvait donner tout espoir dans son avenir.

Nous n'essayerons pas ici de retracer analytiquement les discussions, ni d'en donner un compte rendu complet dans l'ordre chronologique. Nous voudrions simplement en fixer la

physionomie, en tirer les leçons qui doivent se dégager pour le prolétariat.

* * *

Pour neuf mois de vie, la Fédération nationale a été débordante d'activité. L'année 1914 commençait pour elle, après un congrès où les deux organisations s'étaient fondues, où un parti d'unité avait été acclamé, des statuts organiques votés, mais où l'unité, faite théoriquement, il restait à la réaliser pratiquement. On aurait pu croire que là, en vérité, se rencontreraient les écueils les plus considérables, et parmi les optimistes, bien rares étaient ceux qui pensaient voir la nouvelle Fédération nationale garder les deux tiers des forces de la Confédération (socialiste) et la moitié de celles de l'Union (neutre). Or, non seulement les pertes ont été bien au-dessous de ce qu'on imaginait, mais un fort contingent de sociétés jusque là réfractaire à toute organisation centrale est venu compenser et au delà les démissionnaires, les disparues et les hésitantes. C'est ainsi que le rapport au Congrès annonçait plus de 950 sociétés adhérentes, alors que 410 étaient rattachées précédemment à l'Union et 470 à la Confédération. C'est environ 200 coopératives nouvelles qui ont été gagnées. Si l'année n'avait pas été si désastreuse à de nombreuses sociétés, incapables de résister à la nouvelle concurrence du capitalisme commercial des sociétés à succursales, ou victimes de la crise de vie chère de 1911-1912, le chiffre des réfractaires aurait été plus qu'insignifiant. Fait à souligner, presque aucune grosse société ne s'est séparée de la Fédération nationale, c'est seulement parmi les poussières de coopératives que les quelques retraits ont eu lieu et encore la plupart ont quitté en raison même de l'augmentation des cotisations fixées à 0,03 par 100 francs d'affaires.

Les sociétés de l'Union avaient été habituées à un régime très large et sans aucune précision, où elles donnaient ce qu'elles voulaient, rarement 3 francs, quelquefois 10 francs,

jamais beaucoup plus, même quand elles avaient une importance assez marquée. A la Confédération, le taux était plus élevé, deux sous par membre, et le paiement plus strict, mais la transformation du système ne permettait plus aucune « tricherie », car le chiffre d'affaires est plus contrôlable que le nombre des membres, et pour faire voir l'importance de la contribution proportionnelle, il suffit de rappeler que, par exemple, l'Union de Limoges (Union) s'est vu gratifiée d'une cotisation de 1.500 francs au lieu de 100 francs, la Bellevilloise (Confédération) 1.400 francs au lieu de 800 francs.

De mouvement « collectif » et d'opposition à l'unité, il n'y en eût que des deux pôles les plus opposés. C'est du côté de la Fédération des coopératives du P.-L.-M., très attachées à la puissante compagnie, commercialement en tous les cas, et de la Fédération socialiste des coopératives du Nord, attachées au Parti socialiste par des versements obligatoires directs, que sont venues les seules résistances. La Fédération P.-L.-M. ne pouvait rentrer dans les cadres de la Confédération en raison de son organisation géographique, s'étendant sur plusieurs régions ; la Fédération socialiste du Nord ne voulait accepter dans son sein que des sociétés « venant » du Parti, et de ce fait démissionna. Mais de nombreuses sociétés du P.-L.-M. n'en continuèrent pas moins, sans écouter les conseils intéressés des dirigeants, à s'affilier à l'organisme unitaire, et la Fédération du Nord, composée de 17 sociétés dont 3 seulement étaient adhérentes à la Confédération, vit se dresser en face d'elle une fédération de sociétés ouvrières, de l'esprit le plus coopératif et prolétarien, dans son propre département, avec plus de 40 sociétés faisant six millions d'affaires et qui rejoignit l'unité.

On peut donc dire que la Fédération nationale est aujourd'hui l'unique organe central du mouvement coopératif français, ayant réalisé l'unité pour ainsi dire complète de toutes les sociétés accessibles jusqu'alors à une fédération, à un groupement de leurs forces. Certes, il reste encore beaucoup à faire, et la Fédération nationale a un vaste champ de recru-

tement possible, puisque d'après les données officielles, les statistiques du ministère du Travail, il existe en France plus de 3.000 sociétés de consommation. Ce chiffre est du reste un peu élevé, car les statistiques, mal tenues à jour, contiennent beaucoup de sociétés même disparues depuis longtemps et aussi toutes sortes d'économats déguisés ou de fausses coopératives. Quoi qu'il en soit, en ramenant le chiffre des sociétés existantes à 2.200 ou 2.300, ce n'est pas encore la moitié du nombre total qui a rejoint la Fédération nationale, et c'est à peu près la même conclusion qui s'impose si, au lieu du chiffre des sociétés, on compare les chiffres d'affaires. Les cotisations prélevées par la Fédération nationale ont porté sur 130 millions et le chiffre total des sociétés françaises doit être évalué à 280 millions. Mais l'extension du mouvement, la rapidité même d'un premier développement obtenu en neuf mois fait bien présager de l'avenir et l'heure ne saurait tarder du groupement par conséquent général de la coopération française de consommation autour de sa Fédération nationale. Cela sera le résultat de l'unité qui a décuplé les moyens de recrutement, intensifié l'activité dans la propagande, en même temps que c'est la démonstration pratique que l'unité s'imposait et correspondait à un véritable « besoin » immédiat.

Du reste, l'unité n'est pas qu'organique et cela n'a pas été un des moindres sujets d'étonnement pour ceux qui suivent le mouvement coopératif seulement dans ses grandes manifestations, moralement elle est aussi complète. A aucun moment des oppositions de tendances ne sont apparues entre les forces venues des deux directions. Bien mieux, plus vivaces généralement que les oppositions d'idées, des oppositions de personne ne se sont même pas senties. Le creuset unitaire a complètement réduit les éléments qui lui étaient venus pour ne composer qu'une seule pâte de militants, travaillant à une même œuvre. Bien malin, aurait été le spectateur de Reims, venu pour la première fois, qui aurait pu dire : celui-là devait appartenir à l'Union, celui-ci à la Confédération. A Reims, militants, orateurs, délégués avaient oublié que quelques mois

auparavant ils étaient cloisonnés dans deux compartiments séparés, où ils s'ignoraient quand ils ne se critiquaient pas, ou même s'invectivaient.

Ceci est la preuve que l'unité a été constitué sur des bases sérieuses et solides. Les principes et les bases de la Fédération nationale, organe d'émancipation des travailleurs, sont si précis qu'ils n'ont plus laissé place à l'équivoque ou à la controverse. L'esprit en est si clair, que la direction d'avenir découle logiquement. Flattons-nous d'avoir participé à la mise en route d'une unité si solidement bâtie.

Ainsi le Congrès de Reims n'a abordé aucun problème qui rappelait le passé, c'est du présent qu'il s'est occupé, c'est sur l'avenir, avant tout, qu'il a jeté ses regards.



Le problème le plus important, sinon le plus passionnant, pour l'avenir du mouvement était celui de la fusion des sociétés. Après l'unité d'en haut n'était-il pas logique que l'on songe à l'unité d'en bas. Nul n'ignore que la faiblesse de la coopération française est dans le nombre trop grand des sociétés, dans le pullulement des « poussières » coopératives. Mais ce n'est pas tant le principe qui rendait la question d'actualité, que la raison de vivre pour les sociétés. L'évolution économique a marché particulièrement vite depuis quelques années dans le domaine commercial. Du petit commerçant roi, nous sommes passés, en dix ans, à l'empire d'abord des grands magasins et des grandes firmes d'épicerie, puis nous voilà maintenant à l'ère des sociétés à succursales multiples. Les coopératives n'ont plus les mêmes adversaires. Solides en face du petit détaillant, assez bien armées contre la grande boutique, elles le seront beaucoup moins, sinon pas du tout, en face du capitalisme centralisateur par ses capitaux, mais décentralisateur par la multiplicité de ses magasins. Or, la coopération ne peut triompher que si elle est un progrès économique, elle n'a du reste de raison d'être qu'à cette condition.

Il faut qu'elle fasse mieux que le plus redoutable de ses concurrents. A des méthodes commerciales nouvelles, il faut qu'elle réponde par des techniques coopératives supérieures. Ce ne peut être qu'en adoptant des « formes » semblables. Il lui faut aussi des capitaux, une administration perfectionnée, une direction contrôlée, une exploitation sans coulage et, enfin, une concentration de ses forces en même temps qu'une décentralisation de ses efforts. La fusion des sociétés existantes est donc le but, forcément, que le mouvement coopératif doit se donner si, pour la place qui lui revient dans l'action prolétarienne pour une société nouvelle, il veut participer à la conquête du monde.

Mais nous ne voulons pas ici répéter les arguments que nous avons, et que d'autres ont développés dans cette « Revue » même, que Bernard-Lavergne, Héliès et d'autres camarades ont exposés éloquemment au Congrès de Reims, nous voulons seulement dégager le sens de la motion en faveur de la fusion qui fut votée à l'unanimité et était ainsi conçue :

Fusion des Coopératives

Le Congrès, convaincu que le développement de la coopération est intimement lié à la création et à la prospérité des coopératives régionales de fusion ou Unions régionales : Souhaite que les Fédérations prennent le plus rapidement possible l'initiative de la création d'Unions régionales, celles-ci devant être constituées selon l'esprit des statuts-types de la Fédération nationale et après consultation d'une Commission technique nommée à cet effet par la F. N.

Confie aux Fédérations le soin d'établir un plan méthodique de créations d'Unions régionales et de déterminer le nombre de celles-ci, ainsi que la sphère territoriale d'activité réservée à chacune d'elles.

Les Fédérations devront convoquer en congrès toutes les sociétés coopératives comprises dans chacune des zones d'activité ainsi délimitées. Au cas où toutes les sociétés convoquées ne pourraient ou ne voudraient pas adhérer à l'Union, la Fédération devra néanmoins aider à la création de l'Union.

Les sociétés en dehors de l'Union obtiendront que la Fédération régionale détermine leur sphère particulière d'activité dans tous

les cas où la trop grande proximité, dans la même ville, des sociétés restées indépendantes et des sociétés adhérentes à l'Union ne rendra pas impossible la fixation d'une zone d'influence. Les sociétés restées indépendantes sont engagées à fusionner avec l'Union le plus rapidement possible.

Dans toute la zone d'activité des Unions déjà établies, aucune coopérative nouvelle n'aura le droit de se créer si l'Union s'est constituée selon l'esprit des statuts-types de la Fédération nationale.

L'Union sera tenue, en échange, d'ouvrir une succursale en toute localité ou quartier d'une ville où un nombre minimum de consommateurs auront versé un nombre minimum d'actions ou de parts sociales. Ce nombre minimum de sociétaires et de parts sociales sera déterminé par chaque Fédération régionale au sein de la même Fédération; ce chiffre minimum pourra varier selon qu'il s'agit de villes ou de pays ruraux.

Au cas où ces conditions, une fois remplies, l'Union refuserait d'ouvrir la succursale demandée, les consommateurs groupés auraient le droit d'ouvrir une coopérative indépendante.

Ici il n'est plus question de justifier la fusion, il ne s'agit plus d'en démontrer l'utilité, la valeur, la portée ; il s'agit de sa mise en œuvre, c'est par excellence une motion d'action.

C'est un appel, une invitation aux fédérations régionales, composant maintenant l'organisation unitaire, de se mettre en route et d'agir.

Ce n'est pas là un effet du hasard, mais la volonté même de ceux qui l'avaient rédigée. Les fédérations régionales ont été la conservation du fédéralisme, auquel l'Union coopérative s'était toujours montrée assez peu sympathique et auquel la Confédération avait donné une réalisation de façade. Mais en même temps que la Fédération nationale mettait debout, en quelques mois, vingt-six organes régionaux et se composait à elle-même ses propres cadres, il importait de ne pas faire une œuvre sur le papier, un fédéralisme de figuration, il fallait lui donner force et vie et ce n'est que dans l'action qu'il peut trouver tout cela. La résolution de la fusion lui fournit la matière.

C'est en réalité un programme d'activité qui a été fourni aux

fédérations régionales, presque toutes nouvellement créées, 14 sur 26. Et le Congrès de Reims a, par là, rompu en même temps avec une des faiblesses des congrès coopératifs non seulement en France, mais surtout à l'étranger. Ils donnent trop, les congrès des organisations morales, des unions coopératives, l'impression d'assemblées académiques, d'occasions à palabrer, de discussions en l'air et, en principe, sans résultats pratiques, sans consistance réelle. Or, si le mouvement coopératif a un sens, si la Fédération nationale et ses organes régionaux comptent, c'est à condition d'imprimer une direction au mouvement coopératif, c'est à condition de passer de la théorie à la pratique, de l'idée à l'action. En l'occasion, Reims, sur la fusion, particulièrement, y aura complètement réussi.

Est-ce dire que partout, du même entrain, avec le même succès, la fusion sera pratiquée ? Seul l'avenir nous l'apprendra. Mais si la Fédération nationale sait veiller sur ses organes régionaux, si elle sait les entraîner, à des degrés divers, peut-être, mais partout, une action sera entreprise.

Cette motion, a-t-on dit, a été inspirée par le récent conflit des boulangers. L'attitude scandaleuse de la corporation, faisant grève dans les coopératives pendant que dans la plupart des boulangeries capitalistes on fournissait du pain, déclarant par ses militants les plus autorisés qu'à peu près toutes les revendications étaient appliquées dans les sociétés, mais qu'il fallait la grève des coopératives pour entraîner le mouvement, avait certes soulevé un mouvement d'indignation qui s'était étendu au prolétariat tout entier du jour où l'arbitrage de la Confédération du Travail et de la Fédération nationale avait été repoussé. Mais cependant ce n'était que la goutte qui avait fait déborder le vase. Un malaise général étreignait les coopératives victimes, dans tous les cas, d'un coulage éhonté, de prétentions corporatives, dites syndicales, appliquées uniquement dans les organisations ouvrières. C'est surtout à tout cela qu'a répondu la résolution votée à Reims, et c'était bien avant la grève des boulangers que

la question avait été portée à l'ordre du jour du congrès coopératif prolétarien, que la maturité d'esprit qui lui permet de se donner des règles sans tomber dans l'intransigeance, de fixer une conduite sans en trop simplifier les concepts et d'être flexible comme la vie, rigide cependant d'idée.

*
* *

La question du personnel des coopératives fut le « clou » du Congrès, sinon par l'importance intérieure comparée à la précédente, au moins par la passion qu'elle entraîna, les commentaires qu'elle suscita partout, dans la presse, dans les milieux prolétariens et même dans les organes et les partis des diverses fractions de la bourgeoisie.

Le débat fut clos par la motion suivante :

Rapport des Coopératives avec le personnel

Les coopératives de consommation, constituant un organe en puissance de la répartition collective des richesses de la Société de demain, sont, dès maintenant, des instruments indispensables à la transformation sociale.

En conséquence, le Congrès déclare que les coopératives doivent toujours être prêtes dans l'avenir, comme elles l'ont fait dans le passé, à élever au maximum le niveau de la vie des producteurs employés dans leurs services à mesure des conquêtes réalisées par l'ensemble de la corporation dans les entreprises capitalistes concurrentes. Mais on ne saurait exiger d'elles une situation supérieure à celle donnée dans un commerce similaire où pour un emploi équivalent, en raison des nécessités de la concurrence qu'elles subissent. Du reste, cela constituerait alors, pour les employés des coopératives un véritable privilège qui éloignerait ces travailleurs de la solidarité nécessaire avec leurs camarades employés dans les maisons capitalistes, privilège qui serait au détriment de l'ensemble des travailleurs consommateurs de la coopérative et au profit de quelques individualités.

Les coopératives doivent être soucieuses, en revanche, de mettre en pratique toutes les lois et règlements destinés à assurer la protection de leur personnel et doivent veiller à leur stricte application.

Mais il est impossible de voir les intérêts corporatifs se dresser contre l'intérêt de la collectivité et déterminer la grève, au nom des intérêts particuliers des producteurs, contre l'intérêt général des travailleurs consommateurs organisés dans leurs coopératives.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, la première obligation qui s'impose aux sociétés est de le prendre sans doute parmi les professionnels, mais surtout parmi les sociétaires; car il ne s'agit pas de salariés, mais de collaborateurs ayant des fonctions spéciales et une responsabilité particulière comme celle des administrateurs.

Pour assurer cette responsabilité qui doit être matérielle et morale, le congrès préconise la commandite simple (gérants responsables) et la liberté de l'organisation technique du mandat qui leur est confié.

Le congrès déclare qu'il pourrait être utilement passé des conventions collectives ou des contrats avec les syndicats respectifs ou leurs organisations centrales par les sociétés de la Fédération régionale ou centrale coopérative.

Mais si ces contrats accordent, en plus des conditions de travail ci-dessus, des avantages aux syndicats pour le recrutement parmi leurs membres, ce doit être à la condition que, par réciprocité, il soit pris des engagements, par les organisations syndicales, de mettre les coopératives hors la possibilité de grève et pris des mesures pour l'adhésion des syndiqués aux sociétés coopératives.

Le congrès invite les coopératives à s'engager à appliquer les revendications syndicales, dès la déclaration du mouvement de grève, à la condition, acceptée par les conventions avec les syndicats, de revenir aux conditions anciennes si le mouvement ne triomphe pas. Elles peuvent aussi faire leur possible pour concurrencer les entreprises capitalistes pendant ces crises en baissant le prix de certaines marchandises.

En ce qui concerne les conflits d'origine personnelle ou individuelle, à propos des conditions de travail, le congrès recommande aux sociétés des Commissions d'arbitrage composées de délégués des organisations centrales, des syndicats et coopératives, comme pouvant le mieux assurer l'autonomie et la bonne marche de l'organisation. La Fédération nationale se tiendra toujours à la disposition de ses sociétés pour susciter ces Commissions et pour les faire aboutir d'accord avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne les grèves de protestation, de solidarité, les grèves générales contre la guerre, si légitimes que soient ces mouvements, quel que soit le devoir de tout coopérateur syndiqué

d'y participer, l'organisation coopérative ne saurait en souffrir. Pendant ces crises de grèves revendicatrices et grèves de protestation, les travailleurs ont besoin de trouver leur nourriture quotidienne indispensable et ne doivent aller la chercher qu'à la coopérative, propriété collective, organe, entre leurs mains, de leur émancipation. Ils ont même le devoir de profiter de ces circonstances pour y conduire les travailleurs non coopérateurs. Il serait aussi absurde de fermer, en cas de grève, la coopérative que de fermer la Bourse du Travail et de donner congé aux fonctionnaires des organisations syndicales. Cellule de la Société nouvelle, organe de vie par excellence dans son but et ses moyens, la coopérative ne peut être atteinte par des actions dirigées contre les institutions capitalistes et contre les institutions génératrices de guerre et de conflit.

Le devoir de solidarité des employés producteurs et des sociétaires doit s'exercer, pour ceux qui luttent au dehors, dans les usines des magasins coopératifs, mais sous une forme différente, car ils n'ont pas à faire grève contre eux-mêmes, contre leurs camarades, prolétaires comme eux, et contre un organe, propriété de tous, refuge souvent et asile pour les victimes de l'exploitation, de l'oppression et de la vindicte capitaliste.

Seules, au Premier Mai, dans la mesure où c'est une fête, des mesures peuvent être prises pour fermer les magasins coopératifs dans les mêmes conditions que les autres jours de fête.

Mais si la coopérative doit ainsi assurer son propre développement, le congrès ne saurait trop engager, non seulement ses employés collaborateurs, mais tous les travailleurs coopérateurs à poursuivre la fusion des organisations syndicales, seul moyen d'assurer, dans un double devoir syndical et coopératif, l'unité d'action, organe d'émancipation des travailleurs.

Nul doute qu'en certains endroits, particulièrement dans la région parisienne, les résultats ne soient décisifs.

Ce qui importait avant tout, c'était d'indiquer une procédure de réalisation. La création de sociétés fédérales, d'Unions régionales, sans attendre l'initiative des sociétés elles-mêmes, intéressées sans doute, mais souvent apathiques, tiraillées par des éléments disparates, claquemurées dans leur localisme, dans le personnalisme désintéressé mais effrayant de leurs militants. Voilà ce que les fédérations régionales pourront vaincre pour réussir à opérer la fusion. Ce qui importait

encore, c'était un plan méthodique de développement, une fixation des délimitations du droit d'extension de chaque société existante, de pouvoir réserver à la société d'acquérir la possibilité de développement; ce qui importait enfin, c'était pour cela d'éviter l'ostracisme, d'obliger à la fusion par la force et de voir se créer, en face du mouvement coopératif régulier, un mouvement dissident, d'arrêter même momentanément les efforts spontanés des coopératives en puissance et des coopérateurs en devenir. Il fallait donc trouver des règles à la fois souples et fermes, et ce n'est pas un des côtés les moins intéressants à noter.

Du reste, dans le débat, les allusions aux incidents des boulangers ne furent qu'assez restreints. Ils ne firent qu'illustrer cette thèse : La coopération ne peut et ne doit pas être exploitée par le personnel qu'elle emploie. Certes, à côté des employés malhonnêtes, sans dévouement, cherchant à se tailler dans la coopération un fromage pour ne rien faire, il y a des centaines d'exemples de coopérateurs employés, qui ne donnent pas seulement ce qu'ils doivent à leur Société, mais une collaboration assidue, persévérante, désintéressée. C'est entendu. Mais il faut le dire, le mal venait aussi de l'imprécision, de l'attitude des sociétés à l'égard de leur personnel; il semblait entendu que la coopération devait faire mieux que les concurrents parisiens, quel que soit le tort que cela pouvait lui porter. On cédait sans réfléchir à toute revendication, et on était vraiment mal payé, en retour, des sacrifices faits. Il apparaissait dans des mondes extra-coopérateurs que les sociétés coopératives devaient servir de champ d'expériences à toutes sortes d'expérimentations syndicales, et devaient uniquement avoir pour objet d'être un modèle de « conditions de travail » pour le producteur employé, sans pour ainsi dire s'occuper des consommateurs, travailleurs et prolétaires, au même titre cependant.

La résolution adoptée au Congrès a remis les choses en place et elle a eu surtout pour mérite de donner une doctrine coopérative en la question. Personnel considéré comme colla-

borateur, salaires fixés d'après le maximum payé dans le commerce concurrent, opposition à l'idée de grève dans l'association ouvrière mais acceptation immédiate des revendications syndicales, dès un conflit, quitte à revenir aux conditions anciennes en cas d'insuccès chez le patronat; application de toutes les mesures légales en faveur du personnel et de toutes les clauses pouvant lui assurer sa pleine liberté morale : voilà ce qui est contenu dans les passages essentiels de la résolution. Il ne nous appartient pas de les légitimer ici. Les militants pourront apprécier les raisons dans le compte rendu sténographique et d'après les discours des orateurs, mais en vérité, aucune opposition fondamentale n'a été faite. Une motion présentée par Grenier, soutenue par Lévy, a bien été défendue, mais elle se plaçait, elle aussi, sur le même terrain de principes, tant à propos des grèves que de la rémunération normale à exiger. Avec quelque raison, la *Bataille syndicaliste* affirmait que le point de vue, que nous qualifierons de corporatiste, des boulangers n'y avait pas été présenté. Elle prenait, du reste, une grosse part du texte adopté. Elle se contentait de relever des points de détail et d'implorer pour les employés la meilleure situation possible dans les limites des ressources financières de la coopérative. Quoique réclamant de la précision, la motion-amendement avait brillé par l'imprécision et rien donc d'étonnant à ce qu'elle n'ait recueilli qu'un nombre infime de voix : à peine une dizaine.

Et pourtant, si on a cru que, telle qu'elle est, la motion votée était un recul au point de vue de la bienveillance à accorder pour les conditions du personnel, on s'est fort trompé. De près ou de loin, les initiateurs de la motion n'auraient jamais accepté qu'elle fût une motion antisyndicale. Elle ne conduit pas à éloigner les deux mouvements d'organisation prolétarienne : le mouvement syndical et le mouvement coopératif. On peut même affirmer que la motion est inspirée d'un esprit d'unité ouvrière. Mais celle-ci ne peut être réalisée qu'à la condition que chaque organisation se considère égale. Il im-

portait de faire comprendre à des coopératistes, qui n'ont rien à voir avec de vrais syndicalistes, que la coopération n'était pas une vache à lait pour qui que ce soit, qu'elle entendait faire respecter sa dignité et son autonomie, et pour cela le mieux était de préciser ses droits et ses devoirs. C'est maintenant chose faite.

Du reste, à distance, on s'apercevra qu'en donnant des règles claires on aura évité bien des conflits, fixé des limites que personne ne cherchera plus à franchir, et que loin d'être une motion de « bataille », elle est, au contraire, la motion de la main tendue dans le respect et l'estime réciproques. Comment ne pas constater que pour la première fois il est parlé, dans la motion d'arbitrage, de contrats collectifs. Comment ne pas voir que, sur ce point, la motion jette les embryons d'une entente possible, et tous ceux qui, comme le faisait Savoie, de la Fédération de l'Alimentation, quelques jours après le Congrès — ont élevé des critiques mais s'aperçoivent qu'il y a du nouveau et des résultats à en tirer, s'efforceront avec nous, avec tous les coopérateurs, à tirer les conséquences, même imprévues aux yeux de beaucoup, qui y sont contenues. Ce sera l'œuvre de demain.

En résumé, il est certes curieux de voir une grande organisation ouvrière prendre des mesures qui paraissent de défense et ne sont que des règles de conduite nécessaires, mais c'est à grand tort que la bourgeoisie pourrait affecter de s'en réjouir car, au contraire, jamais peut-être syndicats et coopératives n'ont été si près de s'entendre, non dans un sentimentalisme dangereux, mais dans la fixation juridique de « coutumes » ouvrières. Or, le jour où elles seront établies, c'est sans heurt que les organisations sœurs pourront mener une action parallèle et harmonieuse. Que le capitalisme n'assimile donc pas les difficultés intérieures du monde ouvrier et de ses organisations avec les conflits du patronat avec ses employés ou de débat avec ses fonctionnaires. Dans ce dernier cas il n'en résultera qu'une opposition plus vigoureuse, un classement plus différencié, jusqu'à une transformation so-

ciale, tandis que dans le premier cas, lorsqu'il s'agit de coopératives et de syndicats, à mesure que des précisions seront faites après débats, à mesure que l'on aboutira, comme à Reims, à des conclusions nettes, à une doctrine précise, on affermit les rapports des consommateurs et des producteurs pour une société nouvelle, pour le socialisme. On hâte l'heure où il ne sera plus qu'un désir et où, par des expériences répétées et concluantes, on aura préparé les rouages et le fonctionnement de l'organisme social nouveau.

* * *

Enfin, à Reims, un dernier problème a été abordé, celui de la constitution d'une caisse de retraites pour les coopérateurs, et ceci dans les cadres de la loi des retraites ouvrières et paysannes de 1910. En l'absence de Thomas, c'est Fournière qui, dans un lumineux et décisif discours, a défendu la création proposée qui fut, après un court débat, décidée encore à l'unanimité dans les termes suivants :

Caisse de Retraites

Considérant qu'il y a un intérêt moral et social de premier ordre à ce que les coopérateurs soient au premier rang parmi les metteurs en œuvre des institutions de garantisme qui se développent en France, comme dans tous les pays où s'accomplit la double évolution industrielle et démocratique qui caractérise la société moderne ;

Qu'ainsi les coopérateurs, prenant en gestion l'épargne ouvrière et les contributions patronales y afférentes, acquièrent le moyen de concourir puissamment à la formation et au progrès des sociétés d'habitations, ainsi qu'aux institutions municipales destinées à améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière ; et ce, tout en procurant aux assurés coopérateurs une appréciable bonification des allocations en cas de décès et des pensions d'invalidité;

Le congrès charge le Conseil central de créer une caisse de retraites ouvrières des coopérateurs de France. Cette caisse sera administrée par un Comité de direction, dont la moitié des membres seront pris parmi les membres honoraires désignés par la Fédération nationale des Coopératives de France.

Nous n'insisterons pás sur les avantages matériels et pratiques que la Fédération nationale pourra recueillir d'une pareille institution : conséeration morale de la Fédération nationale, payant les retraites sous le contrôle même de la loi nationale ; accroissement de la propagande par la mise à la disposition de la Fédération nationale de fonetionnaires nouveaux, et le mouvement des assurés, s'inscrivant, touchant d'une caisse de sociétés coopératives et apprenant le chemin d'approvisionnement coopératif ; enfin, bonis de gestion pour accroître les ressources, et influence sur les municipalités et les habitations à bon marché, par le placement des fonds.

Mais nous mettrons en lumière l'état d'esprit que dénote une pareille œuvre. Est-ce qu'avant l'unité, il aurait été possible au monde coopératif d'oser se lancer dans pareille voie. Il faut déjà disposer d'une force considérable pour pouvoir entreprendre et réussir pareille chose. Il faut surtout ne plus craindre d'être absorbé, canalisé, tout en restant institution prolétarienne. Or, le sentiment d'autonomie, très respectable quand on est faible, s'affaiblit quand on devient fort. N'est-il pas curieux que personne, au Congrès, n'ait même exprimé cette crainte, tellement elle aurait été hors de propos ; c'est la démonstration de la vitalité acquise par le mouvement coopératif.

Et loin, par cette création de caisse de retraites, de s'éloigner de l'esprit socialiste, du mouvement ouvrier, la Fédération nationale s'en rapprochait davantage, s'identifiait avec lui. La loi de 1910 ne s'applique qu'aux salariés, aux plus modestes des prolétaires. Si donc la Fédération nationale dresse un de ses services spécialement pour eux, c'est qu'elle se considère bien comme leur émanation. C'était renforcer le sous-titre même de la Fédération nationale, c'était souligner l'expression : organe d'émancipation des travailleurs ; que dis-je, c'était sortir des limites d'un coopératisme qui prétendrait suffire à tout, ou se murer dans une tour d'ivoire, pour prendre en mains une institution qui, à côté et dans un même sens, travaille au même but, puisqu'ainsi sera fortifiée, par sa

réalisation même, la notion socialiste de l'assurance sociale.

Enfin, la caisse fédérale des retraites est la première caisse ouvrière formée conformément à la loi, c'est la première introduction dans les cadres de son application, des travailleurs organisés. Et ceci, fait sans opposition de principes, après tant de cris et de protestations si récentes, nous apparaît comme un événement singulièrement significatif, en même temps que la hardiesse et le courage de la Fédération nationale nous prouvent que le mouvement coopératif a les qualités d'audace et de réalisation qui nous font bien augurer de son avenir.

* * *

Ainsi le Congrès de Reims apparaîtra comme non seulement la consécration définitive de l'unité, mais comme la mise en marche de l'organisation centrale coopérative vers une politique coopérative d'action par la fusion, vers une précision de doctrine par la fixation des règles de conduite pour le personnel, et vers un esprit de réalisation par la constitution de la caisse fédérale. Saluons-le comme un gage de congrès suivants nous montrant le développement rapide et intensif de la Fédération nationale des coopératives de consommation.

L'heure peut être aux espoirs les plus grands et aux espérances les plus précieuses dans la coopération française.

E. Poisson.

Les Travailleurs agricoles en Bourbonnais

— — —

De nombreux journaux et revues se sont occupés à différentes reprises, durant ces dix dernières années, de la situation sociale et du mouvement d'émancipation des travailleurs ruraux de l'Allier.

Nous sommes bien en retard, à la *Revue Socialiste,* pour venir dire notre mot sur cette intéressante action libératrice, menée avec tant d'énergie par une poignée d'hommes audacieux et persévérants.

Cependant, bien que tardivement, nous croyons devoir faire connaître quand même aux nombreux lecteurs de cette grande revue les conditions de vie des paysans bourbonnais, et les phases diverses du mouvement collectif entrepris par l'élite d'entre eux contre l'oppression féodale, dont ils sont encore victimes en plein vingtième siècle.

Les Parasites

GROS PROPRIÉTAIRES, RÉGISSEURS, FERMIERS GÉNÉRAUX

La grosse propriété domine dans la plus grande partie du département.

Bien que la petite ait plutôt tendance à s'accroître, celle-ci se cantonne encore, pour l'instant, dans certaines régions des arrondissements de Gannat et de Montluçon. Presque partout ailleurs, l'on ne rencontre guère que de grandes

fermes ou d'immenses taillis appartenant à de riches seigneurs, nobles ou roturiers.

La plupart de ces propriétaires, habitant la grande ville, se désintéressent totalement de la culture et louent leurs biens, soit séparément, à des fermiers exploitants — c'est plutôt rare — soit en bloc, à des intermédiaires de haut vol appelés fermiers généraux.

Ces derniers font exploiter les terres dont ils ont la jouissance par des métayers.

Certains propriétaires ont des régisseurs qui les remplacent dans la direction des fermes et jouent, auprès des métayers, le rôle du maître.

D'autres, en plus petit nombre, ont du goût pour l'agriculture et surveillent eux-mêmes les exploitations qui sont confiées à des métayers.

Evidemment, parmi ces bourgeois, il y a de très braves gens, dignes d'estime et de respect. Mais, d'une façon générale, ils sont autoritaires, méprisants, audacieux, rapaces et cruels à l'égard des humbles paysans soumis à leur domination.

Voici d'ailleurs ce que dit d'eux, dans son excellente étude *En Bourbonnais* (1), M. Emile Guillaumin, l'écrivain-paysan bien connu :

Pourvu que le fermier leur apporte au jour dit la somme convenue, qu'ils dépensent d'agréable façon à Paris ou ailleurs, ils se tiennent pour satisfaits. Ils ont une sainte horreur des réparations de bâtiments, qui viennent diminuer leurs revenus; ils font exécuter seulement celles qui sont inévitables. C'est pourquoi l'on voit subsister dans nos campagnes tant de vieilles maisons basses, sombres et laides, sans commodité, avec des lucarnes comme fenêtres et le sol raboteux comme carrelage.

. . . .

Beaucoup possèdent au milieu de leurs biens un château, un parc, des taillis giboyeux : ils habitent là une partie de l'année et jouent aux seigneurs féodaux du temps passé.

(1) En vente, 0 fr. 75, chez l'auteur, à Ygrande (Allier).

. . . .

Jusqu'en ces derniers temps, quelques-uns de ces autocrates se jugeaient assez puissants pour faire subsister à leur profit le plus inique des droits de leurs devanciers : ils se permettaient de posséder les plus belles parmi les femmes ou les filles de leurs colons, au vu ou au su de ces derniers, qui n'osaient intervenir par crainte d'être chassés, ou parce qu'ils croyaient tirer de leur déshonneur des avantages matériels.

Relater en détail tous les actes d'arbitraire commis par les propriétaires serait un travail énorme pour lequel il faudrait certainement, rien que pour notre époque, des centaines de volumes. Aussi le cadre de cette étude est-il trop étroit pour que nous puissions nous étendre aussi longuement qu'il serait nécessaire de le faire, afin de documenter exactement nos lecteurs sur la valeur morale des châtelains bourbonnais.

Pour les régisseurs qui, auprès des métayers, remplacent les maîtres absents, M. Guillaumin n'est guère plus tendre :

Il est bien avéré que les représentants d'un homme puissant sont souvent plus dangereux que cet homme lui-même. Cette vérité est émise par un proverbe local souvent cité : « Il vaut toujours mieux avoir affaire au bon Dieu qu'à ses saints. » Les régisseurs sont donc ordinairement peu aimés. Très plats envers les maîtres, ils sont souvent arrogants envers les travailleurs, et ils sont tentés d'amplifier toujours les ordres qu'ils sont chargés de faire exécuter. Ce sont aussi parfois de très indélicats personnages, etc.

En ce qui concerne les fermiers généraux, l'écrivain bourbonnais s'exprime ainsi :

Quant aux fermiers généraux, on les considère à juste titre comme des roublards, spéculant à la fois sur les propriétaires, desquels ils s'efforcent d'obtenir des conditions avantageuses, et sur les métayers, qu'ils *écorchent* outrageusement; à coup sûr, ce sont des parasites.

Pendant la période d'évolution et de prospérité qui dura de 1850 à 1880, la plupart des fermiers généraux s'enrichirent, et leurs fils sont les bourgeois campagnards d'à présent.

Certains sont des parvenus que la chance a favorisés, des fils de paysans ou même d'anciens paysans. Mais quels qu'ils soient, ils

sont toujours très vaniteux et très égoïstes. Ils forment une caste spéciale ayant ses préjugés, sa morgue hautaine, son dédain des humbles; ils ont tous les vices des vrais fortunés sans avoir leur culture intellectuelle. Ils sont même d'une insuffisance absolue et leur vanité, leurs façons de potentats n'en sont que plus insupportables.

. . . .

L'avenir, je crois, supprimera ces intermédiaires inutiles et souvent funestes. En raison du développement intellectuel des paysans — qu'ils étaient appelés à diriger autrefois — les fermiers généraux n'ont plus aujourd'hui de rôle nécessaire : ils ne sont plus que des parasites.

Est-il besoin d'ajouter des commentaires à ces citations ? Non, car nous serions plus dur sans doute, plus méchant peut-être, à l'égard de tous ces êtres inutiles et malfaisants qui martyrisent, qui pressurent, qui spolient sans vergogne les malheureux paysans, sans défense, que l'ignorance rend passifs.

Les Producteurs

Maintenant que nous avons fait connaître un peu à nos lecteurs la valeur morale et sociale des parasites qui vivent de la terre, comme le bourdon vit du rucher, il convient que nous fassions connaître également les conditions de vie des producteurs qui composent la population agricole du Bourbonnais.

Ces producteurs se divisent en cinq catégories bien distinctes : les petits propriétaires, les fermiers exploitants, les métayers, les ouvriers agricoles et les domestiques de ferme, dont nous exposerons séparément et successivement la situation.

LES PETITS PROPRIÉTAIRES

De tous les travailleurs des champs, ce sont sans conteste les petits propriétaires qui sont les plus heureux.

Certes, si leur lopin n'est pas complètement acquitté, s'ils ont encore des hypothèques à lever, des créanciers à rembour-

ser, ils sont obligés évidemment de s'économiser fort pour arriver à solder leurs dettes.

Mais, du moins, ils peuvent prendre goût à embellir et à abonnir la terre qu'ils cultivent, car ils savent qu'ils travaillent pour eux-mêmes, et qu'ils ne seront point congédiés par le maître — comme cela peut arriver au fermier ou au métayer. Ils sont indépendants. Et, pour nos paysans du Centre, l'indépendance c'est tout. Il faut avoir, comme eux, souffert de la domination féodale des châtelains pour savoir apprécier la liberté à sa juste valeur et la mettre au-dessus de tous autres avantages matériels. Aussi, le rêve de tous les ruraux de l'Allier, depuis le plus humble des domestiques de ferme jusqu'au fermier exploitant le plus aisé, est-il de devenir un jour, sur leurs vieux ans, possesseurs d'un petit coin de ce sol qu'ils ont tant remué. Vain espoir, hélas! pour la plupart de ces malheureux que la misère sans cesse talonnera et pour qui le bonheur rêvé sera toujours fugitif, insaisissable.

LES FERMIERS EXPLOITANTS

Les fermiers exploitants — c'est-à-dire ceux qui louent directement du propriétaire la ferme qu'ils cultivent avec le concours de leur famille ou de domestiques — ne sont pas très nombreux dans l'Allier, bien qu'il y en ait quelques-uns dans chaque localité. Les locataires, qui sont aussi de tout petits fermiers exploitants, n'ayant que quatre ou six hectares environ de terre d'affermés, sont en nombre beaucoup plus important dans certaines communes.

Or, ces fermiers ou locataires payent une somme déterminée au propriétaire pour avoir le droit de cultiver la ferme. Cette somme, basée sur la superficie de l'exploitation, varie d'une région à l'autre selon la qualité du terrain et la situation géographique par rapport aux débouchés pour les produits. Les prix de fermage s'étagent entre 60 et 80 francs pour les grandes fermes, et entre 80 et 150 francs pour les petits endroits.

Pour les exploitations importantes, le fermier doit donner en sus de son loyer des *redevances* qui consistent en un certain compte de volailles et de kilos de beurre. Il doit faire aussi des *corvées*, c'est-à-dire des travaux d'entretien pour les bâtiments, des charrois pour transporter les matériaux nécessaires aux réparations, des lavages de lessives pour le maître, lorsque celui-ci habite dans un château tout proche, et aussi les prestations de l'endroit — que légalement devrait acquitter le propriétaire, mais dont il a le soin de se décharger sur son fermier complaisant, toujours taillable et corvéable à merci.

Malgré cela, la situation du fermier est certainement plus enviable que celle du métayer, dont nous parlerons tout à l'heure. Bien qu'étant soumis à l'autorité morale de son propriétaire, il est libre de cultiver le sol à sa guise — d'après les usages du pays, bien entendu — et de soigner son bétail comme bon lui semble. Il jouit donc d'une indépendance assez appréciable. Moralement, il est d'une condition sociale supérieure à celle des autres travailleurs dont nous allons nous entretenir.

LES MÉTAYERS

En entrant dans un domaine à titre de métayer, le cultivateur s'engage avec le propriétaire ou, à son défaut, avec le régisseur ou le fermier général — *le maître*, comme on dit — par un bail d'une durée d'un an en général — quelquefois plus — à cultiver la ferme à moitié fruits. Mais, en sus, il prend à sa charge tous les frais d'exploitation : le personnel et sa nourriture, l'outillage et son entretien. Il paye, en outre, à son maître, une redevance annuelle, appelée l'*impôt colonique*, variant entre 10 et 20 francs par hectare de terre cultivable, suivant la qualité du terrain et les exigences du patron. Moyennant cette somme, le métayer a la jouissance d'un jardinet et de la maison d'habitation où il loge avec sa famille et son personnel — maison qui, en général, manque du plus élémentaire confortable. Or, c'est lui imposer un loyer par

trop élevé, qui vaudrait au maximum 250 francs dans les plus grandes fermes, là où il paye 1.000 francs et plus d'impôt colonique.

Le métayer a la jouissance du laitage, mais il doit, en compensation, donner, lui aussi, chaque année une certaine quantité de beurre au bourgeois, généralement 10 kilos, quelquefois davantage. Lorsque la volaille n'est pas à moitié, le laboureur doit fournir également à son maître une dizaine de paires de poulets bien gras et autant de dindons. Certains maîtres exigent même de leurs métayers autant de sacs de pommes de terre qu'il y a de personnes dans chacune de leurs fermes. Cela constitue les redevances principales.

Le métayer est astreint encore aux mêmes corvées que le fermier exploitant. En plus, il doit conduire à destination la part de récolte prélevée par le propriétaire.

Lorsque le métayer a fait face à toutes ces charges et à toutes ces exigences, il ne lui reste pas grand'chose pour lui et les siens. S'il survient une mauvaise année, il n'arrive pas toujours à joindre les deux bouts. Il ne parvient à équilibrer son budget qu'en employant très peu de main-d'œuvre salariée. Faisant valoir autant que possible sa ferme avec le seul concours de sa famille, tout le monde, aux jours sombres, se serre un peu la ceinture, et, ainsi, l'on fait face à la misère.

Le maître a le droit d'acheter et de vendre le bétail ou marchandises qui lui conviennent, sans l'assentiment du métayer. Celui-ci n'a pas la faculté d'agir réciproquement; il n'a que le droit de se taire ou de s'en aller s'il est mécontent. Il est en outre privé de sa liberté de conscience, le *bourgeois* tenant d'une façon absolue à diriger à son gré les sentiments politiques et religieux de ses subordonnés.

Le métayage, tel qu'il se pratique actuellement, ne saurait donc être déclaré genre d'exploitation satisfaisant pour ceux qui font quelque cas de la liberté et de la dignité humaine, écrit M. Emile Guillaumin, dans sa brochure *En Bourbonnais*.

Le métayer, en plein XX[e] siècle, est, la plupart du temps, un serf de l'ancien régime. Sa situation peut s'améliorer, mais jamais son

indépendance ne sera complète : le métayage est l'antithèse de la liberté, conclut M. Michel Bernard, dans son excellente brochure *Le syndicalisme paysan dans l'Allier* (1).

Le Mouvement syndical

SES RÉSULTATS, SES ORIGINES

Dès 1904, un mouvement de révolte se manifesta parmi les métayers du Bourbonnais, auxquels se joignirent un certain nombre de fermiers exploitants et aussi, par esprit de solidarité, quelques petits propriétaires. Ce mouvement prit, dès ses débuts, la forme syndicale. Des organisations naquirent sur presque tous les points du département. Les idées syndicalistes, semées audacieusement par quelques hommes énergiques, apparurent un instant aux yeux de la masse rurale si profondément résignée, comme le flambeau de l'émancipation tant désirée. De partout, dans cette foule paysanne si longtemps opprimée, surgirent des initiatives et des dévouements admirables, qui donnèrent à cette action tout l'éclat qui la caractérisa.

Mais trop de servitude séculaire avait habitué, par atavisme, les paysans à courber l'échine devant le maître tout-puissant, pour qu'ils osassent, tous en chœur, prendre part au mouvement. Trop d'ignorance aussi obscurcissait encore les cerveaux et empêchait ces braves campagnards de comprendre toute la nécessité qu'il y avait pour eux à soutenir l'effort héroïque tenté par une poignée d'apôtres résolus.

L'immense majorité était de cœur avec les promoteurs du syndicalisme rural, mais, par crainte de représailles possibles de la part des maîtres, elle demeura à l'écart de la lutte. Ce manque de courage et d'audace fut la cause essentielle de l'échec du mouvement.

Les syndiqués ne furent pas suffisamment nombreux pour faire pression sur les profiteurs et privilégiés du régime actuel.

(1) En vente, 0 fr. 25 franco, chez l'auteur, à Bourbon-l'Archambault (Allier).

Leur geste de vaillance et leur sacrifice admirable ne produisirent pas tout ce qu'on en attendait.

*
* *

Les syndicats agricoles, nés de ce mouvement, étaient, vers 1907, au nombre de cinquante environ. Ils comptaient chacun quatre-vingts adhérents en moyenne. Chaque syndiqué représentait effectivement une ferme, et de cinq à sept personnes — une famille entière. C'est donc une population de 30.000 paysans qui prit part en réalité à l'action syndicale.

Mais cet effectif ne fut point encore assez important pour s'imposer en maître de la situation.

Les revendications principales formulées par la Fédération des travailleurs de terre de la région bourbonnaise — qui fut fondée en décembre 1905 — et soutenues par l'organe de cette fédération *Le Travailleur rural*, étaient les suivantes :

Suppression des fermiers généraux, de l'impôt colonique, des corvées et des redevances de toutes sortes; réfection des logements et bâtiments d'exploitation insalubres; liberté de conscience et liberté politique; diminution des prix de fermage en faveur des fermiers exploitants.

*
* *

Mais si tous les efforts dépensés par la Fédération ne donnèrent pas de brillants résultats — pour les diverses raisons que nous avons exposées ci-dessus —, il faut reconnaître cependant que, indirectement, des avantages appréciables furent acquis néanmoins. Des propriétaires, pour empêcher leurs métayers de se joindre aux syndicalistes, accordèrent quelques améliorations qui consistèrent en une diminution de l'impôt colonique, en réparations des locaux d'habitation, en la suppression de quelques corvées et redevances, etc.

Trop de bonnes et légitimes raisons plaidaient en faveur des revendications paysannes, pour que cet essai d'obtention de mieux-être restât absolument vain. Les idées généreuses

semées en terrain fertile doivent forcément germer un jour et activer la marche ascendante du progrès.



La fédération essaya d'organiser, pour février 1909, la grève générale des métayers; mais cette tentative échoua en raison du trop petit nombre de ses partisans.

C'est alors que les militants, voyant que l'action syndicale pure ne pouvait momentanément produire de grands effets, se décidèrent à porter désormais toute leur activité sur le principe de la coopération, qu'ils avaient mis déjà au premier rang de leurs préoccupations.

Plusieurs syndicats créèrent des magasins pour l'achat et la répartition en commun entre syndiqués des produits nécessaires à l'agriculture. La Fédération elle-même groupa de nombreuses commandes de tourteaux et d'engrais, principalement, qui étaient réparties ensuite entre chaque syndicat.

Aujourd'hui encore, tous ces magasins subsistent, modestement il est vrai, mais subsistent quand même. Quelques-uns ont fondé à côté d'eux de petites coopératives d'alimentation, à Arpheuilles-Saint-Priest, à Bourbon-l'Archambault et à Saint-Ennemont-Gennetines, notamment.

Plusieurs syndicats ont participé également à la création de caisses locales de crédit agricole. Ces caisses rendent des services très appréciables aux paysans syndiqués et aux organisations coopératives agricoles.

Un essai de création d'assurance-mutuelle contre la mortalité du bétail fut tenté par la Fédération, mais ne donna aucun résultat.

Et, fait caractéristique, seules parmi toutes les organisations, celles qui se sont occupées de coopération et de mutualité ont encore aujourd'hui un regain de vie. Elles sont toujours là, sur la brèche, avec leurs cadres complets de militants actifs, dévoués et désintéressés. Elles surveillent et dénoncent les faits et gestes de leurs adversaires mortels : bourgeois et

commerçants. Elles se préparent sans cesse et s'entraînent silencieusement pour l'effort suprême, qu'elles tenteront dès que les circonstances leur sembleront favorables.

*
* *

Les ennemis innés de l'affranchissement des paysans : propriétaires réactionnaires, fermiers généraux, commerçants, etc., etc., en un mot les profiteurs de tout acabit, attribuèrent la naissance de ce mouvement syndical à l'éclosion des idées révolutionnaires, dont les militants des grandes villes se firent les éloquents défenseurs et propagateurs.

Ceci est faux. Habitant alors au sein même du foyer de l'action, à 300 mètres environ de la ferme qui fut le berceau de cette petite révolution bourbonnaise, nous sommes bien placés pour dire toute la vérité sur ce point.

Aussi, pour prouver que ce mouvement rural est bien d'essence locale, indigène, et qu'il n'a pas été fomenté par des étrangers au pays et à la corporation des cultivateurs, allons-nous en faire connaître brièvement les origines exactes.

Michel Bernard, l'initiateur principal, le militant actif et opiniâtre de cette tentative d'émancipation, âgé d'une trentaine d'années alors, habitait avec sa famille — ses parents et ses frères — la ferme de Lange, à trois kilomètres au sud de Bourbon-l'Archambault, sur la lisière de la grande et magnifique forêt de Grosbois.

La famille Bernard était républicaine, mais son républicanisme était modéré, pondéré, imbu de principes religieux très profonds et très sincères. Aux yeux de tous, les Bernard passaient pour des gens paisibles, travailleurs, intelligents; ils étaient aimés et respectés de tous leurs voisins. D'une situation assez indépendante et assez aisée, ils ne craignaient point de dire franchement leur pensée, toute leur pensée. Mais rien dans leur attitude, ni dans leurs actes, ne laissait prévoir que, quelques années plus tard, ils passeraient pour être de ter-

ribles révolutionnaires — ce qu'ils ne furent jamais ni les uns ni les autres, bien qu'ils fussent des syndicalistes très ardents, très sincères, mais d'esprit plutôt réformiste.

C'est à la suite de discussions amicales avec d'autres jeunes gens du voisinage, curieux du mouvement social, imprégnés d'idées plus avancées, que Michel Bernard, le plus jeune des fils, sentit en son cerveau actif la lumière se faire, et se révéler en lui un apôtre des idées syndicalistes et coopératives.

Voici le portrait que fit du jeune Bernard le grand écrivain Daniel Halévy, dans le numéro du 31 août 1907 de *Pages libres* :

Je l'ai vu, ce Bernard: il est fort bien. Trente-cinq ans, l'air militaire, vif, brave et capable. Je pense, en le voyant, aux jeunes brigadiers qui menaient les armées révolutionnaires.

Cette esquisse est très fidèle.

Aidé par un groupe de jeunes amis enthousiastes, mais moins cultivés que lui, Michel — c'est ainsi qu'on le désigne amicalement — s'occupa de créer le syndicat des cultivateurs de Bourbon. Au printemps 1905, il publia une petite mais très intéressante brochure de propagande syndicale (1).

C'est alors qu'il entra en relations avec M. Emile Guillaumin, d'Ygrande, le savoureux romancier bourbonnais. Celui-ci, fils de paysans et paysan lui-même, était pénétré des mêmes sentiments généreux que Bernard, à l'égard des travailleurs agricoles. Mais, lui non plus n'avait rien de l'exaltation, de l'emballement spontané ou réfléchi du propagandiste révolutionnaire. Issu d'une famille également très religieuse, il avait conservé un grand fonds de modérantisme et de pondération.

Daniel Halévy dépeint d'ailleurs ainsi Guillaumin (*Pages libres*, 31 août 1907) :

Quel paysan ! Démarche lente, un rien penchée, visage immuable et grave; la tristesse et la douceur extrêmes du regard attestent seules les longs travaux intérieurs.

(1) En vente, 0 fr. 20, chez l'auteur, à Bourbon-l'Archambault (Allier).

Depuis longtemps, Guillaumin rêvait de voir s'affranchir la classe paysanne. Dans ses premières poésies, bien que très jeune encore, il s'écriait :

Je voudrais qu'un géant survienne sans retard
Et consacre sa plume au peuple qui fait vivre!...

Vers 1902, il publiait sa brochure *En Bourbonnais,* dans laquelle il faisait connaître ses sentiments à l'égard des misérables producteurs ruraux, et de leurs iniques exploiteurs.

Guillaumin fut donc très heureux de soutenir le mouvement syndical lancé par Bernard et ses amis. Il participa à toutes les luttes opiniâtres que livra la Fédération. Il devint de suite le secrétaire de rédaction du *Travailleur rural*, qu'il dirigea avec la plus grande compétence. Il fut l'intellectuel du mouvement. Bernard, lui, fut l'agitateur, le conférencier, l'organisateur des groupes, le conseiller de l'action pratique.

Ces deux hommes se complétèrent l'un l'autre. Un lien d'amitié personnelle très puissant, que rien ne saurait rompre, les unit d'ailleurs ensemble comme deux frères jumeaux.

A ces deux apôtres, se joignirent d'autres militants de valeur et de grande intelligence, qui prêtèrent leur appui à la réalisation de l'œuvre entreprise. Ce fut Deforge, administrateur du journal quotidien *Le Progès social*, de Moulins. Ancien cultivateur, conférencier et journaliste de talent, il sut, par sa parole chaude et persuasive et par sa plume acerbe, remuer l'âme des foules paysannes asservies par un trop long esclavage.

Ce fut aussi Loiseau, jeune maréchal-ferrant, qui, au risque même de perdre tout travail et par conséquent son pain, se lança tête baissée dans l'action pour aider ses frères paysans à s'émanciper.

Ce fut encore — avec beaucoup d'autres dont nous ne pouvons parler ici faute de place — le jeune Chambon, militant aussi bouillant que Bernard et Guillaumin étaient calmes. D'esprit libertaire, il fut, à la Fédération, le principal élément révolutionnaire.

Nulle part, dans ce mouvement, nous n'apercevons donc la présence d'*agents provocateurs* des partis *révolutionnaires* de la grande ville, dont parlent les réactionnaires.



Si les paysans de l'Allier hésitèrent à se joindre à l'action syndicale, par crainte de voir leurs maîtres user de représailles à leur égard, ils eurent néanmoins leur revanche aux élections législatives de 1910. A leur manière, ils manifestèrent leur haine contre les classes possédantes, en se détachant des candidats bourgeois et en votant en masse pour les porte-drapeau du socialisme, qui furent tous élus avec une majorité écrasante.

On croyait encore ces malheureux acquis aux idées de réaction ou de pâle républicanisme. Ils surent montrer qu'en eux brûlait l'ardent désir d'un affranchissement prochain.

LES OUVRIERS AGRICOLES ET BUCHERONS

Dans son étude *En Bourbonnais*, M. Emile Guillaumin a décrit d'une façon si précise, si exacte la situation de ces misérables travailleurs, que nous lui ferions injure en voulant nous-mêmes exposer cette situation. Aussi, dans l'intérêt de nos lecteurs et pour leur parfaite documentation, tenons-nous essentiellement à laisser la parole au grand écrivain :

Le journalier, cet esclave, ce paria, ce mercenaire de la vie rurale, mérite que sa situation soit étudiée consciencieusement et dévoilée au grand jour.

Le journalier, c'est le pauvre homme qui, ne pouvant, faute d'argent, avoir une exploitation à son compte, s'en va travailler dans les fermes ou aux chantiers du pays, au hasard des rencontres. La plupart des jeunes gens qui débutent comme domestiques n'ont d'autre perspective, une fois mariés, que de devenir journaliers comme leurs parents. Quand un fils de métayers, après dissension, quitte la maisonnée familiale, il est souvent dans le même cas.

Aussi, en dehors de la période des grands travaux, les journaliers sont-ils toujours trop nombreux. En été, ils trouvent facilement à

s'employer dans les fermes, car, dès l'époque des binages, le personnel ordinaire de chaque exploitation devient insuffisant. Ils s'assemblent donc, le dimanche matin, sur la place du village, où se rendent également les exploitants. Là, s'organise la louée pour la semaine à des prix variables, selon le travail à effectuer, la température, l'abondance de la récolte, etc. Ces prix oscillent entre 2 et 4 francs par jour et montent parfois jusqu'à 5 et 6 francs à l'époque des moissons (nourriture comprise).

Ballottés de ferme en ferme, ces malheureux sont voués à un labeur excessif. Car c'est seulement quand le chef d'exploitation se voit surchargé de besogne qu'il se décide à embaucher un travailleur supplémentaire; et il ne manque pas, le dimanche soir, de prévenir son monde: « Vous savez, j'ai pris un ouvrier, ce matin; il faudra qu'on tâche de bûcher ferme, cette semaine, afin de mettre notre ouvrage en avant. »

On se hâte, en effet: toute sieste à midi est supprimée. On fait des journées très longues, de 17 heures au moins: on est harassé le soir. Mais, quand la nuit est enfin tombée, ceux de la ferme, après souper, vont se reposer; l'étranger a quelquefois deux ou trois kilomètres à faire pour regagner son domicile. Il se couche une heure plus tard et, le matin, il doit se lever une heure plus tôt pour être au chantier en même temps que les autres. Ses nuits se réduisent à cinq heures de repos tout au plus. Souvent, s'il est trop éloigné, il prend le parti de coucher à l'étable, sur une botte de paille.

La semaine finie, le métayer, jugeant sa besogne suffisamment avancée, donne congé au journalier. Un autre exploitant qui se trouve en retard l'engage à son tour, et ce nouvel employeur fait à son personnel les mêmes recommandations que faisait l'autre huit jours avant; de sorte que le malheureux tombe toujours avec des gens décidés à travailler d'une façon exagérée.

En août et en septembre, au moment des battages, les journaliers sont encore très recherchés parfois. Il y a de ces pauvres gens qui font trois ou quatre semaines de battages sans la moindre interruption; on se demande comment ils peuvent résister.

Et pourtant, malgré toutes leurs misères, l'été est de beaucoup pour eux la meilleure saison, car, sauf dans les très mauvaises années, le chômage est rare et les salaires sont passables. Mais quand les derniers grands travaux sont finis, les journaliers n'ont plus que la ressource de *traîner leur panier*. On a fait de ces trois mots « traîner le panier » une locution d'épouvante. Dans l'esprit des ruraux, cela veut dire être voué à la pire des conditions, et

il est bien certain qu'en l'occurrence l'opinion n'a pas tort.

Et encore, si les malheureux savaient toujours où les *traîner*, ces pauvres paniers d'osier (1), qui contiennent invariablement le même menu pitoyable: un bidon de soupe noirâtre, un croûton de pain, un morceau de mauvais fromage de lait écrémé, quelques pommes de terre! Mais pendant six mois, de novembre à mai, trouver un chantier n'est pas chose facile.

Ceux qui peuvent s'embaucher dans les carrières ont, là, de l'occupation pour tout l'hiver (2), soit à extraire la pierre, soit à la casser. Les journées sortent à 25 ou 30 sous et l'entrepreneur ne les solde ordinairement qu'après de longs mois, quand la pierre transportée sur la route est reçue et lui est payée par l'administration.

Les journaliers bûcherons gagnent quelquefois plus, quelquefois moins. Ils abattent les arbres, les scient, les fendent, etc. Cette besogne est toujours très pénible.

Le chantier est presque toujours très loin de leur chaumière. Il leur faut faire souvent 10 et 12 kilomètres par jour, parfois plus encore, pour se rendre au travail le matin et en revenir le soir.

Leur salaire annuel est de 550 à 600 francs environ. Il leur faut 400 francs au moins pour payer le loyer de leur habitation et le pain. Il leur reste donc de 150 à 200 francs qui doivent suffire à l'entretien d'une famille de cinq personnes en moyenne, au paiement du bois de chauffage, des réparations et acquisitions d'outils et des fournitures scolaires, quand les enfants vont en classe.

Un journalier qui a trois enfants — beaucoup en ont davantage, — même s'il est économe et rangé, même s'il ne dépense rien à l'auberge, ni en tabac, même si tout va bien chez lui, ne peut subvenir que très péniblement aux plus élémentaires besoins de sa famille. Le moindre accident imprévu le plonge dans la misère noire.

Ce malheureux travaille plus qu'un forçat; il subit toutes les intempéries des saisons, il supporte toutes les privations imaginables, et il ne gagne pas assez pour faire vivre sa famille, même de la façon la plus modeste, pour peu qu'elle soit nombreuse. Usé par la constance de l'effort, il arrive de bonne heure à la vieillesse:

(1) Depuis cette époque, ces paniers ont été en partie remplacés par des musettes de toile ou de coutil.

(2) Depuis cette époque (1902), les concasseurs mécaniques ont supprimé en partie les casseurs de pierre.

alors c'est le dénûment sombre et tragique, souvent la dure nécessité de mendier (1) !

Et personne ne le glorifie, ce travailleur. Il n'a pas, comme le marin, comme le mineur, ses panégyristes. Il peine et il souffre en silence, il vieillit et il meurt au milieu de l'indifférence générale.

Quelle horrible existence, en effet, que celle de ce malheureux journalier ! Peut-on s'imaginer un sort plus lamentable ! Et, en réalité, le tableau qu'en fait Guillaumin est peut-être au-dessous de la vérité. Aucune plume, croyons-nous, n'est capable de décrire toute l'horreur de cette profession...

* * *

Au printemps 1905, encouragés en ce sens par les cultivateurs qui venaient de se grouper en syndicats et par les bûcherons du Cher et de la Nièvre qui étaient organisés depuis plusieurs années déjà, un mouvement de revendications se dessina parmi les journaliers-bûcherons des cantons de Bourbon-l'Archambault, Lurcy-Lévy, Souvigny et Cosnes-sur-l'Œil.

Au mois de juin, le syndicat des bûcherons de Bourbon était constitué. D'autres se formèrent çà et là et se placèrent aussitôt sous l'égide de la Fédération nationale des bûcherons, dont le siège est à La Guerche (Cher).

Ce mouvement eut pour principal militant un jeune homme d'une réelle valeur et d'une grande intelligence, le camarade Jean Govignon.

Ancien domestique de ferme, et encore célibataire à l'époque, celui-ci était d'une situation pécuniaire un peu supérieure à celle de ses camarades. Généreux, il se sacrifia tout entier à la cause du relèvement de la condition déplorable des journaliers. Govignon — qui est de la même race que Bernard et Guillaumin, quoique plus violent et plus révolutionnaire qu'eux dans l'action sociale, — est un grand cœur, une figure particulièrement intéressante et sympathique. Il fut aimé et

(1) Depuis, nous avons les retraites ouvrières !!!

respecté de tous ceux qui l'approchèrent. Ses adversaires même le tinrent en grande estime. Excessivement modeste, il travailla toujours dans l'ombre, sans chercher à attirer sur lui ni sur son œuvre l'éclat de la lumière. Il se sacrifia en silence.

Grâce à lui et à quelques autres bons camarades, les ouvriers obtinrent bientôt, en tant que bûcherons, de meilleures conditions de travail.

L'arbitraire des patrons, les marchands de bois, l'arrogance des commis et des gardes disparurent en partie. Les tâcherons furent supprimés et les tarifs de bûchage doublèrent en partie.

La situation des esclaves de la forêt s'améliora donc sensiblement. Certains arrivèrent à gagner 800 et 900 francs par an. Ils purent se mieux vêtir, se mieux nourrir. Mais ces avantages furent acquis au prix de grands efforts, patients et longs, et de luttes acharnées contre l'inconscience de certains ouvriers et la mauvaise foi des employeurs!

Malheureusement, les mêmes causes qui enrayèrent le mouvement syndical des métayers tuèrent celui des journaliers. Le manque d'entente entre camarades, la veulerie de quelques-uns, l'ignorance de la plupart des autres, et aussi, et surtout la crise terrible de chômage qui sévit durant plusieurs années consécutives sur la corporation des journaliers entraînèrent inévitablement la disparition des organisations syndycales.

Aujourd'hui, les groupements de défense professionnelle ayant cessé de vivre, la situation des journaliers est redevenue la même qu'il y a dix ans. Tous les avantages acquis de haute lutte au cours de la période de combativité ont disparu peu à peu. Les patrons ont reconquis toutes leurs prérogatives d'autrefois.

Des résultats obtenus par l'action ouvrière, il ne reste plus, hélas ! que le souvenir.

LES DOMESTIQUES DE FERME

Les domestiques agricoles, jeunes gens de 12 à 25 ans en général, sont presque tous des fils de journaliers ou des pupilles de l'Assistance publique. En raison de la dépopulation des campagnes, ils se font de moins en moins nombreux. Déjà, les filles manquent presque totalement. Cette pénurie est la cause de la hausse des gages qui s'est produite au cours des deux derniers lustres.

Au point de vue salaire, les domestiques sont assez bien partagés. Ils peuvent gagner 150 francs à 13 ans, 500 francs à 20 ans, 650 francs à 25 ans, logés et nourris, quelquefois blanchis. Les filles gagnent un peu moins. Comparativement au salaire de beaucoup d'autres travailleurs de province, ces gages n'ont, en somme, rien de dérisoire. Mais, au point de vue des autres conditions générales de travail et au point de vue moral, il en est tout différemment. Les domestiques de ferme sont, eux aussi, à cet égard de véritables esclaves. A titre de documentation, nous ne citerons pas cette fois-ci M. Emile Guillaumin, qui, dans sa brochure *En Bourbonnais*, n'a pas étudié d'assez près, au point de vue moral, la condition déplorable de ces jeunes gens (1); mais nous ferons connaître à nos lecteurs l'opinion qu'émettait, dans la brochure *Aux domestiques de ferme du Centre* (2), le camarade Jean Govignon — lequel fut domestique durant de très nombreuses années :

Pendant plus de vingt ans, j'ai vécu la vie de domestique de ferme ; il m'a donc été facile d'en connaître tous les points douloureux, toutes les vicissitudes. Quoi qu'on dise que le domestique fait partie de la famille, qu'il n'est pas considéré comme inférieur, mais comme collaborateur et ami, je puis affirmer sans parti pris qu'en réalité cette vie n'est rien moins qu'agréable. D'abord deux

(1) Depuis, il a écrit de belles pages en faveur du relèvement moral des domestiques de ferme.

(2) En vente à la Fédération des Bûcherons, à La Chapelle-Hugon (Cher), prix : 0 fr. 10.

hommes, dont l'un est le subordonné de l'autre, ne peuvent être foncièrement amis, surtout quand cette subordination n'est ni délimitée, ni réglementée. Certes, l'employeur peut être bon, humain, généreux, loyal, mais il peut être aussi arbitraire, despotique, insolent, brutal. Et, somme toute, il y a toujours supériorité, autorité chez l'un, dépendance, humiliation chez l'autre.

En principe, le domestique ne peut avoir d'individualité propre: pour la bonne harmonie des rapports communs, il doit aimer ce qu'aime son maître, haïr ce qu'il hait, croire ce qu'il croit. D'autre part, comment un patron dans la force de l'âge, robuste et bien musclé, pourrait-il avoir conscience de la faiblesse de son valet, jeune encore et moins bien bâti? Comment le supposerait-il à bout d'haleine pour le suivre à faucher, à charger des gerbes, à toutes sortes de gros travaux, si lui-même accomplit sans effort toutes ces besognes ? Comment le supposerait-il maladif, dyspepsique, etc., s'il jouit d'un excellent estomac? Comment le croirait-il excédé par deux heures de travail avant le jour et trois heures après le coucher du soleil, s'il est dominé par un perpétuel sentiment d'avarice ? Comment le croirait-il extrêmement fatigué par une dure besogne, à midi, s'il ne s'est employé, lui, qu'à de menus travaux le matin ? Comment, s'il le voit lire, ne le jugerait-il pas prétentieux, s'il est, lui, indifférent à toute chose intellectuelle? Comment ne le jugerait-il pas bien nourri et suffisamment rassasié, alors qu'ils vivent à la même table et que lui s'estime satisfait? Comment souffrira-t-il que son tout jeune domestique s'attarde quelques heures le dimanche pour goûter les joies, les intimités, de famille, si chaque jour, lui, dépense cette tendresse familiale au milieu des siens ? En fait, le domestique est donc assujetti à une exploitation sur tout, sur le repos, sur le sommeil, sur la nourriture, sur la liberté.

Que de noirs souvenirs me reviennent à la mémoire, quand je songe à cette vie de soumission, de servage, de peines et de reproches. L'on ressent en soi comme une joie nouvelle, comme un souffle de bonheur inconnu, le jour où, loin du maître et du perpétuel chantier, à quelques kilomètres sur la grand'route, l'on peut se dire réellement: « Aujourd'hui, je suis indépendant et libre jusqu'à telle heure. »

Quel poids formidable et énervant, sur vous toujours, que ce perpétuel regard du maître! Au travail, à table, au repos, dans tous les actes journaliers de votre vie, vous vous demandez si vous pouvez bien ou non agir au goût du maître. Cette continuelle surveillance vous harcèle, vous obsède.

Et, encore aujourd'hui, malgré quelque progrès infime, cette vie

n'est guère enviable. Combien de pauvres jeunes garçons sont voués encore aux plus dures souffrances. Souvent, après avoir accompli une somme de travail égale à celle des adultes, malgré la fatigue et les courbatures qu'engendre le travail, ils sont astreints, en rentrant à la maison, à une quantité de menus travaux pendant des heures. Que de fois ont-ils les pieds trempés, le pantalon mouillé jusqu'à mi-jambe, les chaussures déchirées, les mains endolories par le froid, par ce froid sec et pénétrant des matins de janvier qui éprouve si durement les enfants loin de leurs mères. Ici, aucun regard de tendresse ne se porte sur eux ; au contraire, un discret mépris semble les entourer. Ils n'ont aucun lien de famille ni d'affection avec leur employeur, ils sont seuls, délaissés, loin de leurs protecteurs, de leurs parents aimés ; alors les bons soins d'une mère, les encouragements, les consolations, les douceurs du foyer, toutes les sollicitudes familiales sont remplacées ici par la voix rigide ou brutale d'un maître, d'un patron qui ne connaît, lui, que le devoir et le service.

Personnellement, nous pouvons affirmer que cette peinture de la vie du domestique agricole n'a rien d'excessif. Elle est malheureusement trop exacte, trop réelle. S'il y a encore beaucoup de jeunes gens qui acceptent cette existence, c'est parce que leur niveau intellectuel ne leur permet pas de se rendre compte de l'horreur de leur situation. Pour vivre ainsi, il faut avoir encore dans les veines un peu de sang des esclaves, nos ancêtres, et ne pas avoir pleinement conscience de sa dignité personnelle.

* * *

Au printemps 1909, à la suite d'une active campagne de presse et sous l'impulsion des militants des syndicats de métayers et de journaliers, un mouvement se produisit dans la corporation des domestiques de ferme. Une dizaine de syndicats naquirent dans les deux arrondissements de Moulins. Une fédération fut en voie de création et des revendications furent formulées. Elles portèrent sur les points suivants :

Réglementation de la journée de travail; repos hebdomadaire; amélioration du logement; amélioration de la nourri-

ture; assurance contre les accidents du travail; prud'homie agraire.

Ces revendications urgentes auraient certainement abouti (1) si les intéressés s'étaient joints en plus grand nombre aux organisations et s'ils avaient mis davantage de constance dans leur effort. Mais ils étaient jeunes et insouciants. Le plaisir, les amusements faciles, les fêtes, les jeux et les jolies filles leur semblèrent plus intéressants que la poursuite d'un idéal de mieux-être corporatif. Pauvres gosses, ils ne songèrent point à l'horreur de leur avenir! Ils ne se rendirent pas compte qu'un jour ils auraient pu récolter ce qu'il leur était possible de semer durant leur jeunesse.

Ils laissèrent disparaître leurs organisations sans avoir obtenu la moindre amélioration. Peut-être s'en mordront-ils les doigts un jour. Mais il sera trop tard.

Le temps perdu ne se rattrape jamais!

* * *

Nous avons tout fait, au cours de cette étude, pour rapporter aussi fidèlement que possible la situation du monde agricole en Bourbonnais. Sincèrement, dans le tableau que nous avons esquissé, rien n'est exagéré. Au contraire, croyons-nous, dans la réalité il est encore plus triste, plus horrible. Il se commet, là-bas, des injustices effroyables à l'égard des humbles et des pauvres, que l'ignorance et l'apathie empêchent de se révolter.

En sera-t-il encore longtemps ainsi ? Nous espérons bien que non!

Peut-être, un jour prochain, se décideront-ils enfin, tous ces malheureux paysans, à agir résolument et à briser leurs chaînes.

A. DUMONT.

(1) Depuis, elles ont été reprises dans le Forez par une ligue catholique très puissante dirigée par des prêtres sillonnistes.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT POLITIQUE

La Question du Bloc est posée

La question est posée. Je ne dis pas que notre prochain Congrès la résoudra : mais il sera bien contraint de l'aborder et d'en examiner toutes les données. La question du bloc est, qu'on le veuille ou non, la pierre de touche de la politique socialiste, puisqu'en ce moment les forces d'immobilisme et de réaction ont repris l'offensive sur toute la ligne. Il ne s'agit pas de savoir si l'on défendra la République, moins menacée dans sa forme même que dans son esprit : je ne fais pas, qu'on m'en croie, à ceux de nos camarades qui sont hostiles au bloc l'injure de les supposer indifférents à la forme politique de notre gouvernement. Que le socialisme soit victorieux, et la République n'aura plus rien à craindre de ses ennemis, le socialisme étant l'organisation républicaine du travail et de la répartition des produits. — Voilà ce que nous répètent sur tous les tons, y compris celui de la plus profonde sincérité, nos amis de « l'autre tendance », notamment Compère-Morel et Jules Guesde.

Ayant dit, dans la *Dépêche de Toulouse*, ce que je pensais de cette thèse et exposé sommairement les raisons que j'avais de désirer voir de se reformer le bloc, je me suis attiré de Compère-Morel une réponse qui montre bien la nécessité d'aller au fond même de la question et de procéder à un examen des principes directeurs de notre activité de socialistes. L'essentiel de cette réponse consiste en quelques questions, que je reproduis ici, et auxquelles je vais répondre de mon mieux :

« Est-ce que le Parti socialiste et son groupe parlementaire ont jamais hésité à faire front à la réaction et à l'Eglise, quand celles-ci tentaient un retour offensif contre les quelques maigres libertés

politiques dont nous disposons ? Est-ce que les militants et les élus du Parti socialiste n'ont pas toujours été au premier rang pour repousser les réacteurs, soit en faisant feu de leurs bulletins, dans le pays : contre les candidats de la cure et du château; et au Parlement : contre les propositions des gens du centre et de la droite ; soit en marchant dans la rue sur les bandes boulangistes, nationalistes et antisémites ? Peut-on leur reprocher un seul instant d'indécision, une seule minute d'hésitation, quand il y allait de l'existence de la République ? A-t-on le droit de les accuser de défaillance, de pusillanimité, et peut-on les soupçonner de trahison envers la démocratie, la laïque... et tout ce que vous voudrez ? Et quand des ministres semblaient animés de bonnes intentions et vouloir entrer dans la voie des réformes, les députés socialistes ne les ont-ils pas assez protégés et défendus contre les attaques de la sacro-sainte coalition des progressistes, des libéraux et des royalistes ? Et quelqu'un peut-il citer un seul exemple de défection dont nous nous serions rendus coupables à ces moments-là ? » (*Humanité* du 1er novembre).

J'accorde à Compère-Morel que l'attitude de tous les socialistes, sans exception, ait été celle qu'il dit — et l'on sait cependant que nos amis n'ont épargné aucune difficulté à Clemenceau, en 1906, alors qu'il leur tendait ouvertement la main, et qu'ainsi ils n'ont pas peu contribué à désorbiter ce vieil enfant terrible. – Mais notre ami est-il un parlementaire si novice, qu'il me faille lui apprendre que voter avec un ministère sur telles et telles questions et l'aider à vivre sont deux choses assez distinctes. Et quand Compère-Morel me demande ce que je veux « de plus » que ce qu'il a énuméré, je lui réponds que je veux précisément ce qu'il retient, c'est-à-dire une collaboration continue. Bien loin de trouver, comme lui, inutiles et dangereuses les tractations préliminaires, j'estime que sans elles il est impossible de pratiquer une véritable politique de résistance à la réaction et de progrès démocratique et social. C'est nous exposer à toutes les surprises, à tous les incidents de séance, c'est vouloir faire à tout ministère de gauche un véritable tapis de pelures d'orange. Aussi les réactionnaires, aux élections générales ou partielles, ne votent-ils jamais pour les socialistes blocards. Aussi le bloc a-t-il fait vivre le ministère Waldeck-Rousseau trois ans, et le ministère Combes tout autant. Et c'est à cette époque qu'il a été gagné à gauche, et en bloc, et par le bloc; le terrain qui se perd depuis six ou sept ans en détail.

Compère-Morel sait très bien que je n'incrimine pas ses intentions et celles de sa « tendance ». Il ne s'agit pas ici d'intentions

ou de sentiments. Il s'agit de ceci, qui est plus grave : des deux politiques proposées à notre activité socialiste, celle du bloc et celle de l'isolement, c'est celle-ci qui a la préférence des réactionnaires. Je sais bien que Compère-Morel ne leur a rien promis, rien donné en échange de leurs voix à Uzès, non plus que dix autres de nos amis, ailleurs. Mais je sais aussi que les réactionnaires n'ont aucune raison de préférer ceux qui les combattent avec le plus d'efficacité. N'est-ce pas déjà trop qu'ils considèrent Compère-Morel et son groupe comme moins nuisibles à leur politique que nous autres « blocards » ? Et n'apparaît-il pas à notre ami que si les masses de gauche ne sont cimentées par aucun accord, les masses de droite, cimentées, elles, par l'Eglise, en auront plus facilement raison ? Et à qui fait-il plaisir, lorsqu'il montre les radicaux incapables de faire autre chose que « hurler aux trousses des sacristains » et « manger du curé » ? Les cléricaux ont reconnu là de familières expressions, considérées à bon droit comme péjoratives par les radicaux et même par les socialistes libres penseurs à ma façon. Ma boutade, dont il s'alarme, avait donc sa raison d'être. Puisqu'il ne veut pas, j'en suis certain cent fois, faire le socialisme avec les sacristains, pourquoi leur donne-t-il à rire de la République aux dépens des radicaux — et aussi des socialistes — qui, sans être des sectaires, entendent achever son œuvre de laïcité ?

*
* *

De ce que le bloc est nécessaire, est-ce à dire qu'il soit faisable ? Oui, en ce sens que tout ce qui est nécessaire se trouve dans les possibilités. Mais il y a une part laissée aux volontés plus ou moins délibérées, qui est un gros coefficient du problème. Ceux d'entre nous qui croient à la nécessité d'une entente étroite, d'un cartel formel et officiel, avec le parti radical, et par conséquent sont prêts à réaliser cet accord, subordonnent naturellement leur action au consentement du Parti socialiste. Guesde, sur ce point, se déclare « sans inquiétude ». (*Humanité* du 3 novembre.) Voire ! comme dit l'autre. Notre attitude dépend beaucoup moins de nos sentiments, de nos partis pris et de nos dogmes que des circonstances, si cuirassés de doctrine et si roides de caractère que nous soyons. Même les plus intransigeants, témoin Guesde lui-même, savent « bloquer » lorsque les circonstances l'exigent. On ne l'entend d'ailleurs plus proclamer aujourd'hui qu'au regard du socialisme tous les régimes se valent et doivent être également combattus. Et lorsqu'il refuse le bloc, c'est parce que, dit-il, « la

faillite radicale » a fait suite à la « banqueroute opportuniste ».
Or, les circonstances peuvent se présenter ainsi: que l'audace et la force des réactionnaires aillent grandissant, les agressions contre l'école laïque se multipliant. Ce danger peut décider les radicaux à observer la discipline que vient de tracer le Congrès de Pau. Pour tout dire, le Parti radical peut s'unifier à gauche, réaliser les conditions qu'Albert Thomas, dans sa *Politique socialiste,* estime avec grande raison comme indispensable à l'adhésion du Parti socialiste au bloc en perspective. Il est vrai qu'à ce moment, et je crois que ce moment viendra, si nous ne voulons pas être submergés par la vague qui monte, une difficulté surgira entre nous, qu'Albert Thomas ne prévoit pas dans sa remarquable brochure : c'est de la représentation proportionnelle qu'elle viendra. Car il se trouve que les partisans radicaux du bloc sont pour la plupart des adversaires de la proportionnelle, tandis que le bloc réactionnaire est aussi proportionaliste que nous. Pour faire le bloc, il faudrait donc écarter la R. P. ? J'avoue que j'approuve Jaurès de ne pas s'y résigner, puisque le mal de désaffection dont souffre la République vient précisément du régime de clan et de clientèle, favorisé par le scrutin d'arrondissement. Il y a ici une très grave difficulté sur laquelle il est bon d'appeler l'attention de ceux qui veulent voir se développer le socialisme dans une République assainie, et non courir l'aventure révolutionnaire du bien surgissant de l'excès du mal.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

Action républicaine et partis politiques

Un fait qui me semble significatif, c'est l'intérêt, — qu'il ait été bienveillant ou malveillant, — avec lequel de toutes parts on s'intéressa d'abord au Congrès de Pau, puis, une fois la scène jouée, la « tête neuve », comme dit Sembat dans un article à l'ironie profonde, laurée du bandeau présidentiel, on interrogea les résultats, les tendances, on supputa l'avenir. Ainsi, avant de livrer bataille, les armées romaines consultaient le destin ou le faisaient intervenir. Tant de choses remarquables et subtiles ont été dites par les routiers et les professionnels, gens experts, rompus aux diagnostics et aux médecines politiques, que je m'en voudrais de les discuter ; je sentirais trop ma faiblesse et la disproportion de celle-ci avec leur grandeur, en les répétant, serait-ce pour les contredire sur plusieurs points. Car nous avons nos aruspices, nos docteurs et nos prophètes, nos évangélistes

même, et il est interdit d'y toucher. Je donnerai simplement une indication modeste qui me paraît ne pas avoir été fournie, ce que je regrette; que ce soit mon excuse.

La raison d'être la plus évidente, ou du moins la plus saisissable par l'opinion publique, du parti radical, c'est de maintenir, salubre et fort, joyeux et sain, un ardent, un vivant, un militant anticléricalisme. C'est même par là qu'il y a dans le radicalisme, n'en déplaise aux nationalistes, bien plus cosmopolitisés et même germanisés, — j'emploie ce terme exprès pour leur être désagréable, — qu'ils ne le pensent, un côté national, un côté français, profond. Voyez Pelletan, voyez Debierre. Le radicalisme a un rôle et a toujours été compris tant qu'il l'a maintenu : celui de revendiquer le droit éternel à la critique en face du dogme, à l'ironie, même violente : il a figuré longtemps l'amour de la clarté et de la liberté, une certaine partie de l'esprit de révolte, et, bien que cela semble démodé ou inactuel, la haine du jésuite, le mépris pour l'esprit de pieuse intrigue et de délation, comme disait Michelet. Et s'il y a une heure où la lutte contre la calotte, — j'emploie, exprès, aussi, l'expression consacrée, — a été nécessaire, c'est bien la nôtre, où contrairement à la vérité, on la décrète inutile. Eh bien, c'est à ce moment même que le parti radical, au lieu de mettre à sa tête l'homme qui représentait le mieux cette tendance par son allure, par sa netteté, par son caractère indépendant — j'ai nommé Debierre —, a fait « tête neuve » en nommant M. Caillaux.

Qu'on veuille bien m'entendre. Qu'on ne m'attribue pas, surtout, des sentiments qui ne sont pas les miens. Personne plus que moi ne rend justice à la science financière de M. Caillaux, et il est bien évident qu'il s'impose comme prochain ministre des Finances pour décharger les épaules un peu lasses de l'honorable M. Dumont. Il est même regrettable que ce ne soit point à lui que M. Barthou ait offert le portefeuille au moment où il constitua son ministère. Excellente opération à tous points de vue, comme le président du Conseil doit s'en rendre compte maintenant, sans aucun doute. Il est vrai que l'ancien président du Conseil ne l'eût peut-être pas accepté de son remplaçant. Nul plus que moi, non plus, ne rend hommage aux autres mérites, divers, de M. Caillaux; mais ceci dit, je me permets de croire que sa place n'est pas à la tête de la rue de Valois ni d'un ministère radical, parce qu'il ne représente pas le radicalisme pur, dans son essence. Je crains qu'en croyant se sauver, se rajeunir et tenter un nouvel essor, le radicalisme ne se soit atteint. Il est vrai que ce n'est pas la première fois. — Le lendemain du jour où j'écrivais ces lignes,

je trouvais comme pour les légitimer, dans tous les journaux, la reproduction de cet extrait tout à fait suggestif du *Bulletin officiel du parti républicain démocratique :* « Plusieurs comités et adhérents du parti républicain démocratique, ayant lu dans certains journaux que M. Caillaux était toujours l'un de nos vice-présidents, nous ont demandé quelle était sa situation à l'égard du Parti. Voici exactement cette situation : M. Caillaux n'ayant pas posé sa candidature, lors du renouvellement des pouvoirs de la commission centrale exécutive du parti républicain démocratique, en janvier 1912, a cessé, dès cette date, d'être membre de cette commission. Il a cessé également d'appartenir au conseil supérieur du parti le jour où il a donné son adhésion au parti radical-socialiste. Les statuts prescrivent, en effet, formellement, que les membres de nos deux comités directeurs ne peuvent être inscrits en même temps au parti radical-socialiste. »

L'erreur, — si c'en est une et je ne demande qu'à me tromper, — est d'autant plus regrettable, que le bloc ainsi constitué ou, si l'on préfère le cartel, — car il y a évidemment là un perfectionnement, ne serait-ce que par suite du déplaisir que cette conception modernisée cause à quelques-uns, — ne sera peut-être plus le même que celui vers lequel les uns et les autres nous rêvions, différemment d'ailleurs. Je reconnais néanmoins un de ses avantages : sur le terrain économique, il aura chance d'être plus actif, plus réaliste; mais sur ce terrain même, saura-t-il comprendre, utiliser certaines ressources, certaines réserves particulières à ce pays, qui font sa force, qui lui ont permis de durer, qui constituent, en dépit même d'innombrables routines, à travers et malgré elles, sa réserve; voilà où je me sens saisi d'inquiétude à nouveau et pourquoi je me retourne vers l'ancien radicalisme en en regrettant l'esprit généreux en même temps que positif et très réellement démocratique. Quel dommage qu'entre M. Caillaux et M. Debierre il n'y ait pas eu, au sein du Comité exécutif, un trait d'union délié, renseigné, adroit, — un Barthou, radical pour de bon et bon teint, vraiment anticlérical ! C'eût été le salut. Il eût rappelé à Debierre, d'une part, que l'anticléricalisme indispensable doit se compléter d'une organisation rationnelle de la démocratie, du côté de l'éducation; que cette éducation doit être remaniée de fond en comble pour répondre aux découvertes et aux nécessités nouvelles, tout en laissant chacun parfaitement libre; et à Caillaux que la finance ne suffit, ne supplée pas à tout, ni à elle-même, ni à son intérêt propre; qu'il y a au-dessus d'elle l'humanité et que celle-ci ne se contentera jamais, je l'espère du moins, d'une Pallas d'or capitaliste, inaccessible, réservée à quel-

ques grands initiés, laisserait-elle tomber une pluie d'or, aspirée ailleurs, à la fois au fond des bas de laine et dans les dernières réserves de certaines vieilles familles qui, jusqu'à l'avènement d'une société réellement meilleure, maintiennent quand même, malgré tout, dans la République une certaine indépendance de pensée et, à condition qu'elles fassent leur devoir, ce à quoi, d'ailleurs, elles excellent de moins en moins, en sont la garantie. Suivant le mot du président des Etats-Unis, il faut que la démocratie financière ait un cœur et mette l'homme au-dessus du capital, non pas le capital au-dessus de l'homme. Il y a longtemps, bien longtemps, qu'en France on avait dit ces choses, mais comme elles avaient été écrites par des Français, personne n'en avait tenu compte. Maintenant qu'elles nous reviennent après avoir passé l'Océan, le *Matin* lui-même consent à les accepter et à nous les présenter comme de fortes et décisives nouveautés.

Il n'y a malheureusement pas, en dépit des affirmations de certains simplificateurs, d'un côté la classe capitaliste et de l'autre une classe totalement dépossédée qui, seule, travaille. Ce serait trop beau, ce serait trop commode : il n'y aurait plus qu'à faire la révolution tout de suite; et comme on y courrait, de quel cœur, de quelle foi ! Il y a, et c'est très différent, un grand capitalisme au-dessus du besoin, d'ailleurs fort remarquable, mais sans entrailles, sans respect aucun pour la vie humaine qu'il broie, côtoyant sans cesse la légalité et toujours, ou presque, au-dessus d'elle; puis, de l'autre, un faux prolétariat inorganisé, un « lumpen prolétariat » comme disent nos camarades allemands, abandonné à lui-même et à toutes les sollicitations malsaines de ce grand capitalisme, trop porté quelquefois à s'entendre avec lui. Pour cette conception simpliste, pour ceux qui entrent dans ces cadres, ou qui y sont déjà, rien que de très simple. Pour ceux, au contraire, qui sont entre les deux et qui constituent, en réalité, la majorité du monde du travail, tout devient beaucoup plus compliqué. Tout est plus difficile encore pour ceux qui, parfaitement désintéressés quant à eux, mais mêlés au mouvement politique par le désir de servir la cause publique et pour mieux l'équilibrer, voués au maximum d'exactitude sociale, veulent faire servir, bien que combattus par en bas et par en haut, le savoir financier d'en haut et le métier manuel d'en bas à la libération générale, à la liberté la meilleure pour tous, afin que l'humanité ne retourne pas vers la servitude, substituant un impérialisme d'argent à l'ancien impérialisme guerrier. Là d'ailleurs réside peut-être, mal dégagé au courant de la plume, dans un article trop rapide, le problème actuel.

M. Caillaux s'en rend-il compte ? Sent-il cela ? Je me le demande. Notre pays ne peut-être ni exclusivement industriel, ni exclusivement agricole, ni exclusivement financier, et pour tenir tête aux autres pays, qui bénéficient justement du fait que la forme d'activité supérieure de l'heure présente est industrielle, il convient qu'il sache concilier vers la meilleure organisation sociale ces trois modes de son activité. Ne pas le comprendre, continuer à servir avant tout les intérêts financiers de certains groupes, serait extrêmement dangereux. Le faire au nom du radicalisme le serait peut-être encore davantage et porterait, en tout cas, à celui-ci un coup mortel. J'ai peur, je l'avoue également, que l'anticléricalisme du parti radical devienne maintenant un peu de parade, — il le fut déjà quelquefois, — et qu'à l'abri de cet anticléricalisme et, d'autre part, d'une certaine démagogie, volontiers bruyante et d'apparence très révolutionnaire, capitalisme et cléricalisme, d'autant plus à l'abri, bons compères et bons compagnons une fois de plus, ne s'entendent à merveille pour jouer, — on l'a déjà fait, — une comédie parlementaire sans aucune vérité. Le Parlement en souffrirait profondément, de plus en plus discrédité, et, à travers lui, le régime républicain. Le meilleur moyen de défendre le Parlement, de l'entourer à nouveau de la confiance qui lui manque, c'est de faire que ses débats soient une réalité, non une apparence. Le capitalisme et le cléricalisme ne redoutent rien autant que les véritables luttes d'idées venues de la vie, alimentées par elles, expression des désirs, des besoins, des aspirations qui montent de la majorité populaire et y prennent racine. Et c'est par là que nous pouvons faire œuvre efficace, surtout aujourd'hui. Voyez les avances et les menaces, tour à tour, dont le *Temps*, devenu le grand journal du cléricalisme intellectuel et financier de la bourgeoisie égoïste reniant ses origines, effaçant son histoire et se déshonorant, enveloppe M. Caillaux. Le *Temps* ne peut tout de même pas croire que cet homme aimable et charmant, délicat, distingué, que ce financier émérite qui a écrit sur les impôts en France un livre de premier ordre, soit devenu radical. Lui dans les « comitadjis », allons donc ! vous vous raillez. Il ne peut s'empêcher d'espérer en lui. Il n'a pas caché son plaisir à le voir nommé à la place de M. Debierre. Le *Temps* est certain, quant à lui, que M. Caillaux ne jouera pas le rôle du banquier Laffitte. Je le regrette, quant à moi. M. Caillaux écrirait là la plus belle page de sa vie et serait le plus grand homme politique de son temps.

Qui sait ! c'est peut-être dans cette attente, avec cet espoir, que les radicaux ont mis l'ancien vice-président de l'Alliance Carnot

à la tête de leur parti et que M. Debierre s'est effacé. Si leur attente est juste, si leur espérance se réalise, personne ne s'en réjouira autant que moi. On n'a pas voulu comprendre que le parti radical avait besoin de se retremper, de se renouveler par une opposition sans participation au pouvoir, fût-ce afin de réapparaître plus fort, plus armé au moment des élections, ou à leur veille, et alors de mettre la main sur le gouvernail avec une nécessité démontrée, une autorité accrue. On a préféré, en somme, le pouvoir au radicalisme ou, du moins, on a estimé que le radicalisme sans le pouvoir était perdu. Quel mauvais calcul ! Il n'aurait perdu que sa plus funeste clientèle, celle qui rôde autour de tous les gouvernements, quels qu'ils soient. Dans un discours précédent, M. Caillaux a eu une parole excellente, d'autant plus urgente que voici longtemps qu'elle est prononcée de toutes parts : « Il faut organiser la démocratie. » L'organisera-t-il ? Il y a une organisation de la démocratie purement artificielle, d'allure orléaniste, qui, en dépit de certains aspects et même de quelques réalités, n'organise rien du tout et, à cette heure, serait probablement un recul. Afin d'y parer, on a émis l'idée d'ouvrir le ministère prochain à un ou plusieurs socialistes. Les adversaires de nos doctrines se sont emparés de cette idée avec une hâte révélatrice. La conception de la participation ministérielle est défendable, mais elle demanderait à être traitée longuement et ne peut être acceptée que dans des conditions spéciales. Il peut se faire, à mon avis, que demain ou plus justement après-demain, elle s'impose comme une nécessité absolue. Prenons garde, cependant, de ne pas nous prêter trop vite, trop tôt, à une combinaison qui se retournerait contre nous. Demandons des gages. Si c'est pour un travail réel et sûr, oui. Si c'est pour une aventure, non. D'autre part, tirant la leçon des récentes élections italiennes, n'oublions pas le rôle considérable que l'Eglise y a joué. C'est réellement elle qui a tenu la balance et qui l'a fait pencher du côté où elle voulait. Dans l'intérêt de la République et de la laïcité, il est possible que nous soyons contraints à toucher le pouvoir plus tôt que nous ne voulons. Par suite de cela même j'aurais voulu plus de netteté au Congrès de Pau, je demanderais aussi à connaître davantage la pensée et l'arrière-pensée de celui qui a été hissé à la présidence.

A tort ou à raison, ce pays, pillé dans toutes ses classes et maintenu en même temps, je le reconnais, mais d'une manière dangereuse, par des financiers avides, se méfie, et sans savoir se méfier bien, de tout ce qui est financier; il est impardonnable d'ignorer la science économique et l'art de la banque, c'est entendu; mais

qu'a-t-on fait pour l'encourager à les apprendre ou à avoir confiance ? Il me souvient, à ce sujet, d'une ancienne interview de Jaurès, par M. Jules Huret, je crois, où notre grand ami, avec cette force de lucidité frappante et de découverte évocatrice qui le caractérise, observait que si les grands soldats et les grands capitaines avaient écrit leurs mémoires, aucun financier n'avait encore rédigé les siens. Le financier apparaît au peuple comme un opérateur. C'est le chirurgien qui, tout en voulant vous sauver, risque aussi de vous faire périr et on ne se soumet pas sans une nécessité très établie à une pareille alternative. Cette méfiance vient beaucoup de l'ignorance, mais elle vient aussi de l'instinct et c'est dans la mesure où on fera cesser cette ignorance par des explications loyales que cet instinct lui-même s'épurera, deviendra raison. Pour le moment, on préfère le médecin. On en arrive même à se demander si l'on est malade et s'il n'y aurait pas lieu, simplement, de se reposer, de faire une cure de bon sens, au milieu du tourbillonnement des partis. La masse, toujours portée à la critique et encouragée de toutes parts, par presque tous les journaux, à mal juger des gens et des choses, sans complaisance en tout cas, se demande enfin s'il n'y aurait pas là surtout des rivalités personnelles et des ambitions particulières. On le lui dit; et tout semble se réduire pour elle à quelques équipes qui prétendent chacune détenir exclusivement la vérité, alors qu'elles dépendent simplement des groupes d'intérêts électoraux ou autres. Je ne signale cette tendance que pour la déplorer, mais il faut en tenir compte. La démocratie doit être servie, même quelquefois contre elle, c'est-à-dire contre sa paresse et son scepticisme, par les partis qui ont mission de l'organiser et par les hommes qui sont à leur tête; ces partis et ces hommes ne doivent pas s'en servir pour eux seuls. Elle n'est pas là pour consacrer des gloires éphémères ou des jeux politiques sans nécessité. Je crains que la politique purement financière, dépourvue des contrepoids indispensables, ne serve à continuer le désordre actuel, à le maintenir sous des étiquettes différentes, à l'aider d'une prospérité factice, et ne finisse par épuiser le pays, qui sera mûr alors pour toutes les décadences ou toutes les capitulations. Le prolétariat n'étant encore ni éduqué, ni organisé, se montrant même déjà enclin à une certaine lassitude, je cherche en vain sur quel centre sûr, sur quel axe appuyer une politique réfléchie, de longue haleine. Un jour, l'histoire dira combien la bourgeoisie française a été coupable, à quel point elle a manqué à son devoir et comment, en y manquant, elle a blessé, malgré ses fanfaronnades chauvines, la patrie elle-même. Elle seule, au moins dans son élite, pouvait, devait, de

toutes ses forces et en se sacrifiant au besoin, aider, soutenir, préparer les réformes sociales indispensables, dans une société désorganisée, dévoyée, où les conquêtes de la civilisation se retournent contre les hommes pour les asservir au lieu de les émanciper. C'est un autre rôle que Jules Ferry lui rêva et lui fit jouer, malgré tout et malgré elle; c'est un autre rôle aussi que lui voulait Clemenceau, quand il était de l'opposition, et il est bien intéressant de relire à ce sujet l'admirable préface qu'a mise Jaurès à ses anciens discours parlementaires publiés chez Cornély. Sans doute est-ce un des malheurs de ce temps que cette grande bourgeoisie, à laquelle Proudhon faisait appel aussi de la Conciergerie en 1851, n'existe plus ou n'existe qu'en se survivant. Elle a perdu le sens d'elle-même; elle va droit au désastre sans s'en rendre compte. Elle est à la remorque d'une finance dont elle ne s'occupe pas pourvu que celle-ci lui fasse toucher les intérêts du capital qu'elle lui a confié humblement. Quel dommage que la petite bourgeoisie ne puisse la remplacer ! Plus éduquée, plus généreuse, moins repliée sur elle, et sur elle seule, c'est elle qui apporterait à la constitution du bloc démocratique un libéralisme, une résistance et une durée salutaires. L'anniversaire de Diderot tombe juste à point pour l'inciter à reprendre conscience et possession de ses véritables intérêts — qui sont parallèles à ceux du prolétariat. La vérité est que le prolétariat aussi se laisse souvent endormir par des cantiques révolutionnaires faciles. De telle sorte que les différentes forces de la démocratie, malgré l'acharnement de leurs chefs et toute la dépense que ceux-ci font d'eux-mêmes, retardent beaucoup trop sur le mouvement intellectuel comme sur le mouvement économique, ne savent ni penser, ni agir par elles seules et se diminuent, s'usent, en préparant leur servitude, en face du grand capital qui s'accroît.

Si, au moins, à défaut de cette bourgeoisie morte, le monde financier voulait se rendre compte davantage, de plus près, des réalités de la vie ! Il paraît que c'est impossible et qu'il n'y a dans ce vœu qu'enfantillage ; pourtant, dans d'autres pays, la grande banque se tient au courant, plus que chez nous, du commerce et de l'industrie; et dans l'ancienne France, il n'y a pas très longtemps, les entreprises industrielles et commerciales trouvaient bien davantage de capitaux. Personne ne semblait en pâtir, bien au contraire. Je ne suis pas assez qualifié, quant à moi, pour trancher la question. Mais je serais heureux de la voir traiter à fond, de préférence à certaines métaphysiques politiques un peu faciles, dans les différents congrès des partis. Je serais surtout soucieux de connaître, à ce sujet, la pensée des grandes organi-

sations financières qui ne s'expliquent jamais. Pourtant, certaines d'entre elles, m'a-t-on assuré, ne se trouvent pas dans une situation si brillante qu'elles cherchent à le faire croire. La vie humaine aussi est un capital; la pensée humaine également: et que serait la science de l'argent sans l'immense armée de ceux qui travaillent, sans ces savants, sans ces inventeurs isolés, broyés par le capitaliste alors qu'ils devraient être portés en triomphe par lui ou, plus modestement, mis à leur place, en valeur, et rémunérés selon leurs services ?

L'humanité piétine et souffre, étranglée dans un filet économique au milieu duquel elle se débat, et il est temps qu'elle prenne davantage conscience d'elle-même. Cette force financière sans contrôle, omnipotente et despotique, apparaissant seule au-dessus des partis et plus forte qu'eux, il semble qu'il n'y ait plus qu'à dresser en face d'elle, mais sur des bases plus élargies, l'armée du travail, de tout ce qui travaille. Aussi jamais la tâche du Parti socialiste n'a-t-elle été, à la fois, plus nécessaire et plus difficile. Voilà pourquoi, également, il faudrait éviter, tout en consentant à fond les collaborations nécessaires à la défense de la République et à la laïcité, de compromettre l'action future, et prochaine, par l'action présente. Le moment va venir où nous serons seuls à représenter la démocratie sociale, — ou même la nation.

C'est ce qu'indique si bien notre ami Albert Thomas dans sa brochure *La Politique socialiste*, qui n'a tant ému quelques professionnels de l'équivoque et de la réaction que parce qu'elle est fort avisée. Tout en précisant et en développant, elle ne quitte pas, en effet, le terrain des réalités que son auteur connaît bien ; et elle l'utilise de manière à dégager une action pratique dans le sens du Parti. Il a voulu « mettre en pleine lumière la politique que l'évolution actuelle du capitalisme et celle de la démocratie imposent » et, acquis à la conception du bloc depuis longtemps, comme nous tous, il a finement remarqué : « C'est, en quelque sorte, la fatalité de notre histoire. La République ne s'affirme, elle ne se développe que par crises successives. La démocratie ne se réalise que par des efforts qui l'épuisent. » On vient à bout des fatalités de cet ordre, néanmoins, inhérentes à des défauts auxquels on peut remédier et qui découlent, à mon avis, justement, d'un manque d'organisation de la démocratie. C'est parce qu'on s'est arrêté en route que nous en sommes à une période de malaises aigus et de confusions dangereuses. Rien de plus délicat qu'une revision de constitution, mais rien peut-être, malgré tout ce qu'on peut dire contre elle, d'aussi nécessaire. N'aboutirait-elle qu'à la connaissance exacte de celle-ci, dont beaucoup d'électeurs n'ont plus

mémoire, qu'elle serait encore féconde. Et je crois que sur ce terrain également, pourvu qu'on s'y aventure avec prudence, le bloc aussi pourrait se faire. La masse, souvent inerte, lourde à soulever, a besoin qu'on suscite en elle pas mal d'initiatives ou qu'on l'aide, en tout cas, à dégager celles dont elle ne prend pas conscience suffisamment par elle-même ; pour cela, il faut que le pouvoir puisse agir et ne se volatilise pas sans cesse à se défendre contre l'acharnement de divers partis ; contre la mauvaise foi incessante de l'Eglise, militante de plus en plus sur le terrain politique. Je crois que nous reconnaîtrons d'ici peu la nécessité de nous ressaisir enfin. C'est avec ce souci, dans cette pensée, que Thomas écrit encore, — et d'autant plus que n'ayant pas été ministre, il se pense de taille à dominer la résistance des bureaux :

« Un ministre, guidé par des idées nettes, poursuivant un programme arrêté, peut, par son seul pouvoir, accomplir à l'intérieur d'un service de véritables révolutions. Si les circonstances se présentent, il ne faut pas que le Parti socialiste hésite devant cette conséquence dernière de la politique d'union...Qui sait si, en 1904, la présence des socialistes dans le gouvernement n'aurait pas empêché le lamentable effritement du bloc laïque. » C'est fort possible.

En même temps que la réforme du pouvoir, réformons aussi chez nous, dans notre Parti, avec le même esprit pratique dont fait preuve Thomas. Nous sommes malheureusement attardés dans des routines et parmi de vieux clichés qui n'ont plus cours nulle part. « Il faut agir ! », nous dit-on ; mais dès que quelqu'un agit, quelqu'un d'autre se lève et décrète immédiatement qu'il se trompe. La demande de contrôle suit. Allons-nous nous laisser pulvériser par des sottises et des niaiseries ? Beaucoup de ces niaiseries devenues coutumes, enracinées comme telles, nous retiennent sans que personne, par peur de se faire excommunier, ait le courage de dire ce qu'il en pense. Or, c'est se diminuer, c'est devenir même coupable, que de ruser avec une évidence plusieurs fois démontrée et de ne pas proclamer la vérité nécessaire par peur de s'attirer des ennuis ou de ne pas être désigné aux élections comme le candidat de sa fédération. J'entends bien : on patiente pour arriver et, une fois en place, on se promet d'agir d'autant mieux qu'on voudra rattraper le temps perdu en effaçant ainsi des tristesses morales ou intellectuelles, pénibles, débilitantes à la longue, quand on les a ressenties trop souvent. C'est une erreur. On continuera le même manège, soit parce que l'habitude sera prise, soit pour se maintenir, surtout parce que les mêmes fautes navrantes et les mêmes bêtises environnent, là aussi. On s'usera plus profondément, plus intimement, et, peu à peu, le désir de rester ou d'aller plus

haut s'installant dans l'individu, ne serait-ce que par l'âge, — car on a perdu, à parvenir sans créer, ses meilleures et ses plus belles années —, on oblitérera définitivement le meilleur de soi-même, sa propre nature. On réussira sa carrière et on manquera sa vie, on ne réalisera rien de grand et on rencontrera la mort sans avoir véritablement vécu. — C'est contre cela surtout, contre ce néant de la vie politique actuelle, où tout semble organisé pour ne pas aboutir, en dépit de tant d'efforts disproportionnés avec leur objet, bien souvent, que la jeune génération a le devoir de se dresser. Elle se doit à elle-même, elle doit au pays, de ne pas accepter ces choses. Elle ne doit pas se contenter de la parole et de l'illusion de l'action, elle doit agir dans la réalité en maniant les faits et en les transformant. Ceux qui n'ont pour toute besogne, ou pour tout idéal, que de crier contre autrui et de prononcer indéfiniment des excommunications se trouvent à merveille dans un parti parce qu'ils se valent, grâce à lui, l'illusion d'agir tout en ne faisant rien, et ils sont généralement aidés du dehors parce qu'ils constituent une des meilleures garanties de toutes les conservations. Ceux, au contraire, qui pensent et agissent à la fois, demandent que leur parti soit réel, serve les intérêts qu'il a mission de défendre, s'affirme un parti d'action, inquiètent au dedans de leur parti toutes les situations déjà faites, les digestions et les demi-sommeils, au dehors les différentes formes de la conservation sociale ; ils assument donc un rôle beaucoup plus compliqué. C'est quand ils n'ont pas gain de cause que les partis se laisent envahir par des gens qui en profitent et que, petit à petit, à force de se déconsidérer, ils se détruisent. — Les difficultés du parti radical peuvent, à ce sujet, nous éclairer et nous mettre en garde. Ajoutons que le seul moyen de faire vivre un parti, c'est de le tenir bien au courant de l'actualité et de toutes les formes de l'activité contemporaine. Méditons, également, les leçons du dernier Congrès socialiste allemand où une sorte d'arrêt, de marasme, d'inquiétude s'est fait sentir. Un parti ne peut pas rester sur place, y marquerait-il longuement le pas, suivant la cadence imposée par la doctrine la moins discutable et la plus orthodoxe. Je n'admire pas non plus, je le confesse, ces saints des premiers âges qui vivaient et mouraient sur une colonne, sans jamais en descendre. Leur idéal, en tout cas, peut, à la rigueur, se défendre dans une religion, non dans un parti.

Thomas a fort bien distingué également que nos camarades avaient les uns et les autres le désir de voir le socialisme entrer dans les faits, ces faits d'où il émane. Si le Parti le veut, il peut parfaitement réaliser ce désir. Il ne tient qu'à lui d'empêcher les

socialistes de devenir impossibles au moment même où le socialisme se démontre indispensable. Il le doit d'autant plus que le dilemme suivant se pose: « Ou bien, — je cite notre ami —, le parti radical s'organisera, proclamera son adhésion à un programme nettement républicain dont les socialistes, d'un cœur joyeux, poursuivront eux aussi la réalisation : loi de deux ans, politique de paix, réforme fiscale, laïcité maintenue, etc...; ou bien le parti radical, — et cette hypothèse n'est pas du tout invraisemblable — n'arrive pas à s'organiser, à se constituer, à fixer son programme. A droite, sa limite incertaine continue de permettre toutes les évasions, toutes les trahisons ; il fait faillite à ses engagements, à ses traditions. Dans ce cas, il ne reste plus en France, pour répondre aux aspirations confuses, mais certaines, des masses démocratiques, que notre seul Parti socialiste. Mais s'il n'est encore, en cette hypothèse, qu'un parti de minorité, il faut, il faut encore et plus que jamais, que cette minorité apparaisse capable de prendre demain, immédiatement, la direction des affaires, capable de gouverner et qu'ainsi elle donne confiance à l'opinion. »

Je souhaite donc, nous souhaitons, que le parti radical s'organise et que M. Caillaux lui vaille réellement l'orientation indiquée ici. S'il y réussit, si c'est résolument que la politique nécessaire est poursuivie, j'applaudis de toutes mes forces et j'efface tous les doutes qui m'environnent à cette heure. L'heure exige, en effet, que le parti radical soit bien lui-même et c'est par peur qu'il ne le soit pas que, tout en étant de plus en plus le blocard impénitent que je n'ai jamais cessé d'être, je reste encore un peu sur l'expectative.

La grande question est celle des deux ans, de l'organisation de la véritable armée nationale, qui assurera non pas seulement aujourd'hui, mais demain et pour de longues années, la sécurité absolue de la France. Quel est l'avis de M. Caillaux à ce sujet ? Il ne faudrait pas d'équivoque, ni, sous couleur d'un radicalisme de gauche, faire, en réalité, un radicalisme de droite. De même quant à la laïcité. Les menaces de Mgr Touchet montrent que l'Eglise est prête à la bataille, qu'elle va même la livrer sur toute la ligne, avec sa perfidie habituelle, plus accentuée encore et plus adroite, de manière à remettre la main sur ce qui lui a échappé et à s'emparer de l'Etat. Il faudra une foi laïque à toute épreuve, particulièrement robuste, pour lui résister; une connaissance aiguë de son histoire et de ses procédés pour lui tenir tête et lui barrer la route, résolument. M. Caillaux possède-t-il cette foi, cette culture historique ? L'Eglise sera soutenue dans sa manœuvre par toutes les forces de réaction sociale, — et le capitalisme financier en est une —, qui s'apprêtent à donner à la République l'assaut le plus

rude qu'elle ait encore subi, et ces forces le qualifient déjà entre elles, dans leurs conciliabules, — ce n'est pas chez les socialistes qu'on conspire, monsieur Bérenger, — d'assaut final. De même aussi, quant aux développements à donner aux services d'Etat, aux régies directes, — M. Caillaux reprendra-t-il, notamment, son projet de loi sur les boulangeries et les boucheries municipales ? — au contrôle sur les administrations publiques. Si, pour ce qui est du budget, il sera merveilleux, — sur ce point, pas de doute —, attaquera-t-il, ailleurs, l'économie capitaliste dans ses gaspillages des ressources nationales en faisant cesser la contradiction croissante entre les intérêts d'un certain capitalisme et celui de la nation ? Aidera-t-il vraiment, fortement, le radicalisme hésitant à prendre conscience de son effort ? Est-ce lui qui lui redonnera la foi en lui-même ?

* * *

Il est urgent que la République, que la France se ressaisisent, sortent de leur marasme, de leur incertitude, de leur arrêt. Nous mourons de métaphysiques politiques, inexactes d'ailleurs la plupart du temps ; elles surnagent au-dessus des réalités passées et nous gardent, par l'acharnement de quelques retardataires qui ne veulent pas ouvrir les yeux, dans de dangereux brouillards. Pendant que nous nous y asphixions en nous décernant les uns aux autres des brevets de purisme, l'Europe tout entière est en mouvement et en progrès. Chaque pays y cherche passionnément sa voie et tandis que nous subordonnons tout à des questions de personne ou de clocher, ou à des combinaisons de couloirs, enfin à la politique la plus mesquine et la plus vulgaire, ailleurs, on règle la politique sur les intérêts nationaux, souvent contre nous et sans même que notre diplomatie s'en rende compte. Autrefois, on ne tirait pas un coup de canon en Europe sans nous en demander la permission. Maintenant, deux nations, dont l'une nous est alliée, se partagent d'avance les colonies d'une jeune république sans même nous demander notre avis. Nous nous en voudrions de voir jouer à la France un rôle prépondérant, car c'est vers l'équilibre dans l'égalité que doit tendre la diplomatie européenne, que la France républicaine a toujours servie et qu'elle ne cessera de servir ; mais nous voulons, nous exigeons, pour le bon ordre même et la durée de cet équilibre européen, qu'elle garde le rôle auquel elle a droit, à la place où elle a toujours combattu pour la cause de la paix, car on ne peut agir en Europe, en quelque sorte, dans le sens de paix, sans agir avec elle, et lui dissimuler une entreprise, ou ne pas lui en parler, est assez étrange.

Le fait même qu'elle est républicaine lui enjoint d'être forte. Elle doit compter avant tout sur elle-même, sur ses propres ressources, et la question de la défense nationale, — qui est en même temps, parallèlement, celle de la défense de la démocratie et de ses réserves contre le pillage d'un certain capitalisme —, domine de haut, de très haut, toutes les questions de cabinet et de ministres passés, présents ou futurs. — Il faut en finir avec ces groupes et ces sous-groupes qui s'épuisent à se décomposer à leur tour en traits d'union mensongers entre les partis, à créer des terrains douteux, à superposer tour à tour des alliances ou des ruptures. Malgré ce qu'il y a de recherche sincère et même passionnée au fond de tout ceci, ceux qui y emploient le meilleur d'eux-mêmes s'égarent et se dispersent ; ils abandonnent peu à peu, pour des fumées, le travail indispensable, s'éloignent tellement de la réalité qu'un jour vient où ils ne la retrouvent pas.

Plus on entre dans les rouages gouvernementaux et économiques de ce pays, plus on reconnaît la nécessité de se mettre au travail, de tout sacrifier à celui-ci. Et c'est à ce travail que nous appelons toutes les bonnes volontés. Je redoute les élections prochaines. J'ai peur que les radicaux et les socialistes n'en reviennent diminués au Parlement. La victoire progressiste consommerait l'abdication française et c'est pour qu'elle ne soit pas que je fais entendre ici une note peut-être un peu trop pessimiste, contrairement à mon habitude. Quand on voit ce qu'il faut faire pour être élu, plus on est sincère, plus on a le souci de ne dire que ce qu'on pense et ce qu'on croit vrai, plus on recule. C'est de cela aussi que souffre la Nation. Au lieu de faire effort par elle-même, de s'interroger et de voir les choses telles qu'elles sont, la démocratie, travaillée, en sous-main, par les forces de conservation et d'aventure, préfère accuser le Parlement et ses élus, qui ne sont évidemment pas tous parfaits, mais dont elle a souvent empêché les meilleurs de travailler, à force de leur rendre la vie impossible ou de s'en servir pour des intérêts purement personnels. Elle les a choisis, après tout, d'après son gré. Qu'elle s'en prenne donc d'abord à elle-même. Combien de réunions, où les électeurs sont venus d'abord pour critiquer, et avec un parti pris malveillant, au lieu de chercher à s'instruire et à juger en dehors de toute opinion préconçue ? C'est là qu'on voit à quel point, malheureusement, les mœurs ne sont pas à la hauteur des institutions. Comment suivre la politique, d'autre part, quand la vie, de plus en plus compliquée, de plus en plus dure, nécessite de la part de chacun un travail considérable, quotidien ; comment s'y reconnaître au milieu de tant de journaux acharnés à mentir, de tant de partis, de tant d'étiquettes, de tant

de candidats, quelques-uns trop habiles ? C'est aussi à cause de cela que, malgré tous ses dangers, malgré toutes les inquiétudes légitimes qu'elle suscite, bien même, souvent, qu'on en soit adversaire, on se reprend à penser à la proportionnelle. Certes, le mieux serait la réforme des mœurs politiques et elle rendrait peut-être la proportionnelle inutile; mais puisque cette réforme ne paraît pas s'accomplir, comment conclure ? Je me suis toujours méfié de la proportionnelle, tout en restant un militant discipliné qui fait campagne selon son parti ; mais je me demande comment faire pour sortir le suffrage universel des ornières où il se traîne, de l'indifférence qui le mine, des manœuvres qui le faussent. Si c'est à coup d'argent que se font les élections de 1914 et si le nouveau bloc se prête à une combinaison pareille, la foi démocratique baissera peu à peu ; et elle n'est déjà plus très brûlante. D'autre part, méfions-nous que la proportionnelle, brusquement mise en avant, ne fasse oublier la discussion des lois plus urgentes qui la dépassent et ne serve ainsi, maniée habilement par les réactionnaires, à diviser les républicains de gauche au moment même où leur entente se dessine. Sommes-nous à point pour la proportionnelle ? Introduite d'une certaine manière dans la citadelle républicaine, elle évoque dangereusement le cheval de Troie... S'en servir pour remplacer une équivoque par une autre, serait discréditer définitivement auprès des électeurs le suffrage universel. Or, il nous faut une politique loyale, claire, qui permette à celui-ci de s'y reconnaître et qui soit, autant que possible, indépendante de l'argent. C'est dans la confusion et la corruption, utilisant les deux, que se glissent les partis de droite — leurs hommes siègent quelquefois ailleurs — et qu'ils réussissent leurs mauvais coups; au contraire, une lutte loyale entre partis fortifierait la République. Ne pas y croire serait avouer que la France n'en est plus capable, et ce serait un bien grave aveu. Si la lutte électorale doit mener à un cléricalisme politique, fatalement destiné à s'allier au cléricalisme tout court, nous aboutirons à un désastre intérieur et extérieur.

Jamais nous n'avons eu autant besoin de véritables élections, d'une Chambre de qualité, réunissant de grands dévouements, les meilleures bonnes volontés, du désintéressement et de la compétence. Jamais le pays n'a eu autant le droit de réclamer des ministres pleins de caractère, qui sachent leur métier, c'est-à-dire qui gouvernent.

L'avenir est aux ingénieurs sociaux et aux architectes politiques.

31 octobre, 1er novembre. André Lebey.

A la Mémoire de Benoît Malon

La *Revue socialiste* et le *Comité du Monument Benoît Malon* avaient invité les sections françaises et étrangères de l'Internationale socialiste à venir, le 9 novembre, au Père-Lachaise, commémorer la vie, l'œuvre et l'influence du grand penseur socialiste que fut Benoît Malon.

A leur appel, des délégués des sections convoquées s'assemblèrent, et, malgré la pluie qui tombait avec acharnement, plus de 1.500 militants vinrent saluer le monument, où la noble et pure figure de Benoît Malon revit, grâce au ciseau du maître sculpteur Bartholomé. Le monument fait face au Mur des Fédérés; en défilant devant lui, les militants unissaient dans leur hommage les morts héroïques de la Semaine sanglante et celui qui combattit avec eux et ne dut qu'au hasard d'échapper à leur fin tragique.

Après le défilé, tous nos camarades se massaient sur le terre-plein et sous les arcades du Columbarium pour écouter la parole de ceux à qui revenaient l'honneur et le devoir d'exprimer la signification de cette cérémonie et les sentiments communs de ceux qui y participaient. *Eugène Fournière,* d'abord, en quelques phrases prononcées avec émotion, évoqua la figure de l'ami disparu, le courage, la droiture et la bonté du fondateur de la *Revue Socialiste.* Il avait auparavant apporté les excuses de quelques militants et de quelques sections étrangères, parmi lesquelles celles du Parti socialiste néerlandais. *Georges Renard,* au nom des amis de Benoît Malon, résuma les idées maîtresses dont la doctrine du *Socialisme intégral* a enrichi la philosophie sociale. Le *docteur Goupil,* représentant les *Anciens combattants de la Commune,* vient lire un poème d'un vigoureux lyrisme et dont les strophes sont longuement acclamées. Puis, les délégués des sections étrangères prennent la parole. Tour à tour, *Eden Pawl* au nom des camarades anglais, *Xavier de Carvalho* au nom des camarades portugais, *Cesare Alessandri* au nom des camarades italiens, *Kneff* au nom des camarades luxembourgeois, *Otto Pohl* au nom des camarades autrichiens, viennent apporter à Benoît Malon l'hommage reconnaissant du socialisme international. *Otto Pohl* salue en Benoît Malon l'héritier et le continuateur de la grande philosophie française au XVIIIe siècle. *Emile Vandervelde,* qui parle au nom du *Parti socialiste belge,* rappelle les relations de Benoît Malon avec les militants belges, avec César

de Paepe notamment, et, dans un même hommage, il unit les deux penseurs et les deux peuples frères, belge et français. *Charles Rappoport,* au nom du *Parti socialiste démocrate de Russie,* montre avec force que chez Malon la pensée réformiste et pacifiste n'excluait pas la notion de la nécessité d'une révolution sociale.

Au nom du *Grand Orient de France,* dont Benoît Malon fut un des affiliés ardents et fidèles, *André Lebey,* après avoir salué la mémoire du frère disparu mais toujours vivant dans la pensée socialiste, dénonce le péril réactionnaire de l'heure présente et adjure socialistes et francs-maçons de s'unir pour le combattre. Une ardente acclamation accueille ses paroles. Enfin, *Jean Jaurès,* au nom de la S. F. I. O., prononce un admirable discours d'une ampleur et d'un richesse puissantes malgré sa brièveté. Il rappelle l'impression que fit sur lui la pensée de Benoît Malon, de l'humble ouvrier que sa condition enferme jusqu'à vingt ans dans l'ignorance et qui s'élève ensuite aux plus hautes cîmes de la pensée : il montre le caractère à la fois spéculatif et agissant de la doctrine de Malon, son esprit tout ensemble réformiste et révolutionnaire, et surtout son sens aigu des exigences morales du socialisme. Et il termine en affirmant que socialisme et moralité sont inséparables, et que ce n'est qu'en ayant le souci de la moralité qu'on parviendra à constituer solidement la cité socialiste.

Telle fut cette cérémonie commémorative, qui laissera, nous en sommes sûrs, dans l'esprit des militants, une réconfortante impression : elle est un témoignage de la respectueuse gratitude que nous avons pour les meilleurs et les plus grands des nôtres et des efforts ardents que nous sommes prêts à faire pour les continuer et pour leur ressembler (1).

La Rédaction.

(1) Dans son numéro de décembre 1913, la *Revue Socialiste* publiera les principaux discours dont nous venons de parler.

Revue des Livres

Angel Marvaud. — **L'Espagne au XXe siècle.** Paris, A. Colin, 1913, in-12, XIV-515 pages.

Quels que soient les efforts militaires et diplomatiques tentés par l'Espagne pour accéder à la situation de grande puissance, elle n'obtiendra aucun résultat durable tant qu'elle n'aura pas procédé à la réforme radicale de son administration, de sa vie économique, de son esprit public. Telle est l'impression qui se dégage de l'étude approfondie, documentée et très objective de M. Marvaud.

Dans une première partie, intitulée « L'Espagne politique », l'auteur retrace d'abord l'histoire du régime constitutionnel; il montre que l'absence réelle d'une véritable séparation des pouvoirs rend ce régime parfaitement illusoire ; la responsabilité des ministres y est presque inexistante ; le Parlement, où abondent les fonctionnaires et les prêtres, ne représente guère que les forces du passé ou l'adhésion servile à tous les actes du pouvoir. Mais le mal qui fausse ou paralyse la vie publique du pays, c'est le *caciquisme*, cette influence ouvertement exercée de quelques grands électeurs, étendant leur autorité sur des circonscriptions déterminées et jouant le rôle de seigneurs féodaux jaloux de leurs prérogatives. Les pages que M. Marvaud consacre à cet aspect de la vie publique espagnole sont parmi les plus curieuses de son livre.

Sous une telle direction politique, l'administration ne peut guère être que le royaume du désordre, de l'inertie, du favoritisme et de la vénalité. Police tolérant les bandits ou pactisant avec eux, justice lente, coûteuse et suspecte, administrations locales routinières et pillardes, etc., tout ce mécanisme voit son fonctionnement aggravé encore par le fait que toute impulsion lui vient de Madrid où l'on ne vise qu'à renforcer la centralisation sans se préoccuper des besoins réels des provinces. La gestion des finances publiques est peut-être ce qui explique le mieux la décadence de l'Espagne : impôts mal répartis et brutalement recouvrés, dette écrasante, fâcheuse répartition des dépenses dans laquelle l'armée, le clergé,

les fonctionnaires inutiles absorbent tout ce qui devrait aller à l'instruction ou aux travaux publics, bref aux dépenses productives (pp. 248-249).

Si l'on considère la vie économique de l'Espagne, on remarque, en suivant M. Marvaud dans la deuxième partie de son ouvrage, une cherté persistante et croissante de la vie, que l'auteur attribue à des causes multiples. Le régime douanier, d'abord, exagérément prohibitif (l'industrie française, en particulier, souffre vivement des spécialisations et prohibitions du tarif de 1906) ; l'industrie, qui n'est ni suffisamment diversifiée, ni assez bien outillée (p. 328), les richesses naturelles du sol, qui restent inexploitées, et, comme les manifestations de la vie économique sont solidaires, le commerce, les transports, la banque, qui souffrent du même marasme. L'absence de capitaux et de crédit est une des pires incommodités dont pâtisse l'Espagne, obligée de recourir très onéreusement à l'argent étranger (p. 352 et suiv.).

L'absence d'esprit d'entreprise, l'incapacité de comprendre le progrès économique moderne et de s'y associer, proviennent surtout de l'état lamentable dans lequel on laisse l'instruction publique en Espagne : une récente statistique évalue à 9 millions le nombre des illettrés, soit près de 50 p. 100 de la population ! Mais le plus fâcheux c'est que ceux-là même qui savent lire et écrire ou qui possèdent un titre académique, ne savent pas grand'chose en réalité (p. 368) : du peuple à l'aristocratie, le manque de culture semble l'état le plus ordinaire.

Il n'est pas étonnant que dans un pays aussi mal administré, aussi pauvre, la question sociale prenne une acuité très vive. M. Marvaud, qui a consacré un volume spécial à cette question, n'y revient pas ici, mais il signale que les conflits ouvriers deviennent chroniques, que l'émigration s'accroît (200.000 émigrants en moyenne par an) et le plus souvent ne comporte aucun esprit de retour, que les lois sociales restent rudimentaires ou inappliquées.

Est-ce à dire que l'Espagne doive désespérer ? L'auteur ne le pense pas et il signale les faits qui lui semblent annoncer un effort de relèvement dans ce pays, qui dénotent le désir d'expansion de la nation espagnole (la politique extérieure, p. 448 et suiv.; l'américanisme, p. 478). Il rend hommage aussi aux efforts de certaines individualités, des universitaires républicains pour la plupart, pour créer un véritable esprit public, informer et organiser l'opinion. Mais des efforts individuels et isolés nous semblent insuffisants : pour lutter contre la théocratie, la ploutocratie et la bureaucratie qui pèsent encore sur la vie politique espagnole, pour vaincre le particularisme égoïste des provinces, pour créer un véritable sen-

timent national, c'est un immense effort collectif qui s'impose. M. Marvaud conseille la formation d'associations, de syndicats, de coopératives, et l'accueil ou la poursuite des influences européennes, françaises notamment. Nous nous associons à ces conclusions en souhaitant qu'un parti républicain ouvrier se constitue en Espagne pour y faire avec vigueur sa besogne critique et constructive. Le livre de M. Marvaud, si riche en informations précises et en jugements clairs, nous montre que ce parti aurait une tâche énorme à accomplir. — *Roger Picard.*

COMPÈRE-MOREL. — **La concentration capitaliste en France.** *Documents du Socialisme.* Paris, Marcel Rivière, 1913, in-12, 60 pages.

La thèse de la concentration économique, des entreprises et des propriétés, est sobrement démontrée ici, avec toute la documentation dont l'auteur, on le sait, a coutume de s'entourer. D'après les statistiques officielles les plus récentes, il nous fait assister à l'énorme croissance des grandes entreprises dans l'industrie, dans le commerce et même — ce qui n'est pourtant pas encore admis par tous — dans l'agriculture. Cette concentration ne va pas sans une considérable inégalité des fortunes privées. Les économistes libéraux la reconnaissent nettement à travers des périphrases plus ou moins contournées; le fait brutal est que, dans la France actuelle, plus de la moitié de la masse des valeurs composant les fortunes est accumulée en un très faible nombre de lots énormes (1 p. 100 environ des possédants), tandis que l'autre moitié est morcelée, émiettée en une multitude (99 p. 100) de petits fragments. Ainsi s'affirme la puissance économique — et partant, l'omnipotence politique d'une classe très peu nombreuse sur le pays tout entier. Compère-Morel pense que le prolétariat s'en rend compte et, jugeant que les réformes sociales ne sont que des palliatifs — désirables, certes, mais insuffisants —, il conclut en affirmant l'inéluctable nécessité de la révolution sociale. — *R. P.*

Mgr GERMAIN BRETON. — **Le droit d'enseigner.** Paris, Bloud, 1913, in-12, 64 pages.

L'argumentation de l'auteur peut se résumer ainsi : le droit d'enseigner appartient à qui en a le devoir ; or, l'enseignement visant à la formation des âmes, c'est à l'Eglise, chargée du soin des âmes, qu'incombe le devoir et que revient le droit d'enseigner. L'enfant a le droit d'être élevé pour lui-même, c'est-à-dire pour la vie éternelle promise par Dieu, et seule l'Eglise a mission pour assumer la

tâche de l'éducation ainsi conçue. L'Etat doit donc s'abstenir de toute œuvre d'enseignement et son monopole ne sera vraiment aboli que le jour où il ne sera plus maître d'école (p. 48 : toutes ces lois scolaires, et même les plus libérales, comme la loi Falloux, portent l'empreinte de sa tyrannie (p. 41). D'ailleurs, ce n'est pas seulement le monopole d'enseigner que l'auteur revendique pour l'Eglise, c'est la suprématie politique et sociale tout entière : « Tant que les institutions, les lois, les mœurs d'une société ne s'inspirent pas de ses principes, l'Eglise n'a pas dans cette société la place qui lui revient » (p. 59). En résumé, la question de l'enseignement n'est, comme l'auteur l'a très bien vu, qu'une question de partis : sa brochure en apporte un témoignage de plus. — *Roger Picard.*

EMILE BLANCHARD, ingénieur-agronome, docteur en droit, professeur d'agriculture. — **La main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture française.** *Etude d'économie rurale et sociale.* Paris, Marcel Rivière et Cie, 1913, 338 pages.

M. Blanchard admet volontiers que le sujet dont il entreprend l'étude n'offre pas grande originalité, puisqu'il indique au début même de son ouvrage que « la dépopulation des campagnes est un phénomène démographique presque aussi vieux que la civilisation ». Il n'en est pas moins vrai que son livre mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions rurales : d'abord, il vient à une époque où la crise de la main-d'œuvre dans l'agriculture française est à la veille de devenir plus aiguë; ensuite, il contient plus et mieux que les résultats d'ensemble de l'immigration de la main-d'œuvre étrangère, mais l'analyse complète d'un malaise économique auquel est proposé une solution précise et pratiquement réalisable.

Pour étudier sérieusement les émigrations définitives des ruraux, il ne faut pas seulement considérer la diminution de la population rurale par rapport à la population urbaine, mais encore, au sein même de la population rurale, la diminution de l'élément agricole sur l'élément non agricole. Et, pour être exact, il convient d'ajouter que cette diminution porte surtout sur les salariés exploitants, les journaliers et les servants de ferme.

Cette désertion, particulièrement accentuée, d'un groupe important de ruraux s'explique par une double série de causes : les unes générales, qui sont d'ordre soit économique et social, soit moral et psychologique ; les autres locales, que M. Blanchard présente sous la forme d'une vaste enquête des différentes régions de la France.

En présence d'une telle situation, comment notre agriculture

peut-elle se procurer la main-d'œuvre nécessaire ? On a songé, en premier lieu, aux migrations internes, mais elles n'ont conservé quelque importance que pour les deux régions surpeuplées du Nord et de la Bretagne. Or, les ouvriers agricoles du Nord demandent des salaires trop élevés, et les Bretons abandonnent difficilement leurs villages.

Il faut donc s'adresser à la main-d'œuvre étrangère. D'ailleurs, l'immigration des ouvriers agricoles d'autres pays est facilitée par l'attraction qu'exerce la richesse française dans le monde et aussi par la condition inférieure où se trouvent les salariés de certains pays et notamment de la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Pologne.

Au point de vue technique, elle ne rencontre pas de difficultés sérieuses. L'agriculture française a surtout besoin de travailleurs adventices, c'est-à-dire de petite main-d'œuvre agricole, car les ouvriers qui se sont spécialisés n'ont pas abandonné la terre : l'étranger trouvera toujours ainsi à s'occuper dans nos campagnes.

Néanmoins, si cette immigration se trouve naturellement favorisée dans notre pays, elle doit cependant être organisée. En effet, l'absence d'organisation est de nature à faire affluer les ouvriers dans certaines régions, alors que d'autres n'en ont pas assez.

Mais quelle forme doit revêtir une telle institution ? L'idée de bureaux de placement doit être écartée. L'expérience a montré, principalement à l'occasion de l'immigration des Polonais, qu'ils servaient surtout à favoriser de honteux trafics.

Quant à l'organisation officielle par les agents consulaires et diplomatiques de l'Etat, elle n'est point pratique et les pays étrangers ne l'admettraient pas.

Ce n'est ainsi que des intéressés eux-mêmes, groupés dans leurs syndicats fédérés, que peut venir l'organisation. La forme qu'elle revêterait pourrait s'inspirer des Bourses du travail internationales dont l'idée est de Georges Bourgin et dont le fonctionnement théorique est connu.

Il n'y a pas là une utopie. Déjà l'Institut international d'agriculture de Rome constitue une Bourse du travail internationale agricole.

Tel est, brièvement exposé, le sujet traité dans le livre de M. Blanchard. Ajoutons qu'il contient en outre une étude juridique sur la situation des ouvriers étrangers en France et qu'il envisage les conséquences politiques, économiques et sociales de l'immigration des ouvriers agricoles.

N'omettons pas non plus de dire qu'il renferme de nombreux documents et statistiques et qu'il est écrit dans une langue ferme et précise qui accroît encore l'intérêt de sa lecture. — *P. G.*

M. Houllevigue. — **La matière**, *sa vie et ses transformations*. Préface de M. Ed. Bouty, de l'Académie des Sciences. Librairie de l'*Humanité*, 3 fr. 35.

Certains ont un mauvais penchant à tenir pour négligeables les ouvrages de vulgarisation scientifique. Cependant n'est pas vulgarisateur qui veut. En plus d'une connaissance parfaite de la matière étudiée, il faut le don complet de la clarté d'exposition et de style qui rend la lecture facile et profitable et permet à l'ouvrage de vulgarisation d'atteindre son but: rendre accessible à tous des théories et des résultats que leur nature semblait réserver à une élite intellectuelle.

Le dernier livre de M. Houllevigue, *La matière*, consacré aux problèmes généraux de la physique moderne, réalise pleinement ce but et présente au surplus le mérite d'être tout à fait d'actualité.

Depuis vingt ans, les découvertes des physiciens ont bouleversé les anciennes conceptions. Les progrès de l'outillage des laboratoires ont étendu considérablement la zone d'investigation des chercheurs. On a pu décomposer des corps et des phénomènes dont la simple unité était admise comme un dogme.

Sous l'équilibre apparent des fluides, on a découvert la perpétuelle agitation du mouvement brownien qui, à des vitesses vertigineuses, lance les molécules contre les molécules. L'étude des corps radioactifs a mis en évidence la désintégration de certains éléments et l'on a dû renoncer au principe de la conservation de la matière comme à la croyance commune en son inertie.

La matière, la matière minérale, naît, se transforme et meurt tout comme les êtres des règnes animés. Et voilà qui modifie non seulement les conceptions de la science mais aussi celles de la philosophie.

De ces découvertes fécondes, des hauts problèmes agités dans le cercle — difficile à franchir — du monde savant, quelque bruit est venu au grand public.

Des nouvelles merveilleuses d'un corps, le radium, dont on a cru d'abord qu'il contenait la solution de l'insoluble *mouvement perpétuel;* des mots étranges: *catalyse, cristaux liquides, colloïde, symbiose, rayons α, rayons γ, mouvement brownien*, etc.

Puis, plus récemment, des chiffres, mais des chiffres effarants ! N'est-il pas effarant, en effet, d'entendre que 30 millions de milliards de molécules se pressent dans un millimètre cube d'azote ! et qu'elles y sont à l'aise, car il y en tiendrait cent vingt fois plus!

Et l'effarement ne devient-il pas stupeur, si l'on ajoute que chacune de ces molécules pèse *40 millièmes de milliardième de milliardième de milligramme !*

Sur quelle balance fantastique a-t-on fait la pesée?

Et quel chronométreur émérite a mesuré les 1.800 mètres que parcourent à la seconde les molécules d'hydrogène, ou les 300 millions de siècles qui sont nécessaires à la transformation de l'*uranium*?

De tous ces extraordinaires phénomènes on peut dire que leur réalité est aussi merveilleuse que leur révélation.

Oui, voilà ce que l'on peut dire... si l'on n'a pas lu le livre de M. Houllevigue. Le lit-on ? Tout s'éclaire, tout se simplifie. On saisit la valeur et le sens des découvertes; on comprend la genèse. L'horizon d'un monde inconnu se révèle aux yeux du profane et l'on est retenu par l'intérêt de la lecture autant que charmé de sa facilité. — *Félix Poli.*

Maurice Kellershorn. — **Le syndicalisme chrétien en Allemagne.** Paris, Bloud, 1912, in-16, xxiii-319 p.

Plein de vie et d'entrain, ce livre a de la valeur. Il apporte du syndicalisme chrétien en Allemagne une histoire et une interprétation intéressantes. L'intérêt ne serait pas moindre, d'ailleurs, et la valeur du volume serait beaucoup plus grande encore si l'auteur avait su être parfaitement impartial, s'il n'avait présenté, en même temps que la description de son sujet, sa défense ou son apologie, s'il n'avait bataillé avec violence, au nom des syndicats chrétiens, contre le socialisme. Par tous ces éléments, où la politique se substitue à l'histoire et à l'étude objective, le livre devient un livre de tendances et de parti. C'est dommage.

M. Kellershorn étudie d'abord les origines du syndicalisme chrétien en Allemagne, et il s'efforce de montrer que, préparée par des mouvements religieux et extra-prolétariens, il est pourtant l'œuvre d'un prolétariat habitué à l'organisation et jaloux de son indépendance à l'égard des syndicats socialistes. La démonstration ne nous paraît pas décisive: les influences confessionnelles, patronales, extra-économiques semblent avoir été capitales et peut-être directrices dans la constitution des syndicats chrétiens.

Ensuite, M. Kellershorn décrit l'organisation des syndicats et de leurs fédérations, expose leur programme et leur doctrine. Son analyse est précise, mais elle reste superficielle. Sous les textes, elle n'atteint pas assez les véritables motifs, les véritables pensées du syndicalisme chrétien. Sa théorie ne se dégage pas assez objectivement et positivement des faits eux-mêmes et de l'action.

M. Kellershorn est d'avis que la neutralité syndicale ne peut être qu'un mythe et une impossibilité. Il le prouve, pour le présent, par l'organisation et la politique des syndicats « libres » à tendances

socialistes et des syndicats chrétiens. Mais pour l'avenir? L'union la fusion des syndicalismes est-elle impossible, et ne dépend-elle pas précisément d'une neutralité qui rejette hors du syndicat l'expression et la manifestation des tendances politiques, religieuses, etc. ? Si cette neutralité est aujourd'hui prématurée, ne se réalisera-t-elle pas demain? En montrant, avec quelque complaisance, le caractère prolétarien, combatif, ardent, du syndicalisme chrétien. M. Kellershorn ne nous invite-t-il pas à le croire ? — *H. Bourgin.*

Conseil supérieur du Travail. Session de 1912. **La réglementation du travail des employés.** Paris, Imprimerie Nationale, 1912, in-4°, xl-291 p.

Ce volume renferme les rapports de M. Artaud, au nom des membres ouvriers, de M. Honoré, au nom des membres patrons de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail; les procès-verbaux, renseignements et tableaux statistiques rassemblés sur le projet de réglementation du travail des employés. Au total, c'est un recueil de documents du plus haut intérêt. Il apporte en faveur de la réforme de terribles précisions sur la longueur du travail, le surmenage des périodes de presse, l'exploitation de l'enfance, l'incohérence de la production, la débâcle de l'enseignement professionnel. Il apporte aussi de terribles précisions sur les deux catégories de personnes qui opposent à la réforme ou la violence de leurs passions ou le poids de leur inertie. Plusieurs groupes de patrons repoussent avec intransigeance, au nom de leurs intérêts, de leurs convenances, de leurs habitudes, tout allègement de la tâche des salariés. En particulier, tout changement qui pourrait leur apporter une réduction de profit leur paraît par là-même condamnable. Et d'autre part, ils comptent, et ils le disent parfois, sur la lâche routine, sur l'égoïsme pesant des consommateurs qui subordonnent à leurs commodités et à leurs caprices les réglementations les plus nécessaires du travail, celles que devrait imposer le souci le plus rudimentaire de la justice, de l'humanité, ou simplement de l'hygiène. — *H. B.*

Adolf Günther. — **Die deutschen Techniker.** Ihre Lebens-, Ausbildung- und Arbeitsverhältnisse. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1912, 2 vol. in-8°, vi-244 pages et tableaux.

Cette étude expose les résultats d'une enquête entreprise en 1909 par le *Deutscher Techniker-Verband* sur la situation de ses membres. La démologie, les conditions d'âge et de famille, d'éducation,

générale et technique, de revenus, d'après les localités, les régions, les professions, les conditions de travail et de placement sont successivement analysées par sections et sous-sections un peu compliquées, où la matière se morcelle à l'excès, sans profit pour la connaissance générale et précise. Les statistiques ne sont pas toujours utilisées avec sûreté. Mais l'ouvrage rassemble, au total, une somme considérable de renseignements intéressants sur une catégorie de travailleurs et sur un mouvement qui ont beaucoup d'importance dans l'économie contemporaine. — *H. B.*

ADOLF WAGNER. — **Les fondements de l'économie politique**, t. III, traduit par K. L. Paris, Giard et Brière, 1912, in-8°, 434 pages.

Ce volume termine la traduction de la première partie des *Fondements*. Nous y trouvons la fin du livre IV: théorie du revenu considéré du point de vue de la répartition, réglementation et organisation de la répartition, examen des doctrines; le livre V, organisation de l'économie nationale : système de l'économie privée, plus particulièrement système moderne de la libre concurrence dans l'économie privée, et système collectif, c'est-à-dire d'abord système de satisfaction des besoins collectifs dans l'économie privée, et ensuite systèmes d'économies collectives libres ou reposant sur la contrainte; le livre VI, l'Etat au point de vue de l'économie nationale : l'Etat en général, l'économie financière, l'extension croissante de l'activité publique, la prédominance croissante du principe préventif dans l'Etat moderne, détermination du domaine de l'activité de l'Etat.

JULIEN TIERSOT. — **Jean-Jacques Rousseau.** Paris, Alcan, 1912, in-8, 281 p.

Dans ce volume de la collection des *Maîtres de la musique*, M. Julien Tiersot étudie avec toute sa compétence la vie musicale de Jean-Jacques Rousseau et son œuvre comme musicien.

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

Frédéric Engels

Fragment d'une étude sur la Décomposition du Marxisme (1)

2. *La sociologie de Frédéric Engels*

A. *La théorie de la famille.* — Les principes à l'aide desquels Frédéric Engels édifie sa sociologie sont inspirés de Karl Marx. La dialectique matérialiste, c'est-à-dire la loi d'analogie obscure qui existe entre les faits sociaux et les faits naturels, exige que « les castes et les corporations naissent de la même loi qui, dans la nature, règle la différenciation des plantes en genres et en espèces », et c'est littéralement ce que Marx avait dit (2). C'était dire que le lien social qui existe entre les hommes, même pour les différencier, doit être naturel lui-même, et par conséquent charnel. Comme les variétés des espèces sont explicables par des différences d'adaptation et des croisements, ainsi la diversité des hommes. Mais l'adaptation au milieu, pour un groupe social, c'est la forme de production et d'échange. La sélection naturelle humaine est donnée avec les modalités des relations de famille. Deux conditions déterminent les sociétés humaines : leur manière de produire et leur manière de reproduire. Mais cette condition économique et cette condition génétique ont à leur tour un lien de

(1) V. *Revue socialiste*, 15 novembre 1913.
(2) Marx, *Das Kapital*, I, 339.

dépendance, s'il est vrai, comme l'écrivaient Karl Marx et Engels en 1846, que « la *première* division du travail soit celle entre l'homme et la femme pour engendrer (1) ».

Quatorze textes de Marx, gloses perdues en marge d'un exemplaire de Lewis Morgan et de Grote, et recueillies pieusement par Frédéric Engels, fournissent la pensée directrice de toute cette sociologie marxiste (2). Simultanément, il faut que, dans ce système, nous voyions naître les formes de la famille avec les formes d'organisation économique qui les rendent possibles et qui ensuite les détruisent, pour en préparer de nouvelles. C'est l'ouvrage de Lewis Morgan sur les *Sociétés primitives* qui a fourni les grandes lignes de cette reconstruction. F. Engels s'est permis avec le livre de Morgan quelques simplifications, que nous n'analyserons pas. Elles n'ont d'intérêt que pour l'histoire de la formation du marxisme, et nous tâchons ici seulement d'en critiquer les résultats. C'est une analyse qui sera réservée à la future monographie biographique et littéraire sur Marx et sur Engels. La reconstruction simplifiée prenait chez Engels, et sans doute chez Marx, l'aspect que voici :

1° Au seuil de l'histoire, et non décrite par des documents, mais attestée par des résidus d'institutions pour lesquels il n'y a nulle autre explication, il a dû y avoir une simple *famille* de *consanguinité*. Quelle était, dans cette famille, la notion de l'inceste et la notion des relations conjugales permises ? Il ressort de l'institution des *classes* polynésiennes, qu'il était défendu à des hommes et à des femmes réputées de génération différente de s'unir conjugalement. Mais tous les hommes et toutes les femmes d'une même génération étaient époux entre eux. Les enfants issus de cette génération s'épousaient

(1) Fragment d'un manuscrit inédit de MARX et d'ENGELS, cité dans *Ursprung der Familie*, p. 36.

(2) Ce sont les textes cités dans *Ursprung der Familie*, pp. 16, 18, 21, 32, 33, 36, 39, 60, 63, 64, 65, 69, 70, 129. A notre sens, MASARYK, *Grundlagen*, p. 343, exagère lorsqu'il dit que « la conception de Marx » n'apparaît pas clairement dans les comptes rendus d'Engels ».

entre eux librement, formaient une communauté conjugale d'unions libres. Il leur était interdit seulement de s'unir à des hommes et à des femmes de la génération dont ils étaient issus, et de celle qui naissait d'eux, et pour laquelle valait la même loi. A l'origine, donc, comme dit Marx, « la sœur a été l'épouse du frère, et cela était la moralité » (1). Et de plus, comme les parents étaient tous ceux de la génération antécédente, on voit que le nombre des époux et des épouses légitimes ne dépendait que de la prolificité d'une même génération d'hommes issus d'ancêtres communs. C'a dû être là l'aspect de la famille humaine, au sortir de la sauvagerie la plus humble, quand elle cessa de vivre sur les arbres des régions tropicales pour apprendre la pêche, l'usage du feu, et qu'elle se fabriqua, pour une chasse pénible, les premiers outils de pierre. Elle survit dans les classes de mariage des naturels polynésiens (2).

2° Un développement se fit. A l'interdiction de s'unir sexuellement entre parents et enfants, se joignit celle de s'unir entre frères et sœurs. Progrès difficile, qu'enseigna pourtant le souci d'une progéniture robuste : difficile parce qu'on ne pouvait exclure tous les hommes d'une même génération du commerce des femmes du même âge. La ruse sociale fut de réputer frères et sœurs tous ceux issus du même sein maternel, fût-ce de pères différents. Ceux-là n'étaient pas consanguins qui n'étaient issus que du même père. Dans cette forme de la famille, toute femme, avec ses sœurs, fut l'épouse commune d'un certain nombre d'hommes, mais de ce groupe d'hommes furent exclus les frères de ces femmes issus de la même mère. De même les frères issus d'une mère commune eurent en commun des épouses, mais qui ne furent plus leurs sœurs utérines. Ces époux communs des mêmes femmes et ces femmes communes des mêmes époux se dénommèrent à Hawaï *Punaluas*, c'est-à-dire *associés;* et c'est ce qui cons-

(1) Engels, *Ursprung der Familie*, p. 18.
(2) *Ursprung*, pp. 18-19.

titue la famille, aujourd'hui encore observée aux îles Hawaï et que Morgan a appelée *famille punaluenne* (1).

Si maintenant on considère cette famille, on voit que nécessairement elle se dissout. Les groupes sociaux, en un temps où la terre, giboyeuse, mais inculte, ne souffre qu'une population clairsemée, ont une étendue limitée. Ils se scindent. Mais le point de départ de la scission et le lien qui unit ceux qui continuent la vie commune, c'est la souche maternelle. Les *sœurs* issues d'une même mère commencent une famille nouvelle différente de celles de leurs frères. Si l'on prend la lignée entière d'une aïeule commune, on aura ce que l'antiquité entière appelle *gens*. Sans doute, cette forme de la famille offre encore une polygamie féminine et masculine qui a pu scandaliser les missionnaires. On voit cependant que toutes choses sont relatives. « Un homme de cette période, dit Marx, trouverait incestueux la plupart de nos mariages actuels entre cousins proches ou lointains : il y verrait des mariages entre frères et sœurs issus du même sang (2) ». Et ce ne sont pas seulement les insulaires du Pacifique qui offrent cette organisation. Les Peaux-Rouges et les Hindous s'y soumettent; un texte de César oblige à la reconnaître chez les Bretons.

3° Par ce temps de prétendue promiscuité, l'observation des faits de sélection naturelle conduisit à agrandir le cercle de consanguinité au dedans duquel on interdit les relations conjugales. Il fut logique, le clan étant issu d'une même aïeule, qu'on ne pût épouser une femme de la même tribu. Et ce fut le temps où les femmes se firent rares pour les hommes d'un même clan. Il fallut les *ravir* ou les *acheter* en d'autres tribus. La rareté fit la famille à deux, que connaissent encore aujourd'hui les Peaux-Rouges.

La famille à deux n'est pas encore la monogamie d'aujourd'hui. Elle est la monogamie où la femme est le personnage

(1) *Ursprung*, pp. 19-24.
(2) Cité dans *Ursprung der Familie*, p. 21.

important. Au début de ce régime, dure le matriarcat, l'habitude de compter la descendance dans la lignée féminine, de donner à l'enfant le nom et les droits de la gens et de la classe maternelles. Dans cette sauvagerie moyenne, où la femme est la principale productrice, où l'aïeule est chef de clan, et où ses filles et petites-filles, mariées à des hommes venus de clans différents, peuvent renvoyer à leur clan d'origine les époux dont elles sont mécontentes, la femme est souveraine et respectée. Cette souveraineté féminine décline au moment où l'armement donne la suprématie économique à l'homme, parce que son arc et ses flèches lui assurent une chasse fructueuse. Elle est renversée quand, après le régime de la chasse, commence la première barbarie, avec les peuples pasteurs.

La domestication des animaux, les troupeaux de bœufs, de chameaux, de chevaux, de porcs et de moutons créent, à côté de la propriété du clan primitive, la propriété individuelle. L'armement plus parfait permit d'asservir les hommes plus faibles. L'art de fabriquer des objets de bronze naquit et créa une propriété mobilière qui fut un fait important. L'homme, fortement armé, artiste, possesseur d'esclaves et de bestiaux, est le maître économique et le maître par la force. Il renverse le matriarcat primitif qui n'assure des droits dans le clan qu'à la lignée maternelle. Il assure l'héritage non plus à ses frères et aux enfants de ses sœurs, mais à ses fils et petits-fils. Il introduit *le droit patriarcal.*

Prodigieuse révolution et qui décide de la civilisation ultérieure. Quand, comment a-t-elle eu lieu ? Nul ne le sait. Elle s'est produite antérieurement aux temps historiques. Mais elle est attestée par les vestiges de droit matriarcal qui se décèlent encore chez les Germains primitifs, chez les Grecs.

La *famille* ancienne n'est pas faite, comme on le pourrait croire, d'un couple et des enfants qui en naissent, mais selon le type romain, où elle s'achève, de la maisonnée entière, avec les fils et, les brus, et leur lignée, avec les esclaves et tout le patrimoine, toutes choses à quoi préside l'aïeul et sur lesquelles il a droit d'user et d'abuser, droit de vie et de

mort. C'est le régime familial, bardé de fer, des tribus latines, qui naquit après l'introduction de l'agriculture et de l'esclavage légal. « Et elle contient, dit Marx, en germe, non pas seulement l'esclavage, mais encore le servage. Elle implique d'emblée des droits de corvée agricoles. Elle enferme, *en miniature*, tous les antagonismes qui, plus tard, se développent dans la société et dans l'Etat (1) ».

4° La monogamie sort de cette tyrannie dont s'est emparée l'homme. Ce n'est pas qu'elle ne comporte chez le mari une vie assez dissolue : il a droit aux esclaves conquises et achetées; mais il impose la fidélité à l'épouse, pour assurer la pureté de son lignage. Et peut-être se trompe-t-il souvent, s'il croit, même avec le droit romain de tuer l'épouse adultère, détenir une absolue garantie de cette pureté. A la liberté que le père de famille revendique de fréquenter ses servantes, l'épouse répond par le droit qu'elle s'arroge de choisir un amant. Ainsi le communisme primitif garde ses droits. La monogamie moderne a deux conséquences nécessaires : la prostitution et l'adultère, qui la suivent comme des ombres mauvaises et ridicules.

La tyrannie maritale, appuyée sur la suprématie économique, se heurte à la rébellion de la femme, surtout quand, avec le droit dotal et successoral, l'égalité économique lui est rendue. Le mariage est alors une institution économique destinée à assurer l'existence d'un couple et les droits successoraux des enfants, sans qu'il y ait à la pureté du lignage d'autre garantie qu'une conviction morale. Le dernier lien de consanguinité est dissous. Physiologiquement, la famille n'existe plus. Elle s'est modifiée sous la poussée des forces économiques, et l'économie moderne la brise. Toutefois elle se reconstitue dans les profondeurs du prolétariat. L'égalité de la femme et de l'homme y est véritable, parce que la femme est ouvrière autant que le mari. Les convenances sociales n'atteignent pas la masse. Sans tyrannie maritale,

(1) Marx, cité dans *Ursprung der Familie*, p. 33.

sans soumission forcée chez la femme, la monogamie s'établit donc sur le libre choix, et dure autant que le commun consentement.

Le mariage prolétarien qui chez tous les jeunes ouvriers s'esquisse et qui est le commencement d'une vie de famille vraiment morale, c'est-à-dire libre, se heurte malheureusement à des difficultés insurmontables: la femme est l'égale de l'homme comme ouvrière; mais elle ne peut plus produire dès qu'elle a des enfants. Sa fonction maternelle la fait déchoir de son égalité. Et le souci de garder avec le gain son indépendance lui interdit la fonction maternelle. Ainsi elle retombe dans le servage domestique par la maternité. Insoluble difficulté, tant que le souci de la progéniture appartiendra aux individus, au lieu de revenir, dit Engels, à la collectivité, qui seule est intéressée à durer au delà d'une vie d'homme. La liberté dans l'amour est donc réservée à la société émancipée de l'avenir (1).

* * *

Nous avons tâché d'exposer cette théorie de Frédéric Engels dans toute sa romantique beauté. Mais il n'est pas besoin d'ajouter, pour ceux qui sont au courant des travaux de la plus récente ethnographie, qu'il n'y a presque pas une phrase qu'on en puisse conserver. La consanguinité primitive est une construction, faite d'après une institution polynésienne mal comprise. Chez aucun peuple il n'a été observé que les unions conjugales soient libres, mobiles et licites parmi tous les hommes et toutes les femmes d'une même génération. Non seulement cette forme de la famille n'a pas été constatée, mais elle n'est pas possible. Pour interdire aux parents d'entrer en relations sexuelles avec leurs enfants, il faut que non seulement la mère, mais le père de chaque enfant soit connu; et

(1) *Ursprung der Familie*, pp. 42 sq.

c'est ce que le système nie. La fausseté de son point de départ apparaît par cette impossibilité logique (1).

Si la primitive communauté consanguine n'a pas existé, la famille punaluenne n'a pas pu en sortir de la façon décrite. Il s'en faut de beaucoup que la famille punaluenne soit d'ailleurs générale, et là où elle existe elle n'est pas ce que s'est figuré Frédéric Engels avec Lewis Morgan. Quelques tribus insulaires connaissent une forme du mariage où plusieurs frères mettent en commun leurs femmes (2). Mais cette coutume chez elles est tardive et elle n'est pas générale. Le système de dénomination familiale qui serait requis si elle était primitive n'existe nulle part. Les voyageurs n'ont observé aucune tribu des Sandwichs où l'insulaire qualifie *punalua* (associé) tous ses frères ou collatéraux qui appellent sa femme du nom de *matrina;* il réserve ce nom à ceux qui vivent réellement avec lui dans la communauté conjugale. Le Hawaïen appelle « frère » son cousin paternel; il appelle « *punalua* » le mari de la sœur de sa femme. Comment ferait-il cette distinction puisque, par hypothèse, tous ses frères sont ses *punaluas ?* (3).

Le clan n'est pas issu de la famille punaluenne, parce que la famille punaluenne est rare et tardive. Les règles qui déterminent la formation du clan coexistent ou ne coexistent pas avec celles qui constituent dans quelques cas isolés la famille punaluenne. Mais les premières ne proviennent pas des secondes, avec lesquelles ne coïncident pas de leur nature. La forme punaluenne, dont de rares exemples sont relevés en Polynésie et en Australie, suppose le clan déjà existant, et, loin qu'il puisse être sorti des associations matrimoniales de frères et de sœurs, le mariage punaluen est interdit entre membres d'un même clan, comme le mariage individuel (4).

(1) Cunow, *Die Verwandtschafsorganisationen der Australneger*, 1894, p. 128.

(2) Cunow (*ibid.*, p. 163) énumère les Dieyeries, les Konnandabaris australiens, les Hawaïens et les Tahitiens.

(3) Cunow, l. c. p. 164.

(4) Cunow, *ibid.*, p. 164.

Mais le mariage monogynique est général chez tous les peuples, quelle que soit la constitution des clans et dès les premiers peuples chasseurs (1).

L'erreur capitale est celle qui est commise sur le *matriarcat*. Le nom est impropre, s'il doit signifier que la femme, comme Engels l'a semblé dire dans de lyriques descriptions de la famille iroquoise (2), gouverne et puisse renvoyer l'époux qui a cessé de plaire. L'organisation de la famille, même chez les peuples chasseurs australiens qui ont semblé garder la plus vieille organisation, met aux mains de l'époux le pouvoir autoritaire sur la femme et sur les enfants (3). La femme est sa propriété et avec elle tous les enfants, n'en fût-il pas le père : ils ont poussé sur un sol qui est sien, et lui appartiennent. A ce régime patriarcal, la désignation des degrés de parenté d'après la filiation maternelle ne change rien. Elle délimite le clan, et, avec lui, les limites en deçà desquelles les mariages sont licites ou illicites. C'est un *matronymat*, rien de plus. Non seulement il n'a pas modifié la forme de la famille, qui est patriarcale, mais il est tardif. Chez tous les peuples qui usent de la désignation matronymique, on peut démontrer que la lignée patronymique a précédé (4). Les peuples pasteurs de l'Amérique du Nord, quelques peuplades nègres de la côte des Esclaves, n'offrent pas plus d'exemples de succession matronymique que de succession en lignée paternelle. Il se peut que, dans quelques cas, le matronymat soit primitif. Il n'est nulle part général; ni primitif, nécessairement (5). La grande révolution qui fut « la défaite historique du sexe féminin » (6) n'a jamais eu lieu, parce que d'ailleurs la subordination de la femme n'est pas moindre par le seul fait qu'elle a le droit de transmettre son nom à ses enfants.

(1) Grosse, *Die Formen der Familie und die Formen der Wirtschaft*, pp. 45, 73, 108, 178.

(2) *Ursprung der Familie*, p. 26.

(3) Cunow, *ibid.*, p. 136.

(4) Cunow, *ibid.*, pp. 137-144.

(5) Grosse, *Die Formen der Familie*, p. 166.

(6) Engels, *Ursprung der Familie*, p. 32.

S'il est vrai que le pouvoir de l'homme sur la femme soit aussi vieux que les civilisations les plus primitives, on voit que la corrélation entre la civilisation économique et les institutions du droit primitif n'est pas saisie. Il arrive ce qu'on pouvait prévoir : c'est qu'il ne suffit pas de savoir comment les hommes gagnent leur vie pour qu'on sache comment ils prennent femme. Les superstitions primitives sur les degrés de consanguinité qui prohibent ou permettent le mariage; la commodité que les peuples trouvent à compter les degrés de parenté, en partant de la mère ou du père, ne dépendent pas d'un rapport même lointain, avec l'effort qu'ils éprouvent à abattre le gibier au moyen du boumerang ou d'une flèche à pointe de pierre, ni avec la coutume de garder les animaux en troupeaux plutôt que de les dresser au labour.

Mais la sériation même des civilisations économiques primitives semble chez F. Engels inexacte. Il est sûr qu'une civilisation très primitive, et qui n'a pas nécessairement un rapport avec la chasse, est la pêche maritime. Si la sauvagerie primitive a été plus hétérogène qu'on ne le pense, l'échelle de culture que les peuples ont gravie pour arriver à la civilisation n'est pas unique, comme il le semble. Il n'est pas sûr que tous les peuples aient passé de la chasse à la domestication d'animaux capturés, et de la vie pastorale à l'agriculture. La vie maritime a suffi à quelques-uns. Ils sont devenus industrieux quand des circonstances heureuses et la fréquentation de leurs semblables ont éveillé leur pensée. Il y en a qui toujours ont mieux aimé échanger le produit de leur industrie contre les bestiaux ou les grains dont d'autres ont gardé le monopole.

Mais ce que les circonstances économiques expliquent est justement ce dont Engels ne tient nul compte : c'est la densité possible de la population et, avec l'étendue des clans, ce sont les règles qu'il doit se donner pour assurer sa reproduction. Les tribus chasseresses de niveau inférieur, justement parce qu'elles ne peuvent laisser grossir au delà d'un chiffre médiocre l'effectif de la horde, n'adoptent pas le même droit matrimonial que les peuplades agricoles où le nombre est une

richesse. Et de même la vie pastorale éparpille les clans, tandis que l'agriculture les concentre. L'exogamie ou l'endogamie des hordes dépendra du chiffre de population qui permettra, avec un outillage donné, le genre de vie adopté. La force même ou la faiblesse du lien qui unit les membres du clan est fonction de l'utilité économique de cette institution. Les peuplades pastorales, où les familles s'éparpillent, entretiennent pour la défense contre l'ennemi du dehors une solidarité de clan étroite. Mais ce lien ne peut-être de même nature que dans la vie agricole, où la collaboration de tous est à tout instant une nécessité, de même qu'une agriculture plus intensive en amenant la nécessité d'une exploitation individuelle relâche lentement le lien du clan primitif. Il faut donc dire qu'il y a un rapport entre les formes de la famille ou du clan et les formes de la civilisation économique. Le rapport n'est pas celui qu'Engels a cru. Il explique des faits que Frédéric Engels n'a pas décrits. Il n'explique pas ce que Frédéric Engels a voulu expliquer par lui. L'histoire et la constitution du clan fussent-elles aussi simples chez les Polynésiens et chez les Peaux-Rouges qu'elles sont en réalité diverses, ce ne serait pas encore une raison d'appliquer aux peuples européens des observations faites en Amérique et en Australie. Mais le clan familial n'a été nulle part ce que Frédéric Engels a cru; et son origine n'est pas celle qu'il a dite. Il faut voir si Engels est un historien plus exact quand il en décrit la dissolution.

B. *La naissance de l'Etat d'après Frédéric Engels.* — Le clan, qui n'est pas autre chose que ce que les Romains appelaient *gens*, et les Grecs γένος, possède, à l'époque de sa floraison, un nombre déterminé d'institutions. Elles se retrouvent chez tous les peuples. Mais elles apparaissent avec une clarté sans pareille chez les Iroquois. Même dans le γένος grec, on peut dire, avec Marx, que le sauvage, l'Iroquois, est très reconnaissable (1).

(1) Cité par ENGELS, *Ursprung der Familie*, p. 63.

Ces institutions sont les suivantes : 1° La *gens* a des solennités religieuses communes; elle vénère un aïeul commun; — 2° Elle a un tombeau commun; — 3° Il est défendu de se marier dans sa *gens* d'origine; — 4° La *gens* a un nom ou une série de noms qui lui appartiennent en propre, et qui confèrent les droits gentiliciens ; — 5° La *gens* est l'héritière des défunts : les biens d'un mort ne peuvent sortir de la *gens*. Mais, dans la gens, la succession individuelle remplace peu à peu le droit d'héritage collectif. Chez les Iroquois, où le matriarcat est encore en vigueur, la mort d'une femme constitue héritiers tout d'abord ses enfants, puis ses sœurs, mais nullement ses frères. Le mari qui meurt laisse pour héritiers d'abord ses frères et sœurs et ses oncles maternels, mais non pas ses enfants; droit que changent toutefois les Occidentaux, où la succession est patriarcale; — 6° La propriété du sol est commune à la *gens*. Très tard chez les Romains a lieu l'occupation par des particuliers du dernier *ager publicus*. Les lois galloises attestent chez les Celtes une propriété foncière communale cultivée collectivement encore au XIe siècle. Chez les Germains, la terre, propriété commune de la *gens*, n'est donnée qu'en usufruit temporaire aux particuliers; — 7° La *gens* a le droit d'adoption solennelle; — 8° Les membres de la *gens* se doivent secours et assistance. Ils doivent la vengeance à quiconque était tué; — 9° La *gens* est gouvernée par une assemblée démocratique de tous ses membres; et chez les Iroquois elle accorde droit de vote même aux femmes. Le conseil délibère sur les adoptions, sur les vengeances et sur les guerres. Il est le pouvoir souverain. Il élit et destitue le chef de guerre et le chef de paix.

Plusieurs γένη ou *gentes* forment ensemble chez les Iroquois, comme chez les peuples occidentaux, un groupe que les Grecs appelaient *phratrie*, et les Romains *curie*. Plusieurs curies ou phratries se rejoignent pour former la *tribu*. La tribu a des droits imités de ceux des gentes qui la composent, mais agrandis. Elle a son territoire, qui englobe le territoire des gentes. Elle a ses sacrifices communs. Elle

a un conseil qui délibère et qui est composé, chez les Iroquois comme chez les Romains, des Anciens des différentes gentes (Sénat, βουλή). C'est ce qui n'excluait point que, la délibération sénatoriale terminée, il n'en fût référé à l'assemblée de toutes les curies (*comitia curiata*, ἀγορά). C'est elle aussi qui jugeait en dernière instance, qui déclarait la guerre et nommait les deux chefs de guerre suprêmes (βασιλεῖς, *reges*). Ces chefs ne sont pas les gentilshommes corrects que se figure l'historiographie officielle; et leur monarchie n'est pas héréditaire. La durée de leur commandement est celle de l'expédition militaire pour laquelle ils sont désignés. « Le mot βασίλεια, dit avec raison Marx, désigne un commandement flanqué d'un conseil et d'une assemblée populaire — une démocratie militaire » (1). Et telle est la démocratie des Romains, des Celtes et des Germains primitifs, conservée chez les Iroquois.

C'est une organisation infiniment sage et simple, que cette société « attachée encore par le lien ombilical à l'ancienne consanguinité » (2). Sans soldats, sans gendarmes, sans noblesse et sans rois, sans préfets et sans juges, sans prisons et sans procès, elle assure la marche des choses. Les litiges se résolvent dans l'assemblée commune de la tribu ou de la *gens*. La gestion domestique est communiste. Le sol, à l'exception du jardin qui entoure la maison, est propriété commune de la *gens*. Il n'y a ni pauvres ni esclaves primitivement. Il n'y a point de distinction de classes. La liberté est égale pour tous, et même pour les femmes; la valeur personnelle et la dignité grave des hommes qu'elle forme impose encore à l'Européen d'aujourd'hui. Et pourtant cette société de la liberté primitive, elle était faible devant les forces dégradantes « du vol, de l'astuce et de la fraude » (3). Ce fut sous ces forces qu'elle périt.

L'évolution qui engendra ces forces fut économique. Les

(1) Marx, cité par Engels, *Ursprung der Familie*, p. 70.
(2) Marx, *ibid.*, p. 60.
(3) *Ibid.*, p. 61.

tribus les plus avancées — les Sémites, les Aryens, les Touraniens — inventèrent de domestiquer le buffle sauvage et le mouflon primitif. *La division de la vie pastorale et de la vie de chasse fut la première grande division du travail social.* Les bêtes domestiquées fournirent des approvisionnements durables, puis des peaux, du cuir, des laines, que l'on tissa. On eut de quoi échanger les produits où l'on excella ou qu'on produisait abondamment. L'échange eut lieu non pas entre individus puisque le bétail encore était propriété collective, mais entre tribus ou clans. Les bestiaux furent l'instrument de l'échange, le numéraire primitif.

Pour nourrir le bétail dans ces plaines de la Haute-Asie, où le climat nécessite des provisions pour l'hiver, il fallut l'agriculture, qui conserve les grains. Ce fut une culture sarclée tout d'abord. Ni la domestication des animaux ne va d'abord jusqu'au dressage pour le labour, ni l'outillage primitivement connu ne dispose de la charrue. La main-d'œuvre humaine dut suffire. On jugea utile de la multiplier. La guerre la fournit. La fonte du bronze, qui est de cette barbarie moyenne, fournit les armes qui assurent aux agriculteurs barbares l'avantage sur le chasseur resté dans la sauvagerie des armes paléolithiques. C'est alors que, dans un intérêt économique, on cessa de tuer les prisonniers de guerre, afin de les attacher à la glèbe. La seconde grande division du travail social fournit la première division en classes. Le pasteur et l'agriculteur victorieux furent les maîtres à qui les tribus des chasseurs vaincus fournirent des esclaves.

La technique continua de se parachever. Vinrent l'épée de fer, et le soc et la hache. Le fer rendit possible la grande agriculture et le défrichement de forêts vastes. Les clans collaborèrent pour les grandes entreprises collectives d'irrigation, des aqueducs monstrueux et des gigantesques refuges fortifiés. La *cité* naquit de cette collaboration. Mais l'outillage nouveau créa aussi les tissus ingénieux, les objets métalliques savamment travaillés, tandis que l'huile et le vin s'ajoutèrent aux produits de la culture. Ainsi se fit la troisième division

du travail social : l'agriculture se sépara de l'industrie des artisans.

Alors ce fut la fin de la famille communiste primitive. L'esclavage, jusque-là clairsemé, se généralisa. L'industrie, qui produit la richesse mobilière, crée avec elle la propriété privée. Parallèlement, les agriculteurs réclament le sol d'abord en usufruit, puis en toute propriété. Avec la différenciation de la production en deux branches, l'industrie et la culture, apparaissent la production pour l'échange, le commerce même maritime; et dans cet âge de progrès métallurgique il convient que les métaux deviennent instruments d'échange à la place de la primitive monnaie agricole de bétail vivant.

Mais « la différence des propriétés dans une même *gens* changea en antagonisme l'identité des intérêts », Marx l'a bien vu (1). Déjà les richesses accrues dans les clans avaient attisé l'envie des voisins pauvres, contraint à se serrer dans les villes ceintes de murailles crénelées les fédérations de tribus. L'institution du roi militaire se consolida par le danger plus fréquent. L'élection populaire, à force de choisir les chefs de clan dans les mêmes familles, laissa s'établir une aristocratie militaire. La dignité sénatoriale et la royauté, pures délégations révocables et représentatives de la volonté populaire, devinrent une organisation de commandement, offensive contre les voisins, oppressive pour le peuple.

La division du travail, qui déjà conduisait à produire pour l'échange, se complète alors par une quatrième grande scission : il se crée une classe d'entrepreneurs de l'échange, les *commerçants.* Sans produire, ils sont les parasites de toute production. Pour un service médiocre d'entremise ils récoltent d'immenses bénéfices. Et mettant en présence les unes des autres toutes les marchandises, ils introduisent l'usage d'une marchandise-type, qui sert de mesure à toutes les autres, *l'or monnayé,* or véritablement philosophal qui se métamorphose en toute utilité, et qui représente toute denrée, maté-

(1) MARX, cité par ENGELS, *Ursprung der Familie*, p. 129.

rielle ou humaine, et même la terre. Car la terre alors devint aliénable et ne fut qu'ainsi une véritable propriété. On put la vendre et l'acheter ; on put donc l'accumuler en *latifundia* immenses, à mesure qu'on accumulait les profits réalisés par les échanges usuraires.

L'inégalité des richesses mobilières alla d'une rapidité prodigieuse. Elle constitua la véritable richesse foncière elle-même, aux dépens souvent de l'ancienne noblesse agraire. La *gens* fut ruinée. Il ne subsiste d'elle que la forme vide des rites insignifiants. La réalité concrète, c'est l'antagonisme des artisans et des agriculteurs, leur commune soumission aux commerçants, la lutte universelle des riches et des pauvres. Ce conflit ne put être apaisé que par la prédominance finale de l'aristocratie militaire constituée, et qui se confondit avec la classe des pirates du commerce. Cette lutte, à coup sûr, ne put pas se terminer par un seul coup de force. A Athènes, à Rome, en pays germanique, c'est une lutte séculaire que celle des eupatrides contre les démiurges et les gomores; des patriciens contre les plébéiens; de la noblesse contre la roture. Mais de ce conflit résulte toujours un équilibre des forces en lutte. Le *territoire* sur lequel se passait la lutte devint un Etat; une *force publique*, entretenue aux frais d'un budget public, est organisée par le plus puissant des partis qui se combattent. Bien entendu, comme l'Etat est ainsi organisé par une classe, il est l'instrument de cette classe. Il sert à opprimer les classes rivales. L'Etat antique a été un Etat d'aristocratie, qui a ignoré longtemps les droits des esclaves, cependant plus nombreux. L'Etat moderne entretient les privilèges des capitalistes au détriment des salariés (1).

Ainsi l'Etat n'a pas toujours existé. Il n'existera pas toujours. Il n'est pas une nécessité éternelle. Il est devenu indispensable avec la division de la société en classes. Il disparaîtra si l'on peut démontrer que la lutte des classes finira par s'éteindre. L'oppression durable d'une classe par une autre

(1) Engels, *Ursprung der Familie*, pp. 134 sq.

tient grandement aux moyens militaires dont dispose cette classe pour se maintenir. Et ces moyens militaires maintiennent aussi la suprématie de certaines nations sur d'autres. Les raisons qui font durer l'Etat sont les mêmes qui font durer les guerres internationales; et l'abolition de l'Etat sera aussi la fin d'une oppression des Etats mutuelle. L'égalité, la fraternité, la liberté, plus hautes que dans le clan primitif, renaîtront quand aura disparu l'usage possible de la force. Mais cette capitulation finale de la force on peut la démontrer certaine, si l'on analyse de plus près les raisons qui la fondent. Et c'est l'étude qui achève le système d'Engels : l'étude du capitalisme.

*
* *

Il faut reconnaître que la description de Frédéric Engels gagne en clarté à mesure qu'on avance dans la lumière grandissante des époques historiquement connues. Mais la base préhistorique de la doctrine reste chancelante. Il est très audacieux de choisir le clan iroquois pour en faire le type de toute constitution politique des peuples primitifs. De plus, il semble bien que la description même de cette organisation iroquoise soit inexacte.

Il est tout à fait sûr que les peuples les plus primitifs connaissent une propriété privée. Ce n'est pas, sans doute, d'abord, une propriété foncière; le territoire en chasse est commun à la horde primitive. Mais l'insulaire australien luimême possède sa femme, vend sa fille, reçoit en cadeau des enfants. Dès la vie de chasse supérieure, il s'établit une ploutocratie. La maison individuelle est grande chez les riches, misérable chez les pauvres. Le travail de forge, de tissage, la vente des pelages recherchés créent des richesses très inégales. La première division du travail est très antérieure à ce que croit Engels. L'artisan existe chez les peuples chasseurs. Il est très expert déjà chez les pasteurs. Le forgeron cafre est réputé. Le commerce naît dès l'époque pastorale; et alors même que le pâturage est encore commun, il engendre de

grandes inégalités dans la richesse en troupeaux et en objets fabriqués. Ainsi les peuples pasteurs peuvent-ils devenir supérieurs aux peuples agriculteurs, à qui parfois ils donnent naissance, mais non pas nécessairement. S'il faut des luttes sociales pour engendrer la force coërcitive de l'Etat, si elles sont dues à l'inégalité des richesses, elles peuvent exister bien avant que ne disparaisse la primitive communauté du sol.

En fait déjà, les tribus californiennes, quoique surtout chasseresses, mais où les degrés de la richesse sont très marqués, choisissent pour chef le plus riche ou quelquefois le plus brave. Tous ces pasteurs nomades sont très guerriers, et il n'a pu manquer d'arriver que le métier des chefs de guerre se constituât durablement après n'avoir été qu'une délégation. Les Bédouins ont connu une époque de glorieux despotes conquérants. L'Afrique, aujourd'hui encore, abrite plusieurs royautés absolues, fondées par la brutalité victorieuse de chefs qui se sont imposés à plusieurs tribus, sans qu'il y eût la moindre querelle sociale à l'intérieur de leur tribu propre. Loin que l'organisation de l'Etat se constitue comme un équilibre entre les classes en lutte, et comme la victoire de l'une des classes, c'est la force militaire qui crée une classe soumise et une classe d'exploiteurs. L'agriculture inférieure pousse à la guerre, parce qu'elle oblige très vite, en raison de son outillage inférieur, à coloniser des terres nouvelles. Il est arrivé très régulièrement que la population conquise ait été astreinte au travail par les conquérants, qui se constituent en aristocratie, et qui perpétuent en temps de paix, pour faire durer le pillage et par précaution contre la rébellion possible, leur organisation militaire. Dans toutes les îles polynésiennes, l'aristocratie est ainsi sûrement une caste de conquérants immigrés. Les Celtes et les Germains ont gouverné aristocratiquement des populations qu'ils ont contraintes à travailler pour eux, chez lesquelles ils avaient pénétré en intrus et dont le nom même a sombré. La plèbe de Rome fut un résidu de vaincus.

Le communisme agraire n'est attesté nulle part. Le pâturage commun n'exclut pas la propriété privée des troupeaux.

Il n'y a rien qui nous permette, dans les plus vieilles légendes celtiques, d'affirmer que la maison n'ait pas été strictement familiale. L'époque légendaire en Irlande, « où il n'y avait pas encore de démarcation des terres », est justement celle d'une civilisation pastorale qui ne connaissait que les troupeaux de porcs et, plus tard, de bœufs. Si le vol des bêtes à cornes joue dans l'épopée irlandaise le rôle que l'on sait, c'est que le troupeau était déjà approprié.

Rien ne permet d'affirmer que la famille germanique primitive ait été une sorte de *Zadrouga* composée des descendants d'un même aïeul, ou que le village lui-même ait été un clan familial. L'agriculture des Germains n'a sûrement jamais été collective. Elle se faisait par des esclaves, et l'esclavage est toujours le signe de la propriété privée. L'esclave appartient toujours à un maître, jamais à une commune.

Mais les suites belliqueuses qui forment, selon Tacite, le cortège des jeunes chefs de guerre, et qui forment des associations permanentes de rapine, rien ne prouve qu'elles marquent la décomposition du clan germanique. On y reconnaît trop les mœurs des pâtres et belliqueux nomades de tous les continents pour n'être pas tenté d'y voir une coutume très ancienne. Ils étaient, pour la tribu, les pourvoyeurs d'esclaves ou de bêtes et les éclaireurs qui exploraient les terres. Ce sont eux qui ont fait la royauté germanique et la fidélité féodale.

Or, s'il en est ainsi, le tableau de la naissance de l'Etat reste trop riant dans Frédéric Engels. Trop de rousseauisme idyllique s'y joint à trop d'inexactitude historique. L'inexactitude porte sur les descriptions de la communauté germanique, celtique et même iroquoise. Elle consiste aussi en des rapprochements factices. Surtout l'erreur est complète touchant l'explication économique. Les divisions successives du travail social ne se sont pas passées probablement comme Engels l'a dit. Elles sont plus anciennes et interfèrent davantage. Il y a une industrie dès l'ère de la chasse et un commerce organisé, très supérieur au simple troc, dès l'époque pastorale. Si la *gens* se désagrège par le commerce et par l'industrie,

ces causes de décomposition préexistent à sa floraison complète. Il est à croire que la forme gentilicienne ne doit ni sa cause ni sa décrépitude à ces causes.

Il y a de la sentimentalité optimiste dans une théorie qui ne veut voir apparaître « le vol, l'astuce et la force », qu'à l'aube de ce qu'on appelle, ironiquement alors, « civilisation ». Si l'on voulait se permettre avec les peuples chasseurs de l'Australie, avec les pasteurs nomades du Sahara, ou avec les agriculteurs inférieurs et féroces de l'Afrique centrale et des archipels malais, des rapprochements d'une audace beaucoup moindre que ceux d'Engels, on conclurait très vite que la royauté et l'aristocratie peuvent avoir bien des origines en dehors de la besogne de pacification économique pour laquelle Engels les requiert. Au demeurant, l'histoire et la légende des Celtes, des Germains, des Grecs, des Romains parlent assez haut. Les coups de force intéressés des castes militaires n'y manquent pas: la glorification en est faite par les aèdes de toute langue et enseignée encore aux classes dirigeantes d'aujourd'hui.

Il faut tout reconnaître. F. Engels, en des intervalles où sa théorie ne l'aveugle pas, recourt, comme avant lui Marx, à cette simple explication saint-simonienne par la force. Et, inversement, il y a du vrai dans son dire : qu'il faut expliquer la force elle-même. Pour Engels, celui-là est le plus fort qui est le mieux outillé. Les peuples qui se battent avec des glaives de bronze et des épieux ont raison de ceux qui se servent de la hache paléolithique. Ceux-là sont les plus forts qui savent travailler le bronze. Toutefois, à mesure que l'échange vulgarise les produits, et que le contact d'une civilisation supérieure répand les technologies plus parfaites, il est sûr que l'armement aussi devient uniforme. Et quel est, de deux adversaires également armés, le plus fort ? Manifestement, d'homme à homme, la vigueur musculaire ou l'astuce; de peuple à peuple, le nombre et l'habitude du métier de carnage assurent la suprématie. Celui-là a chance de vaincre dont l'industrie a souci de fabriquer des armes, et dont l'organisation

sociale est orientée vers le pillage. Et certes, c'est une industrie encore que de forger des armes, et c'est un intérêt économique que la proie. Mais la théorie de la force, méprisée d'Engels, offre, il semble, d'avec la sienne cette différence capitale qu'elle envisage la préparation du massacre et du rapt avec tout ce qu'elle comporte d'art manuel, de ruse et de discipline sociale comme une des industries essentielles de l'humanité; et cette vue semble infiniment exacte. Il ne faut pas croire que les hommes se pillent et s'oppriment parce qu'ils en sont venus à ne plus s'entendre sur la propriété et l'échange de ce qu'ils ont produit pacifiquement. Avant toute production, le terrain de chasse et le sol agricole, les troupeaux, les hommes même et les femmes sont une proie bonne pour les conquérants; et c'est cette conquête brutale, autant que le développement lent des institutions familiales ou des méthodes de produire, qui fonde les Etats. Les Etats ne se sont pas formés comme un compromis entre des classes sociales en lutte; et s'il en est ainsi ils ne périront peut-être pas dans une révolution violente des classes opprimées. Engels a cru qu'ils consistent en une lente organisation de la force publique sous la pression des intérêts. Il conclut que les Etats qui ont commencé par l'idylle familiale de la vie du clan finiront par des cataclysmes internationaux. Nous croyons plus probable qu'ils sont nés souvent de la force irrationnelle, et dont aucune nécessité n'appelait l'emploi. En revanche nous ne prévoyons pas qu'ils doivent s'effondrer dans le sang, inévitablement (1).

(*A suivre.*) CHARLES ANDLER.

(1) Toutes les phrases de cette appréciation auraient besoin d'être appuyées d'une bibliographie. Nous ne la donnons pas ici. On la trouvera, pour la plus grande part, dans KURT BREYSIG, *Die Vœlker der ewigen Urzeit*, 1907; dans WERNER SOMBART, *Entstehung des Kapitalismus*, 1901, t. I; dans FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. I; dans les travaux de WINDISCH et de D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, sur l'épopée irlandaise, etc.

L'Étude scientifique des mouvements et le chronométrage

Etudier la valeur d'un geste au point de vue de sa durée, de sa direction, de son adaptation à son but est, pour le physiologiste, le moyen de perfectionner l'activité musculaire des hommes. Il y a plus de quarante ans, Marey a créé la méthode qui permet cette étude, et il l'a portée à un degré de perfection qui n'a pas été dépassé depuis.

C'est une curieuse invention que celle de la *chronophotographie* des mouvements imaginée par Marey. Beaucoup seront peut-être surpris d'apprendre qu'elle se confond avec l'invention du cinématographe et de l'étude scientifique des mouvements humains dans le travail professionnel. Nous n'avons pas la prétention, en rappelant ces découvertes, de révéler une vérité depuis longtemps tenue cachée ; les travaux de Marey sont aujourd'hui universellement connus ; il n'y a pas d'homme de science qui puisse ignorer son ouvrage devenu classique : *La méthode graphique,* où tous ces faits sont rapportés dans un langage admirable de clarté.

On trouvera d'une part, dans la *Méthode graphique* (1), l'exposé du développement graduel par où les techniques expérimentales ont abouti à *la chronophotographie,* l'analyse des gestes dans la marche, le saut, la course, et d'autre part,

(1) *La Méthode graphique.* Paris, Masson, 1885, avec un supplément : *Développement de la méthode graphique par l'emploi de la photographie.*

dans les mémoires plus récents de Marey, ses idées relatives aux applications de ces méthodes à l'étude des mouvements dans l'activité professionnelle. « Dans les diverses professions manuelles, dit-il, l'utilisation la meilleure du travail de l'homme devra être soumise à des études du même ordre. On devra chercher à rendre l'application de la force plus égale et plus prolongée et, pour cela, des appareils précis devront être employés pour la mesure du travail dépensé. Déjà quelques-uns de ces appareils existent : ainsi j'ai trouvé le moyen d'inscrire le travail dépensé à chacun des coups de rabot et chacun des coups de scie du menuisier. Le travail du coup de marteau du forgeron se prête aussi à des déterminations précises et il n'est pas douteux que le jour où l'on abordera l'étude des diverses formes du travail professionnel on découvrira les lois qui doivent régler la masse des divers outils, la longueur de leur marche et même les dimensions que chaque outil doit avoir suivant la taille et la force de celui qui l'emploie » (1).

Sous son influence, et dans son laboratoire du Parc des Princes, un ingénieur, M. Frémont, appliquait, dès 1894, la même méthode à l'étude du travail du forgeron (2). Il prenait des cinématographies donnant les vues successives du frappeur martelant directement « à devant » et du frappeur martelant « à la volée ».

Voilà réalisées, semble-t-il, et la méthode et la technique d'une étude scientifique des gestes du travailleur. On verra, en lisant le mémoire de M. Frémont, que l'étude mathématique des résultats obtenus présente plus d'intérêt encore que les recherches de W. Taylor ou de Gilbreth, et qu'on eut pu dès cette époque en déduire des applications pratiques. La con-

(1) E.-G. MAREY, « Travail de l'homme dans les professions manuelles ». *Revue de la Société scientifique d'hygiène alimentaire*, 1904, p. 197.

Cf. « L'économie de travail et l'élasticité », *La Revue des Idées*, 15 mars 1904, pp. 161-177.

(2) CH. FREMONT, *Etude expérimentale du rivetage*, Paris, 1906, et dans *Le Monde moderne*, Paris, 1895, p. 192.

naissance de ces travaux poussés jusqu'à la plus rigoureuse démonstration rend dès lors bien étonnante l'affirmation de W. Taylor, disant n'avoir trouvé chez nos physiologistes aucun renseignement digne d'être utilisé.

W. Taylor n'a pas poussé très avant l'investigation scientifique et il faut convenir d'ailleurs que son étude des mouvements est loin d'être aussi générale et aussi complète que celle de Marey. Ses recherches se réduisent de façon à peu près exclusive au chronométrage, c'est-à-dire à l'étude des temps par où s'obtient la rapidité du travail. Elles ne portent que sur des professions qui laissent peu de part à l'initiative du travailleur : manutention du minerai, des gueuses de fonte, travail des terrassiers, des maçons, des conducteurs de machines-outils, etc... On se rend compte, sans qu'il soit besoin de commentaires, que le coup de rabot de l'ébéniste, le coup de marteau du forgeron ou le coup de lime de l'ajusteur exigent des qualités étrangères au travail étudié par Taylor. Laissant donc à l'écart ces derniers éléments, il s'est contenté de « mécaniser » les mouvements humains. Il lui a suffi pour cela d'en étudier la durée dans les conditions du travail industriel, durée qu'il suffit de réduire pour voir aussitôt augmenter le rendement. Pour ses expériences il s'est servi d'un simple chronomètre à seconde ; ce fait prouve que l'oubli dans lequel il a laissé les recherches de Marey est bien dû à l'insuffisance de sa documentation. Mais un de ses plus fervents disciples, M. Gilbreth, qui s'est adonné à l'étude des mouvements dans toutes sortes de professions, a adjoint le cinématographe à ses procédés analytiques d'observation. Il cinématographie un ouvrier excellent, travaillant à toute allure, et pour fixer la durée de tous les mouvements élémentaires, il photographie en même temps que son sujet une aiguille marchant sur un cadran gradué qui marque, selon sa vitesse, des fractions de seconde. Il a donné à ce mécanisme le nom d'*horloge de Gilbreth* (1), or ce procédé n'est ni nou-

(1) Voir par exemple : *Boston Sunday Post,* 29 décembre 1912.

veau, ni original : Marey l'a inventé il y a plus de quarante ans et *s'en est servi pour ses admirables études du mouvement* par la chronophotographie. On trouvera ce dispositif reproduit dans son traité: *La méthode graphique*, et dans la Revue: *La Nature* (1), de l'époque.

M. Frémont, dans les recherches dont nous avons déjà parlé, a employé ce même dispositif ; il a, dit-il, photographié les poses successives pendant le cycle complet d'un coup de marteau dans le martelage à la volée et à devant: « Les espaces de temps qui séparent les différentes positions du marteau sont égaux et exactement enregistrés par le chronographe placé devant le billot de l'enclume. L'aiguille fait le tour du cadran en une seconde et demie » (2). Ces oublis sont d'autant plus étranges que, depuis, la réputation de Marey est devenue quasi-mondiale, au point que tous les Etats du monde entretiennent à Paris, au Parc des Princes, un Institut international, l'Institut Marey, qui a pour mission de continuer l'œuvre de ce grand physiologiste. Il convient de rappeler l'importance de ses travaux chaque fois qu'il s'agit de la physiologie du travail et de donner aux méthodes de laboratoire la place qu'elles doivent occuper dans l'étude rationnelle de l'activité professionnelle.

W. Taylor ne s'est pas servi, pour l'étude de la durée des mouvements, des méthodes et des découvertes déjà réalisées dans les laboratoires scientifiques, il n'a fait que perfectionner les procédés depuis longtemps en usage dans l'industrie métallurgique.

Les méthodes modernes de fixation des salaires nécessitent en effet la connaissance exacte du temps employé pour faire un travail. Dans tous les établissements métallurgiques, on

(1) Il est étrange que la revue *La Nature*, qui a publié en leur temps les travaux de Marey, fasse paraître maintenant un article où l'on exalte les innovations de Gilbreth et son étude des temps par la photographie des positions successives, d'une aiguille indicatrice et par la cinématographie des mouvements humains, sans rappeler les travaux de Marey et de Frémont. (*La Nature*, 15 juillet 1913.)

(2) Frémont, *Etude expérimentale du rivetage*, p. 8.

mesure ce temps avec le plus grand soin. Voici le plus souvent comment on procède.

Lorsqu'une pièce nouvelle doit être construite, le contremaître évalue, d'après les données de son expérience, la durée de l'usinage. Si son expérience acquise fait défaut, il travaille lui-même et détermine par le chronométrage la durée du travail en question. Puis si le travail doit être fait « en série » il fait subir une diminution de 10 p. 100 au temps précédemment établi. Cette méthode n'a pas une précision parfaite au point de vue du temps d'usinage, mais elle donne une approximation suffisante et laisse à l'ouvrier une certaine liberté d'allure dans son travail, liberté qui ne va pas sans de nombreux avantages. W. Taylor a pensé qu'en supprimant cette liberté dans le travail on pouvait réaliser une économie de temps, c'est-à-dire faire servir au travail utile tout le temps que l'ouvrier passe à l'usine, à quelques millièmes de minute près. L'expérience lui a donné raison.

Au lieu de mesurer le temps global employé à faire une besogne, il a décomposé le travail en *mouvements élémentaires* utiles chronométrés individuellement et dont le total donne le temps réel qui doit être accordé à l'ouvrier.

L'économie ainsi réalisée est saisissante ; mais, à la condition que l'on ne considère que des occupations exclusivement manuelles. C'est, en effet, une chose curieuse que les exemples suggestifs dont se sert W. Taylor soient empruntés à peu près exclusivement à des travaux de manutention. Voici, par exemple, des manœuvres qui doivent prendre des blocs de fonte coulés en saumon, appelés gueuses, les transporter sur un parcours d'une dizaine de mètres, soit en palier, soit sur un plan incliné et les déposer dans un wagon. Ces gueuses pèsent 45 kilos. Lorsqu'on laisse à un manœuvre la direction de son travail, il charge de 12 à 15 tonnes de fonte par jour. Après le chronométrage, il en charge de 47 à 48. Pour obtenir ce résultat, deux employés spéciaux ont, pendant deux ans, noté en 1/100[e] de minute la durée de chaque mouvement élémentaire : enlèvement d'un fardeau du sol, marche avec

la charge en palier ou en rampe (temps en minute par mètre), dépôt du fardeau à terre ou sa projection sur un tas et retour sans charge. On établit ensuite des moyennes grâce auxquelles on formule les règles du travail à imposer aux ouvriers. W. Taylor nomme ces règles *lois* et en étend la valeur aux travaux où la capacité de production est limitée par la fatigue, c'est-à-dire, d'après lui, aux travaux musculaires.

Il n'est pas surprenant que cette méthode de régler la main-d'œuvre ait trouvé ses meilleures applications dans les industries du bâtiment où la plupart des travaux relèvent de la manutention. Grâce à M. Lanford E. Thompson, ingénieur à Newton-Highland (Massachusetts) l'étude du terrassement, de l'extraction de la pierre, de la maçonnerie de pierre, de briques, de béton et de ciment, de la charpente, bref de toutes les formes variées de cette industrie fut conduite à bonne fin, dans un temps relativement court. Lorsqu'il s'agit par exemple du terrassement à la brouette, le chronométreur, pour faire ses observations, se sert d'un pupitre portatif sur lequel sont fixées les feuilles, les notes et des chronomètres. Cet appareil est facilement dissimulé à l'ouvrier.

Sur la feuille d'observations sont portées toutes les indications utiles. C'est un minutieux mémorandum, comme le montre la reproduction ci-jointe.

On remarquera quatre parties dans ce tableau, chacune d'elles correspond à des éléments distincts de l'étude. En haut, à gauche, est portée la description du travail. En bas, à gauche, les temps globaux de chaque opération. En bas, à droite, les valeurs moyennes des temps élémentaires que l'on déduit du tableau du haut à droite.

Les lettres *a, b, c, d, e, f* de ce dernier tableau correspondent aux opérations élémentaires décrites dans le tableau situé en dessous.

Dès que l'ouvrier commence son travail, on fait partir l'aiguille du chronomètre; on note la division devant laquelle elle passe à l'élément suivant. Si les éléments sont de trop courte durée on en bloque plusieurs et on divise la valeur

Opérations. Brouette. Excavation	Opérations	Temps	Moyenne	Nombre de pelletées	Opérations	Temps	Moyenne	Nombre de pelletées	Opérations	Temps	Moyenne	Nombre de pelletées	Opérations	Temps	Moyenne	Nombre de pelletées
Date :	*a*	1,37	1,37	15	*a*	1,12	1,12	12	*a'*	1,86		11				
Travail ... Construction.	*b*	1,56	0,19		*b*	1,39	0,27		*a'*	1,81		13				
Homme ... X...	*c*	1,82	0,26		*c*	1,58	0,19		*a'*	2,14		16				
Matériaux. Sable ameubli sans pioche.	*d*	1,97	0,15		*d*	1,70	0,12		*a'*	1,98		14				
	e	2,27	0,30		*e*	1,92	0,22									
Outils .... Pelle n° 3. Brouette.	*f*	2,36	0,09		*f*	2,05	0,13									
Conditions. Travail de jour. Construction. Charge moyenne d'une brouette de sable 0,055 cm³ et d'argile 0,051 cm³.	*a*	1,24	1,24	13	*a*	1,23	1,23	13								
	b	1,36	0,12		*b*	1,38	0,15									
	c	1,59	0,23		*c*	1,60	0,22									
	d	1,83	0,24		*d*	1,78	0,18									
	e	2,08	0,25		*e*	2,05	0,27									
	f	2,33	0,25		*f*	2,23	0,18									

Opérations complètes — Temps	Opérations complètes	Temps en minimum	Temps pour piochage	Temps Piochage et transport	Temps charriage par brouette
7 h. m.	Commencement de la charge de sable				»
9,02	43 charges sur 15 m³	122		122	2,84
9,50	Piochage de l'argile dure	48			
11,39	29 charges sur 15 m³	107			
11,46	Piochage de l'argile dure	7	5,5		1,67
12,01	4 charges sur 15 m³.	15		124	3,76
		301			

REMARQUE. — Le rapport des temps pour les opérations complètes et les opérations isolées montre que environ 27 p. 100 du temps complet est employé pour le repos et les arrêts nécessaires.

Détail des opérations	Nombre d'observations	Une brouette	Une pelletée	Pelletées par brouettes	Brouettées sur 100 pieds
a Remplissage de la brouette avec du sable .	4	1,240	0,091		
b Départ..................	4	0,182			
c Voyage de la brouette pleine sur 15 m³.......	4	0,225			0,450
d Renversement et redressement de la brouette ..	4	0,172			
e Retour de la brouette vide sur 15 m³.........	4	0,260			0,520
f Arrêt et commencement du pelletage...........	4	0,162			
		2,241			
a' Remplissage de la brouette avec l'argile...	4	1,848	0,141	13,5	

Observateur : Y...

relevée par le nombre d'éléments ainsi réunis. Les durées élémentaires s'inscrivent dans la colonne *Temps*, en haut et à droite. Les moyennes sont placées dans la colonne *av*. Le total de ces moyennes est porté dans la deuxième colonne du tableau du bas, à droite; la première colonne indiquant le nombre d'observations, on peut déduire, par un calcul très simple, la durée moyenne d'une opération élémentaire. Or, le total des temps élémentaires n'est pas identique au temps total d'un même travail porté dans le tableau du bas à gauche; dans ce dernier cas il s'introduit des arrêts ou repos nécessaires, les *temps morts*. Le pourcentage de ces temps est, pour une brouettée dans des conditions déterminées, de 27 p. 100.

A l'aide des chiffres portés sur la feuille d'observations, on déduit la durée obligatoire du travail considéré, c'est-à-dire le temps nécessaire pour ameublir et charger la terre, la transporter à une distance fixée, quand un homme seul est chargé de ce travail.

Soit B le temps à déterminer;

a, le temps employé pour remplir la brouette;

b, le temps employé à se mettre en marche;

c, le temps employé à rouler la brouette pleine sur une distance de 10 mètres;

d, le temps de la faire basculer et de la retourner;

e, le temps pour faire 10 mètres avec la brouette vide;

f, le temps de poser la brouette et de se préparer à pelleter;

p, le temps pour ameubler à la pioche 1 mètre cube de matière;

P, le pourcentage du temps employé par jour en repos et arrêts nécesaires;

L, la charge d'une brouette en mètre cube;

α une constante.

Du rapport que ces opérations partielles soutiennent entre elles, on déduit l'égalité :

$$B = \left(p + \left[a+b+d+f+\frac{\text{distance parcourue}}{10}c+e\right]\frac{x}{L}\right)(l+P)$$ [1]

Si les éléments qui composent cette formule sont exactement mesurables et si les rapports qu'ils soutiennent sont fondés dans les faits, la formule exprime bien une *loi* qui s'impose au travail du terrassier.

Or, ici, quelques critiques interviennent. La plupart des éléments sont effectivement mesurables, bien qu'une part d'erreur soit toujours imputable à l'observateur dont l'attention est, par nature, oscillante. Cependant, comme on établit des moyennes, nous pouvons admettre l'exactitude suffisante des chiffres déduits. Il faut toutefois signaler ici que l'application de la méthode graphique par inscription continue eût donné des résultats infiniment supérieurs à ceux des moyennes. C'est l'innovation capitale faite par Marey, ignorée de Taylor, qui, outre son exactitude supériure, aurait permis des recherches plus simples, moins coûteuses, plus brèves.

Admettons comme suffisamment exactes les moyennes établies par le chronométrage. Mais il est un élément qui échappe entièrement à la mesure, c'est le repos nécessaire au cours d'un travail. W. Taylor s'en reporte, dira-t-on, à l'avis du travailleur. Cet avis est sans valeur scientifique ainsi que nous le montrerons en étudiant le point de vue physiologique dans les recherches de W. Taylor. Non seulement l'ouvrier peut tromper l'observateur, mais, chose plus grave, en raison des conséquences lointaines, il peut se tromper lui-même. Et, en effet, nous pouvons affirmer qu'il se trompe souvent. W. Taylor choisit toujours d'excellents ouvriers, actifs, volontaires, qui désirent gagner beaucoup. Il se déduit de son texte même que ces ouvriers sont élevés au-dessus d'eux-mêmes par des primes alléchantes. « Quand un ouvrier de premier ordre est chronométré, il est sage de lui allouer un supplément de

1. En effectuant, avec les données de la feuille d'observations reproduite plus haut, on trouve que pour transporter 1 mètre cube de sable à 10 mètres, il faut 25 minutes.

salaire (1). » C'est d'ailleurs sur des *records* de temps de travaux antérieurement faits qu'il fixe le temps et le prix convenables (2).

Certes, les ouvriers excellents gagneront davantage, mais pourront-ils maintenir l'allure imposée durant toute la durée de leur vie, comme l'exprime W. Taylor dans la partie « philosophique » de son œuvre (3) ?

Si le problème du temps de repos nécessaire était résolu, la formule serait exacte; soit, mais elle ne le serait que pour un seul homme dans le cas d'une observation unique, ou pour un groupe homogène, dans le cas de plusieurs observations.

Il faut, en effet, que le groupe des travailleurs chronométrés soit formé des meilleurs ouvriers de l'entreprise, sans quoi les moyennes établies feraient diminuer la valeur du travail des bons. Ce serait, certes, un moyen équitable de diminuer les chances de surmenage, mais le système Taylor n'y trouverait pas son expression exacte. Aussi W. Taylor se préoccupe-t-il beaucoup du problème de l'extension de sa formule au travail des ouvriers « moyens ». « La plus grande difficulté, dit-il, c'est le fait qu'il n'y a pas deux ouvriers travaillant à la même vitesse (4). » Or, il nous informe qu'il cherche toujours « les meilleures vitesses d'un excellent ouvrier »; il est simple ensuite, ajoute-t-il, de trouver le coefficient de réduction à appliquer à ce maximum pour un ouvrier moyen. En raison des différences individuelles qui se marquent avec d'autant plus de netteté que l'étude des *sujets* est plus précise, il nous apparaît que le coefficient de réduction est une méthode empirique sans grande valeur.

W. Taylor nous en fournit lui-même la preuve. Comme il le dit plusieurs fois, « la différence entre la meilleure vitesse d'un excellent ouvrier et la vitesse réelle d'un ouvrier moyen

(1) *Direction des usines*, p. 110.
(2) *Direction des usines*, p. 94.
(3) *Principes*.
(4) *Direction des usines*, p. 110.

est très grande. L'une des principales difficultés qui se présentent, pour l'employé chargé de fixer les tâches journalières, est de choisir la limite sage de la besogne à imposer. Doit-on fixer cette besogne comme pour un excellent ouvrier ? Sinon, à quel point doit-on s'arrêter entre l'excellent et l'ouvrier moyen ?

Il est un fait clair, c'est que ce point doit toujours être bien au-dessus de la production d'un ouvrier moyen, car, si on leur offre une bonification, les ouvriers feront toujours mieux qu'ils n'auraient fait sans ce stimulant » (1). On se rend compte par ce fait de l'appel constant à la surproduction, qui constitue le fond original de l'œuvre de W. Taylor, qui, à vouloir être une méthode extrêmement précise, perd de sa valeur.

Mais où le caractère factice de la formule apparaît mieux encore, c'est quand on remarque que des facteurs autres que la valeur des ouvriers chronométrés influent sur la fixation du rythme du travail. Les plus importants viennent, dit W. Taylor, des ressources locales en main-d'œuvre (2). Il s'ensuit que les ouvriers des centres populeux devront fournir *pour le même salaire* un effort plus considérable.

Ce sont donc *tous* les éléments de la formule qui doivent — pour des raisons de recrutement — subir une diminution qui se fixe arbitrairement.

En ce qui concerne le travail à la pelle, W. Taylor a sélectionné et chronométré les mouvements nécessaires pour renverser la pelle, lancer la charge à des distances et à des hauteurs données, afin de combiner les hauteurs et les distances du jet.

Ce sont là des recherches du plus haut intérêt, susceptibles d'apporter à la technique du travail manuel d'heureuses améliorations. Mais, ne l'oublions pas, à ces techniques manuelles tendent très rapidement à se substituer des techni-

(1) *Direction des usines*, p. 115.
(2) *Direction des usines*, p. 110.

ques mécaniques à coup sûr très supérieures. Or, il se trouve que c'est à ces modes de travail périmés que le chronométrage s'applique de la façon la plus utile en vue de perfectionner leur technique, et sur lesquels W. Taylor et ses commentateurs établissent leurs raisonnements les plus suggestifs.

Il serait donc de la plus grande importance de posséder tous les détails du calcul des formules par le chronométrage dans la partie des industries métallurgiques où l'ouvrier ne s'occupe pas de manutention. Bref, ce qu'il faudrait bien connaître, c'est la manière dont s'est faite l'application du système aux « compagnons » et non plus aux manœuvres. Sur ce point, W. Taylor nous dit simplement que le travail manuel sur les machines-outils comporte des observations analogues à celles du terrassement et il nous donne (1) le tableau où les opérations élémentaires sont portées. On y voit effectivement un très grand nombre d'opérations se répartissant sous les rubriques générales : transport de la pièce. mise en place de l'outil, mise en place de la pièce, travail manuel supplémentaire, enlèvement de la pièce, etc... En face de chaque opération de détail se trouvent deux colonnes : l'une est réservée au temps alloué, l'autre aux temps réellement pris pour effectuer le travail. Comme ce tableau n'est accompagné d'aucun commentaire, on ne voit pas clairement comment s'établit la formule qui doit régir ce genre d'occupations.

Le tableau V (2), relatif au travail sur les tours renferme une partie intéressante, celle relative aux opérations de l'usinage proprement dit. Tous les travaux possibles à exécuter sur le tour y sont portés et, en face de chacun, on trouve les instructions suivantes : vitesse, avance, profondeur de coupe, outil, dimensions, durée. Ceci constitue donc un mémorandum, une sorte de guide où, entre autres indications, la durée de chaque opération est portée. De règle absolue pour ces travaux il n'en existe point. Et cela se comprend à cause de leur variété et de leur complexité. La seule méthode que

(1) *Direction des usines*, pp. 108-109.
(2) *Ibid.*, p. 112.

l'on puisse suivre, c'est de faire travailler au tour un ouvrier habile et robuste pendant un temps relativement court, de fixer la durée moyenne du travail et de dire à l'ouvrier qui prend la suite : « Allez-y ; il faut en moyenne x minutes pour faire une pièce, vous avez N pièces à faire; le temps que vous serez payé sera : $x \times N$ » (1).

Nous ne savons si W. Taylor détermine les rapports du temps global au temps réel. En tout cas, un élément lui manque pour établir sa formule sur les bases de celle des terrassiers, c'est la durée des repos intercalaires. Ici, l'activité de l'ouvrier n'est pas limitée par sa résistance musculaire, mais par un facteur dont W. Taylor ne parle jamais et que dans la maison Renault, de Paris, ainsi qu'on nous l'a personnellement affirmé, on veut négliger : la fatigue nerveuse.

Cependant si W. Taylor ne donne pas de formule de l'activité humaine appliquée au travail de mécanique, il a pu tirer du chronométrage de ces travaux les éléments d'une découverte du plus haut intérêt : la règle à calcul. Nous avons déjà dit en quoi elle consistait. Pour se rendre compte de l'économie de temps qu'elle fait réaliser, il faut s'imaginer les tâtonnements, les efforts perdus, les allures défectueuses qui sont supprimés par son emploi. Les premiers renseignements fournis par la feuille d'observations du tournage : vitesse, avance, profondeur de coupe, sont donnés par elle mécaniquement et d'une manière parfaite et presque instantanée.

Cette découverte, à laquelle ont collaboré divers mathématiciens, ne saurait cependant être confondue avec l'application du chronométrage à la machine humaine. W. Taylor confond ces deux problèmes qui sont cependant complètement étrangers. La création de la règle à calcul est un perfectionnement de l'outillage; le chronométrage de la main-d'œuvre est une méthode qui doit tenir compte des facteurs psychologiques et sociaux.

(1) C'est ainsi que l'on opère à l'usine Renault. Ainsi la grève y a-t-elle éclaté parmi un personnel de grande valeur et jusqu'ici soumis.

On se rend donc aisément compte que le chronométrage des temps élémentaires aboutissant à des formules qui règlent le travail humain n'est applicable qu'aux travaux de manœuvre. Le travail de mécanicien doit y échapper dans l'état actuel de nos connaissances physiologiques et psychologiques.

Cependant, W. Taylor a tenté de l'appliquer à l'étude des travaux qui nécessitent peu d'efforts manuels, mais une attention soutenue. Pour organiser le travail des femmes employées au triage des billes de bicyclette, on note au chronomètre le temps nécessaire pour accomplir chaque partie de la vérification et « établir les conditions exactes dans lesquelles une ouvrière peut travailler le mieux et le plus rapidement tout en évitant la fatigue et le surmenage. Cette enquête montra, dit-il, que les ouvrières passaient la plus grande partie de leur temps à flâner plus ou moins, à bavarder, ou même à ne rien faire ».

En l'espèce, le chronométrage ne dut pas fournir d'indications bien précises, puisqu'il semble ressortir des détails donnés par W. Taylor que d'autres mesures d'ordre physiologique durent être introduites. Ce fut d'abord un choix fondé sur les aptitudes psychologiques des ouvrières, qui élimina toutes les mauvaises; l'isolement imposé, qui les priva des occasions de causerie, enfin une surveillance constante et une stimulation à surproduire. C'est donc plus par la sélection et la surveillance que par le chronométrage que furent obtenus les résultats.

Nous pouvons maintenant marquer ce qui fait la caractéristique du chronométrage dans le système Taylor.

Le chronométrage des *mouvements élémentaires* est l'idée originale du système, qui marque une très grande différence avec le chronométrage global, jadis en usage. Non seulement, il permet de mieux connaître la technique manuelle, mais encore il fournit les éléments d'équations qui constituent — pour W. Taylor — la loi du travail considéré.

W. Taylor ne manque pas d'insister sur l'importance du

chronométrage des temps élémentaires et il prend grand soin de le distinguer du chronométrage global. Il remarque et regrette que, lorsqu'en 1895 il communiqua à la Société des Ingénieurs américains son mémoire sur « un système de tarif aux pièces », on n'ait fait attention qu'au système de tarif différentiel qu'il développait, et que l'étude des temps élémentaires, dont il faisait l'objet principal de son mémoire, ait passé inaperçue. Cette étude des temps élémentaires, dit-il, est *la base du succès dans la direction* (1).

W. Taylor se méfie des erreurs qui peuvent se glisser dans l'étude des temps. Il veut que ce soit la direction qui se charge de cette étude. Elle doit le faire pour tous les travaux manuels, y compris la mise en place des pièces sur les machines, le travail à l'établi ou à l'étau, la manutention, etc... Et il précise : « Pour chaque opération particulière, ce renseignement doit être obtenu en additionnant les divers temps élémentaires dont elle se compose ; pour faire ce travail, les employés qui en sont chargés doivent naturellement se tenir au courant des meilleurs dispositifs et méthodes à appliquer et fréquemment prendre l'avis des agents d'exécution, chargés du travail dans l'atelier, ainsi que du préposé au service des types et de l'entretien. L'étude effective des temps unitaires forme, par conséquent, le principal travail de ce service » (2). « L'étude des temps unitaires, ajoute-t-il encore, est tout aussi importante et difficile que l'art du dessinateur. Il doit être entrepris sérieusement et regardé comme une profession... » (3).

Ces deux méthodes de chronométrage semblent peu éloignées, en apparence, l'une de l'autre, et cependant elles doivent avoir des effets très différents au point de vue de la fatigue. Il faut avoir observé la tenue des grands établissements métallurgiques et avoir vu l'ordre qui y règne, la limitation des gestes de chaque ouvrier, l'attention constante dont ils font preuve

(1) F.-W. TAYLOR, *La direction des ateliers*, Paris, 1913, p. 29.
(2) *Direction des ateliers*, p. 69.
(3) *Direction des usines*, p. 95.

pour comprendre que, volontairement, l'homme cherche à donner son maximum d'effort utile. Si l'on applique le chronométrage méticuleux de W. Taylor qui, d'après les indications de l'ingénieur américain, fait bénéficier l'entreprise d'un rendement tellement accru, on se demande comment la machine humaine, dont chacun connaît les oscillations physiologiques, pourra s'adapter à une activité aussi soutenue.

Si paradoxale que l'affirmation puisse paraître, nous ne pensons pas pourtant qu'aucun psychologue ou même un physiologiste puisse nous contredire. C'est l'ancien chronométrage qui est relativement plus scientifique que celui de W. Taylor. Le premier tient compte, en effet, d'éléments dont le second se désintéresse; il en tient compte de façon empirique, il est vrai, mais il évite l'erreur fondamentale du système qui ne demande pas à la physiologie du muscle, à la psychologie de l'attention et de l'action, les règles d'une utilisation à la fois complète et hygiénique du moteur humain. W. Taylor, en effet, pour un but donné, sélectionne les gestes utiles, mesure leur durée minima et impose à l'ouvrier l'obligation de les accomplir pendant tout le temps de sa présence à l'usine. Le chronométrage méticuleux a pour effet de contraindre l'ouvrier à un travail efficace *continu*, c'est-à-dire à supprimer les repos intercalaires. Mais ici une considération s'impose, l'influence de cette continuité de l'attention ou de l'effort physique varie avec le travail à accomplir. L'ouvrier qui surveille une raboteuse peut, la plupart du temps, diriger deux machines en raison de la lenteur du travail. Celui qui fait de grosses mortaises accomplit un effort peu fatigant pour la même raison. L'influence de la fatigue n'est à considérer que lorsque la machine doit être surveillée sans arrêt et lorsque des mouvements rapides du travailleur en règlent la marche, comme, par exemple, dans le travail du perçage. Nous avons observé un ouvrier qui, dans un temps très bref, devait placer la pièce sur le plateau, mettre la mèche en regard du point à percer, la faire descendre, lui donner le mouvement, suivre avec attention le vernier qui indique

l'arrêt, arrêter la machine, vérifier le travail avec le calibre... Cette série de mouvements et d'efforts d'attention rapides nécessitait certainement une dépense de force dont la réparation presque immédiatement s'imposait.

Il en est de même pour un rectifieur qui, enlevant le voile des bagues du roulement à billes et qui, dans une minute environ, fait les gestes suivants :

Prendre la pièce ;

La placer ;

Donner le courant électrique ;

Mettre en marche (avant ou arrière) ;

Embrayer le plateau ;

Faire monter la pièce ;

Débrayer ;

Couper le courant ;

Enlever la pièce.

Tous actes qui nécessitent à des degrés variables un effort d'attention et un jugement.

On conçoit que selon le cas les effets du chronométrage seront variables. Parfois il se borne à un perfectionnement de la technique sans dépasser les limites du travail normal ; d'autres fois, il oblige l'organisme humain à s'adapter à des conditions d'activité qui, du point de vue psycho-physiologique, sont anormales.

De là, deux conditions bien différentes à établir pour le travail scientifiquement organisé. Dans le premier cas, aucune intervention ne paraît nécessaire, mais dans le second cas le contrôle du biologiste est indispensable: c'est à lui, en effet, qu'appartient de déceler les signes objectifs de la fatigue, et de déterminer la durée des repos intercalaires.

Cette remarque doit aussi, à notre avis, apporter un facteur nouveau dans la détermination des salaires : la valeur du repos physiologique nécessaire.

Le chronométrage n'a pas pour seul effet de contraindre l'ouvrier à aller vite en besogne; il peut aussi, et cela ressort de ce qui précède, perfectionner la technique. C'est surtout

vers ce but que tendaient les recherches de Marey. Il voulait connaître les gestes efficaces, les utiliser à l'exclusion des autres, de manière à adapter exactement l'activité professionnelle à son but :

Pris avec le sens plus étroit que lui a donné W. Taylor, le chronométrage perfectionne le travail professionnel dans un seul de ses éléments : la rapidité.

L'observation directe à laquelle nous nous sommes livrés nous a montré que les autres éléments : la qualité du travail, le fini, la perfection et même l'ingéniosité dans la manière de faire un travail déterminé, ne peuvent pas gagner à ce système.

Dans toutes les usines où nous interrogions les ingénieurs sur les effets du travail intensifié au point de vue technique, il nous était répondu : « nos ouvriers sont des artistes », ou bien : « nos ouvriers sont des créateurs », et tous s'accordaient à reconnaître que l'émulation dont les ouvriers qualifiés font preuve dans la manière d'attaquer un travail nouveau, de conduire les opérations successives, est un moyen efficace de perfectionner la technique. Aussi le système Taylor, qui semble jouir d'une assez grande faveur dans les usines en ce qui concerne les travaux de manutention, ne paraît pas applicable, pour cette raison entre autres, pour des ingénieurs perspicaces.

J.-M. Lahy.

L'Etatisme des Entreprises et des Propriétés [1]

Maximes d'application pratique du Socialisme et du Communisme

---

6. *Le socialisme scientifique et le socialisme utopique*

On n'ignore pas que les antisocialistes ont l'habitude de qualifier *tous* les socialistes d'utopistes, et que Marx a dénoncé tous ses *prédécesseurs* d'utopistes, en se déclarant lui-même l'initiateur du socialisme *scientifique*. Il paraît donc bien établi que la littérature socialiste fourmille d'utopies. Ce fait m'a suggéré l'idée de donner une définition scientifique de l'utopisme.

On calcule des inconnues en résolvant des équations. Mais combien d'équations faut-il pour faire de tels calculs ?

Il y a ici une grande loi de logique qui dit que pour calculer des inconnues, il faut *autant* d'équations indépendantes qu'il y a d'inconnues, ni *moins*, ni *plus*. C'est la loi du « nombre des équations ».

Contre cette loi, on peut pécher de deux manières ; le nombre des équations indépendantes peut être : 1° plus *petit* ; 2° plus *grand*.

(1) Voir numéros du 15 avril, du 15 juillet et du 15 octobre 1913. Le présent article termine cette série d'études. La *Revue Socialiste* laisse à l'auteur la responsabilité de ses conclusions qui, sur plusieurs points, diffèrent des idées généralement soutenues ici.

La première erreur s'appelle *diaphantisme ;* la seconde, *utopisme.*

Je m'explique :

Une utopie est une *impossibilité.* Une impossibilité, c'est une *contradiction* intérieure, une *contradictio in adjecto,* comme disent les logiciens. Une telle contradiction existe quand on pèche contre les deux lois nécessaires dites de l'identité et de la contradiction. La loi de l'identité dit : « $A = A$ ». La loi de la contradiction dit : « A n'est pas = non A ». Dire en même temps $x = 3$, *et* $x = 4$, cela signifie de dire $3 = 4$, ce qui est en contradiction avec chacune de ces deux lois. Ces contradictions se divisent en deux groupes, elles sont ou *manifestes,* ou *latentes.* Une contradiction est manifeste, quand il s'agit d'équations explicites, comme dans le cas antérieur ; elle est latente quand il s'agit d'équations *im*plicites, par exemple des équations $f(x) = 0$ et $F(0) = 0$. A moins que nous supposions un rapport, une dépendance, entre ces deux rapports f et F, il y a ici une contradiction, une impossibilité qui, dans cet exemple, est due à ce qu'il y a *deux* équations pour *une seule* inconnue, et qui arrive toujours, si le nombre des équations est plus grand que celui des inconnues.

L'excédent du nombre des équations sur le nombre des inconnues nous donne le *degré* de l'utopisme, comme l'excédent des inconnues sur les équations nous donne le degré des diaphantismes.

Or, en commençant leurs raisonnements, les auteurs socialistes — sans parler des autres — ne prennent aucun souci de se renseigner, d'abord sur le nombre des inconnues de leur problème, et ensuite sur le nombre des équations qui existent pour ces inconnues. Voilà pourquoi les raisonnements des auteurs socialistes fourmillent et de diaphantismes et *d'utopismes.*

Puisque, avec ces remarques, j'ai mis la sonde dans une des plaies les plus dangereuses du socialisme, il faut que je m'explique sur la genèse des équations surnuméraires. Les équa-

tions entre des inconnues se divisent en deux groupes ; il y a : 1° des équations *nécessaires ;* 2° des équations *contingentes,* qui découlent de nos buts, de nos désirs. Or, ce sont surtout les équations nécessaires que les socialistes ne voient pas, et dont l'existence indestructible produit les utopies, les équations surnuméraires. Par exemple, le bonheur économique d'un individu dépend de *trois* éléments : de sa journée de travail, de son revenu-travail et de son revenu-terre. Dans le calcul du bonheur d'un individu il y a donc trois inconnues pour lesquelles il faut trois équations.

Pour le calcul du bonheur d'un nombre donné d'individus, il faut donc trois fois autant d'équations qu'il y a d'individus, ni plus, ni moins.

L'existence, cela signifie un bonheur minimum, ce qui signifie un certain minimum pour les deux revenus, et un certain maximum pour la journée de travail. Le « droit à l'*existence* » produit donc pour ces inconnues trois fois autant d'équations qu'il y a d'individus. Ce sont là les équations contingentes du problème. Mais il y a encore, pour ces inconnues, les deux équations *nécessaires*, tendant à établir : 1° que la somme des revenus-travail n'est pas plus grande que la somme des journées de travail ; 2° que la somme des revenus-terre n'est pas plus grande que la terre dont dispose le peuple ; tout dans l'unité de temps.

On pourrait, à la rigueur, soutenir que la première de ces deux équations n'était pas indépendante, et qu'en vue des conditions de notre planète elle découlait de la même nature humaine qui a fixé des conditions de l'existence. Mais la seconde équation est absolument indépendante, et c'est elle qui produit l'utopisme inévitable dans le « droit à l'existence ».

Il y a ensuite, comme nous l'avons démontré, des utopismes dans la solution du problème de l'agencement des branches de la production, proposée par les auteurs socialistes : car il y a deux, ou au moins une équation de plus qu'il n'y a d'inconnues. Il y a aussi un excédent d'équations sur le

nombre des inconnues, dans la solution du problème des prix-courants proposée par Rodbertus, excédent que j'invite les auteurs socialistes à ne plus céler et à mettre à jour, comme exercice salutaire pour dépister ce genre de défauts constitutionnels du socialisme.

Marx n'a pas échappé à ce genre d'erreur, de raisonner pendant qu'il était lié par des équations dont le nombre était plus grand que celui des inconnues. En effet, il ne parle pas de cette loi du nombre des équations, et il n'en fait jamais usage pour contrôler ses raisonnements. Il faut donc diviser les auteurs socialistes en deux groupes :

1° Le premier groupe raisonne avec un nombre d'équations *égal* à celui des inconnues;

2° Le second groupe raisonne avec un nombre d'équations *supérieur* à celui des inconnues.

Le premier groupe représente les socialistes scientifiques ; le second groupe, les socialistes *utopiques*.

Selon cette détermination scientifique de l'utopisme, Marx appartient au second groupe.

7. *Le contenu de la littérature socialiste*

Le socialisme, cela signifie le « principe de l'étatisation des entreprises aux prix-courants qui impliquent l'*obligation* », avec tout ce qui en découle, ni plus, ni moins.

Le capitalisme ou bourgeoisisme, cela signifie « le principe du particularisme des entreprises aux prix-courants *invitants* », avec tout ce qui en découle, ni plus, ni moins.

La doctrine du socialisme doit se limiter à ce domaine, sous peine de franchir ses limites et de parler de problèmes qui ne lui sont pas essentiels. Evidemment, chaque individu a le droit de parler de ce qui bon lui plait, c'est un des droits sacrés et inaliénables de l'homme ; mais en parlant d'autres choses que de ce qui découle du principe de l'étatisation des entreprises aux prix-courants qui obligent, cet individu parle en sa qualité non de socialiste, mais d'homme.

Or, en feuilletant la littérature socialiste, on est étonné d'apercevoir que les auteurs s'occupent des questions avec d'autant plus de zèle, qu'elles sont plus éloignées du socialisme. Les hors-d'œuvre, les actualités, la politique du jour étouffent tant le socialisme, qu'il ne reste plus de place pour la pièce de résistance, pour les prix-courants. On parle, par exemple, des objets que voici :

I. — 1° Des maux abominables de la société capitaliste ;

2° Des coopératives, des syndicats, des collectivités et d'autres institutions philoprolétariennes ;

3° De la forme du gouvernement, c'est-à-dire de la manière de le créer ;

4° De la politique extérieure ;

5° De la religion ;

6° De la vie familiale.

II. — Après cela, viennent des discussions sur ce que les auteurs A, B, C,... ont dit de ces problèmes ;

III. — Puis viennent des discussions sur ce que les auteurs D, E, F... ont dit sur ce que les auteurs A, B, C... en ont dit, et ainsi de suite ;

IV. — Ensuite viennent des notes personnelles sur tous ces auteurs et ces littérateurs ;

V. — Puis viennent des récits sur des victoires politiques du Parti...

Mais jamais, au moins depuis soixante ans, depuis Rodbertus, on ne parle de ce dont on devrait parler en premier lieu : des prix-courants qui impliquent l'obligation.

Dans cette série d'articles, je crois avoir évité cette faute, et maintenant je me prononcerai, comme hors-d'œuvre, comme dessert, sur les autres questions dont traitent avec prédilection les auteurs socialistes.

8. *Les maux de la société bourgeoise*

Il faut distinguer entre la pathologie : les maux ; et la thérapeutique : les remèdes. Le socialisme n'est pas la pathologie

de la société bourgeoise, il est la thérapeutique de ces maux. La pathologie est bien le point de départ de la déduction de la thérapeutique, mais la pathologie n'est jamais la thérapeutique.

On peut avoir les idées les plus correctes sur la pathologie bourgeoise, avec cela on n'a pas encore commencé à être socialiste. On n'est socialiste que si on dit quelque chose de *positif* sur la *thérapeutique* socialiste. C'est ainsi que celui qui dénonce les maux de la locomotion terrestre n'est pas encore, par ce fait, devenu aviateur. Pour être aviateur, il faut avoir fait avancer l'aviation d'une manière positive.

Dans la littérature socialiste de nos jours, la pathologie bourgeoise étouffe presque toute discussion socialiste ; les maux de la société bourgeoise sont graves, atroces; mais à quoi bon les ruminer sans cesse, et ne pas même songer à en discuter les remèdes? Ce reproche s'adresse même aux prétendus auteurs classiques du socialisme, à Marx, à Lassalle, et à leurs épigones. Marx, dans les quatre volumes de son *Capital*, dit de la thérapeutique socialiste juste quatre mots : « Les expropriateurs seront expropriés ». Voilà tout. Avec cela il ne vise que la propriété publique; de l'entreprise publique, il ne dit rien, absolument rien. Il ne parle que de pathologie bourgeoise. Cela signifie, au juste, que Marx n'est pas du tout socialiste. Et cependant on en a fait le chef du socialisme !... C'est incompréhensible ; voilà tout ce que je puis en dire.

Lassalle a écrit deux volumes sur la propriété publique ; il n'a pas dit un seul mot de l'entreprise publique, car son *Association de production* est une institution bourgeoise, non socialiste, ce que Lassalle admettait entre intimes, en se justifiant par la locution devenue célèbre : « Il faut offrir quelque chose au Mob ! »

Voilà donc les deux plus grands chefs du socialisme qui ne disent pas un seul mot des entreprises publiques ! C'est bizarre, c'est grotesque !

Rodbertus est le seul auteur qui ait parlé de l'entreprise

publique et qui ait donné à ce grand problème la meilleure solution connue jusqu'à présent. Je pense à ses prix-courants. Il a fait cela vingt ans avant Marx. Et cependant, pour les orthodoxes, Rodbertus n'est pas même un socialiste, et encore moins un socialiste classique.

Je viens de faire la connaissanse d'un chef des socialistes, en Hollande, qui est éditeur d'un journal socialiste. Ce chef connaissait par cœur son Marx, mais il n'avait jamais eu connaissance du prix-courant de Rodbertus, dont il ignorait l'existence, et qu'il déclarait superflu, après l'avoir appris par moi. De tels types ne sont pas des exceptions, ils représentent la règle, car les grands chefs dupent les petits.

9. *Les remèdes philoprolétariens de la société bourgeoise*

Il faut distinguer entre le *philoprolétarisme* et le *socialisme*. Il y a beaucoup de projets philoprolétariens qui restent à l'intérieur de la société bourgeoise et qui, par conséquent, ne sont pas du socialisme

Il faut ranger ici le coopérativisme, le syndicalisme, la législation dite sociale, et beaucoup d'autres projets.

Dans le coopérativisme, par exemple, on a éliminé le patron individuel : le patron, c'est la totalité des ouvriers. Mais puisque les prix-courants, dans ces associations, sont seulement *invitants*, ces entreprises restent à l'intérieur de la société bourgeoise.

Je ne dis pas du tout que ces projets soient mauvais ; ils sont peut-être excellents. Je crois surtout que le syndicalisme est excellent; il a ceci de bon, qu'il augmente le bien-être du prolétariat, et qu'il agit très vite.

Mais il ne faut pas confondre les notions, et il convient de distinguer toujours entre une mesure philoprolétaire en général et le socialisme.

10. *La création du gouvernement*

Les prix-courants, l'agencement, la technique des branches de la production, et ainsi de suite, sont fixés par le

Gouvernement. Mais ce gouvernement, comment est-il créé ? La manière dont on crée le gouvernement est ce qu'on appelle « la *forme* du gouvernement ». Quel est donc, dans le socialisme, la forme du gouvernement ?

Je dois faire ici une remarque préalable. Partout où il y a des prix-courants qui impliquent l'*obligation*, toute injustice commerciale est devenue une *impossibilité*. Ainsi dans le socialisme, dans la partie commerciale de ses fonctions, le gouvernement ne peut plus commettre de ces injustices. Le diable en personne, s'il était régent dans le socialisme, dans la partie commerciale de ses fonctions, ne pourrait plus commettre d'abus. Dans cette partie de l'administration socialiste, la question de forme du gouvernement est donc éliminée. On n'a plus besoin de la discuter. Or, ce qu'on reproche surtout à la société capitalistique et ce qui y crée les plus grands mécontentements, ce sont les abus commerciaux qui y pullulent. La forme de gouvernement est donc une question qui, dans le socialisme, a perdu la plus grande partie de son importance. Mais ce n'est pas tout.

En politique, on parle beaucoup trop de la forme, de la création du gouvernement. En réalité, la forme du gouvernement n'est qu'un moyen, dont le but est le contenu de la législation. La forme du gouvernement est comme une paire de bottines, qui n'est qu'un moyen pour faire une course. On change de bottines selon les circonstances, sans être pour cela soupçonné d'inconséquence. Il y a des gens pour lesquels les bottines sont un but. Mais cette manière de voir produit des cors... A juger des déclarations des politiciens, la forme de gouvernement serait le dernier but de la politique. Voilà pourquoi nous avons tant de cors dans la société... Il faut discuter la question de la forme de gouvernement, comme on discute la question d'un moyen, voilà tout !

Il va sans dire qu'il faut le suffrage universel. Mais cette mesure, nous l'avons déjà de nos jours partout, et puisque personne ne songe à l'abolir, il n'y a pas lieu d'y insister. Ce qui reste à discuter, c'est la république ou la monarchie, c'est-

à-dire la présidence à temps, ou la présidence héréditaire ?

Pour les auteurs socialistes contemporains, il y a le dogme: que la république est la seule forme de gouvernement logiquement compatible avec le socialisme.

Dans les pays où la république existe, cette question, par conséquent, est sans importance actuelle. Mais puisqu'il y a des pays où il y a beaucoup de socialistes, et qui cependant vivent sous une monarchie, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, il faut discuter cette question, car il va sans dire que le socialisme républicain est nécessairement persécuté dans ces pays, non pour son socialisme, mais pour son républicanisme, ce qui, si le républicanisme n'est pas essentiel au socialisme, n'est qu'une complication des obstacles, sans utilité.

Il faut donc se demander si le socialisme est compatible avec la monarchie ?

Ch. Gide, à plusieurs reprises, a fait la remarque que l'entreprise publique était plus conforme avec la monarchie qu'avec la république. En effet, les républiques anciennes n'avaient pas d'entreprises publiques. Même l'entreprise des impôts était confiée à des particuliers. De nos jours, on observe que les entreprises publiques des chemins de fer donnent dans la monarchie allemande des rendements fabuleux, et que dans la République française elles ont des difficultés pour éviter un déficit.

La raison de ce phénomène, exprimée d'une manière vulgaire, est probablement celle-ci, que dans la monarchie il n'y a qu'un seul qui vole, tandis que dans une république il y en a dix mille.

Je dois faire observer que Ch. Gide, dont la remarque nous occupe ici, est républicain sans phrase; il admet bien que l'Administration, dans une monarchie, peut être excellente, mais il croit que cette institution est contraire à la dignité humaine, et voilà pourquoi il la condamne.

Gide exprime ici la même idée que celle par laquelle l'ultra-royaliste Bismarck commence ses *Mémoires*. Oui, la monarchie

est contrainte à la dignité humaine ; mais est-ce une raison suffisante pour la condamner sans phrase ?

Il y a dans la société humaine beaucoup d'institutions très contraires à la dignité humaine, que cependant aucun homme raisonnable ne songera à abolir, par exemple les institutions des clefs, des documents, peut-être des vespasiennes, et beaucoup d'autres... Il ne faut pas oublier, après tout, que l'être humain, par sa nature, a peu de dignité, et toute institution basée sur la présomption d'une dignité supérieure à celle qui existe en réalité est une utopie, c'est ainsi que tout socialisme basé sur les prémisses d'une angélification de l'homme est nécessairement une utopie.

Il va sans dire que la république ne suppose pas une vertu civique tellement grande, qu'elle doive rendre cette institution incompatible avec le bonheur des hommes. Mais il s'agit ici pour nous de savoir si l'outrage à la dignité, représenté par la monarchie, n'est pas contrebalancé par des bienfaits qui rendent cette institution au moins compatible avec le socialisme ?

Considérant le fait historique que la plupart des nations de tous les temps ont vécu sous la monarchie, sans y avoir été forcées, en pleine liberté, il convient de se demander : quelle est, après tout, la source de cette institution, dégradante en soi, du monarchisme ?

Cette source, ce sont les *conflits* des *intérêts !* Le républicanisme repose sur la prémisse que, dans une nation, la diagonale des volontés des particuliers coïncide avec l'intérêt de la nation, tandis que le monarchisme repose sur la prémisse que cette diagonale est séparée de l'intérêt public d'une distance suffisamment grande pour justifier ce remède héroïque, ou infamant.

Or, la doctrine des conflits sociologiques nous dit que c'est la dernière prémisse qui renferme la vérité. Voilà la raison d'être des monarchies. On veut au moins une juridiction placée hors des conflits qui existent entre les profits, les intérêts, les rentes, les salaires et ainsi de suite, pour avoir au moins une instance impartiale. Une telle juridiction ne peut être

représentée que par un fonctionnaire qui vit d'un revenu *à titre unique*, d'une manière héréditaire. Voilà la déduction du monarchisme.

Or, les conflits sociaux se divisent en deux grands groupes : 1° les conflits des *individus* entre eux; 2° les conflits entre le *présent* et l'*avenir*.

Nous avons déjà dit que partout où les prix-courants impliquent l'obligation, la question de nature du gouvernement est éliminée. Dans la partie commerciale de la vie de l'Etat socialiste, la monarchie n'est donc pas supérieure à la république. Mais peut-être que la monarchie aura quelques avantages dans le domaine du second groupe de conflits. Une observation que l'histoire corrobore partout, c'est que la république est singulièrement incapable de protéger l'avenir contre le présent. C'est ainsi que la première République a débuté en faisant une coupe blanche des forêts de la France, respectées cependant par les rois, en troublant ainsi l'agriculture de la France pendant deux générations. On a dit que les rois n'ont respecté les forêts que pour continuer à y chasser entre deux messes. C'est possible, mais le fait est que les rois ont respecté, et que la République a coupé les forêts. Je n'insiste pas. Ce que je désirerais imprimer dans l'esprit de mes lecteurs, c'est que le parti socialiste, dans son programme officiel, doit proclamer le principe du respect de toute forme de gouvernement bien établie. Comme individus, les membres du Parti peuvent penser ce qu'ils veulent. En faisant cela, ils ne font qu'imiter l'exemple de Rodbertus, qui a été le véritable auteur du socialisme contemporain, qui a déclaré la monarchie compatible avec le socialisme. Par ces remarques, je vise les socialistes de l'étranger.

11. *La politique extérieure*

Les socialistes aiment beaucoup à s'occuper de politique extérieure. En général, ils ont des idées internationalistes et pacifistes.

Dans les détails, il faut cependant faire des distinctions. Dans la génération antérieure, les socialistes français étaient beaucoup moins internationalistes que les socialistes allemands; dans la génération présente, les socialistes allemands sont beaucoup plus nationalistes que les socialistes français.

Il y a parmi les socialistes allemands, à notre époque, une véritable haine contre les ouvriers étrangers immigrés, dont la plupart sont des Slaves, que les camarades allemands traitent franchement de race inférieure. Dans la génération antérieure cela aurait été inimaginable.

Puisque je suis de race très mélangée, il va sans dire que mon sang me porte vers l'internationalisme et, naturellement, vers le pacifisme. La réflexion a corroboré cette inclination naturelle. Cependant, je dois déclarer que la question du nationalisme et de l'internationalisme est une question indépendante de celle des prix-courants invitants et des prix-courants obligeants, c'est-à-dire du capitalisme et du socialisme. Le Parti doit laisser la liberté de décision, dans ce dilemme, aux individus.

Il va sans dire que, dans le commerce extérieur, les prix-courants, même du gouvernement socialiste, garderont le caractère de pures indications, sans obligations.

12. *La religion et le socialisme*

Selon les auteurs socialistes les plus en vogue, la religion avec ses accessoires, les églises, le culte, etc., repose sur une duperie du peuple, causée par les appétits exploiteurs des prêtres. Il faudrait donc supprimer tout cela. Mais puisque cette duperie a des racines profondes, il faut la tolérer, en déclarant que la religion et ses accessoires sont des affaires privées. Cependant, un véritable socialiste conséquent, qui se respecte, doit être athée et matérialiste. Voilà la doctrine officielle des auteurs socialistes. Est-elle vraie ?

L'homme est né avec *l'espoir* de l'immortalité de son âme, garnie de certains accessoires, comme Dieu, un ciel, etc... Cet

espoir est naturel à l'homme. Voilà une vérité d'ordre psychologique. Je n'ignore pas qu'il y a des individus qui n'ont pas cet espoir : ce sont des originaux, voilà tout ce qu'on peut en dire. Ces originaux sont extrêmement rares. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à dresser une statistique de ces prétendus athées, non des bien portants, mais des moribonds sur le lit de mort. Il n'y a pas un pour mille qui, au moment de mourir, ne donnerait pas son dernier sou pour l'immortalité. C'est un fait. Que ce fait soit raisonnable, ou stupide, je laisse ici cette question en suspens ; mais c'est un fait révélé par la statistique.

Aucune organisation sociale ne peut changer ce fait, qui dépend de la nature de l'homme. Le socialisme ne peut non plus changer cet état de l'âme humaine, comme il ne peut pas changer l'état de son corps.

Chaque espoir soulève le désir de *savoir* jusqu'à quel point il se réalisera. L'espoir de l'immortalité n'échappe pas à cette loi. Cette question de l'immortalité est même la plus vive des préoccupations de l'homme, car la mort du corps est certaine.

« Etre, ou ne pas être, voilà *la* question ! » (Hamlet.)

Cette question représente le centre de la psychologie de l'homme.

Aussi longtemps que les sciences naturelles sont peu développées, comme au temps d'Homère, l'homme donne à cette question la réponse *positive*, sans phrase. *Le savoir coïncide avec l'espoir*. Mais avec le développement des sciences, commence dans cette question la *séparation* entre le savoir et l'espoir. Avec cette séparation commence la grande inquiétude métaphysique de l'homme. Ce gouffre entre le savoir et l'espoir, l'homme cherche à le combler par tous les raisonnements qui sont à sa disposition, bons ou mauvais; dans ces efforts convulsifs, il ne recule pas devant les paralogismes les plus hasardeux de l'esprit. Ce sont ces inquiétudes qui ont créé la religion. La religion a pris naissance dans les tombeaux (Chateaubriand); elle est la pente entre le *savoir* et *l'espoir* de l'immortalité, avec ses accessoires.

Aussi longtemps que les sciences n'auront pas prouvé l'immortalité de l'âme, ou que l'homme n'aura pas perdu l'espoir de vivre après la mort, aussi longtemps la religion dominera l'humanité. C'est ce désir de l'immortalité qui a créé les églises et les cultes, de la même manière que la soif et la faim ont créé les cabarets. Le socialisme ne changera ni l'un ni l'autre.

Dire que la religion a été créée par une duperie du peuple, de la part de prêtres, avides d'exploiter les fidèles, c'est comme si l'on disait que les restaurants ont été créés par une duperie du peuple, de la part des traîteurs, avides d'exploiter leurs clients.

Cela signifie que le socialisme doit respecter les religions. Je n'entre pas dans les détails.

13. *Résumé et fin*

Voilà les « Maximes d'application pratiques du socialisme » que Jaurès a promis de donner à Clemenceau, il y a environ sept ans, mais qu'il n'a pas encore données jusqu'à ce moment. Je les donne en son lieu.

Je dois faire ici quelques réflexions rétrospectives :

Une chaîne n'est jamais plus forte que son anneau le plus *faible*. La force d'une chaîne ne dépend donc ni de la force de ses anneaux *forts*, ni de la force *moyenne* de ses anneaux, mais seulement de la force de son anneau le plus *faible*. Si on se trouve en présence d'une chaîne qui ne fonctionne pas, un mécanicien habile va à la recherche et au renforcement de l'anneau faible, en négligeant les autres anneaux. Seulement, un mécanicien dépourvu de tout sens, dans un telle occasion, se livrerait à la besogne inepte de s'occuper des anneaux plus forts.

L'analogie est vraie pour les enchaînements de raisonnements d'ordre logique. Comme tous ces enchaînements, le socialisme a des anneaux d'une force très différente. Il a des anneaux très forts, des anneaux très faibles et des anneaux à force intermédiaire. La force du socialisme est égale à la force de l'anneau le plus faible.

Le socialisme est une chaîne qui ne fonctionne pas. Un auteur socialiste habile a donc deux problèmes à résoudre : 1° il doit rechercher et retrouver l'anneau faible ; 2° il doit le renforcer en négligeant les anneaux plus forts. Toute autre besogne est inutile et ne prouve que l'inhabileté de celui qui la fait. L'histoire du socialisme se limite à l'histoire de la doctrine de son anneau le plus faible. Tout le reste est superflu et même nuisible, car il n'engendre que confusion. Or, les auteurs socialistes, qu'ont-ils dit de l'anneau faible du socialisme, et comment ont-ils cherché à le renforcer ?

1. Depuis Pythagore et Platon jusqu'à la venue de *Rodbertus,* il y a environ soixante ans, les socialistes n'ont pas retrouvé l'anneau faible du socialisme.

2. Rodbertus l'a *retrouvé*, c'est le problème des prix-courants qui impliquent l'*obligation,* pour réaliser, et le *droit* au *salaire* (travail), et le *droit* aux *marchandises*.

Voilà le premier problème du socialisme résolu. La gloire en revient à Rodbertus.

La solution de ce problème par Rodbertus, est ce qu'*Andler* a nommé « la belle théorie de Rodbertus », et qu'*Anatole France* a idéalisée dans son roman *Sur la pierre blanche* (page 292). Cette solution est cependant fausse parce qu'elle repose sur la fausse prémisse *ponocratique* des coûts de production.

3. Puis vient l'époque pendant laquelle les auteurs socialistes se sont limités à la besogne inutile de remplacer les anneaux forts du socialisme, non seulement en négligeant, mais en mettant à l'index toute tentative de renforcer l'anneau faible. Cette époque est dominée par le nom de *Marx*. Pendant cette époque ils ont dupé tous leurs adversaires qui, au lieu de dénoncer leur anneau faible, se sont limités à leur courir après et à nier la force des anneaux forts que les socialistes renforçaient, besogne ridicule où ces adversaires ont toujours été battus, sans que les vainqueurs aient pu utiliser la victoire.

4. Je suis le seul économiste que les marxistes n'ont pas

dupé. J'ai recommencé d'étudier le renforcement de l'anneau faible retrouvé par Rodbertus en créant, pour cette besogne, il y a trente ans, le nouveau principe *ponophysiocratique* pour les coûts de production.

La solution du problème que je donne me paraît correcte, car tous les mathématiciens auxquels je l'ai soumise ont déclaré qu'elle était irréfutable. Or, les mathématiciens ont l'habitude ou de refuser de résoudre, ou de donner une réponse correcte.

5. Jusqu'à présent les auteurs socialistes ont cherché à étouffer cette solution par une « conspiration du silence », dans laquelle ils ont été favorisés par mon absence prolongée dans des pays d'outre-mer, mais qui, après mon retour en Europe, l'année passée, et après une lutte acharnée, dont le théâtre a été l'Allemagne, a été brisée par moi, à Paris, il y a six mois, avec le secours de la *Revue socialiste*. Le duel entre les socialistes ponocrates, qui veulent se limiter au renforcement des anneaux forts, et le socialisme ponophysiocratique, qui veut se concentrer au renforcement de l'anneau faible, ce duel a commencé.

Je suis homme combatif à outrance. Voyons comment ce combat se terminera.

O. Effertz.

L'Inauguration du Monument à Benoît Malon au Père-Lachaise

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la publication des principaux discours prononcés à l'inauguration du monument Benoît Malon, le 9 novembre dernier, au Père-Lachaise.

Voici d'abord, parmi les lettres d'excuse lues par Fournière, celle que Jules Guesde adressait aux organisateurs de la cérémonie:

Trop souffrant pour être demain avec vous au Père-Lachaise, je m'associe de plein cœur aux camarades réunis pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Benoît Malon.

Quelques divergences qui aient pu nous isoler sur le tard, je n'ai jamais oublié l'ami avec lequel j'ai milité dans la communauté de l'exil. Je me rappelle, non sans fierté, et ma collaboration à sa première *Revue socialiste* et sa collaboration à mon *Egalité* et l'*Emancipation* quotidienne que nous avons rédigée ensemble à Lyon.

Membre de la première *Internationale,* membre et combattant de la Commune, Malon a été un des premiers à ouvrir, au prolétariat français, la voie au bout de laquelle est, avec l'affranchissement du travail, l'affranchissement de l'humanité.

Honneur à lui.

Jules Guesde.

Après l'allocution de Fournière, la parole fut donnée à Georges Renard, *qui s'exprima ainsi :*

Camarades et amis,

Si l'on demandait aujourd'hui au premier venu ce que représente pour lui le nom de Benoît Malon, il vous répondrait presque à coup sûr ceci : « Un doux et pacifique philosophe social, fon-

dateur de la *Revue socialiste*, où il conviait toutes les bonnes volontés à l'élaboration collective d'un socialisme intégral, à la fois idéaliste et pratique. » Et certes ce portrait en raccourci ne serait point faux; mais il est incomplet. Malon fut autre chose encore.

Ceux qui parleront après moi vous diront sans doute la lente et tenace ascension du petit pâtre qui rêve aux étoiles et apprend à lire sur le tard, puis l'essor rapide de l'ouvrier teinturier de Puteaux, qui prend part aux luttes des républicains contre l'Empire et est élu, après la guerre, député de Paris par plus de 100.000 voix; ils vous diront sa vie de militant; car ce philosophe n'a pas boudé devant l'action et la bataille; ce rêveur n'a pas reculé devant la prison et devant l'exil; ce réformiste a su être, quand il le fallait, révolutionnaire. Benoît Malon a le droit d'avoir sa tombe et son monument en face du mur sanglant où périrent les derniers défenseurs de la Commune, à laquelle il appartint et dont il a raconté la tragique agonie.

Mais je laisse à d'autres le soin d'évoquer le combattant et le proscrit. Je voudrais, moi, aller droit au cœur de l'homme et, par là même, au cœur de son œuvre.

Il y a, citoyens, dans le grand effort d'énergie et de pensée par lequel se construit peu à peu une société nouvelle, bien des besognes diverses, quoique également utiles, bien des façons d'agir et de collaborer selon ses forces au travail commun. Or, quel a été le rôle de Malon dans cet énorme labeur ?

Il fut multiple, je vous le disais tout à l'heure; mais pourtant son activité, comme celle de chacun de nous, a dû avoir une forme de prédilection, et c'est celle-là que je voudrais mettre en relief. Il serait facile (je le dis à l'honneur des partis socialistes, je le dis, parce que nous sommes ici pour honorer nos morts, non pour les déifier), il serait facile de trouver, dans les rangs de ceux qui ont apporté ou apportent leur pierre à l'édifice, des théoriciens plus profonds, des historiens plus informés, des orateurs plus éloquents, des polémistes plus vigoureux. Oui, mais Malon a possédé un mérite qui lui est propre. Il a été essentiellement celui qui attire, un faiseur de prosélytes, un recruteur et un éducateur de disciples, un charmeur d'esprits, un apprivoiseur d'hommes.

Il ne les prenait pas seulement au miel de sa parole; il les gagnait par la peine qu'il se donnait pour ne pas effaroucher les hésitants, par la bonne foi qu'il mettait à comprendre les erreurs et les préventions de ses adversaires, par la douceur obstinée avec laquelle il les redressait, par la chaude cordialité qui

émanait de toute sa personne, par la pitié fraternelle qui coulait de ses lèvres, comme une source intarissable, dès qu'il songeait aux souffrances et aux ignorances de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Il séduisait aussi par la largeur de ses conceptions. Il embrassait dans toute son ampleur le problème de la rénovation sociale. Il ne voulait pas seulement dans la société plus de bien-être, plus de justice, plus d'harmonie; il voulait aussi dans l'individu plus de savoir, plus de bonté, plus de hauteur morale. Il ne croyait pas qu'il y eût un chemin unique vers l'avenir qu'il rêvait; il estimait qu'une foule d'avenues, les unes frayées de la veille, les autres venant du fond de l'histoire, convergeaient vers le même point et pouvaient conduire au même but; il recommandait l'emploi parallèle et simultané de la tactique politique et de la tactique économique, de tous les moyens qui sont à la disposition du prolétariat; c'est ainsi qu'il ne cessa de réclamer un rapprochement, qui s'est heureusement réalisé depuis lors, entre socialistes et coopérateurs; c'est ainsi qu'il saisit dès l'abord la portée du grand mouvement de solidarité ouvrière par lequel le syndicat, qu'il souhaitait obligatoire, peut devenir la matrice de l'organisation profesionnelle et sociale en voie d'enfantement.

La cité future lui apparaissait aussi, non comme une petite chapelle réservée aux travailleurs manuels, aux prolétaires, à une portion plus ou moins grande des générations à naître, mais comme un temple immense assez vaste pour contenir l'humanité tout entière. Je me le figure volontiers à l'entrée de ce temple, accueillant avec son bon sourire et la main tendue, non pas seulement les vieux camarades de lutte et de misère, mais encore les tard-venus, les indifférents et les ennemis d'hier convertis et réconciliés, les fils de bourgeois nés de l'autre côté de la barricade, et je l'entends dire à tous : « Frères, je vous attendais ».

A la fin d'une lettre adressée à un ami, Malon écrivait : « *J'aurai bien aimé; c'est le meilleur de ma vie.* » Je me reprocherais de rien ajouter à ce mot qui peint l'homme au vif aussi bien que le beau médaillon de Bartholomé.

Les délégués des sections étrangères de l'Internationale socialiste vinrent apporter leur hommage à la mémoire de Benoit Malon. La plupart ne purent le faire qu'en termes brefs. D'autres s'exprimèrent avec plus d'ampleur.

Xaxier de Carvalho, *de la section portugaise, prononça les paroles suivantes:*

Je viens ici, chers camarades du prolétariat international accomplissant un grand devoir de solidarité et de justice révolutionnaire, saluer la mémoire de Benoît Malon, non comme simple délégué de la social-démocratie portugaise, dont je n'ai pas un mandat régulier, mais de la part de tous les amis, de tous les admirateurs au Portugal de l'œuvre socialiste de ce grand cerveau émancipé, de ce grand esprit qui fut pendant longtemps le représentant de la pensée socialiste la plus vivante parmi nous.

Au Portugal, surtout, les républicains de l'avant-garde doivent à Malon la reconnaissance la plus chère. Il fut un des premiers qui, dans la presse française, ont encouragé de tout cœur les efforts du groupe agissant qui préparait à Lisbonne et à Porto le grand mouvement rénovateur politique qui a fini par triompher, ayant détruit pour toujours la monarchie, qui empêchait le développement du pays.

Nous avons marché dans la route tracée par les maîtres de la pensée française, et parmi ceux que nous avons suivis de plus près, dans un rayonnement d'intelligence, il faut citer le nom glorieux de Benoît Malon, dont les travaux de propagande socialiste sont si connus et si appréciés au Portugal.

La République portugaise, camarades, n'a pas encore réalisé les réformes économiques que nous avions tous réclamées aux jours héroïques de la propagande. Le prolétariat portugais n'a pas encore obtenu le triomphe de ses revendications. Mais on y arrivera, soyez-en sûrs, et même plus tôt que dans la plupart des jeunes républiques, car l'opinion portugaise suit de près l'enseignement des grands apôtres de l'idée rénovatrice du socialisme intégral, dont Malon nous a indiqué les bases profondes, Malon, cet admirable philosophe et vaillant lutteur, dont je salue, au nom du Portugal émancipé, la mémoire impérissable, si haute et si belle.

Le délégué des socialistes autrichiens de langue allemande, Otto Pohl, *lut le discours suivant :*

Ce n'est pas seulement un acte de politesse internationale, pour répondre à une invitation aimable et fraternelle, que le Parti socialiste de l'Autriche allemande a fait en répondant à votre appel, en me donnant le mandat de le représenter à cette cérémonie commémorative. Sans doute, le grand citoyen dont vous venez d'inaugurer le monument si impressionnant ne pourrait, dans mon pays, atteindre la même influence ni se survivre à lui-même comme il le fait ici. Ce que Benoît Malon fut pour le prolétariat français, dans des conditions historiques données, dans un milieu socialement et poli-

tiquement défini — Malon, le propagandiste, l'organisateur, l'éducateur, le polémiste et le conseiller dévoué —, il ne put et il ne peut l'être dans un pays lointain, dans un prolétariat de langue étrangère, évoluant sous des circonstances, des traditions et doctrines également différentes. Pour les socialistes autrichiens, Benoît Malon reste une physionomie intéressante — pas assez connue, je l'avoue — de l'histoire des théories et des luttes ouvrières du XIX[e] siècle. Or, l'arbre verdoyant du socialisme est déjà si grand, si riche, que chaque nation peut pieusement mettre, entre les pages de son livre de souvenirs, ses fleurs à elle. Mais il ne se peut qu'un personnage comme Malon soit indifférent à un socialiste de n'importe quel pays. Ce prolétaire, qui, surgissant des profondeurs tristes de notre société, monte hardiment jusqu'aux cimes de l'humanité pensante et agissante, n'est-il pas l'affirmation lumineuse, la preuve vivante de la volonté victorieuse, de l'idéalisme inébranlable, de la force féconde, régénératrice du prolétariat moderne? Cette vie à travers la morne misère quotidienne, puis la misère multipliée de l'exilé, cette vie secouée par toutes les vicissitudes de l'apôtre proscrit et pourtant belle dans son unité intérieure, n'est-elle pas un exemple glorieux, une incarnation symbolique de cette énergie prolétarienne, qui, en surmontant tous les obstacles, fait une brèche dans le mur terrible que la bourgeoisie a érigé autour des sources des connaissances humaines ? Mais quelle force pousse le prolétariat à cet assaut, si ce n'est la conviction profonde, la confiance indéracinable dans le rôle décisif de la science, dans la marche progressive du genre humain? Auguste Bebel, comparable à Malon dans ses origines et dans ses beaux labeurs de bon autodidacte, dit dans le résumé de son livre sur la femme: « Le socialisme est la science employée sur tous les champs de l'activité humaine. » Il parait, aujourd'hui, qu'il est de mode élégante, dans la causerie mondaine, d'adopter en les déformant les conceptions curieuses d'une philosophie nouvelle, de traiter la science avec une sorte de pitié méprisante et de ne lui concéder, à côté des forces intuitives, que le rôle ancillaire que le moyen âge lui attribua à côté de la croyance dogmatique. Mais si ces métaphysiciens du salon ont pu s'égarer parfois jusque dans la littérature socialiste même, la classe ouvrière française ne saurait être emportée par ces courants superficiels et passagers. Frédéric Engels proclame quelque part: La classe ouvrière allemande est l'héritière de la philosophie classique allemande. De même le prolétariat français est l'héritier de l'œuvre merveilleuse et de l'esprit des grands éclaireurs français du XVIII[e] siècle, de cette époque incomparable qui, aux êtres de toutes les races et de

toutes les zones, donna une nouvelle patrie, plus grande, plus noble: l'humanité. Dans le socialisme idéaliste de Malon nous en retrouvons l'esprit généreux, qui rattache, par l'œuvre hardie et pénétrante de la pensée, les révolutions issues des besoins et misères matériels aux lois générales de la nature vivante et aux astres éternels des espérances humaines. Cette conception unitaire de l'histoire des sociétés et de l'évolution universelle, cette poussée vers une philosophie socialiste, qui depuis Saint-Simon et Fourier caractérisent le socialisme français, détermine aussi la forte personnalité du créateur du socialisme intégral. La personnalité, a-t-on dit, est le bonheur sublime des enfants sur la terre. Benoît Malon, le citoyen penseur, a dû être un heureux. Et heureux, le socialisme français, qui, grâce à des esprits de sa vigueur, saura garder, pour le temple de l'humanité nouvelle, l'étincelle éternelle de l'idéal, vers lequel nous autres tendons toujours nos regards confiants et reconnaissants.

Notre ami Emile Vandervelde, *au nom du Parti socialiste belge, prononça le discours suivant:*

Nous sommes venus, Louis Bertrand et moi, honorer la mémoire de Benoît Malon, au nom du Parti ouvrier belge et au nom de l'Internationale.

Malon fut un des fondateurs de l'Internationale en France.

J'ai relu, ces jours derniers, avec émotion, dans le discours que Camélinat prononça sur sa tombe, le récit de leur première rencontre, en 1865. Malon, qui avait vingt-quatre ans, était homme de peine dans une teinturerie. Camélinat, allant, un dimanche d'hiver, lui porter sa carte de membre de l'Internationale, le trouva, les manches et le pantalon retroussés, les pieds nus dans ses souliers, occupé au nettoyage de l'atelier.

Qui eût dit, alors, que, cinq ans après, ce pauvre manœuvre, poussé dans l'action socialiste par le seul élan de son cœur, sortirait des prisons du second Empire pour être élu député de Paris, et, après le 18 mars, membre de la Commune?

Qui eût dit, surtout, que ce prolétaire si humble, auquel, à vingt ans, on avait dû réapprendre à lire, écrirait un jour des livres qui font époque dans l'histoire de la pensée socialiste et aurait des disciples qui s'appellent Rouanet, Fournière, Georges Renard, Jean Jaurès?

Et cependant, si intéressante et si féconde qu'ait été son influence dans le domaine de l'action et de la pensée, j'ose dire que la véritable grandeur de Malon, c'est encore, avant tout, d'avoir

sanctifié sa vie par les plus édifiants exemples de bonté et d'élévation morale.

Peut-être, parmi les socialistes de cette génération, élevés à l'école de Marx, n'en est-il pas beaucoup qui relisent encore la *Morale sociale* ou les volumes inachevés du *Socialisme intégral.*

Mais je voudrais que tout au moins ils apprennent à connaître les mémoires — fragmentaires, hélas! — où Malon raconte, avec une si émouvante simplicité, les années sombres de sa jeunesse — quand il était pâtre ou valet de ferme — et surtout les notes tragiques qu'il crayonnait sur son lit d'agonie lorsque, la trachée ouverte, privé de la parole, certain de mourir avant peu, il ne demandait au destin qu'une seule chose: quelques mois de répit pour terminer son œuvre.

Je les ai retrouvées, dans un vieux numéro de la *Revue socialiste,* ces notes où l'âme de notre ami s'exprimait tout entière, et en y songeant je revis douloureusement le triste soir d'automne où, pendant que nous parlions de lui, arriva l'annonce de sa mort.

Vingt ans ont passé. D'autres ont sombré dans l'oubli, qui étaient plus connus, qui paraissaient plus glorieux. Il continue, lui, à vivre en nous qui l'aimions, moins peut-être par le souvenir de sa doctrine que par sa douceur, son courage, sa bonté.

Nous l'aimions comme nous aimions son ami très cher, notre César de Paepe, et en unissant leurs noms j'unis en même temps, pour leur rendre hommage, le Parti Ouvrier belge au Parti socialiste français.

Le citoyen Rappoport *est venu apporter l'hommage du Parti socialiste démocratique de Russie, en ces termes :*

Camarades et citoyens,

C'est au nom des camarades social-démocrates du club parisien « Pour le Parti » que j'ai le mandat de parler. Mes camarades sont des marxistes. Je le souligne pour une raison que voici. On oppose souvent le marxisme au socialisme intégral de Benoît Malon, en cherchant à diminuer la valeur de celui-ci. Et on oublie que Marx fut le premier à rendre complètement justice à ce qu'on appelle le socialisme « utopique », au génie de Saint-Simon et de Charles Fourier.

Lorsqu'on critique certaines thèses de Marx, nous, marxistes, répondons invariablement: « Ce qui importe, c'est la méthode de Marx, qui est la colonne vertébrale du socialisme international s'opposant justement à la souplesse éclectique des mollusques à

la Cousin ». Or, il y a quelque chose de vrai et qui demeurera dans la *Méthode* du socialisme intégral de Malon.

C'est d'abord son origine prolétarienne. Le grand démocrate Ludwig Bœrne, l'ami de Heine, en parlant des Juifs, disait : « Les Juifs ont été chassés de toutes les patries. Et voilà pourquoi ils ont adopté l'Humanité pour patrie. » On peut dire de même de la classe ouvrière: « Chassée de *tous* les domaines de la science par la misère et l'exploitation capitaliste, du moment qu'elle prend contact avec la science elle réclame *toute* la science, la science *intégrale.* »

Le berger Malon, qui apprit à lire à 20 ans, ne se contentait pas des bribes, des fragments de science. Il voulait la vérité scientifique tout entière.

Il y a autre chose dans le socialisme intégral qui mérite d'être relevé. Le socialisme devient intégral au fur et à mesure qu'il grandit. Force nationale et internationale, il sera de plus en plus obligé de tenir compte de toutes les forces, de tous les éléments de la société, de prendre part à tous les mouvements de la vie moderne. Il combat le passé réactionnaire en se basant sur les forces du présent. Au nom de l'avenir il combat le présent.

Permettez-moi un mot personnel. Je constate avec plaisir que j'ai fait mes premières armes socialistes en France dans la *Revue socialiste,* fondée par Benoît Malon, sous la direction de mon noble ami Gustave Rouanet, qui m'a naturalisé ainsi socialiste français. C'est là que j'ai pu étudier le grand socialiste russe, mon ami Pierre Lavroff, que Georges Plekhanoff, avec une pointe de polémique, traita de « Malon russe ».

En terminant je me permets de rappeler une pensée profonde de Malon, surtout à ceux qui croient que le socialisme idéaliste est par trop inoffensif et exclusivement pacifiste. Cette pensée, la voici :

« Les révolutions sont aussi nécessaires dans l'Histoire que les tempêtes dans la Nature. »

On ne saurait vivre constamment sous le régime des tempêtes. Mais celles-ci purifient de temps en temps l'air. Et le régime capitaliste en a besoin...

La parole fut donnée ensuite à André Lebey, *qui représentait le Grand-Orient de France et qui s'exprima ainsi:*

Camarades, frères et amis,

J'apporte à la mémoire de Benoît Malon, au nom du Conseil de l'Ordre, qui m'a fait le grand honneur de le représenter, le salut

reconnaissant, affectueux et fraternel de ses frères du Grand-Orient de France et de tous les francs-maçons répandus sur la surface du globe, car la Franc-Maçonnerie, une en son essence, est universelle.

Malon reçut la lumière initiatique à Palerme, pendant son exil, à la loge *Fedelta*. Il y retrouva, en même temps qu'un milieu propice où laiser vivre avec abandon, avec plénitude les qualités de son cœur et de son intelligence, comme une seconde patrie et un peu, déjà, de la patrie elle-même. Reçu maître le 15 janvier 1877, il se fit affilier en juillet 1889 à la loge *Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis*, dont je suis heureux de saluer ici le vénérable, le Fr.·. Meyzonnat. Profondément socialiste, Malon fut aussi profondément franc-maçon. Il unissait dans son esprit le parti de l'action politique la plus audacieuse, la plus réelle et la plus juste au vaste groupement de la recherche intellectuelle la plus aiguë, la plus libérée de tout ce qui n'est pas elle-même et la plus vraie. Il y laboura un champ merveilleux de propagande, tout préparé en quelque sorte, et où il employa longuement, dans la communion fraternelle, ses nombreuses qualités; il y fut récompensé de son effort; il reconnut sans fin, jusqu'à la dernière heure, combien le terrain maçonnique est fertile aux semeurs de bonne volonté. Liant ainsi, grâce à notre Ordre, la lutte politique à l'action intellectuelle — nécessité dont les bienfaits se précisent de plus en plus — il les élevait, il les fortifiait, il les grandissait davantage. L'un des premiers, le premier même, peut-être, il reconnut et expliqua la force rénovatrice de la morale sociale, qu'étudient depuis tous nos ateliers.

Que de livres ont vieilli, qui s'approchaient de cette question, rôdaient autour, ou la traitaient même, accueillis par les louanges des journaux et la faveur d'un public mal renseigné par eux! Que de traités sur une morale abstraite, artificielle, tombent dans l'oubli, alors que l'exposé de Benoît Malon, résumant les tentatives précédentes, demeure; alors que pas une page, pas une ligne n'ont bougé de l'admirable préface dans laquelle Jean Jaurès le présentait au public! Les faits ont démontré ainsi que nos doctrines étaient exactes; ils ne cessent de prouver chaque jour qu'elles sont de plus en plus salutaires.

Qu'il me soit permis d'adresser, au nom de nous tous, ici présents, un remerciement ému, profond, à Bartholomé pour le beau monument élevé, face au mur rouge, à la haute mémoire de notre frère, de notre camarade. Il inscrit dans la pierre, rendue vivante par le ciseau d'un grand artiste, nos symboles et notre espérance. Il était tout naturel, au surplus, qu'il en fût ainsi et il faut nous

féliciter que la vieille nécropole parisienne, déjà si éloquente à qui sait l'histoire, se complète dans le sens de la pensée socialiste et de l'idéal maçonnique réunis. Au seuil même du cimetière, Bartholomé avait ouvert sur la mort une porte nouvelle, confiante et douce, effaçant par la force persuasive de la réconfortante vérité humaine qui s'en dégage le porche tragique et sombre dressé par les religions et dont elles prétendaient garder seules les clefs pour mieux asservir les hommes. Il la complète aujourd'hui vers un horizon nouveau, celui de la vie, équilibrée, rendue meilleure et belle, par le Travail souverain, par l'art de régler celui-ci. Au-dessus de bien des catafalques orgueilleux qui semblent la dominer, la stèle funèbre de Benoît Malon, en dressant sur sa colonne la pierre cubique et nos insignes, parlera, parle déjà, un langage persuasif, discret et sûr.

Je me félicite, pour terminer, qu'à cette heure un peu équivoque nous nous trouvions tous, les uns et les autres, réunis autour d'un commun souvenir. La franc-maçonnerie est toujours là quand il s'agit de défendre les libertés menacées, péniblement conquises autrefois, et elle sait qu'en ce moment il est indispensable que tous les esprits justement préoccupés de progrès, de justice, de fraternité, chacun sur son terrain, du plus grand au plus modeste, tous militants désintéressés et convaincus, se sentent associés, se préparent même, qui sait! à la bataille que demain. peut-être, on les obligera, malgré eux, à livrer. Jamais, en effet, pour la vie même du monde, pour la cause de la civilisation, il n'a été plus nécessaire, par l'action quotidienne, maintenue et accentuée, de faire pénétrer l'idéal dans la réalité.

Aussi, frères et camarades, après avoir fait entendre notre voix dans la cité des morts, après nous y être émus ensemble autour d'un grand enseignement, après avoir orienté déjà celle-ci dans le sens de nos idées, préparons, rendons meilleure, élevons enfin la cité des vivants, la vraie cité de la vie.

La série des discours se termina par ces paroles de Jaurès, *prononcées au nom de la Section française de l'Internationale ouvrière :*

D'autres dans le Parti, citoyens, étaient plus qualifiés que moi, pour parler de l'homme qu'ils ont connu dans la période doublement héroïque où il préludait, par l'action révolutionnaire, à la bataille sociale et en même temps à la formation de son propre esprit.

Mais si je n'ai pas été associé aux origines militantes de Malon,

si même je ne l'ai jamais personnellement connu, j'ai cependant un titre particulier à parler de lui et à lui apporter notre hommage commun. C'est qu'il a été, à l'époque où ma pensée cherchait sa voie, une des influences intellectuelles qui l'ont acheminée dans la direction socialiste.

J'ai été séduit d'emblée par sa largeur de sympathie; et lorsque, professeur et candidat au doctorat, j'ai apporté à l'Université de Paris ma thèse doctorale, lorsque j'y ai apporté ma thèse latine où je traitais des premières ébauches du socialisme allemand, dans la philosophie allemande *de Primis Socialismi germanici lineamenta*, et lorsque à la fin de ma thèse, j'ai disserté en latin *de Socialismo integralitis*, j'ai été fier, citoyens, pardonnez-moi cette coquetterie, moi qui avais pu recevoir, dès mon enfance, l'éducation intellectuelle classique, d'introduire dans la vieille Sorbonne, sous le vêtement de la langue latine, de la langue savante, la doctrine, la pensée et le nom de l'ouvrier qui s'était élevé lui-même (1).

Oui, et trois choses, que je veux noter dans très peu de mots, m'ont frappé dans son œuvre.

D'abord c'est comment il conciliait le respect de la tradition révolutionnaire avec le sens de l'action quotidienne, réformatrice et progressive. Il était resté le militant fidèle de la Commune fusillée; mais, adossé au Mur tragique, c'est vers l'horizon, c'est vers l'avenir qu'il se dirigeait. Et en même temps il savait marquer avec une admirable richesse de pensée et une grande précision d'esprit, la diversité des moyens et des forces par lesquels nous aboutirons au même but.

Il savait surprendre dans le mouvement des partis, des classes, dans le mouvement des idées, dans le mouvement de l'action, les sinuosités par lesquelles les innombrables ramifications d'un même fleuve allaient vers le même océan, vers la même justice définitive.

Et enfin, laissez-moi vous dire le trait, peut-être, qui m'avait le plus séduit dans l'œuvre de ce puissant ouvrier : c'est qu'il avait — comme le socialiste de l'Autriche allemande, Otto Pohl, le marquait tout à l'heure avec une intelligence pénétrante — le sens du génie français, du vrai génie français. C'est qu'il avait hérité des grands penseurs du XVIII[e] et du commencement du XIX[e] siècle l'intelligence du problème total, une notion pénétrante des liens par lesquels les progrès de la race humaine se rattachent en les continuant, en les préparant, aux progrès de la vie universelle. Malon est un moniste qui savait, qui connaissait l'unité,

(1) Cette thèse, traduite par Adrien Veber, a paru ici même, dans les numéros de juin, juillet et août 1892.

l'action réciproque de toutes les forces de la matière, de la vie et de l'esprit.

Il notait, de la pierre à l'homme, par la plante et la bête, les progrès de la vie montante; — car l'homme n'est pas l'ange déchu, il est l'animal qui monte. Et en même temps qu'il traçait, aux lumières de la science, ce tableau de l'universelle vie inquiète, souffrante, désemparée, divisée, mais travaillée par un besoin de grandir, soulevée par un ressort intérieur, il disait : « Le socialisme va continuer cette ascension; il va prendre l'homme qui a déjà monté, le porter plus haut vers les destinées inconnues que l'univers lui réserve dans l'infinité de l'espace et du temps. Les progrès indéterminés de justice et de beauté, élevés par la race humaine, serviront peut-être de points d'appui à des combinaisons de l'éternelle substance que l'esprit ne prévoit pas à cette heure. » Et il ne risquait pas de nous égarer dans les incertitudes, car c'est sur le terrain de la science qu'il voulait que l'humanité progressât.

La gloire de Malon, c'est d'avoir compris l'unité de l'action et de la pensée, et l'unité de l'univers profond qui obéit à ces lois, et l'unité de la race humaine en mouvement qui obéit à une loi de justice.

En même temps il affirmait la nécessité de la morale sociale; et c'est là, citoyens, une vérité dont il faut que nous nous pénétrions tous les jours davantage. Il faut que le socialisme soit supérieur à la société d'aujourd'hui, non seulement par la supériorité du but qu'il se propose, mais par la supériorité des moyens qu'il emploie contre la société elle-même. Il faut que ce soit à force de vertu — au sens social et libre du mot —, à force de respect du travail, de fidélité à la parole, de solidarité agissante, héroïque, de culture de la pensée et de la volonté, que nous fassions la preuve qu'étant déjà au-dessus de la société d'aujourd'hui par les moyens selon lesquels nous combattons, nous élevons une société supérieure. Et de cette société supérieure, Benoît Malon par son action, par sa pensée et par la somme presque infinie de sa conscience et de sa bonté, aura été l'un des ouvriers les plus efficaces et les plus nobles.

Revue sociale du Mois

Le droit international ouvrier

Au début de l'année 1913, le Conseil fédéral suisse proposait aux gouvernements des Etats européens la réunion d'une Conférence internationale de législation ouvrière, qui continuerait l'œuvre commencée à Berne en 1906. La proposition fut acceptée, mais quelques semaines avant la date fixée pour la réunion de la Conférence, certains Etats firent savoir que, pour des raisons administratives, leurs délégués ne pourraient participer aux travaux projetés. Cette résistance venait de pays qui craignaient, soit d'être entraînés dans une législation plus protectrice que celles dont ils usaient, soit d'être amenés à avouer des tolérances exagérées dans l'application de leurs lois ouvrières. La Conférence finit enfin par se réunir et ses travaux occupèrent la fin du mois de septembre : les séances qu'elle tint ne furent pas publiques, et la presse ne publia que d'assez brefs communiqués.

Cette Conférence, purement consultative, s'est terminée, selon la procédure usuelle, par l'adoption d'un vœu priant le Conseil fédéral suisse de vouloir bien amener la réunion d'une Commission diplomatique internationale qui délibérerait sur les propositions qu'elle lui transmettait. La convention internationale que les diplomates auront à voter, s'ils se réunissent, portera d'une part sur la réglementation du travail de nuit des enfants, et d'autre part sur la limitation de la journée de travail des femmes et des enfants.

Sur le premier point, la Conférence a demandé l'interdiction *absolue* du travail de nuit des jeunes ouvriers et employés de l'industrie jusqu'à l'âge de 14 ans révolus; le repos de nuit doit être de onze heures, comprenant l'intervalle compris entre 10 heures du soir et 5 heures du matin (nuit légale); pour les jeunes gens de 14 à 16 ans, la convention pourra prévoir des

dérogations. Elle entrerait en vigueur deux ans après la clôture du procès-verbal de dépôt, sauf en ce qui concerne l'industrie verrière et la métallurgie (qui sont, comme on sait, les industries à feu continu qui emploient le plus d'enfants).

Sur le deuxième chef de la convention, la Conférence a adopté le principe de la *journée de dix heures* pour les femmes travaillant dans l'industrie et pour les jeune gens des deux sexes mineurs de 16 ans. Pour permettre l'introduction de la « semaine anglaise », elle a admis que la journée de travail puisse être portée à dix heures et demie, mais sans que le travail hebdomadaire puisse s'étendre au delà de soixante heures. Quant aux dérogations prévues pour certaines industries spéciales ou certaines circonstances exceptionnelles, elles ne pourront dépasser cent quarante heures par an. On prévoit d'assez longs délais pour l'application de cet ensemble de règles.

Comme on le voit, les résolutions de la Conférence de Berne sont loin d'être hardies; notre pays possède déjà, en ce qui concerne les femmes, une législation légèrement plus protectrice, et l'adoption du programme de Berne ne profiterait — et dans une mesure assez faible — qu'aux enfants occupés la nuit. Néanmoins, cet effort de codification internationale du droit ouvrier présente un intérêt qu'on ne saurait négliger. Non seulement il tend à aplanir les conflits de lois dans des questions qui touchent à la fois au droit international privé et au droit international public, mais il vise à empêcher qu'une nation ne triomphe dans la concurrence économique internationale aux frais de sa classe ouvrière, et il prépare enfin une entente générale pour relever et fixer sur des bases de plus en plus larges la condition sociale des travailleurs.

Ces trois tendances ont déterminé, depuis une vingtaine d'années, des ententes multiples dans leur objet, leur forme et leur étendue, entre les divers Etats de l'Europe. Dans un ouvrage récent, produit d'une série de conférences faites à la Faculté de droit de Paris, un éminent professeur belge, M. Mahaim, retraçait l'histoire de cette élaboration du droit international ouvrier (1). Nous voudrions, en le prenant pour guide, marquer brièvement les principales étapes de ce mouvement législatif.

L'apparition des questions ouvrières est une nouveauté toute

(1) MAHAIM, *Le droit international ouvrier* (Paris, Larose et Tenin, 1913, in-8°). V. aussi B. RAYNAUD, *Le droit international ouvrier* (Paris, 1905); A. MÉTIN, *Les traités ouvriers* (Paris, 1908); le *Bulletin de l'Office international du Travail;* les *Questions pratiques de législation ouvrière.*

moderne dans le droit international; longtemps absorbé dans le règlement des intérêts dynastiques, il en vint plus tard à traiter d'affaires économiques, et finalement, il s'est laissé gagner aux préoccupations d'ordre social qui, de nos jours, dominent la vie juridique. Après avoir sanctionné la reconnaissance des personnes de droit public, le droit international essaya de fixer les principes relatifs au respect de la propriété; une nouvelle tâche lui incombe maintenant, celle d'assurer la protection du niveau de vie universellement reconnu comme nécessaire aux ouvriers.

L'internationalisation du marché du travail, qui s'est accomplie parallèlement à celle du marché des produits, détermine dans chaque pays la formation de petites colonies, compactes ou clairsemées, d'ouvriers étrangers. Quelle attitude convient-il que les Etats prennent en présence de ce fait (1)? Tout d'abord doivent-ils lui résister ou le favoriser? Attireront-ils la main-d'œuvre étrangère au profit des industriels ou la repousseront-ils dans la crainte de faire baisser les salaires de leurs nationaux? Les lois sociales se multiplient dans tous les pays; les unes, de réglementation, ont le caractère de lois d'ordre public; d'autres, de prévoyance, peuvent être réservées à certaines catégories de personnes, surtout quand elles impliquent le concours financier de l'Etat. Doit-on accorder le bénéfice de ces diverses lois aux ouvriers étrangers ? Doit-on en priver le national qui émigre ? N'y a-t-il pas lieu d'obtenir que le national qui émigre jouisse, dans sa nouvelle résidence, des mêmes égards que les ouvriers indigènes ? Et pour y arriver, des ententes ne sont-elles pas le meilleur procédé, tant qu'une législation ouvrière uniforme ne régira pas tous les Etats d'Europe ? Telles sont les questions que le droit international ouvrier se pose et doit résoudre.

Tout d'abord, la prohibition de l'immigration des ouvriers étrangers, quelques raisons qu'on puisse invoquer pour la soutenir, ne semble guère compatible avec les idées modernes sur le droit des gens; et sur ce point, M. Mahaim repousse catégoriquement toute mesure restrictive; mais il déclare, et nous pensons avec lui, qu'une fois admis le droit de chacun de venir travailler là où bon lui semble, rien ne s'oppose à ce qu'on le réglemente : on peut admettre l'obligation de faire une déclaration de résidence, la fixation des motifs d'expulsion ou de refus d'accès aux indésirables. Certains pays, comme la Confédération australienne, les

(1) Nous renvoyons, pour plus de détails, au livre de G. PRATO, *Le Protectionnisme ouvrier* (Paris, Rivière, 1911), et à l'article de G. PIROU publié ici même (1912).

Etats-Unis, vont très loin dans les mesures retrictives. Dans ce dernier pays, la loi de 1907 sur les étrangers est toujours en vigueur, et son article 2 refuse, entre autres, l'accès du territoire aux « personnes dénommées *ouvriers engagés par contrat*, qui ont été amenées ou encouragées, à l'aide d'offres ou de promesses d'emploi, ou à la suite de contrats oraux, écrits ou imprimés, explicites ou tacites, à se transporter aux Etats-Unis, en vue de s'y livrer à des travaux de tous genres, exigeant ou non une habileté professionnelle ». Ce texte, à la fois naïf et choquant, est d'ailleurs mitigé par certaines dérogations légales et surtout pratiques. Il faut cependant reconnaître qu'il se justifie en partie par le changement survenu dans la qualité de l'immigration américaine : aux Anglais et aux Allemands, ont succédé des Italiens, des Tchèques et des Polonais, moins assimilables et vivant de bas salaires, c'est-à-dire brisant l'unité de la société américaine et abaissant le niveau de vie des ouvriers nationaux.

Mais ces mesures restrictives ne prouvent-elle pas que, dans une certaine mesure, on n'a pas su organiser l'immigration? N'aurait-on pu s'efforcer de faire participer ces êtres malheureux et rudes à la culture du pays où ils s'étaient sentis attirés; faut-il les y abandonner froidement et ne pas s'efforcer de les protéger, comme ouvriers notamment ? L'Europe n'a pas pensé ainsi, et, assistant à un échange de main-d'œuvre très actif entre les différents Etats qui la composent (1), elle n'a pas cru devoir l'entraver. En France, le recensement de 1906 accusait la présence de 410.153 salariés étrangers (*Recensement*, t. I, 1re partie, p. 23), que la loi du 1er août 1893 astreint seulement à une déclaration de résidence; les nombreuses propositions présentées au Parlement, en vue soit de taxer les ouvriers étrangers, soit de taxer leurs employeurs, soit de leur faire attribuer le même salaire qu'aux nationaux, n'ont pas encore été prises en considération. L'émigration ouvrière demande plus à être protégée que prohibée; l'Italie, grande exportatrice d'ouvriers, exerce une surveillance sur les partants et les suit jusqu'à leur arrivée dans le pays d'immigration, enfin elle a conclu, pour la protection de ses ouvriers à l'étranger, un certain nombre de traités destinés à leur assurer la protection dans leur travail (ex.: traité franco-italien de 1910 sur les apprentis).

Quand l'ouvrier débarque en pays étranger, il semble qu'à tous égards il ait besoin de protection ; les difficultés sont doubles pour lui, aussi bien dans la poursuite de ses intérêts économiques

(1) Il y a ici des nations surtout importatrices : France, Allemagne, Suisse, et d'autres qui sont plus exportatrices : Italie, Belgique, Russie.

que dans la protection de sa situation juridique. Les lois nationales des Etats y pourvoient toutes dans une certaine mesure. Quelles sont, parmi les lois ouvrières, celles dont il va pouvoir réclamer le bénéfice ? La réponse diffère, selon la nature de chacune de ces lois.

Les lois de police industrielle, telles que les lois réglementant l'hygiène et la sécurité des ateliers, la durée du travail, les travaux interdits ou permis aux femmes et aux enfants, s'appliquent aux étrangers comme aux nationaux, alors même que leur pays ne posséderait aucune législation similaire. C'est l'application du principe que les lois de police obligent tous ceux qui vivent sur le territoire; ces mêmes lois, d'ailleurs, ne suivent pas le national qui émigre : c'est ainsi qu'un jeune Français de 12 ans, qui ne pourrait, sans délit, être employé à des travaux industriels en France, ne jouira plus de cette protection s'il se rend en Belgique, par exemple.

Les lois sur le contrat de travail ne s'appliquent aux étrangers qu'en ce qui concerne les effets du contrat, mais la capacité des parties, ainsi que les conditions de validité du consentement continuent à dépendre de la loi nationale de l'ouvrier qui contracte: ainsi un ouvrier allemand ou suisse, signant en France un contrat de travail, pourra très bien en demander la nullité pour cause de lésion, parce que sa loi nationale admet ce cas de rescision, et bien que la loi française l'ignore.

Les lois d'assurances sociales, qui ont pris une si grande extension, demandent de plus longues explications. Ce sont, pour la plupart, des lois d'ordre public (donc, en principe, d'application universelle) mais qui comportent presque toujours des restrictions, justifiées par ce fait que le budget national alimente en partie les fonds destinés à servir les pensions. Quand l'assurance est mise uniquement à la charge du patron, ou du patron et de l'ouvrier, la loi s'applique alors sans distinction; mais, ici encore, on en retire le bénéfice à l'étranger qui quitte le territoire national ou qui s'en fait expulser judiciairement. Les récentes lois anglaises ont proclamé le principe d'égalité entre nationaux et étrangers, sauf en ce qui concerne les allocations de l'Etat : encore prévoient-elles la disparition de cette dernière restriction par voie d'accords internationaux.

La réparation des accidents du travail, mise presque dans tous les pays parmi les frais généraux de l'industrie, est due aux étrangers comme aux nationaux. En France, l'étranger victime d'un accident du travail touche la même pension que le Français, mais sa rente est convertie en un capital assez faible s'il quitte notre

pays, et ses ayants droit n'ont que des droits assez faibles. L'Allemagne applique un système analogue. La Russie, plus dure, n'accorde ici aucun droit à l'ouvrier étranger. Au contraire, l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse ne distinguent pas entre leurs nationaux et les étrangers. Il semble que toute restriction au droit de l'ouvrier, en pareille matière, devrait disparaître des Codes; il est à noter que cela ne supprimerait pas certains conflits de lois, diversement résolus, d'ailleurs, par la jurisprudence. En effet, quelle loi doit-on appliquer pour la réparation de l'accident : celle de la nationalité de l'entreprise, ou celle du lieu de l'accident, ou encore celle du lieu où a été signé le contrat ? La solution la plus raisonnable paraît être l'application de la loi territoriale, puisque la responsabilité du risque professionnel n'est nullement contractuelle, mais purement légale (1). Certains traités internationaux en décident ainsi, tout en indiquant que ce principe ne saurait avoir pour effet de réduire la contribution du patron à un taux inférieur à celui prescrit par la loi nationale.

L'assurance-vieillesse profite différemment aux ouvriers étrangers, selon le mécanisme financier de l'institution. Là où l'Etat se charge seul d'assurer les retraites, comme en Danemark, les nationaux seuls peuvent en réclamer le bénéfice. Là où l'ouvrier et le patron sont appelés à contribuer, comme en France, les ouvriers étrangers ne peuvent bénéficier des allocations de l'Etat, qu'à la condition qu'il existe un traité de réciprocité avec leur patrie (2). Enfin dans les pays qui appliquent le régime de la liberté subsidiée, comme en Belgique, l'étranger est admis à jouir des retraites s'il habite le territoire depuis dix ans et si son pays jouit de la réciprocité diplomatique. En cette matière, on pourrait peut-être aboutir à ne faire aucune différence entre étrangers et nationaux, puisque le travail des ouvriers étrangers accroit le patrimoine d'un pays tout autant que celui des nationaux, et, d'autre part, que si ces ouvriers viennent à tomber dans la misère, c'est leur pays d'adoption qui doit les recueillir et faire les frais d'assistance que leur situation réclame, tout au moins temporairement.

Nous pourrions encore examiner la situation des étrangers vis-à-vis du droit de coalition et du droit syndical; qu'il nous suffise de dire que la plupart des législations assimilent presque entièrement les étrangers à leurs nationaux, en pareille matière. Mais,

(1) Il y aurait peut-être une exception à faire pour les travailleurs des entreprises de transports.

(2) Il n'existe encore de traité de ce genre qu'entre la France et l'Italie.

sur les autres points, il reste encore beaucoup à faire. En attendant que des lois libérales, à l'exemple de celles du Danemark (1), pays accueillant à l'immigration ouvrière (dont il a besoin, d'ailleurs), se propagent, chaque Etat essaie de protéger ses nationaux à l'étanger; le meilleur moyen pour cela est d'offrir la réciprocité et de conclure des traités ouvriers. Ces ententes se sont multipliées et c'est par elles qu'il convient de terminer ce rapide aperçu du droit international ouvrier.

Les traités ouvriers ont commencé par être conclus entre deux Etats voisins, mais ils peuvent devenir internationaux au sens le plus large du mot et constituer vraiment un droit qui s'impose à la plupart des nations. Sous leur première forme, ils sont plus faciles à conclure et répondent mieux à des situations nettement déterminées; en revanche, ils aboutissent à créer, dans un même pays, des différences de traitement assez sensibles, des inégalités entre ouvriers de nationalités diverses travaillant cependant dans les mêmes conditions. Mais de tels traités sont l'indispensable prélude du droit ouvrier international et de l'entente entre plusieurs Etats.

Le premier traité de ce genre (2) fut l'accord franco-italien du 15 avril 1904, accord de principe et que de nombreux arrangements ultérieurs durent adapter aux faits. Il portait sur les questions de prévoyance et sur la protection légale des travailleurs.

Sur les questions de prévoyance, les arrangements ultérieurs visèrent le transfert des comptes des caisses de prévoyance ou de retraite d'un pays dans l'autre et l'admission des ressortissants des deux Etats au régime de l'assurance-accidents, des retraites ouvrières, et éventuellement de l'assurance-chômage. Sur les questions de protection légale des travailleurs, le gouvernement italien prenait envers la France l'engagement de compléter son système d'inspection du travail, pour assurer l'interdiction du

(1) La loi danoise du 28 août 1908 oblige les employeurs à faire des contrats en bonne forme avec les ouvriers étrangers; elle interdit à leur égard toutes pénalités, amendes, retenues; assure le paiement loyal et en espèces des salaires, l'hygiène du travail, et leur garantit des secours de maladie. — La loi du 1er avril 1912 fait bénéficier l'ouvrier étranger de l'assurance-maladie, aux frais de laquelle l'Etat contribue pour une part. — C'est là un bel exemple à suivre.

(2) Antérieurement, quelques conventions de détail s'étaient réalisées, par exemple la convention franco-belge de 1882 sur le transfert des comptes d'épargne.

travail de nuit des enfants, la protection du travail des mineurs de 18 ans, l'application du repos hebdomadaire. Toutes ces conventions sont valables pour cinq ans et se renouvellent par tacite reconduction. Toutefois elle peuvent être dénoncées par l'une des parties, si l'autre pratique des tolérances contraires à l'esprit qui les inspire; mais trop d'intérêts de part et d'autre sont engagés (1) pour qu'on se risque à provoquer la dénonciation du traité, et cette possibilité lui vaut une sanction assez efficace.

L'accord franco-italien a été fréquemment imité depuis (2); un grand nombre d'ententes, entre nations voisines et en constant échange de main-d'œuvre, se sont réalisées; la plupart d'entre elles concernent les accidents du travail, et il y aurait grand intérêt à les fondre et à les unifier en un traité international unique, ce qui n'offrirait que des difficultés de rédaction, puisqu'au fond toutes se ressemblent.

Les traités de commerce entre Etats voisins ont été parfois l'occasion de régler des points de législation ouvrière. La Suisse a donné l'exemple, en 1904, dans son traité avec l'Italie, en y faisant insérer une clause par laquelle les deux pays s'engagèrent « à examiner d'un commun accord et amicalement le traitement des ouvriers italiens en Suisse et des ouvriers suisses en Italie, à l'égard des assurances ouvrières », dans le but de les assimiler autant que possible aux nationaux. Cette clause, bien qu'à notre connaissance elle n'ait pas encore reçu d'application pratique, ouvre une voie qui peut être commode. On conçoit qu'un pays, avant d'accorder des avantages douaniers à son voisin, s'assure que ses propres industries ne sont pas concurrencées dans ce pays par des moyens condamnables tels que le refus aux ouvriers des conditions de protection du travail et d'assurances sociales qu'il a conférées lui-même à ses propres ouvriers.

Ces traités bilatéraux ne doivent être considérés que comme des essais par lesquels les nations s'accoutument à unifier leurs législations ouvrières respectives, comme la préparation des traités multilatéraux. La Conférence de Berne, dont nous rendions compte

(1) En 1904, 200.000 ouvriers italiens travaillaient en France; 2.000 français seulement en Italie; mais la France a intérêt à ce que l'Italie ne puisse pas lui faire concurrence en abaissant la situation de ses ouvriers.

(2) Pour nous borner aux traités concernant les accidents du travail, signalons le traité entre la Belgique et le Luxembourg, 1903; entre l'Allemagne et le Luxembourg, 1905; entre l'Allemagne et la Belgique, 1906 et 1912; entre la France et la Belgique, 1906; entre la France et le Luxembourg, 1907; entre l'Allemagne et les Pays-Bas, 1907; entre la France et l'Angleterre, 1909; etc.

au début de cet article et qui aboutira, nous l'espérons, à la conclusion d'un accord international, fut la deuxième de son espèce.

En 1905, le Gouvernement suisse avait pris l'initiative de convoquer les Etats et s'entendre sur deux questions bien limitées et dont l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs avait fait une étude approfondie. Il s'agissait: 1° d'interdire l'emploi du phosphore blanc; 2° d'interdire le travail industriel de nuit aux femmes. Après entente entre techniciens, une Conférence de plénipotentiaires, délégués par quatorze Etats, se réunit et adopta un texte qui devint la Convention de Berne (1906).

Le premier point ne faisait guère de difficultés, car beaucoup de pays (Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse) avaient déjà prohibé l'emploi du phosphore blanc; la résistance vint de l'Italie, qui fabriquait en grand nombre les allumettes au phosphore blanc, et de l'Angleterre, de la Belgique, de la Suède, qui les exportaient. Enfin la convention parvint à interdire, à partir du 1er janvier 1911, la fabrication, l'introduction et la mise en vente des allumettes au phosphore blanc dans les pays signataires.

La tâche était beaucoup plus délicate, en ce qui concerne le travail de nuit des ouvrières de l'industrie; la plupart des pays possédaient bien déjà des lois à cet égard, mais des résistances acharnées se produisirent, notamment de la part des représentants de la Belgique, qui soutenaient les intérêts des filateurs de laine. Aussi ne pût-on s'entendre que sur un texte très anodin : la Convention de 1906 ne vise que les établissements industriels (dont elle laisse à chaque Etat le soin de donner une définition) occupant plus de dix ouvriers; elle fixe à onze heures la durée du repos et place la nuit légale entre 10 heures du soir et 5 heures du matin; elle accorde des dérogations très nombreuses et des délais de mise en vigueur variant de deux à dix ans après la ratification de la convention dans chaque pays (1). La convention est valable pour une durée de douze ans et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Si timides qu'ils soient, ces traités internationaux seraient susceptibles de rendre de grands services, si l'on avait la certiude qu'ils soient scrupuleusement respectés. Mais il est difficile de leur assurer une sanction efficace; on a cherché plusieurs systèmes de garantie: des inspecteurs internationaux, une Commission inter-

(1) C'est en 1912 seulement que la France a procédé à cette ratification. En Suède, le Parlement ne put l'adopter, en 1909, qu'après une vive protestation des groupes féministes qui repoussaient la protection des femmes au nom de l'égalité des sexes.

nationale de surveillance, etc. On a songé parfois à lier les traités de commerce aux traités ouvriers, de manière à ce que les tarifs s'élèvent si les conventions de protection ouvrière sont violées, mais aucun de ces systèmes n'a reçu encore d'application.

Il faut attendre du progrès de l'esprit de protection ouvrière et de la loyauté des Etats la véritable garantie des conventions de ce genre. Car les considérations d'intérêt économique qu'on se plaît parfois à mettre au premier plan en pareil cas, semblent bien n'avoir qu'une importance secondaire. Certes la concurrence internationale se voit, par les traités ouvriers, mise dans l'impossibilité de recourir aux procédés blâmables d'exploitation du travail, mais la pratique des lois sociales ne saurait être escomptée comme susceptible d'entraver l'essor économique du rival que l'on redoute; les conditions naturelles, l'organisation économique et financière, le régime douanier des Etats ont une bien autre importance sur le développement des industries que les lois ouvrières. Aussi bien, qu'elle soit nationale ou internationale, la législation ouvrière a surtout une portée morale et sociale et procède surtout d'un besoin de justice, d'un sentiment de respect des droits individuels. La législation ouvrière a sa raison d'être en elle-même, et nous devons conclure que s'il est bon de faire tous ses efforts pour l'internationaliser et s'il n'est pas indifférent à la paix économique que les nations s'avancent sur cette voie d'un pas sensiblement égal, il serait injuste de vouloir subordonner les progrès des lois ouvrières nationales à la réalisation des accords internationaux. Les diplomates, plus encore que les législateurs ordinaires, sont lents à la besogne; il convient donc que, dans chaque pays, les intéressés, les ouvriers, étudient avec soin leurs besoins et luttent avec persévérance pour obtenir des lois de réglementation et de protection du travail. Quand tous les Etats seront pourvus d'une législation ouvrière à peu près complète et qu'ils auront pris l'habitude de l'appliquer, l'internationalisation du droit ouvrier y trouvera la plus sûre garantie de parvenir à l'existence et de se réaliser dans des formules viables et pratiques.

Roger Picard.

Revue des Livres

Emile Pouget. — **L'organisation du surmenage** (*Le système Taylor*). Bibliothèque du Mouvement prolétarien (Marcel Rivière et Cie), une brochure in-16.

Que Pouget, tout d'abord, soit bien persuadé que ce compte rendu n'est pas une riposte à la minuscule querelle qu'il me cherche parce que je n'ai pas à son exemple vitupéré sans réserves la méthode Taylor. Ses apostrophes en leitmotiv au « citoyen Fournière » ne transformeront d'ailleurs pas à son gré mes essais critiques de la *Dépêche* de Toulouse en « dithyrambes » (p. 24). Le dictionnaire nous apprend, à Pouget aussi bien qu'à moi, qu'un dithyrambe est une « grande louange ». Qu'il prenne, au lieu du premier seulement, mes deux articles de la *Dépêche*, celui du 22 mars qui complète, *sans le rectifier*, celui du 19 février, tous deux antérieurs à sa brochure, et s'il y trouve un mot qui soit dithyrambique, c'est-à-dire qui adresse de « grandes louanges » au système Taylor, je m'engage à contresigner la brochure de Pouget sur le *Sabotage*.

La vérité toute nue, c'est qu'avec quantité de réserves, faites dès le premier article, je me suis permis de voir dans le système un moyen de valoriser le travail, et cela au profit de l'ouvrier. Oui, j'ai bien écrit la phrase que Pouget incrimine, j'ai bien dit qu'il y avait là une « application à l'industrie de la méthode japonaise du *jiu-jitsu*, qui permet à un gringalet, avec de menus gestes qui semblent des caresses et un effort qui ne tend pas même le sourire, de faire toucher les épaules à l'hercule le plus authentique ». Mon image était forcée, peut-être, s'appliquait plus à ce qui pourra être découvert dans cet ordre qu'à ce que M. Taylor a lui-même découvert et appliqué déjà, mais son contexte l'éclairait suffisamment. Je n'ai en réalité commis qu'une erreur, c'est de n'être pas « entré plus avant dans les détails de la question », comme le dit M. Taylor dans son livre (p. 73) et de n'avoir pas aperçu que la manutention des gueuses de fonte à raison de

47 tonnes et demie n'avait été possible qu'à un homme sur les huit qui précédemment en portaient 12 et demie. Donc mon image était forcée, puisqu'elle ne s'appliquait pas au cas des porteurs de fonte, mais en général à toute transformation des méthodes de travail manuel ayant pour but un plus grand rendement avec un effort égal ou même moindre. Je ferai, pour en finir, remarquer à Pouget qu'on n'a jamais pris des gringalets pour charger sur un wagon des morceaux de fonte pesant 45 kilos. Ma remarque, par conséquent, ne pouvait donc porter sur ce cas particulier, mais sur l'organisation scientifique de l'effort humain pour un rendement accru. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur l'élimination des plus faibles ou des moins aptes.

Remarquez d'ailleurs que Pouget ne conteste pas la légitimité d'organiser scientifiquement l'effort de l'ouvrier : « S'il est avéré, dit-il, que le système Taylor accroît la production, sans accroître la dépense de force humaine, on ne doit pas — on ne peut pas ! — se mettre au travers de son expansion, de même qu'on ne doit pas s'opposer à l'introduction d'une machine à rendement supérieur. » (P. 14). Mais voilà ce qui n'est pas « avéré » pour lui. Et de là sa brochure. Ce ne l'est pas davantage pour moi, puisque dans l'article du 22 mars j'ai dit en termes suffisamment clairs et précis que « sur les applications du système Taylor, même faites sincèrement, des doutes subsistent ». Et j'ai ajouté : « Je ne dis pas que M. Taylor nous trompe, et je tiens pour absolue sa bonne foi ; mais il est chef d'industrie et, en cette qualité, le problème du rendement supérieur du travail, le problème de l'économie industrielle peut l'emporter dans son esprit sur le problème de l'économie physiologique. » Mais alors que j'émets des doutes sur la valeur de la méthode, Pouget, mieux informé sans doute, la déclare « sauvage, barbare, inhumaine », et « infernale », et « dangereuse » pour l'avenir de la race humaine (p. 22). Il se peut. Pouget nous doit de fonder son opinion sur des faits. Voyons s'il se conforme à cette règle, hors de laquelle tout est polémique, et n'est que cela.

Examinons tout d'abord ce que l'auteur omet dans sa critique, et qui la rend ainsi singulièrement unilatérale. A la page 63 de son livre, M. Taylor se vante d'avoir supprimé le sabotage dans les usines qu'il a dirigées. Pourquoi Pouget ne nous rapporte-t-il pas ce fait assez impressionnant et qui pouvait exercer la judiciaire d'un théoricien du sabotage ? A tout le moins pouvait-il traiter Taylor une fois de plus de bluffeur. Mais non, Pouget a le respect de la vérité: il peut l'ignorer pudiquement, il ne la travestit pas sciemment. C'est ainsi qu'il traite par prétérition cette autre affirmation de M. Taylor : « que pendant les trente ans qu'il a passés

à introduire l'organisation scientifique dans les usines, on n'a constaté aucune grève lorsque la chose a été faite conformément aux principes, même pendant la période critique du changement ». *Princ. d'org. scientif. des usines*, p. 142. Pouget se borne à nous rapporter (pp. 62-63) que les patrons, tant américains que français, qui ont « grossièrement pastiché » la méthode Taylor ont suscité la grève dans leur personnel. M. Taylor n'a pas eu de grèves en appliquant sa méthode: est-ce parce que les ouvriers en ont été finalement satisfaits ? Est-ce parce qu'il a endormi les uns et éliminé les autres ? La question vaudrait d'être sinon éclaircie, — Pouget n'en a pas plus que moi les moyens, — à tout le moins posée. Je me trompe : il la pose, lorsque constatant que la méthode Taylor demande le concours du temps, il s'écrie : « Croyez-vous donc qu'on assouplit, qu'on déprime, qu'on abrutit quelques centaines d'ouvriers en trois semaines ou trois mois ? » (P. 62). Mais en réalité il répond à la question plus qu'il ne la pose, sans avoir plus d'informations là-dessus que vous ou moi, puisqu'il ne peut pas nous dire pourquoi ni comment des centaines d'ouvriers peuvent se laisser déprimer et abrutir sans faire grève ni dire ouf.

Taylor (p. 81 de son livre) constate que les ouvriers auxquels il a appliqué sa méthode « étaient devenus presque tous sobres. ». C'est là un élément intéressant. Pourquoi faut-il qu'il ait échappé à Pouget ? Il n'a pas lu, cependant, lui, les *Principes d'organisation scientifique des usines* comme ceux qui « par paresse d'esprit.... par manque de temps... ou pour raisons similaires » ont dû « se borner à lire la préface du directeur de la *Revue de Métallurgie* » ou à « feuilleter le texte de Taylor à la galope » (p. 21). Sa lecture est consciencieuse et l'on voit qu'il n'a pas sauté une ligne du texte. Il a simplement, donc, supposé qu'il n'était pas intéressant pour nous de savoir que Taylor se vantait d'avoir fait reculer l'alcoolisme. Pourquoi, enfin, Pouget ne nous dit-il pas que Taylor, à la page 113 de son livre, bien loin de vouloir transformer ses ouvriers en automates que guident surveillants et chronométreurs, affirme que « c'est à la fois un devoir et un plaisir pour ceux qui dirigent, non seulement de remplacer les méthodes empiriques par des méthodes scientifiques, mais encore d'apprendre leurs ouvriers à en profiter » ? Il y avait là une belle occasion de mettre M. Taylor en contradiction avec lui-même, à condition toutefois de sauter tout entier le chapitre intitulé: « Nécessité d'une direction et d'une instruction constante des ouvriers. » Et, de fait, Pouget l'a tout de même sauté, ce chapitre, qui est capital en ceci : qu'il expose la notion que se fait M. Taylor du rôle de l'ouvrier dans la division du travail industriel. Notre ami et collaborateur Lahy a indiqué

dans la *Revue* du 15 août dernier que l'ouvrier ne consent pas volontiers à se prêter à des disciplines dont les fins ne lui sont pas connues. Il y a là un élément psychologique du problème dont M. Taylor, même dans un chapitre sur « la psychologie de l'ouvrier », ne paraît pas, en effet, avoir tenu un compte suffisant.

Mais je m'aperçois que je me donne l'apparence, aux regards inattentifs, de prendre la défense du taylorisme contre Pouget. On a toujours cet air-là lorsqu'on se refuse au dénigrement systématique dans l'intérêt général de l'heure et de la minute, ou du clan et du parti, et non de la vérité toute simple et toute nue. Cependant, ce n'est pas en demeurant accroupi derrière une barricade qu'on parviendra à dominer du regard le champ de bataille et à connaître exactement les mouvements de l'ennemi. Une critique unilatérale, de pur dénigrement, sans discrimen du bon et du mauvais, du vrai et du faux, ne porte pas, laisse intacts les objets qu'elle n'a pas entamés faute de les avoir aperçus. Le taylorisme en soi est quelque chose de très important. Pouget s'en est bien rendu compte, puisqu'il lui consacre soixante-dix pages de texte serré. Il importe donc de rectifier, je ne dis pas encore notre tir, mais les jugements trop simples que nous aurions pu former soit dans un sens favorable, comme je l'ai fait sur le principe, sinon les applications, soit dans un sens hostile, comme le fait Pouget. Si, finalement, nous devons être hostiles à la méthode, sinon à son principe directeur, que ce soit en pleine connaissance de cause et non de crainte d'avoir à démentir nos sentiments et nos actes passés.

Le taylorisme est une valorisation du travail qui procède par sélection des forces et des aptitudes. Comme tel, il s'en prend à ce qu'il appelle la « flânerie naturelle » et la « flânerie systématique », c'est-à-dire à « l'allure de travail lente et commode » vers laquelle incline « la tendance de la moyenne des hommes », et à la sorte « d'idées et de raisonnements plus ou moins confus, issus de leurs rapports avec les autres ouvriers » (*Principes*, p. 38). Il entreprend donc de corriger la nature et les préjugés en ce qu'ils ont de mauvais pour la rapide exécution du travail et il prétend le faire sans que l'ouvrier en souffre ni matériellement ni physiologiquement. Bien entendu, il y a autre chose dans la méthode que la proscription de la flânerie: il y a une réglementation des gestes nécessaires au travail que Pouget raille, sans se laisser impressionner par l'appareil scientifique avec lequel M. Taylor la présente aux lecteurs. Mais railler n'est pas réfuter. Il taxe de « bluff » (p. 40) les observations et expériences incontestablement faites par M. Taylor et dont l'exposé se trouve dans son livre, soit à

propos de la tendance observée chez les ouvriers à devenir irréguliers lorsque leur gain s'élève trop rapidement, soit à propos des douze variables dont la recherche a demandé vingt-six ans d'études et 50.000 à 60.000 essais.

Je n'ai pas les lumières scientifiques qui me permettent d'essayer de trancher avec l'aisance qu'y met Pouget dans cette seconde catégorie. Mais, pour ce qui est de la première, j'avoue que M. Taylor n'a guère que ce tort d'être un patron, et qu'un patron doit avoir la pudeur de ne pas alléguer l'intérêt moral de ses ouvriers pour garder dans sa caisse ce qu'il estime lui-même leur devoir. Ceci posé, M. Taylor n'a fait, en somme, qu'émettre une vérité courante, constatée déjà en 1834 : dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, par Villermé, à propos des ouvriers horlogers de la Chaux-de-Fonds, et du Locle, « qui ne trouvaient dans un salaire plus considérable qu'un moyen d'immoralité et de débauche » (t. II, p. 48). Pouget récusera-t-il ce bourgeois de Villermé dont les admirables enquêtes suscitèrent la loi de 1841 qui s'efforça d'enlever à la manufacture les ouvriers de six ans qu'elle tuait ? Soit. Voici alors Proudhon, qui, dans ses *Contradictions économiques*, nous montre les crocheteurs de Lyon recevant un « salaire supérieur à ceux des professeurs de Faculté et des chefs de bureau des ministères » et qui « sont aujourd'hui ce qu'ils furent toujours, ivrognes, crapuleux, brutaux, insolents, égoïstes et lâches » (t. Ier, pp. 131-132). Que Pouget ne croie pas que Proudhon les a vus tels parce qu'ils l'étaient naturellement. Non pas : l'auteur des *Contradictions* montre que l'adversité, une adversité relative, tend à les rendre meilleurs : « Depuis quelque temps, dit-il, les nécessités de la concurrence ayant fait brèche aux tarifs, des sentiments plus sociables ont commencé à s'éveiller chez ces nations massives. » Que Pouget ne me fasse pas non plus déduire de ces paroles de Proudhon que les bas salaires sont moralisateurs : je note simplement que d'autres que M. Taylor ont fait avant lui ces constatations. Et, si je ne me trompe, Pouget lui-même, dans le conflit de la Verrerie ouvrière, a bien dû apercevoir quelque chose de ce genre, puisqu'il s'est rangé du côté des administrateurs et qu'il a approuvé les mesures prises pour changer les mœurs des verriers, habitués aux hauts salaires gagnés en trois ou quatre jours, le reste de la semaine étant consacré à la godaille. S'il veut, après cela, que M. Taylor eût dû être le dernier à faire des constatations de cette nature, j'en conviendrai bien volontiers. Il y a certaines vérités qui ne peuvent passer par certaines bouches sans prendre figure de mensonge intéressé.

Pour la « flânerie naturelle » que poursuit M. Taylor, il est cer-

tain qu'il faut en éliminer tout ce qui est caprice et arbitraire, tout ce qui tend à ramener l'individu vers l'état de paresse du primitif. Le travail est une activité réglée, et cette vérité s'impose à mesure que l'industrie transforme sa technique et accroît l'interdépendance des tâches dans une coopération de plus en plus étroite. L'artisan d'autrefois pouvait flâner et rêver sur la pièce qu'il façonnait tout seul depuis l'état de matière brute jusqu'à celui d'objet usuel. A présent, dans l'atelier, toutes les tâches se commandent : l'ouvrier devient une dent de roue dans un vaste et multiple engrenage. Nous pouvons faire toutes les révolutions imaginables, extirper jusqu'au dernier vestige l'exploitation de l'homme par l'homme, nous ne reviendrons pas en arrière; nous irons plutôt en perfectionnant le mécanisme du travail, la solidarité dans l'usine comme dans la société. Ce mécanisme par lui perfectionné, M. Taylor en active-t-il la marche au point où l'ouvrier épuise en quelques années sa force musculaire et sa force nerveuse ? Nous verrons plus loin que c'est un point contesté. Auparavant, réglons le compte de la « flânerie systématique ».

M. Taylor lui reconnaît trois causes, qu'il résume ainsi : « 1° L'erreur existant depuis un temps immémorial chez les ouvriers, que l'augmentation du rendement de chaque homme ou de chaque machine aurait pour conséquence de faire congédier un certain nombre d'ouvriers; 2° Les systèmes défectueux d'organisation qui sont communément employés, et qui forcent pour ainsi dire chaque ouvrier de flâner pour sauvegarder ses intérêts ; 3° Les méthodes empiriques grâce auxquelles l'effort de l'ouvrier est mal utilisé. » (*Principes*, pp. 36-37.) La première cause ne repose pas tant que cela sur une erreur. Il est bien vrai que, en masse et finalement, les perfectionnements techniques, multipliant les produits, multiplient les consommateurs, et donc les producteurs. Mais, en attendant cette fin historiquement inévitable, la machine a coupé des bras et le taylorisme éliminé cinquante-huit manœuvres, sur les soixante-quinze qui portaient les gueuses de fonte, et fait marcher une usine à rendement accru avec cent-quarante ouvriers au lieu de quatre à six cents. M. Taylor nous dira qu'ils sont allés travailler ailleurs. En ce moment, oui, parce que l'industrie demande des bras. Mais vienne la crise, et alors ?...

Tout au moins M. Taylor reconnaît-il que la seconde cause de la flânerie systématique est bien à la charge des patrons. Et Pouget ne lui sait aucun gré de cet aveu, qu'il semble ignorer. « Pratiquement, dit M. Taylor, tous les patrons se fixent une somme maximum qu'ils croient équitable d'attribuer par journée à chacune de leurs catégories d'employés, que ceux-ci travaillent à la journée

ou aux pièces. » *Princ.*, p. 41. Nous tenons le loup par les oreilles. N'allons pas plus loin: voilà la plus importante des causes qui ont transformé les ouvriers en adeptes de l'économie politique la plus orthodoxe, les portant à raréfier leur production pour n'en pas abaisser le prix. Ici nous sommes tous d'accord. J'ai dit ailleurs comment, au temps de ma jeunesse ouvrière, j'avais vu tomber progressivement le façonnage des bracelets en celluloïd — grande nouveauté aux environs de 1880 — de trois francs à soixante-quinze centimes, en un an, par diminutions successives, à mesure que notre patron rencontrait quelqu'un d'entre nous qui lui prouvait maladroitement qu'un ouvrier pouvait gagner plus de six francs par jour. Il avait fixé à ce taux notre maximum. Dans les articles que l'*Auto* a consacrés au taylorisme, M. Faroux n'a pas fait difficulté de convenir que « c'est dans le mode de travail aux pièces que l'art de la flânerie systématique est parfaitement développé : quand un ouvrier a vu le prix de la pièce qu'il produit baisser deux ou trois fois parce qu'il a travaillé plus vite et augmenté son rendement, il est porté à abandonner entièrement le point de vue de son patron » (numéro du 1er février). Mettez-vous à sa place.

Pouget accuse le taylorisme de surmener les ouvriers et, rappelant l'anecdote cent fois répétée de John Fraser visitant une usine et à qui son interlocuteur indique le cimetière comme séjour des ouvriers âgés, il déclare que le surmenage est la plaie des méthodes américaines de travail. M. Taylor semble bien lui donner raison dans le récit qu'il fait de la manière dont il pourchasse à outrance la flânerie chez les vérificatrices de billes de bicyclette (*Principes*, p. 99). Cette systématisation du repos alternant avec le chronométrage du travail, cette attention soutenue que règle le chef de travail, cette impossibilité de chanter, de rire, de parler en travaillant, cela donne le frisson et fait penser aux maisons centrales... Ici, Pouget, je vous rends les armes. Je reste du côté du vieux Fourier, son travail attrayant dût-il demeurer une utopie. *Homo sum.*

Oui, mais le propre de l'homme est de chercher la vérité quand même, et quoi qu'elle doive lui révéler. J'ai bien vu dans l'enquête Mosely, j'ai bien lu dans l'*Amérique au travail* et dans d'autres ouvrages que la hâte fiévreuse qui est la norme dans les usines américaines en élimine les vieux ouvriers. Ils ne sont peut-être pas au cimetière; mais si l'usine leur est fermée dès la cinquantaine, est-ce un sort moins enviable ? Pourtant, voici une lettre de M. de Morinier, adressée à l'*Auto* du 19 février, qui prétend que le surmenage américain est une légende, et l'anecdote de M. Fraser un conte. Et il donne, ma foi, des chiffres impressionnants. « Il ressort des statistiques qu'en gardant le même taux (3 1/3 p. 100)

elle [la Compagnie d'assurances à laquelle il s'est adressé] est obligée de demander à un ouvrier américain âgé de vingt-cinq ans un paiement de 19.442 par unité de rente, alors qu'à l'ouvrier français il suffirait de demander 19.424. A quarante ans, les proportions sont de 16.446 contre 15.914, et à soixante ans elles sont de 10.032 contre 9.511, prouvant que *la durée moyenne de l'existence de l'ouvrier américain est supérieure à celle de l'ouvrier français!* » Si l'on n'a pas trompé M. de Morinier, Pouget ne pense-t-il pas que la question mérite d'être examinée de plus près qu'on ne l'a fait, jusqu'à présent ?

Pour conclure, si, pour avoir trop négligé le côté physiologique du problème, M. Taylor me paraît ne pas l'avoir résolu selon l'humanité, il n'est pas démontré que les ouvriers éliminés par son système aient nécessairement été écartés du champ du travail. Même si le taylorisme s'appliquait à toutes les industries, la sélection des facultés aboutirait en somme à un plus judicieux classement des travailleurs, mis ainsi à même de donner leur maximum de rendement avec le minimum d'effort.

C'est ici que le syndicalisme interviendrait utilement pour aider à ce reclassement des travailleurs, au fur et à mesure que l'organisation scientifique du travail se développerait dans les usines. Et cette action du syndicalisme n'aurait pas seulement à porter sur la marche même de cette organisation, de manière que les ouvriers éliminés d'une partie ne le soient pas brutalement et que d'autres champs d'activité à leur mesure leur soient ouverts. Elle aurait de plus et surtout à adapter les ouvriers à ces transformations comme ont fait les syndicats typographiques lors de l'introduction de la linotype et ceux des cochers lorsque l'automobile s'est substituée à la traction animale. Elle aurait enfin à veiller au grain quant à la part laissée au travail manuel par une production ainsi intensifiée. Pouget n'a pas contesté l'exactitude du calcul par lequel j'ai démontré que le système Taylor loyalement pratiqué augmentait le salaire de 60 p. 100, tandis que le bénéfice de l'entreprise augmentait de 50 p. 100, une diminution de 57 p. 100 ayant pu être faite sur les prix au profit du consommateur (*Dépêche* du 19 février). En revanche, Pouget n'oublie pas de noter, et il a parfaitement raison, que M. Faroux, dans l'*Auto* du 2 février, constate que quand M. Taylor arriva à Bethlehem, l'usine donnait un dividende de 7 p. 100 et qu'après son passage il ne fut jamais inférieur à 17 p. 100. C'est donc une augmentation de bénéfice de 143 p. 100. Voilà où conduit le désir de ne pas exposer l'ouvrier au risque « de s'enrichir trop vite ». Voici du même tonneau : La *Réforme économique* du 31 janvier trouve « remarquable » qu'une entre-

prise qui combine le cinématographe et le chronomètre ait obtenu un rendement quadruplé, comme dans l'expérience Taylor examinée plus haut. Mais ici les ouvriers n'ont vu leurs salaires s'accroître que de 20 p. 100. Quelles qu'aient été les réductions accordées aux consommateurs, ils ont été incontestablement volés, et il n'y a de remarquable que la façon dont ils l'ont été.

Certes, il eût mieux valu que les méthodes scientifiques sortissent des laboratoires où l'on travaille d'une manière désintéressée et où le coefficient physiologique n'est pas sacrifié au coefficient économique. Il y a une école française qu'on doit préférer, à cause de cela, au taylorisme. Lahy a fort bien vu que le problème est celui de l'apprentissage et des vocations professionnelles, et son remarquable article de l'*Action nationale* de juin dernier me paraît prendre la question par le bon bout. Pouget aurait eu grand profit à lire ce judicieux travail. Il eût certes moins donné l'impression que les amis et défenseurs du syndicalisme boudent aux solutions scientifiques de l'organisation du travail. Les syndicats n'assument-ils pas déjà l'enseignement technique et professionnel de leurs membres ? L'organisation scientifique du travail, sa valorisation au seul profit du producteur ne doit pas être au-dessus des forces du syndicalisme — ni au-dessous de ses ambitions. — *E. F.*

La question serbe et l'opinion européenne. Paris, 90, rue de Varenne, brochure grand in-8° de 64 pages.

M. Douchan Tomitch publie sous ce titre les réponses qu'il a reçues de personnalités européennes éminentes à une enquête qu'il a menée sur les droits de la Serbie dans les Balkans. Tous ceux qui ont envoyé leur réponse ont exprimé, est-il besoin de le dire? des sentiments de sympathie pour l'effort héroïque de libération mené à bien par les Serbes. Il est plus intéressant de noter que tous se réfèrent, plus ou moins expressément, pour le légitimer, au principe des nationalités qu'on eût pu croire moins vivace et moins efficace. Il est surtout remarquable de voir, dans leurs réponses, des socialistes (5, 10, 12, 19, 25, 31) affirmer avec la plus grande netteté le droit des nationalités à se chercher à travers les frontières que leur a tracées l'arbitraire de la force et à se libérer de l'oppression étrangère. Comment on peut concilier ce nationalisme vigoureux avec un pacifisme rigide qui semble vouloir, par haine de la guerre, consolider les situations acquises au bénéfice des *beati possidentes*, c'est ce que je ne me charge pas de démêler. Comment on peut féliciter le peuple serbe d'une guerre victorieuse qui lui permet de réaliser enfin ses aspirations traditionnelles à l'unité, et en même

temps, par des décisions de congrès, condamner la guerre libératrice déclarée par les peuples balkaniques et la discréditer en en ramenant l'origine à des « intrigues dynastiques » et à des « appétits financiers », c'est ce qu'une intelligence moyenne ne peut saisir. Comment enfin on peut s'enthousiasmer pour la revanche prise par des peuples opprimés sur leurs oppresseurs, pour le patriotisme turc, monténégrin, serbe, bulgare, albanais, valaque, et désavouer solennellement l'idée même ou le rêve d'une autre émancipation qui donnerait satisfaction à un autre patriotisme non moins légitime, et rétablirait également le droit violé par la force brutale, c'est ce que l'on ne parvient pas à s'expliquer. La Serbie n'est pas le seul pays d'Europe auquel la violence ait arraché quelques-uns de ses fils : et quiconque admire les sacrifices au prix desquels elle a reconquis ses enfants se doit de ne pas répudier et de ne pas flétrir du nom de chauvinisme la même volonté émancipatrice et le même désir passionné d'unité nationale lorsqu'il les retrouve tout auprès de lui. — *E. Laskine.*

La couronne de Xanthippe. *Vers socratiques à l'usage de quelques épouses et pour l'agrément de nombreux maris*, traduits en vers français par Martin-Petitclerc, élève de M. Courtaud-Profiterol. Paris, P.-V. Stock, 1912.

Le titre même de ce petit livre en marque assez bien le caractère: c'est une fantaisie un peu vieillotte, mais non sans grâce et sans esprit. Ces pièces de vers, la plupart fort courtes et d'une forme très sobre et dépouillée, valent par la finesse de l'idée, la malice de l'expression et le travail discret du style. Et il en est quelques-unes, les mieux venues, qu'on dirait vraiment traduites de l'*Anthologie*. — *E. L.*

E. Poisson. — **La coopération nouvelle.** *Les Documents du Socialisme*, XII. Paris, Marcel Rivière, 1913, in-12, 64 pages.

Notre camarade Poisson, qui fut l'un des plus vaillants ouvriers de l'unité coopérative et qui consacre actuellement tous ses efforts au progrès du mouvement coopératif français, nous expose, dans cette substantielle brochure, les idées qui dirigent ce mouvement et les résultats qu'il est permis d'en attendre.

Il ne faut pas se dissimuler que la coopération a subi un recul en France ; l'éparpillement des sociétés, la nonchalance des sociétaires en sont les causes principales; mais, d'autre part, l'adversaire a vigoureusement repris l'offensive ; le commerce d'alimenta-

tion a perfectionné ses méthodes et grâce aux succursales multiples, il est à même de causer les plus grands torts à la coopération. Est-ce à dire qu'il n'y ait, pour cette dernière, qu'à se déclarer vaincue ? Tout au contraire ! Et Poisson nous montre fort bien comment le système des fédérations régionales, avec la fusion des petites sociétés et leur remplacement par des succursales d'une grande société régionale, économisera des forces, augmentera la stabilité des sociétés ainsi que leur crédit, et facilitera le contrôle de leurs opérations. Avec un pareil plan d'extension, avec un magasin de gros bien pourvu, la coopération modernisée doit triompher du commerce capitaliste. L'unité, réalisée l'an dernier, ne peut que favoriser cette tâche de relèvement, sans rien faire perdre à la coopération de son caractère socialiste. C'est que la coopération est, par essence, prolétarienne, et si elle ne prétend pas faire toute la transformation sociale, elle a conscience d'être l'instrument spécifique de la répartition des richesses et l'institution la plus apte à faire l'éducation économique de la classe ouvrière. Les prolétaires ont le devoir d'être coopérateurs; en particulier, ceux qui travaillent dans les coopératives doivent se considérer comme des sociétaires et non comme des salariés, et, par conséquent, s'abstenir de faire la grève contre les coopératives. Au succès de la coopération sont liés et l'émancipation de la classe ouvrière et l'avènement d'une société débarrassée de tout prélèvement parasitaire. Telles sont, brièvement résumées, les idées qui se dégagent de cette excellente brochure, écrite avec vigueur et dont il faut féliciter l'auteur. — *Roger Picard.*

E. Martin-Saint-Léon et R. de Seilhac. — **La crise sardinière.** Paris, A. Rousseau, 1913, in-12, 204 p.

Les premiers mois de l'année 1913 ont vu paraître quantité d'articles et d'études sur cette crise sardinière, qui semble ne se calmer que pour reprendre avec plus d'intensité. Le Musée social a pensé qu'une enquête directe auprès des intéressés pourrait éclairer l'opinion sur les causes de la crise ainsi que sur les traitements dont elle est justiciable, et il l'a confiée à deux économistes expérimentés. Le petit livre qui en est résulté nous apporte des détails précis sur les conditions de la pêche sardinière, les salaires et gains des pêcheurs, les méthodes commerciales des fabricants de conserves. La crise actuelle, selon les auteurs, est due à l'insuffisance de la pêche ; il y a donc lieu, pour la conjurer, d'admettre l'emploi des engins perfectionnés. Mais comme l'abondance de la pêche a, pour

les marins, les mêmes effets que son insuffisance, il y aurait lieu de fixer, d'un commun accord entre pêcheurs et usiniers, le prix minimum auquel ceux-ci consentiraient à acheter le poisson, et la quantité maxima qu'ils entendraient demander à chaque bateau. D'autres mesures accessoires, telles que la protection contre la concurrence déloyale, procureraient aussi, semble-t-il, d'excellents résultats. Ici, comme en bien d'autres conflits économiques, la routine et les préjugés, ainsi qu'une méconnaissance égoïste de la solidarité des intérêts et des fonctions, semblent être les causes profondes de la situation critique qu'il faudrait régler sans retard. L'étude de MM. de Seilhac et Martin-Saint-Léon pourra rendre service à ceux à qui revient cette tâche. — *Roger Picard.*

TOUGAN-BARANOWSKI. — **L'évolution historique du socialisme moderne,** traduit par JOSEPH SCHAPIRO. Paris, Rivière, 1913, in-8°, 247 pages.

Quelles sont les influences diverses qui ont laissé leur empreinte sur la doctrine marxiste et quelles transformations, quelles retouches a subies cette doctrine, qui reste la base essentielle de tout socialisme ; c'est ce que ce livre s'attache à nous faire connaître. Il témoigne d'une connaissance très sûre de la littérature socialiste — des œuvres françaises en particulier — ; l'auteur possède un réel talent pour l'exposition claire et concise des idées auxquelles l'élégante traduction de M. Schapiro conserve toute sa valeur. Bien qu'esquissée à larges traits, cette histoire de l'évolution doctrinale du socialisme n'en comporte pas moins des discussions de détail pour lesquelles on eût souhaité que l'auteur donnât des textes plus abondants et surtout des références précises. Dans les doctrines qu'il examine successivement, M. Tougan-Baranowski distingue la partie critique, la partie constructive et le programme d'action. Tour à tour, il nous présente la condamnation de la société actuelle, le tableau de la cité future, et le détail des méthodes qui permettront aux hommes de passer de la première à la seconde, tels que les ont conçus et exprimés les saint-simoniens, les owenistes, les fouriéristes, les icariens, etc. Il montre tout ce qu'il y a déjà de scientifique dans ce socialisme pré-marxiste et s'attache à faire voir tout ce que les collectivistes orthodoxes doivent à ces systèmes trop vite condamnés par eux sous le nom d'utopies. Malgré qu'il en ait, le marxisme ne peut empêcher que la notion d'un idéal social soit nécessaire au développement de la mentalité et de l'activité socialistes, et cette notion, c'est seulement chez les « uto-

pistes » français qu'on la trouve. On y trouve aussi, et notamment chez Fourier, la majeure partie des articles du programme collectiviste. Ainsi s'affirme l'unité du grand courant socialiste qui traversa le XIX[e] siècle et qui nous porte aujourd'hui, et le mérite de ce livre est d'en donner une impression très nette. Il est juste d'ajouter, d'ailleurs, que la démonstration a déjà été faite, et l'on eût aimé voir l'auteur mentionner les travaux de Ch. Andler, qui lui a donné toute son ampleur. — *Roger Picard.*

P. Kropotkine. — **La science moderne et l'anarchie.** Paris, Stock, 1913, in-12, 386 p.

Ce livre est composé de quatre études distinctes par leur objet, mais fortement unies par leur inspiration et leurs tendances. Celle qui lui donne son titre vise à déterminer la position de l'anarchisme dans le mouvement scientifique moderne. « L'anarchie est une conception de l'univers, basée sur une interprétation *mécanique* des phénomènes, qui embrasse toute la nature, y compris la vie des sociétés humaines... » (p. 16). Ce n'est, en somme, qu'un néo-positivisme, édifié sur une critique préalable des sociologies de Comte et de Spencer. Grâce à l'emploi rigoureux de la méthode inductive, l'anarchisme espère démontrer que les prétendues « lois économiques » ne sont que des affirmations ou des hypothèses non vérifiées. La question fondamentale qu'il se pose est celle-ci : quelles formes sociétaires garantissent le mieux, dans telle société donnée, et, par extension, dans l'humanité en général, la plus grande somme de bonheur et, par conséquent, la plus grande somme de vitalité ? » Il s'agit ici, en un mot, toujours comme dans le positivisme, de rechercher la loi du progrès de l'humanité. Mais au lieu de considérer que le bonheur social ne peut trouver sa plus haute expression et sa source la plus pure que dans un état hiérarchique et autoritaire, l'anarchisme conçoit l'humanité comme s'acheminant vers la constitution de sociétés d'égaux, vivant sans contrainte. L'anarchie vise non pas à gouverner les hommes, mais à détruire toute espèce de gouvernement, afin de supprimer la cause de toutes les oppressions ; elle se présente non comme utopique, mais comme scientifique et basée « sur l'étude des tendances qui se manifestent déjà dans l'évolution de la société ».

Bien que la partie constructive soit très sacrifiée dans l'ouvrage de Kropotkine, on peut se faire une idée suffisante de l'état social qu'il considère comme le plus désirable, en pensant aux communes jurées et cités libres du moyen âge. Dans l'étude intitulée : *L'Etat,*

son rôle historique, l'auteur nous présente ces cités médiévales comme la vraie patrie des égaux et des hommes libres (p. 193). Malheureusement, les barbares modernes — c'est les hommes de la Renaissance qu'il veut dire — sont venus et ont détruit toute liberté pour fonder l'Etat oppresseur et générateur de toutes les exploitations. Aussi, pour préparer le retour à la liberté, convient-il de démasquer tous les vices de l'institution Etat et d'exposer l'histoire de ses méfaits. La majeure partie de ce livre s'y emploie et non sans verve, mais non sans partialité. Pour conclure, Kropotkine estime que ceux qui veulent réellement l'émancipation humaine doivent se détourner de l'Etat et refuser de collaborer au fonctionnement des institutions actuelles. Cela réduit évidemment l'anarchisme à l'alternative de se réaliser intégralement d'un seul coup ou de rester perpétuellement à l'état de pieux désir ! — Il ne semble pas que ce livre apporte des arguments nouveaux au service de la cause qu'il défend ; mais il ramasse les arguments anciens avec vigueur, et il contient, à côté de pages déconcertantes, des chapitres solides et utiles, comme ceux qui traitent des idées socialistes dans l'*Internationale* (pp. 64-90). — *Roger Picard.*

STÉPHANE BECQUERELLE. — **L'Errant.** (Chez l'auteur, à Rouen, 0 fr. 35.)

Le camarade Becquerelle vient d'ajouter à la série de ses petits actes éducatifs une nouvelle saynète, intitulée l'*Errant*. C'est l'aventure d'un pauvre diable accusé d'avoir incendié une ferme et qui sur le point d'être lynché par une foule inconsciente est reconnu innocent; aux sentiments de haine succède alors un élan de sympathie et de fraternité. Cette pièce, facile à monter, peut être jouée sur les plus modestes scènes.

Table des Matières

CONTENUES DANS LE TOME CINQUANTE-HUITIÈME

Juillet-Décembre 1913

1° AUTEURS

2° Articles

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)